

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant
programme de l'Habitat et plan de Mobilité
(PLUi-HM)**



Cittànovà



Espace Communautaire
de Lons Agglomération

DIAGNOSTIC



Article L151-4 du Code de l'Urbanisme Modifié par Ordonnance n°2022-296 du 2 mars 2022 - art. 16

Le rapport de présentation s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement d'Espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements notamment sportifs, et de services.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation d'Espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation d'Espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

Le diagnostic s'appuie sur l'articulation entre un travail de terrain minutieux, une collaboration entre techniciens et élus, une concertation avec la population, des rencontres avec des acteurs clés, une synthèse des études et données existantes, et une analyse cartographique et statistique multi-thématiques.

Le diagnostic présenté constitue une analyse des dynamiques socio-démographiques, agricoles, économiques, foncières, environnementales (EIE), de la mobilité, de la consommation (énergies, déchets, pollutions liées), du tourisme, etc.

Il constitue un état des lieux qualifié et quantifié aux échelles des communes, de l'intercommunalité, et plus élargie afin de contextualiser les données, et donc le territoire.

Les potentiels de toute nature y sont inventoriés, afin de saisir ceux qui pourront être mobilisés dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et du Plan De Mobilité (PDM).

Ce diagnostic présente également une analyse qui vaut pour Programme local de l'habitat (PLH). Ses objectifs sont contenus dans l'article L.302-1 du code de la construction et de l'habitation. Il vise à définir un programme d'orientation et d'actions (POA) qui définit les objectifs à atteindre en termes d'offre nouvelle de logement et de places d'hébergement. De la même manière que le PLH, un POA sera aussi défini pour le Plan de Mobilité.

Cette première analyse identifie les caractéristiques fonctionnelles d'ECLA et la place des communes au sein de cet espace pour comprendre notamment son fonctionnement, son armature urbaine, sa desserte, sa fréquentation.

Les différentes thématiques sont mises en réseau dans un plan problématisé qui s'appuie sur les mots clés de la mobilité, la proximité et l'accessibilité.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	9
------------------------	----------

PARTIE 1 : Le cadre de vie comme élément d'harmonisation du territoire 13

1.1 Des paysages variés structurant le territoire et faisant l'identité d'ECLA	14
1.1.1 Les formations géologiques d'ECLA	14
1.1.1.1. Relief du territoire.....	14
1.1.1.2. Socle géologique.....	15
1.1.1.3. Un patrimoine géologique remarquable, vecteur du tourisme	16
1.1.1.4. L'exploitation des ressources minérales	17
1.1.1.5. Une disparité de paysages : la plaine, les reculées et le plateau	19
1.1.2 L'évaluation des risques.....	26
1.1.2.1. Risques liés à l'eau	26
1.1.2.2. Risques naturels.....	31
1.1.2.3. Risques technologiques.....	37
1.1.2.4. Nuisances	41
1.1.3. L'insertion du tissu urbain dans le territoire communautaire	45
1.1.3.1 Typologies et morphologies urbaines riches et caractéristiques de l'identité du territoire	45
1.1.3.2 Un patrimoine bâti et paysager de caractère	66
1.1.3.2. Des entrées de ville à améliorer	79
1.1.4. L'artificialisation des sols, bilan et enjeux	98
1.1.4.1. Une consommation contenue ces dernières années	98
1.1.4.2 Un potentiel de densification.	98
1.2.1. Assurer la durabilité de la ressource en eau	101

1.2.1.1. Les outils de gestion et de planification pour la pérennité de la ressource.....	101
1.2.1.2. Les différents usages de l'eau sur le territoire.....	106
1.3. Les milieux naturels.....	116
1.3.1. La biodiversité du territoire.....	116
1.3.1.1. Les milieux naturels ouverts et boisés.....	116
1.3.2 Les protections environnementales.....	123
1.3.2.1. Les zonages réglementaires.....	123
1.3.2.2. Les zonages d'inventaire.....	132
.....	1.3.3.
La Trame Verte et Bleue (TVB).....	134
1.3.3.1. La définition de la Trame Verte et Bleue.....	134
1.3.3.2. La TVB à l'échelle régionale.....	137
1.3.3.3. La TVB à l'échelle d'ECLA.....	142
1.4 Les défis climatiques.....	151
1.4.1 Les enjeux du changement climatique.....	151
1.4.1.1. La définition du changement climatique.....	151
1.4.1.2. La synthèse du 6ème rapport du GIEC.....	151
1.4.1.3. Les évolutions climatiques.....	153
1.4.1.4. Impact de ce dérèglement climatique.....	156
1.4.2 Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....	160
1.4.3 La qualité de l'air.....	162
1.4.3.1. Une qualité de l'air dégradée par les particules fines.....	162
1.4.3.2. Émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire.....	163
1.4.4 Défis énergétiques à relever.....	164
1.4.4.1. Consommation énergétique du territoire.....	164
1.4.4.2. Une production d'énergies renouvelables variable.....	165

1.4.5 La gestion des déchets.....	167
1.4.5.1. A l'échelle départementale.....	167
1.4.5.2. A l'échelle du territoire.....	168

PARTIE 2 : DES DEFIS DEMOGRAPHIQUES ET RESIDENTIELS A RELEVER. 187

2.1. Une structure démographique qui évolue	189
2.1.1. Une dynamique démographique qui s'amoin-drit	189
2.1.1.1 Des défis démographique à relever.....	189
2.1.1.2 Les perspectives démographiques de demain ?	195
2.1.2 Une évolution du profil des ménages qui traduit d'un vieillissement de la popula-tion et un desserrement des ménages	196
2.1.2.1. Vieillesse :	196
2.1.2.2. Typologie des menages	198
2.1.3 Des niveaux de revenus différenciés au sein d'ECLA	200
2.2. Des dynamiques résidentielles à accompagner	205
2.2.1. Une offre à diversifier spatialement et par typologie	205
2.2.1.1 Un parc de logements en croissance.....	205
2.2.1.2 Un parc de logements diversifié.....	210
2.2.1.3 Un parc qui tend à vieillir et à se dégrader.....	215
2.2.3 : Une vacance plus soutenue	218
2.2.4. Une tension sur le parc social	221
2.2.4.1 Une offre en diminution	221
2.2.4.2 Une demande croissante	224
2.2.5. Un marché immobilier hétérogène	228
2.2.6. Des publics spécifiques à accompagner dans leur parcours résidentiel	229
2.2.6.1 L'hébergement des personnes âgées	229

2.2.6.2 L'hébergement des personnes handicapées	230
2.2.6.3 L'hébergement des personnes défavorisées	232
2.2.6.4 Répondre aux exigences du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage	233
2.3. Des services et des équipements traduisant de l'armature urbaine	238
2.3.1. Une offre globalement complète et satisfaisante	238
2.3.2. Une offre scolaire hétérogène selon le niveau d'études	240
2.3.3. Une offre culturelle et sportive de qualité	243
2.3.4. Un accès aux soins difficiles.....	244
2.3.5. Un bon déploiement des technologies de l'information et de la communication	247

PARTIE 3 : UNE PLURALITE ET UNE COMPLEMENTARITE AU SERVICE DU

TERRITOIRE.....	248
3.1. Une stabilité de l'emploi avec une prédominance de l'Administration publique	249
3.1.1 Un emploi qui évolue avec une concentration sur le pôle urbain	250
3.1.2. Les secteurs d'emplois.....	254
3.2 Un secteur industriel doté d'entreprises emblématiques qui contribuent à forger l'identité du territoire	259
3.2.1 Un tissu économique diversifié et dynamique	259
3.2.2. Qualité et capacité des ZAE	264
3.3. L'offre commerciale avec un centre-ville qui perd en dynamisme au profit des zones commerciales....	268
3.3.1. l'organisation commerciale sur le territoire d'ECLA	268
3.3.2. Les évolutions commerciales à accompagner.....	269
3.4. Une activité touristique à structurer	276

3.4.1. L'offre en activité touristique	276
3.4.2. L'offre et la fréquentation en hébergement.....	282
3.5 . Une agriculture reconnue à soutenir.....	288
3.5.1. Préambule : méthodologie employée pour le diagnostic agricole	289
3.5.2. Les exploitations agricoles.....	291
3.5.2.1. Nombre, taille et structuration des exploitations agricoles	291
3.5.2.2. Population agricole active et emploi agricole	293
3.5.2.3. Orientation technico économique des exploitations	294
3.5.2.4. Renouvellement des générations	297
3.5.2.5. Dynamique des exploitations	298
3.5.2.6. Difficultés rencontrées par les agriculteurs	299
3.5.3. Les espaces agricoles	301
3.5.3.1. Surface Agricole Utile (SAU) et occupation du sol	301
3.5.3.2. L'organisation paysagère	302
3.5.3.3. Typologie des parcelles.....	302
3.5.3.4. Valeur agronomique des sols	303
3.5.3.5. Les typologies d'espaces agricoles	304
3.5.3.6. Enjeux liés à l'environnement	306
3.5.3.7. Les signes de qualité	309
3.5.4. Les filières agricoles	311
3.5.5. Prise en compte de l'agriculture dans le PLUi	314
3.5.5.1. Atouts, contraintes, perspectives de l'agriculture du territoire	314
3.5.5.2. Les espaces agricoles stratégiques	316
3.5.5.3. Prise en compte du bâti agricole	317
3.5.6. Ce qu'il faut retenir.....	319

PARTIE 4 : Mobilité, accessibilité et cadre de vie : le nécessaire maintien de dynamisme du territoire pour assurer sa durabilité, ses fonctions et préparer

son avenir	330
4.1. Introduction	331
4.1.1. Contexte.....	331
4.1.2. La mobilité durable	331
4.1.3. Cadre général.....	331
4.1.4. La démarche PLUi-HM - mettre en place le comité des partenaires.....	332
4.2. Un territoire dominé par les déplacements motorisés	333
4.2.1. Un territoire polarisé	333
4.2.2. Un territoire générateur de nombreux flux internes	335
4.2.2.1. Mobilités professionnelles.....	335
4.2.2.1. Mobilités scolaires	339
4.2.3. Des déplacements majoritairement motorisés	340
4.2.4. Conséquences sur les ménages de la dépendance à la voiture	341
4.2.5. Un territoire valonné	341
4.2.6. Mobilités touristiques	342
4.2.7. Synthèse - Un territoire dominé par les déplacements motorisés	344
4.3. Un réseau routier de grande capacité et peu lisible	345
4.3.1. Hiérarchie du réseau routier et accidentologie	345
4.3.2. Lisibilité du réseau viaire.....	347
4.3.3. Volumes de trafic	348
4.3.4. Un territoire peu congestionné.....	349
4.3.5. Une circulation routière source de nuisances	350

4.3.6. Transports de marchandises et logistique urbaine	351
4.3.7. Développement des alternatives permettant la réduction des nuisances liées à la voiture individuelle.....	353
4.3.7.1. Electromobilité	353
4.3.7.2. Mobilité partagée.....	353
4.3.8. Stationnement à Lons-le-Saunier	354
4.3.9. Synthèse - Un réseau routier capacitaire et peu lisible	356
4.4. Qualité de la desserte en transports collectifs.....	357
4.4.1. Organisation du réseau de transport collectif routier	357
4.4.1.1. Réseau urbain - Tallis	358
4.4.1.2. Réseau urbain - Tallis.....	359
4.4.2. Desserte ferroviaire.....	359
4.4.2.1. Un niveau de service en diminution.....	359
4.4.2.2. Franchissement des passages à niveau.....	360
4.4.3. Synthèse - Qualité de la desserte en transports collectifs	361
4.5. Place allouée aux vélos	362
4.5.1. Maillage du réseau cyclable.....	362
4.5.2. Potentiel de desserte cyclable.....	364
4.5.3. Synthèse - Place allouée aux vélos	366
4.6. Place allouée aux piétons et personnes à mobilité réduite	367
4.6.1. Cheminements piétons	367
4.6.2. Accessibilité	369
4.6.3. Synthèse - Place allouée aux piétons et personnes à mobilité réduite.....	370
4.7. Conclusion.....	371

4.7.1. Constats à retenir pour la suite de la démarche.....	371
4.7.2. Lien avec les politiques d'Urbanisme	371
4.7.3. Ambitions des acteurs locaux	372
3.5.2. Une agriculture engagée dans sa transition	378

PROJET

PRÉAMBULE

» Localisation

Créé le 1er janvier 2012, Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) regroupait initialement 23 communes. Au fil du temps, des communes ont rejoint ou quitté ECLA, notamment suite à la fusion avec la Communauté de communes du Val de Sorne. A ce jour, le périmètre du PLUi-HM d'ECLA s'étend sur 32 communes, intégrant Baume-les-Messieurs depuis le 1er janvier 2019.

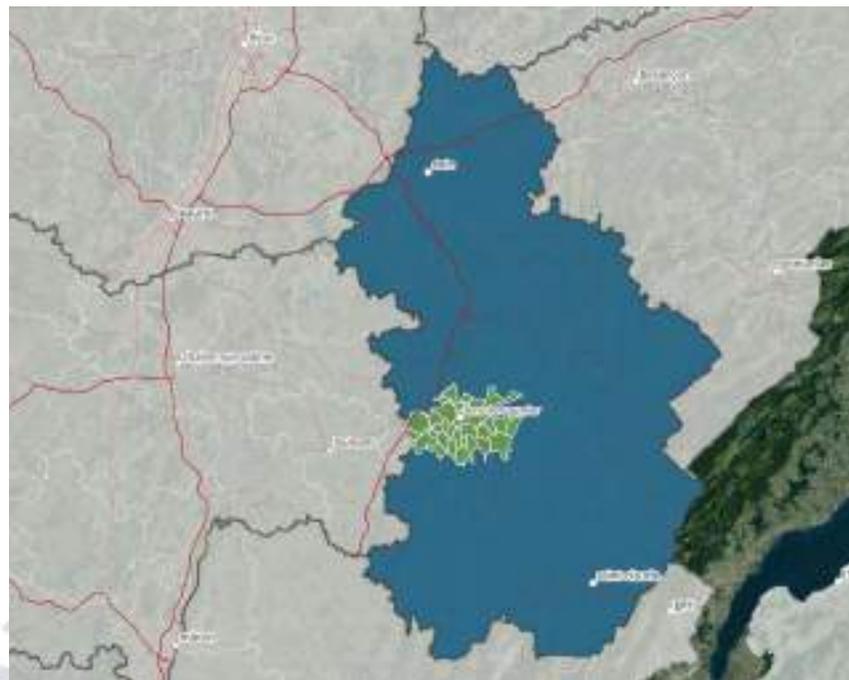
Situé au cœur du département du Jura, en Bourgogne Franche-Comté, ECLA a pour épïcêtre la ville de Lons-le-Saunier, également préfecture du département.

Le territoire d'ECLA offre une diversité géographique : les premiers plateaux du massif jurassien à l'est et au sud, la plaine de la Bresse à l'ouest, et les vignobles au nord.

ECLA occupe une position centrale, avec des distances à vol d'oiseau relativement équidistantes entre Besançon, Châlon-sur-Saône, Dijon, Bourg-en-Bresse et Lyon.

» Couverture des documents d'urbanisme

24 communes du territoire disposent d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), 3 sont régies par une carte communale et 5 relèvent du Règlement National d'Urbanisme (RNU).



Localisation de ECLA
Sources, Cittanova



Etat actuel des documents d'urbanisme sur ECLA
Sources, ECLA

» LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La modernisation des PLU :

Le décret n°2015-1783 du 28/12/2015 modifie le contenu du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les objectifs de cette modernisation du PLU sont :

> de simplifier et de clarifier le contenu des PLU (refonte du règlement écrit, organisé par thématique, davantage illustré et s'appuyant sur un lexique national),

> d'offrir plus de souplesse pour permettre d'adapter les PLU aux spécificités des territoires (mise en place de règles qualitatives, de règles alternatives, distinction entre les constructions neuves et existantes, entre le rez-de-chaussée et les étages, abrogation du Coefficient d'Occupation des sols, mise en place d'un coefficient de biotope, clarification de la liste des destinations et sous-destinations autorisées),

> de favoriser un urbanisme de projet (mise en place de 3 types d'orientations d'aménagement et de programmation: sectorielles, d'aménagement et thématiques),

> de redonner du sens au règlement et de mieux le relier au projet de territoire.

L'impact de la loi Climat et Résilience

La loi Climat et Résilience adoptée en août 2021 suite à son passage en Conseil d'Etat (décrets d'application publiés le 30.04.2022) conforte les ambitions des documents d'urbanisme en matière de défense de l'environnement. Cela passe notamment par :

> La définition de l'artificialisation des sols, qui devra être traduite à l'échelon local au sein des documents d'urbanisme afin de répondre à l'objectif Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050. Un premier pallier est demandé aux documents d'urbanisme locaux par la réduction de 50% du rythme de la consommation foncière sur 10 ans. Les territoires devront mettre en place un observatoire du foncier permettant de suivre ces dynamiques.

> Le renforcement d'un urbanisme de projet, qui passe par la réduction du temps d'évaluation des Plans Locaux d'Urbanisme à 6 ans. Les territoires

devront désormais entreprendre l'ouverture de leurs zones à urbaniser sous 6 ans sous peine de réviser leur document d'urbanisme. L'ouverture de ces zones est en outre soumise à l'audit des potentiels fonciers mobilisables au sein du tissu déjà urbanisé et à un phasage qui devra être déterminé au sein des documents d'urbanisme.

> La protection accrue des éléments de la Trame Verte et Bleue (TVB) qui devra se traduire par tous les moyens réglementaires disponibles au sein du document d'urbanisme.

Le cadre réglementaire local

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté a été approuvé le 16 septembre 2020.

> Le SCoT du Pays Lédonien

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Lédonien a été approuvé en 2012. (SCoT N°1)

Une première révision a été lancée le 13 septembre 2021. (SCoT N°2)

Une deuxième révision a été approuvée le 6 juillet 2021 et rendue exécutoire le 13 septembre 2021.

Une troisième révision est en cours depuis 2021.

Le SCoT est composé de 4 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et 200 communes. ECLA est inclus en totalité dans le territoire du SCoT :

- Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA), regroupant 32 communes ;
- CC Bresse Haute Seille, regroupant 54 communes ;
- CC Porte du Jura, regroupant 22 communes ;
- CC Terre d'Émeraude Communauté, regroupant 92 communes

> L'armature urbaine du SCoT

Le Pays Lédonien est structuré par plusieurs polarités qui assurent un équilibre territorial en fournissant services, commerces et équipements à la population.

Chaque commune contribue au fonctionnement du bassin de vie et est classée selon son niveau de polarité, déterminé par des critères socio-économiques et d'équipement. L'armature urbaine se divise en quatre niveaux :

> Le pôle urbain : Composé de 3 communes, il représente 26% de la population du Pays Lédonien et offre une concentration d'équipements, reflétant le rôle préfectoral de Lons-le-Saunier.

LONS-LE-SAUNIER, MONTMOROT, PERRIGNY

> **Les bourgs-centres** : 6 communes forment ces centres qui fournissent une gamme d'équipements intermédiaires et organisent le territoire en bassins de vie. Ils complètent l'offre du pôle urbain en matière de grandes surfaces et d'équipements intermédiaires.

ARINTHOD, BLETTERANS, CLAIRVAUX-LES-LACS, MOIRANS-EN-MONTAGNE, ORGELET ET SAINT-AMOUR.

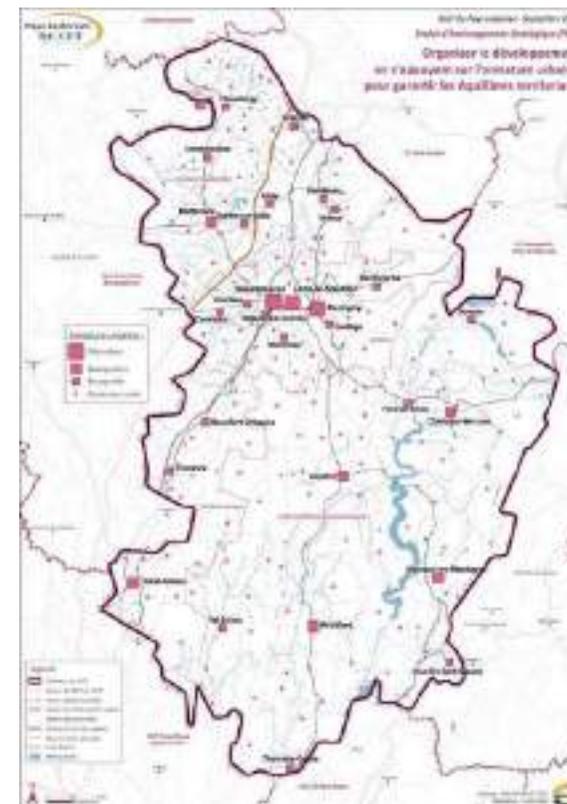
> **Les bourgs-relais** : 19 communes offrent des services de proximité, des commerces alimentaires et une offre de santé intermédiaire.

MESSIA-SUR-SORNE, COUSANCE, VAL SURAN, BEAUFORT-ORBAGNA, DOMBLANS, ARLAY, VOITEUR, **MACORNAY, COURLAOUX**, HAUTEROCHÉ, SELLIÈRES, **COURLANS**, COMMENAILLES, **CONLIÈGE**, THOIRETTE-COISIA, RUFFEY-SUR-SEILLE, PONT-DE-POITTE, VAUX-LÈS-SAINT-CLAUDE, CHAUMERGY, DOUCIER

> **Les communes rurales** : Les 171 autres communes accueillent la population et contribuent à l'animation du territoire par leur cadre de vie et leur activité agricole.

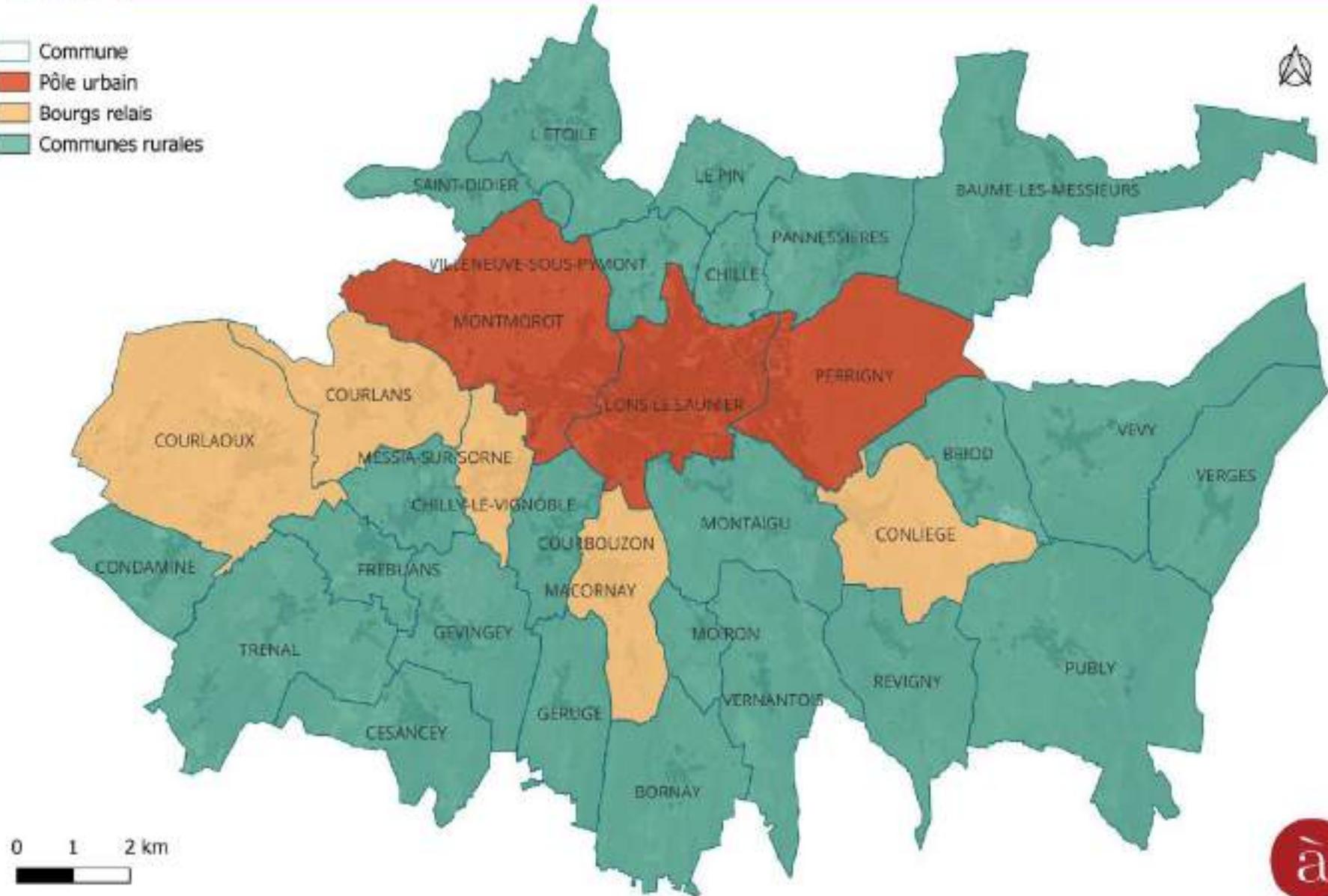
ALIÈZE, ANDELOT-MORVAL, AROMAS, LA CHAILLEUSE, AUGÉA, AUGISEY, BALANOD, BARÉSIA-SUR-L'AIN, **BAUME-LES-MESSIEURS**, BEFFIA, BLOIS-SUR-SEILLE, BLYE, BOIS-DE-GAND, BOISSIA, LA BOISSIÈRE, BONLIEU, BONNEFONTAINE, **BORNAY, BRIOD**, BROISSIA, CERNON, **CESANCEY**, CHAMBÉRIA, CHAMPROUGIER, CHANCIA, CHAPELLE-VOLAND, CHARCHILLA, CHARCIER, CHARÉZIER, LA CHARME, CHARNOD, LA CHASSAGNE, CHÂTEAU-CHALON, CHÂTEL-DE-JOUX, CHÂTILLON, LA CHAUX-EN-BRESSE, CHAVÉRIA, CHEMENOT, SAINT-HYMETIÈRE-SUR-VALOUSE, CHÊNE-SEC, CHEVREAUX, CHEVROTAINÉ, **CHILLE, CHILLY-LE-VIGNOBLE**, COGNA, **CONDAMINE**, CONDES, CORNOD, COSGES, COURBETTE, **COURBOUZON**, COYRON, CRENANS, CRESSIA, LES CROZETS, CUISIA, DENEZIÈRES, DESNES, LES DEUX-FAYS, DIGNA, DOMPIERRE-SUR-MONT, DRAMELAY, ÉCRILLE, VAL-D'ÉPY, ÉTIVAL, **L'ÉTOILE**, FONTAINEBRUX, FONTENU, FOULENAY, FRANCHEVILLE, LA FRASNÉE, **FRÉBUANS**, FRONTENAY, GENOD, **GERUGE, GEVINGEY**, GIGNY,

GIZIA, GRAYE-ET-CHARNAY, HAUTECOUR, JEURRE, LADOYE-SUR-SEILLE, MONTLAINIA, LARGILLAY-MARSONNAY, LARNAUD, LAVANCIA-EPERCY, LAVIGNY, LECT, VALZIN EN PETIT MONTAGNE, LOISIA, LOMBARD, LE LOUVEROT, MAISOD, MANTRY, MARGNA-SUR-VALOUSE, MARNÉZIA, LA MARRE, MARTIGNA, MAYNAL, MENÉTRU-LE-VIGNOBLE, MENÉTRUX-EN-JOUX, MÉRONA, MESNOIS, MEUSSIA, **MOIRON**, MONNETAY, MONTAGNA-LE-RECONDUIT, **MONTAIGU**, MONTAIN, MONTCUSEL, MONTFLEUR, MONTREVEL, MOUTONNE, LES TROIS-CHÂTEAUX, NANCE, NANCUISE, NEVY-SUR-SEILLE, NOGNA, ONOZ, **PANNESSIÈRES**, PASSENANS, PATORNAY, PIMORIN, **LE PIN**, PLAINOISEAU, PLAISIA, POIDS-DE-FIOLE, PRÉSILLY, **PUBLY**, QUINTIGNY, RECANOZ, REITHOUSE, RELANS, LES REPÔTS, **REVIGNY**, ROSAY, ROTALIER, ROTHONAY, RYE, SAINTE-AGNÈS, **SAINT-DIDIER**, SAINT-LAMAIN, SAINT-MAUR, SAINT-MAURICE-CRILLAT, SARROGNA, SAUGEOT, SERGENAUX, SERGENON, SONGESON, SOUCIA, THOIRIA, THOISSIA, TOULOUSE-LE-CHÂTEAU, LA TOUR-DU-MEIX, **TRENAL**, UXELLES, **VERGES**, VÉRIA, **VERNANTOIS**, LE VERNON, VERS-SOUS-SELLIÈRES, VERTAMBOZ, VESCLES, **VEVY**, VILLARDS-D'HÉRIA, **VILLENEUVE-SOUS-PYMONT**, VILLEVIEUX, LE VILLEY, VAL-SONNETTE, VINCENT-FROIDEVILLE, VOSBLES-VALFIN



Armature Urbaine du SCoT du Pays Lédonien

- Commune
- Pôle urbain
- Bourgs relais
- Communes rurales



**PARTIE 1 : Le cadre de vie comme élément
d'harmonisation du territoire**



1.1 Des paysages variés structurant le territoire et faisant l'identité d'ECLA

1.1.1 Les formations géologiques d'ECLA.....

1.1.1.1. Relief du territoire

La Communauté d'Agglomération d'Espace Communautaire Lons Agglomération est marquée par un relief varié, et des paysages vallonnés sur l'Est et le Sud-Est du territoire. Les variations d'altitudes sont faibles sur la majorité du territoire, avec des écarts plus prononcés au Sud-Est. L'altitude minimale sur le territoire est de 200 mètres et atteint jusqu'à 660 mètres d'altitude au sud de Publy.

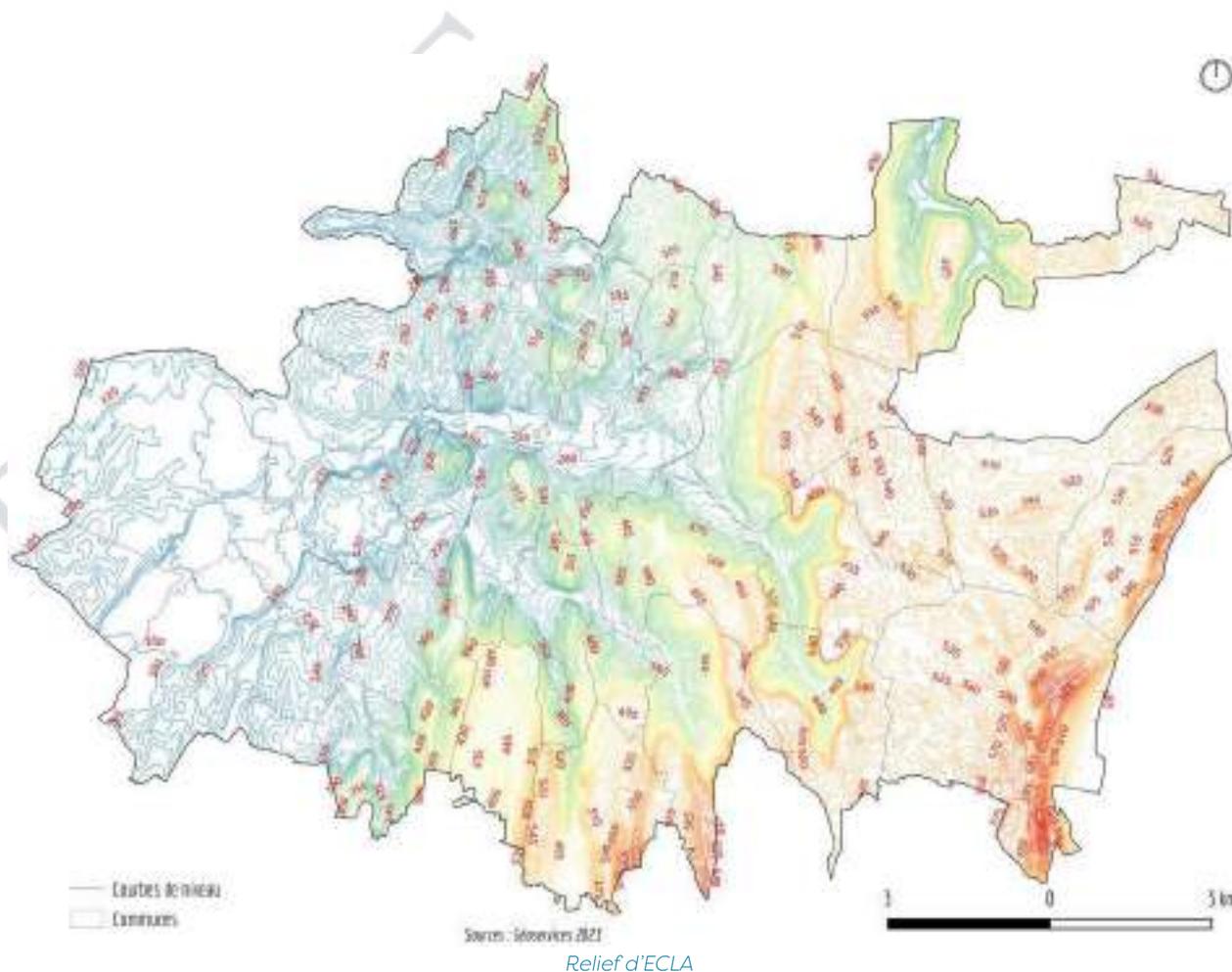
Le territoire est caractérisé par plusieurs entités géomorphologiques :

- À l'Ouest se trouve une grande plaine, la **Bresse Comtoise**, jusqu'à la frontière de Courlans ;
- Au Centre et Centre-Est du territoire se trouve la **Bordure Jurassienne** ;
- Au Sud-Est, le début du plateau de la **Petite Montagne** ;
- À l'Est, à partir de Conliège, le début du **Premier Plateau**.

Aucune commune de la collectivité n'est soumise aux dispositions de la loi Montagne, mais le relief apporte des risques de mouvements de terrains (cf. page 33), notamment des éboulis et des effondrements dans les zones de transition d'altitude.



Vue depuis le Château de Binans - Commune de Publy (Le Chevalier dauphinois)



1.1.1.2. Socle géologique

Le socle géologique du territoire d'ECLA est majoritairement composé de sables, argiles, calcaires et marnes.

Ces distinctions géologiques suivent le relief observé et forment les entités géomorphologiques du territoire avec :

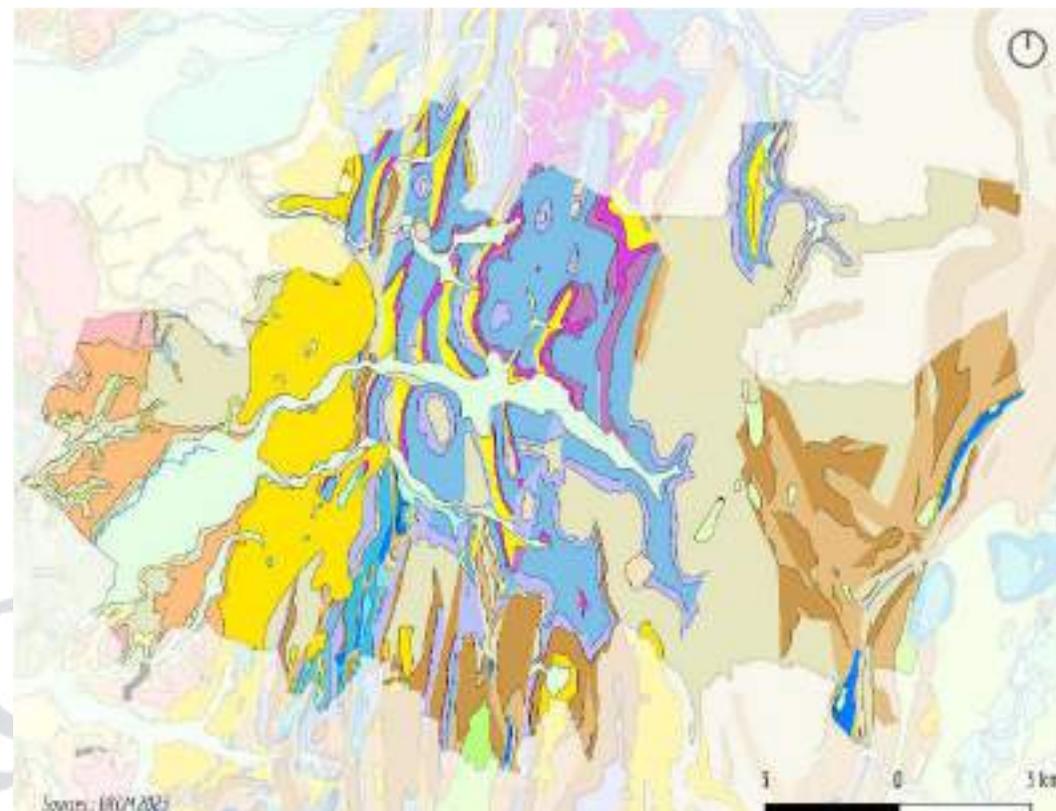
- à l'Ouest, des formations calcaires, caractéristiques du Premier Plateau. La formation du massif du Jura explique ces variations marquées, avec un dépôt sédimentaire suivi par des mouvements tectoniques qui ont générés des plis et des chevauchements, qui sont l'origine des alternances de roches sur le territoire.
- à l'Est, un socle composé de sables et d'alluvions, sur la plaine Bresse Comtoise;
- au Centre, une forte présence d'argiles et de marnes ainsi que quelques formations calcaires sur la Bordure Jurassienne, entité de transition de la plaine au Premier Plateau et des calcaires massifs et compacts au Centre-Sud au passage à la Petite Montagne ;

Cette formation géologique a configuré l'organisation du territoire et l'usage des sols :

- Une richesse en eau grâce à l'imperméabilité des argiles et des marnes, ainsi que la perméabilité du calcaire ;
- Un sol de qualité pour l'agriculture grâce à la fertilité des sols marneux et la pauvreté des substrats calcaires ;
- Une diversité des roches qui se traduit par des architectures particulières des villages à travers la couleur, texture, dureté et l'assemblage des matériaux.



Vue de l'éperon des Reculées de Baume-les-Messieurs



Source : BRGM/2021

Géologie simplifiée

- | | |
|--|--|
| Argiles sableuses de débâcle (formation à chailles en site) | Marnes et marne-calcaires |
| Colluvions | Marnes gris-noir à Ammonites pyrénées à Grenieras renegeri |
| Alluvions | Calcaires compacts "comblanchotides" |
| Graiers polygéniques ou calcaires | Calcaires oolithiques massifs |
| Moraines (à blocs) à éléments jurassiens | Calcaires à entroques au nord |
| Sables roux avec marnes, siltés micacés, argiles | Calcaires oolithiques |
| Sables et cailloutis | Marnes |
| Conglomérats à galets calcaires, marne argileuse ou sableuse | Calcaires argileux |
| Sables (- de Foulenay), localement à galets | Calcaires à Grigères, marnes |
| Calcaires à "Mornies" | Argiles brun rouge |
| Calcaires oolithiques et calcaires à Polypiers | Argiles et marnes bertholides dolomiques |

Carte géologique simplifiée d'ECLA

1.1.1.3. Un patrimoine géologique remarquable, vecteur du tourisme

LA RECLÉE DE BAUME-LES-MESSIEURS

Identifiée par l'Inventaire National de Patrimoine Géologique (INPG), la Reculée de Baume-les-Messieurs est une entité géomorphologique marquante du territoire, source de patrimoine identitaire et de tourisme.

La Reculée de Baume-les-Messieurs appartient aux reculées du plateau lédonien, marquant l'extrémité Sud-Est des reculées de la Seille. Elle forme des vallées ramifiées de 200 mètres d'épaisseur longée par des falaises abruptes, sur une surface totale de 248 hectares. Elle se dessine dans un plateau de calcaires, avec des pentes formées de marnes et d'un fond de vallée formé d'alluvions et de colluvions. Elle est née d'une érosion progressive du plateau calcaire et est marquée par des éboulements.

Elle a été notée trois étoiles par l'INPG, grâce à ses multiples statuts (site classé, inscrit, arrêté de protection de Biotope, ZNIEFF de type 1 et 2 et site acquis du Conservatoire d'espaces naturels) ainsi que son rôle important dans l'activité économique et touristique du territoire.

La Reculée de Baume-les-Messieurs ne subit actuellement aucune vulnérabilité d'origine anthropique, mais une vulnérabilité naturelle liée à la végétation du site.

Ses statuts et son rôle patrimonial en fait un site à enjeux multiples, liés au paysage patrimonial, aux milieux naturels ainsi qu'à l'activité économique et touristique du territoire à prendre en compte dans ce PLUi-HM.



Reculée de Baume-les-Messieurs (Source : JuraTourisme)



DOM sur l'INPG

Lancé officiellement par le ministère en charge de l'Environnement en 2007, l'inventaire du patrimoine géologique s'inscrit dans le cadre de la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité. Celle-ci précise en ces termes (code de l'environnement, art. L. 411-5) que « l'Etat [...] assure la conception, l'animation et l'évaluation de l'inventaire du patrimoine naturel qui comprend les richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques ».

Cet inventaire a pour objectif : d'identifier les sites d'intérêt, de collecter leurs caractéristiques, de hiérarchiser et valider les sites à vocation patrimoniale, d'évaluer leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection (DE WEVER et al., 2014).

Ayant, en premier lieu, une vocation informative, ce travail permettra aussi de définir et de mettre en place une ou des politique(s) adaptée(s), en faveur de la gestion et de la valorisation du patrimoine. Les gestionnaires du territoire pourront utiliser cet inventaire comme un outil d'information et d'aide à la décision.

1.1.1.4. L'exploitation des ressources minérales

La loi 93-3 du 4 janvier 1993 relative aux carrières a mis en place les schémas départementaux des carrières. Ce document cadre les conditions générales d'implantation des carrières dans le département en prenant en considération l'intérêt économique, les ressources disponibles, les besoins en matériaux, la protection du paysage et des milieux naturels.

La loi ALUR prévoit le remplacement du Schéma Départemental actuel du Jura par le Schéma Régional des Carrières (SRC) de Bourgogne-Franche-Comté. Ce dernier a été lancé en 2018, est en cours d'élaboration, à l'étape de la définition des orientations. L'approbation de ce Schéma est envisagée à l'horizon 2023-2024. En attendant son approbation, ECLA est sous la direction du Schéma Départemental des Carrières du Jura, approuvé en octobre 1997.

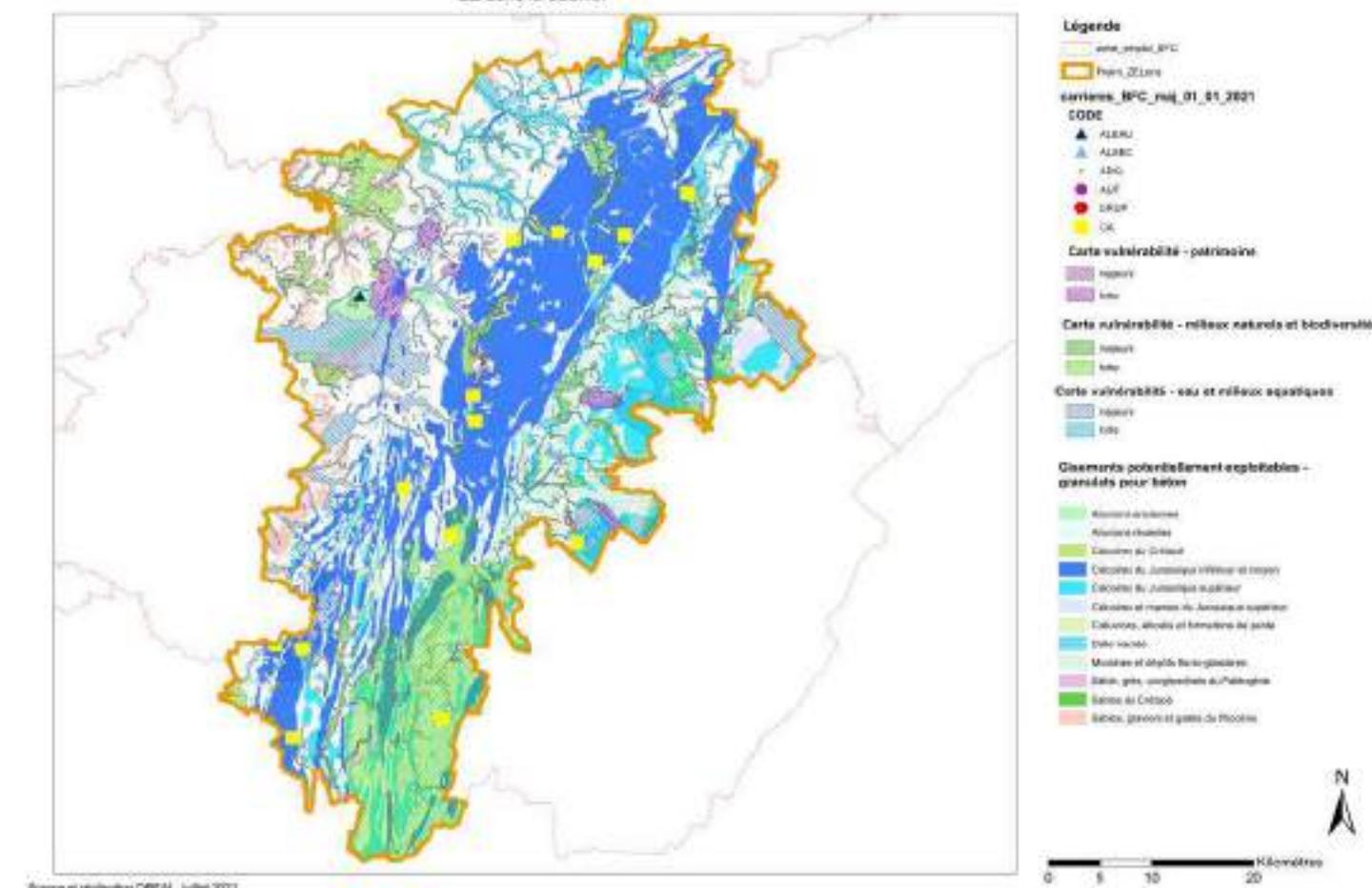
» Le Schéma Régional des Carrières (SRC) Bourgogne-Franche-Comté

Le Schéma Régional des Carrières (SRC) est un document cadre qui définit les conditions générales d'implantations de carrières ainsi que les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. D'après l'article L.515-3 du Code de l'Environnement, le Schéma Régional des Carrières doit prendre en compte la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la préservation de la ressource en eau et la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée d'Espace.

Le SRC s'impose à deux échelles :

- Aux documents d'urbanisme : SCoT, PLU, PLUi-HM et Cartes Communales
- Aux autorisations liées à l'activité des carrières : autorisations environnementales et autorisations au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Gisements potentiellement exploitables pour un usage dans la fabrication du béton comparé aux zones de vulnérabilité majeure et forte
ZE Lons le Saunier



Source et réalisation : DREAL, juillet 2021

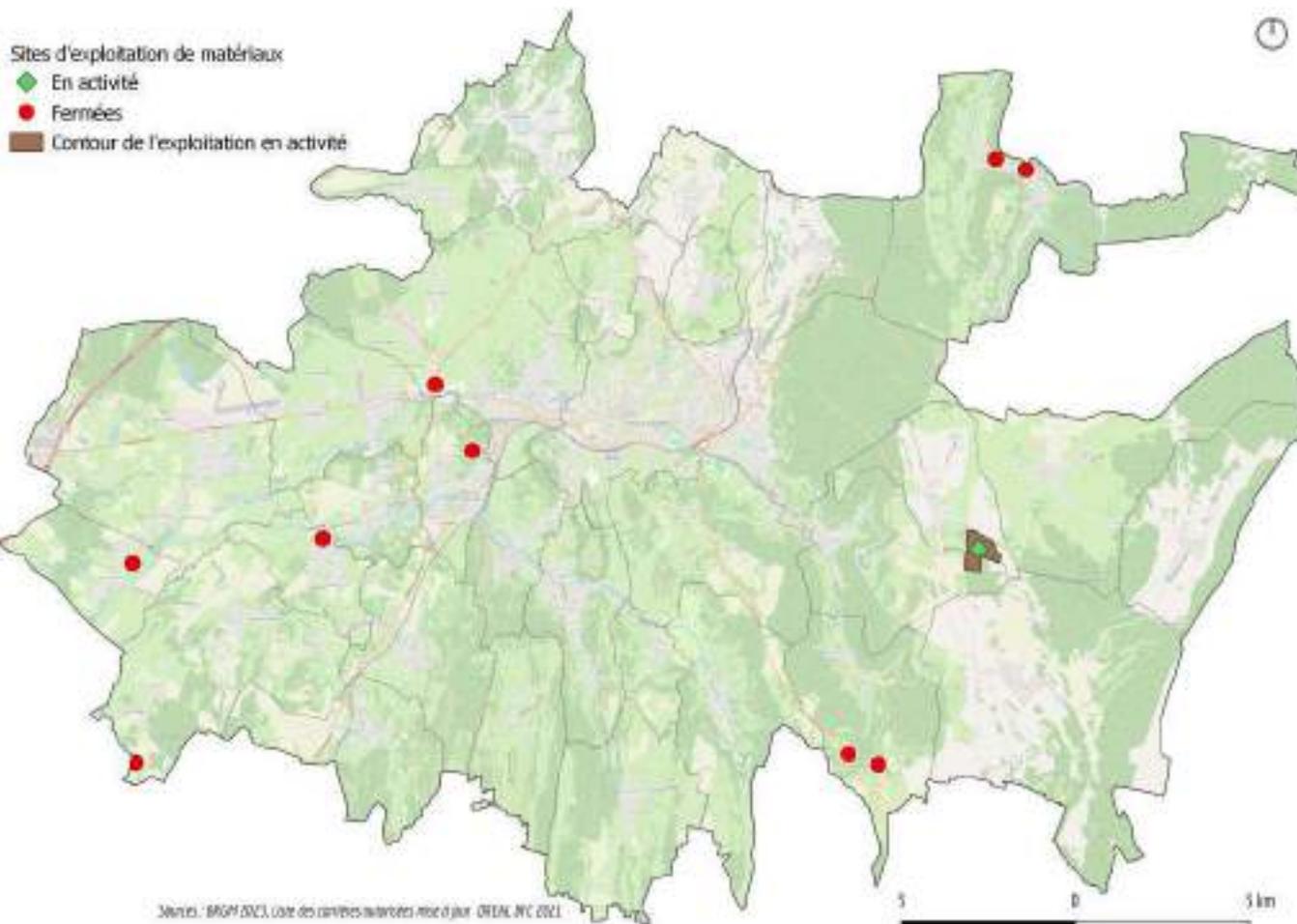
Gisements potentiellement exploitables pour un usage dans la fabrication du béton comparé aux zones de vulnérabilité majeure et forte
ZE Lons-le-Saunier

Auparavant se trouvaient 9 carrières, dont une qui exploitait des pierres de construction à Revigny, qui sont désormais fermées. La dernière carrière à avoir été fermée est Le Rocher, situé dans la commune de Montmorot, en 2016.

Le Schéma Départemental des Carrières du Jura est applicable depuis deux arrêtés préfectoraux ; celui du 14 juin 1994 et du 18 avril 2005, mais les données de consommations récentes ne sont pas disponibles. Mais en 2021, la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté a mis en ligne une liste à jour des carrières autorisées au sein de la région, en lien avec l'élaboration de leur SRC.

La seule carrière en activité, le Bois du Roi à Briod, exploite des roches massives de calcaires et les concasse afin de produire des granulats.

Selon le SCoT du Pays Lédonien, la zone d'emploi Lons-le-Saunier exploite 73% des capacités potentielles du territoire et fait des exportations de matières vers la Suisse. Les besoins de la zone d'emploi de Lons-le-Saunier seraient de 16,14 à 17,23 millions de tonnes en fonction des scénarii retenus.



Répartition des carrières d'exploitation minérales, en activité ou fermées sur ECLA

Informations sur l'activité d'exploitation de la carrière «Bois du Roi» à Briod (Sources : BRGM 2023)

Nom	Exploitant	Commune	Matière exploitée	Date de fin d'exploitation	Production autorisée	Réaménagement prévu
Bois du Roi	Orsa Granulats Franche-Comté	Briod	Calcaire	30/07/2031	0.5kt	Remblaiement



Vue de la carrière Bois du Roi - Commune de Briod

1.1.1.5. Une disparité de paysages : la plaine, les reculées et le plateau

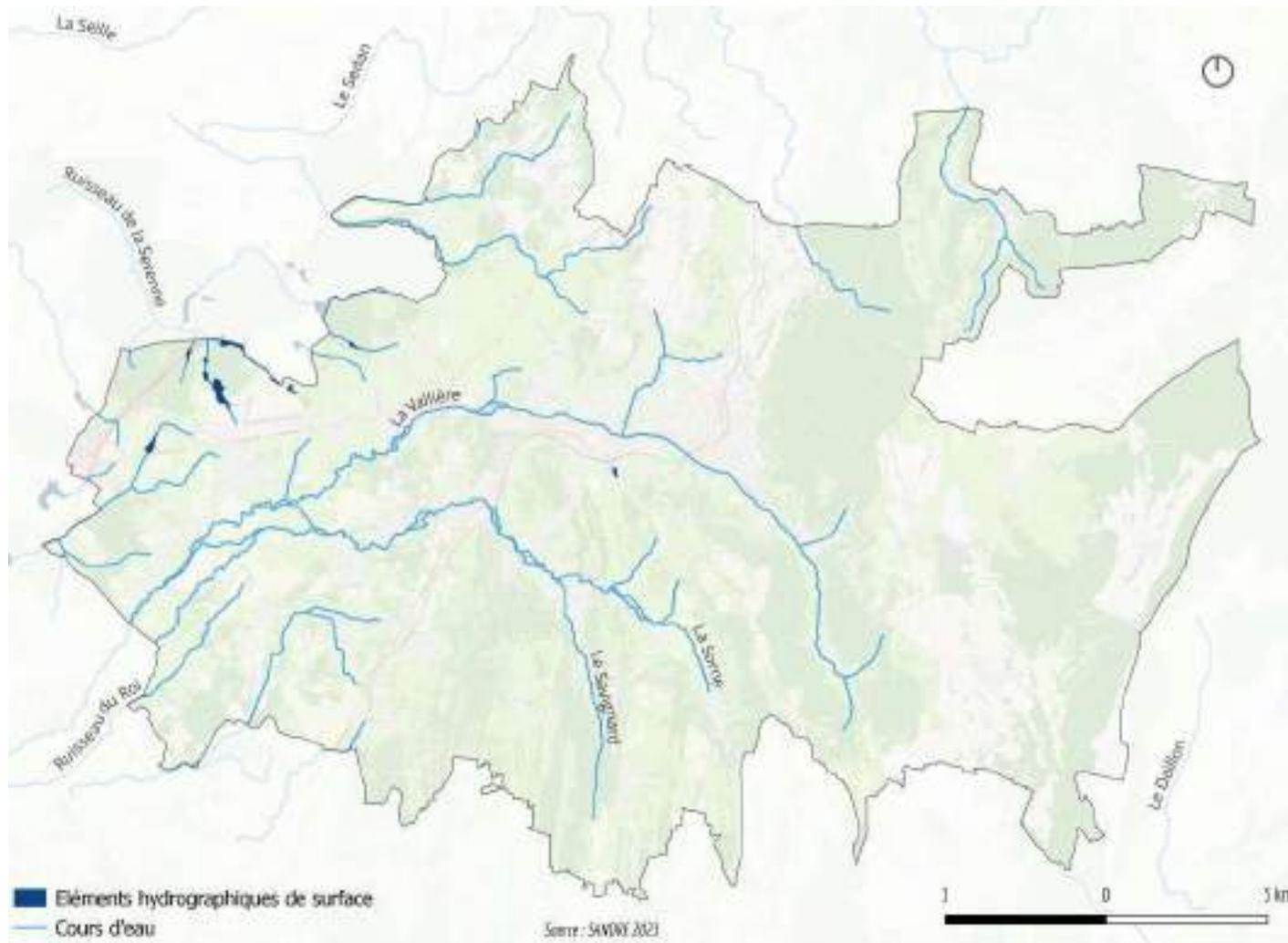
» Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique d'ECLA est un réseau concentré à l'Ouest, marqué par la Vallière, la Sorne et le Savignard prenant source au Sud-Est.

Au Nord-Est, au niveau des Reculées de Baume-les-Messieurs, se trouve l'affluent de la Seille; la Seille de Baume ainsi que son affluent; le Dard. Les communes à l'Est du territoire, notamment Briod, Publy, Vevy et Verges ne contiennent aucun cours d'eau, ni d'élément hydrographique de surface.

Les éléments hydrographiques de surface trouvés à l'Ouest découlent de la Serenne et ses affluents.

Les cours d'eau suivent le relief observé précédemment, marquant les vallées à basse altitude et absentes en altitude plus élevée.



Vue de La Sorne (JSL)



Vue de La Vallière (B. Girard)

Réseau hydrographique d'ECLA

» Des paysages variés

Le territoire de la collectivité est caractérisé par l'eau et le relief qui sont des fondements très importants. Trois ensembles de relief se distinguent : **la plaine, les plateaux et les montagnes** offrant au territoire des perceptions paysagères multiples et créant des ambiances paysagères contrastées.

La qualité des paysages tient aussi à la diversité des modes d'occupation des sols.

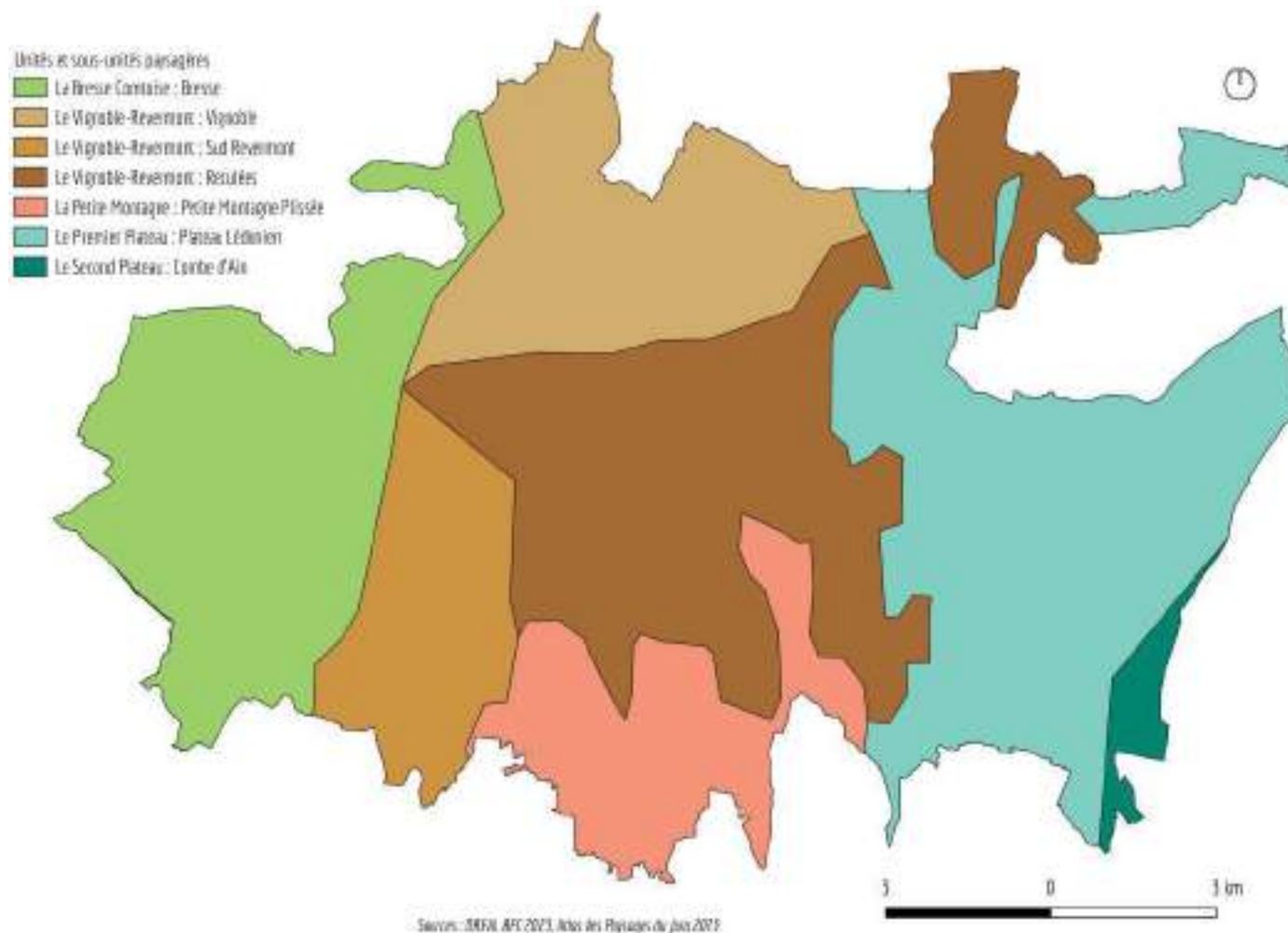
Différentes structures sont ainsi présentes selon les secteurs :

- En plaine, l'agriculture sur de larges surfaces prédomine
- Le centre du territoire comporte de la vigne mêlée à des surfaces agricoles un peu plus complexes que dans la plaine
- Sur les plateaux, le pâturage avec des systèmes bocagers est prédominant, ainsi que la forêt à majorité de feuillus. Dans la montagne, ces systèmes bocagers sont cependant plus morcelés que sur les plateaux

L'Atlas des Paysages de Franche-Comté, dans un premier temps publié en 2001, a été mis à jour en 2023 à l'échelle du Jura. Ce dernier identifie cinq grandes unités paysagères sur ECLA, qui suivent le relief et les entités géomorphologiques du territoire :

- à l'Ouest du territoire, la plaine La Bresse Comtoise
- au Centre, les reculées du Vignoble Revermont
- à l'Est, le Premier Plateau
- au Sud, la Petite Montagne
- au Sud-Est, le début du Second Plateau

L'Atlas des Paysages du Jura a mis en exergue des enjeux pour chaque unité paysagère, qui permettent d'identifier les enjeux spécifiques à prendre en compte pour ce PLUi-HM.



Carte des unités et sous-unités paysagères d'ECLA

La Bresse Comtoise



L'unité paysagère de la Bresse Comtoise est caractérisée par un paysage vallonné, rattaché à la plaine de la Bresse. C'est un site principalement composé de milieux naturels ou semi-naturels (54% de surfaces cultivées et 42% de surfaces boisées). Il s'agit d'un paysage ouvert, découpé par le réseau hydrographique en 4 petits vallons, qui

draine l'eau des reculées. A l'échelle d'ECLA se dessine la sous-unité de Bresse.

La sous-unité paysagère «La Bresse» est à dominance de plaines et de clairières cultivées, entrecoupées par des étangs et forêts. L'atlas des paysages relève un éclatement paysager au sein de cette sous-unité qui intègre le paysage de la Bresse-Comtoise dans un ensemble beaucoup plus vaste. Les horizons de ce paysage sont majoritairement boisés, en bordures des cultures.



Vue de la route de Bletterans, Courlaoux (Source : StreetView)

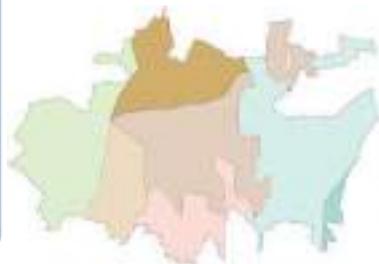
Enjeux pour la Bresse Comtoise :

- **Sensibiliser les acteurs à la gestion de l'eau pour limiter la disparition des milieux humides avec la forte présence d'étangs et de cours d'eau sur la Bresse ;**
- **Gérer le développement des «villages-rues» et des tissus d'activités le long des axes routiers à proximité de l'A39 et de ses accès, afin de limiter l'éparpillement en particulier sur le village de Courlaoux.**

Le Vignoble-Revermont

Le Vignoble-Revermont, autrement connu sous le nom de «Bordure Jurassienne», l'entité géomorphologique du territoire, a un paysage riche connectant la Plaine et les Montagnes, composée de 59% de surfaces cultivées, toutes en AOC ou IGP. Cette unité paysagère est coupée par des reculées sur toute la longueur, dont l'unité géologique patrimoniale des Reculées de Baume-les-Messieurs.

Au sein d'ECLA se distinguent 3 sous-unités paysagères (cf. Carte des unités) : Le Vignoble, Les Reculées et Le Sud Revermont.



Le Vignoble

La sous-unité du Vignoble est désignée comme un «patchwork agricole» ; un paysage ouvert dominé par des pentes et collines cultivées ainsi que des boisements.



Les vignes cultivées sur les pentes de L'Etoile (Source : StreetView)



Les Reculées

Les reculées de cette sous-unité sont des falaises à pentes boisées, contenant des pâtures en fond de vallée, qui échancrent le Premier Plateau à l'aval. La particularité de ces reculées est la formation d'un micro-climat au sein des vallées, permettant le développement d'espèces végétales méditerranéennes. C'est au sein de cette sous-unité que se retrouve la Reculée patrimoniale de Baume-les-Messieurs, ainsi que le siège d'ECLA et chef-lieu du Jura : Lons-le-Saunier.

Les reculées de cette sous-unité sont des falaises à pentes boisées, contenant des pâtures en fond de vallée, qui échancrent le Premier Plateau à l'aval. La particularité de ces reculées est la formation d'un micro-climat au sein des vallées, permettant le développement d'espèces végétales méditerranéennes. C'est au sein de cette sous-unité que se retrouve la Reculée patrimoniale de Baume-les-Messieurs, ainsi que le siège d'ECLA et chef-lieu du Jura : Lons-le-Saunier.



Reculée de Baume-les-Messieurs (Source : StreetView, Fab360VR)



Le Sud Revermont

Le Sud Revermont est caractérisé par des pentes plus douces en direction de la plaine, permettant la culture en pente ainsi qu'un paysage ouvert, dégagé sur les boisements environnants et les villages en pied de versants.

Enjeux du Vignoble-Revermont :

L'Atlas des Paysages a identifié plusieurs enjeux auxquels ces unités paysagères font face, desquels ont été déclinés plusieurs orientations à suivre.

Afin de renforcer la gestion et la protection des Reculées et faire face à la concentration touristique sur certains sites, les orientations de l'Atlas des paysages sont :

- **Aménager des points d'accueil touristique dans les paysages des reculées, sobres et n'artificialisant pas les sites ;**
- **Accompagner les élus sur la gestion touristique et la protection des reculées ;**
- **Maintenir une activité agricole durable pour les milieux et paysages ouverts.**

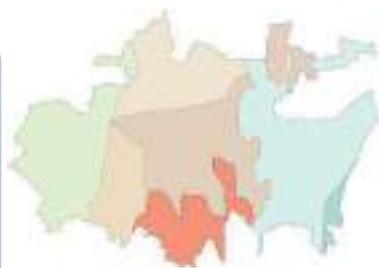
Dans un objectif de gestion de la densification urbaine pour conserver des implantations initialement liées à la géographie et l'activité viticole de l'unité, les orientations de l'Atlas au sujet de la densification urbaine sont :

- **Requalifier les zones d'activités pour valoriser les entrées de ville et les intégrer au paysage et à la géographie du Revermont ;**
- **Reconnecter les centralités anciennes et les extensions contemporaines dans un paysage bâti cohérent et caractéristique (surtout à Lons-le-Saunier et Conliège);**
- **Traiter et caractériser les coupures urbaines pour prévenir le risque de conurbanisations, relier géographiquement.**



Cultures en pente à Cesancey (Source : StreetView)

La Petite Montagne



La Petite Montagne Plissée

Cette sous-unité paysagère de la Petite Montagne est l'exemple typique des plis et failles caractéristiques du territoire. La Petite Montagne Plissée est un paysage fermé, dominé par des vallées étroites pâturées, des pentes boisées virant à enfrichées

avec la déprise agricole et le recouvrement des empierrements des prairies situées en pentes.

Un projet de lutte contre l'enfrichement des terres agricoles est en cours dans la vallée de Revigny, menée par l'association Défi Vallée Vallière



Vue les boisements recouvrant la Petite Montagne Plissée (Source : StreetView)

Enjeux pour la Petite Montagne Plissée :

- **Gérer les franges boisées pour limiter l'enfrichement des terres pâturées et cultivées et la fermeture des paysages ;**
- **Accompagner les départs à la retraite et le transfert du foncier agricole ;**
- **Poursuivre le maintien des murgers dans les paysages et les valoriser.**

Le Premier Plateau



Le Plateau Lédonien

La sous-unité du Plateau Lédonien regroupe la majorité des communes à l'Est d'ECLA. Elle propose un paysage relativement ouvert, à dominance de pâtures et de bosquets.

Une certaine géométrie se dessine par les murgers qui séparent les parcelles cultivées ainsi qu'un grand nombre de lisières boisées, formant un paysage bocager.

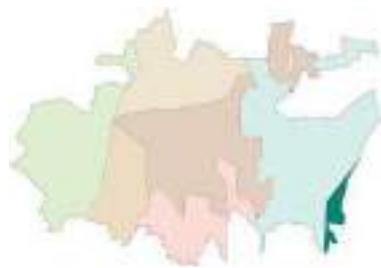


Prairie entourée d'une lisière boisée et d'un murger à Vevy (Source : StreetView)

Enjeux pour le Premier Plateau

- **Accompagner l'évolution des pratiques agricoles afin de maintenir les caractéristiques paysagères du Premier Plateau ;**
- **Encourager les pratiques agroécologiques et de valoriser les murgers avec des mesures de gestion et de maintien.**

Le Second Plateau



La Combe d'Ain

Le Second Plateau débute au Sud-Est de Publy, au niveau du sommet observé par le relief, devenant un ensemble ouvert qui est le chemin principal vers le Plateau des Lacs de l'Est. Il est dominé par des champs et des pâturages, conditionné par l'Ain dans sa forme et son usage. Cette sous-unité

constitue le chemin d'accès principal vers les lacs du Second Plateau, à l'Est d'ECLA.

Enjeux pour la Combe d'Ain :

Les enjeux mis en avant par l'Atlas des Paysages ne concernent pas particulièrement la section de la Combe d'Ain présente sur le territoire car ces derniers sont principalement liés aux cours d'eau et milieux humides :

- **Préserver les milieux forestiers et les activités agricoles en lien avec les enjeux du Premier Plateau ;**
- **Préserver les grands cônes de vus proposés grâce aux surfaces ouvertes des grandes parcelles agricoles.**



Vue sur la Combe de Publy (Source : StreetView)

CONSTATS

- Socle géologique riche et varié, caractérisant l'organisation du territoire et de la répartition des activités
- Un fort patrimoine géologique, grâce aux reculées, en particulier la Reculée de Baume-les-Messieurs et son rôle dans le tourisme et l'activité économique du territoire.
- Des paysages diversifiés
- Risque de manque de ressources minérales sur les projections du SCoT du Pays Lédonien, plus qu'une carrière ouverte et exploitée sur le territoire
- Concentration des milieux humides et des cours d'eau sur l'Ouest du territoire, augmentant les risques d'inondations
- Enrichissement des cultures agricoles sur certaines parties du territoire (notamment la Vallée Vallière)

ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- La satisfaction des besoins en matériaux sur le long terme privilégiant le principe de proximité, dans le respect de la qualité de vie des populations riveraines (paysage, poussières...)

Enjeux du PLUi-HM :

- La préservation du patrimoine géologique existant dans le contexte du changement climatique et de son impact sur les sous-sols argileux.
- Pérennisation des activités agricoles sur le territoire et leur impact paysager et environnemental
- Préserver la diversité paysagère constituant le caractère de ce territoire «pré montagnard»
- Conciliation du développement urbain avec le paysage patrimonial et les activités économiques (agriculture, tourisme, exploitations...)
- La pérennisation des ressources minérales, de l'extraction ou de l'importation sur la ZE Lons-le-Saunier.



Les pratiques agro-pastorales ont des difficultés à se maintenir, et le développement urbain en extension continue, empiétant les terres agricoles, ce qui concourt à l'enrichissement des cultures, des prairies et pelouses calcicoles sèches. Le tourisme est toujours très vivant grâce au patrimoine géologique, naturel et paysager, mais l'absence de gestion concrète de ces milieux mène à leur dégradation (patrimoniale, paysagère, écologique...).

De plus, les gisements d'intérêt sont identifiés, mais leur exploitation est insuffisante, ce qui continue l'importation de ces ressources et génère des émissions de Gaz à Effet de Serre.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION - SCÉNARIO AU FIL DE L'EAU

1.1.2 L'évaluation des risques

1.1.2.1. Risques liés à l'eau

» Risque d'inondation

Pour rappel, le réseau hydrographique, principalement les cours d'eau majeurs et les zones humides, sont concentrés sur l'Ouest du territoire, partant du Centre (le ruisseau de la Vallière), mais l'Est du territoire est peu couvert par des cours d'eau. Néanmoins, le territoire entier est à risque d'inondation. Ces inondations peuvent avoir diverses causes :

- Le premier risque est l'inondation par débordement des cours d'eau (quand le cours d'eau déborde de son lit habituel). Il existe deux types de crues : les crues lentes de plaines et les crues rapides et torrentielles.
- Une inondation peut aussi être causée par remontée de nappe phréatique.
- Enfin les ruissellements constituent également un risque d'inondation. En effet, lorsque le sol est saturé en eau, une partie des précipitations ne s'infilte plus et ruisselle. Ce phénomène, aggravé par l'imperméabilisation des sols, touche aussi bien les zones urbaines que les secteurs agricoles, provoquant des «coulées d'eau boueuse».



Inondation sur la commune de Conliège en 2016

Documents cadres de la gestion des risques d'inondations

LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION RHÔNE-MÉDITERRANÉE 2022-2027 (APPROUVÉ LE 21 MARS 2022)

Ce dernier définit les objectifs de gestion, les orientations fondamentales et les dispositions auxquels le PLUi-HM doit être compatible. Une partie du territoire est identifiée comme secteur prioritaire pour la mise en œuvre d'actions conjointes de la restauration physique et de lutte contre les inondations.

Parmi les objectifs majeurs du PGRI Rhône-Méditerranée, celles qui concernent le PLUi-HM sont :

- **Objectif 1** : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation
D1.1, D1-3, D.1-4, D.1-5 : Connaître les enjeux, orienter le développement urbain en dehors des zones à risques afin de ne pas aggraver la vulnérabilité, valoriser les zones inondables et renforcer la prise en compte du risque dans les projets d'aménagement
- **Objectif 2** : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
D2.1 : Préserver les champs d'expansion des crues
- **Objectif 4** : Organiser les acteurs et les compétences
D.4-2 Assurer la cohérence des projets d'aménagement du territoire avec les objectifs de la politique de gestion des risques d'inondation et intégrer les objectifs et orientations du PGRI dans le PLUi-HM (Objectifs 1 et 2).

LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS

Le Plan de Prévention des Risques d'inondations est un outil de gestion des risques naturels élaboré sur décision du Préfet par les services de l'État en concertation avec les collectivités territoriales.

C'est un document cartographique et réglementaire (établi après enquête publique et arrêté préfectoral) qui définit les règles de constructibilité dans les différents secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est principalement basée sur les crues de référence, et c'est en ce sens que ces documents sont souvent remis en question, notamment projectivement en raison du contexte de dérèglement climatique.

Les PPRI d'ECLA :

- PPRI La Vallière (approuvé le 09/02/2007) : ce PPRI couvre 10 communes : Condamine, Conliège, Courlans, Courlaoux, Lons-le-Saunier, Montaigu, Montomorot, Perrigny et Revigny.
- PPRI Seille (approuvé le 10/06/2011) couvre une commune sur le territoire : Baume-les-Messieurs. Il est concerné par un volet risque d'inondation ainsi qu'un volet risque d'inondation par crue torrentielle ou montée rapide de cours d'eau.
- PPRI Sorne-Savignard (approuvé le 21/04/2008) concerne 10 communes d'ECLA : Chilly-le-Vignoble, Condamine, Courlaoux, Frébuans, Macornay, Messia-sur-Sorne, Moiron, Montaigu, Trenal et Vernantois. Il comporte un volet risque d'inondation ainsi qu'un volet de risque d'inondation par crue torrentielle ou montée rapide de cours d'eau.
- En plus d'un PPRI, la commune de Lons-le-Saunier est couverte par un Porter à Connaissance et un arrêté préfectoral pour les risques d'inondations liés au Solvan datant du 10 mai 2010.

Quelques principes et réglementations sont déjà définis sur le territoire par la circulaire interministérielle du 21 janvier 1994, décrits dans le SCoT :

- **Interdire la construction au sein des zones inondables soumises à des aléas forts, et réduire les constructions existantes quand cela est possible**
- **Prendre les dispositions nécessaires pour les constructions en zones inondables soumises à des aléas plus faibles afin de réduire leur vulnérabilité aux phénomènes potentiels**
- **Contrôler l'extension urbaine dans les zones d'expansions des crues**
- **Éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau non justifié par la protection des lieux d'urbanisation dense, car ils peuvent accroître les risques d'inondations en amont ainsi qu'en aval.**

Ces réglementations seront des enjeux à intégrer au PLUi-HM afin de renforcer la prise d'action et assurer la préservation du territoire.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est une compétence obligatoire des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération depuis 2018. 12 EPCI du bassin de la Seille, dont ECLA, a établi un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) en 2022. Celui-ci permet une gestion harmonisée des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant, en lien avec les aménagements et entretiens des cours d'eau, de la protection et restauration des zones humides mais aussi de la gestion des dispositifs de protection des inondations et des crues, de la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et de la protection des eaux superficielles et souterraines.

ECLA ne contient pas de Territoire à Risque Important d'Inondations (TRI) est n'a pas de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le risque d'inondation par débordement de cours d'eau

Toutes les communes concernées par un PPRi ont un risque plus ou moins fort d'inondation par débordement de cours d'eau. Le zonage des différents PPRi détermine des zones rouges et des zones bleues, en fonction de leur risque d'aléas de débordement des nappes et sont annexés aux documents d'urbanisme existants.

L'atlas des zones inondables (AZI) suit les cours d'eau principaux du territoire, soit :

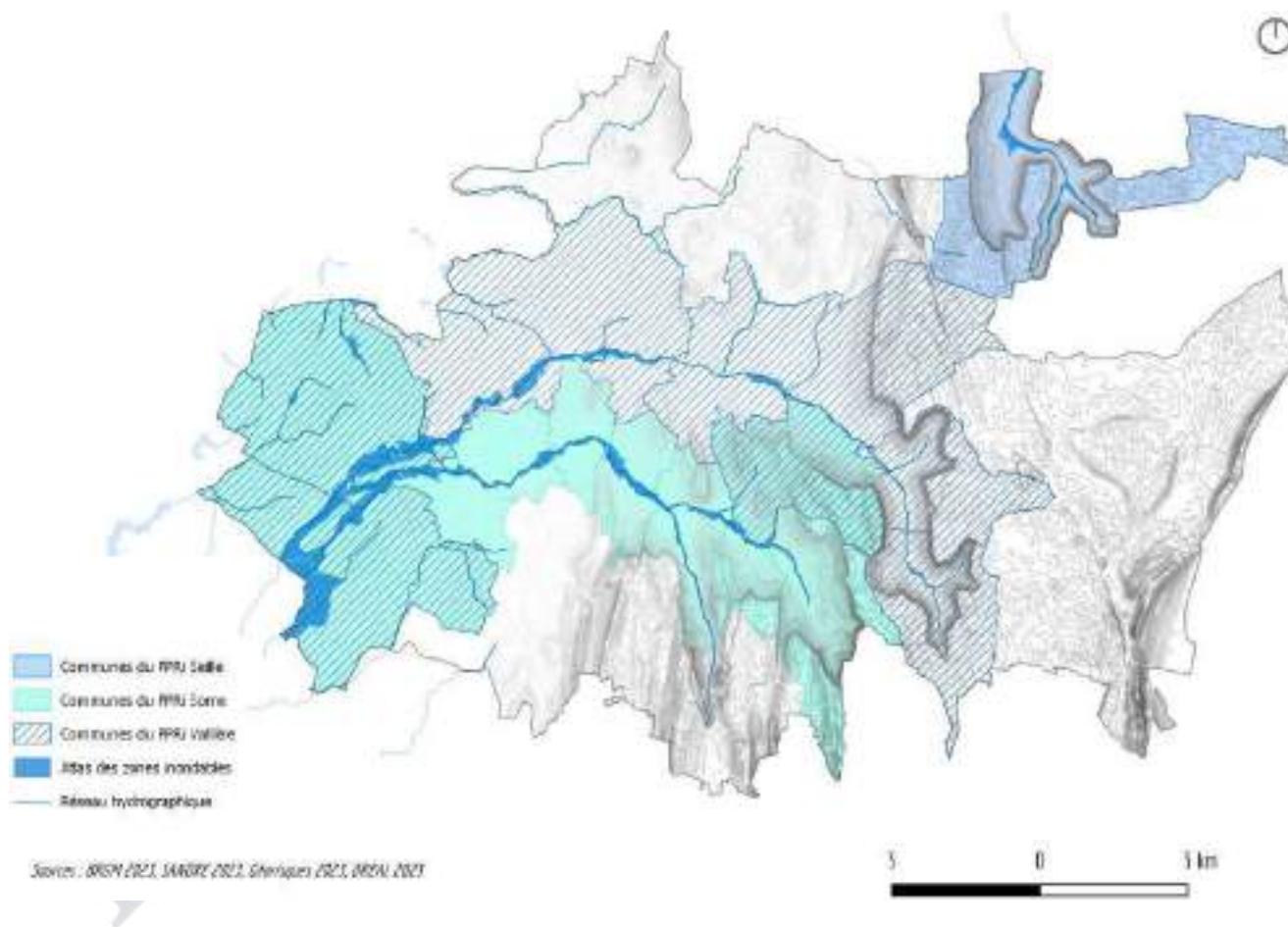
- à l'Ouest : la Vallière, la Sorne et le Savignard
- au Nord-Est : le Dard

Les zones inondables sont présentes en milieux plus ou moins urbanisés, avec certains bâtis déjà existant sur des zones inondables.

Aléas liés à la Rivière Le Solvan :

Un Porter à Connaissance du 10 mai 2010 définit les règles à prendre en compte au sein des zones inondables du Solvan, à l'aide de zones :

- Aléa fort (zone violette) : les secteurs où la hauteur d'eau, en cas de rupture de crue importante, est supérieurs à 0,5 m et/ou la vitesse de courant sera forte (supérieure à 0,5m/s).
- Aléa modéré (zone orange) : Secteur où la hauteur d'eau sera inférieure à 0,5 m et où la vitesse de courant sera faible (inférieure à 0,5 m/s).



Communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Inondations

Le Porter à Connaissance, ainsi que l'atlas des zonages se trouvent en annexes du PLUi-HM.

Un enjeu majeur de ce PLUi-HM sera de prendre en compte ces zones délimitées dans les choix de zonage :

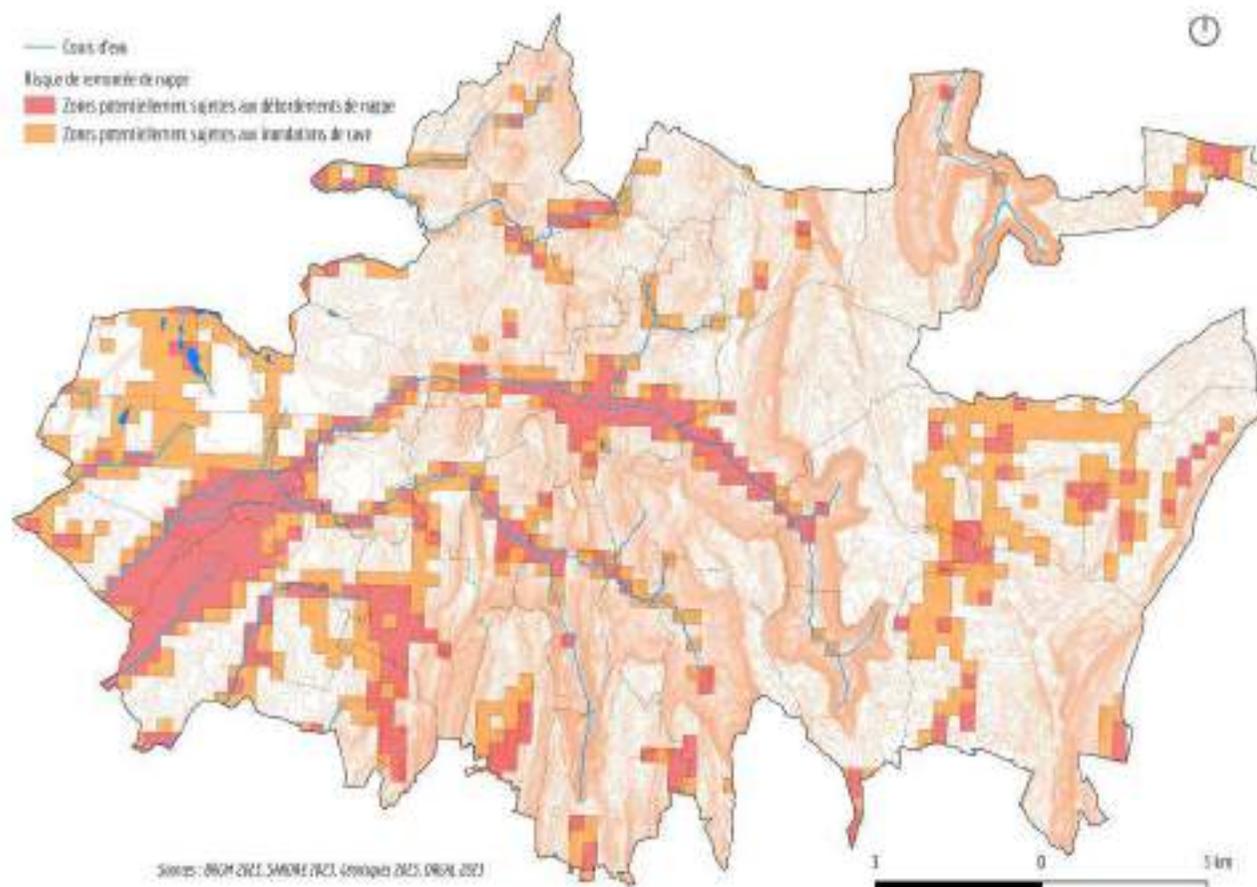
- **En interdisant la construction de bâtis dans les zones concernées par un aléa fort ou très fort d'inondation ;**
- **En établissant des prescriptions liées à l'urbanisme dans les zones plus rurales en zones inondables ;**
- **En préservant les champs d'expansion des crues ;**
- **En limitant l'endiguement et le remblaiement de certains sites proches des zones inondables, etc.**

Le risque d'inondation par remontée des nappes

Toutes les communes d'ECLA sont concernées par le risque d'inondation par remontée de nappes à degré variable. Ce phénomène est provoqué par la saturation des nappes, alimentées par les précipitations. Ces inondations peuvent causer des dommages matériels, principalement sur le bâti (inondation des sous-sols, dégradation des murs, voire dégradations des routes) mais peuvent également avoir une influence sur la pollution.

A l'Ouest du territoire, le risque d'inondation par remontées de nappes suit le réseau hydrographique et est en extension des zones inondables identifiées par débordement des cours d'eau. A l'Est du territoire, ces derniers ne suivent pas les cours d'eau, mais sont concentrés sur le premier plateau, en bas du relief haut en bordure de Conliège.

Le risque d'inondation par remontées de nappes est un fort enjeu sur le territoire, particulièrement dans le contexte actuel du changement climatique et son impact sur les évènements pluvieux (fréquence et impact potentiellement accrus).



Risques d'inondation sur le territoire lié aux remontées de nappes

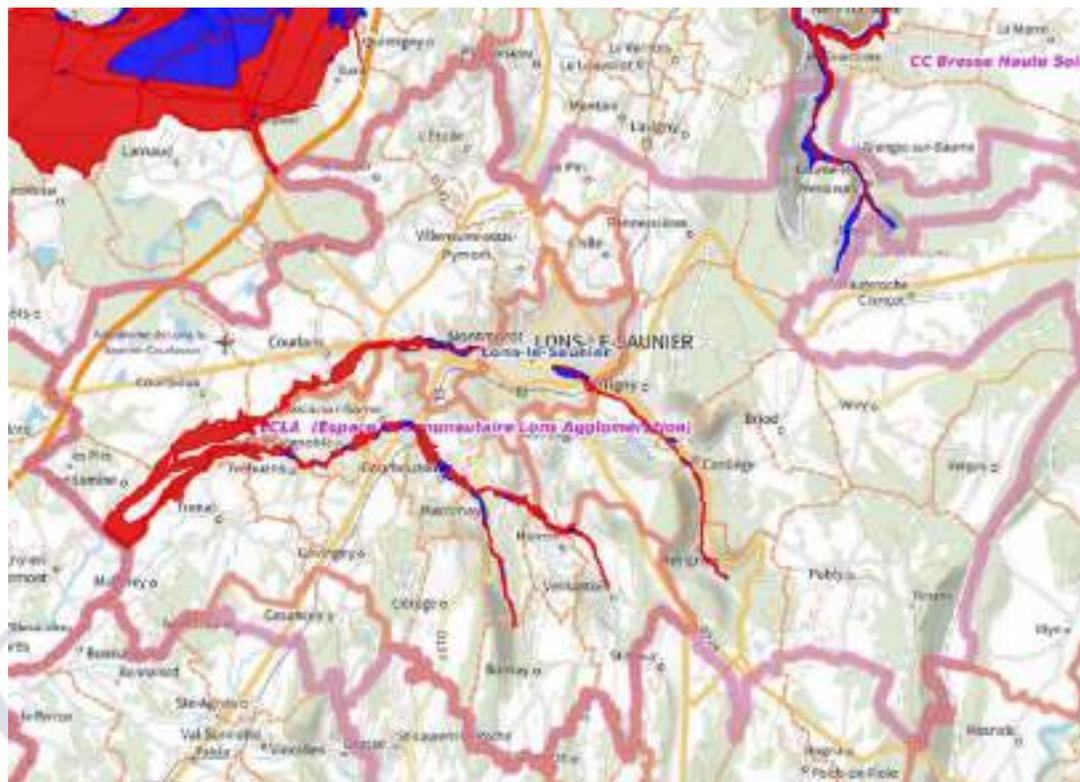
Le risque d'inondation par ruissellement

Le risque d'inondation par ruissellement pluvial touche tout le territoire d'ECLA. En 2016, 8 communes ont été déclarées en état de catastrophe naturelle suite à un orage violent : Conliège, Courlans, Lons-le-Saunier, Montaigu, Montmorot, Perrigny, Revigny et Vernantois. Le dernier événement recensé date de 2021, où un orage et des pluies fortes ont inondé les rues dans les communes voisines, avec quelques inondations au sein du périmètre d'ECLA.

Les zones inondables inscrites dans le PPRI de la Vallière délimitent surtout les zones inondables rouges (interdiction de construction) le long des cours d'eau traversant le versant Est-Ouest du territoire.

L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols aggravent ce risque d'inondation sur l'ensemble du territoire (orientations fondamentales 5A et 8 du SDAGE 2022-2027).

Adapter l'aménagement du territoire à proximité de ces zones, en favorisant la restauration et la rénovation est donc un enjeu fort au sien de ce PLUi-HM.



Limites des zones rouges et bleues inondables sur le territoire (Source : SANDRE)



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

L'aggravation des dégâts des inondations est-il lié aux effets du changement climatique ?

En France, l'effet du changement climatique sur les inondations n'est pas encore perceptible statistiquement.

L'aggravation des dégâts des inondations observée depuis quelques décennies a pour principale cause l'action de l'homme : imperméabilisation des sols, construction sur des terrains en bordure de cours d'eau et non-respect des principes de précaution (zones inondables en principe non constructibles, zones rouges du plan de prévention des risques d'inondations).

En revanche, le changement climatique va accentuer les extrêmes météorologiques, avec des PLUi-HMes plus importantes sur un plus faible nombre de jours. Cette augmentation de l'intensité des précipitations amplifiera les phénomènes d'inondation et risque d'accroître les dégâts observés en zones vulnérables. (Source OFB)



ZOOM SUR L'ÉROSION DES SOLS

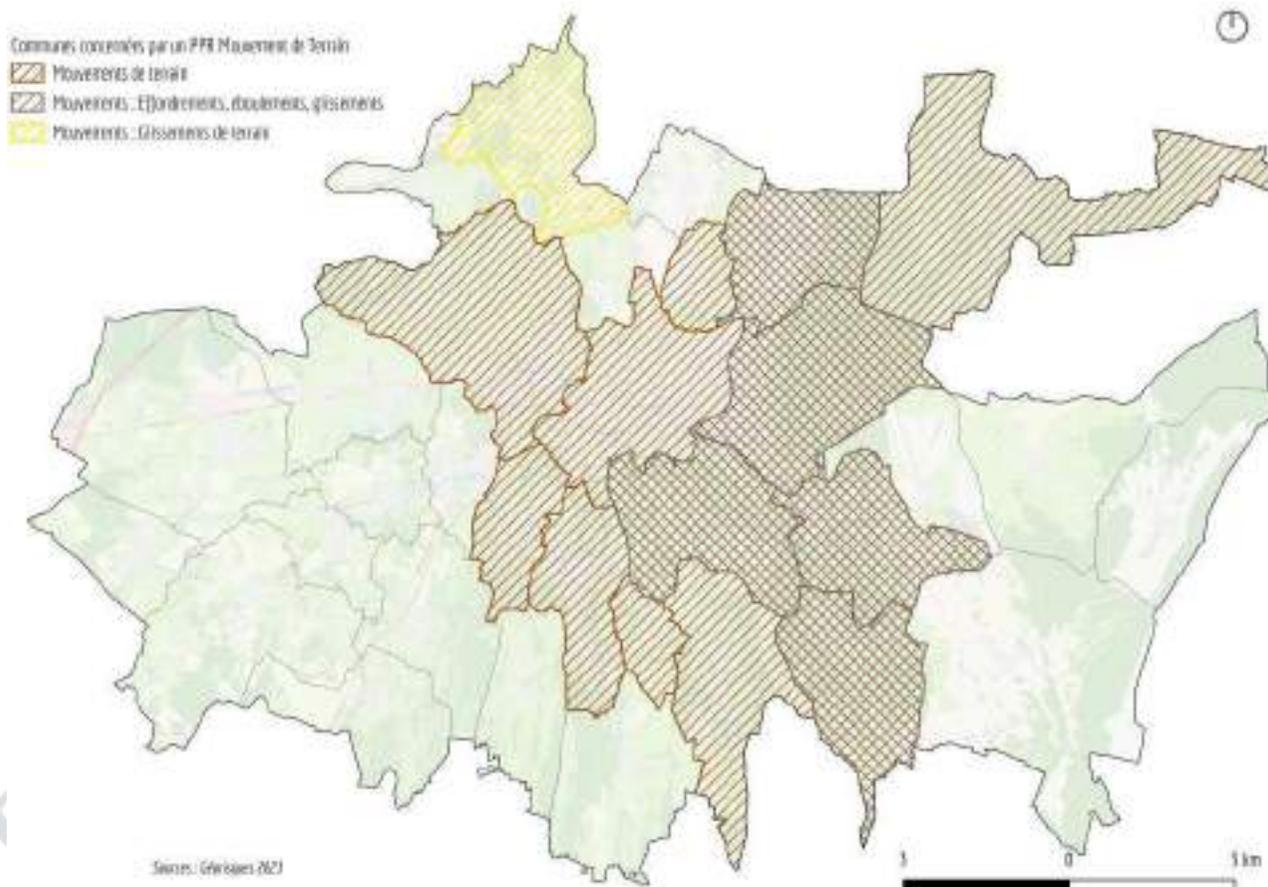
L'érosion désigne le déplacement de sol ou de roches sous l'action combinée de la gravité et des éléments naturels tels que le vent, la pluie, le ruissellement de l'eau ou les vagues. Ce phénomène naturel entraîne le transfert progressif de grands volumes de matière depuis l'amont des bassins versants vers l'aval. Ce processus joue un rôle très important dans le façonnement des paysages. Il dessine la morphologie des côtes ou la forme et l'emplacement des vallées. Il est généralement lent, mais se produit parfois de manière brutale, sous forme de mouvements de terrain. Le risque d'érosion des sols peut être limité par une urbanisation et une artificialisation modérées respectant les zones sensibles et par le recours aux dispositifs de prévention des coulées d'eau boueuse (haies, taillis et bandes enherbées limitant le ruissellement, fascines).

1.1.2.2. Risques naturels

» Risques de mouvements de terrain

Les mouvements de terrain sont l'ensemble des déplacements, plus ou moins marqués, du sol et du sous-sol. Ces mouvements peuvent être d'origine naturelle ou anthropique, et se manifestent sous différentes formes en fonction de la typologie du sol, l'inclinaison des pentes ou même l'élément perturbateur :

- Glissements de terrain : Les glissements sont causés par une forte saturation des sols en eau, pouvant déplacer des volumes importants de terrain en mouvement lent ;
- Éboulements et chutes de blocs : Ce sont des mouvements rapides et discontinus, lié aux forces imposées sur les roches ;
- Coulées de boue : ce sont des mouvements rapides du sol, sous forme plus ou moins fluide ;
- Érosion des berges : c'est le phénomène de destruction des berges et du sol qui se fait entraîner par l'eau pouvant causer des glissements de terrain ou bien des éboulements ;
- Effondrements : ce sont des mouvements plus ou moins violents qui proviennent de la rupture d'un toit de cavité souterraine où l'eau aurait infiltré les roches sédimentaires.



Communes concernées par un Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain

Cinq Plans de Prévention des Risques de Mouvements de Terrains (PPR MVT) couvrent 14 communes d'ECLA :

- PPR MVT Haute Sorne, approuvé le 7 juin 1996, couvrant tous les mouvements de terrain sur les communes de Macornay, Moiron et Vernantais
- PPR MVT Haute Vallée de la Seille, approuvé le 14 juin 1996, couvrant tous les mouvements de terrain sur la commune de Baume-les-Messieurs
- PPR MVT Reculée Conliège-Revigny, approuvé le 17 février 2017, couvrant tous les mouvements de terrain, sauf l'érosion des berges, sur les communes de Conliège, Montaigu, Pannessières, Perrigny et Revigny
- R.111-3* Lons et alentours, approuvé le 1^{er} juillet 1994, couvrant tous les mouvements de terrain sur les communes de Chille, Courbouzon, Lons-le-Saunier et Montomorot
- R.111-3* Etoile, approuvé le 12 août 1993, et modifié le 19 décembre 2023 (voir arrêté n°2023-12-13-002) couvrant les risques de glissements de terrain sur la commune de L'Etoile

*ce sont des arrêtés pour l'application de l'ancien article R111-3 du code de l'urbanisme, qui ont aujourd'hui la même valeur juridique qu'un PPR MVT approuvé.

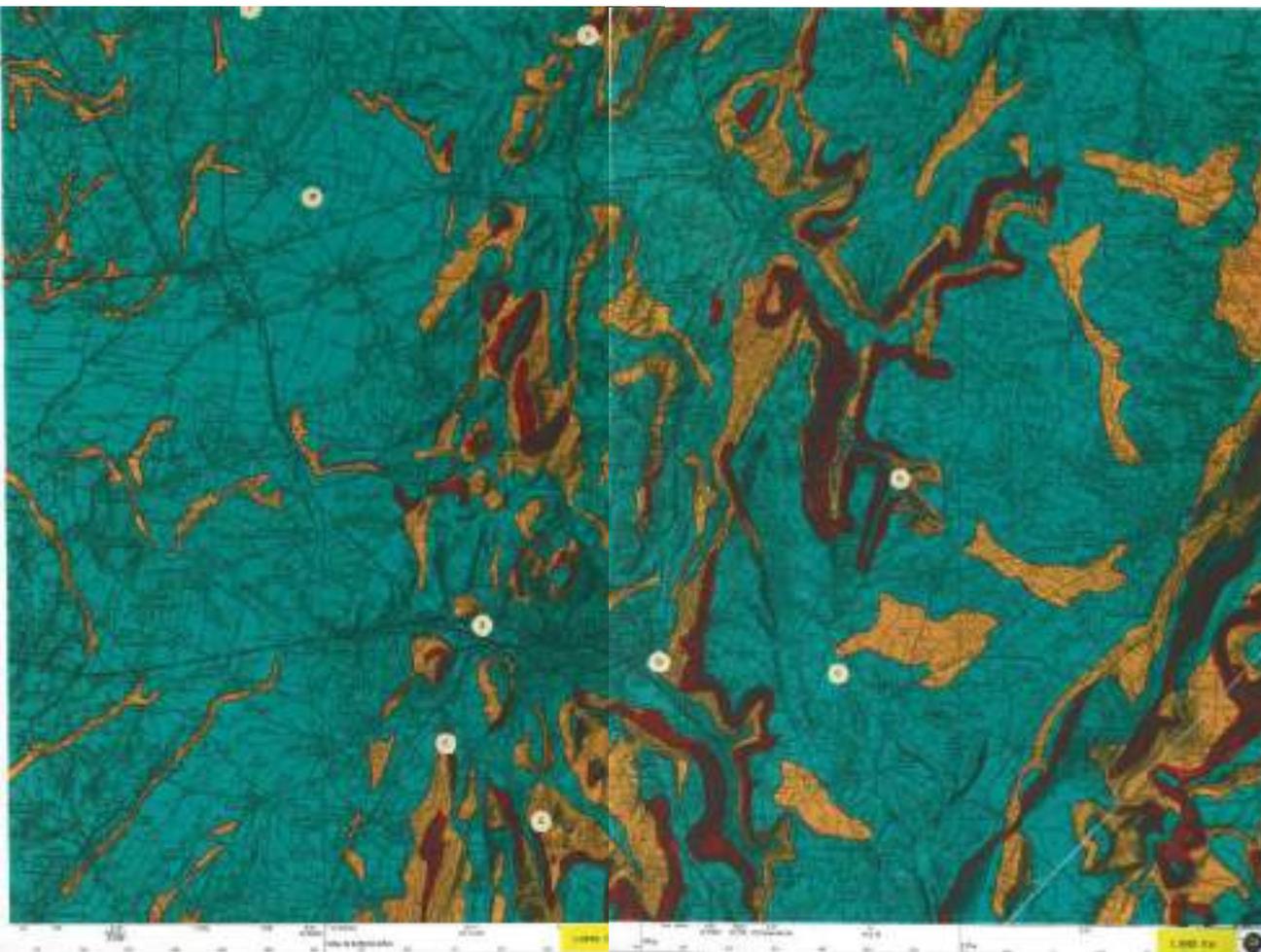
Pour les communes du territoire non concernées par un plan de prévention des risques, il faudra se référer à l'Atlas des risques géologiques du département au 1/50 000ème élaboré en 1998 par le bureau de recherches sur le développement agricole (BRDA) qui comporte des zones de risque géologique sur le territoire de l'EPCI. Le territoire est concerné par 3 zones dont il conviendra de prendre en compte les prescriptions rappelées ci-dessous :

- Zone 1 – Couleur rouge – Secteur de risque majeur (mouvement en cours, ou mouvement à très forte probabilité) – Constructions à proscrire ;
- Zone 2 – Couleur orange – Secteur de risque maîtrisable (mouvement possible mais de nature et d'intensité mesurables et pouvant être maîtrisés) – Constructions et aménagements soumis à conditions spéciales selon étude géotechnique préalable ;
- Zone 3 – Couleur verte – Secteur de risque négligeable (état actuel des connaissances ne faisant pas apparaître de probabilité de mouvements) – Constructions possibles mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.

Au sein de la base de données du BRGM, 102 mouvements de terrain ont été recensés sur le territoire de la collectivité, majoritairement des glissements de terrain.

Les principaux mouvements de terrains se situent aux alentours de Lons-le-Saunier, du Nord au Sud d'ECLA, en particulier au niveau des coteaux et des reculées.

Le dernier mouvement relevé date de 2020 : un effondrement aux alentours du Poste-Source de Lons-le-Saunier.



Extrait de l'Atlas des risques géologiques - BRDA 1998

Effondrements, éboulements

152 cavités souterraines non minières ont été recensées par le BRGM sur le territoire, la majorité d'entre elles suivent le relief, concentrées vers les sites à environ 500 mètres d'altitude.

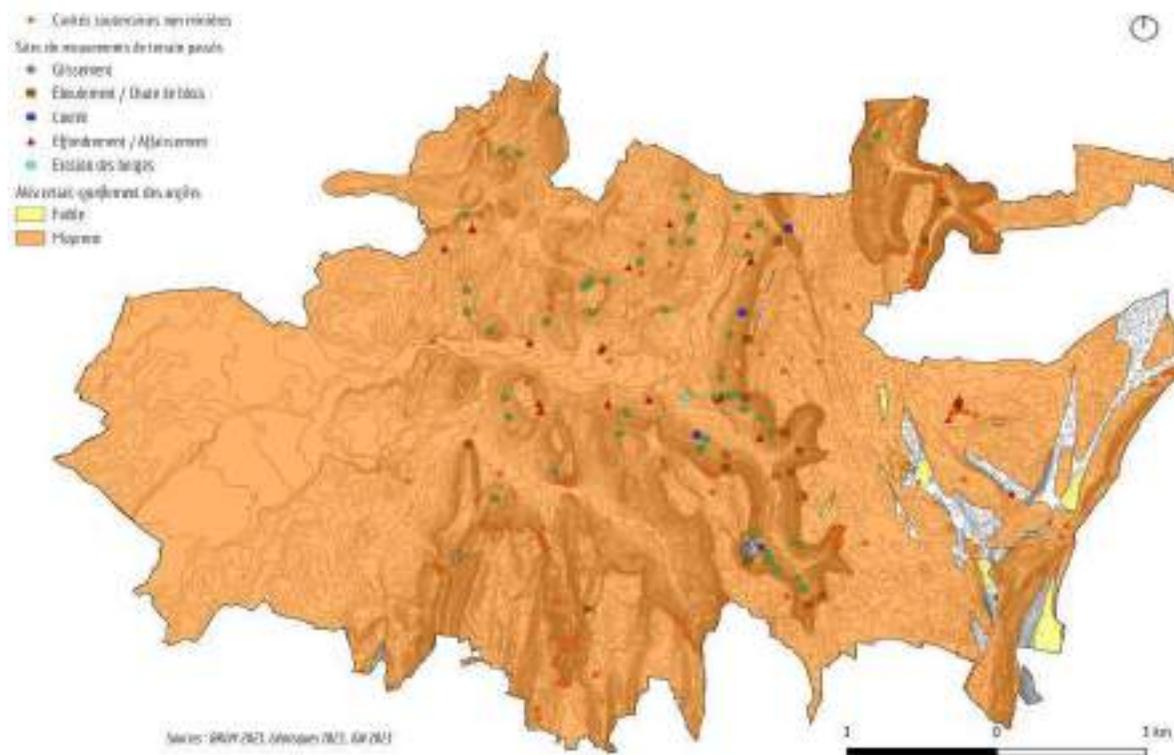
Retrait-gonflement des argiles

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles est produit par les variations des conditions hydriques des sols lié à l'alternance de périodes sèches et humides. Ceci peut entraîner une déformation des sous-sols, engendrant des déformations en surface. Les principales conséquences de ce phénomène sont des fissures dans les bâtiments, dont les murs et les sols.

La majorité du territoire est concernée par un risque de retrait-gonflement des argiles moyen, avec seulement cinq communes avec des sites non concernés par le risque ou ayant un risque d'aléa faible : Briod, Conliège, Pably, Verges et Vevy. Ce risque moyen entraîne une obligation d'étude géotechnique lors de la vente de terrains constructibles.

Aucune partie du territoire est à risque fort du phénomène de retrait-gonflement des argiles.

Ces deux risques sont des enjeux importants à prendre en compte lors de l'élaboration du règlement et du zonage du PLUi-HM, en particulier au niveau des sites à urbaniser et les prescriptions pour les constructions nouvelles.



Vulnérabilité du territoire aux risques de mouvements de terrain et au retrait-gonflement des argiles



En tant que risque naturel d'origine climatique, le phénomène de retrait-gonflement des argiles est directement influencé par les effets du changement climatique en particulier à la fréquence et l'intensité des vagues de chaleur et de sécheresses qui vont inévitablement augmenter. Les simulations du projet ClimSec mené par Météo France pour caractériser l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et l'humidité des sols, mettent ainsi en évidence :

- un accroissement des sécheresses agricoles
- l'apparition de sécheresses inhabituelles en termes d'intensité ou d'expansion spatiale
- l'apparition de sécheresses du sol extrêmes.

Pour ce qui concerne le phénomène de retrait-gonflement des argiles, l'adaptation au changement climatique passera par une politique d'amélioration du bâti s'appliquant sous forme de prescriptions pour les nouvelles constructions de maisons individuelles, afin de réduire les taux de sinistralité sur les constructions neuves. De même, il faut éviter l'emplacement de végétation arborée à proximité des bâtis pour limiter ce phénomène.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

» Risque sismique

Un séisme est provoqué par la tectonique des plaques et des mouvements de ces derniers, le long des failles. D'autres causes de séismes peuvent être des éruptions volcaniques, mais aussi la fonte des glaciers ou les évènements pluvieux extrêmes peuvent provoquer des séismes. Ils peuvent néanmoins être d'origine anthropique, par les mises en eau de barrages ou des sites d'exploitations ou de stockage de gaz en profondeur.

L'aléa sismique est un risque qui est déterminé par l'ampleur, la magnitude ainsi que la période de retour des séismes sur un territoire (ecologie.gouv).

La réglementation parasismique :

La prévention des risques sismiques est définie par la réglementation parasismique, les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi-HM...), ainsi que les Plans de Prévention des Risques Sismiques (PPRS) dans certains cas.

La réglementation parasismique est définie par un article principal :

- L.563-1 du code de l'environnement

« Dans les zones particulièrement exposées à un risque sismique ou cyclonique, des règles particulières de construction parasismique ou paracyclonique peuvent être imposées aux équipements, bâtiments et installations. »

Cet article est décrit et intégré dans l'article L.112-18 du code de la construction et de l'habitation.

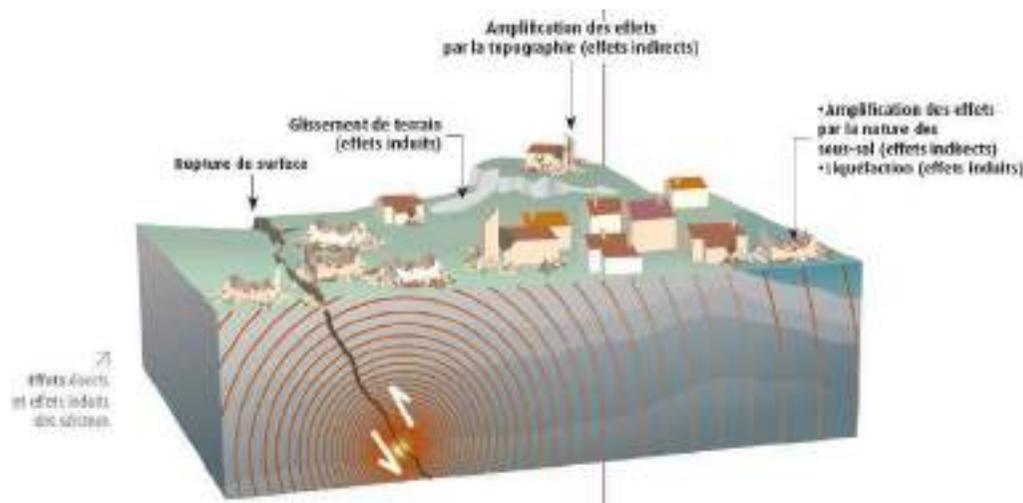
L'aléa sismique du territoire est modéré, toutes les communes sont classées en sismicité modérée, catégorie 3. Lorsqu'un site se situe au sein d'une zone sismique entre 3 et 5, **il est soumis à certaines règles et normes de construction définies à partir du règlement parasismique. Ce règlement parasismique sera à prendre en compte lors de l'élaboration du règlement du PLUi-HM en tenant compte du SCoT et du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM).**

Le risque sismique devient dangereux seulement dans le cas de bâtiments inadaptés. Il s'agit ainsi d'un enjeu particulièrement important pour le territoire, surtout que des évènements sismiques pourraient accroître d'autres risques déjà présents sur le territoire, tels que le risque radon (ci-dessous) ou bien impacter l'accessibilité de l'eau en eau potable pour les habitants.

» Risque radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle présent dans la croûte terrestre, particulièrement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Il est indolore et incolore, et se diffuse dans l'air à très faible concentration.

Depuis 1987, le Centre International de Recherche sur le Cancer de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) reconnaît le radon comme cancérigène pulmonaire pour l'Homme. En France, il constitue la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme.



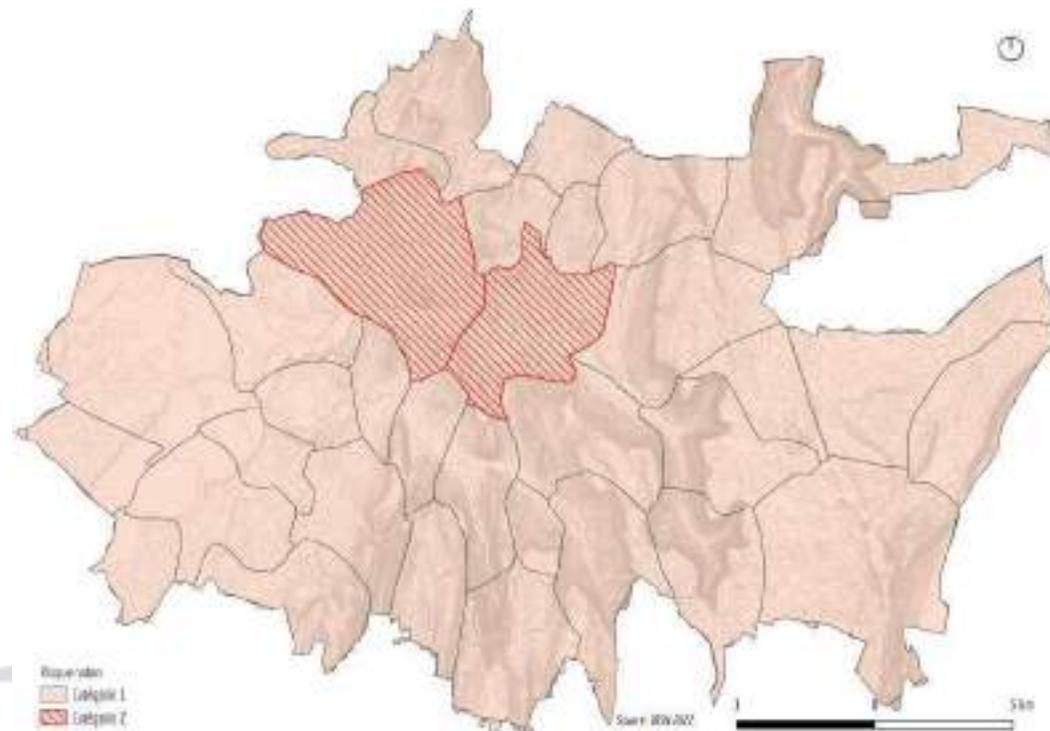
Impacts des séismes sur le bâti et le paysage (Source : ecologie.gouv)

Le radon est produit par la désintégration de l'uranium et du plutonium présents dans les roches et les sols. A l'air libre, il se disperse et se dilue rapidement.

En revanche, il peut s'accumuler et se concentrer dans les bâtiments. Son niveau de concentration dépend de nombreux paramètres, en particulier : des caractéristiques du sol, des caractéristiques du bâtiment, du mode de vie des occupants, notamment vis-à-vis des habitudes d'aération des locaux.

Sur ECLA, toutes les communes sont catégorisées Potentiel Catégorie 1 (potentiel radon faible), sauf deux communes qui sont catégorisées en zone 2 (zones à potentiel radon faible, mais avec des facteurs géologiques plus propices à transporter le radon en surface) : Lons-le-Saunier et Montmorot.

Savoir identifier et connaître les sites les plus à risque d'émettre du radon permet de faire préciser les normes des bâtis et les habitudes d'aération mais aussi contrôler les travaux à proximité en cas d'activité potentiellement risquée.



Catégories communales de risque au radon (Source : IRSN 2022)

» Risque de feux de forêts

Les feux de forêts, ou incendies de forêts, sont catégorisés comme tels à partir du moment où une surface supérieure à 0,5 ha est brûlée. Les incendies de forêts peuvent avoir plusieurs origines, mais 90% d'entre eux sont d'origine anthropique, de trois catégories :

1. Les incendies accidentels : Lignes électriques, chemins de fer, véhicules ou dépôt d'ordures ;
2. Intentionnelles : Travaux forestiers, agricoles, industriels ou publics involontaires ou malveillance ;
3. Involontaires dus aux particuliers : travaux, loisirs, jet d'objets incandescents...

Le Jura a inauguré la première piste de Défense Forestière Contre l'Incendie (DFCI) en 2023 après de forts feux de forêts en 2022 et l'élaboration d'un plan d'actions concrets pour le département. Les axes du plan d'actions de lutte contre les feux de forêt sont :

- AXE 1 : Diagnostic- Connaître et prévenir le risque
- AXE 2 : Acculturation de la population- Sensibiliser, réglementer, communiquer
- AXE 3 : Défense Forestière Contre l'Incendie – Entretien et aménager les massifs les plus vulnérables
- AXE 4 : Réponse opérationnelle- Surveiller les massifs, contrôler la réglementation, lutter contre les incendies et gérer la crise

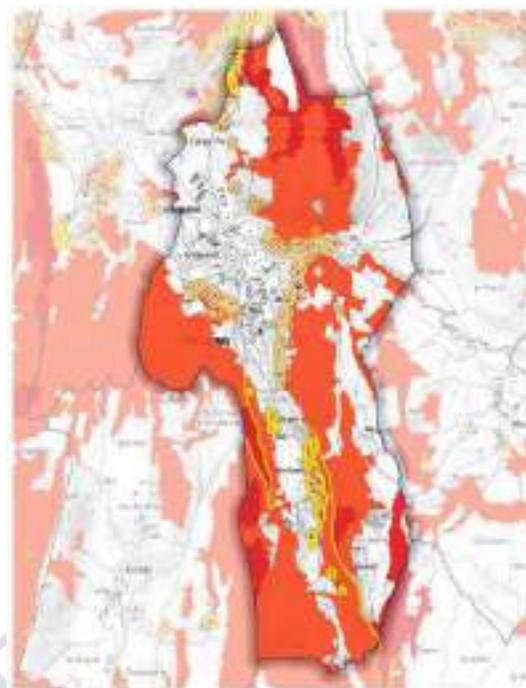
Selon le SCoT du Pays Lédonien, les seules communes n'étant pas à risque d'incendies de forêts sont Courlaoux, Courlans, Condamine, Frébuans et Trenal. Les communes au nord d'ECLA sont identifiées comme à risque modéré et le sud et sud-est de la collectivité sont désignés à risque élevés. La carte des communes exposées au risque majeur d'incendie de forêt dans le Jura de la DDT 39, définie par l'arrêté préfectoral n°2023-06-09-003 du 26 juin 2023, identifie Baume-les-Messieurs et Macornay exposées à ce risque majeur. Du fait que 80% des incendies de forêts se déclenchent à moins de 50m des habitations, il est

important d'avoir conscience du risque sur certains sites afin de définir certaines prescriptions et typologies de bâti à proximité des zones à risque élevé.

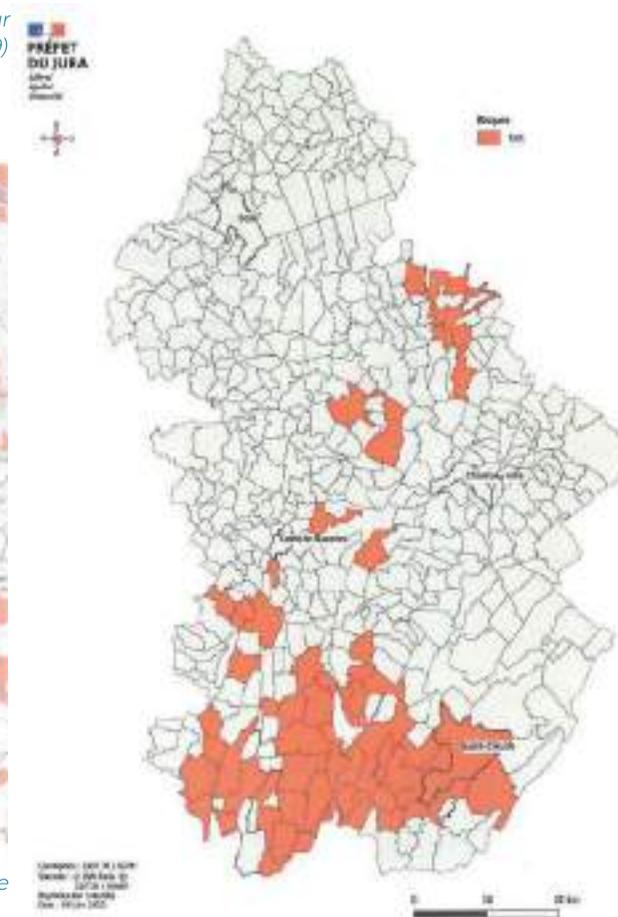
Une attention particulière devra être portée sur les espaces exposés au risque d'incendies (espaces boisés, zones de friche) et en priorité sur les zones d'interface habitat-forêt, ainsi que sur les constructions et installations, les activités économiques, les loisirs et infrastructures de transports qui peuvent constituer des facteurs d'aggravation du risque.

Les feux de forêts sont liés au climat, et avec le changement climatique et une fréquence plus élevée de périodes de sécheresse ainsi que des manquements d'eau peuvent accroître ce risque d'incendies et impacter la qualité de l'air, de la biodiversité ainsi que les bâtis et la santé. Le Porter à Connaissance de la DDT du Jura propose une mesure d'évitement d'impacts liés aux feux de forêts en imposant une distance de tout bâti à usage d'habitation de minimum 30 mètres d'une lisière de forêt.

Carte des communes exposées au risque majeur particulier d'incendie de forêt dans le Jura (DDT 39)



Indice de sensibilité aux feux de forêt sur la commune de Macomay (DDT 39)



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

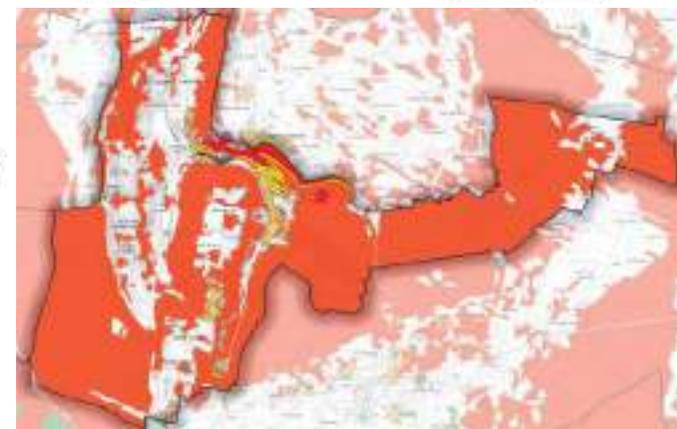
Les incendies de forêts sont favorisés par le changement climatique et renforcent l'effet de serre.

- Impacts du changement climatique sur les forêts

En plus de s'adapter difficilement aux changements climatiques, les arbres sont fragilisés par les tempêtes et les périodes de sécheresse, ce qui les rend plus sensibles aux incendies. En effet, sous l'effet du réchauffement, les sols et la végétation se dessèchent. L'accumulation de cette « biomasse » sèche, particulièrement combustible et inflammable, favorise la progression et l'intensité des incendies. En effet, plus le bois est sec, plus il s'enflamme.

- Contribution des feux de forêts à l'effet de serre

Lors de leur combustion, les végétaux libèrent le CO₂ accumulé au cours de leur croissance. Ils relâchent également du méthane et du protoxyde d'azote, qui sont eux aussi des gaz à effet de serre. Les sols relâchent, quant à eux, le dioxyde de carbone stocké sous terre. En outre, les végétaux disparus ne peuvent plus jouer leur rôle de « puits de carbone ». Selon certains spécialistes, les forêts brûlées peuvent mettre trente ans à absorber de nouveau le carbone relâché lors de l'incendie. Par ailleurs, avec la chaleur et la sécheresse citées précédemment, les arbres grandissent moins vite et fixent moins le carbone, renforçant le phénomène d'effet de serre. (Source : ATMO France)



Indice de sensibilité aux feux de forêt sur la commune de Baume-les-Messieurs (DDT 39)

1.1.2.3. Risques technologiques

» Risques industriels

Le risque industriel est défini par un évènement accidentel sur un site industriel qui entraîne des conséquences plus ou moins sévères sur le personnel, la population voisine ainsi que l'environnement.

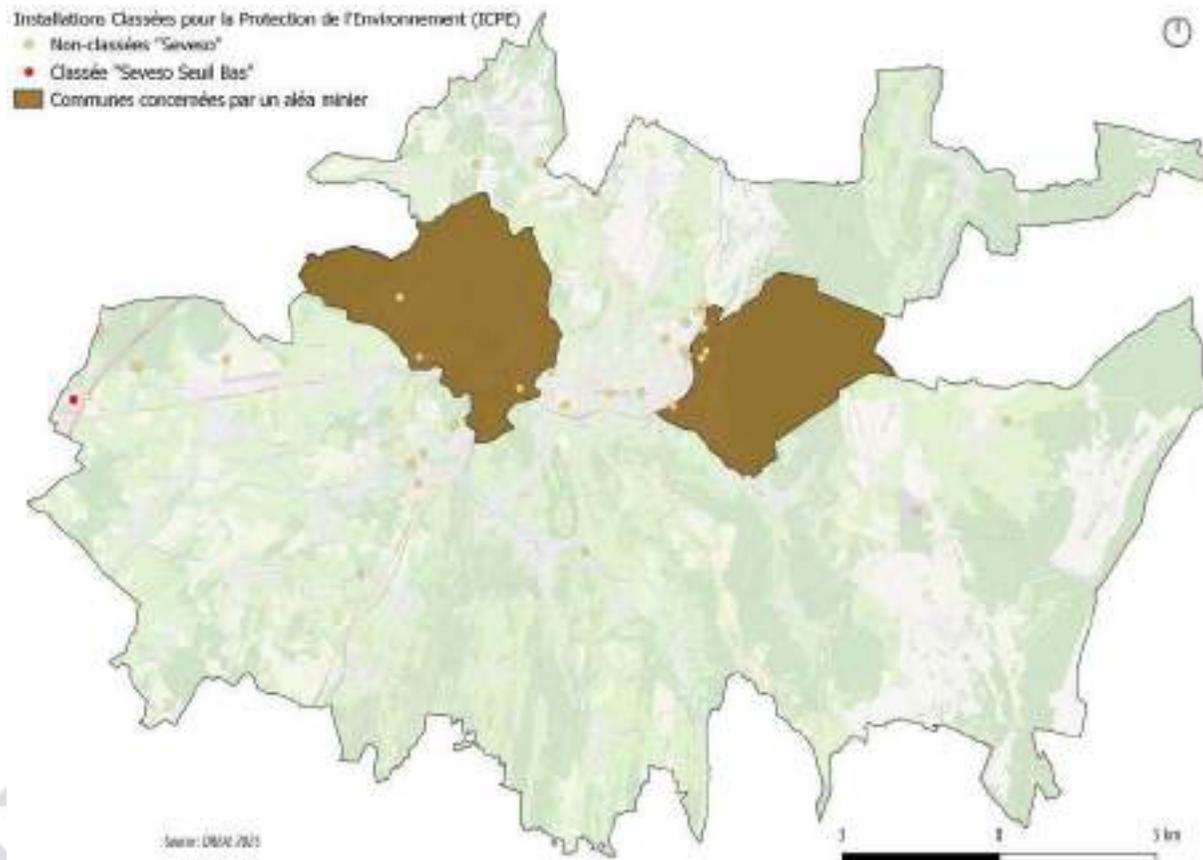
Les établissements présentant des risques industriels sont définis Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et sont soumis à diverses réglementations, en fonction du risque de l'activité.

La directive «SEVESO» est une politique commune européenne en matière de prévention des risques industriels majeurs et distingue deux types d'établissements :

- Établissements SEVESO seuil haut
- Établissements SEVESO seuil bas

ECLA compte actuellement 33 ICPE (liste en annexe), dont une à l'arrêt et une ICPE classée SEVESO seuil bas : PERRENOT JT LOGISTIC à Courlaoux.

C'est un établissement secondaire dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) La Levanchée à Courlaoux, dont l'activité principale est l'entreposage et le stockage non frigorifique. Le site est en régime d'ICPE Autorisation à priorité nationale.



Répartition des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Un autre site industriel significatif relevé par le DDRM du Jura est Chimirec Centre Est, un site de stockage situé à Montmorot. Il s'agit d'un site de stockage de déchets dangereux, plus spécifiquement, la collecte des huiles noires.

Dans le cas d'une présence de site classé Seveso Seuil Haut, une commune fait l'obligation d'un PPRT.

Aucune commune n'est concernée par un PPRT puisque le site Seveso d'ECLA est classé seuil bas.



Vue du site PERRENOT JT LOGISTIC

» Risque minier

Le risque minier est lié à l'évolution des cavités où sont extraites des matériaux tels que le charbon, le gaz naturel, le pétrole, de l'or ou des diamants par exemple. Ces cavités peuvent être à ciel ouvert ou bien souterraines, et deviennent un risque si ces dernières ont été abandonnées et non-entretenu suite à leur arrêt d'exploitation. Le risque minier se traduit par :

- Des mouvements au niveau des fronts des exploitations à ciel ouvert : chutes de blocs, glissements de terrain...
- Des affaissements progressifs d'une succession de couches de terrain meuble avec la formation d'une cuvette d'affaissement en surface
- Des fontis avec un effondrement localisé du toit d'une cavité souterraine avec une montée progressive de la voûte débouchant à ciel ouvert quand les terrains de surface s'effondrent.

Ce risque peut ainsi avoir des conséquences sur les humains, mais aussi sur les biens, principalement le bâti. Au sein de la collectivité, les communes à risques d'aléas miniers sont Montaigny et Montmorot, auxquels le DDRM a ajouté Perrigny et Lons-le-Saunier.

Identifier les sources du risque minier et évaluer les aléas permet de guider les porteurs de projets dans leurs constructions, mais aussi d'identifier un besoin ou non de gestion précise. Il est possible d'interdire la construction de bâtiments nouveaux et de concentrer les travaux sur la rénovation, ce qui peut être intégré et soutenu par ce PLUi-HM.

» Risque des sites pollués et polluants

La base de données CASIAS a mis en évidence 5 sites BASOLS dont 4 sites SIS. Les sites BASOLS sont des sites pollués ou partiellement pollués, nécessitant des actions des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Les 5 sites identifiés ont tous fait l'objet de travaux de dépollution et de restauration, mais contiennent toujours des concentrations de polluants supérieures aux normes attendues. Dans le cas de l'ancienne usine à gaz, les taux de polluants se posent pas un risque aux humains, mais les concentrations d'hydrocarbures et de BTEX et de cyanures totaux. Ces concentrations polluent ainsi les eaux souterraines, le dernier test de la qualité de l'eau étant effectué en 2013.

Treize établissements pollueurs ont également été identifiés sur le territoire, dont 4 fromageries, une exploitation de gravières et sablières ainsi que 3 entreprises de collecte de déchets, dont une qui est le site de stockage de déchets dangereux Chimirec Centre-Est.

Parmi ces établissements pollueurs, DEMAIN Environnement (anciennement JuraTri) a subi un incendie en Novembre 2023 menant à une cessation temporaire de certaines activités par un arrêté préfectoral.



ZOOM SUR LES DONNÉES CASIAS ET BASIAS

La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et activités de service, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS. Elle a été créée en 1998 pour récolter, conserver, inventorier les « anciens sites industriels et activités de services, abandonnés ou non, et susceptibles d'avoir utilisé des substances potentiellement polluantes. Cependant, cette liste ne préjuge pas d'une pollution du sol effective, mais vise à répertorier les menaces potentielles.

En octobre 2021, la Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (CASIAS), a intégré les sites répertoriés dans BASIAS. Les données contenues dans CASIAS sont publiques et diffusées via la portail Géorisques.

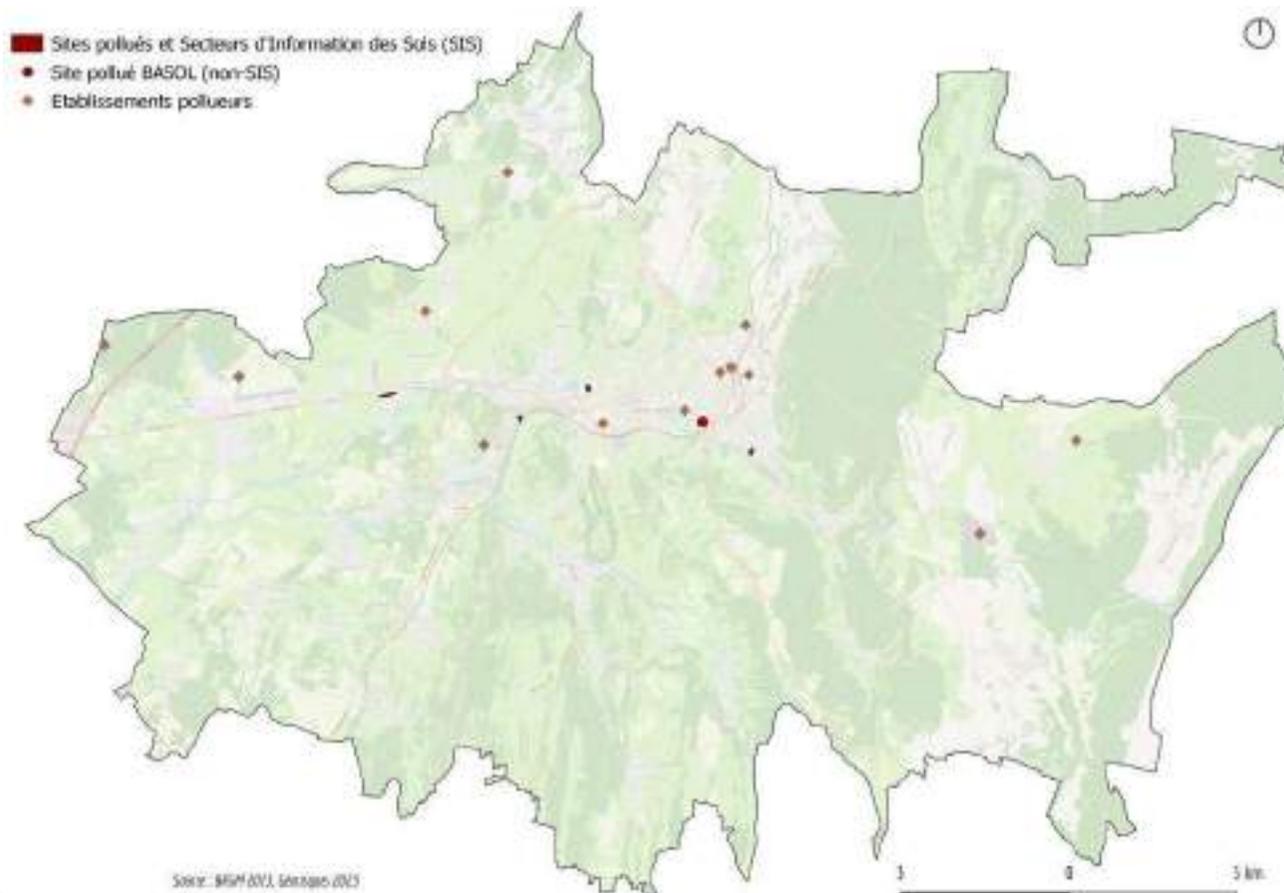
Les secteurs d'information sur les sols (SIS) concernent des terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution (notamment en cas de changement d'usage de ces terrains). Ces études et mesures visent à préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement.

Les sites pollués ou potentiellement pollués et leurs statuts SIS (Source : BRGM 2023)

Identifiant	Nom usuel	Obligations réglementaire	Secteur d'Information sur les Sols	Commune
SSP0003476	Ancienne usine à gaz	Oui	39SIS05662	Lons-le-Saunier
SSP0003651	Eurodéchets	Oui	39SIS05857	Courlans
SSP0003652	Station-service TOTAL Relais Rouget de Lisle	Oui	39SIS05858	Montmorot
SSP0009746	Station BP La Montagne			Lons-le-Saunier
SSP0005313	Scierie Perrier SARL	Oui	39SIS05701	Perrigny



Vue du site de stockage déchets dangereux Chimirec Centre-Est sur la commune de Montmorot



Répartition des sites pollués ou partiellement pollués et les établissements pollueurs sur le territoire (Source : BRGM 2023)

Les sites pollués ou potentiellement pollués seront à prendre en compte dans le choix des secteurs d'aménagements du PLUi-HM afin de prévenir toute activité ou tous travaux de constructions susceptibles de perturber le sol et propager des polluants, mettant à risques les humains et l'environnement.

» Risques de transports de matières dangereuses

Les matières considérées dangereuses ne sont pas nécessairement des produits hautement toxiques, mais surtout des matières d'utilité quotidienne telles que les carburants, le gaz ou les engrais.

Les risques adviennent en cas d'événement qui peut propager ces matériaux et endommager l'environnement ou poser un risque pour la santé des humains. Ces risques peuvent se manifester par :

- Une explosion provoquée par un choc producteur d'étincelle, par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, ou bien le mélange de plusieurs produits.
- Un incendie causé par l'échauffement anormale d'un organe du véhicule transporteur, par l'inflammation accidentelle d'une fuite de citerne ou même une explosion au voisinage immédiat du véhicule. Ce type d'accident est le plus probable, car 70% des matériaux dangereux transportés sont des combustibles ou des carburants.
- Un dégagement de nuage toxique provenant d'une fuite de produit toxique, ou résultant d'une combustion de produit non toxique : propagés dans l'air, l'eau ou le sol, ces matériaux peuvent être toxique lors de l'inhalation, l'ingestion directe ou indirecte (consommation de produits contaminés) ou bien par contact direct.

Le territoire est traversé par les canalisations de GRTgaz, le pipeline Sud européen (SPSE) ainsi que le saumoduc Etrez-Poligny :

- l'Alimentation Montmorot DP Lons-le-Saunier pour le gaz naturel traverse les communes de L'Etoile, de Montmorot et de Saint-Didier.
- le pipeline Sud européen (SPSE) pour les hydrocarbures traverse les communes de Chilly-le-Vignoble, Courlans, Montmorot, Frébuans, Trenal, Saint-Didier et Cesancey.

A proximité de ces infrastructures, les zones de dangers très graves à significatifs varient entre 20 et 235m selon leur type.

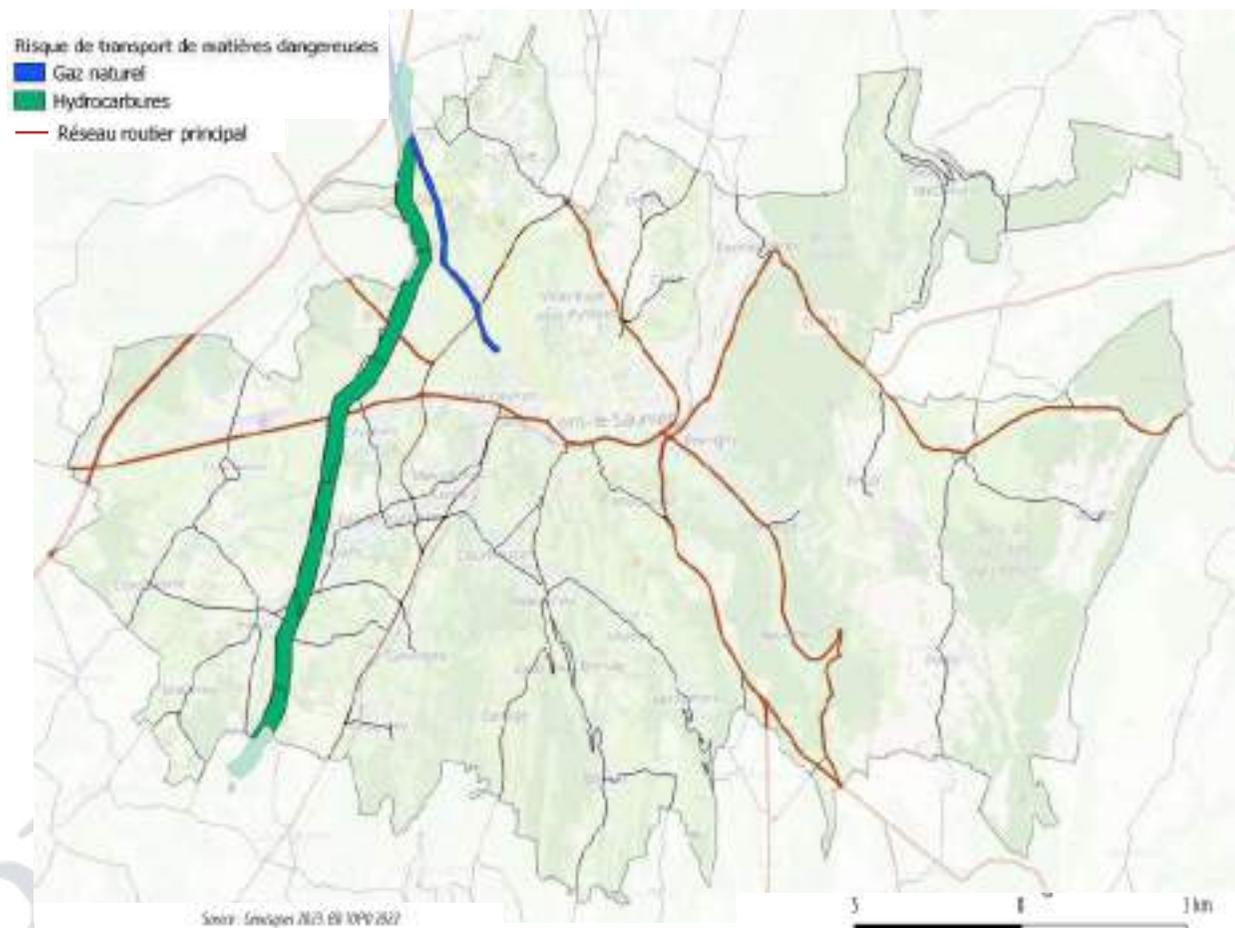
Est aussi présente sur le territoire la canalisation d'eau salée (saumoduc) exploitée par GIE Cancel Bresse qui rejoint la mine de sel de Poligny jusqu'au stockage de gaz naturel d'Etrez (Ain). Elle traverse le sud Revermont et la Bresse jurassienne (plaine), 6 communes de la collectivité sont concernées : Courlaoux, Courlans, Frebuans, Saint-Didier, Trenal.

Cette canalisation a été déclarée d'intérêt général par décret du 6 février 1975. Des distances de part et d'autre de la canalisation ont été établies à l'amiable entre les communes et le gestionnaire afin d'en permettre l'exploitation. Cette distance ne relève pas d'une servitude d'utilité publique.

Le territoire est aussi concerné par le risque de transport de matières dangereuses par route. Il comporte plusieurs routes à fort trafic qui sont empruntées pour le transport de matières dangereuses :

- l'autoroute A39 ;
- la D1083 (ex RN 83) qui relie Lons-le-Saunier à Besançon et Bourg-en-Bresse ;
- la RD 678 entre Louhans, Lons-le-Saunier et Clairvaux-les-Lacs ;
- la D 470 entre Bletterans, Lons-le-Saunier et Orgelet ;
- la D 471 entre Lons-le-Saunier et Pont-du-Navoy.

Ces zones de dangers vont conditionner le choix d'urbanisation à proximité, imposant une bande de 10m non constructible, et limitant l'implantation d'établissement recevant du public (ERP) de plus de 100 personnes, les Immeubles de Grande Hauteur (IGH) ainsi que les Installations Nucléaires de Base (INB).



Risques liés aux transports de matières dangereuses sur le territoire

1.1.2.4. Nuisances

» Nuisances sonores

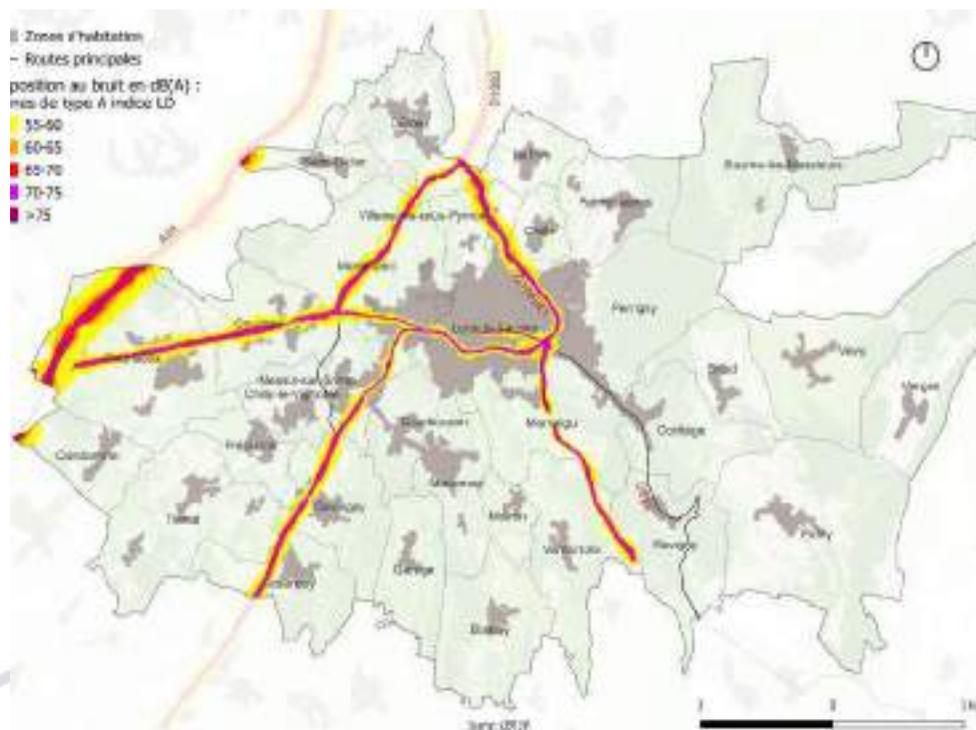
Le bruit constitue une des nuisances majeures ressenties par la population. Afin de répondre à cette problématique, la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a pour objectif de définir une approche afin d'éviter, de réduire et de prévenir les effets nuisibles causés par l'exposition du bruit dans l'environnement. Cet objectif se traduit par :

1. L'évaluation de l'exposition au bruit des populations : Cartes de bruit stratégiques (CBS)

2. La mise en œuvre de politiques visant à réduire le niveau d'exposition et à préserver des «zones calmes» : Réalisation des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

3. L'information du public : Publication de ces documents.

Les infrastructures du territoire sont concernées par un classement PPBE de l'Etat 2018-2023 et PPBE ECLA 2018-2023 (en cours de mise à jour), approuvés le 04/07/2019 ainsi qu'un PPBE Conseil Départemental 2018-2023 approuvé le 19/04/2019.



Zones exposées au bruit liées aux transports routiers en journée complète

Une carte stratégique du bruit 4ème échéance a été approuvée le 09/05/2023.

Trois types de cartes sont utilisés pour représenter cette exposition au bruit :

Cartes de type A : illustrent les zones exposées au bruit ;

Cartes de type B ; reprennent les secteurs affectés par le bruit définis par le classement sonore des infrastructures de transport terrestre (classements arrêtés par le Préfet) ;

Cartes de type C : qui se concentrent sur les seules zones de dépassement des valeurs limites.

En fonction de deux types d'indices :

Indice LN pour les périodes nocturnes ;

Indice Lden/LD pour les journées complètes.

L'étude des zones exposées au bruit montre une concentration de ce dernier autour de quatre routes majeures :

> Autoroute : **A39** ;

> Trois routes départementales : **D1083/D1083E1 ; D678 ; D52***

**Cette route a été ajoutée lors de cette mise à jour en 2023.*



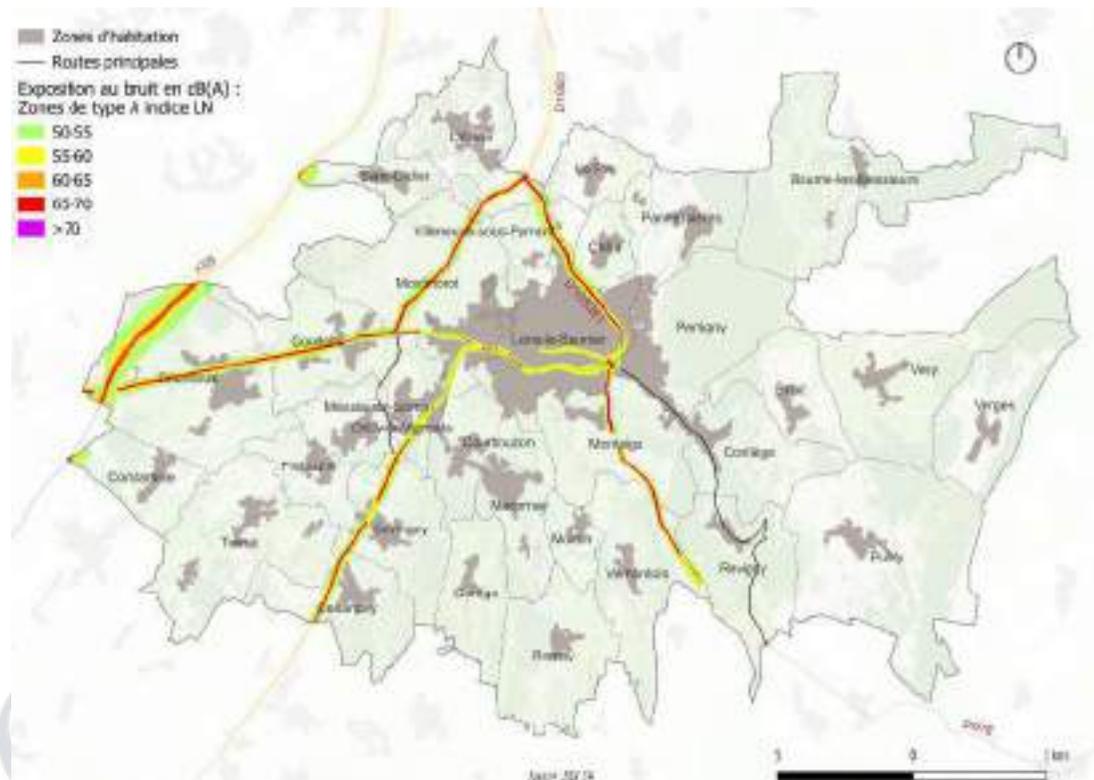
Valeurs limites dépassées en journée complète

Les communes situées à l'Est et au Sud du territoire ne sont pas concernées par une exposition au bruit nocive, mais les communes à l'Ouest, particulièrement les communes de Lons-le-Saunier, Courlans, Courlaoux, Gevingey, Messia-sur-Sorne, Montmorot et Villeneuve-sous-Pymont le sont.

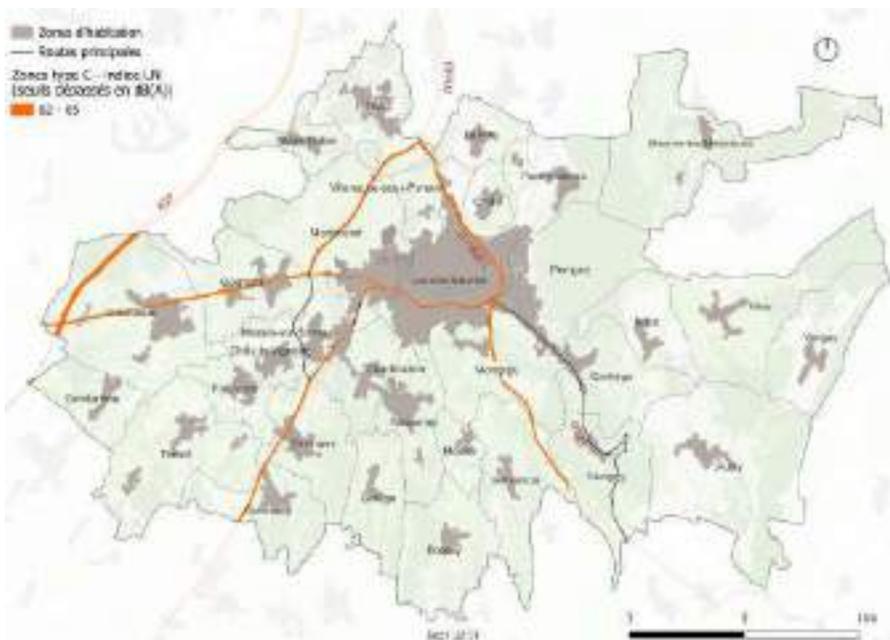
L'autoroute ne traverse pas de grande zone d'habitation au sein du territoire malgré sa zone d'exposition plus large. Les routes départementales traversent principalement des zones habitées à Lons-le-Saunier, Montmorot, Messia-sur-Sorne, Courlans et Courlaoux.

Les tendances d'exposition au bruit restent similaires de journée comme de nuit, même si ces dernières ne semblent pas dépasser 70dB(A) en période nocturne. Les agglomérations et centres-bourgs restent exposés avec une moyenne journalière minimale de 60dB(A) à proximité des routes.

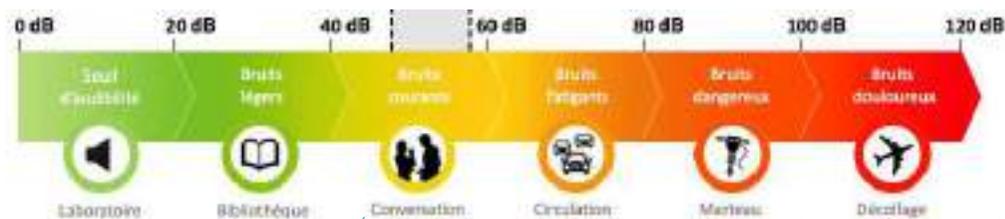
Cette exposition au bruit a des conséquences sur la santé des habitants. Des bruits supérieurs à 60dB(A) sont considérés comme des bruits fatigants. La fatigue auditive peut être causée dès une exposition de plusieurs heures à 70dB(A).



Zones exposées au bruit lié aux transports routiers la nuit



Valeurs limites dépassées la nuit



Échelle du bruit et son effet sur les humains (Source : Office.Easy)

Dans le cadre du PLUi-HM, il est nécessaire de prendre ces zones d'exposition en compte afin de limiter les infrastructures de transports dans ces périmètres et de diriger l'aménagement routier et les constructions d'habitations en dehors de ces zones. Il conviendra d'éviter l'implantation de zones d'activités industrielles dans les limites immédiates des zones résidentielles et de limiter cette implantation aux entreprises ou activités peu susceptibles de générer un niveau sonore dérangeant. Ces mesures sont particulièrement nécessaires aux alentours des populations vulnérables telles que les enfants et les personnes âgées (écoles, maisons de retraites, hôpitaux...).

CONSTATS

- Pas de Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) (pas d'ICPE classée / 1 site SEVSO seuil bas)
- Travaux de dépollution depuis 1986, en lien avec les risques des sites pollués et polluants
- Sites pollués à cause de l'activité industrielle dans le passé
- Concentration de risques importante sur la commune de Lons-le-Saunier, Montmorot et Courlaoux
- Développement des périmètres de protection autour des milieux à risque et d'établissement de plans de prévention supplémentaires
- Les risques sont connus et étudiés sur le territoire ce qui est un atout pour éviter l'exposition aux risques des populations notamment.
- Des Plans de Prévention des Risques Naturels déjà établis sur le territoire (PPR Inondations sur 50% des communes et PPR Mouvements de Terrain) seront à prendre en compte pour définir les zones à construire.
- Pas de Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI)/ GEMAPI (EPAGE)
- Risques d'inondations relativement élevés sur une majorité du territoire (remontées de nappes, crues, ruissellement pluvial...)
- Risque faible de radon sur la majorité du territoire.
- Territoire sujet aux risques de retrait-gonflement des argiles et sismique modéré. Un risque qui peut avoir un impact sur les constructions.
- Risque de feux de forêts modéré ou élevé sur les parties Centre et Est du territoire qui va conditionner l'urbanisation du territoire (bande inconstructible autour des massifs forestiers)
- Risque d'accélération et de développement des risques de retrait-gonflement des argiles et des incendies de forêt lié à une hausse de la fréquence des périodes de sécheresses liées au changement climatique.

PROJET

ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- Prise en compte des risques technologiques (transport de matières dangereuses, ICPE, sites SEVESO, mines) lors des projets d'urbanisation
- La défense incendie à adapter en fonction des caractéristiques de la commune (réseau d'eau potable, ressources naturelles et artificielles) pour les petites communes et faciliter l'accès aux massifs forestiers afin de réduire le risque d'incendie
- La prise en compte du risque naturel (inondation, sismique, mouvements de terrain) dans le choix de développement de l'urbanisation (secteurs inadaptés, normes de construction, réduction de l'imperméabilisation des sols...), en sachant que les aléas inondation, retrait-gonflement des argiles risquent de s'aggraver à l'avenir avec le changement climatique (sécheresses, fortes pluies).
- La prise en compte du risque naturel (inondation, sismique, mouvements de terrain) dans le choix de développement de l'urbanisation (secteurs inadaptés, normes de construction, réduction de l'imperméabilisation des sols...) en sachant que les aléas inondation, retrait-gonflement des argiles risquent de s'aggraver à l'avenir avec le changement climatique (sécheresses, fortes pluies).

Enjeux du PLUi-HM :

- Respecter les normes de défense incendie et l'identification des besoins de stockage d'eau pour la défense incendie
- Prendre en compte les délimitations de protection des risques technologiques
- Prendre en compte les sites pollués et potentiellement pollués afin d'y adapter, voire empêcher toute construction susceptible de libérer les polluants et d'impacter les humains et les milieux naturels
- Prise en compte des documents cadres sur la gestion des inondations afin de les intégrer dans les prescriptions du règlement (en particulier les constructions en zones inondables)
- Prendre en compte les risques technologiques lors des projets d'urbanisation
- Prendre en compte le risque naturel (inondation, sismique, mouvements de terrain) dans le choix de développement de l'urbanisation



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION - SCÉNARIO AU FIL DE L'EAU

Le territoire respecte les zones inconstructibles précisées dans les plans de prévention des risques naturel. Le changement climatique augmente les périodes et l'intensité des sécheresses, qui, suivies de grandes pluies ou d'inondations, causent l'aléa retrait-gonflement des argiles. Les zones inondables évoluent au cours des années, mais celles identifiées en dehors des PPRI n'étant pas protégées, l'urbanisation s'y étend. Les bâtis et habitations construites et non réhabilités ne sont pas optimales face aux risques du territoire et l'évolution du changement climatique, ce qui les rend plus fragiles et sensibles aux aléas et à la dégradation. De la même manière, la sécheresse augmente et empire les incidences de forêt, mettant à risque toutes les habitations à proximité d'espaces forestiers. Les accès peuvent être difficiles pour la Défense Incendie, et la quantité d'eau à disposition est plus faible, pouvant causer des dommages matériels ou humains. (la « bataille » pour la ressource en eau).

1.1.3. L'insertion du tissu urbain dans le territoire communautaire

1.1.3.1 Typologies et morphologies urbaines riches et caractéristiques de l'identité du territoire

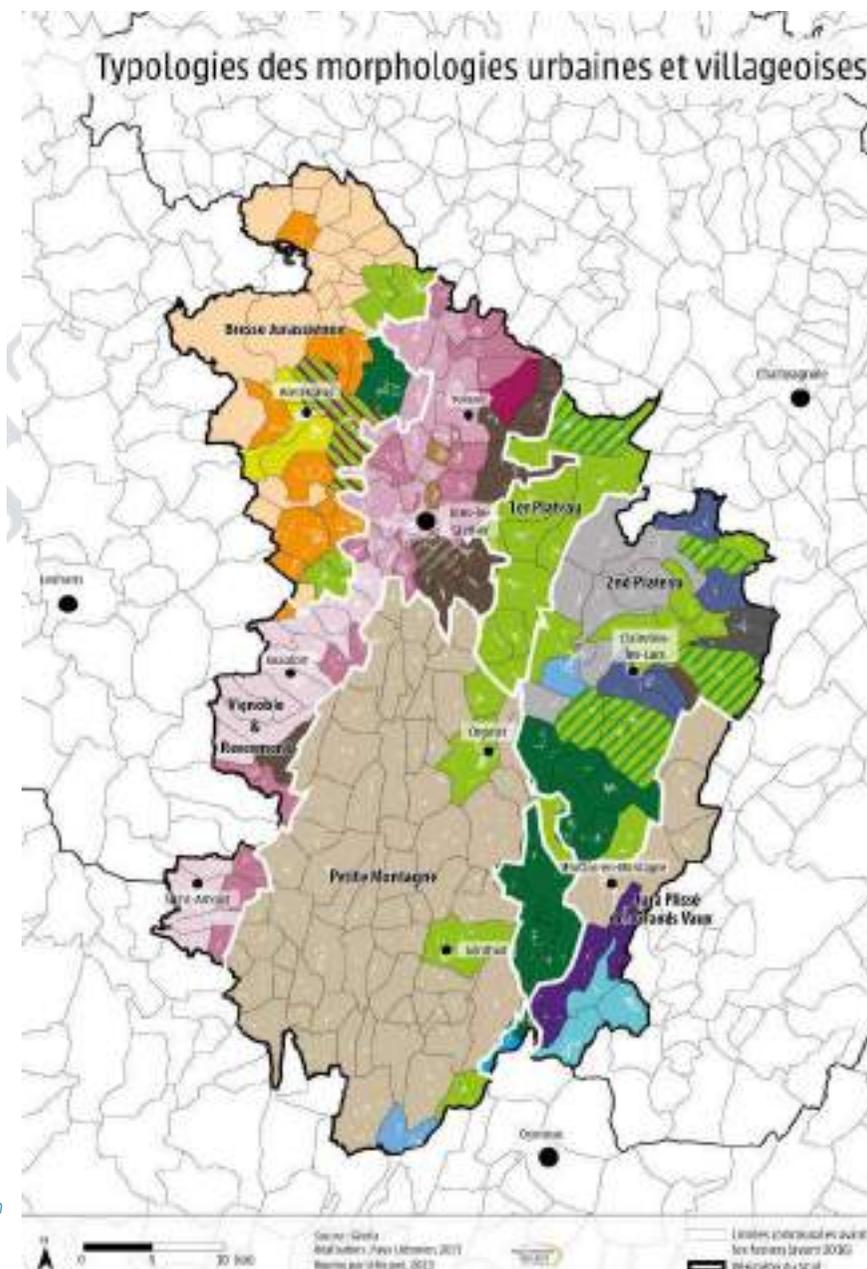
Le territoire d'ECLA présente une grande diversité en matière d'habitats, contribuant à la qualité de vie de ses habitants. Cette variété est étroitement liée aux quatre unités paysagères qui le composent :

- La Bresse Comtoise
- Le Vignoble du Revermont
- Le Premier Plateau
- La Petite Montagne

Les décisions d'implantation et les formes urbaines sont guidées par plusieurs facteurs, tels que la proximité des sources d'eau, l'accès aux terres agricoles de qualité, la protection contre les vents dominants, ainsi que des considérations topographiques stratégiques.

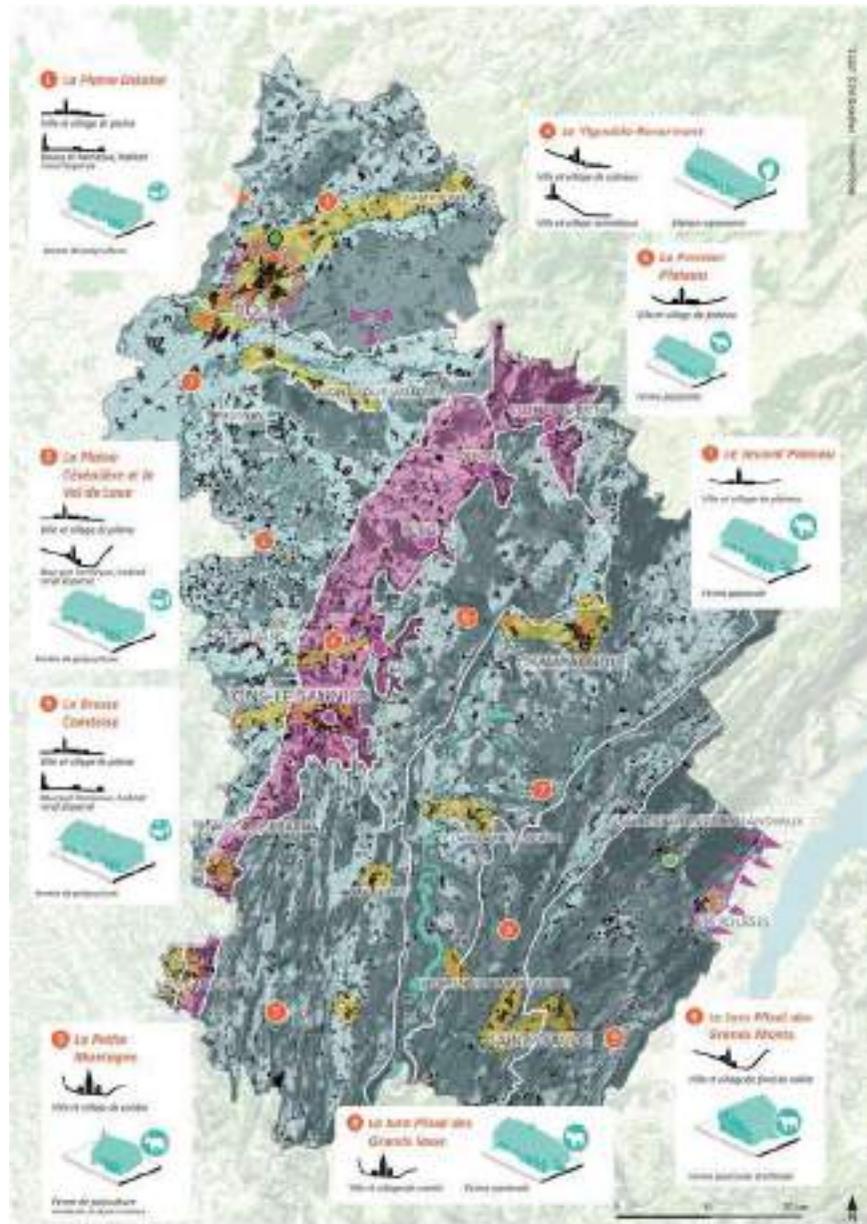
Le territoire du Jura est caractérisé par une occupation diffuse, héritée de modèles en vigueur jusqu'au XXe siècle, avec un habitat en mosaïque composé de fermes isolées, de bourgs de tailles variées, et de villes plus grandes. Cela reflète une société rurale, riche en main-d'œuvre et dépendante de celle-ci.

Au XIXe siècle, des villes industrielles se sont implantées dans les fonds de vallées du département du Jura, développant les savoir-faire et les spécialités locales. Au XXe siècle, l'arrivée de l'automobile a bouleversé l'organisation spatiale originelle, localisant notamment les commerces, services et habitations au plus près des axes routiers.



Typologies des morphologies urbaines et villageoises

Source: Diagnostic du SCoT du Pays Lédonien



Cette des formes urbaines et architecturales dépendent du fait

Rapport entre le relief et l'implantation des villes et villages.

- Ville ou village dominé par le paysage
- Ville ou village dominé le paysage

Dimension urbaine

- Centre urbain
- Zone d'habitat du plateau
- Centre urbain
- Autres implantations
- Autres sites

Typologie de l'urbanisme

- Site principal plus de 10000 habitants
- Implantation urbaine de milieu intermédiaire entre plateaux et plateaux de hauteurs, milieu urbain
- Autres sites urbains
- Quartier

Formes urbaines et architecturales du Jura
Source Atlas des paysages

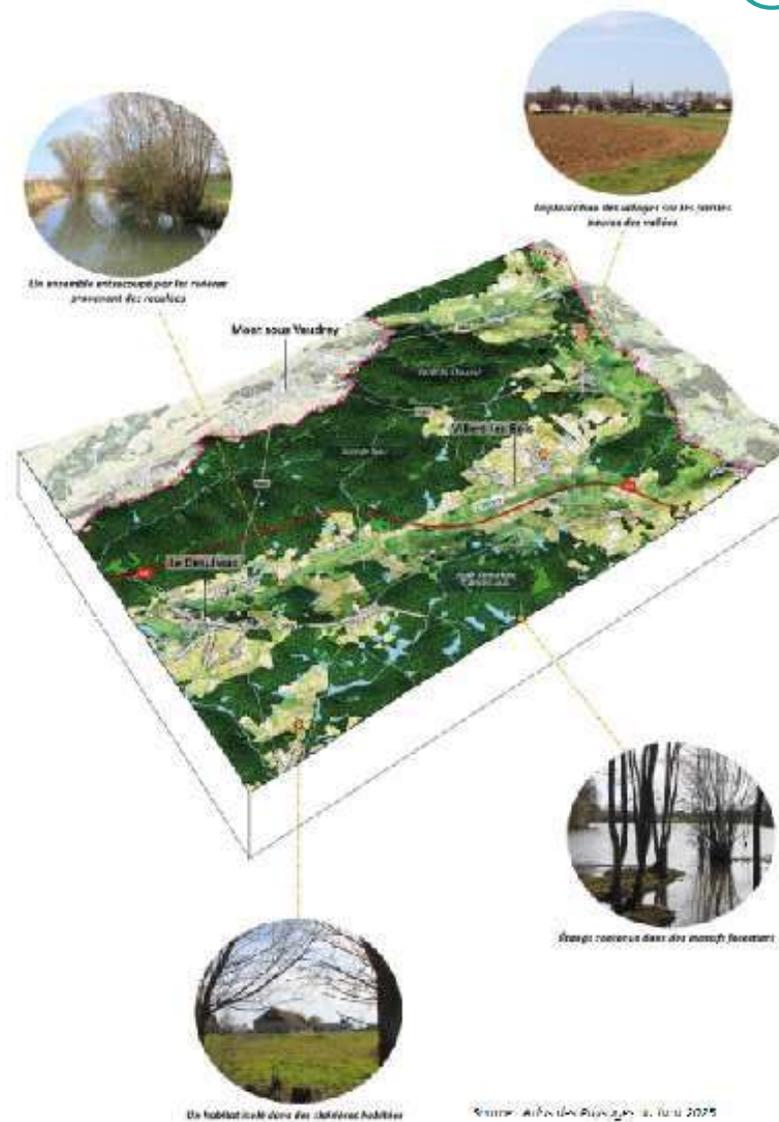
» L'implantation des villes et villages.

- Bourgs, hameaux et habitat rural dispersé

Entre le XIXe et le XXe siècle, les bourgs et villages traditionnels étaient plutôt compacts avec une emprise limitée. Ils se composaient généralement d'une église, d'une école et d'une mairie, autour desquelles se regroupaient quelques habitations souvent liées aux pratiques agricoles telles que l'élevage et la polyculture. Ce type d'habitat était dispersé en hameaux ou en fermes isolées à travers l'ensemble du territoire.

- Villes et villages de plaine

À l'origine, les villages de plaine jouaient un rôle central dans l'organisation agricole. Par la suite, les expansions urbaines plus récentes se sont développées le long des axes routiers, ainsi que dans les zones d'activités situées à l'entrée des bourgs, provoquant une déconnexion des noyaux villageois originels. Cette évolution du bâti a entraîné la fermeture des paysages par l'urbanisation de terres agricoles et naturelles. Ces nouvelles extensions urbaines sont souvent réalisées sans transition avec les espaces agricoles, ce qui modifie notablement les silhouettes des villages dans le paysage.



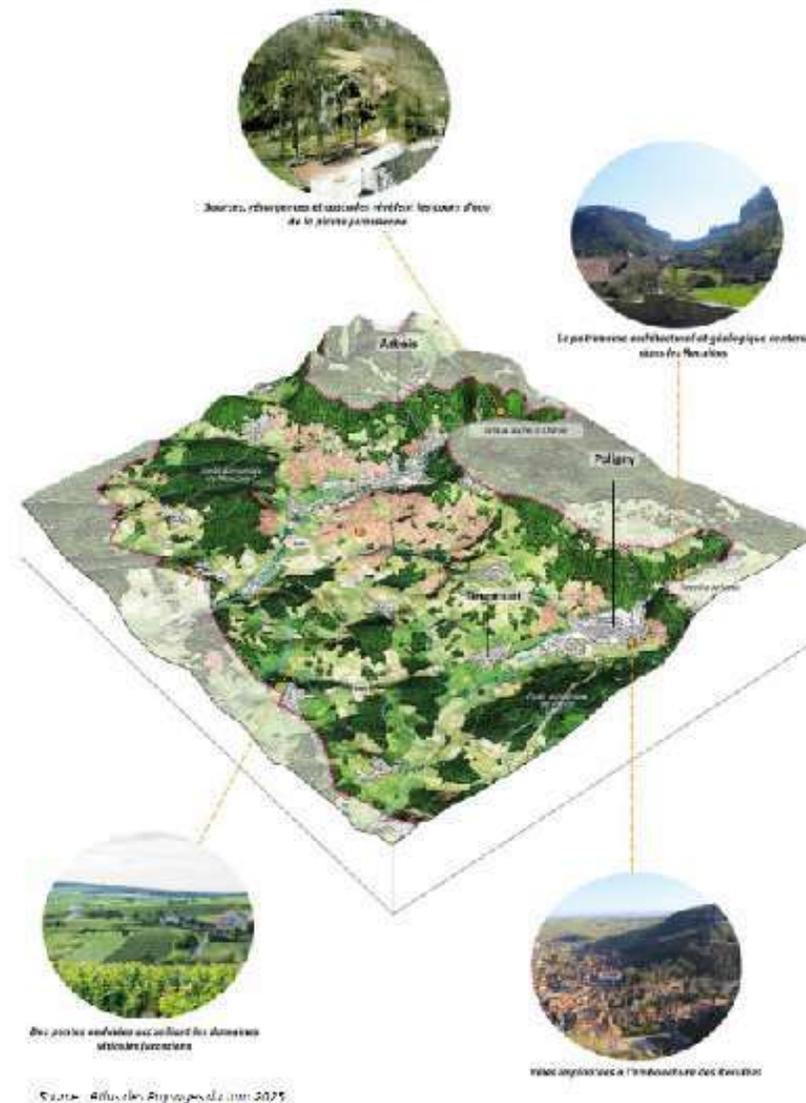
BRESSE COMTOISE

- Villes et villages de coteaux

En lien avec la topographie, ces villages sont implantés sur des coteaux dominant une plaine ou une vallée. Leur position en promontoire les rend visibles dans le grand paysage. Dans ces villages, l'église constitue un point de repère, souvent la construction la plus haute. L'implantation d'origine de ces villages de coteaux se situe généralement entre les cours d'eau, utilisés pour les cultures et pâturages de fond de vallée, et les plateaux cultivés. Cette implantation protège des vents dominants et optimise l'ensoleillement.

Villes et villages sommitaux

Ces villages, perchés sur des promontoires, présentent souvent un caractère historique médiéval. Les bâtis anciens sont positionnés sur des points hauts et suivent la ligne de crête, offrant des vues imprenables sur le paysage. Ces bourgs sont fréquemment situés le long d'anciennes routes celtes et romaines, témoignant de leur position stratégique et défensive historique.

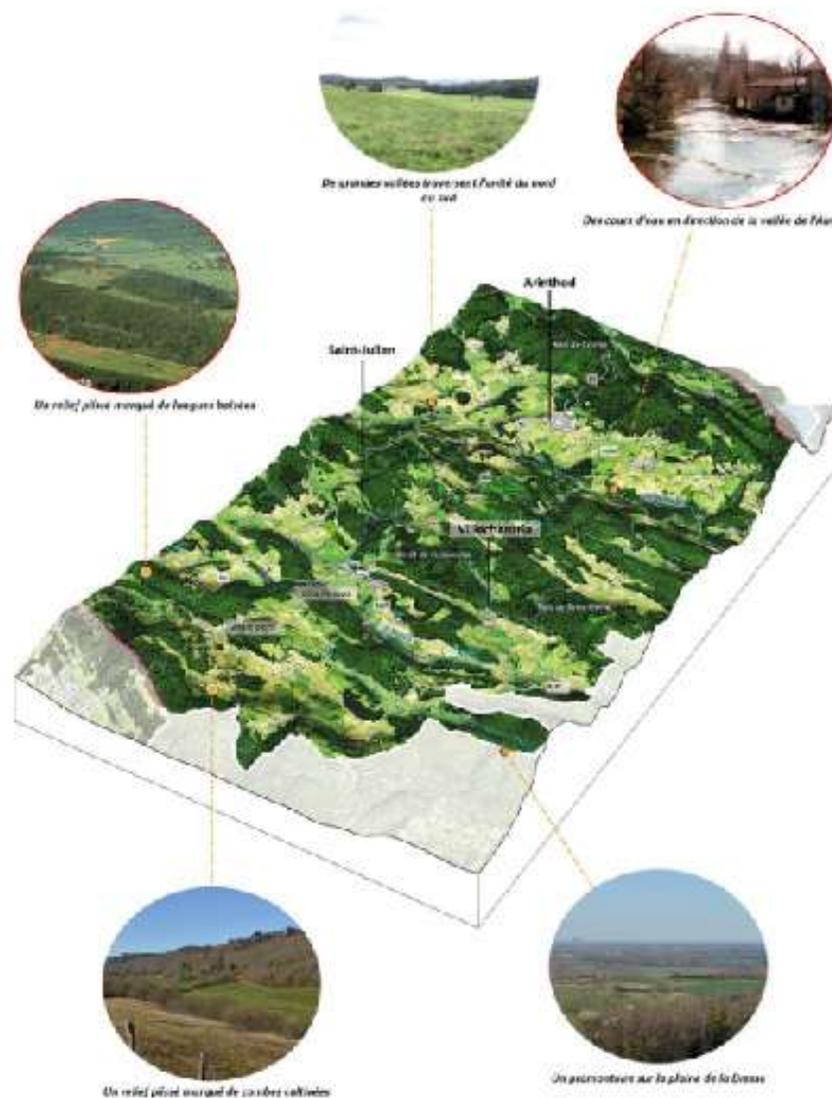


Source : SCoT Pays lédonien, 2023

- Villes et villages de combes

Caractéristiques de la Petite Montagne, ces villages sont implantés en fond de combe, dans une étroite vallée suivant le sens des plis géologiques. La morphologie de ces villages présente une linéarité nord-sud, offrant des points de vue dégagés aux extrémités. Les coteaux boisés empêchent les percées visuelles transversales. Les évolutions récentes se développent aux extrémités des villages de manière linéaire, en cohérence avec le bâti historique.

PETITE MONTAGNE



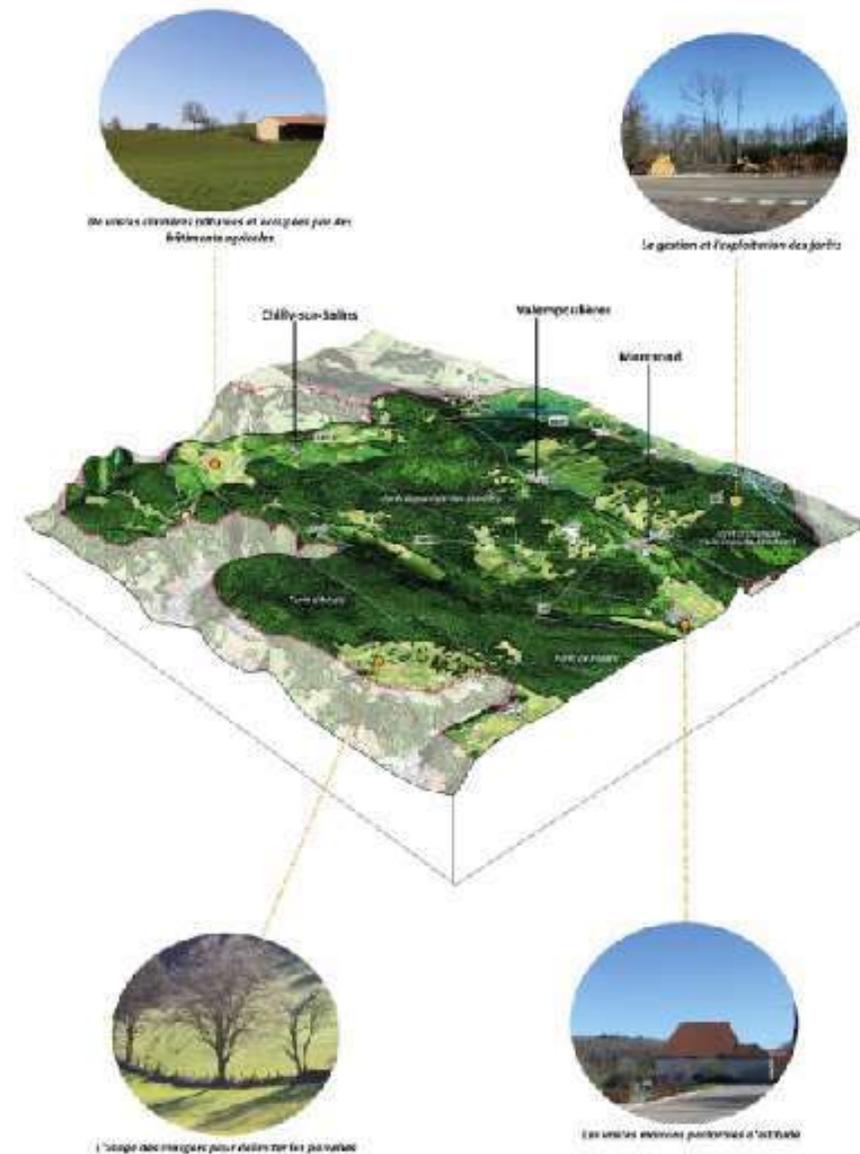
Source : Atlas des Paysages du Jura 2013

Source : SCoT Pays lédonien, 2023

- Villes et villages de Plateaux

Les plateaux se sont formés grâce à un sous-sol karstique et à un passé géologique glaciaire. Ces espaces agricoles sont vastes, plats et ouverts à l'implantation humaine. Les villages implantés ont développé des activités telles que la polyculture et le pastoralisme. Comme ces villages ne sont pas contraints par le relief, leurs formes urbaines varient et les extensions urbaines récentes sont importantes. L'église est située au centre de l'ancienne masse bâtie. Les vues sont courtes, et les haies ainsi que les cordons boisés forment des chambres peu étendues en bordure des villages.

PREMIER PLATEAU



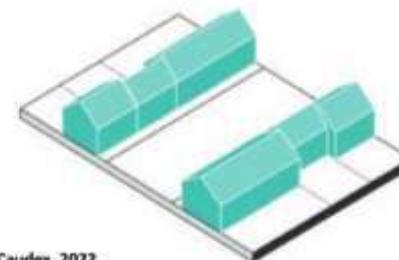
Source : Atlas des Paysages de la Vallée 2022

Source : SCoT Pays lédonien, 2023

» L'implantation du bâti vernaculaire dans le Jura

Bâti aligné au front de la voirie

Dans cette configuration, les bâtiments sont alignés le long de la rue et forment un ensemble continu. La ligne de faîtiage est disposée parallèlement à l'axe de la voie, et les plus grandes façades donnent sur la rue. L'espace public est ainsi fermé par ces façades.

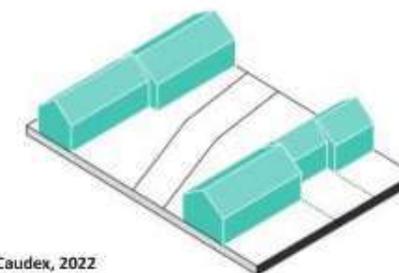


© Fabriques/Caudex, 2022

Bâtiments alignés à la rue

Bâti en retrait de la voirie

L'implantation de ces bâtiments se fait en retrait de l'axe de la rue pour laisser un espace dédié aux activités de la ferme, appelé l'usoir. Ces bâtiments sont généralement groupés par trois ou cinq et peuvent être alignés parallèlement à l'axe de la voie ou selon un angle plus ouvert. Aujourd'hui, ces usoirs sont devenus des espaces privés. L'espace public reste aéré, large, et souvent planté.

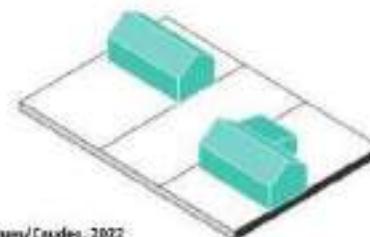


© Fabriques/Caudex, 2022

Bâtiments en retrait de la rue

Bâti perpendiculaire à la voirie

La rue est rythmée par des pignons et des cours alternant entre ouverture et fermeture. Les bâtiments sont disposés en bandes perpendiculaires à la rue, avec des cours ouvertes communes à plusieurs bâtiments. Aujourd'hui, ces cours fonctionnent comme des espaces partagés par les habitants.



© Fabriques/Caudex, 2022

Bâtiments avec pignon sur rue

» L'implantation du bâti récent dans le jura

Extensions le long des voies

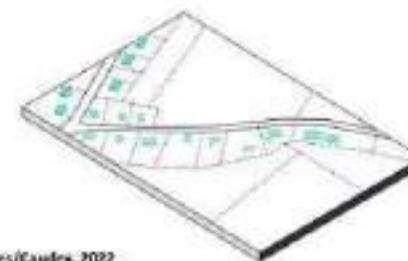
C'est la typologie la plus courante et ancienne. Les nouvelles constructions s'étendent le long des voies, en continuité avec les parcelles existantes, pour être proches des accès et des réseaux. Ces extensions se font au coup par coup, au gré des disponibilités foncières, sans tenir compte de l'alignement existant ni des bâtiments préexistants.

Densification des dents creuses

Les habitations se nichent entre les espaces bâtis existants. Cette densification sur des terrains au cœur des villages vise à limiter l'étalement urbain. La densification, souvent réalisée de manière ponctuelle et sans lien avec les alignements, le retrait ou l'organisation urbaine, est communément appelée densification en drapeau.

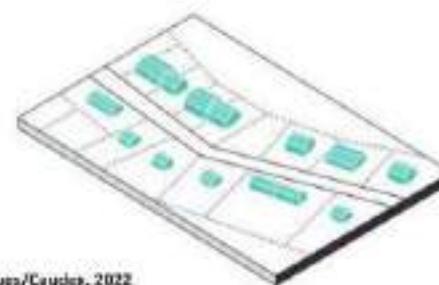
Implantation ex-nihilo

Les implantations agricoles ex nihilo se réalisent sur des parcelles récemment viabilisées et situées en dehors de l'emprise du bâti historique. Ces implantations dispersées entraînent la destruction du tissu urbain et la détérioration des liens structurants entre le village et son territoire. Ces extensions n'ont que des liens fonctionnels et techniques avec leur environnement.



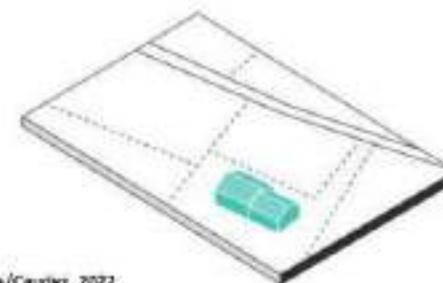
© Fabriques/Caudex, 2022

Extension des parcelles bâties le long de la voirie



© Fabriques/Caudex, 2022

Parcelle non bâtie intégrée dans le tissu urbain existant



© Fabriques/Caudex, 2022

Implantation isolée et déconnectée du tissu urbain historique

» Typologies architecturales du Jura

Maison de polyculture

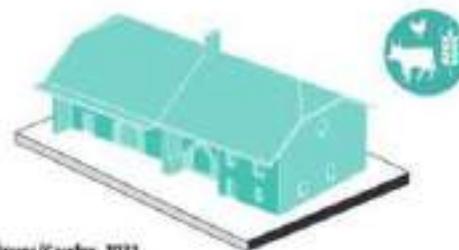
La maison polyculturelle est très répandue dans le Jura. Elle se caractérise par un volume simple et rectangulaire, avec ou sans extension. Sous un même toit, elle abrite à la fois les fonctions d'habitation et d'exploitation pour une famille. Trois types d'activités agricoles y sont généralement pratiqués : la culture céréalière, la culture fourragère et l'élevage bovin. Ces différentes activités sont identifiables en façade du bâtiment grâce aux portes qui les desservent, telles que la grange, l'écurie et l'habitation.

Maison vigneronne

La maison vigneronne est spécialement conçue pour l'activité viticole. Elle regroupe à la fois l'habitation et les locaux de travail dans un même bâtiment. Ces maisons sont souvent situées dans des zones où convergent des coteaux, un sol argilo-calcaire, et une orientation sud ou ouest. La cave peut être enterrée, semi-enterrée, voire même située au rez-de-chaussée, ce qui modifie la disposition de l'étage d'habitation et son accès..

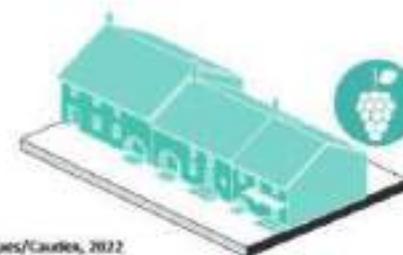
Maison pastorale

Il s'agit d'une maison dont l'activité est principalement axée sur l'élevage pour la production de lait ou de viande. Elle est généralement située dans des zones où l'exploitation des champs est difficile en raison du relief ou du climat. Il existe plusieurs variantes de maisons pastorales, telles que celles en pignon, en gouttereau, avec galerie, la maison pastorale plus isolée et de petit volume, ou encore le chalet d'alpage.



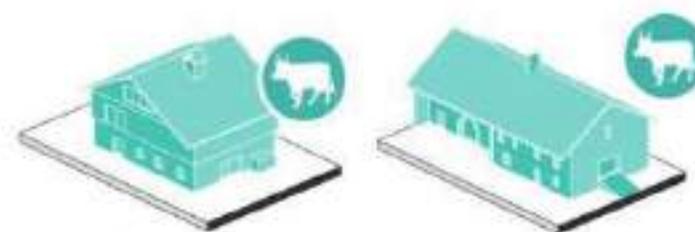
© Fabriques/Caudex, 2022

Volumétrie d'une maison de polyculture



© Fabriques/Caudex, 2022

Volumétrie d'une maison vigneronne



© Fabriques/Caudex, 2022

Volumétrie de maisons pastorales classique et d'altitude

BRESSE COMTOISE



La Bresse comtoise/jurassienne

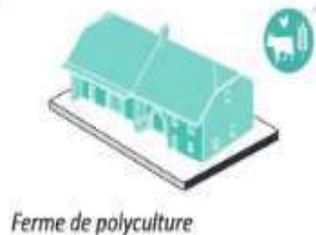
- **Les villages en étoile**, se structurent autour de voies de circulation se croisant en leur centre. Le parcellaire adopte une forme rectangulaire, avec des dimensions plus allongées que larges. Les bâtiments, principalement des fermes vigneronnes ou de polyculture, sont souvent mitoyens et alignés de manière orthogonale le long des rues, se situant en bordure ou légèrement en retrait de celles-ci.

Communes: **Trenal et Frébuans**

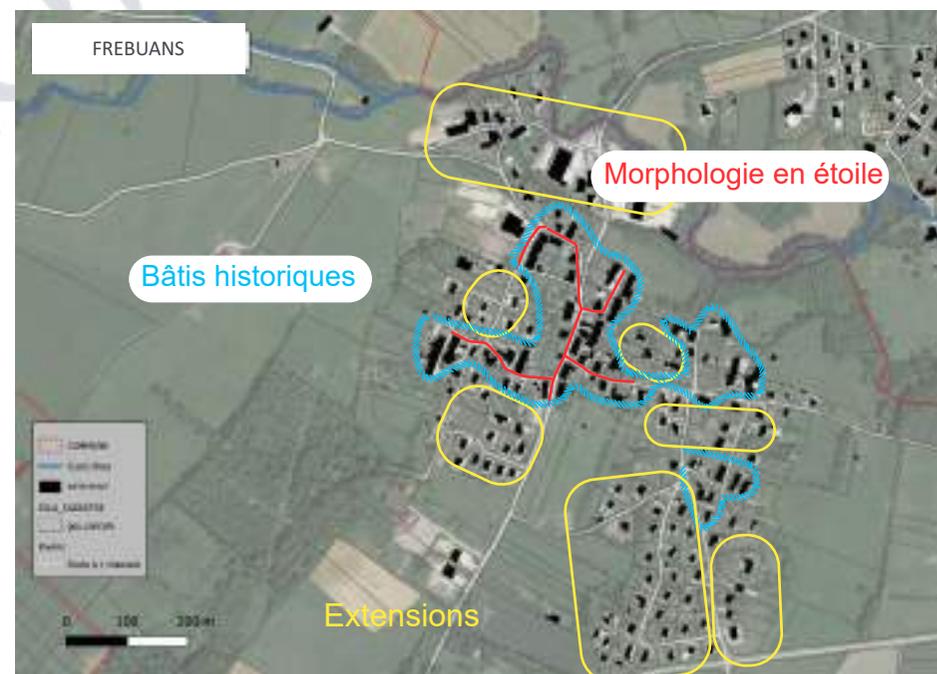
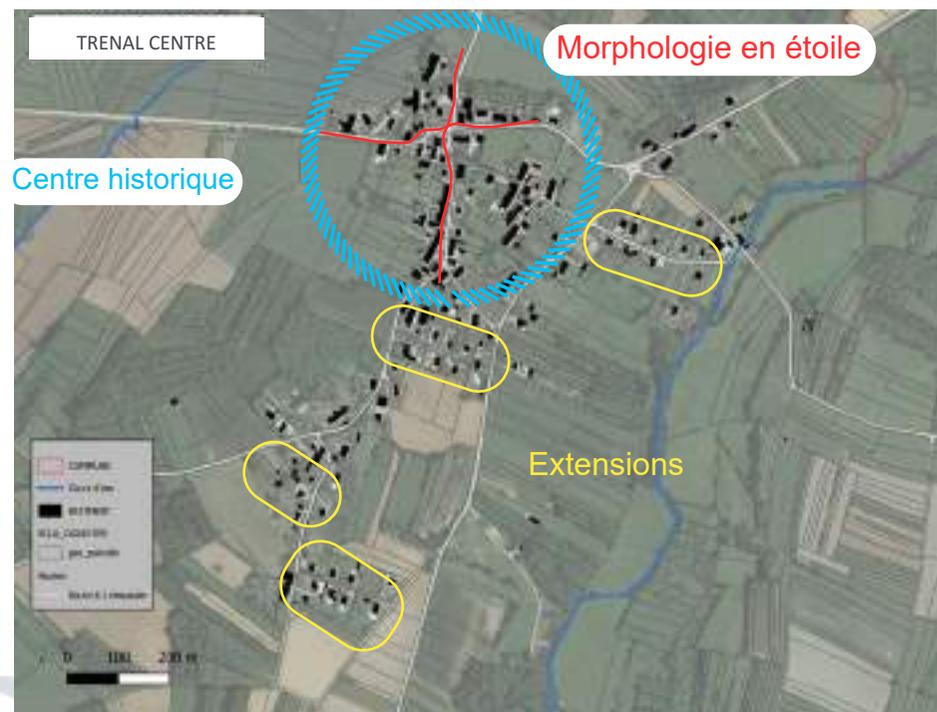
3 La Bresse Comtoise

Ville et village de plaine

Bourg et hameaux, habitat rural dispersé



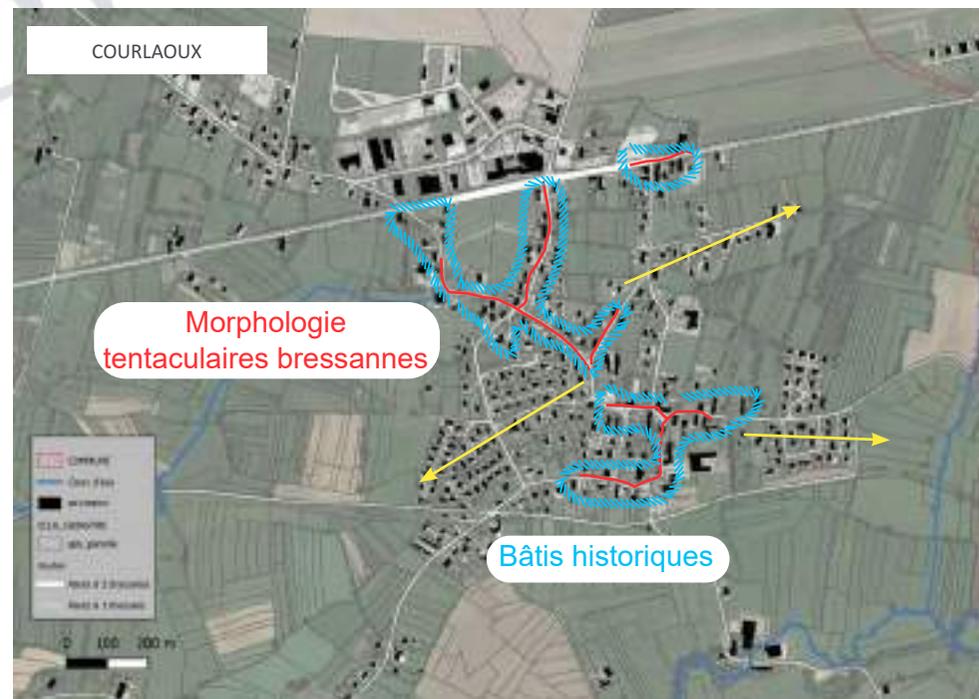
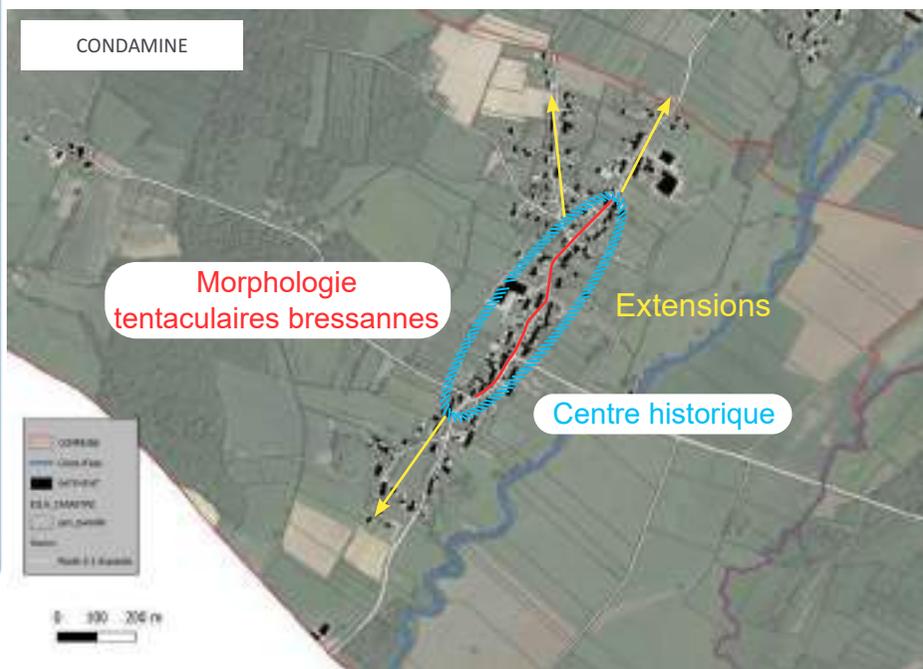
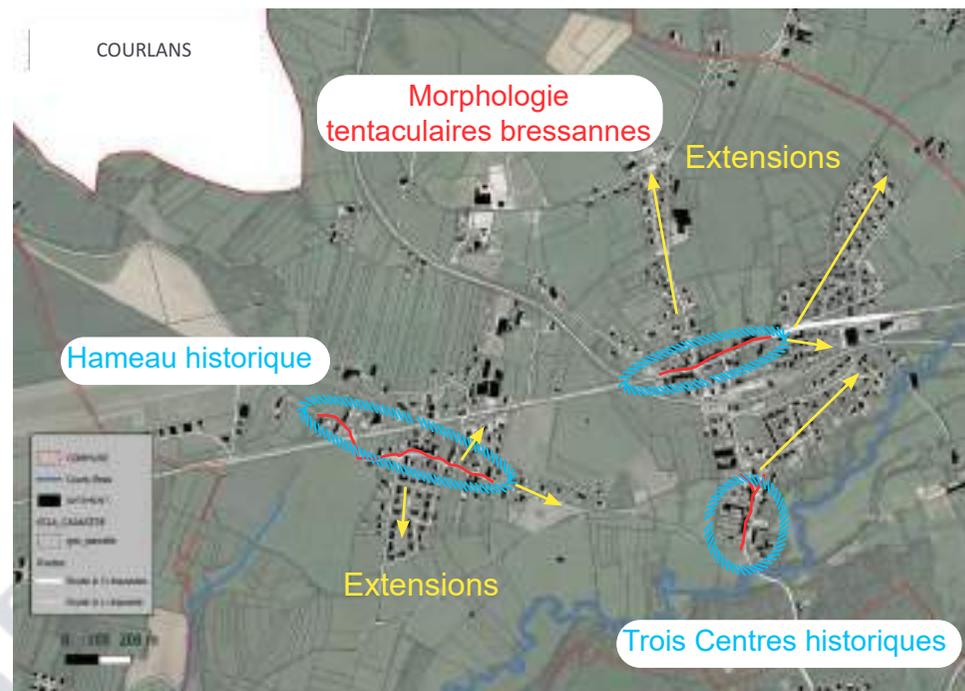
Le principe des formes urbaines en Bresse comtoise et sa traduction sur le territoire intercommunal
Source Atlas des paysages



- **Les villages tentaculaires bressans**, se caractérisent par une urbanisation s'étirant le long des axes principaux, avec un bâti continu orienté Nord-Sud, en retrait par rapport à la voie.

Actuellement, l'expansion des villages en étoile ou tentaculaires se concentre principalement le long des voies, occupant les espaces non bâtis du centre du village. De plus, des lotissements émergent à l'écart des villages, sur d'anciennes terres agricoles autrefois dédiées aux fermes isolées. Pour les hameaux, l'implantation des nouvelles constructions se caractérise par quelques habitations individuelles ainsi que par la création de lotissements sur des terrains agricoles, avec un parcellaire et un style architectural adaptés à cette nouvelle forme d'habitat.

Communes: **Courlans, Courlaoux, Condamine**



VIGNOBLE- REVERMONT



Le vignoble Revermont

- **Les villages ou villes de coteau ou de pied de coteau** se nichent sur les versants du vignoble, adaptant leur morphologie à la topographie. Le bâti est échelonné le long du versant, et perpendiculairement aux versants.

Les constructions sont principalement des maisons vigneronnes ou des fermes de polycultures pour les villages en pied de coteau. Elles sont alignées à la rue sur un parcellaire en bandes, orthogonales à la rue. Ces habitations disposent souvent d'un jardin à l'arrière, délimité par des murets de pierres.

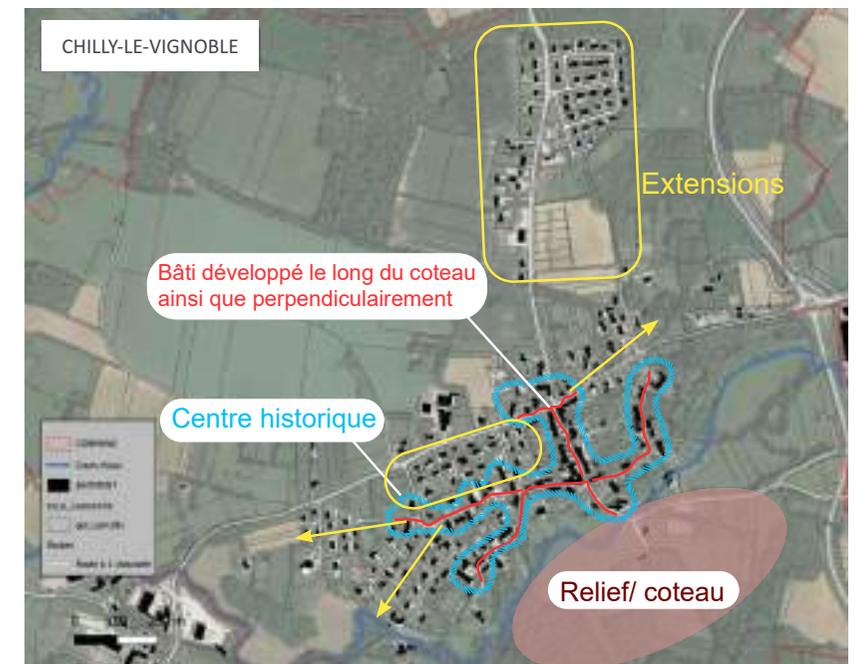
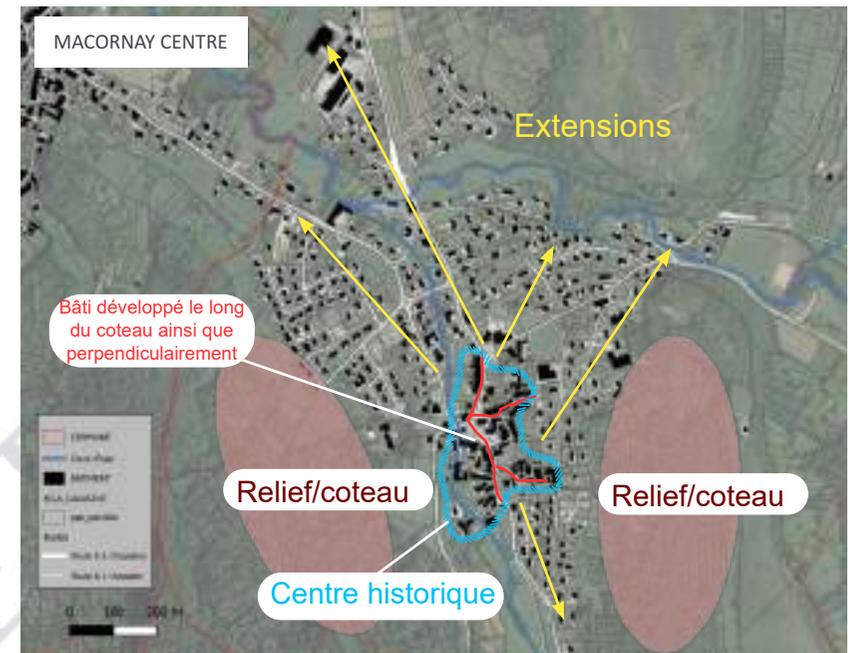
Une rue parallèle au relief, souvent plus large et marquée par la présence de bâtiments publics, de fontaines ou de lavoirs, sert de rue principale dans ces villages.

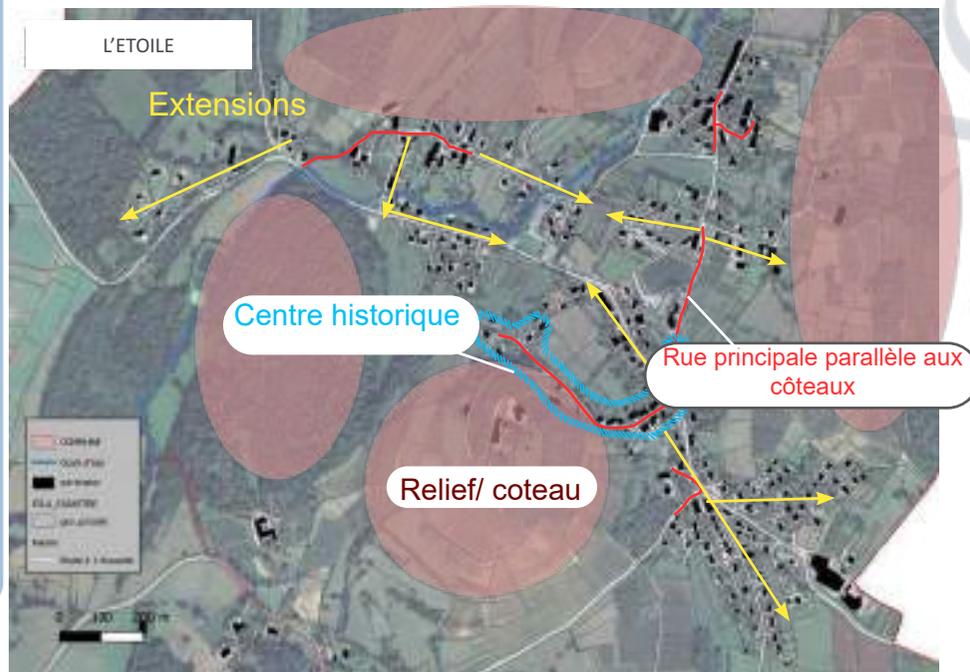
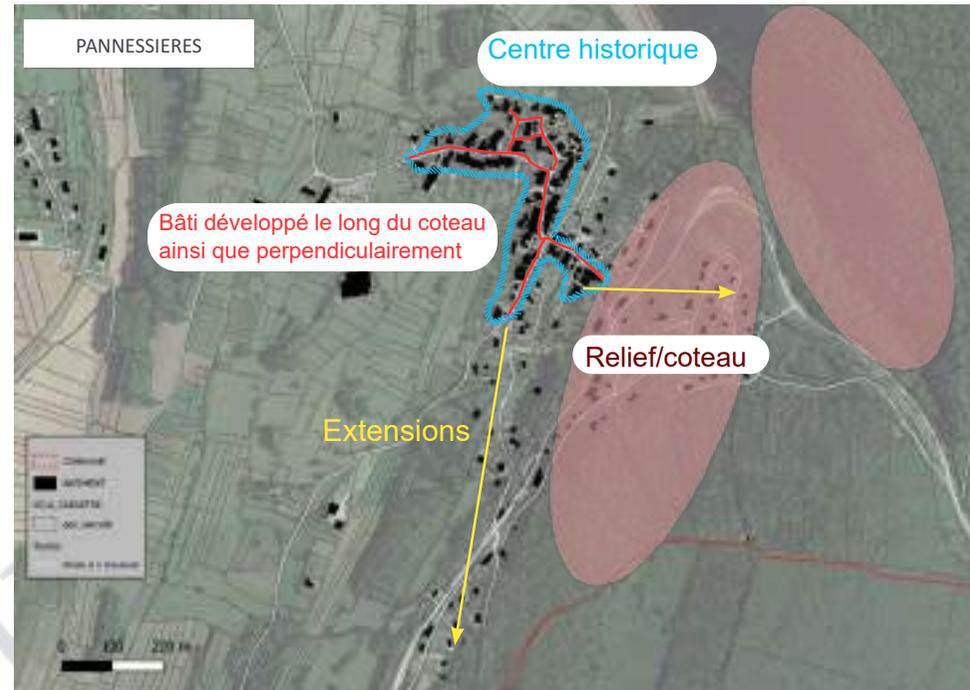
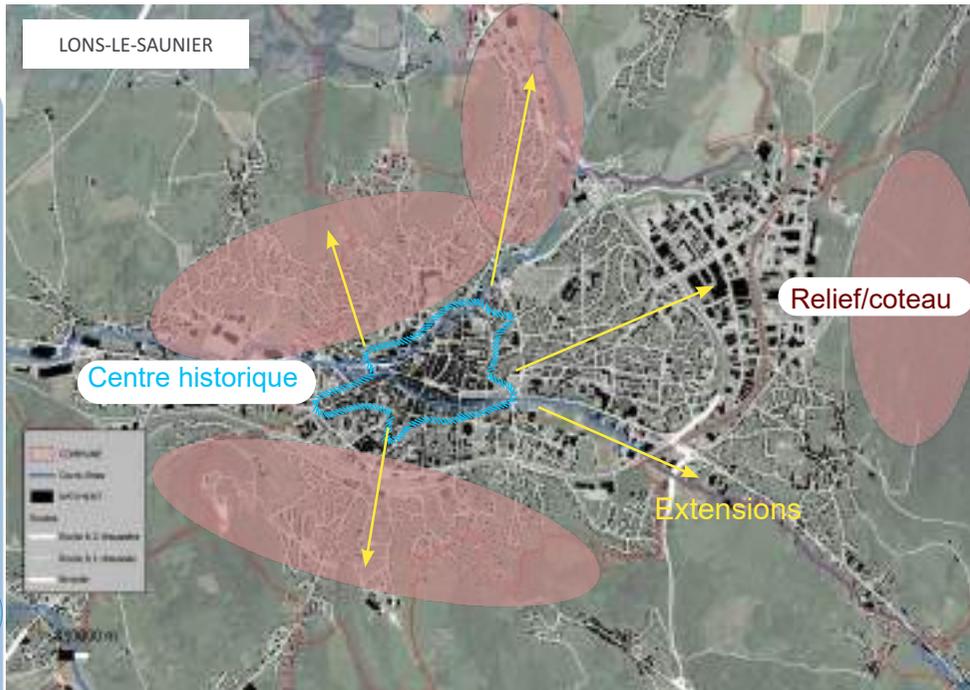
Communes: **Lons-le-Saunier, Macornay, Chilly-le-Vignoble, L'Etoile, Pannessieres, Perrigny**

4 Le Vignoble-Revermont



Le principe des formes urbaines en Vignoble-Revermont et sa traduction sur le territoire intercommunal
SOURCES : Atlas des paysages





- **Les villages-rue de crête** se distinguent par une urbanisation le long de la ligne de crêtes, avec un parcellaire en bandes ou en lanières. Les habitations mitoyennes sont soit en bordure de la rue, soit en retrait, souvent avec des jardins à l'arrière. Ces villages offrent des perspectives visuelles remarquables en raison de leur position topographique.

Commune : Montaigu

MONTAIGU - VILLAGE EN RUE DE CRÊTE

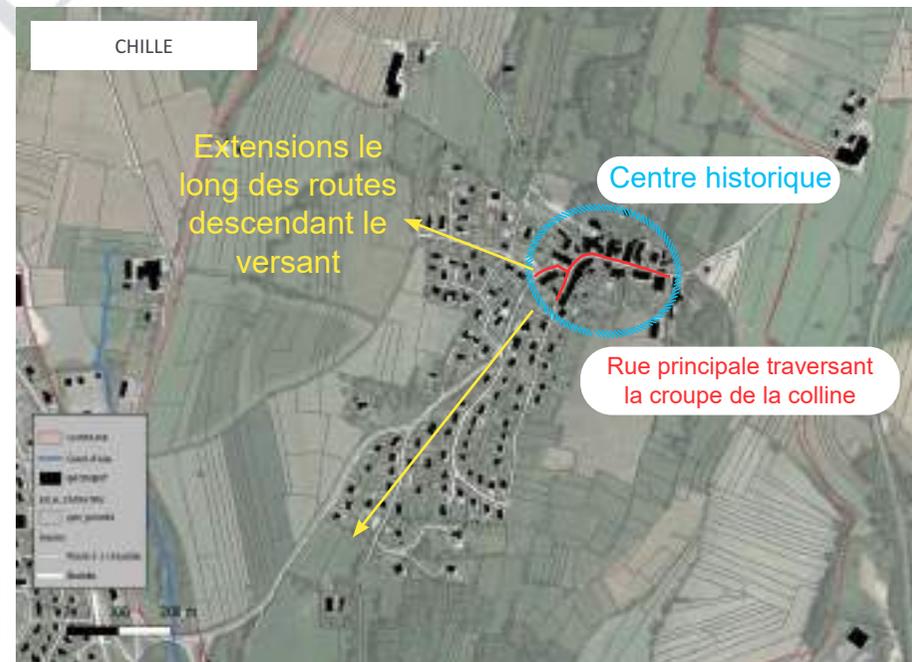
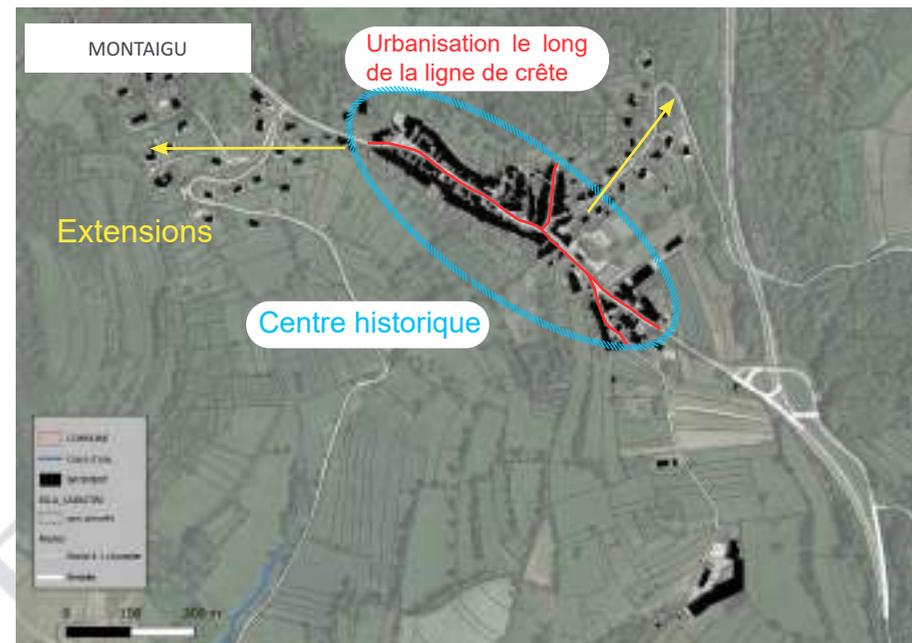


- **Les villages de croupe** se trouvent sur la partie supérieure arrondie d'une colline. Ils sont organisés autour d'une rue principale traversant la croupe de la colline, avec des voies secondaires reliant cette rue principale au pied de la colline. Les maisons d'origine sont mitoyennes, alignées par groupes de 3 à 5 maisons, et sont généralement orthogonales ou alignées avec la rue.

Commune : Chille

L'urbanisation récente des villages de vignoble est fortement influencée par le relief pour les villages de coteau, de croupe et de crête. Elle s'effectue principalement le long des routes descendant les versants ou en pied de coteau.

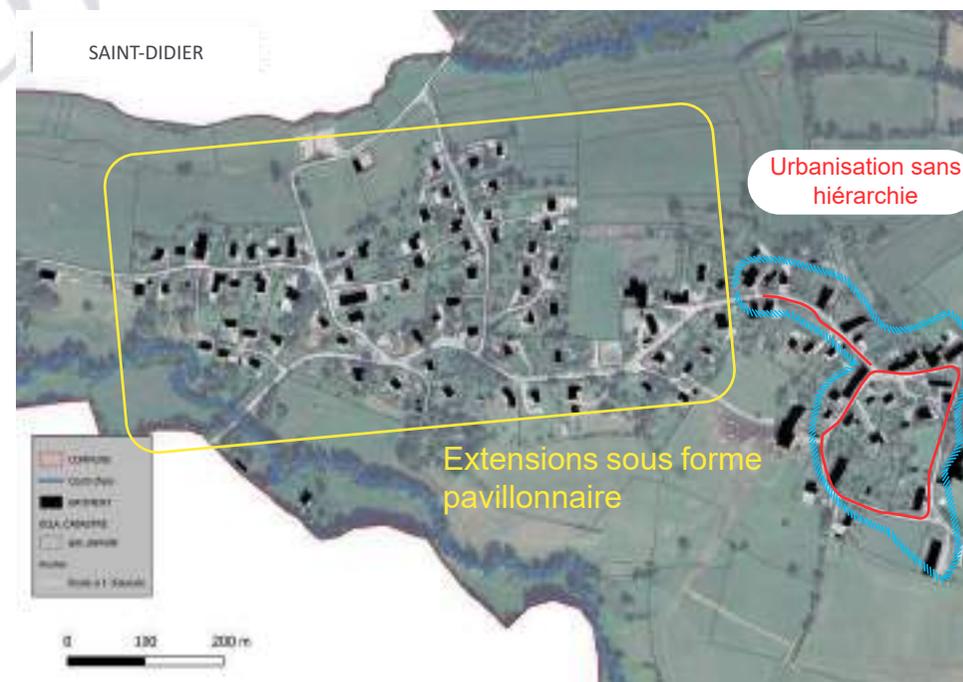
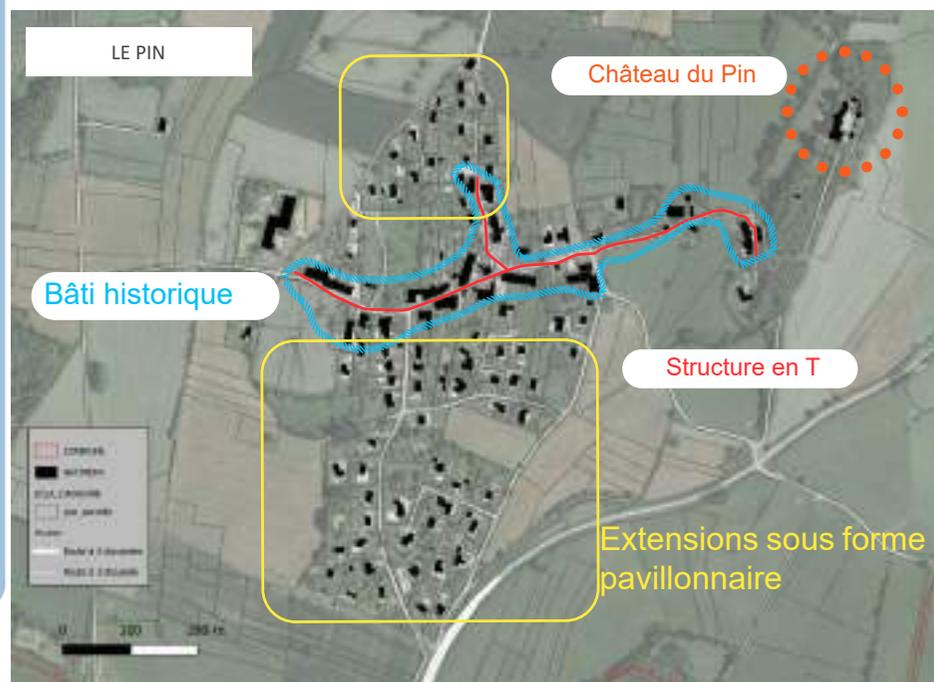
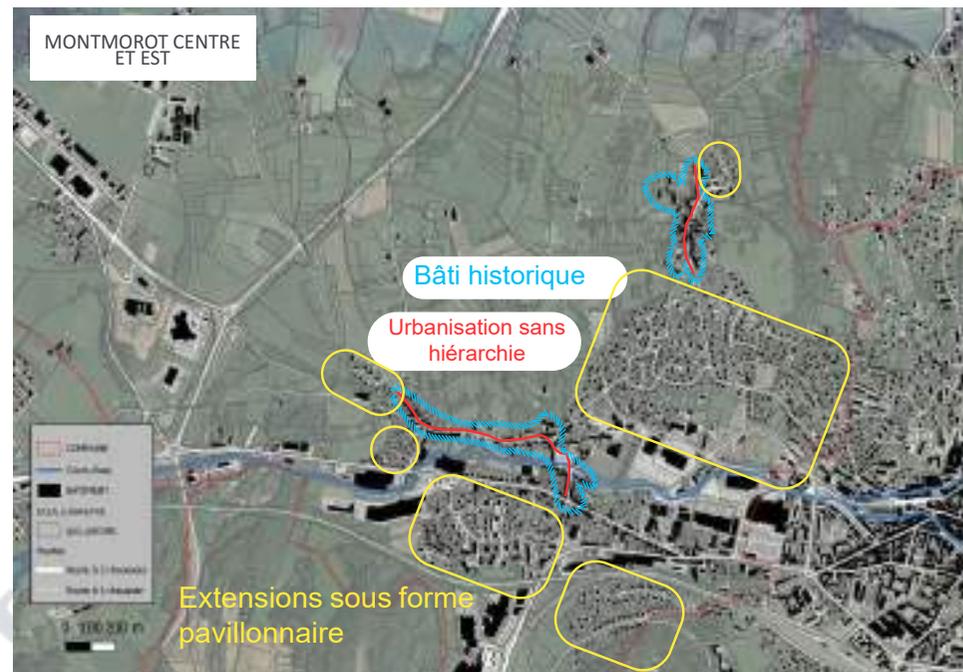
CHILLE - VILLAGE DE CROUPE

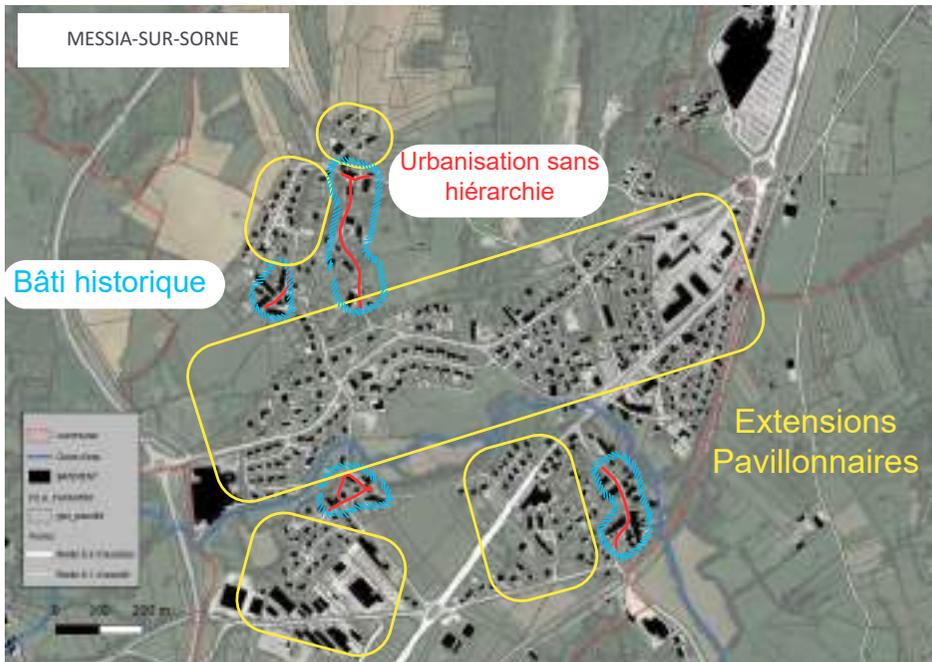
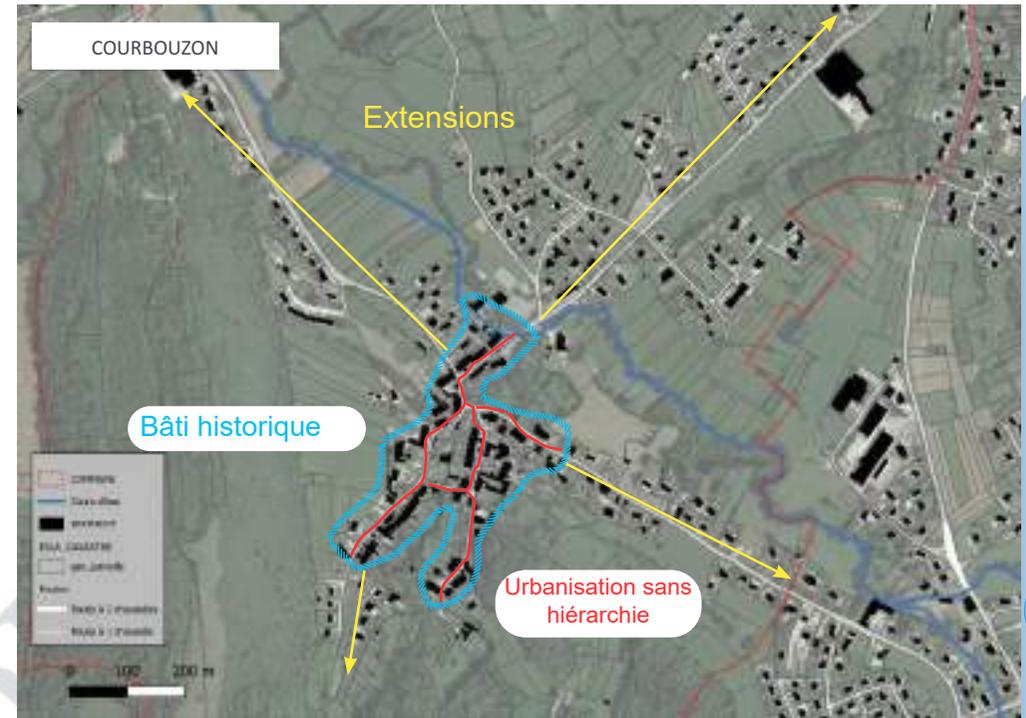
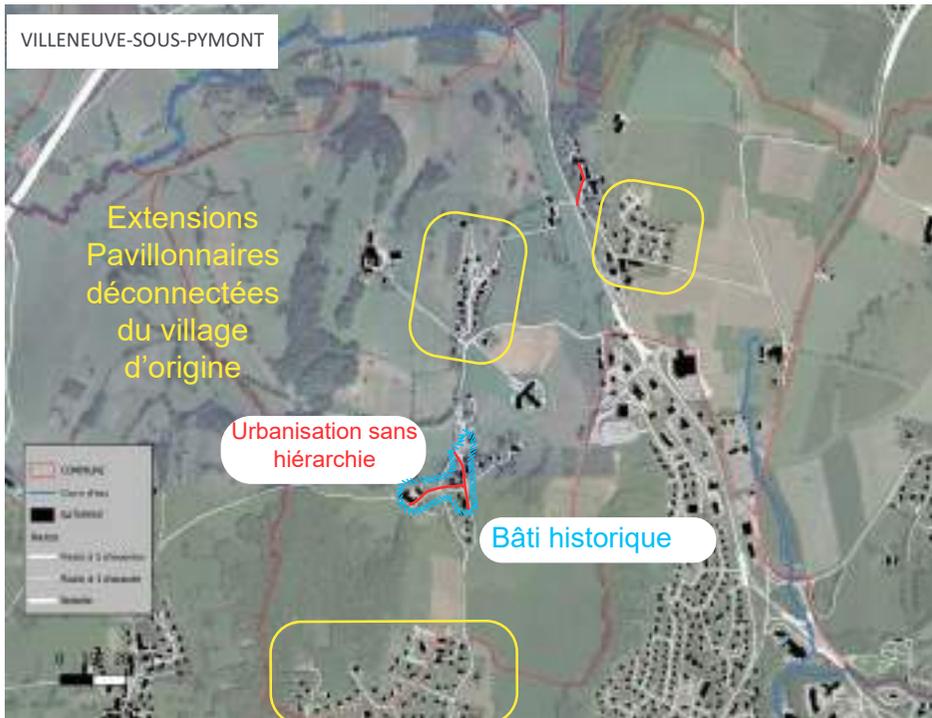


- **Les villages de plaine du vignoble** s'étendent sur des terrains plats tels que la plaine du vignoble ou le glacis. Le bâti se compose souvent de maisons vigneronnes, parfois mitoyennes, regroupées en petits ensembles de 2 à 5 maisons. Le réseau routier de ces villages ne présente pas de hiérarchie particulière.

Communes : **Montmorot, Saint-Didier, Le Pin, Villeneuve-sous-Pymont, Courbouzon, Messia-sur-Sorne.**

Pour ces villages de plaine du vignoble, moins contraints par la topographie, l'urbanisation récente se manifeste par des extensions aux franges des villages, principalement sous forme de lotissements pavillonnaires.

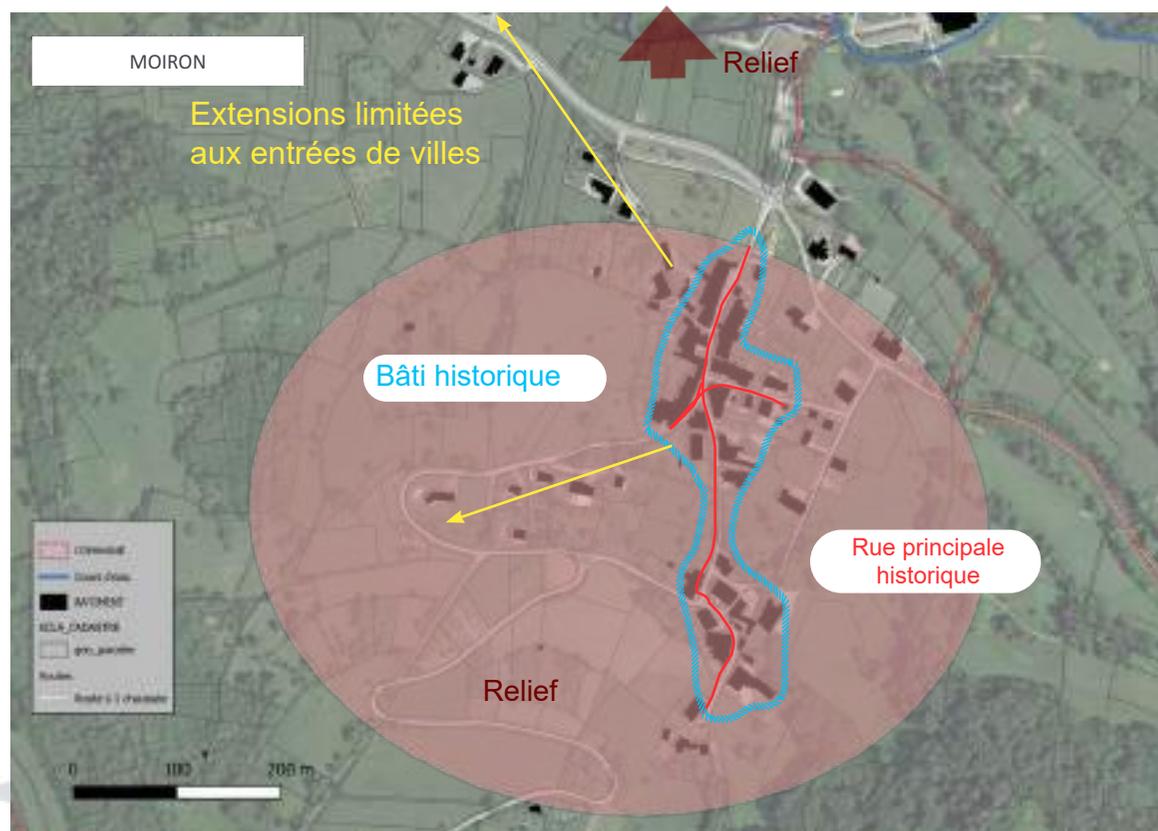




- **Les villages de reculée** se caractérisent par une rue principale au centre des Reculées, ou par deux rues parallèles si elle est plus large. Ces villages sont reliés par des routes sinueuses menant du fond des Reculées au plateau. Le bâti, souvent en retrait de la rue, suit le tracé de la rivière des Reculées. Le parcellaire montre des bâtiments parfois mitoyens, formant des groupements de maisons. À l'arrière des habitations, des jardins sont fréquemment présents.

Communes: **Baume-les-Messieurs, Conliège, Revigny, Vernantois, Moiron.**

L'urbanisation récente de ces villages de reculée est limitée et se concentre généralement aux entrées des villages ou bourgs.



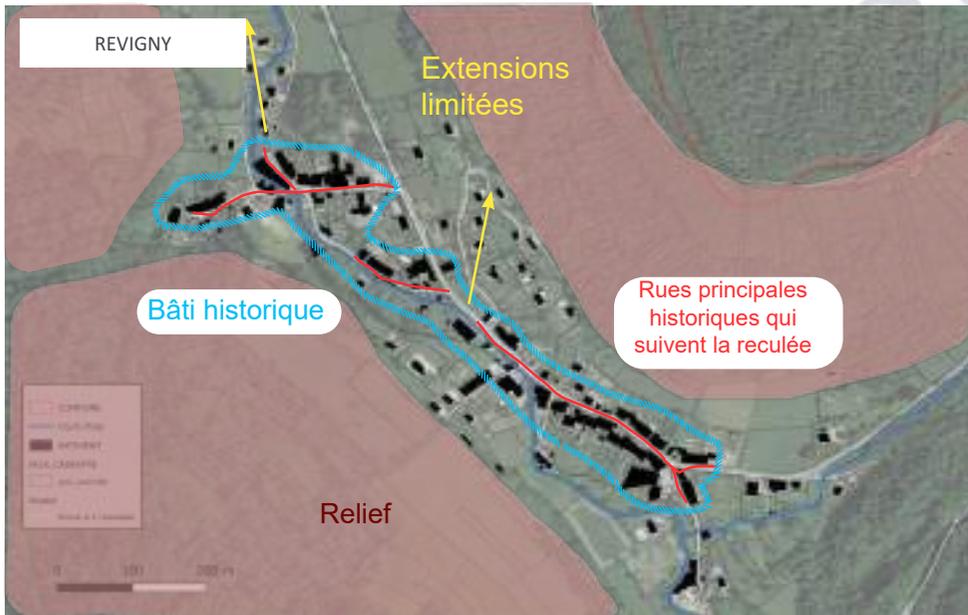
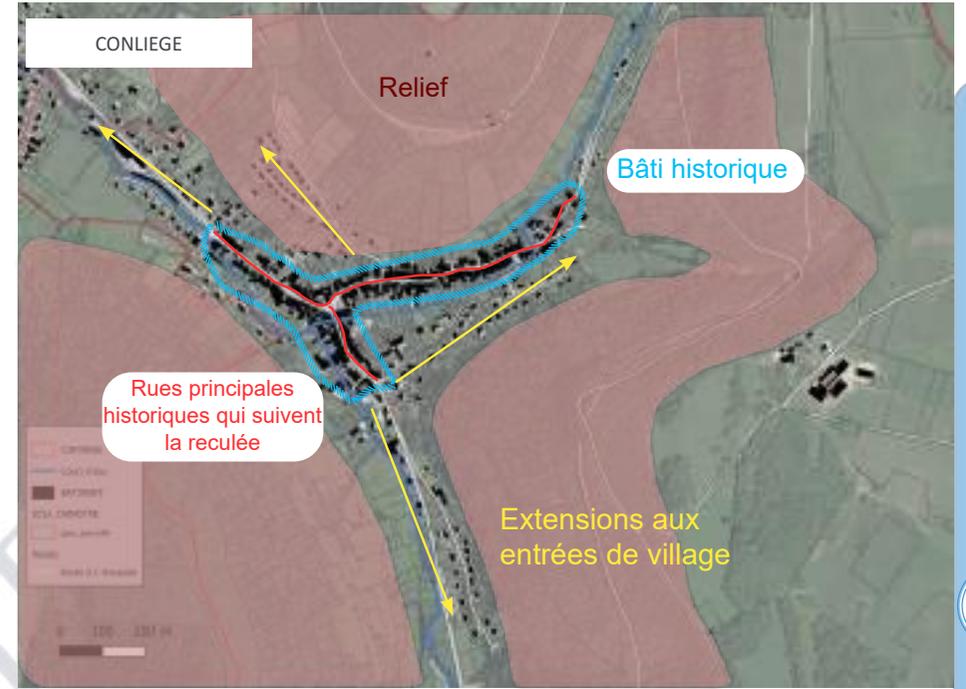
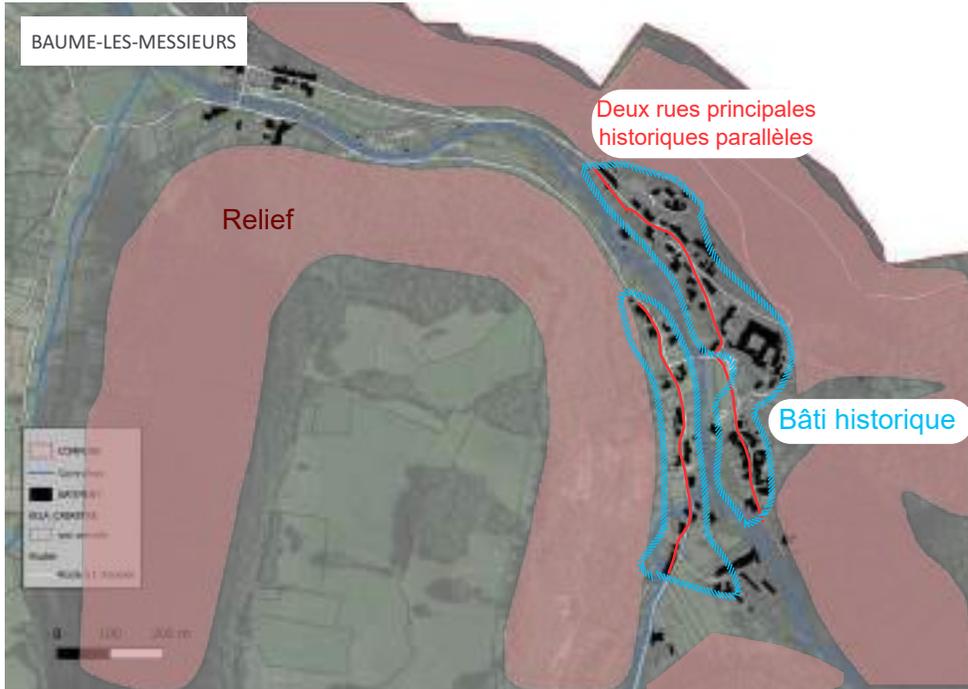
Conliège, Jura Tourisme.



Revigny, France-Tourisme

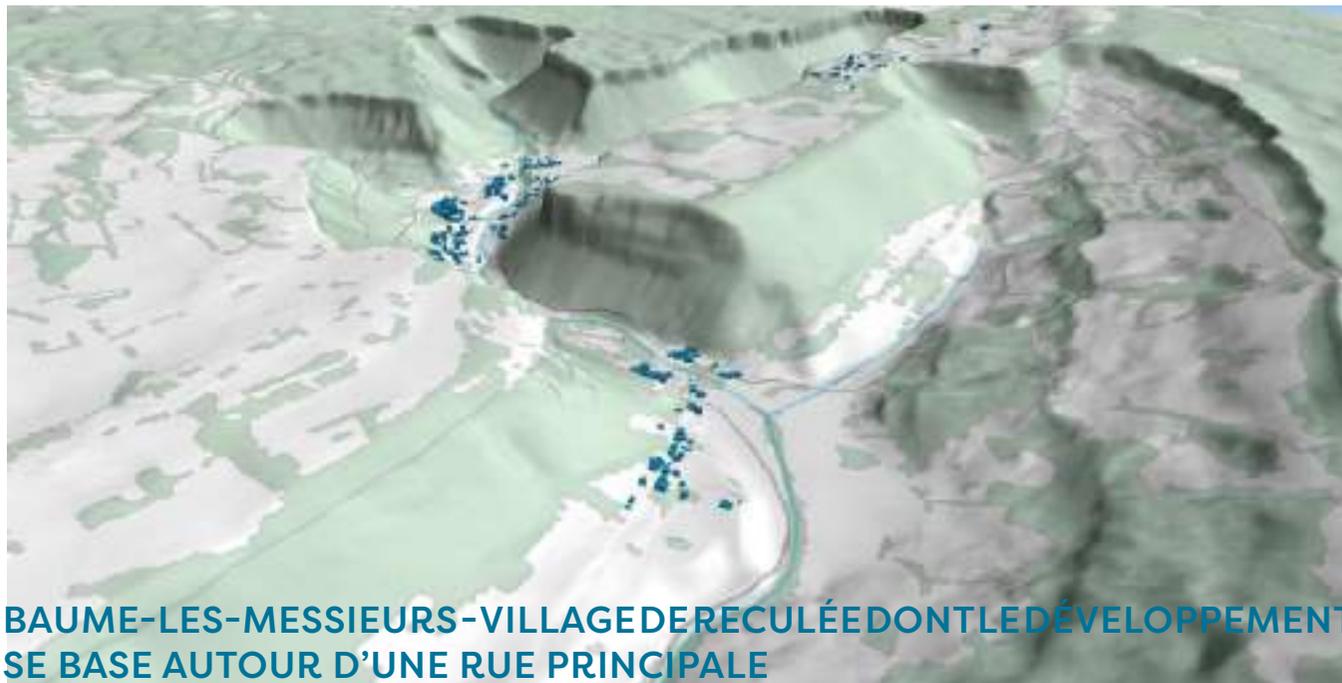


Baume-les-Messieurs-Cittanova

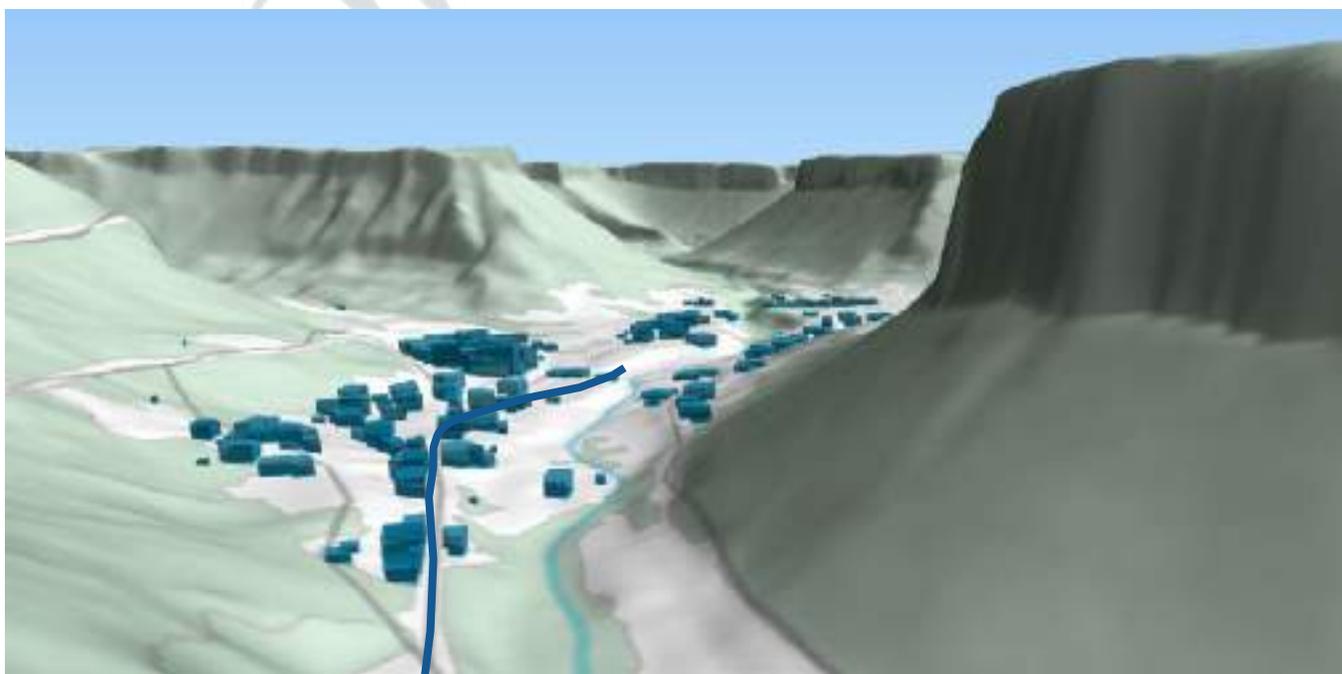


Cette image illustre la forme typique du relief des reculées.

Le village de Baume-les-Messieurs, ci-contre, s'insère dans la vallée, le long du cours d'eau (La Seille). L'image à droite présente plus précisément la manière dont les bâtiments s'intègrent dans le paysage. Par ailleurs, la forme du village est totalement influencée et façonnée par les reculées. Plusieurs villages (présentés ci-après) possèdent les mêmes caractéristiques. Ces villages ont une rue principale autour de laquelle s'organise la vie de la commune.



BAUME-LES-MESSIEURS-VILLAGE DE RECLÉE DONT LE DÉVELOPPEMENT SE BASE AUTOUR D'UNE RUE PRINCIPALE

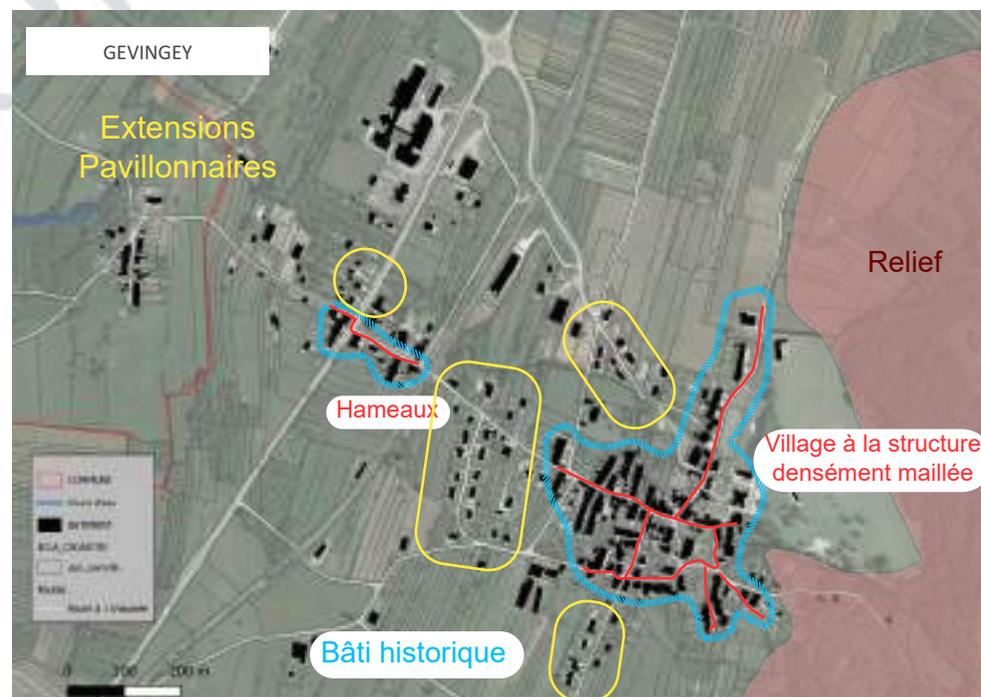
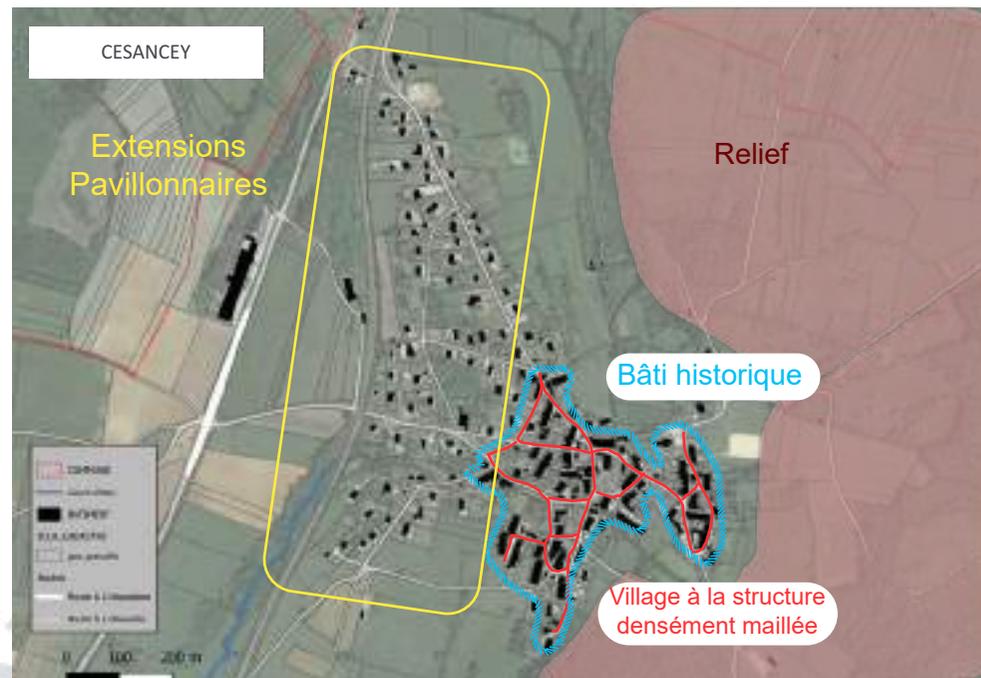


Vue du village de Baume-les-Messieurs implanté en fond de reculée

- **Des villages en pied de versant** adoptent souvent une forme d'étoile avec une organisation à la fois concentrique et radiale. Pour les communes localisées sur ECLA leur centre est dense et fortement maillé. Des petits hameaux sont parfois présents.

Communes : **Cesancey et Gevingey.**

L'urbanisation récente de ces villages en pied de versant ou de coteau se caractérise par des extensions pavillonnaires.



PETITE MONTAGNE

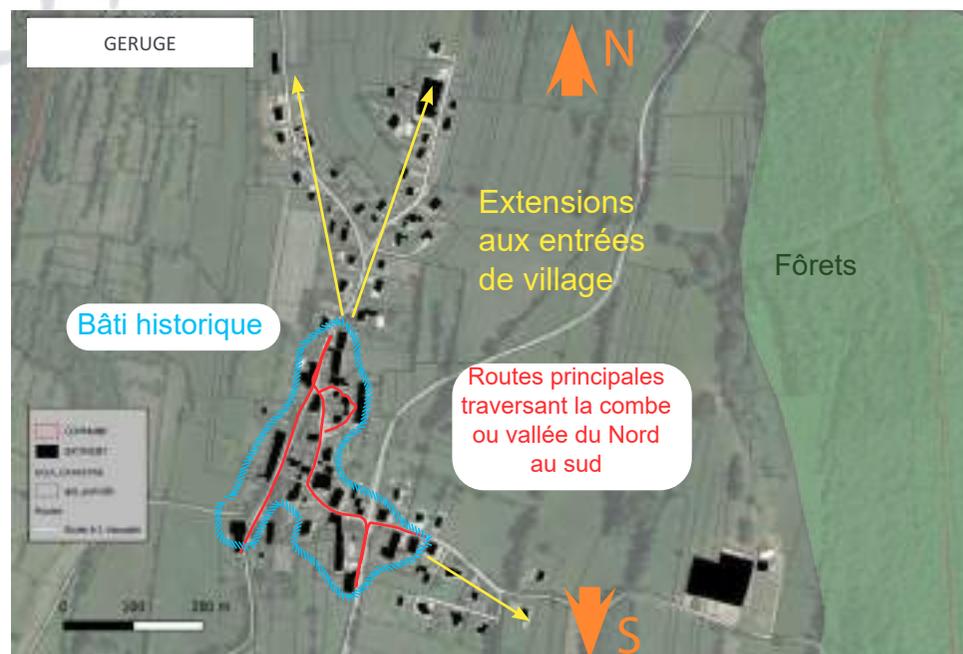
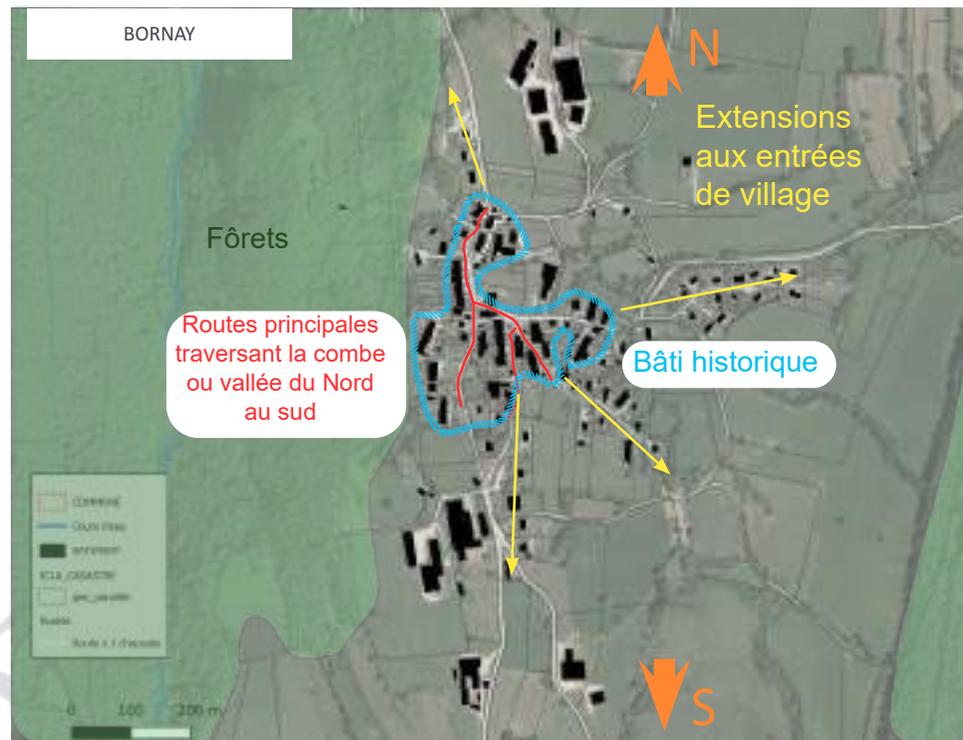


La Petite Montagne

- **Des villages de fond de combe ou de val** se situent en bordure de forêts. Ces villages se composent de fermes mitoyennes regroupées, orientées du Nord au Sud, le long de la route principale qui traverse la combe ou la vallée.

Communes : **Bornay et Geruge**

Pour ces villages, les constructions se concentrent souvent dans les dents creuses, aux entrées de villages et en périphérie, parfois avec la création de nouveaux hameaux.



PRO

PREMIER PLATEAU



Les villages en étoile se distinguent par un cœur végétal central, composé de jardins et de parcelles non bâties. Ces villages sont généralement éloignés des axes routiers principaux et entourés de terres agricoles. L'organisation urbaine est structurée autour d'une rue circulaire, à partir de laquelle rayonnent des rues radiales desservant les habitations, les terres agricoles et les villages voisins.

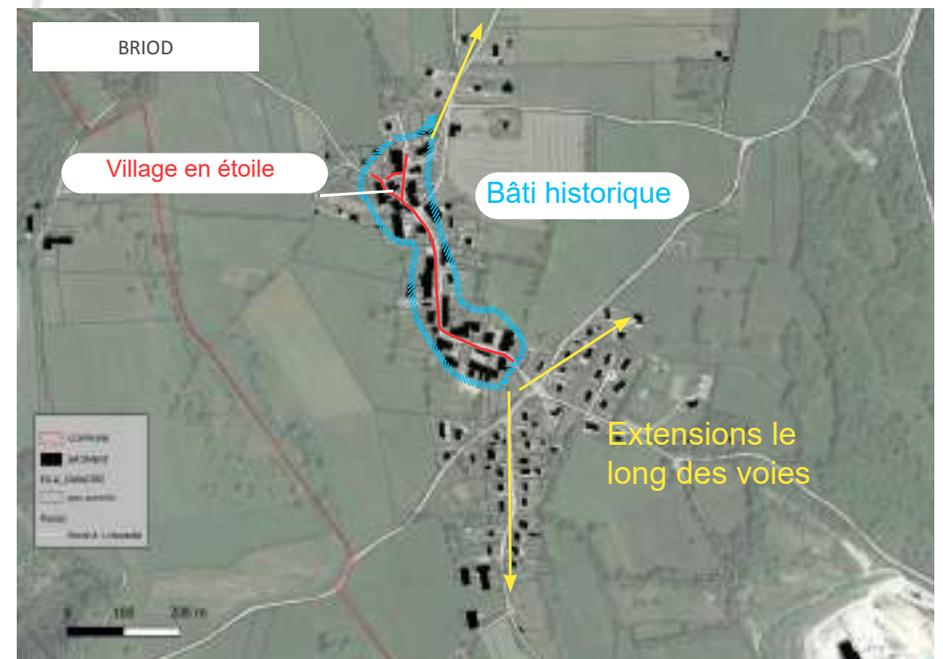
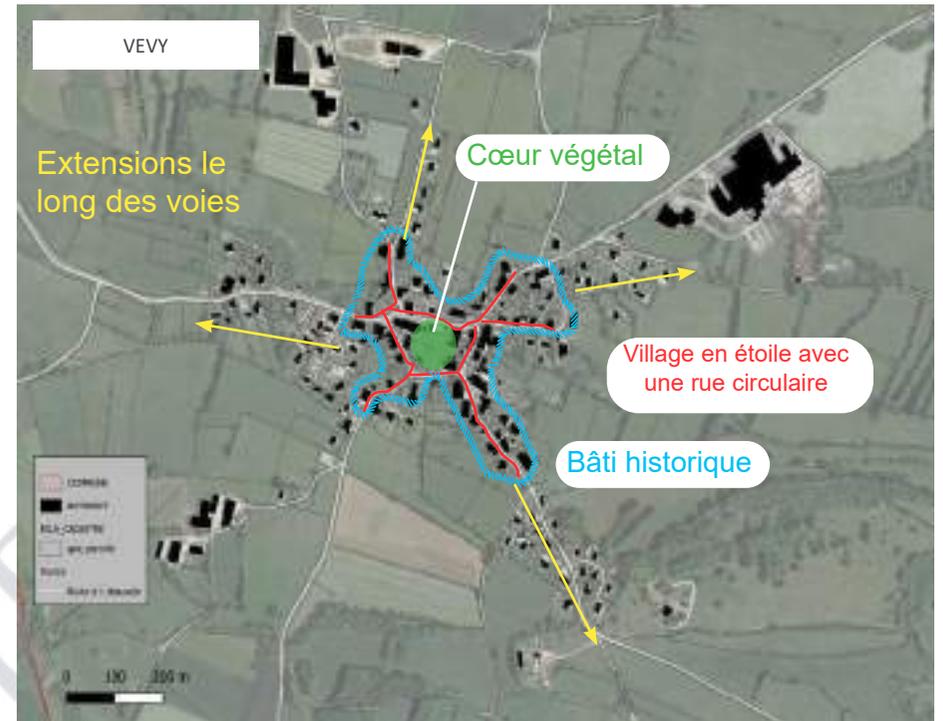
L'architecture de ces villages est dominée par des fermes pastorales, initialement implantées de part et d'autre de la rue circulaire et le long des branches de l'étoile.

Dans les villages en étoile on retrouve les bâtiments publics. Si le village est situé près d'une voie principale, le centre peut se déplacer avec de nouveaux bâtiments publics construits le long de cette voie, créant ainsi une double centralité.

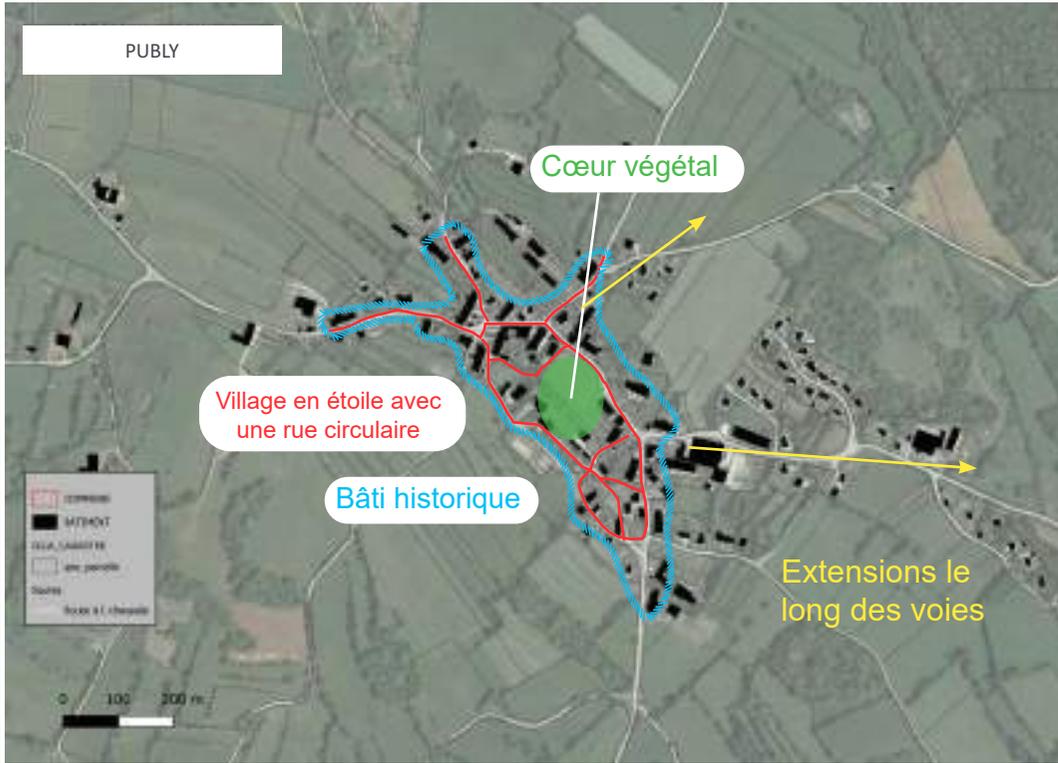
Communes concernées : **Vevey, Briod, Verges, Publy.**



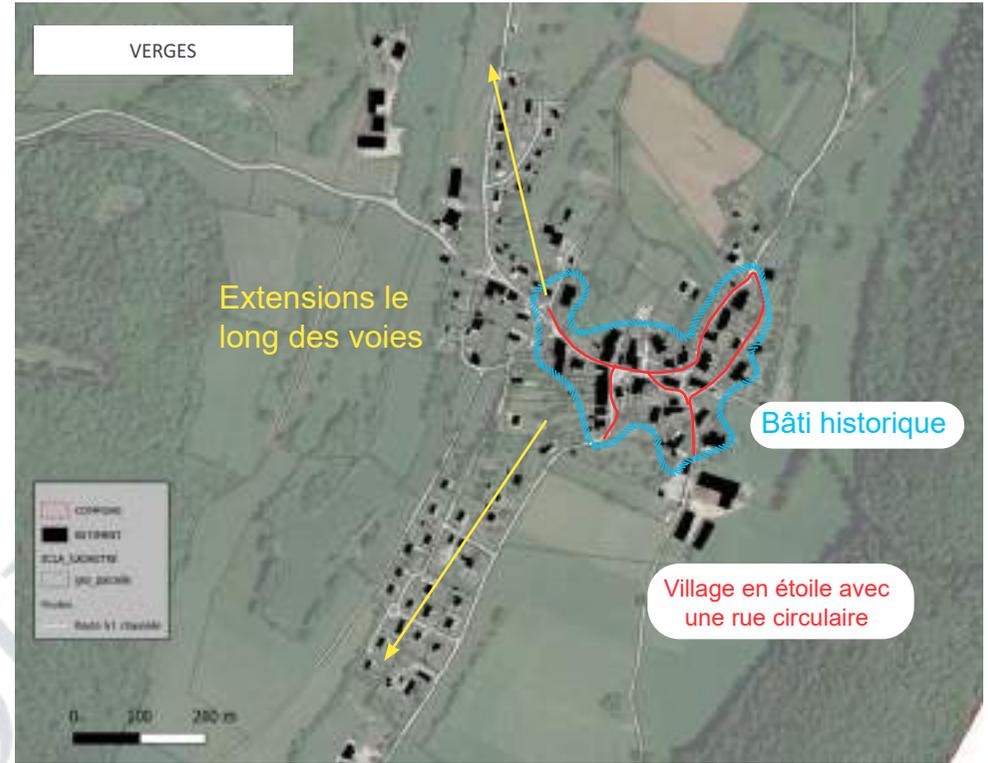
Le principe des formes urbaines sur le Premier Plateau et sa traduction sur le territoire intercommunal
Source : Atlas des paysages



PUBLY



VERGES



PRO

1.1.3.2 Un patrimoine bâti et paysager de caractère

LES SITES CLASSES

Selon le ministère de la culture :

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un «paysage», considéré comme remarquable ou exceptionnel.

La procédure peut être à l'initiative de services de l'État, de collectivités, d'associations, de particuliers, ... Le dossier est ensuite instruit par la Direction Régionale de l'Écologie de l'Aménagement et du Logement. Le classement intervient par arrêté du Ministre en charge des sites ou par décret en Conseil d'État (selon le nombre et l'avis des propriétaires concernés).

En site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites (par exemple, les travaux relevant du permis de construire) sont soumis à autorisation spéciale préalable du Ministère chargé des sites, après avis de la DREAL, de la DRAC (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du département concerné) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). L'autorisation est déconcentrée au niveau du Préfet de département pour les travaux moins importants.

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

La procédure peut être à l'initiative des services de l'État (DREAL, STAP), de collectivités, d'associations, de particuliers... L'inscription est prononcée par arrêté du Ministre en charge des sites. En site inscrit, l'administration doit être informée au moins 4 mois à l'avance des projets de travaux. L'architecte des Bâtiments de France émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme.

Le territoire comporte 3 sites classés ou inscrits au titre du code de l'environnement.

- **Un site classé :**
 - Site classé de Baume-les-Messieurs, d'une superficie de 690.ha
- **Deux sites inscrits :**
 - Site inscrit de Baume-les-Messieurs, d'une superficie de 28.34 ha
 - Plateau de Montciel à Lons-le-Saunier, d'une superficie de 37.63 ha

LES IMMEUBLES PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Sur le territoire d'ECLA, 13 monuments sont classés aux titres des monuments historiques. Deux se trouvent dans la commune de Baume-les-Messieurs. Les communes du Pin, de Verges, et de Montmorot abritent chacune un château classé, tandis que les autres monuments classés se situent dans la ville centre de Lons-le-Saunier.

Cette liste reflète la richesse patrimoniale du territoire, avec certains monuments datant de l'Antiquité ou du Moyen Âge.

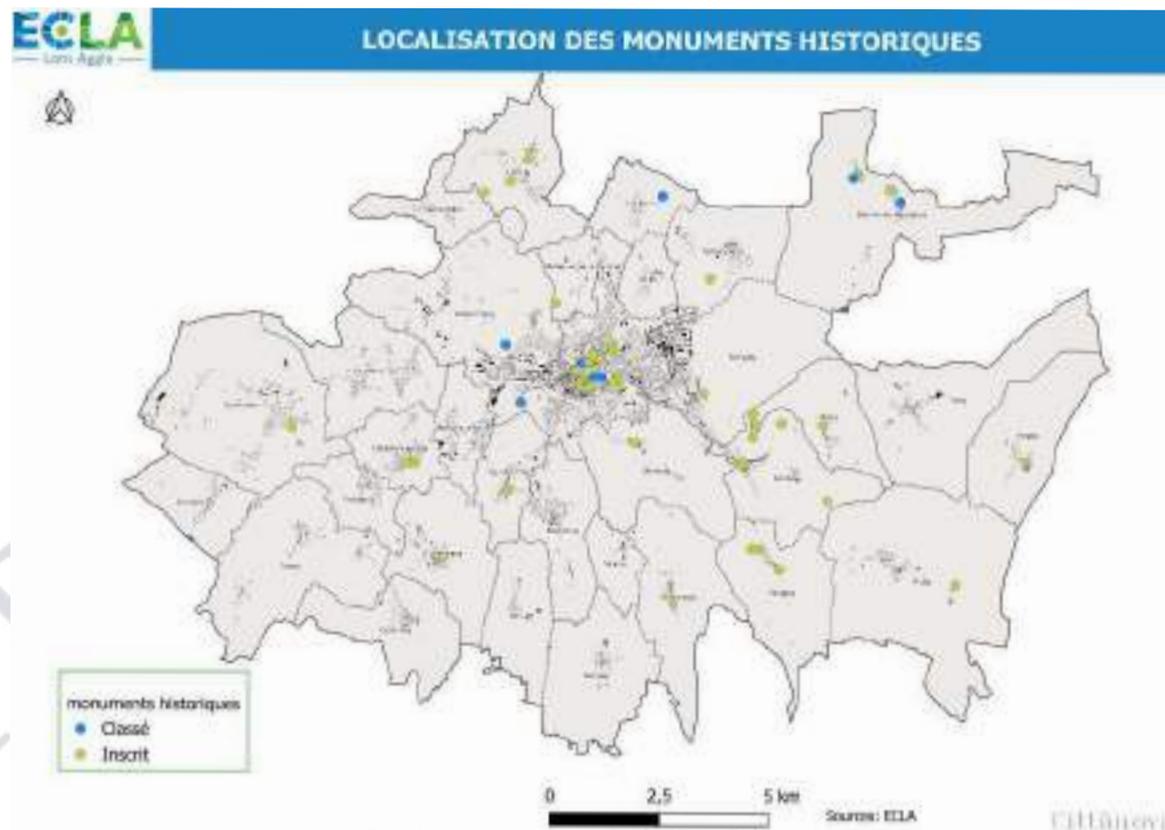


Le château de Verges

Immeuble	Commune	Adresse	Classement
Abbaye Saint-Pierre de Baume-les-Messieurs	Baume-les-Messieurs		Classé
Fontaine de Baume-les-Messieurs	Baume-les-Messieurs	Rue de la Croix du Poy	Classé
Borne frontière de Condamine	Condamine	Route de Savigny	Classé
Château de Montmorot	Montmorot		Classé
Château du Pin	Le Pin		Classé
Château de Verges	Verges		Classé
Église Saint-Désiré	Lons le Saunier	Rue Saint-DésiréRue de la Préfecture	Classé
Hôtel-Dieu	Lons le Saunier	110 rue Regard	Classé
Immeuble	Lons le Saunier	20 rue Lafayette	Classé
Maison	Lons le Saunier	32 rue du Commerce7 rue Tamisier	Classé
Statue de Rouget de Lisle	Lons le Saunier	Place de la ChevalerieAvenue Jean-MoulinRue de la Chevalerie	Classé
Théâtre	Lons le Saunier		Classé
Tumulus	Lons le Saunier	Chemin de Montciel	Classé



Abbaye de Baume Les Messieurs



Sites inscrits et classés - Réalisé par Cittanova

ECLA compte 108 monuments inscrits, constituant un patrimoine de caractère à valoriser dans le paysage du territoire. Ce patrimoine est un élément essentiel à intégrer dans le cadre du PLUi-HM afin d'assurer sa préservation et sa pérennité. Ces monuments évoquent la mémoire du territoire et contribuent à en construire l'avenir.



Eglise de Revigny



L'église de Saint-Etienne de Coldre à Briod

Immeuble	Commune	Adresse	Classement
Église Saint-Jean-Baptiste de Baume-les-Messieurs	Baume-les-Messieurs		Inscrit
Vieux pont sur la Seille	Baume-les-Messieurs		Inscrit
Chapelle Saint-Étienne de Coldre	Briod		Inscrit
Cimetière mérovingien de Briod	Briod	Coldre	Inscrit
Église Saint-Jérôme de Briod	Briod		Inscrit
Enceinte de Briod	Briod	Coldre	Inscrit
Demeure Lebrun	Chilly-le-Vignoble	194 rue de l'Hospital	Inscrit
Église Saint-Georges de Chilly-le-Vignoble	Chilly-le-Vignoble		Inscrit
Résidence	Chilly-le-Vignoble	125 rue des Écoles	Inscrit
Collégiale de la Nativité-de-la-Vierge de Conliège	Conliège		Inscrit
Ermitage de Conliège	Conliège		Inscrit
Maison de la Familiarité	Conliège	Place de l'Église	Inscrit
Nécropole tumulaire de Conliège	Conliège	La Croix des Monceaux	Inscrit
Oratoire Saint-Roch de Conliège	Conliège		Inscrit

Château de Courbouzon	Courbouzon	Rue du Château	Inscrit
Croix de cimetière de Courlaoux	Courlaoux		Inscrit
Château de Gevingey	Gevingey		Inscrit
Château de Montbourgeau	L'Étoile	Rue Bouillod	Inscrit
Château de Persanges	L'Étoile		Inscrit
Maison priorale de L'Étoile	L'Étoile	475 rue de l'Église	Inscrit
Église Saint-Blaise de Montaigu	Montaigu	Rue du 25-août 1944	Inscrit
Maison de Rouget de Lisle	Montaigu	15 rue du 25-août 1944	Inscrit
Villa gallo-romaine de Marcenay	Pannessières		Inscrit
Église Saint-Jean-Baptiste de Perrigny	Perrigny	Rue Saint-Jean-Baptiste	Inscrit
Chapelle de Binans	Publy	Rue de la Chapelle Binans	Inscrit
Église de l'Assomption-de-Notre-Dame de Revigny	Revigny		Inscrit
Oratoire Convers Deschamp	Revigny	Rue de la Cueille	Inscrit
Oratoire Goyard	Revigny	Rue du Tonkin	Inscrit
Fermes jumelles de Verges	Verges		Inscrit
Croix de Vernantois	Vernantois	Rue du Calvaire	Inscrit
Église Saint-Martin de Vernantois	Vernantois		Inscrit
Château de Pymont	Villeneuve-sous-Pymont	Pymont	Inscrit
Ancien hôtel de ville	Lons le Saunier	Place de l'Hôtel-de-Ville	Inscrit
Église des Cordeliers	Lons le Saunier	11 rue des Cordeliers	Inscrit
Fontaine aux Dauphins	Lons le Saunier	Rue Perrin	Inscrit
Hôtel	Lons le Saunier	14bis rue Rouget-de-Lisle	Inscrit
Hôtel Abriot de Grusse	Lons le Saunier	8 rue Sébile	Inscrit
Hôtel de Balay	Lons le Saunier	7 rue des Cordeliers	Inscrit

Hôtel de Foissy	Lons le Saunier	1 rue du Commerce	Inscrit
Hôtel Guigue de Maisod	Lons le Saunier	3 rue du CommerceRue de la Comédie	Inscrit
Hôtel de Lezay-Marnézia	Lons le Saunier	8 place Perraud	Inscrit
Hôtel Petitjean de Rotalier	Lons le Saunier	1 place Perraud	Inscrit
Hôtel de préfecture du Jura	Lons le Saunier	55 rue Saint-Désiré	Inscrit
Immeuble	Lons le Saunier	45 rue Lecourbe	Inscrit
Maison	Lons le Saunier	4 place Bichat	Inscrit
Maison	Lons le Saunier	17 avenue Camille-Prost	Inscrit
48 Maisons inscrites rue du commerces	Lons le Saunier	rue du Commerce	Inscrit
Maison	Lons le Saunier	22 rue des CordeliersRue Traversière	Inscrit
Maison	Lons le Saunier	45 rue Jean-Jaurès	Inscrit
Maison	Lons le Saunier	6 place Perraud	Inscrit
Maison	Lons le Saunier	17 rue Saint-Désiré	Inscrit
Maison de Clarisses	Lons le Saunier	3 place Bichat	Inscrit
Monument funéraire du sculpteur Bourgeois	Lons le Saunier	30 rue Robert-Schuman	Inscrit
Monument funéraire de la famille Daloz[1]	Lons le Saunier	30 rue Robert-Schuman (tombe 48, allée 5)	Inscrit
Monument funéraire du vigneron François Dufert[1]	Lons le Saunier	30 rue Robert-Schuman (tombe 85, allée 12)	Inscrit
Monument funéraire du chasseur Marin Gousset[1]	Lons le Saunier	30 rue Robert-Schuman (tombe 186, allée 2)	Inscrit
Palais de justice	Lons le Saunier	11 rue Pasteur	Inscrit
Parc Édouard Guénon	Lons le Saunier		Inscrit
Statue du général Lecourbe	Lons le Saunier	Place de la République	Inscrit
Thermes Lédonia	Lons le Saunier	4 rue Pavigny	Inscrit
Tour de l'Horloge	Lons le Saunier	10 place de la Liberté	Inscrit

» De nombreux monuments historiques protégés

Comme l'indique le porté à connaissance de l'Etat:

A compter de la publication de la loi du 7 juillet 2016, les périmètres de protection au titre des monuments historiques adaptés et modifiés institués en application du 5° et 6° alinéa de l'article L.621-30 du code du patrimoine (dans sa rédaction antérieure à la publication de la loi) deviennent de plein droit des périmètres délimités des abords au sens de la nouvelle loi.

La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité.

Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques et en son absence la protection s'applique sur un périmètre de 500 m autour du MH.

Le territoire comporte 5 périmètres délimités des abords (PDA) :

- **L'Etoile, PDA** créé par délibération du conseil municipal du 22/02/2011, **autour de la Demeure dite du château de Montbourgeau**, inscrite le 20/05/1986 ;
- **Courlaoux, PDA** créé par arrêté préfectoral du 20/03/2014, **autour de la croix du cimetière**, inscrite le 26/10/1927 ;
- **Chilly-le-Vignoble et Messia-sur-Sorne, PDA** créé par arrêté préfectoral du 30/01/2015, **autour de la Demeure sise 125 rue des Ecoles**, inscrite le 29/12/2003 **et de la demeure dite Lebrun, sise 194 rue de l'Hospital**, inscrite le 19/07/2006 ;
- **Perrigny, PDA** créé par arrêté préfectoral du 21/06/2017, **autour de l'Église Saint-Jean Baptiste**, inscrite le 03/01/1997 ;
- **Courbouzon, PDA** créé par arrêté préfectoral du 20/10/2017 **autour du Château de Courbouzon**, inscrit le 28/07/2004.

6 nouveaux PDA sont à l'étude et pourraient être intégrés à l'enquête publique conjointement au document d'urbanisme :

- Lons-le-Saunier, PDA qui pourra être créé lors de la révision du PLU ou avec l'élaboration du PLUi-HM ;
- Chilly-le-Vignoble : suite à l'inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint- Georges sise rue de l'Église, en date du 16/05/2019 ;
- Conliège, autour des 5 monuments historiques de la commune : l'oratoire Saint-Roch et l'ancien cimetière, à « Vertancul » inscrit le 03/08/2009 ; la nécropole tumulaire sise « Croix des Monceaux », inscrite le 26/07/1993 ; l'ermitage, chemin rural 004, inscrit le 29/07/1998 et l'ancienne maison de la Familiarité dont le portail est inscrit le 04/08/1970 ; l'église paroissiale, rue Neuve, inscrite le 03/08/2009 ;
- Gevingey : autour du château dont le porche est inscrit le 12/01/1931 ;
- Montmorot, autour des ruines du château, sises « Au Château », classées au titre des monuments historiques le 12/12/1910 ;
- Villeneuve-sous-Pymont, autour du Château, sis « En Pymont », inscrit le 28/12/1994.

LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

Selon le Porter à connaissance de l'Etat :

Les SPR constituent une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Les SPR se substituent aux anciens dispositifs de protection :

- les secteurs sauvegardés,
- les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
- et les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP, créée par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II).

Le territoire comporte deux sites patrimoniaux remarquables :

- le SPR de Lons-le-Saunier a remplacé la ZPPAUP, en application de la loi LCAP de 2016. Il a été créé par arrêté préfectoral du 22/01/2004. Il est composé des secteurs suivants : centre ancien, faubourg d'extension, Parc Edouard Guenon et le secteur Montciel.
- le SPR de Baume-les-Messieurs a remplacé la ZPPAUP, en application de la loi LCAP de 2016. Il a été créé par arrêté préfectoral du 31/05/1994. Il est composé des secteurs suivants : Peyrouse-Cour Froide ; Sermu ; Percy Mont du Chat ; Fravo Gip Bega ; Fravoz à Fauchet ; secteur abbatial ; Champ de Bri et Villeneuve.

PROJET

Baume-les-Messieurs : «Plus Beau Village de France»

Baume-les-Messieurs bénéficie d'une situation géographique unique. Niché au cœur d'une reculée, ce village est façonné par des rivières et ruisseaux qui ont sculpté le paysage, créant notamment des grottes au pied des falaises par l'érosion. Les falaises verticales qui surplombent la reculée offrent aux visiteurs une vue imprenable sur le village depuis les belvédères.

Le village de Baume-les-Messieurs est un site touristique privilégié sur le territoire d'ECLA. Il combine des sites naturels et patrimoniaux à visiter. Classé parmi les Plus Beaux Villages de France, il possède un site clunisien et fait partie du grand itinéraire culturel européen. Considérée comme une cité de caractère de Bourgogne-Franche-Comté, l'abbaye de Baume-les-Messieurs, inscrite parmi les sites clunisiens de France, est en lice pour le classement de ces sites au patrimoine mondial de l'Humanité.

En termes de fréquentation, la grotte a accueilli près de 60 000 visiteurs en 2022, soit une augmentation de 38,2 % par rapport à 2021. Ce site fait partie des cinq sites du Jura accueillant plus de 50 000 visiteurs en 2022. L'abbaye a enregistré une augmentation de fréquentation de 31,8 % sur la même période.

Ces informations sont cruciales pour l'élaboration du PLUi-HM. Le tourisme peut avoir de multiples impacts sur un territoire, notamment en période

de pic touristique, avec des problématiques liées au stationnement, aux embouteillages exceptionnels, à la pollution des sites naturels, etc. Afin de préserver le patrimoine et les sites naturels, le document de planification pourra établir un cadre d'accueil adapté pour maîtriser la croissance de la fréquentation. Grâce à son patrimoine et son paysage, la commune vise une inscription à l'Opération Grand Site, permettant d'allier préservation et développement touristique.

Baume-les-Messieurs se lance dans l'Opération Grand Site. Selon le site de la collectivité de Haute Seille, « Un Grand Site est un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du territoire au titre de la protection des monuments naturels et des sites. Il accueille un large public et est engagé dans une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur, l'attrait et la cohérence paysagère. » Cette opération, proposée par l'État aux collectivités territoriales, répond aux difficultés posées par l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés à forte fréquentation. Elle permettra de définir et de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de préservation, de gestion et de mise en valeur du territoire.



Cirque de Baume-les-Messieurs, site officiel de la commune de Baume-les-Messieurs.

L'engagement dans cette opération permettra de travailler sur quatre orientations :

1. Définir un projet de territoire cohérent à travers plusieurs sites à l'identité marquée.
2. Préserver, maintenir et gérer durablement le patrimoine naturel, paysager et bâti.
3. Améliorer les conditions d'accueil du public.
4. Communiquer et sensibiliser un large public aux valeurs du site.



Cascade des tufs



Reculées



village de caractère

Un deuxième site, cette fois inscrit pour son caractère naturel remarquable, est le plateau de Montciel à Lons-le-Saunier.

Ce parc, lieu d'activités ludiques et sportives, est situé sur les hauteurs dominant la ville de Lons-le-Saunier ainsi que la Plaine de Bresse. Cet espace est composé de grands bosquets d'arbres magnifiques aux essences rares, de vastes terrasses engazonnées et d'avenues plantées qui quadrillent l'espace.



Plateau de Montciel
Source: Site Sortir à Lons

LE PETIT PATRIMOINE

D'autres éléments patrimoniaux sont présents sur le territoire mais ne sont pas forcément classés ou inscrits :

- Patrimoine religieux : cimetières, chapelles, croix, etc.
- Habitations remarquables : maisons de maîtres, châteaux, etc.
- Patrimoine local : maisons vigneronnes, maisons de polyculteurs-vignerons et maisons agricoles à trois travées.

Le territoire d'ECLA possède une grande variété de patrimoines liés à l'eau :

- Fontaines, lavoirs, abreuvoirs, puits communaux, citernes et réservoirs.
- Moulins et usines utilisant la force hydraulique.
- Ponts sur la Vallière, la Sorne et la Seille.

Autres types de patrimoine :

- Patrimoine artisanal : comme les Tuileries de Courlans.
- Patrimoine public : mairies, écoles, fruitières.
- Patrimoine commémoratif : monuments et sites liés à la Grande Guerre.
- Patrimoine du XXe et XXIe siècles : certaines demeures et cités ouvrières.



*Maison de Maître - Revigny
Source Cittanova*



*Fontaine Cesancey
Source Cittanova*



*patrimoine industriel du Jura - La société l'Imprimerie moderne Lons le Saunier ©
Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine*

1.1.3.2. Des entrées de ville à améliorer

Les entrées de ville font parties des éléments essentiels qui contribuent à l'attractivité d'un territoire. Il s'agit de la première image que le visiteur ou l'habitant a ou aura de celui-ci. En effet, elles incarnent l'identité de la commune et participe ntà la définition de son cadre et de sa qualité de vie. Le travail sur l'esthétique des communes participe à l'image, ainsi qu'au développement local.

C'est pourquoi une première analyse des entrées de ville du territoire d'ECLA a été engagée à travers ce diagnostic. Les entrées de ville de douze communes ont été recensées comme étant à améliorer dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HM.

LA METHODE

Les entrées de ville ont été classées de jaune à rouge en fonction de leur besoin en requalification. Des critères ci-après découlent une qualification de FAIBLE à FORT pour identifier les entrées de ville à retravailler en priorité. Les entrées de ville évaluée à «FORT» sont alors à travailler en premier, selon les enjeux identifier grâce aux critères ci-dessus.

Le choix de la couleur a été déterminé en fonction des critères suivants :

- Insertion des bâtiments en entrée de ville dans le paysage
- Niveau de lisibilité de l'entrée de ville (est-elle routière ? Saturée par des panneaux/publicités ? Entourée de stationnement, de bâtiments commerciaux ou industriels mal insérés dans l'environnement ?)
- L'entrée de ville participe-t-elle à améliorer le cadre de vie des habitants ? Par cadre de vie est entendu tout ce allie l'accès à des environnements naturels (ou ressentis de cette façon) et aux services de proximité. Cela correspond aux aménités disponibles sur un espace.



Entrée de ville, Lons-le-Saunier, rocade sud, McDonalds, à côté de la gare SNCF.

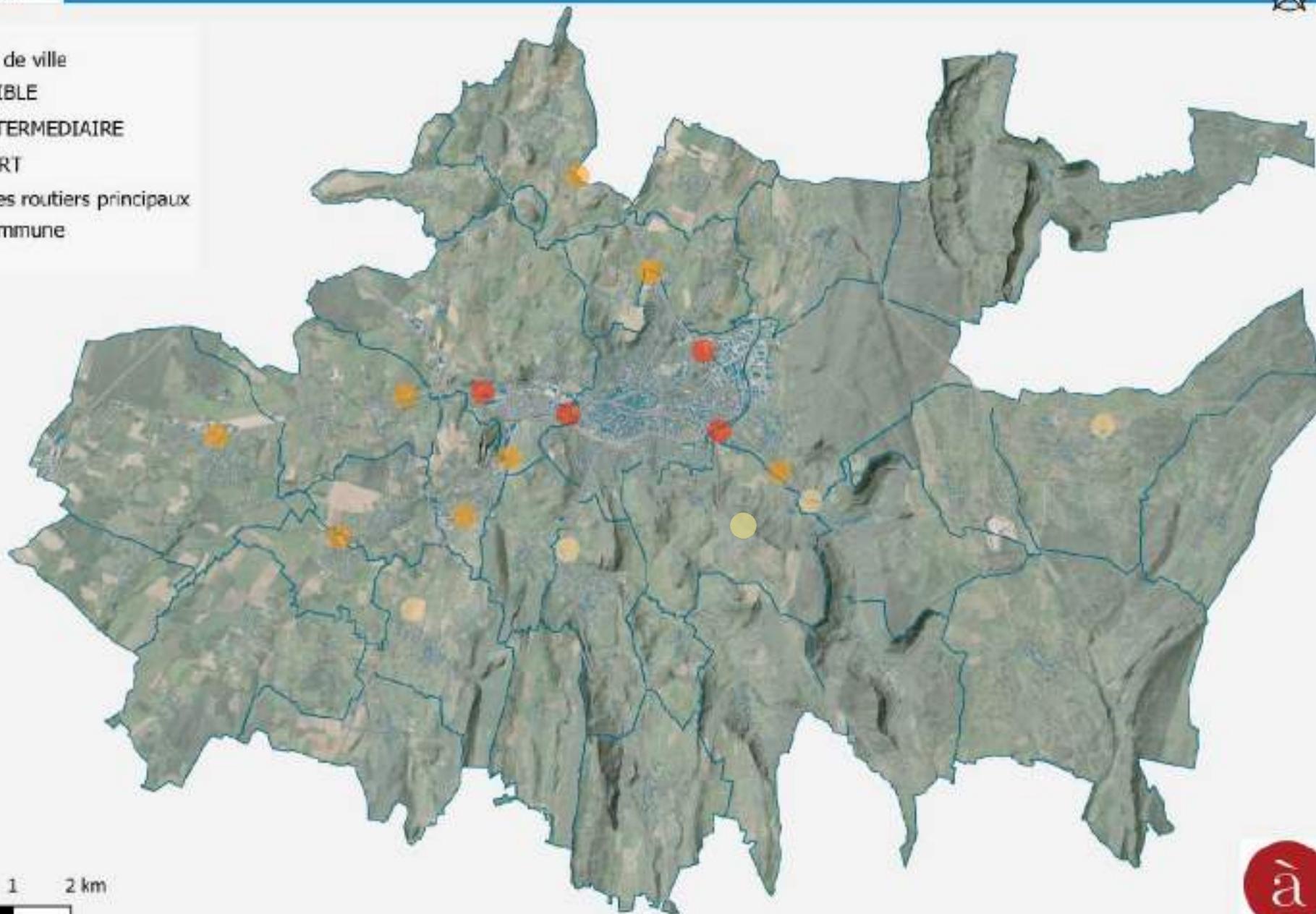
Comme le présente l'atlas des ZAE (Zones d'Activité Economique) dans le diagnostic du SCOT et conformément aux objectifs de ces zones inscrits dans le PAS (Projet d'Aménagement Stratégique), des opportunités de réhabilitation des anciennes ZAE ont été identifiées. Le document encourage également de poursuivre l'effort en matière d'insertion des nouvelles ZAE dans l'environnement et de construire des aménagements respectueux de l'environnement.

Source : Les photographies de cette partie concernant les entrées de ville ont toutes été prises le 26 février 2024 par CITTANOVA.



Entrées de ville

- FAIBLE
- INTERMEDIAIRE
- FORT
- Axes routiers principaux
- Commune





GEVINGEY

ENTRÉE NORD DEPUIS LONS-LE-SAUNIER PÔLE DE FORMATION CFA

CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER

L'entrée de ville de Gevingey se fait par la Route de Lons le Saunier qui traverse le territoire communal sur sa partie nord est. Le rond point situé en amont du panneau d'entrée de ville vient marquer la limite entre un paysage de plaines agricoles et la zone urbanisée.

L'espace est structuré de manière fonctionnelle, la voirie est séparée de l'espace dédié aux modes doux (vélos et piétons) par une bande végétalisée. A l'est de la voirie, on retrouve le Centre de Formation des Apprentis (CFA) du Jura qui constitue un ensemble de bâtiments dont la hauteur et le volume bloquent le champ visuel. A l'ouest de la voirie est implantée une station service.

Ces deux aménagements présentent des espaces de stationnements importants en front de parcelles qui démontrent la place importante accordée à la voiture.

CONSTATS

» Un aménagement qui permet une circulation sécurisée des piétons et des cycles, cependant la question de la continuité de ces deux éléments avec les autres communes se pose pour garantir la sécurité de ces usagers vers le rond-point qui se trouve en amont de la route.



» Une continuité végétale bien présente mais une absence d'insertion paysagère du bâti
» Cet accès ne dessert pas le centre du village mais se présente comme l'entrée principale de la commune, cette entrée de ville se présente principalement comme un secteur de transit



PROPOSITION D'AMENAGEMENT

La continuité végétale pourrait être agrémentée d'arbustes ou d'autres types d'essences afin d'apaiser la vue que les arrivants ont sur la station essence et sur le parc de stationnement du CFA.

MONTAIGU

ENTRÉE SUD

CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER

L'entrée sud de la commune de Montaigu est agréable et peut être divisée en trois séquences distinctes.

Une première séquence marquée la desserte de la D52 et de fait un forte présence du réseau routier.

Une seconde séquence plus végétalisée avec une logique de platanes alignés de part et d'autre le long de la voie. Cette trame arborée encadre le champ visuel et donne une sensation de rétrécissement de la voirie ce qui a pour effet de faire ralentir les véhicules.

La troisième séquence correspond à l'entrée dans la partie urbanisée avec un alignement des maisons le long de la route constituant un faubourgs.

On note une absence d'aménagements pour les modes doux aux abords de la commune et un manque de sécurisation des espaces piétons existants. En heure de pointe, la commune a observé des embouteillages qui nuisaient à la qualité de l'entrée de village.

CONSTATS

» Une ambiance paysagère agréable mais des aménagements modes doux qui peuvent être développés.

» Une problématique de trafic routier qui a un impact sur le cadre de vie des habitants de la commune.

PROPOSITION D'AMENAGEMENT

Les bas côté de la route pourraient être réinvestis (espace sécurisé pour les modes de déplacement doux et les piétons). Eventuellement, un prolongement du trottoir qui commence devant la première maison jusqu'en sortie de ville pourrait être envisagé. Il pourra s'agir également de trouver un outil pour réguler la vitesse des automobilistes en entrée de ville pour fluidifier le trafic (Ralentisseur, passage piéton dessiné avec un effet optique de profondeur pour encourager les automobilistes à rouler plus doucement). Ces mesures viseront à apaiser l'entrée de ville en termes de bruit et de désagréments induits par une circulation dense.



Photo google StreetView



ENTRÉE NORD FROMAGERIE

CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER

L'entrée nord de la commune de Vevy est marquée par la présence d'un bâtiment d'activité économique dédié à la production. Il s'agit du premier élément bâti que l'on peut apercevoir depuis la Route de Chalain qui traverse en amont un secteur à dominance de pâtures et de bosquets. Bien qu'imposant, le choix de la couleur des façades et des matériaux permet au bâti de bien s'insérer dans le paysage. Aucun élément bâti n'est présent de l'autre côté de la voie ce qui crée une dissymétrie de perception et une fenêtre paysagère sur le côté nord de la voie.

L'espace de la voirie est entièrement dédié à la circulation des véhicules, il n'existe pas d'aménagement mode doux.

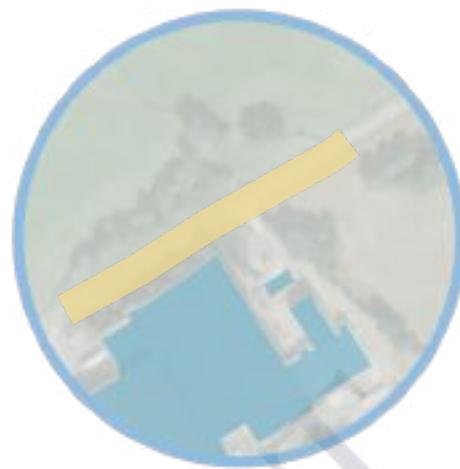
Cette organisation de l'espace ne laisse pas immédiatement percevoir la présence d'un centre bourg.

CONSTATS

- » Le bâtiment de la fromagerie est un élément structurant et caractéristique de cette entrée de village
- » L'absence d'éléments venant conforter le sentiment d'entrée de village peut être un facteur d'insécurité

PROPOSITION D'AMENAGEMENT

Pour améliorer l'esthétisme et la sécurité de cette entrée de village, une réflexion pourrait être engagée concernant le partage de la chaussée avec d'autres usagers et éventuellement sur la continuité végétale vers le centre-bourg.



MACORNAY

SECTEUR NORD JURA MOTO



CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER

Au premier plan de l'entrée de la commune deux entités paysagères se distinguent. A l'ouest on peut observer un paysage de près et de boisements, à l'est on trouve un petit secteur d'activités économiques avec au premier plan un atelier de réparation pour motos. Plusieurs supports d'enseignes et de publicités sont présents sur ce côté de la voie. Les deux espaces sont traversés par une ligne électrique dont les poteaux marquent fortement le paysage.

En arrière plan on observe la silhouette des reculées du plateau lédonien.

Une trame végétale longe la voirie jusqu'au début du secteur résidentiel.

CONSTATS

» Si la qualité paysagère de cette entrée de ville est appréciée, les poteaux et l'enseigne Jura Moto sont bien visibles depuis la route et dénotent dans le cadre qui les entoure.

» On note également une absence d'aménagements sécurisés pour les modes doux qui pourraient être développés du fait de la proximité entre les hameaux

PROPOSITION D'AMENAGEMENT

Ainsi, il s'agirait, comme pour les autres entrées de ville, de poursuivre le travail de continuité végétale via la plantation d'arbustes ou de haies, comme il en existe déjà et de signifier l'intégration des cycles sur la chaussée.

Afin d'améliorer l'intégration des poteaux dans le paysage, il s'agirait, dans la mesure du possible, de poser des poteaux en bois, pour rappeler ceux plantés le long de la route (photo du bas).



CONLIÈGE - PERRIGNY

ZONE EN CONTINUITÉ URBAINE



CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER

L'entrée de la commune de Conliège s'inscrit dans la continuité du bâti de la commune de Perrigny. Une rupture de typologie s'opère entre les secteurs de maisons individuelles avec la présence d'une carrosserie et d'un réparateur automobile d'une part et avec celle d'un espace de stationnement d'autre part. La continuité du bâti et des aménagements le long de la voie maintient le sentiment de traversée de village et vient cadrer le champ de vision sur les reliefs en arrière plan.

L'espace est aménagé pour la circulation et le stationnement des véhicules, peu de place est laissée à la circulation des modes doux.

On retrouve sur l'entrée sud de Perrigny des bâtiments dédiés aux activités économiques le long de la route de Conliège. S'ils ont pour avantage d'éviter un passage des travailleurs et des fournisseurs en centre-bourg, ils desservent la mise en valeur de la commune et nuisent au cadre de vie des habitants.

CONSTATS

- » La place aux autres usagers de la chaussée (cycles, piéton, etc.) pourrait être améliorée, elle est absente actuellement.
- » L'espace laissé vide au sud de la chaussée n'a pas de fonction clairement identifiée et est peu qualitatif sur le plan visuel et fonctionnel

PROPOSITION D'AMENAGEMENT

Côté Perrigny, l'espace de stationnement pourrait être réaménagé pour proposer un traitement paysager plus qualitatif avec par exemple du mobilier urbain ou un trame végétale permettant de limiter la visibilité depuis la voie

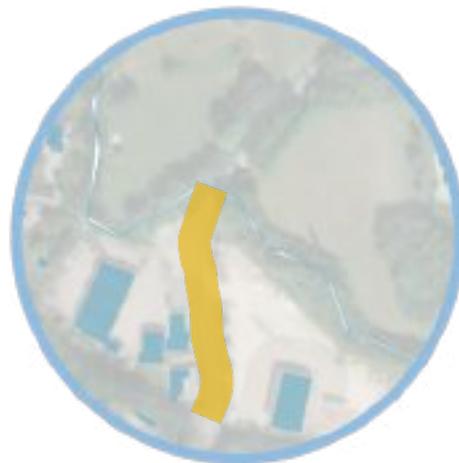
Cela pourrait permettre d'améliorer l'esthétique de cette entrée de ville et lui donner une fonction qui participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Un travail d'intégration d'autres usagers que les automobilistes sur la voie pourrait être étudié, ainsi qu'une continuité végétale pour marquer plus significativement l'entrée vers le centre-bourg.



FRÉBUANS

SECTEUR NORD



CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER

La Route de Frébuans est bordée par en amont par des talus et en se rapprochant de la limite communale par un linéaire arboré de part et d'autre. La présence d'un pont permettant de franchir La Sorne crée un rétrécissement de la chaussée favorisant le ralentissement des véhicules. Après le passage du pont la vue s'ouvre à l'est sur un ensemble de bâtiments d'activité économiques et d'importantes zones de stationnement. Ces aménagements créent une rupture avec l'ambiance très végétale qui entoure la voirie avant le passage du pont. L'activité de l'entreprise de terrassement encadre la chaussée qui s'emblesse venir traverser ce secteur d'exploitation et de logistique. Cet agencement de l'espace soulève des questions de sécurité pour la circulation des piétons.

CONSTATS

- » Une entrée marquée par la présence de l'entreprise de terrassement, un élément constitutif de l'identité de la commune
- » De possibles conflits d'usages entre les différents modes de transports ou entre différents véhicules du fait de la présence de véhicules lourds

PROPOSITION D'AMENAGEMENT

Il s'agirait de travailler la continuité avec la qualité paysagère existante juste avant l'entrée de ville pour rendre l'accès au centre-bourg agréable pour les riverains et les visiteurs.

MESSIA-SUR-SORNE

SECTEUR SUD
ZONE D'ACTIVITÉ «LE CHAMPS DE LA CROIX»

PHOTOS ?



CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER

La zone d'activité de Messia-sur-Sorne propose une entrée de ville dédiée aux activités économiques, agrémentées de quelques opérations de construction.

Un linéaire d'arbres délimite la voirie au nord avant de laisser place aux bâtiments de la zone d'activité en cours d'urbanisation.

Au sud, le paysage est beaucoup plus végétalisé, composé de prés et de haies.

Le traitement des abords de la voirie dans le cadre du projet de développement de la zone d'activité économique sera déterminant pour la qualité de l'entrée de ville, une notion d'ailleurs prise en compte dans le diagnostic du SCoT.

L'entrée dans le secteur résidentiel de la commune est délimitée par un rond point. Le long de la route de Lyon qui traverse la commune, on retrouve ensuite une typologie d'habitat individuel et de lotissement également en cours de construction.

CONSTATS

» Une entrée de ville marquée par la présence d'une zone d'activité en cours de développement. L'enjeu sera de travailler l'insertion paysagère de l'ensemble de la zone et de penser le front bâti de manière qualitative pour valoriser l'entrée de ville.

» Aucun espace n'est dédié à la circulation sécurisée des modes doux.

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

L'entrée de ville pourrait être davantage marquée en dessinant une continuité végétale jusqu'au centre-bourg, tout en intégrant des aménagements pour les autres usagers sur la chaussée (cycles, piétons, etc.).

L'ETOILE

SECTEUR SUD-EST ROUTE VERS LONS-LE-SAUNIER

CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER

L'entrée au sud de la commune se fait depuis la RD1083 qui rejoint Lons le Saunier. Après la traversée d'un petit hameau de la commune, le paysage s'ouvre sur des prés et des champs, marqués par un léger relief et des bosquets.

En arrivant aux abords du village, on note la présence de bâtiments d'activité économique en contre haut de la chaussée. Ces bâtiments, visibles de loin, s'imposent dans le paysage et viennent réduire la vue sur les coteaux implantés plus en recul.

De plus, des poteaux et lignes électriques entourent et surplombent la route.

CONSTATS

- » La présence des bâtiments d'activité économique et des nombreux cables et poteaux dénote dans le paysage très végétal et agricole
- » Les coteaux localisés en entrée de village ne sont pas mis en valeur

PROPOSITION D'AMENAGEMENT

Un travail sur la valorisation des activités vigneronnes de la commune pourraient être entrepris.

Les bâtiments pourraient être davantage dissimulés par la présence d'un linéaire d'arbre ou un travail d'insertion paysagère pourrait permettre de les rendre moins imposants visuellement



PERRIGNY – LONS LE SAUNIER

SECTEUR SUD EST DE LONS LE SAUNIER ZONE COMMERCIALE



CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER

L'entrée de Perrigny, limitrophe à Lons-le-Saunier, est l'une des entrées de ville avec les enjeux les plus importants. En effet, aujourd'hui, elle est essentiellement bétonnée et l'espace est dédié à la circulation automobile avec :

- une aire dédiée aux camions
- un passage sous la voie ferrée
- des parkings pour les commerces
- deux giratoires successifs

Du fait de la présence d'activités de logistiques, le secteur est fréquenté par des poids lourds, qui viennent s'ajouter au flux de voitures ou stationner en bord de route.

CONSTATS

» Ce site d'activités périphériques est peu attractif urbainement et le passage de la voie ferrée crée une coupure visuelle importante. On note de plus la présence de nombreux panneaux publicitaires qui constituent un réel facteur de pollution visuelle. Le site bénéficie cependant d'une bonne accessibilité et d'un travail de végétalisation.

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Ce carrefour est un espace clef pour la desserte du territoire, pour autant, il s'agirait, dans le cadre du PLUi-HM de l'apaiser en réalisant une continuité végétale vers le centre-bourg, et en permettant à d'autres usagers que les automobilistes d'emprunter ce carrefour et de garantir leur sécurité.

L'objectif serait alors d'éviter la congestion et d'offrir une entrée de ville esthétique et qualitative vers une des trois communes du pôle urbain d'ECLA. Il s'agit également de travailler le lien entre Lons-le-Saunier et Perrigny, de poursuivre la création de la voie cyclable, piétonne et végétale afin d'inciter les habitants à avoir recours à d'autres modes de déplacements que la voiture.



COURLANS ET MONTMOROT

SECTEUR EST SECTEUR EST
ZONE D'ACTIVITÉ BRICOMARCHÉ



COURLAOUX

SECTEUR NORD
ZONE D'ACTIVITÉ



CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER

L'entrée de ville entre ces deux communes est jonchée de locaux commerciaux (cf. photo ci-contre). Comme pour d'autres communes de l'intercommunalité, ce type d'entrée de ville n'est pas inséré idéalement dans le paysage et n'offre pas un cadre agréable pour les habitants et les visiteurs du territoire. D'autant plus que ces villes se trouvent juste avant Lons-le-Saunier et sur la route qui mène à l'autoroute A39.

L'entrée de ville de Courlaoux se fait par la route de Louhans qui donne sur une zone d'activités économiques.

Comme pour la commune de Gevingey, le centre de la commune se situe plus au sud de la départementale.

L'entrée nord de la commune n'est pas clairement identifiable, on observe un mélange entre :

- des maisons d'habitation, sans alignement continu du front bâti
- des dents creuses à usage de stationnement
- une zone d'activité économique à l'organisation très fonctionnelle et peu de recherche d'intégration architecturale

Le secteur est également marqué par la présence d'une entreprise située en face du

panneau d'entrée de la commune (grues, autres engins de chantier et bâtiment économique).

CONSTATS

» L'espace de la voirie est principalement dédié à la voiture, on ne retrouve pas aménagement modes doux permettant aux piétons ou cyclistes de circuler de manière sécuritaire.

» La présence de bâtiments économiques peu ou pas insérés dans le paysage vient altérer la qualité visuelle de ces espaces.

» Le cadre de vie pour les habitants peut être amélioré.



PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

La continuité végétale pourrait être travaillée également depuis la zone d'activité de Lons-le-Saunier, jusqu'à Courlaoux, en sortie de territoire.

De même que pour les autres entrées de ville, l'idée est de permettre l'accès à la chaussée de manière sécuritaire aux cycles et aux piétons. Ainsi, cela participera à l'apaisement de cet axe structurant pour le territoire. Cela favorisera l'apaisement des différentes entrées de ville et améliorera significativement le cadre de vie des habitants et des visiteurs.



LONS-LE-SAUNIER/ VILLENEUVE-SOUS- PYMONT



CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER

L'accès à Lons-le-Saunier depuis Villeneuve-sous-Pymont se fait pas la traversée d'une zone d'activités économiques.

Le secteur nord-ouest est dédié à des activités de restauration et hotellerie.

Le paysage est particulièrement marqué par la présence d'un concessionnaire et d'un bâtiment de chaîne de restaurant.

Un linéaire végétal de haies vient limiter la vue sur le bâtiment situé à l'est de la départementale. Ce dernier étant également un peu en contrebas par rapport à la route, son impact visuel est limité. On constate cependant la présence de plusieurs banderoles publicitaires qui créent une pollution visuelle.

CONSTATS

- » Un secteur où le paysage est marqué par la présence de bâtiments imposants, pour beaucoup liés à une activité de concessionnaire
- » Des activités économiques ayant besoin de visibilité mais dont l'insertion globale peut être repensée
- » Des éléments publicitaires venant créer une pollution visuelle pour les usagers de la route
- » Un manque de mise en valeur du paysage en arrière plan

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

A l'image de l'entrée de ville de la zone d'activité de Perrigny il s'agit de l'apaiser par un linéaire végétal et de repenser la place réservée aux cycles et aux piétons en sécurisant notamment les bas-côtés de la route. Il s'agirait également de travailler sur la vue vers les reculées pour mettre en avant le paysage.



LONS-LE-SAUNIER

SECTEUR OUEST INTERMARCHÉ



CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER

Cette zone d'activité est située au sud de Lons-le-Saunier, repérée comme étant une des entrées de ville avec l'enjeu le plus fort sur le territoire. En effet, comme en témoigne les photographies, la zone d'activité dénature le paysage et le point de vue de la ville. Elle offre aux visiteurs et aux habitants une entrée de ville marquée par des parkings, un centre-commercial et une « rocade ». La friche de l'enseigne Conforama est repérée comme étant un secteur particulier à requalifier. Ces aménagements impactent l'attractivité et l'image de la ville, plus généralement, du territoire, Lons-le-Saunier étant la ville-centre, vitrine d'ECLA.

Aussi, cette route est pensée uniquement pour l'usage de la voiture : aucune piste cyclable ou picto-vélo n'y est aménagé.

CONSTATS

- » Des friches à requalifier
- » Une ambiance visuelle très minérale, avec la présence de beaucoup d'enseignes et de publicités
- » Un enjeu de réaménagement important, à l'échelle de la zone d'activité

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur ce secteur pourra permettre de repenser à la fois les questions de mobilités, d'inserions paysagère des bâtiments et des enseignes publicitaires.





CONSTATS

- Quatres entités paysagères, qui ont formées des morphologies urbaines et architectures différentes
 - La Bresse Comtoise
 - Le Vignoble du Revermont
 - Le Premier Plateau
 - La Petite Montagne
- 15 entrées de villes recensées comme étant a améliorer : Réaménager les entrées de ville pour améliorer le cadre de ville et «adoucir/apaiser» les aménagements dédiés uniquement à la voiture. Conformément aux prescriptions du SCOT Lédonien, l'amélioration de la qualité des ZAE, pour la plupart située en entrée de ville, apporterait une croissance de l'activité économique, résidentielle et touristique pour le territoire.
- Un accès difficile et peu sécuritaire aux villes et villages
- Des zones d'activités pas assez insérées dans le paysage et avec un fort impact sur l'image du territoire.
- Une banalisation des entrées de ville impactant l'attractivité du territoire

ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- Le territoire du Pays Lédonien présente des atouts paysagers naturels et bâtis reconnus, fondés sur l'eau et le relief, qui participent à la qualité du cadre de vie et incitent à la découverte.
- Une richesse des paysages à protéger, qui tient à la diversité des entités paysagères et des perceptions
- Une identité architecturale et urbaine des villages et des bourgs à maintenir, qui contribue à l'attractivité résidentielle et touristique du territoire

Enjeux du PLUi-HM :

- Reconvertir les église n'ayant pas d'intérêt patrimonial pour d'autres vocations (logements, hébergements touristiques)
- Requalifier les entrées de ville non qualitatives pour affirmer le caractère paysager des communes
- Travailler sur l'insertion paysagère et architecturale des zones d'activités
- Préserver le caractère et l'identité paysagère des communes en centre ancien et notamment les villages viticoles, l'architecture des fermes (Bresse jurassienne, Premier plateau)
- Revaloriser le patrimoine de Lons-le-Saunier dans le cadre du site patrimonial remarquable (SPR) et la préservation du petit patrimoine : puits, chapelles, lavoirs, fontaines, alambics, ...
- Valoriser la présence du sel sur le territoire notamment l'existence des puits salés.

1.1.4. L'artificialisation des sols, bilan et enjeux

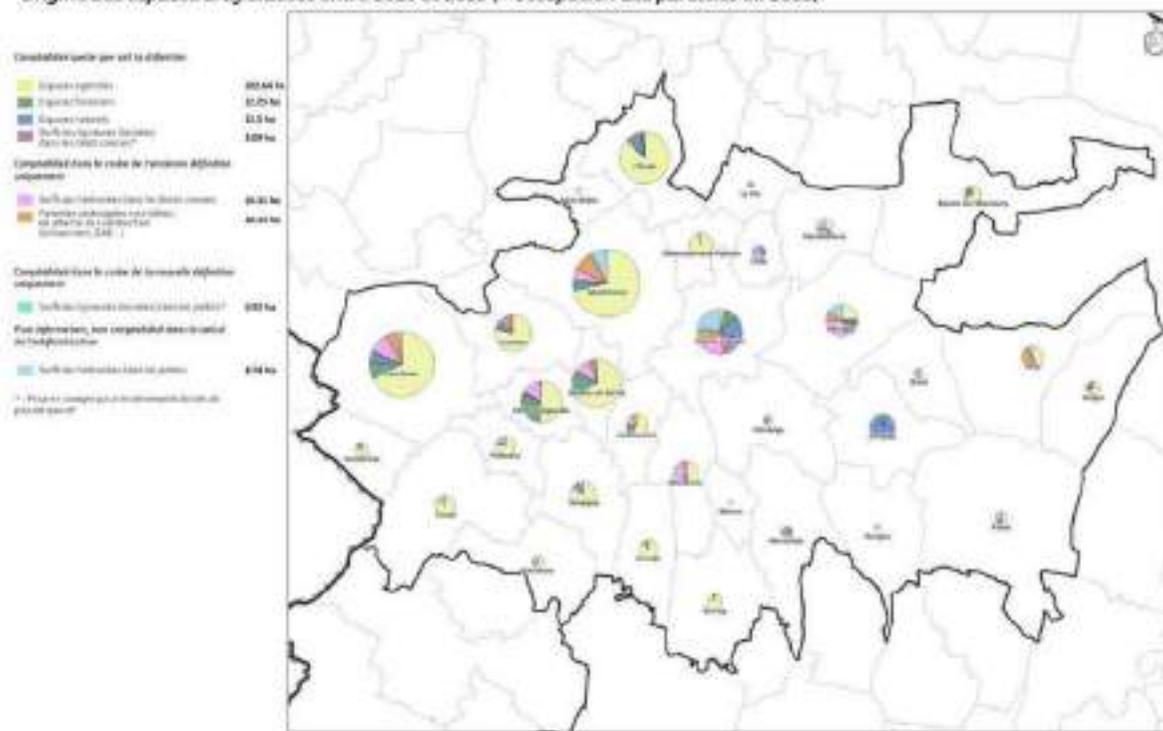
1.1.4.1. Une consommation contenue ces dernières années

1.1.4.2 Un potentiel de densification.

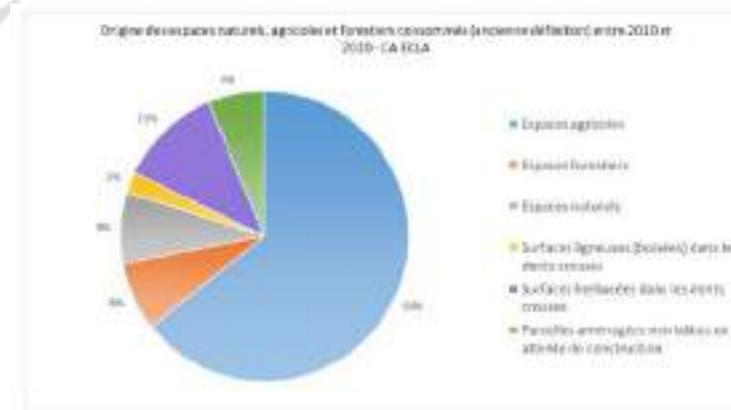
Le bilan de la consommation foncière, produit par le Pays Lédonien dans le cadre de la révision de son SCoT, indique une consommation foncière entre 2010 et 2020 de l'ordre de 159 hectares. L'artificialisation représente 132 hectares. 64 % de la consommation s'est faite sur des terres agricoles.

Un tassement du rythme de consommation est enregistrée ces dernières années, de l'ordre de 6 ha.

Origine des espaces artificialisés entre 2010 et 2020 (= occupation des parcelles en 2010)



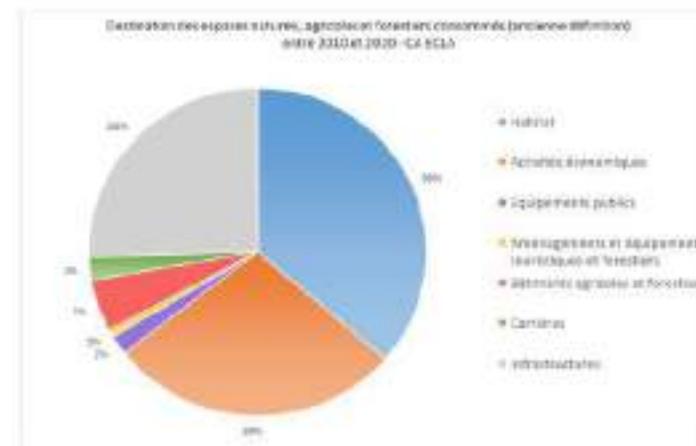
Origine des espaces artificialisés - Source Pays Lédonien



Consommation d'ENAF 2010/2020 - Source Pays Lédonien

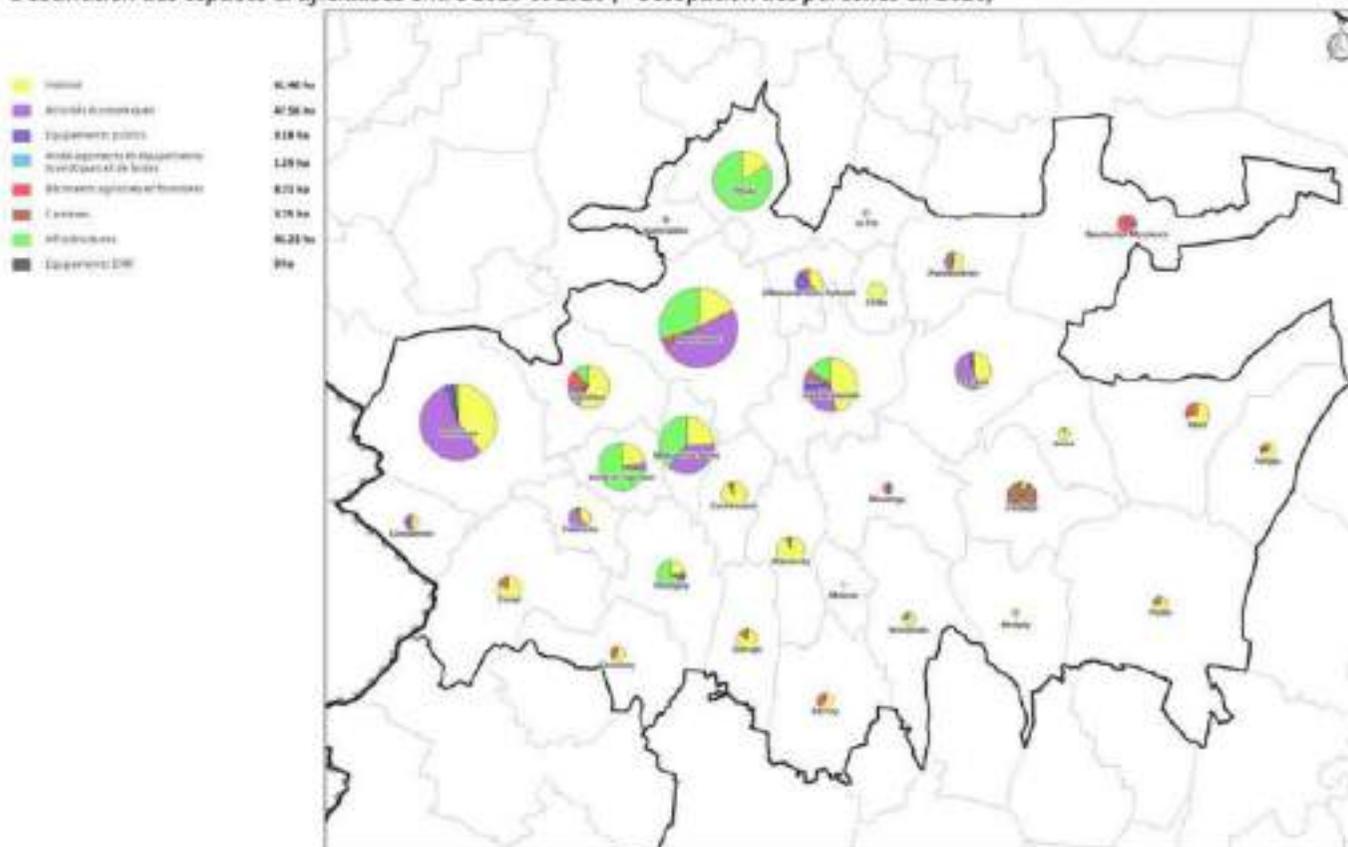
La consommation s'est faite à destination des zones d'habitat (61 ha), d'activités économiques (48 ha) ainsi que d'infrastructures (43 ha). On note une consommation importante axée sur la construction d'infrastructures en lien avec la mise en œuvre de route départementale jurassienne, particulièrement la RD1083 entre L'Etoile, Montmorot et Macornay, à partir de 2015.

Les communes situées à l'ouest d'ECLA ont consommées plus d'espaces principalement sur les communes de Montmorot, Courlaoux, L'Etoile et Messai-sur-Sorne. Pour Lons-le-Saunier, l'artificialisation s'est faite essentiellement en dents creuses, soit 6 ha sur les 10,5 ha consommés.



Destination de la consommation - Source Pays Lédonien

Destination des espaces artificialisés entre 2010 et 2020 (= occupation des parcelles en 2020)



Destination des espaces artificialisés - Source Pays Lédonien

1.2.1. Assurer la durabilité de la ressource en eau

1.2.1.1. Les outils de gestion et de planification pour la pérennité de la ressource

» Les outils de gestion et de planification de la ressource en eau

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée 2022-2027

En France, la qualité de l'eau est encadrée par différentes mesures de protection, la principale étant la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), et le découpage du territoire en Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). La DCE est une directive cadre européenne du 23 octobre 2000, qui établit des obligations de résultats concernant le bon état écologique ainsi que le bon état chimique des cours d'eau. Cette directive permet d'instaurer une cohérence à l'échelle européenne dans la gestion et les états des ressources en eau.

Le SDAGE Rhône Méditerranée pour la période 2022-2027, approuvé le 18 mars 2022 concerne l'entière de l'Espace Communautaire Lons Agglomération. Le SDAGE fixe les objectifs de qualité et de quantité des eaux et les orientations qui permettent une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il détermine les aménagements et les dispositions à mettre en place afin d'atteindre les orientations fondamentales établies.

Parmi les orientations fondamentales 7 concernent les besoins et enjeux du territoire d'ECLA :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- OF 5 : Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
 - OF 5.A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
 - OF 5.B : Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
 - OF 5.D : Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
 - OF 5E : Évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
 - OF 6A : Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
- OF 7 : Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Le SDAGE 2022-2027 évalue également le Risque de Non-Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE) à l'horizon 2027, en fonction des objectifs environnementaux établis par la Directive Cadre sur l'Eau :

1. La non-dégradation des masses d'eau, et la prévention et la limitation de l'introduction de polluants dans les eaux souterraines
2. L'objectif général d'atteinte du bon état des eaux
3. Les objectifs liés aux zones protégées
4. La réduction progressive ou, selon les cas, la suppression des émissions, rejets et pertes de substances prioritaires, pour les eaux de surface
5. L'inversion des tendances, pour les eaux souterraines.



ZOOM SUR LES SDAGE

Créé par la loi sur l'eau de 1992, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le SDAGE, « fixe pour chaque bassin les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ». Les SDAGE sont les documents de planification de la Directive Cadre sur l'Eau, avec lequel le SCoT doit être compatible (puis les PLUi-HM qui doivent être compatibles avec les SCoT).

Le périmètre d'ECLA n'est concerné par aucun Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), déclinaison à l'échelle locale du SDAGE.

BASSINS VERSANTS DE GESTION

ECLA est composé de trois bassins versants :

- Le Bassin Versant de la Seille couvre la majorité du territoire et contient les seules masses d'eau superficielles présentes sur le territoire ;
- Les Bassins Versants de la Loue et de la Haute Vallée de l'Ain sont présents en bord de territoire, mais ne couvrent aucune des masses d'eau présentes sur le territoire.

» L'état des masses d'eau superficielles et souterraines

Des masses d'eau souterraines en bon état, favorables au développement

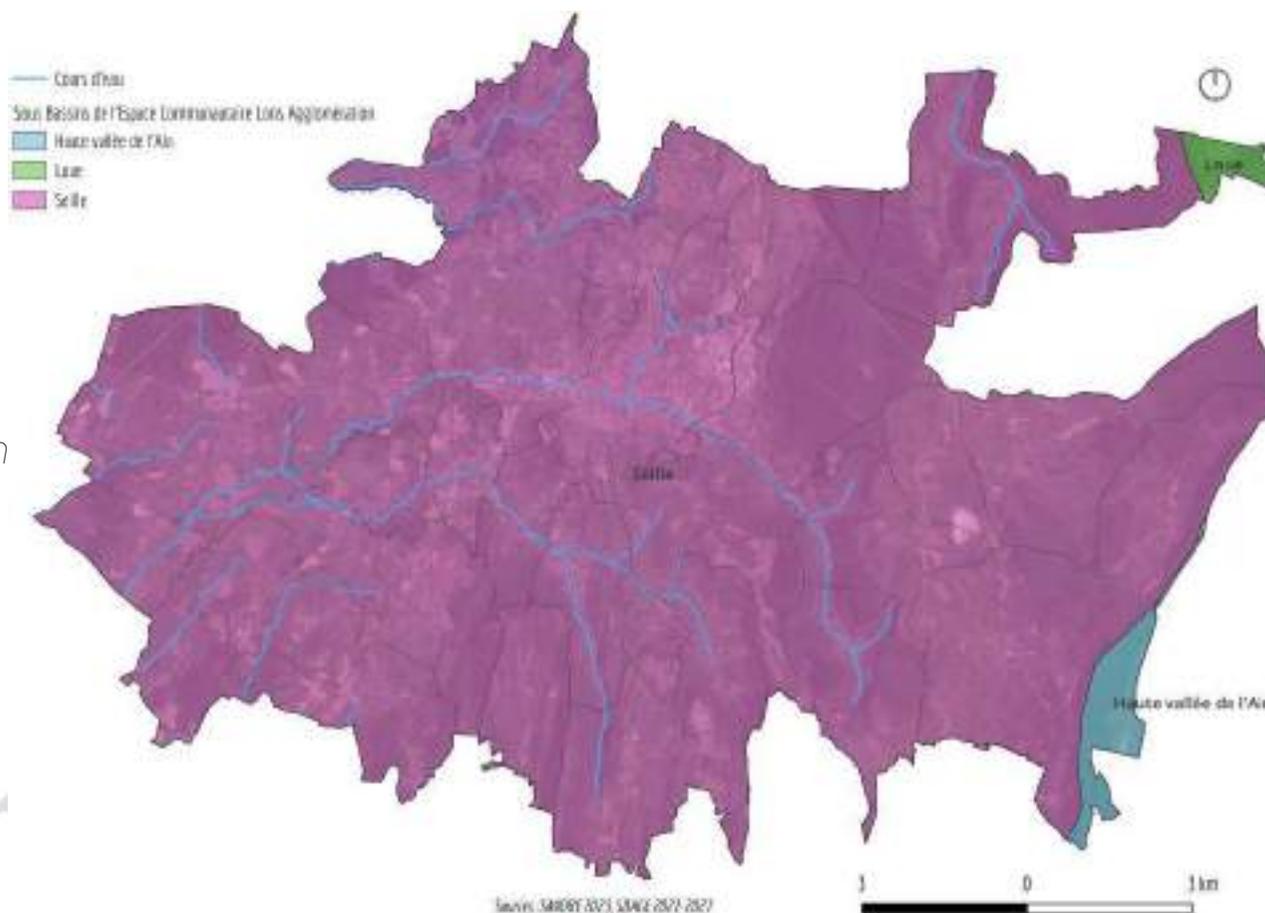
Les masses d'eau souterraines d'ECLA présentent un bon état quantitatif et chimique. Un déficit quantitatif lié aux prélèvements sur la masse d'eau Alluvions de la Bresse - Plaine de la Vallière a été identifié par le profil environnemental régional.

Les masses d'eau souterraines présentent différentes typologies :

- Des nappes alluviales : Alluvions de la Bresse - Plaine de la Vallière
- Dominance sédimentaire non alluviale : Miocène de Bresse et le Domaine marneux de la Bresse et du Val de Saône
- Nappes karstiques : Domaine triasique et liasique du Vignoble Jurassien, Calcaires jurassiques, chaîne du 1er plateau ainsi que les calcaires et marnes jurassiques, chaîne du Jura et Bugey (Bassin Versant Ain et Rhône)

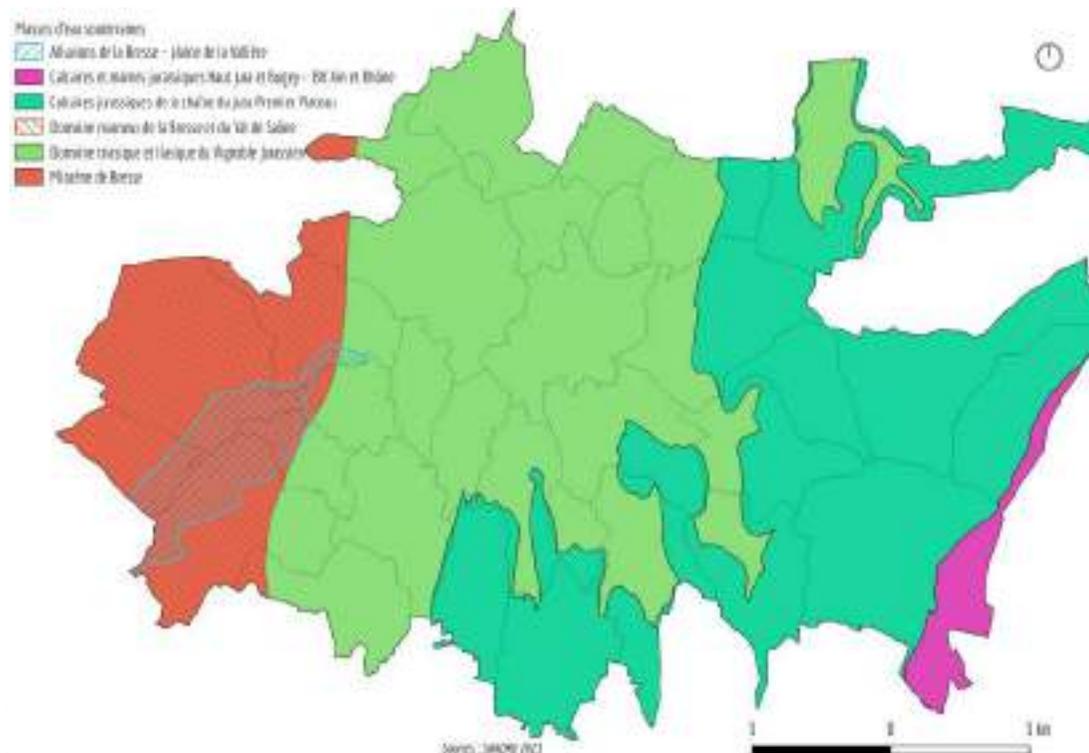
Malgré tout, ces masses d'eau souterraines restent sensibles au risque de pollution :

- **Les nappes karstiques à cause de la perméabilité importante des terrains**
- **La couche d'alluvions au dessus des nappes alluviales est fine, ce qui rend la nappe souterraine plus susceptible à la pollution provenant des cours d'eau surfaciques, malgré leur filtrage naturel.**



Localisation des bassins versants

Sous Bassin Versant	Code de masse d'eau	Libellé	SDAGE 2022-2027	
			Etat écologique	Etat quantitatif
Seille	FRDG140	Calcaires jurassiques Chaîne du Jura Premier Plateau	Bon	Bon
Seille	FRDG149	Calcaires jurassiques Haut Jura et Bugey- BV Ain et Rhône	Bon	Bon
Seille	FRDG212	Miocène de Bresse	Bon	Bon
Seille	FRD349	Alluvions de la Bresse- Plaine de la Vallière	Bon	Bon
Seille	FRDG516	Domaine triasique et liasique du Vignoble Jurassien	Bon	Bon
Seille	FRDG525	Domaine marneux de la Bresse et du Val de Saône	Bon	Bon



Masses d'eau souterraines

Qualité des masses d'eau souterraines (Source : SANDRE 2023)

Des masses d'eau superficielles soumises à des pressions écologiques

ECLA contient sept cours d'eau relevés par le SDAGE 2022-2027.

L'état écologique de ces cours d'eau est relativement médiocre, seule la Rivière de la Sorne présente un état écologique moyen et seul le ruisseau de la madeleine est en bon état écologique.

Les cours d'eau en état médiocre ou moyen ont tous un objectif d'état écologique à atteindre pour 2027 :

- un objectif de bon état pour la rivière d'ésenard et la rivière du Dard ;
- un objectif d'état OMS pour les autres ruisseaux et la Vallière.

Tous les cours d'eau subissent un certain niveau de pression écologique, qui risque de les empêcher d'atteindre leur objectif d'état en 2027.

Etat écologique et chimique des cours d'eau (Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027)

Sous Bassin Versant	Code de masse d'eau	Libellé	SDAGE 2022-2027			
			Etat écologique	Objectif de bon état écologique (ou état OMS)	Etat chimique avec ubiquistes	Objectif de bon état chimique avec ubiquiste
Seille	FRDR10520	Rivière d'Esenard	Médiocre	2027	Bon	2015
Seille	FRDR11070	Ruisseau de la serenne	Médiocre	2027	Bon	2015
Seille	FRDR11226	Ruisseau de blaine	Médiocre	2027	Bon	2015
Seille	FRDR11319	Rivière le Dard	Médiocre	2027	Bon	2015
Seille	FRDR11548	Rivière la Sorne	Moyen	2027	Bon	2015
Seille	FRDR12097	Ruisseau de la madeleine	Bon	2015	Bon	2015
Seille	FRDR599	La Vallière Sonnette incluse	Médiocre	2027	Bon	2021

Parmi les pressions que peuvent subir ces masses d'eau se trouvent également les nutriments d'origine urbaines et industrielles, les prélèvements d'eau du territoire ainsi que des altérations du régime hydrologique, de la morphologie des milieux et l'altération de la continuité écologique. Tous les cours d'eau sont en bon état chimique, avec ou sans ubiquistes depuis 2015.

La pollution par les pesticides est la pression principale qui affecte tous les cours d'eau, avec le plus grand risque d'impact fort, susceptible de déclasser l'état de la masse d'eau. Une pratique agricole adaptée est importante afin de préserver et restaurer les cours d'eau.

Une ressource en eau vulnérable à l'activité agricole

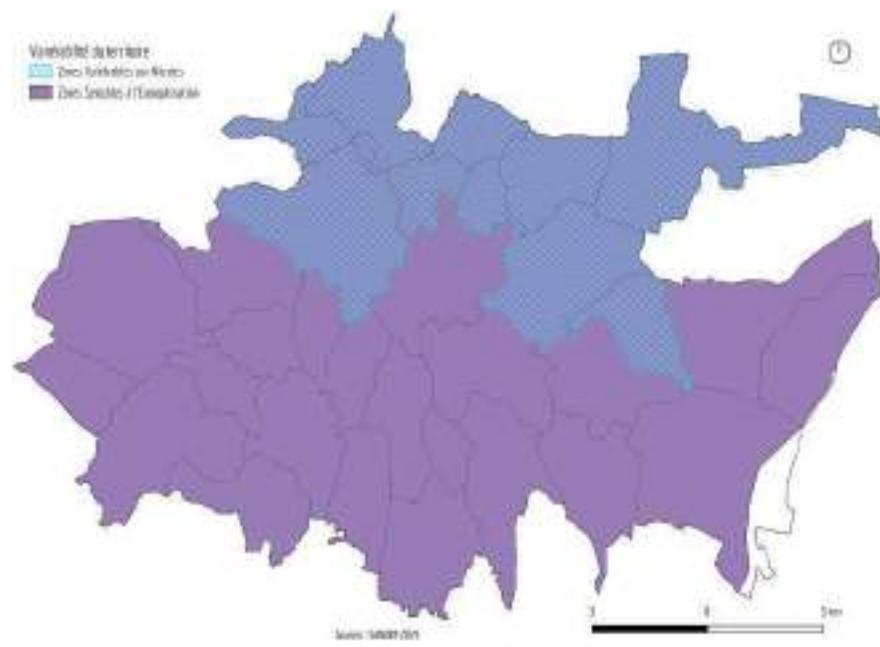
La directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 impose un traitement spécifique aux zones définies comme sensibles à l'eutrophisation pour laquelle la liste est mise à jour tous les quatre ans. L'ensemble du territoire d'ECLA est sensible à l'eutrophisation lié aux pollutions diffuses et les rejets directs ou indirects de nitrates qui pourraient favoriser l'eutrophisation des milieux aquatiques. Les milieux aquatiques particulièrement fragiles et sensibles à l'eutrophisation sont la Vallière Sonnette incluse (FRDR599), la Rivière la Somne (FRDR11548) et le Ruisseau de Blaine (FRDR11226).

La Directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991, dite «Directive Nitrates» oblige la délimitation de zones vulnérables, où les eaux sont susceptibles d'être polluées par les nitrates d'origine agricole. Toutes les communes au Nord du territoire sont concernées par cette directive, en particulier les communes de L'Etoile, le Pin, Saint-Didier et Villeneuve-sous-Pymont qui sont classées totalement vulnérables.

Les états écologiques et quantitatifs des masses d'eaux souterraines sont bonnes, mais les risques de pollutions diffuses liées aux activités agricoles restent un enjeu important, pour lequel des mesures de protection et de réduction devront être mises en place afin de préserver la qualité des milieux aquatiques, en particulier les cours d'eau, ainsi que la qualité de l'eau potable sur le territoire.



Etat écologique des cours d'eau (Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027)



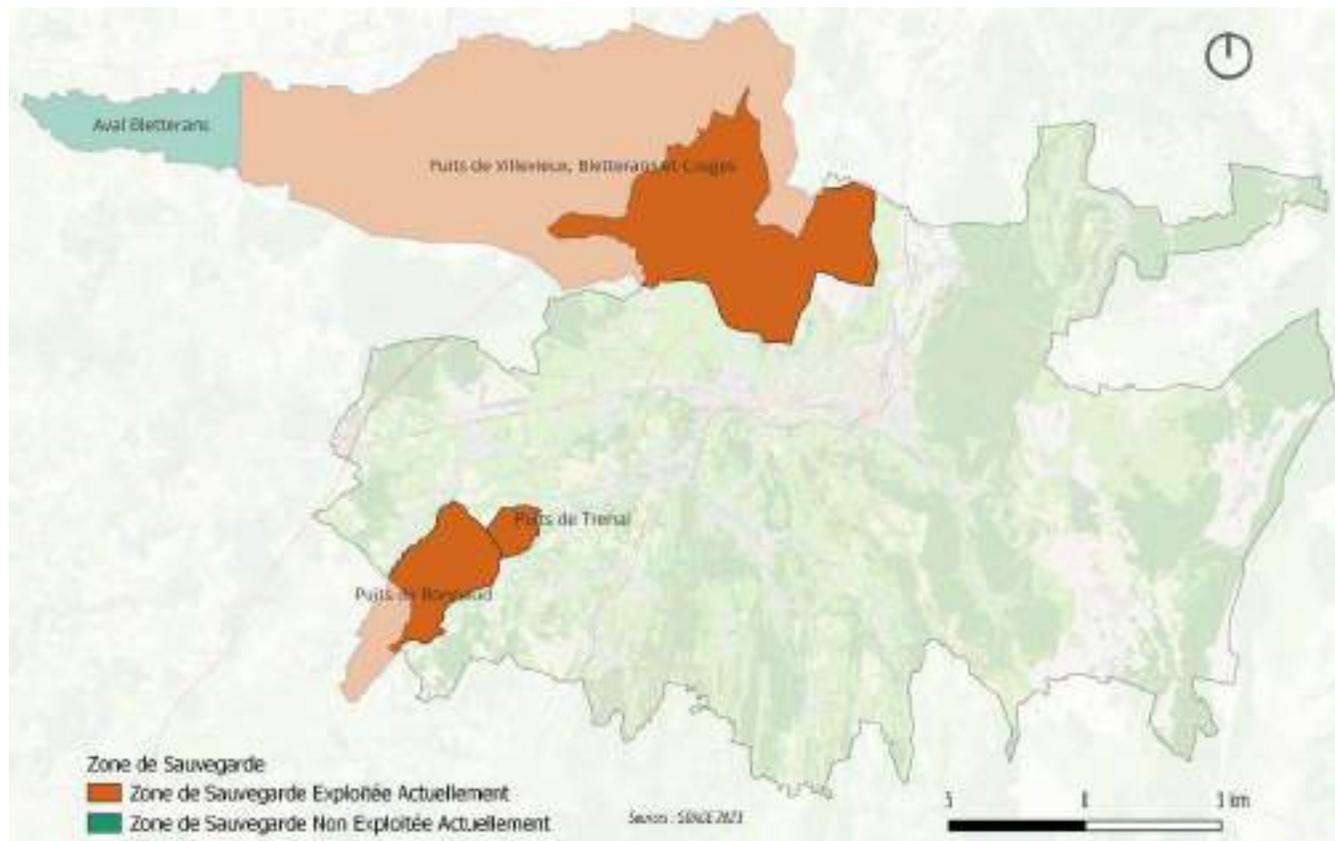
Zones vulnérables et sensibles sur le territoire

La disposition 5E-01 du SDAGE a établi une liste de masses d'eau souterraines et d'aquifères qui sont à fort enjeu pour la satisfaction des besoins en eau potable. Ces «Zones de Sauvegarde» sont des ressources à préserver afin d'assurer une alimentation sécurisée et pérennisée en eau potable.

Parmi les sources d'eau potable exploitées sur le territoire se trouvent deux zones de sauvegarde :

- > Alluvions de le Bresse :
 - > Les Puits de Bonnaud
 - > Les Puits de Trenal
- > Alluvions de la Vallière :
 - > Les Puits de Villevieux, Bletterans et Cosges

Le PLUi-HM devra préserver ces zones en fonction des programmes d'actions agricoles existants, et mettre en place des dispositions permettant de réduire les risques de pollutions par les phytosanitaires et/ou les nitrates.



Zones de Sauvegarde alimentant ECLA (Source : SDAGE 2022-2027)

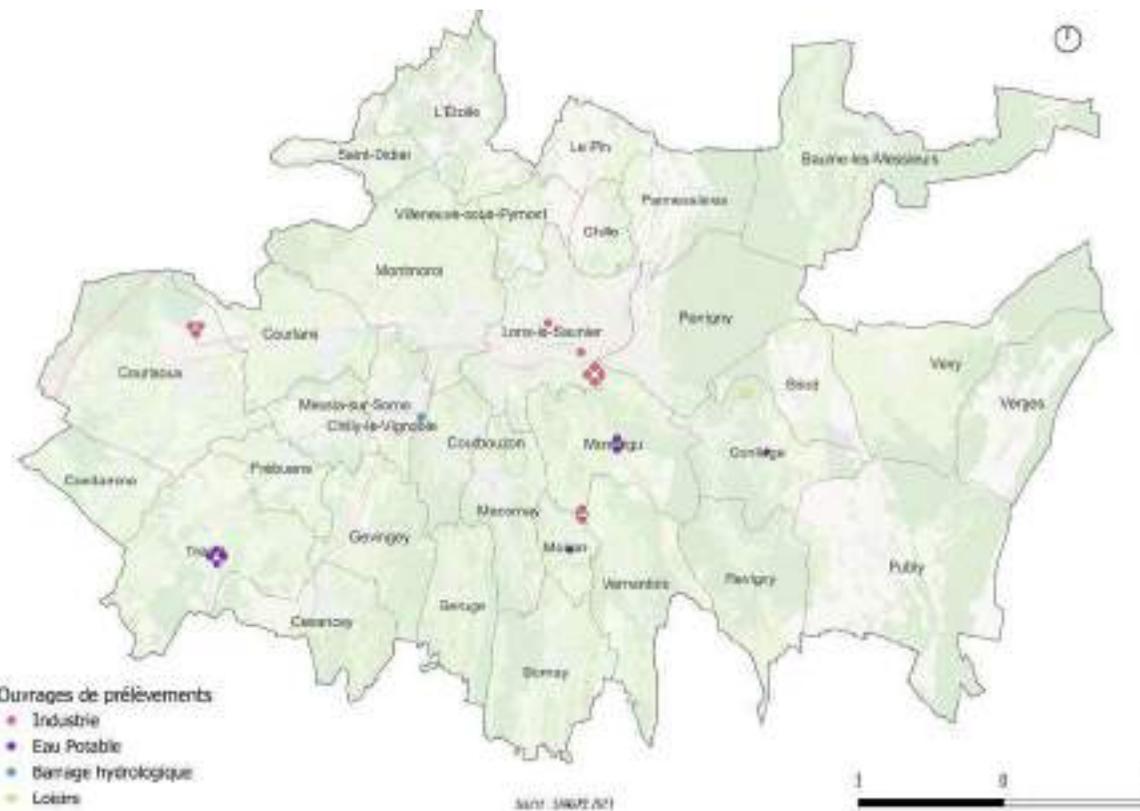
1.2.1.2. Les différents usages de l'eau sur le territoire

» Les captages du territoire

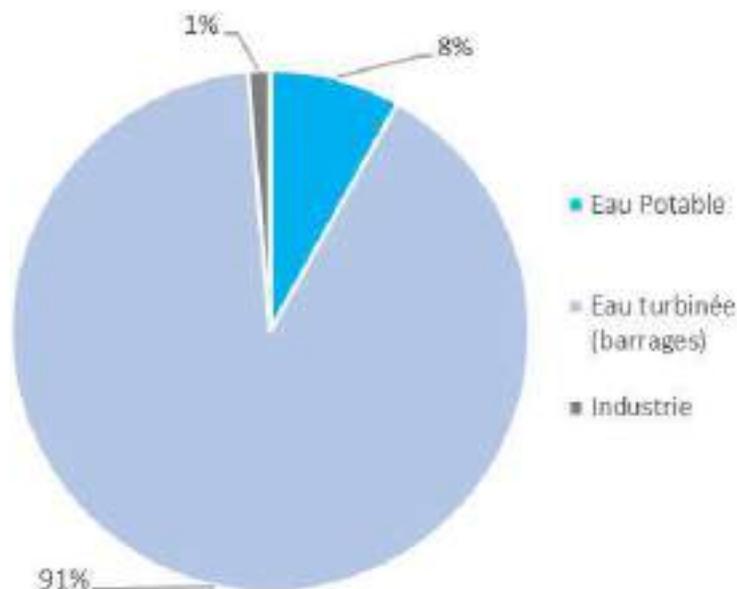
Un total de 21 ouvrages de prélèvements se trouvent sur le territoire, dont 8 dédiés au captage de l'eau potable.

Environ 12.8 millions de m³ d'eau ont été consommés sur le territoire en 2021, avec une répartition très inégale. Seul un ouvrage est dédié au turbinage de l'eau, mais ce dernier représente 91% du volume d'eau prélevé. Ce dernier permet de produire l'électricité hydraulique sur le territoire à partir du barrage à Messia-sur-Sorne .

Le SCoT du Pays Lédonien de 2021 indique que les communes de Baume-les-Messieurs et de Pannessières, régies par le SIE l'Heute la Roche, sont en déficit d'alimentation en eau potable.



Répartition des ouvrages de prélèvements d'eau selon leur secteur (Source : SANDRE 2023)



Répartition des volumes d'eau utilisés en fonction des secteurs (Source : BNPE 2021)

» Alimentation en eau potable :

OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU POTABLE

Cinq sites de prélèvements principaux ressource les communes d'ECLA en eau potable, dont 2 ouvrages de Puits de Trenal et 3 de Sources-sous-le-Mont. En 2023, 2 304 774m³ d'eau sont prélevés pour l'alimentation en eau potable d'ECLA.

Les ouvrages de Villevieux sont les seuls sources en eau potable qui se situent en dehors de la collectivité et qui produisent régulièrement entre 1.3 et 2 millions de m³ d'eau par an. Ces puits captent leur eau potable de la nappe de la Seille et de la Seillette et sont exploités par la régie des Eaux d'ECLA. Ils alimentent principalement la ville de Lons-le-Saunier, mais peuvent aussi alimenter d'autres communes en cas de pénuries. Il s'agit d'un captage prioritaire du SDAGE et fournit environ 2/3 de l'eau potable au territoire. Ainsi, la source majeure d'eau potable d'ECLA est importée d'en dehors du territoire (RPQS AEP 2022). La ville de Lons-le-Saunier est également alimentée par les sources de Conliège et de Revigny.

Nom de l'ouvrage	Commune	Volume prélevé en 2023 (en m3)	Volume Maximal Autorisé	Taux de rendement
Puits de Trenal	Trenal	447 260	306 600	69.33%
Source sous-le-Mont	Moiron	8 215	25 550	70.44%
Source de la Doye	Montaigu	14 370	N/A	84.98%
Sources de Revigny-Conliège	Conliège	419 857	N/A	86.19%
Puits de Villevieux	Villevieux	1 415 072	N/A	

 Captages prioritaires

Volumes d'eau potable captée par les ouvrages alimentant ECLA en 2023 (Sources : BNPE 2024, DUP, RPQS Régie Eau ECLA 2023)

Villevieux 2023 : 1415072
Trenal : 447260
Moiron : 8215
Conliège/Revigny : 419857
Montaigu : 14370

Il existe déjà 4 Déclarations d'Utilité Publique (DUP) sur le territoire, avec une dernière en cours de finalisation : la DUP de Montaigu.

Les ressources en eau potable ont l'obligation d'être protégées réglementairement à cause de leur vulnérabilité aux pollutions diverses. C'est ainsi que sont établis des périmètres de protection, qui peuvent être présentés à trois échelles :

- Périmètre de protection immédiate : l'objet de ce périmètre est d'empêcher la détérioration des ouvrages ou bien l'introduction de substances polluantes dans les eaux de captage. Pour ce faire, le terrain délimité doit être acquis de pleine propriété par la collectivité et se doit d'être clôturé.
- Périmètre de protection rapprochée : l'objectif est de protéger le captage de la migration des substances polluantes en souterrain. Dans ce cas, toutes activités, installations ou dépôts pouvant nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux peuvent être interdites, ou bien fortement réglementées.
- Périmètre de protection éloignée : Ce périmètre est facultatif, mais permet une protection active d'un captage face à des pollutions, permanentes ou diffuses. Les réglementations liées à ce périmètre peuvent impacter toutes activités, installations ou dépôts susceptibles d'impacter négativement les eaux.

Sur le territoire d'ECLA se trouvent plusieurs périmètres de protection rapprochées et éloignées, présentés à la page suivante.

Ces périmètres seront à prendre en compte dans le zonage de ce PLUi-HM,



Périmètre de protection de captage de Moiron (Source : COPIL Moiron 2023)



Périmètres de protection des captages de Trenal et Savigny-en-Revermont (extérieur à ECLA mais périmètre éloigné identique à Trenal)

Périmètres de protection des captages de Moiron

Périmètres de protection des captages de Conliège et Revigny

Périmètres de protection des captages de Villeveux

Légende :

- Périmètres immédiats
- Périmètres rapprochés
- Périmètres éloignés

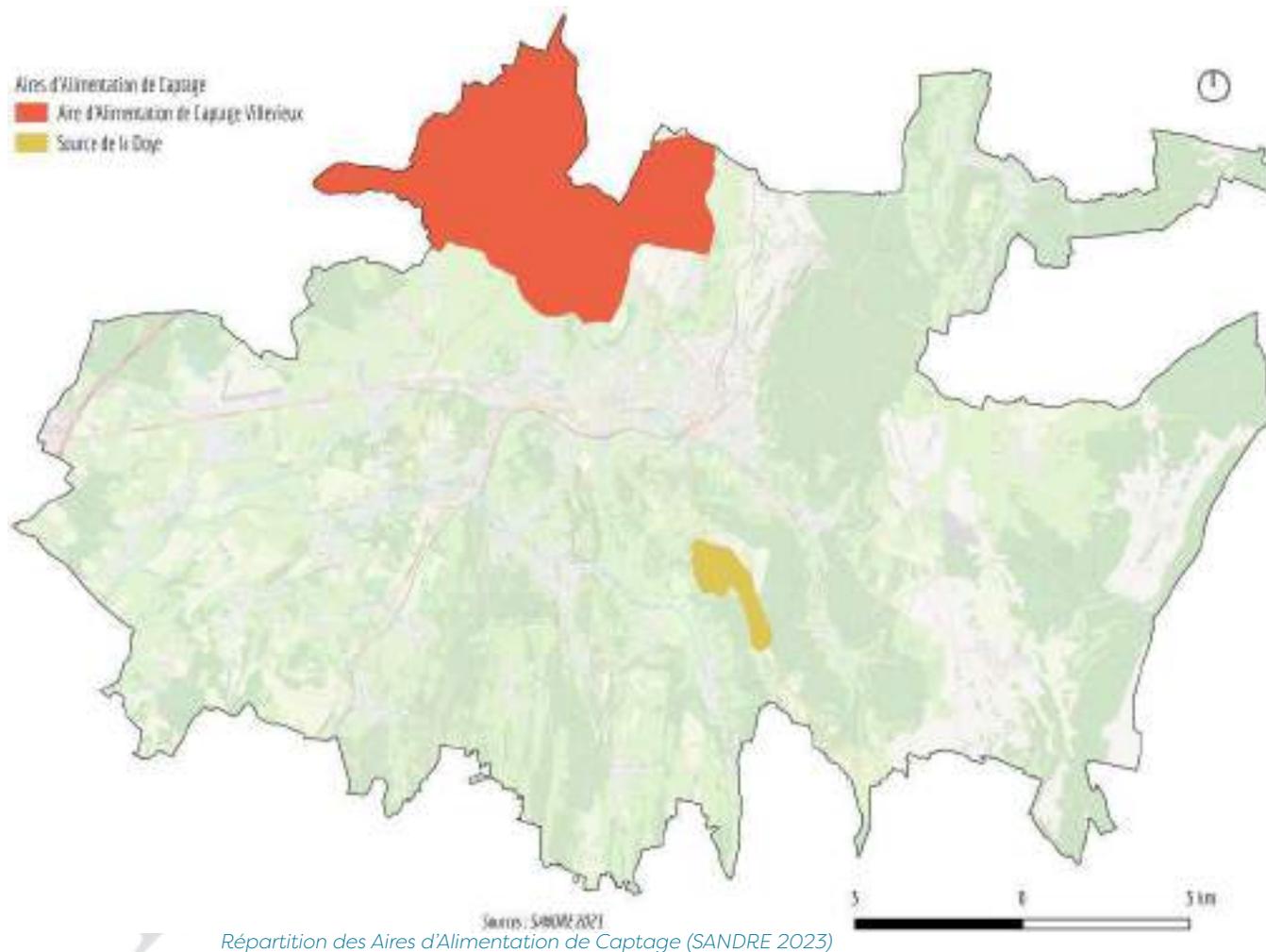
Source : ARS Bourgogne-Franche-Comté 2024

A l'échelle d'ECLA, deux aires d'alimentation de captage (AAC) ont été identifiées ainsi que deux captages prioritaires pour la mise en place de programmes d'actions vis à vis des pollutions diffuses de nitrates et de pesticides par le SDAGE 2022-2027 :

- Source de la Doye, Montaigu
- Source le Mont Freillon, Moiron

L'Aire d'Alimentation du Captage de Villevieux couvre une partie du territoire (L'Etoile, Saint-Didier, Villeneuve-sous-Pymont et le Pin), et possède un captage prioritaire pour les pesticides, dont le maître d'ouvrage est ECLA, mais l'ouvrage lui-même se situe en dehors du territoire, dans la commune de Villevieux.

Les deux captages prioritaires, à Moiron et Montaigu, se ressource de la nappe karstique «Calcaires jurassiques chaîne du Jura 1er Plateau», qui peut être plus susceptible aux pollutions de surfaces que certaines autres, comme indiqué précédemment.



LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La qualité de l'eau potable est majoritairement très bonne, mais quelques pics de concentration trop élevée de nitrates et de pesticides ont été observés, notamment à la source de Moiron, atteignant 35.53mg/L en valeur maximale (valeur guide : 20mg/L). Ces pics de concentrations de pollutions azotées et de pesticides sont liés avec la classification vulnérable aux nitrates et sensibles à l'eutrophisation. **Ces taux doivent ainsi être réduits, en agissant sur les pratiques agricoles ainsi que les mesures de rejet des déchets agricoles et l'usage des pesticides.**

Les sources de Conliège et Revigny sont également plus sensibles à la pollution, à cause de leur origine karstique.

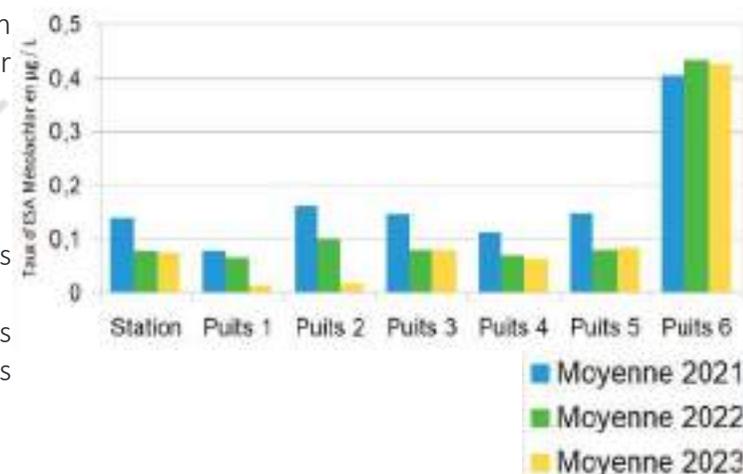
Des relevés en 2023 ont démontré la présence de pesticides dans les puits de captages de Villevieux, notamment l'ESA métolachlor, qui est un métabolite du désherbant S-métolachlor. La concentration de cette molécule est en baisse sur plusieurs puits (station principale, puits 1,2 et 4), est stagnante dans le puits 3 mais augmente légèrement dans le puits 5. Cette molécule est désormais classée en Produit Phytosanitaire Non Utilisable ADIVALOR, qui sera appliqué dès le 21 octobre 2024.

Le suivi de la qualité de l'eau à Villevieux a mis en avant 5 molécules pour lesquelles non seulement les analyses étaient positives, mais dont la concentration était supérieure à 0.1µg/L, dont 2 herbicides, un insecticide, un fongicide ainsi que l'ESA Métolachlore. L'arrêté préfectoral ZSCE de niveau 2 de février 2023 impose des seuils de qualité à l'échelle du bassin versant :

- Une concentration en pesticides < 0.1µg/l par molécule ;
- Une concentration en pesticides <0.5µg/l pour la somme des molécules
- L'interdiction de l'usage des herbicides à base de S-métolachlor ou de métazachlore
- L'interdiction des herbicides (et leurs molécules actives) si leurs métabolites sont mesurés à des concentrations > à 0.1µg/l.

Pour ce faire, ECLA a lancé des travaux et des changements de pratiques afin de limiter l'usage de ces pesticides, tels que le désherbage mécanique, l'usage du fumier et la réalisation d'analyses de sols (mesures prévues sur l'AAC de la Doye à Montaigu en 2024).

Evolution de la moyenne d'ESA Métolachlor/puits



LA DISTRIBUTION DE L'EAU

ECLA est couvert par 4 syndicats des eaux :

- Régie Eau ECLA : Trenal, Condamine, Courlaoux, Courlans, Montmorot, Saint-Didier, Messia-sur-Sorne, Courbouzon, Macornay, Moiron, Montaigu, Lons-le-Saunier, L'Étoile, Frébuans, Chilly-le-Vignoble, Conliège
- Syndicat Mixte Eau et Assainissement Beaufort : Gevingey, Cesancey
- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Seuille : Le Pin, Villeneuve-sous-Pymont, Chille, Baume-les-Messieurs
- Syndicat Intercommunal des Eaux de Heute la Roche (géré par Suez) : Pannessières, Perrigny, Briod, Vevy, Verges, Publy, Revigny, Vernantois, Bornay, Geruge

Selon le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable (RPQS) de 2022 publié par la Régie Eau Potable d'ECLA, un total de 1 781 411 m³ d'eau auraient été vendus aux communes couvertes par la Régie.

Les autres syndicats n'ont pas de RPQS publiés.

La Régie Eau Potable d'ECLA est actuellement en cours de démarche pour la réalisation d'un Schéma Directeur Patrimonial et Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). Leur objectif est d'établir un référentiel afin d'avoir une compréhension itérative du fonctionnement de leur réseau d'assainissement et d'eau potable, permettant la réalisation d'un Schéma de Distribution d'Eau Potable (SDEP).

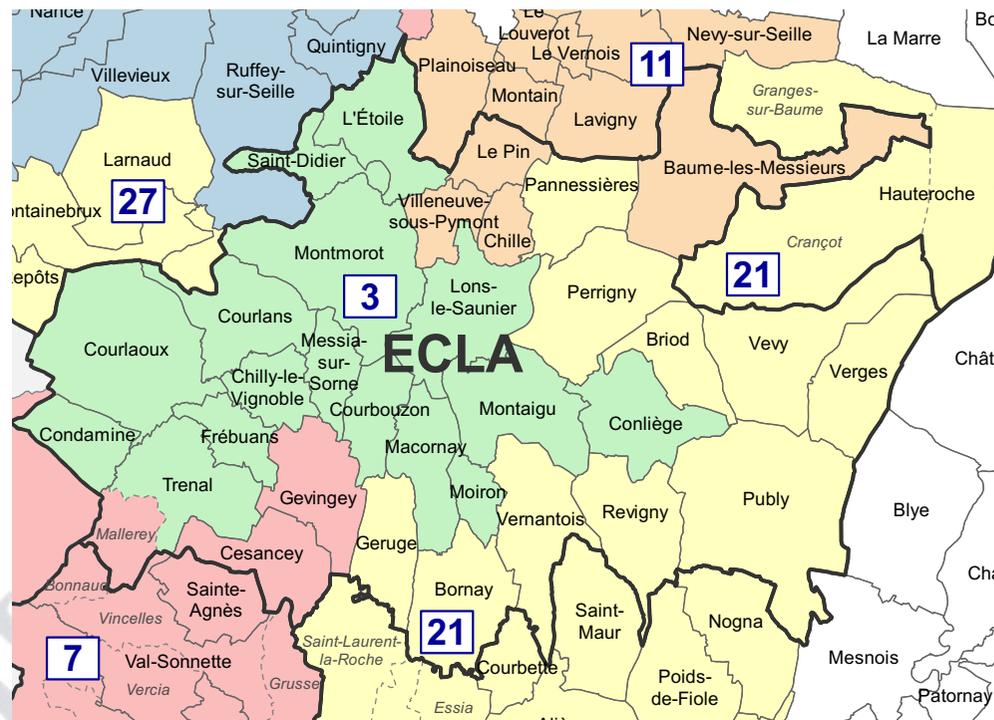
Le SDEP est un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable incluant le plan et l'inventaire des réseaux ainsi qu'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) sur son territoire d'action (16 communes).

Leur cahier des charges note le **vieillessement de l'usine d'ultrafiltration de Lons-le-Saunier** qui, à ce jour, permet la potabilisation de l'eau prélevée des nappes karstiques de Conliège et Revigny, qui n'est pas sans impact puisqu'elle est la deuxième source prélevée (en m³) au sein même du territoire (hors les sources de Villevieux).

» Un assainissement collectif surchargé, en cours de mise en conformité

L'assainissement collectif est assuré par ECLA sur tout le territoire. Il y a actuellement 13 stations de traitement des eaux usées (STEU), ou stations d'épurations en activité sur le territoire. Un système d'assainissement collectif existe également sur la commune de Publy, celui du lotissement du Visessard.

La somme des capacités nominales sur l'ensemble du territoire est de 55 045 équivalents habitants (EH), et la charge maximale en entrée était de 70 513 EH, soit une surcharge de 15 468 EH (28%) en 2023.



3	ECLA
7	SEA de Beaufort Sainte-Agnès
11	SIE de la Haute Seuille
21	SIE de l'Heute la Roche

Répartition des services de distribution de l'eau sur ECLA (Source : GéoJura, SIDEC du Jura, 2021)

Plusieurs stations ont été déclarées non conformes en ERU en raison de la collecte en 2022, il s'agit des STEU des communes: Bornay, Courlaoux, L'Etoile, Pannessières, Saint-Didier, Trenal, Vevy.

Trois stations d'épurations ont été déclarées non conformes au niveau de leur performance, la station de Courlaoux, qui dessert 9 communes, celle de Trenal, qui n'en dessert qu'une et enfin la station de Montmorot.

La STEU de Courlaoux a été déclarée non conforme car elle a fait de nombreux déversements en tête de station, en dessous du débit de référence.

La STEU de Trenal, quant à elle, ne produisait pas suffisamment de boues, et ce sans justification.

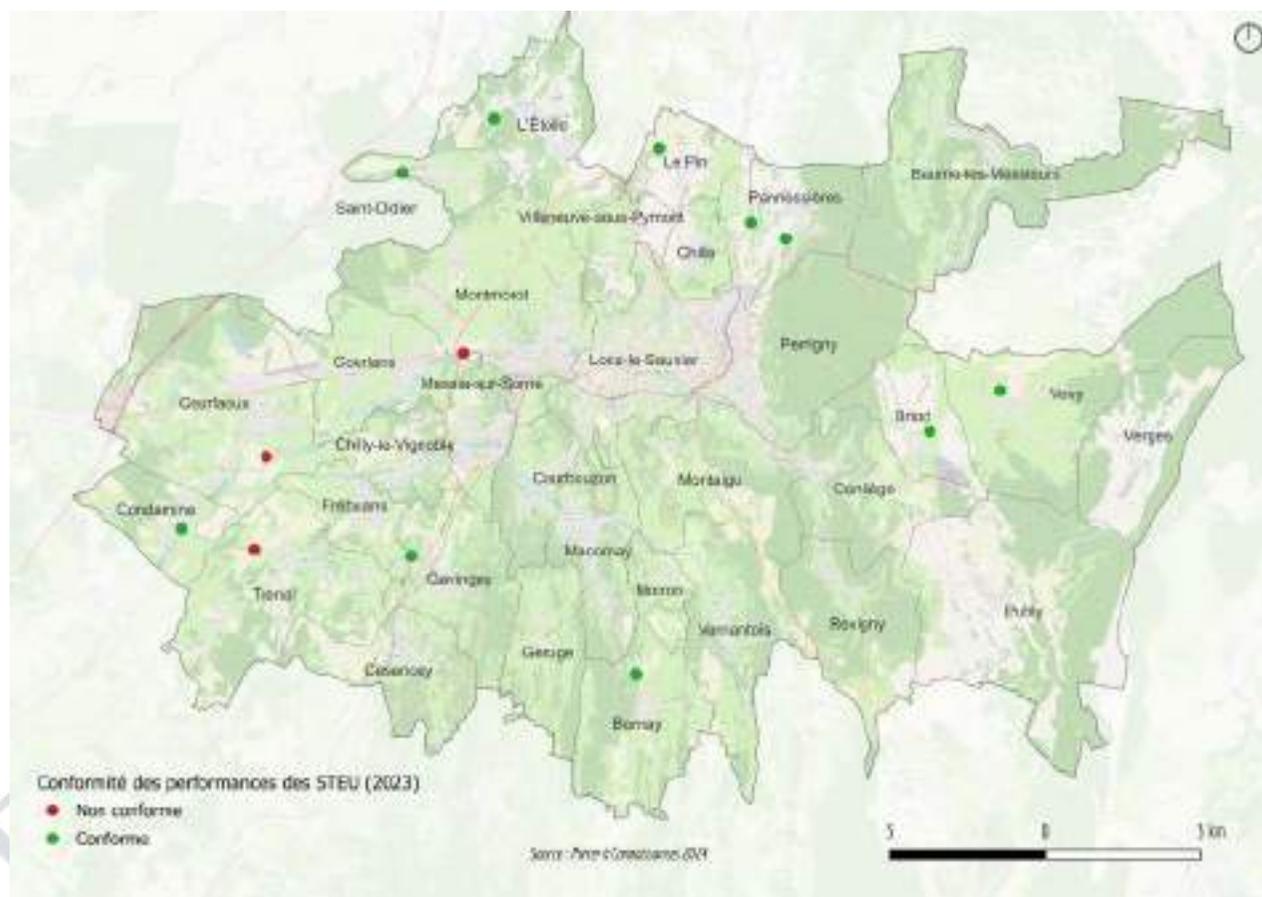
Pour ce qui est de la conformité globale des stations de traitement des eaux usées d'ECLA, 8 d'entre elles ne sont pas conformes aux règles de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU).

Trois d'entre elles sont en cours de mise en conformité à l'étape de réalisation d'études (Pannessières, Saint-Didier et Trenal), deux autres en sont à l'étape de travaux (Courlaoux et Montmorot).

Suite à l'arrêté national du 21 juillet 2015, plusieurs STEU ont eu des traitements requis :

- Courlaoux : Dénitrification (mise en conformité 01/06/2010); Déphosphatisation (01/06/2010) ; Traitement secondaire (31/12/2022)
- Lons-le-Saunier : Dénitrification (01/01/2018) ; Déphosphatisation (01/01/2018) ; Traitement secondaire (01/01/2025)

Afin d'atteindre les objectifs du SDAGE 2022-2027, le PLUi-HM devra garantir la mise en conformité des stations d'épuration, dans toutes les catégories (performances, équipements, traitements...). Afin de garantir un meilleur maintien de la conformité des stations d'épuration il est nécessaire de prévoir la déconnexion des eaux de pluie au réseau d'eaux usées, qui risquent de transférer des polluants dans ces dernières mais aussi de contrôler les ICPE susceptibles de rejeter des eaux usées inadaptées aux systèmes d'assainissements auxquelles elles sont raccordées.



Répartition des stations d'épuration sur le territoire et leur niveau de conformité à l'échelle de leur performance



Travaux sur la STEP de Montmorot en 2022 (Photo : ECLA)

» Un assainissement non collectif de moyenne qualité, fragilisant le sol et les cours d'eau

L'assainissement non collectif est sous la gestion des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui se retrouvent chargés de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler ces installations.

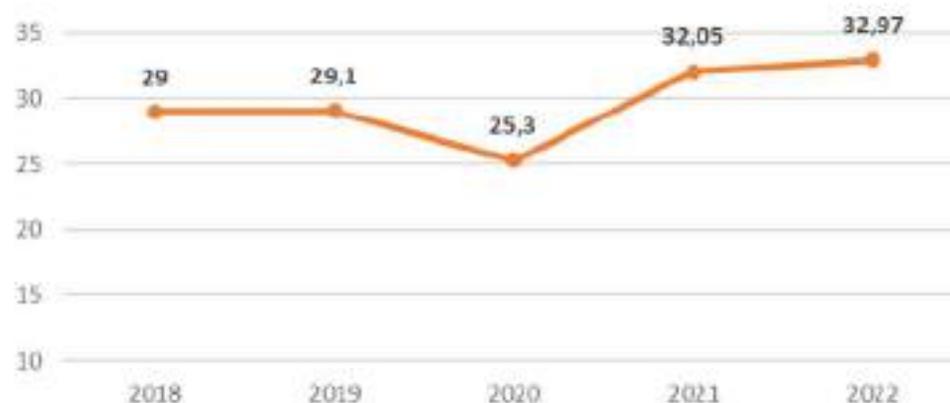
Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est assuré sur l'ensemble du territoire par le service d'ECLA.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (RPQS ANC) de 2022 estime 1947 habitants (sur une base de 2,19 personnes par foyer) desservis par un dispositif d'assainissement non collectif, soit un taux de couverture de 5,71% (environ 889 foyers). Au cours de l'année 2022, 828 installations ont été contrôlées, avec un taux de 32,97% jugés conformes.

Les travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectifs sont à mener en parallèle du PLUi-HM. Des secteurs jugés inadaptés à l'assainissement collectif devront également être délimités et établis comme inconstructibles dans le PLUi-HM.

Commune	Capacité nominale (eqHab)	Charge maximale en entrée (eqHab)	% de saturation en 2021	Conformité globale	Avancement de mise en conformité
Bornay	250	138	55.2	Non conforme	Non conforme
Briod	200	185	92.5	Conforme	Conforme
Condamine	305	246	80.7	Conforme	Conforme
Courlaoux	7000	8431	120.4	Non conforme	En cours de mise en conformité (Travaux)
L'Etoile	600	40	6.7	Non conforme	Non conforme
Gevingey	900	467	51.9	Conforme	Conforme
Montmorot	44000	60313	137.1	Non conforme	En cours de mise en conformité (Travaux)
Pannessières	400	167	41.8	Non conforme	En cours de mise en conformité (études)
Pannessières	70	50	71.4	Conforme	Conforme
Le Pin	300	153	51	Conforme	Conforme
Saint-Didier	270	95	35.2	Non conforme	En cours de mise en conformité (études)
Trenal	350	192	54.9	Non conforme	En cours de mise en conformité (études)
Vevy	400	36	9	Non conforme	Non conforme

Répartition des stations d'épuration sur le territoire et leur niveau de conformité à l'échelle de leur performance (Source : Géorisques 2024)



Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs d'ECLA (Source : RPQS_ANC_2022)

CONSTATS

- Des masses d'eau souterraines en bon état écologique et quantitatif qui restent sensibles aux pollutions notamment agricoles.
- Etat écologique médiocre des cours d'eau
- Structuration de l'offre touristique trop concentrée occasionnant des risques environnementaux liés à la potentielle sur fréquentation des sites naturels
- Réserve naturelle côte de Mancy, ballade Montaigu montée de l'Hermitage Montciel pour des événements
- Une très bonne qualité d'eau potable sur la majorité du territoire
- Protection de la ressource en eau (2 aires d'alimentation de captage sur le territoire)
- Captages prioritaires pour les pesticides et les nitrates dans le SDAGE 2022-2027
- Absence de SAGE sur le territoire
- Risque de manque d'eau potable sur le territoire, avec le changement climatique, et les sécheresses plus fréquentes.
- Elaboration d'un Schéma Directeur d'Eau Potable sur ECLA
- Vieillessement de l'usine d'ultrafiltration de Lons-le-Saunier
- 13 stations de traitement des eaux usées, dont 3 non conformes, 5 en cours de mise en conformité et 5 conformes.
- 6% assainissement en non collectif, dont 67% des dispositifs d'assainissement non collectifs non conformes en lien avec les nouvelles réglementations. (sources RPQS ECLA)

ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- Répondre aux objectifs fixés par le Programme de Mesures du SDAGE 2022-2027 sur la protection des ressources en eau
- Préservation de la qualité de la ressource en eau, notamment par la lutte des pollutions diffuses, notamment les nappes alluviales et les nappes karstiques.

Enjeux du PLUi-HM :

- Développer l'urbanisation en fonction des possibilités de déconnexion des eaux de pluie du réseau d'eaux usées (mise en séparatif) ou a minima de l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle
- Avoir un développement contraint des hameaux et fermes isolées non raccordés et desservis par le réseau d'eau
- Adapter les projets de développement urbain (habitat, activités économiques, agriculture) à la disponibilité quantitative et qualitative de la ressource en eau disponible
- Permettre la récupération des eaux de pluie dans les constructions dédiées aux logements pour un usage intérieur et extérieur
- Intégrer la problématique des eaux pluviales dans les communes où l'infiltration ne peut se faire à la parcelle (terrains marneux en pente notamment)
- Limiter l'imperméabilisation des sols pour ne pas porter atteinte au cycle de l'eau, ainsi qu'en végétalisant et renaturant .
- Améliorer le réseau d'eau potable et la protection des captages d'eau potable par la création de nouvelles zones de protection
- Appliquer et suivre les stratégies de gestion de l'eau à l'échelle globale et locale
- Favoriser le développement urbain en dehors des zones à risques d'inondation
- Prendre en compte des documents cadres sur la gestion des inondations afin de les intégrer dans les prescriptions du règlement (en particulier les constructions en zones inondables)
- Adapter des méthodes de gestions sylvicoles et forestières en fonction de la ressource en eau et de l'augmentation des jours de sécheresses liées au changement climatique



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION - SCÉNARIO AU FIL DE L'EAU

Les protections existantes pour la ressource en eau potable et des masses d'eau (aires d'alimentation de captages, périmètres de protection des captages, zones de sauvegarde...) permettent de limiter les impacts de l'aménagement et du changement climatique tels que la pollution par ruissellement. Néanmoins, l'absence de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou de plan de gestion local concourt à des dégradations de ces milieux.

Les infrastructures d'assainissement subissent les travaux en cours, mais sans gestion des sites d'accueil des nouveaux habitants, ces derniers pourraient subir des déséquilibres (certains en surcharge, d'autres en sous-charge) ce qui augmente les risques de transferts de polluants.

L'évolution du changement climatique lance la ressource en eau au centre des enjeux territoriaux : les périodes de sécheresses plus fréquentes et plus intenses font pression sur les ressources quantitatives. De ce fait, l'eau devient plus difficile d'accès et doit être répartie parmi les secteurs concernés : l'agriculture, l'alimentation en eau potable, l'industrie, la défense incendie... Ceci peut mener à des baisses de rendements agricoles, une industrie moins dynamique (moins de capacités de refroidissement), voire des conséquences sur les milieux naturels et les humains en cas d'incendies de forêts (dont le risque augmente avec la sécheresse)..

1.3. Les milieux naturels

1.3.1. La biodiversité du territoire

1.3.1.1. Les milieux naturels ouverts et boisés

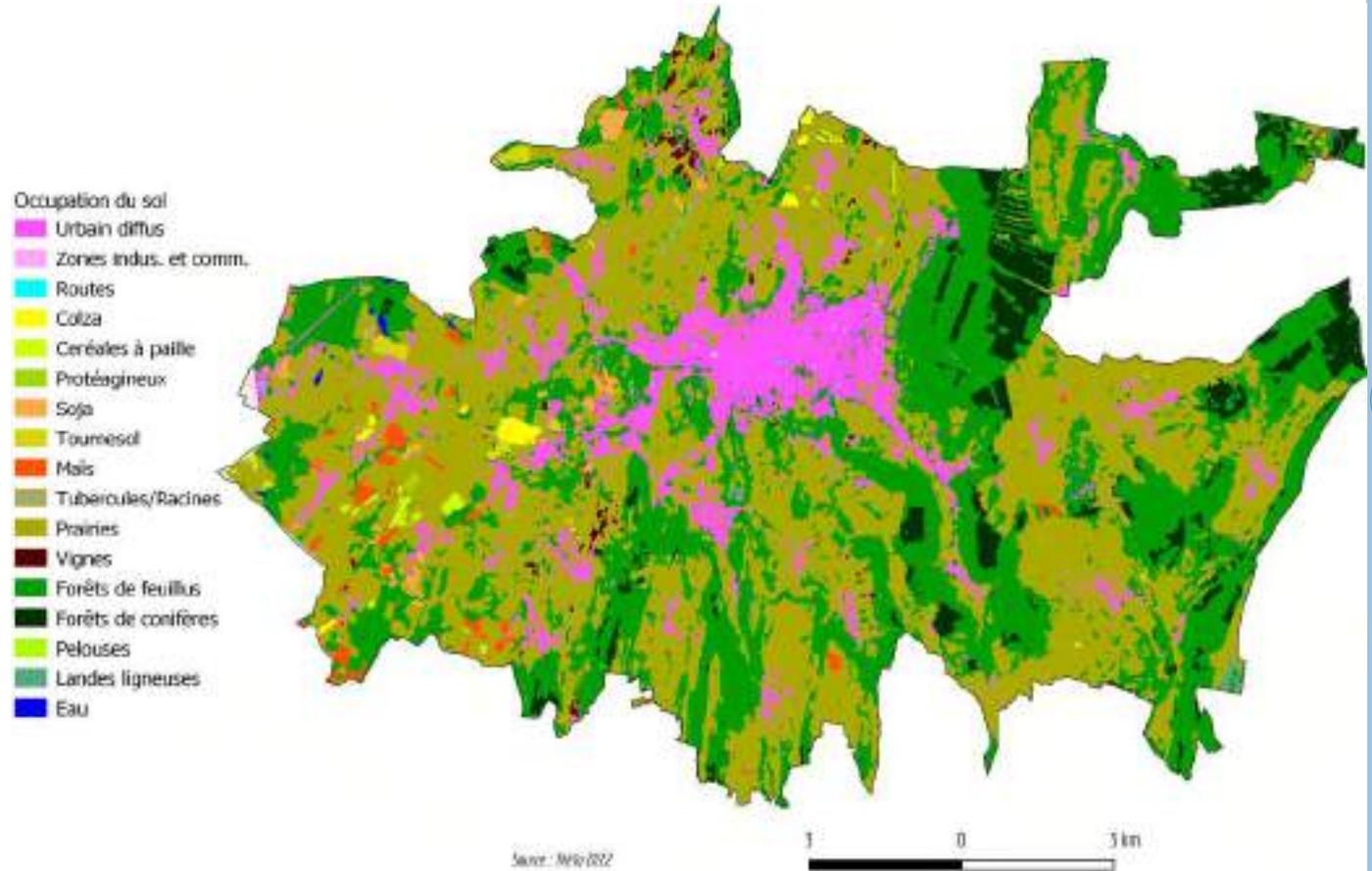
» L'occupation du sol

ECLA est un territoire caractérisé par un paysage rural dominé par des forêts, des prairies et des cultures agricoles avec un centre urbain diffus autour de Lons-le-Saunier et quelques zones urbaines dispersées sur les autres communes.

Le territoire d'ECLA possède un paysage de milieux naturels fort, dominé par les milieux boisés et les milieux ouverts.

Surfaces de recouvrement des différents milieux sur le territoire en % (Source : OSO Théia, 2022)

Milieu	Recouvrements (en %)
Milieux artificialisés	9.8
Prairies	48.1
Cultures	2.5
Vignes	0.5
Milieux boisés	38.8
Landes, fourrés et pelouses	0.2
Milieux aquatiques	0.1



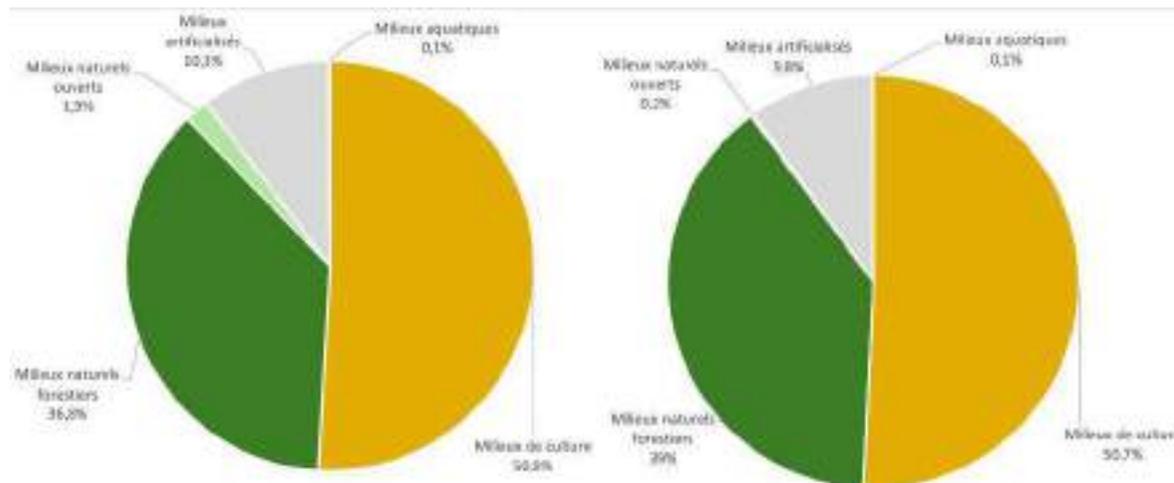
Occupation du sol d'ECLA

Une faible dynamique d'enfrichement s'observe sur le territoire entre 2016* et 2022, avec peu de variation dans l'occupation du sol :

- 1,7% de milieux naturels ouverts
- 0,2% milieux de culture
- et -0,5% de milieux artificialisés
- +2,2% de milieux naturels forestiers

Néanmoins, la majorité des milieux naturels ouverts, dont majoritairement des pelouses, ont disparu, laissant place à des milieux cultivés ou forestiers. Ces pelouses se trouvaient parsemées sur la totalité du territoire.

*Les données utilisées proviennent de l'OSO Théia, dont le millésime le plus ancien avec lequel la nomenclature est compatible date de 2016 : <https://www.theia-land.fr/product/carte-doccupation-des-sols-de-la-france-metropolitaine/>



Répartition de l'occupation du sol en 2016 à ECLA (Source : OSO Théia 2016) Répartition de l'occupation du sol en 2022 à ECLA (Source : OSO Théia 2022)



Milieu naturel ouvert, peu cultivé entre 2011 et 2015 à L'Etoile (Source : IGN Remonter le temps)



Même milieu en 2024, avec une extension des milieux cultivés à L'Etoile (Source : IGN Remonter le temps)

» Un territoire dominé par les milieux ouverts

La moitié du territoire d'ECLA est constituée de milieux ouverts. Ces derniers sont recouverts d'une végétation herbacée dominante avec des arbustes, et parfois quelques arbres.

Parmi ces milieux ouverts se retrouvent principalement des prairies mésiques. Ces prairies sont des pâturages et prairies de fauche mésotrophes et eutrophes (moyennement riches à pauvres en nutriments). Il s'agit d'un habitat relativement fertile qui peut également servir comme lieu de loisir. Ces prairies subissent des fauches ou des pâturages qui sont indispensables pour conserver leur ouverture.

Ils sont caractérisés par une biodiversité riche, qu'elle soit floristique ou faunistique, avec plusieurs espèces patrimoniales. Ces milieux, et de ce fait, les espèces qu'ils accueillent, sont intimement liés aux activités agricoles telles que l'élevage et le pâturage pour leur maintien en bon état.

Les milieux ouverts d'ECLA se composent d'une variété d'espèces remarquables. Les pelouses sèches attirent plusieurs oiseaux particuliers, tels que le Bruant jaune et le Bruant zizi, avec la présence de nombreux arthropodes, dont des papillons de jour et de nuit (l'Argus bleu nacré, le Cuivré des Marais) ainsi que des reptiles (Vipère aspic) ou de la flore remarquable (Spiranthe d'Automne, Bugle Jaune). Ces milieux accueillent quelques cavités et grottes, qui à leur tour, accueillent de nombreuses espèces de chiroptères, telles

que le Minioptère de Schreibers.

Ces espèces bénéficient de protections et sont des espèces indicatrices de la valeur biologique de la nature des sites au sein du territoire.



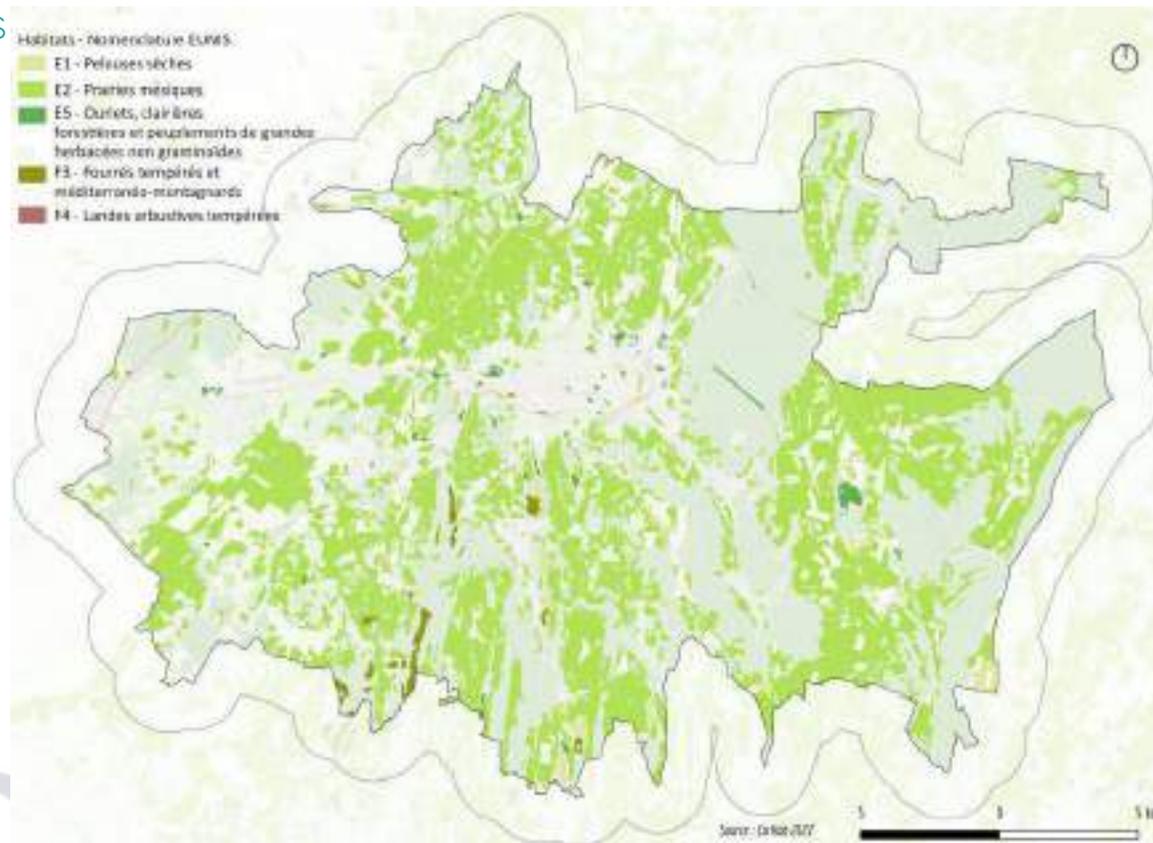
Bruant zizi (Photo : S.Wroza, INPN)



Argus Bleu-nacré (Photo : Hervé Bouyon, INPN)



Spiranthe d'Automne (Photo : Clémence Jilliot, Spece.fr)



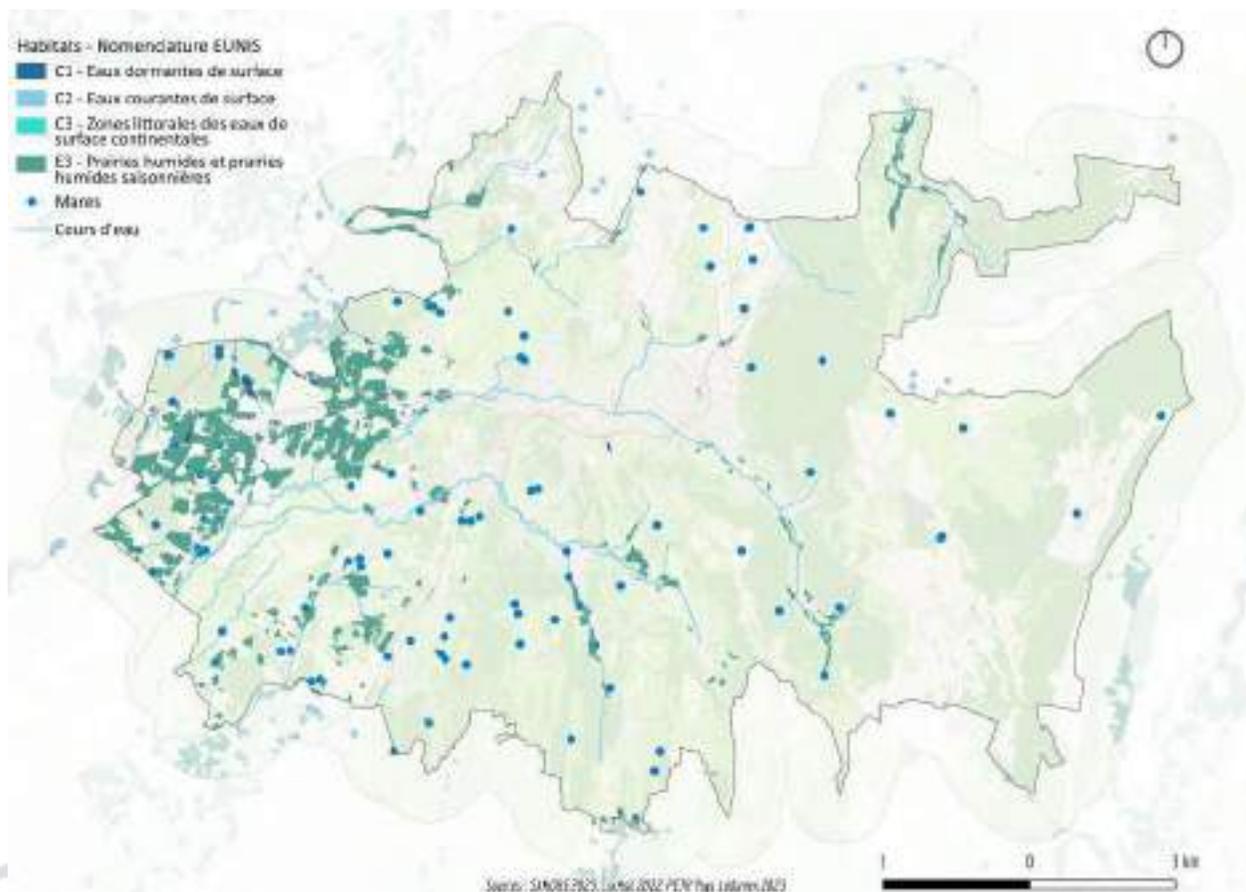
Répartition des milieux ouverts sur ECLA

» Des milieux humides et aquatiques riches en biodiversité

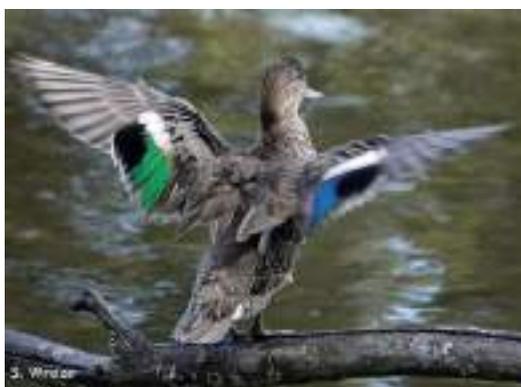
Les milieux humides sont définis comme des « *portion[s] du territoire, naturelle[s] ou artificielle[s], caractérisée[s] par la présence de l'eau. Un milieu humide peut être ou avoir été [...] en eau, inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire. L'eau peut y être stagnante ou courante, douce ou salée ou saumâtre* » (Convention Ramsar, SANDRE). C'est pour cette raison que les prairies humides, permanentes ou saisonnières, sont catégorisées comme milieux humides et non milieux ouverts secs. Les milieux humides au sein d'ECLA sont concentrés à l'Ouest du territoire, avec une forte présence de prairies humides.

Le Pôle milieux humides Bourgogne-Franche-Comté a composé un inventaire des milieux humides en 2023 à partir des inventaires réalisés par la DREAL, la Fédération Départementale de la Chasse du Jura et le Conservatoire des Espaces Naturels de la Franche-Comté. Cet inventaire n'est pas exhaustif et certaines mares par exemple n'ont pas été confirmées par une visite sur le terrain. Néanmoins, ces inventaires montrent la présence de potentiellement 116 mares sur l'ensemble du territoire.

ECLA compte alors 451.13 ha de milieux humides recensés et 99 mares confirmées (17 restent à vérifier) en 2023.



Répartition des milieux humides et aquatiques sur ECLA



Sarcelle d'Hiver (Photo : S.Wroza, INPN)



Martin-Pêcheur d'Europe (Photo : S.Wroza, INPN)



Marsilée à quatre feuilles (Photo : Michel Garnier, INPN)

Plusieurs étangs et plans d'eau sont inventoriés comme ZNIEFF ou même des Espaces Naturels Sensibles. Ils hébergent des espèces patrimoniales et déterminantes ZNIEFF telles que le Milan Noir (*Milvus migrans*), la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), catégorisée En Danger critique sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Franche-Comté ou bien le martin-pêcheur d'Europe (*alcedo atthis*) espèce quasi-menacée en Franche-Comté.

De nombreuses espèces de flore déterminantes ZNIEFF et protégées se trouvent dans ces milieux tels que la Marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*), En Danger sur la Liste Rouge de la flore vasculaire de la région ou bien la Ludwigie des marais (*Ludwigia palustris*), quasi-menacée en Franche-Comté.

Les cours d'eau, quant à eux, traversent une grande majorité du territoire. Le SDAGE a identifié un réservoir biologique situé sur le territoire, dans la commune de Baumes-Messieurs. La rivière de la Seille et son effluent, le ruisseau du dard, sont nommés réservoirs biologiques puisqu'ils ont un fort potentiel de production piscicole pour la truite et le Chabot et une population d'écrevisses à pieds blancs à préserver. De ce fait, ils doivent être préservés et pris en compte dans la Trame Verte et Bleue.



Etangs de la Bresse (Source : Jura Tourisme)

» Des milieux boisés à enjeux nationaux

Les milieux boisés d'ECLA sont répartis sur une majorité du territoire (environ 40%), avec une présence plus forte et dense sur l'Est du territoire. Il s'agit principalement de forêts de feuillus caducifoliés, c'est à dire qui perdent leurs feuilles en hiver.

La valeur seuil utilisée sera celle de la BD TOPO puisqu'elle sera mise à jour le plus régulièrement, avec une surface boisée de 7743.45 ha en 2023.

Plusieurs régions forestières sont identifiées sur le territoire, suivant les entités paysagères décrites précédemment :

- La Bresse Jurassienne, des petites forêts éparses sur la plaine, à dominance de feuillus, en particulier des chênes ;
- Les Côteaux Pré-Jurassiens (Revermont le Vignoble), zone de transition à forte présence de feuillus, composée de forêts légèrement plus denses dans leur répartition et leur taille ;
- Le Premier Plateau du Jura, montrant une densification majeure des espaces forestiers mixtes feuillus, résineux ;
- La Petite Montagne Jurassienne, moins densément couverte, également couverte de forêts mixtes feuillus/résineux.

Les forêts de feuillus caducifoliés d'ECLA accueillent plusieurs espèces de chiroptères, notamment les Grands Murins, les Murins de Natterer et les Grands Rhinolophes qui se servent de ces forêts en période d'alimentation ainsi que les Minioptères de Schreibers, qui y résident sans conditions particulières, mais à proximité des grottes et cavités du territoire.



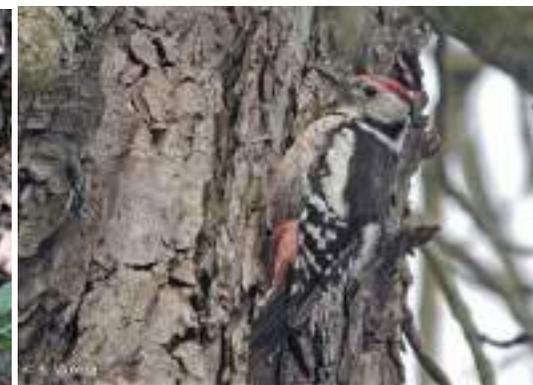
Répartition des milieux boisés sur ECLA



Grand rhinolophe (Source : INPN)



Chat Sauvage (Source : Alain LAURENT, INPN)



Pic Mar (Source : S.Wroza, INPN)

Au sein des hêtraies-chênaies se trouve notamment l'espèce protégée et déterminante ZNIEFF, le Pic mar.

Une autre espèce remarquable, protégée et déterminante ZNIEFF au sein des milieux boisés d'ECLA est le chat forestier, un mammifère moyen privilégiant l'Est du territoire national.

Au sein du territoire se trouve également le Lynx boréal, une espèce qui présente des forts enjeux pour les milieux forestiers puisqu'elle est catégorisée En Danger sur la Liste Rouge Nationale. De plus, le Lynx privilégie les forêts montagnardes et n'est réapparu en France que dans les années 1970 en quittant la Suisse. Les forêts du territoire sont idéales pour le Lynx du fait de leur taille et de la présence de ses proies (chamois, chevreuils, etc.), mais la fragmentation de ces milieux peut être un frein à sa colonisation d'autres espaces.

Un Plan National d'Actions (PNA) a été mis en place pour le Lynx Boréal sur la période 2022-2027 pour assurer la pérennité de cette espèce sur le territoire français. Le PLUi-HM et la Trame Verte et Bleue peuvent accompagner et traduire l'enjeu fort qui est le maintien de cette espèce, en agissant sur la préservation des réservoirs de biodiversité forestiers. Un des enjeux forts est de permettre le bon déplacement de cette espèce pour limiter sa destruction par collision (en moyenne 7 lynx tués par an en France) et maintenir une dynamique démographique interannuelle positive sur le massif jurassien.

La préservation des ces milieux forestiers, par une gestion raisonnée et durable est indispensable, et doit être pris en compte dans le PLUi-HM.



Forêt communale de Perrigny (Source :Johan Badey, GoogStreetMap)



ZOOM SUR LE LA GESTION FORESTIÈRE

Les forêts ont un effet d'atténuation de certains risques naturels tels que les inondations, même s'ils sont plus sensibles à d'autres (incendies). Ces milieux jouent un rôle dans le maintien de l'activité économique, à l'aide des secteurs de sciages et de la filière bois-énergie, mais demandent un bon équilibre et un suivi de bonnes pratiques durables afin de ne pas nuire à l'intégrité environnementale de ces forêts.

Le Plan Simple de Gestion (PSG) est un document obligatoire pour toutes les forêts dont la surface de propriété forestière est de 20 ha ou plus. Il est également obligatoire pour toute propriété forestière de plus de 10 ha ayant obtenu une aide de l'Etat (CNPFC BFC). Il peut être établi pour toute forêt supérieure à 10 ha à la demande du propriétaire.

Cette gestion peut prendre plusieurs formes, en fonction de la nature publique ou privée de la forêt :

- **Forêts privées :**

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) est un document cadre qui définit les règles de gestion durable des forêts privées au sein de la région, en déclinant la politique des forêts nationales à leur échelle. Le SRGS Bourgogne-Franche-Comté a été approuvé par le ministre de l'agriculture le 4 décembre 2023 et est entré en application le 15 avril 2024. Ce schéma met en avant les enjeux que présentent les forêts à l'échelle régionale, applicable à l'échelle locale d'ECLA. Par exemple, pour les forêts du Premier Plateau, il conseille de privilégier les essences de feuillus puisque les changements climatiques ont un impact trop fort sur les épicéas et le sapin.

- **Forêts publiques :**

Le régime forestier encadre la gestion des forêts publiques. Le régime forestier énonce un ensemble de principes visant à assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine forestier des collectivités. Sur ECLA, 44% des forêts sont soumises au régime forestier, soit 2 838ha.

Les forêts publiques peuvent également être encadrées par des Plans d'Aménagements Communaux. C'est le cas de la forêt communale de Revigny, sur une surface de 114ha. Ce plan d'aménagement fait un état des lieux actuels de la qualité du milieu et des pratiques qu'elle subit et permet d'élaborer un programme d'actions et des engagements (sur la production forestière ou la fonction écologique par exemple).

PROJET

1.3.2 Les protections environnementales

1.3.2.1. Les zonages réglementaires

» Les sites NATURA 2000

Le territoire d'ECLA contient 4 sites Natura 2000 : trois Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sous la directive « Habitats, faune, flore » (ZSC) et une Zone de Protection Spéciale (ZPS) sous la directive « Oiseaux » :

- **Réseau de cavités à Minoptères de Schreibers** en Franche-Comté (6 cavités)- ZSC- FR4301351 (21.47 ha)
- **Reculées de la Haute Seille** - ZSC- FR4301322 (1420.06 ha) et ZPS- FR4312016 (1420.02 ha)
- **Côte de Mancy**- ZSC- FR4302001 (45.98 ha)

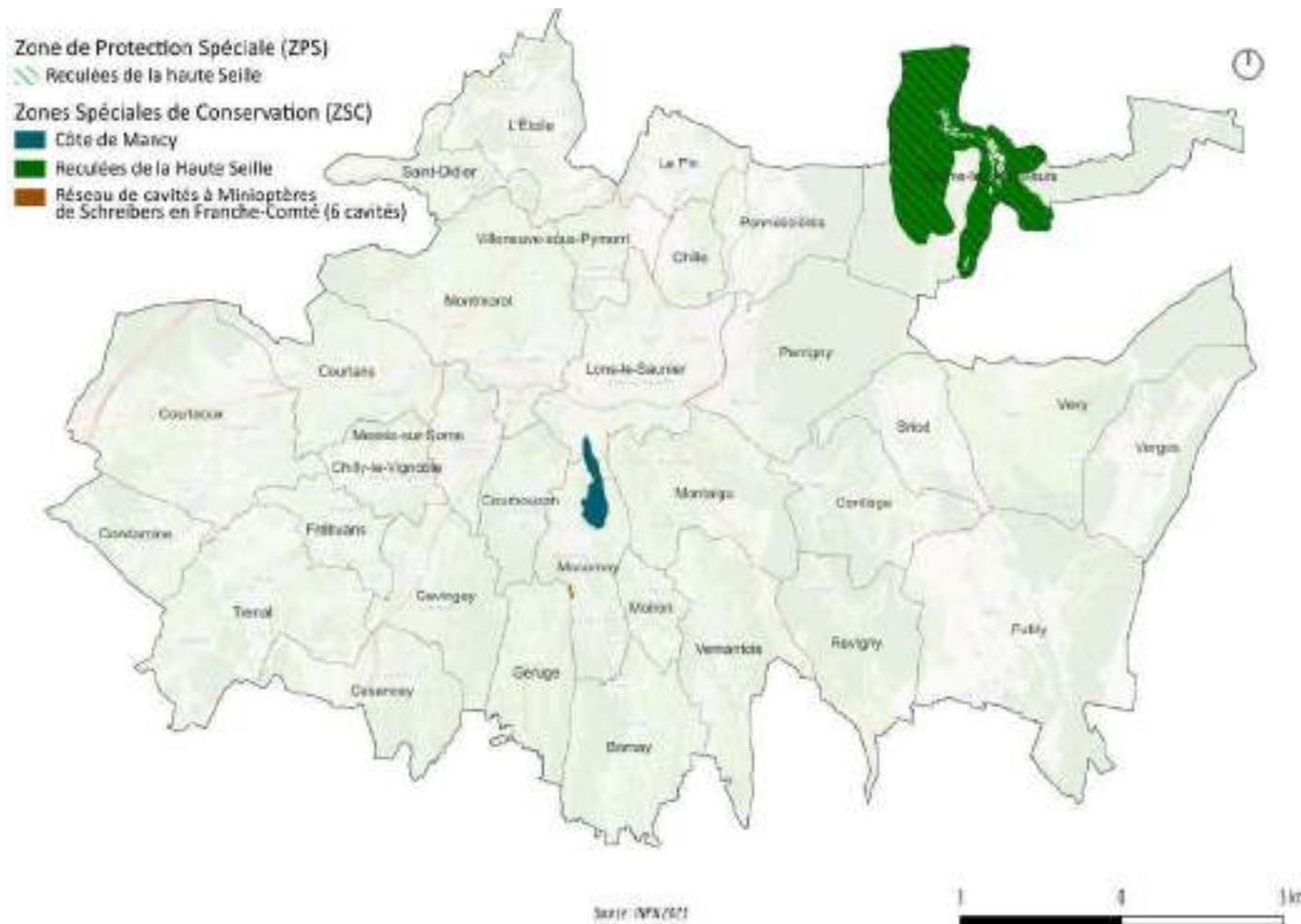


ZOOM SUR LE RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est destiné à assurer un ensemble cohérent d'espaces protégés, visant à assurer le maintien de la biodiversité des habitats naturels et des espèces sauvages sur le territoire européen. Il couvre ainsi un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. Présent dans toute l'Europe, il concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Sa constitution repose sur deux directives européennes :

> La directive « oiseaux » (Zones de Protection Spéciale), vise la conservation à long terme de toutes les espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne, en identifiant 181 espèces menacées qui nécessitent une attention particulière ;

> La directive « habitats, faune, flore » (Sites d'Intérêt Communautaire), établit un cadre pour les actions communautaires de conservation de certaines espèces de faune (autre que les oiseaux) et de flore sauvages ainsi que d'habitats naturels présentant certaines caractéristiques. Cette directive répertorie 231 types d'habitats naturels et 900 espèces animales et végétales dits d'intérêt communautaire.



Les sites Natura 2000 sur ECLA

Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté (6 cavités) - **FR4301351**

Enjeux :

Le réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté est composé de 5 grottes naturelles et une mine, réparties à 93% dans le département de la Haute-Saône et à 6% sur le département du Jura.

Le Minioptère de Schreibers est une espèce de chauve-souris de taille moyenne, exclusivement cavernicole résidant principalement dans les régions karstiques. Ce Minioptère est classé vulnérable sur la Liste Rouge des mammifères continentaux de France Métropolitaine, et bien qu'elle ne soit pas sur la Liste Rouge de Bourgogne-Franche-Comté, elle est classée En Danger sur les listes de région voisine, Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit également d'une espèce déterminante ZNIEFF.

126

Sur ECLA se trouve la Grotte de la Gravelle, dans la commune de Macornay, qui fait partie d'un vaste réseau de gîtes utilisés par le Minioptère de Schreibers. L'enjeu principal de ce site est la présence d'une colonie mixte de mise bas en période estivale, qui rassemble plus de 400 grands et petits murins. Cette cavité accueille au total 8 espèces d'intérêt communautaire.

Vulnérabilité :

La typologie de ces grottes est très particulière, concentrant leur présence dans des vallées ou des agrosystèmes peu urbanisés, ainsi il est indispensable de les conserver et leur environnement en état adéquat. Ces cavités sont particulièrement attrayantes pour des activités de spéléologie et de tourisme, qui dans 2 des grottes, ont été interdites, et dans deux autres, fortement contrôlées et régulées autour des cycles annuels des chauves-souris afin de ne pas perturber leur cycle de vie, en particulier leurs périodes de mise-bas.



Entrée de la Grotte de la Gravelle - Commune de Macornay (Photo : cpepesc.org)



Le Petit Murin (Source : Laurent Arthur, Plan Actions Chiroptères 2023)



La Minioptère de Schreibers (Source : INPN, 2023 - Laurent Rouschmeyer)

Côte de Mancy - FR4302001

Enjeux :

Situé sur les communes de Lons-le-Saunier et Macornay, la côte de Mancy est remarquable pour son patrimoine écologique très fortement lié à la présence d'un habitat en mosaïque : pelouses, éboulis, haies et bosquets. Connue pour sa diversité en lépidoptères, c'est aussi un des rares sites périurbains où 10 des 12 espèces de reptiles francs-comtois cohabitent.

La Côte de Mancy est une formation caractéristique du Jura, résultant de l'érosion des grandes formations géologiques calcaires du département. Cette Côte couvre 46 ha entre Lons-le-Saunier et Macornay et est perchée à 150 m au dessus de la plaine Lédonienne, avec une pente faible à l'ouest et une falaise abrupte à l'est. Elle a les mêmes caractéristiques d'une pelouse sèche calcaire grâce à ses sols fins et sa faible capacité à retenir l'eau. Elle se trouve à seulement quelques kilomètres de la grotte de Gravelle, du réseau de cavités à Minioptères de Schreibers, décrit ci-dessus, et est l'un des sites principaux pour l'alimentation des chiroptères qui s'y trouvent, dont la pipistrelle commune et les petits murins en plus des Minioptères.

Vulnérabilité :

Le rôle écologique que joue la Côte de Mancy est non-négligeable pour les chiroptères à proximité, qui peuvent être facilement perturbés par les activités humaines (tourisme, spéléologie, travaux, etc.). La Côte de Mancy subit plusieurs pressions extérieures, en particulier provenant des espèces exotiques envahissantes et de l'abandon des systèmes pastoraux, sous-pâturages (influence négative à forte intensité).

Les objectifs de préservation de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) à atteindre sur le site sont :

- **Entretien et restaurer les milieux ouverts en voie d'enfrichement ;**
- **Restaurer et préserver les éboulis, murets et pierrers ;**
- **Éviter l'emploi de produits de nature à perturber les écosystèmes ;**
- **Supprimer progressivement les espèces arborescentes indésirables ;**
- **Surveiller les végétaux à tendance invasive.**

La reprise du pâturage et la gestion des espèces exotiques envahissantes permettraient de limiter les impacts sur le site. Ce site classé Réserve Naturelle Régionale est aujourd'hui géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté qui assure une gestion durable des milieux naturels en faveur des espèces patrimoniales.



Côte de Mancy - Vue historique et actuelle - CEN Franche-Comté



Baguenaudier (Source : INPN)

Laineuse du prunelier (Source : INPN)

Enjeux de la Directive «Habitats, faune et flore» :

Issu de l'érosion des roches calcaires, ce site de 1420 ha est présent en partie sur la commune de Baume-les-Messieurs.

Ces impressionnantes falaises laissent apparaître failles et grottes, propices à une flore et une faune diversifiées. Les pelouses sèches et éboulis abritent des espèces végétales et animales rares et protégées.

Ces reculées accueillent de nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire, inscrits à l'Annexe I de la Directive «Habitats» dont au moins 7 sont considérées prioritaires.

En fond de vallée se trouve une forêt alluviale, dont la strate arborée est dominée par le frêne commun et l'érable sycomore (frênaie-érablaie), mais qui se retrouve accompagnée par l'orme des montagnes, le cerisier à grappes avec une strate herbacée riche en biodiversité. Le second habitat prioritaire est des forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, à dominance de Tilleuls et d'Érables et enfin des pelouses rupicoles calcaires ou basophiles.

Elles sont également habitées par de nombreuses espèces faunistiques protégées (hors avifaune), dont le Lynx Boréal classé «en danger» sur la Liste Rouge de France, 8 espèces de chiroptères (dont le Minioptère de Schreibers) ainsi que le Cuivré des Marais, un lépidoptère déterminant ZNIEFF.

Enjeux de la Directive «Oiseaux» :

Ce site abrite plusieurs espèces d'oiseaux remarquables, espèces protégées ou déterminantes ZNIEFF, dont particulièrement le Faucon pèlerin, rapace qui a approché de la disparition dans les années 1970 mais a été conservée grâce aux actions mises en place dans le massif jurassien. S'y retrouvent également le Grand Duc d'Europe, dans les milieux rocheux du site, le Milan Royal, espèce remarquable avec plusieurs niches au sein des paysages ouverts du site, ainsi que deux autres rapaces d'intérêt européen : le Milan noir et la Bondrée apivore. La pie-grièche écorcheur comprend plus de 40 couples sur 150 ha des reculées.



Vue des reculées de la Seille (Source : Réseau Natura 2000)



Cuivré des marais (Source : INPN)



Lynx Boréal (Source : INPN)

Vulnérabilité :

La faune, flore, tout comme l'avifaune, sont sensibles aux actions d'origine anthropique liés à la culture et aux loisirs, mais aussi aux travaux, à l'urbanisation et au tourisme.

L'avifaune du site est particulièrement sensible aux perturbations humaines, mais aussi à la pollution des eaux du surface.

Un Document d'Objectifs Natura 2000 a été publié en 2002 pour les Reculées de la Haute Seille, avec des objectifs encore d'actualité tels que :

- Préserver l'intégrité des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et les maintenir dans un état de conservation favorable ;
- Maintenir une activité agricole et sylvicole en favorisant des pratiques compatibles avec les objectifs de gestion, et plus globalement favoriser des activités et pratiques, économiques ou non, compatibles avec ces mêmes objectifs
- Maintenir, ou même restaurer les réseaux de haies au niveau des prairies de fond de vallons
- Concilier pratiques, respect des milieux et respect mutuel avec les activités de loisirs ainsi qu'un maintien des zones de quiétudes pour la faune et les chiroptères.

Tout futur projet d'aménagement ou de développement de l'activité économique en termes de loisir, de tourisme ou d'urbanisation sur le site des reculées devra prendre ces enjeux en compte, et adapter les pratiques en fonction des requis de gestion et de conservation du site et de ses nombreuses espèces remarquables.



Faucon Pèlerin (Source : INPN)



Milan Royal (Source : INPN)

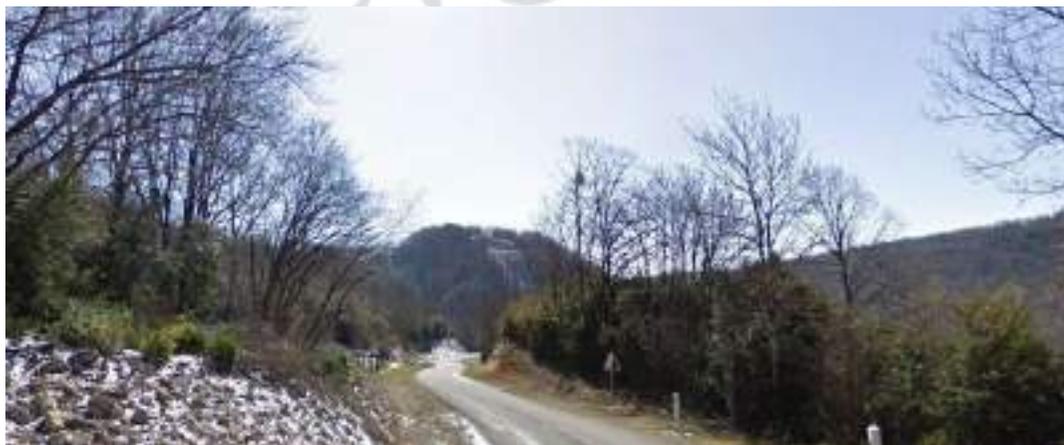
» Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB ou APB)

ECLA accueille 2 APPB sur le territoire, répartis en 3 sites :

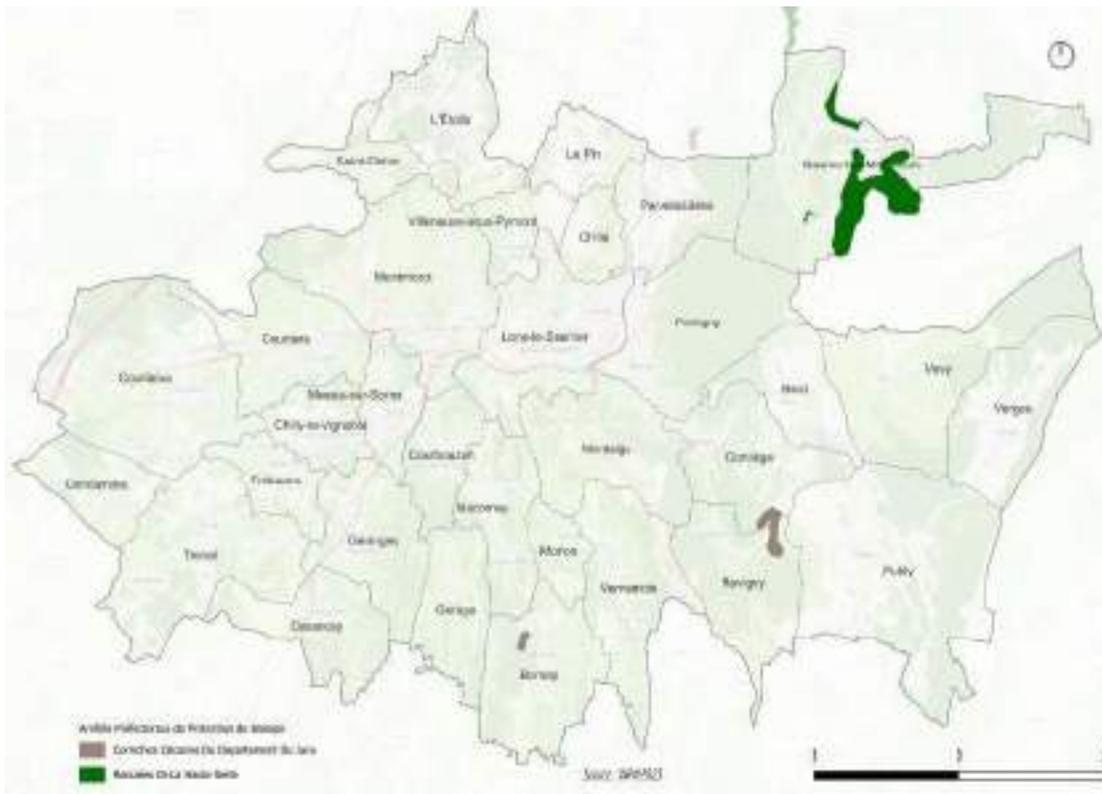
- «Corniches calcaires du Jura»- FR3800859, à Bornay et Revigny ;
- «Reculées de la Haute Seille»- FR3800680

Nom	Code	Enjeux	Vulnérabilités	Surface sur ECLA en ha
Corniches calcaires du Jura : Monument du Bienheureux Néron à Bornay // Creux du Revigny	FR3800859	Conservation et reproduction de biotopes rupestres dont le Grand Duc d'Europe, le Faucon Pèlerin et le Martinet à ventre blanc. Garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à la reproduction, l'alimentation, au repos et à la survie des espèces rupestres.	Remblais, extractions de matériaux, constructions, installations d'activités anthropiques (escalade, spéléologie...)	1642.59
Reculées de la Haute Seille	FR3800680	Protéger les biotopes nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces protégées telles que le Faucon Pèlerin ou l'Hirondelle des rochers	Travaux altérant ou détruisant les biotopes, retournement de pelouses, extractions, remblais, dépôts de produits chimiques, installations fixes des activités humaines (escalade, spéléologie....)	420.47

Synthèse des sites APPB du territoire



Vue des Corniches calcaires du Jura - Commune de Bornay (Source : Streetview)



Carte des sites protégés par un Arrêté Préfectoral de Biotope (APB) sur ECLA

ZOOM SUR LES APPB

L'arrêté préfectoral de protection de biotope est un outil réglementaire en application de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Il poursuit deux objectifs :

- la préservation des biotopes ou toutes autres formations naturelles nécessaires à la survie (reproduction, alimentation, repos et survie) des espèces protégées inscrites sur la liste prévue au code de l'environnement.
- la protection des milieux contre des activités pouvant porter atteinte à leur équilibre biologique.

Afin de préserver les habitats, l'arrêté édicte des mesures spécifiques qui s'appliquent au biotope lui-même et non aux espèces. Il peut également interdire certaines activités ou pratiques pour maintenir l'équilibre biologique du milieu.

» Réserves Naturelles Nationale ou Régionale

Sur le territoire il y a une réserve naturelle nationale et une régionale :

- La Grotte de Gravelle (RNN) (1.25 ha)
- La Côte de Mancy (RNR) (49.7 ha)

La Côte de Mancy a été déclarée Réserve Naturelle Régionale après demande le 12 février 2010 en raison de sa mosaïque de flore et d'habitats remarquables ainsi que la faune qui s'y niche et la traverse, comme décrit précédemment. Toutes activités y sont restreintes, sauf une piste d'escalade existante au sud du site.

ZOOM SUR LES RÉSERVES NATURELLES RÉGIONALE ET NATIONALE (RNR/RNN)

Une Réserve Naturelle Régionale (RNR) est une aire protégée faisant partie des réserves naturelles en France et dont le statut est défini par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002.

Les réserves naturelles régionales sont des outils très proches des réserves naturelles nationales. Elles sont placées sous la responsabilité exclusive des Conseils régionaux, qui ont en charge leur création et leur gestion administrative (pour toute décision de classement, d'agrandissement ou pour des modifications réglementaires).

Les réserves naturelles régionales présentent l'intérêt d'instituer une réglementation « à la carte », adaptée aux besoins de protection de chaque espace naturel. Elles visent principalement à préserver des sites riches en biodiversité. A ce titre, elles constituent des pièces maîtresses dans les schémas régionaux de protection de la nature, et feront partie des « réservoirs de biodiversité » de la future trame verte nationale.

La Grotte de Gravelle fait l'objet d'un décret depuis le 15 décembre 1992 interdisant toute activité potentiellement nuisible ou perturbatrice des cycles de vie, d'alimentation et de reproduction de la faune à proximité, et tous travaux en dehors de la gestion des talus.

La Grotte de Gravelle possède un plan de gestion pour la période 2020-2029. Celui-ci met en avant comme enjeu fort, l'enjeu de conservation relatif aux Chiroptères et à la qualité et la fonctionnalité des relations intersites dans leurs domaines vitaux.

Les chiroptères possèdent un domaine vital étendu sur plusieurs dizaines de kilomètres donc hors du périmètre de la RNN qui est essentiel pour la réalisation de leur cycle biologique (corridors de déplacement, sites de chasse..).

Le maintien de l'état de conservation des cortèges d'espèces fréquentant la cavité est donc intimement lié à la qualité de ces habitats et interfaces vitales.

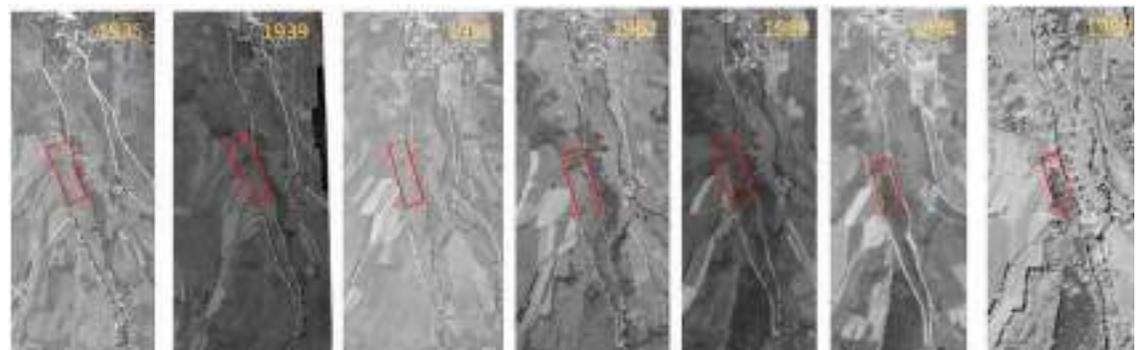
La stratégie du plan de gestion se fixe donc comme objectif :

- Objectif Opérationnel 2 : Travailler en cohérence à l'échelle du domaine vital des chiroptères à enjeux très fort et fort en fonction des grandes composantes de leurs besoins écologiques (se déplacer, se nourrir, se reposer, se reproduire)

A travers cet objectif, il vise à contribuer à la conservation et à la restauration des corridors de déplacements favorables aux cortèges de chiroptères fréquentant la RNN et des habitats de chasse favorables aux cortèges de chiroptères gîtant en période d'activité dans la RNN.



Réserves Naturelles Nationale et Régionale au sein d'ECLA



Évolution du contexte paysager de la grotte de la Gravelle - Plan de gestion 2020-2029

» Sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté

Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Franche-Comté est une association loi 1901 dont l'objet est la préservation des espaces naturels à travers leur acquisition, leur gestion et le suivi scientifique des actions menées. Le CEN Franche-Comté propose aussi des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Sur le territoire d'ECLA, il gère 3 sites majeurs :

- **Les Pelouses des Reclées de la Haute Seille** - FR4505456 (76.03 ha)
- **Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Mancy** - FR4505461 (49.71 ha)
- **Les Baumes**- FR4505709 (18.65 ha)

S'y retrouvent également :

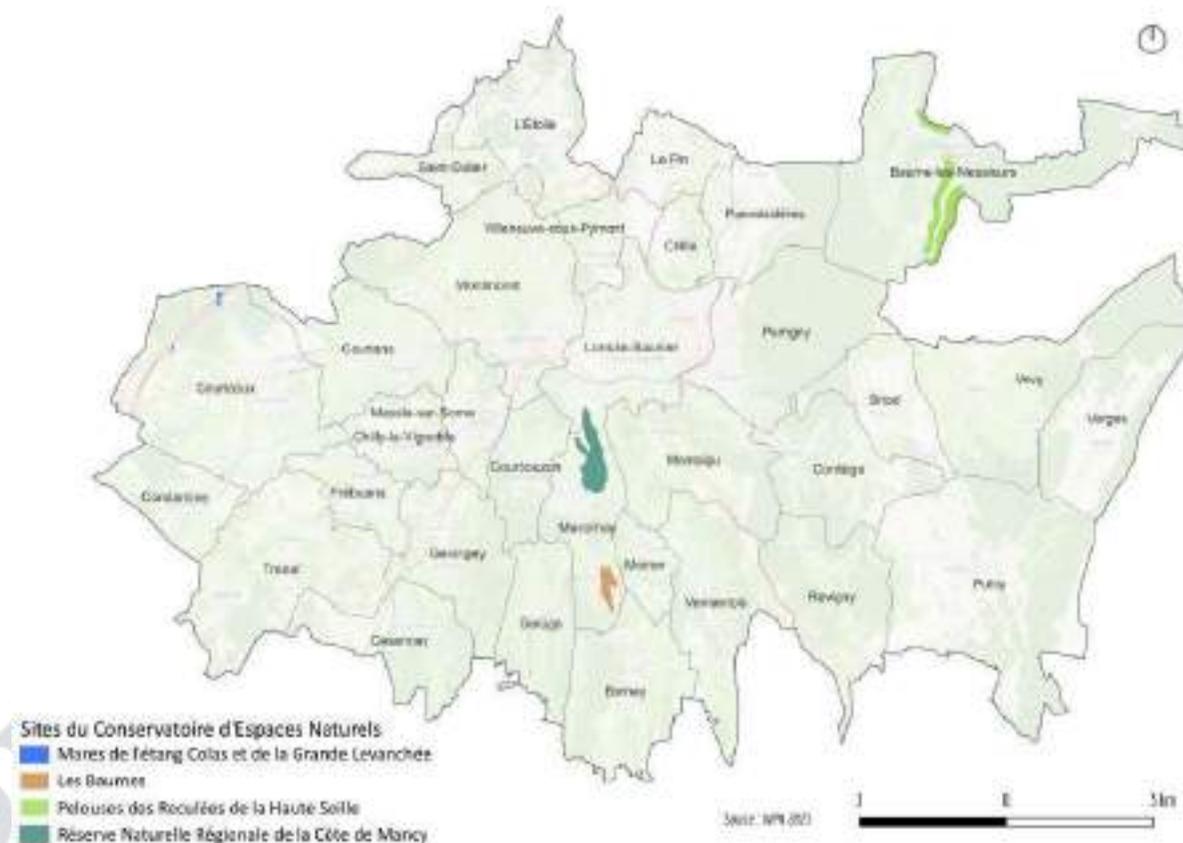
- les mares de l'étang Colas ;
- la mare de la Grande Levanchée, à l'Est de Courlaoux.

Les mares sont de petite taille, couvrant seulement 1,36 ha combinées. Néanmoins, elles sont d'une forte importance d'un point de vue de la biodiversité.

» Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Pour structurer la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) initiée depuis plusieurs années, un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles a été adopté en 2015. Il définit les grandes orientations, notamment pour gérer durablement les sites remarquables du territoire et les restaurer dans certains cas, et ciblent des secteurs en raison de leurs intérêts écologiques et patrimoniaux, en particulier des pelouses sèches calcaires, des milieux forestiers et des milieux humides et aquatiques incluant des enjeux de ressource en eau et de limitation des risques d'inondations.

Les sites labellisés par le Département peuvent être des sites d'initiative départementale, portés par le Département, ou des sites d'initiative locale, portés par des collectivités ou des associations qui prennent en charge la gestion de ces sites sous l'accompagnement du Département.



Localisation des sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté (Source : CEN Franche-Comté)



Localisation des Espaces Naturels Sensibles (Source : INPN, PAC 2023)

A ce jour, 8 Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont délimités au sein du territoire :

Sous la gestion du Conseil Départemental du Jura sont les sites :

- de **Chilly-le-Vignoble** (8.37 ha) ;
- de **Montmorot** (7.45 ha) ;
- de **L'Etoile** (9.85 ha).

Sous la gestion du Conservatoire d'Espaces Naturels :

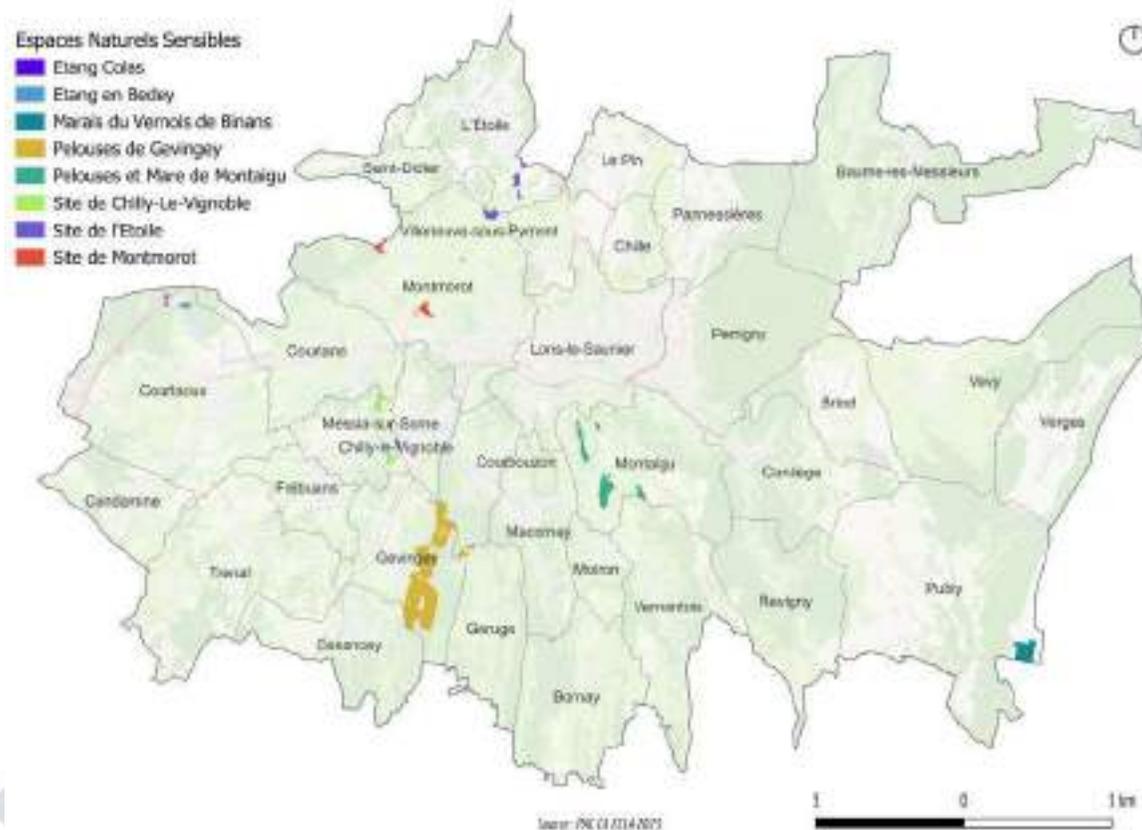
- **Etang Colas** (1.12 ha)

Sous la gestion de la Fédération Départementale des chasseurs du Jura :

- **Marais du Vernois de Binans** (14.41 ha)

Sous une gestion communale individuelle :

- **Etang en Bedey** (Courlaoux) (2.28 ha) ;
- **Pelouses de Gevingey** (85.82 ha) ;
- **Pelouses et Mare de Montaigu** (24.43 ha).



Localisation des Espaces Naturels Sensibles (Source : INPN, PAC 2023)

ZOOM SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), compétence départementale définie dans le code de l'urbanisme, vise à préserver et gérer des milieux naturels et à les valoriser auprès du public, sous réserve du respect de l'intégrité des milieux naturels concernés.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) peuvent être des espaces à forte valeur environnementale ou des espaces dont le caractère naturel est menacé par un ou plusieurs facteurs tels que la pression urbaine, les activités économiques ou de loisirs.



Localisation des Espaces Naturels Sensibles (Source : INPN, PAC 2023)



Localisation des Espaces Naturels Sensibles (Source : INPN, PAC 2023)

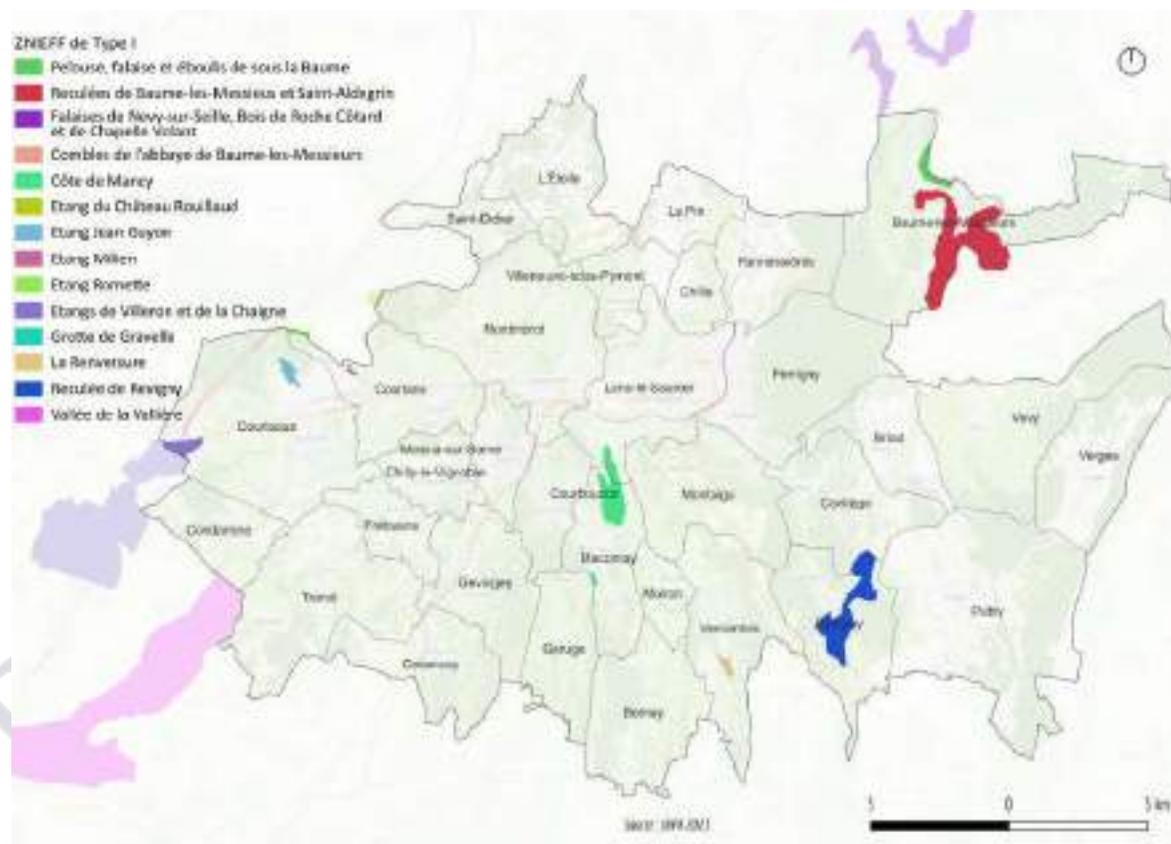
1.3.2.2. Les zonages d'inventaire

» Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Il existe à ce jour, sur le territoire d'ECLA, 14 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II.

Nom du site	Code National	Type	Surface en ha sur ECLA
Etang Romette	430010484	I	3,93
Etang du Chateau Rouillard	430010489	I	1.02
Etangs de Villeron et de la Chaigne	260014838	I	21.67
Pelouse, falaise et éboulis de sous la Baume	430020141	I	19.06
Vallée de la Vallière	260014840	I	0.25
Falaises de Nevy-sur-Seille, bois de Roche Cotard et de Chapelle Volant	430009469	I	0.06
Reculées de Baume-les-Messieurs et Saint-Aldegrin	430009470	I	187.54
Reculée de Revigny	430009471	I	102.78
La Renversure	4300020497	I	7.77
Grotte de Gravelle	430007775	I	1.44
Combles de l'Abbaye de Baume-les-Messieurs	430020186	I	0.15
Etang Milien	430010486	I	2.06
Etang Jean Guyon	430010488	I	12.66
Côte de Mancy	430002202	I	59.27

Liste des ZNIEFF de type I (Source : INPN 2023)



Localisation des ZNIEFF Type I (Source : INPN 2023)



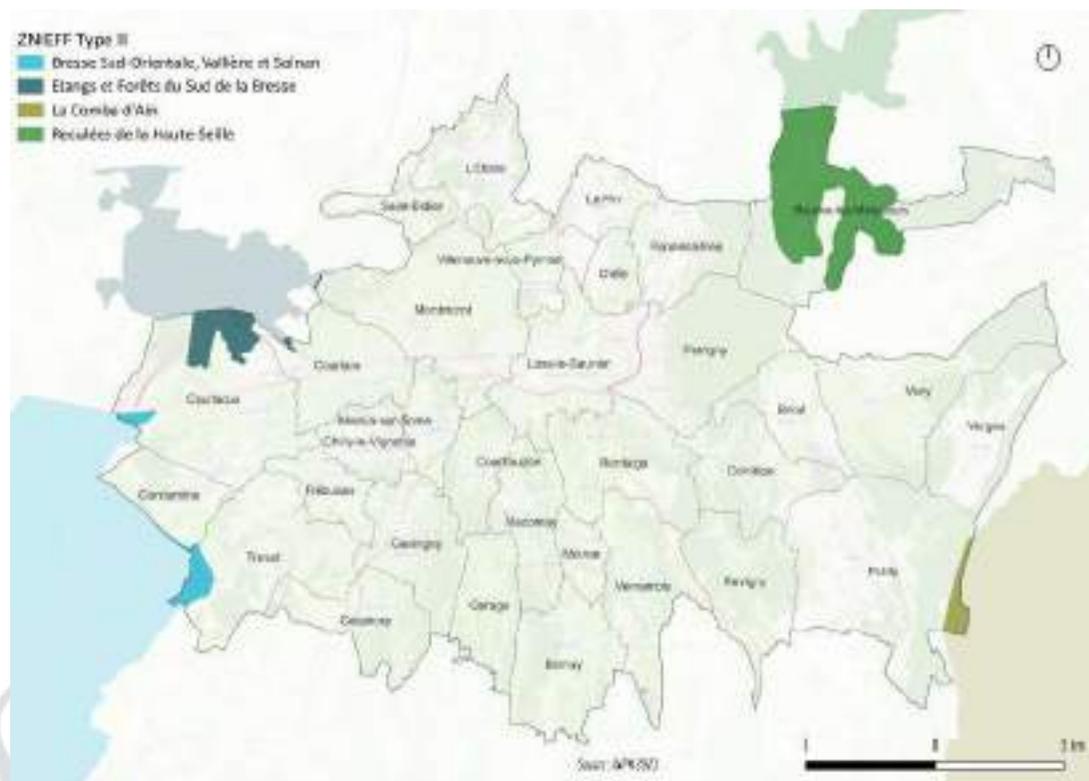
Vue de l'étang Milien - Commune de Courlaoux (INPN)

Ces ZNIEFF permettent d'identifier des sites à importance particulière tels que :

- Des étangs et marécages accueillant des espèces protégées à intérêt communautaire sur la Plaine de Bresse et la Combe d'Ain ;
- Des reculées, patrimoines géologiques et paysagers, abritant de nombreuses espèces de chiroptères et d'avifaune telles que la Minioptère de Schreibers ou le Faucon Pèlerin ;
- Des pelouses et prairies rupicoles, riches en biodiversité et d'importance paysagère ;
- Des forêts alluviales dans les reculées, regroupant des espèces floristiques remarquables.

Bien que les ZNIEFF n'aient pas de portée juridique particulière, elles soutiennent un socle de biodiversité et portent un intérêt écologique à l'échelle du territoire ainsi que des enjeux patrimoniaux et même internationaux.

Leur prise en compte dans le PLUi-HM se fait via la Trame Verte et Bleue, qui permet d'identifier des réservoirs de biodiversité et d'établir des règlements de protection de ces milieux naturels riches.



Localisation des ZNIEFF Type II (Source : INPN 2023)

Nom du site	Code National	Type	Surface en ha sur ECLA
La Combe d'Ain	430010963	II	62.86
Etangs et Forêts du Sud de la Bresse	430002213	II	161.52
Bresse Sud-Orientale, Vallière et Solnan	260014823	II	96.45
Reculées de la Haute-Seille	43002185	II	651.07

Liste des ZNIEFF de type 2 (Source : INPN 2023)

ZOOM SUR LES ZNIEFF

Issus de l'article 23 de la loi n°93-24 du 8 janvier 1993 dite loi « Paysage », qui dispose que l'État peut décider de l'élaboration d'inventaires régionaux du patrimoine faunistique et floristique, les inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Écologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) constituent l'élément de référence du patrimoine naturel en France. Ce sont des inventaires, aussi exhaustifs que possible, des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces végétales ou animales menacées.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1 qui recensent des secteurs de superficie souvent limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable (milieux rares ou très représentatifs, espèces protégées) ;
- Les ZNIEFF de type 2 qui définissent des grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

L'inventaire ZNIEFF est avant tout un outil de connaissance, indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique requérant une attention et des études plus approfondies. Les ZNIEFF peuvent constituer une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels. Malgré cette absence de valeur juridique directe, ces inventaires sont largement destinés à éclairer les décisions publiques ou privées.

1.3.3. La Trame Verte et Bleue (TVB)

1.3.3.1. La définition de la Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue est un outil développé à la suite des lois Grenelle I et II en France. Conformément à la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010, les PLUi doivent identifier la Trame Verte et Bleue (TVB).

La trame verte et bleue a pour objectif de :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces
- Relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité
- Maintenir la qualité des paysages
- Préserver la biodiversité à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques.

» Sa réglementation

La Trame Verte et Bleue (TVB) « a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural. » (Art. L.371-1 du Code de l'Environnement- Loi Grenelle 2).

Ainsi, elle a pour objectif de contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques.

La TVB est appréhendée à différentes échelles du territoire :

- Au niveau national, l'État fixe le cadre de travail et veille à sa cohérence sur l'ensemble du territoire. Il a réalisé le document cadre «Orientations nationales », qui précise les grandes lignes directrices pour la mise en œuvre de la TVB et les enjeux nationaux. Il a élaboré différents guides TVB notamment sur les choix stratégiques à engager lors de l'élaboration d'une TVB locale.
- Au niveau régional, l'État et chaque Région élaborent ensemble un document de planification, appelé schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Ce schéma, soumis à enquête publique, vise à prendre en compte les orientations nationales et identifie la Trame verte et bleue à l'échelle régionale.
- **Au niveau local, le code de l'environnement et celui de l'urbanisme prévoient la préservation des continuités écologiques dans les documents de planification et projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Sur ECLA, la TVB du SRCE Franche-Comté est traduit et traité dans un premier temps par le SCoT, puis dans les PLUi-HM. La mise en œuvre de la TVB s'appuie aussi sur de nombreux outils, notamment contractuels, permettant d'agir pour garantir la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, par le biais de la gestion des espaces constitutifs de la TVB.**



ZOOM SUR LA TVB ET LE PLUi-HM

Le PLUi-HM joue un rôle majeur dans l'application de la trame verte et bleue. Il doit à la fois :

- Prendre en compte les enjeux régionaux de continuités écologiques déclinés par le Schéma de Cohérence Territoriale, en les déclinant à l'échelle locale
- Et intégrer, le cas échéant, les enjeux de continuités écologiques propres au territoire concerné.

Concrètement, la préservation de la TVB implique une cartographie fine et sa traduction dans le document d'urbanisme : zonage et règlement, préservation d'éléments ponctuels des continuités écologiques... Ces règles doivent concilier l'aménagement du territoire et le maintien des fonctionnalités naturelles. Elle est basée sur un système de réservoirs de biodiversité connectés fonctionnellement par des corridors. Ces deux éléments forment ensemble des continuités écologiques, qui sont plus ou moins interrompues ou fragilisées par des éléments fragmentant (infrastructures, homogénéisation des milieux ou des pratiques...).

Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire.

» Les continuités écologiques

Les espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer pour assurer leur survie, même les espèces les moins mobiles. Leurs déplacements s'effectuent au travers des continuités écologiques qui permettent ainsi :

- Aux individus de se rencontrer pour « échanger » leurs gènes. Il s'agit d'éviter la consanguinité en favorisant le brassage génétique des populations ;
- Aux individus de se déplacer pour assurer l'ensemble de leurs besoins vitaux (se nourrir, accéder à des zones de repos, de nidification, etc.) ;
- Aux populations animales et végétales de reconquérir un site à partir d'un autre en se dispersant via les corridors écologiques.

Pour être fonctionnelles, les continuités écologiques doivent être composées de :

- **Réservoirs de biodiversité** : Ce sont des zones dans lesquelles les individus peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, migration et repos).
- **Corridors écologiques** : Ils représentent les « couloirs » de déplacement, utilisés par la faune et la flore, reliant les réservoirs de biodiversité. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration.

Généralement, ce sont des structures linéaires (haies, bords de chemin, ripisylve, ...), en « pas japonais » (ponctuation d'espaces relais comme les mares ou les bosquets), ou en matrices paysagères (type de milieu paysager). Ces corridors ne sont pas nécessairement matérialisés mais peuvent être créés par des conditions physiques : couloirs d'obscurité, zone à hygrométrie suffisante, etc.

Les continuités écologiques peuvent se distinguer en sous-trame. Chaque sous-trame correspond à un type de milieu auquel est associé un cortège d'habitats et d'espèces. L'ensemble des sous-trames forme le réseau écologique.

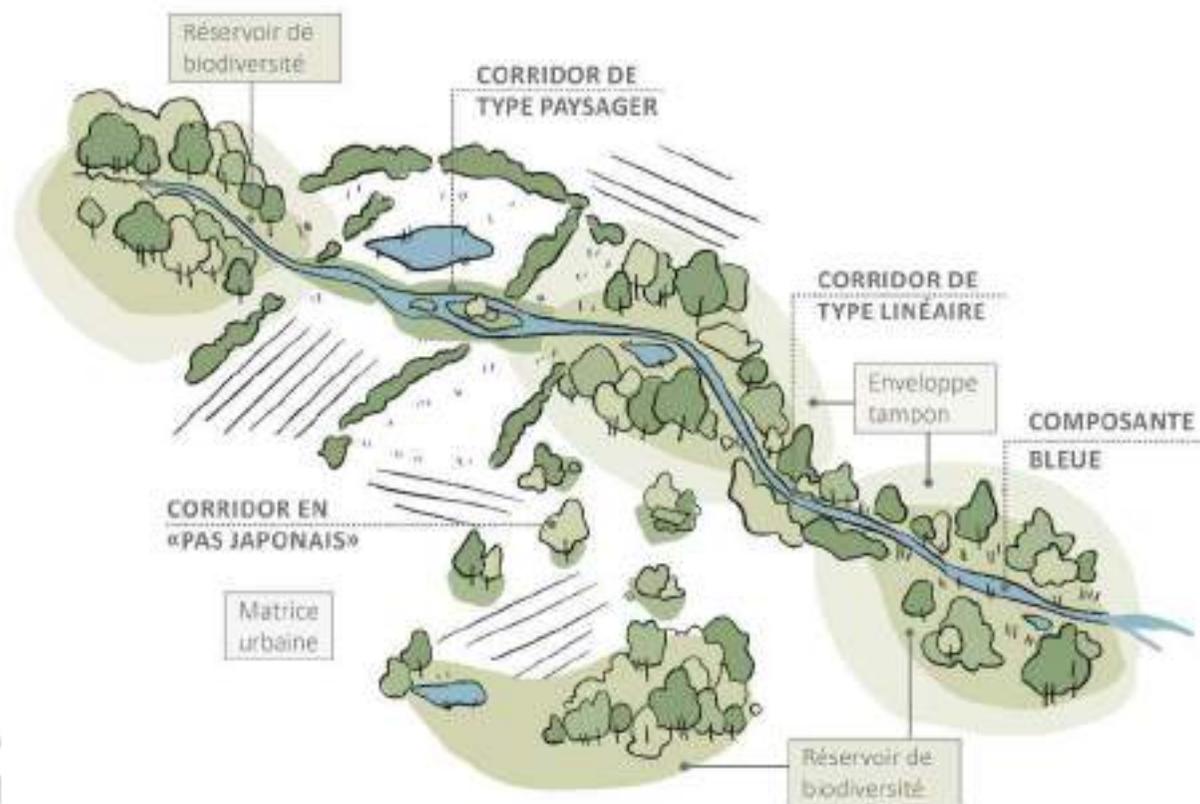


Schéma de la Trame Verte et Bleue (Source : Cittanova)

» La fragmentation des habitats naturels

Aujourd'hui, la fragmentation des milieux est considérée comme l'une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité. Si la fragmentation n'est pas un phénomène nouveau, son ampleur, son accélération et la pression des facteurs socio-économiques associés sont aujourd'hui préoccupantes. Elle se traduit par une diminution des surfaces des habitats et par l'augmentation des distances entre ces derniers. La conséquence directe est **l'isolement des populations animales et végétales dans des fragments d'habitats naturels de plus en plus restreints qui ne suffisent plus à satisfaire leurs différents besoins.**

Plusieurs raisons sont à l'origine de ce phénomène :

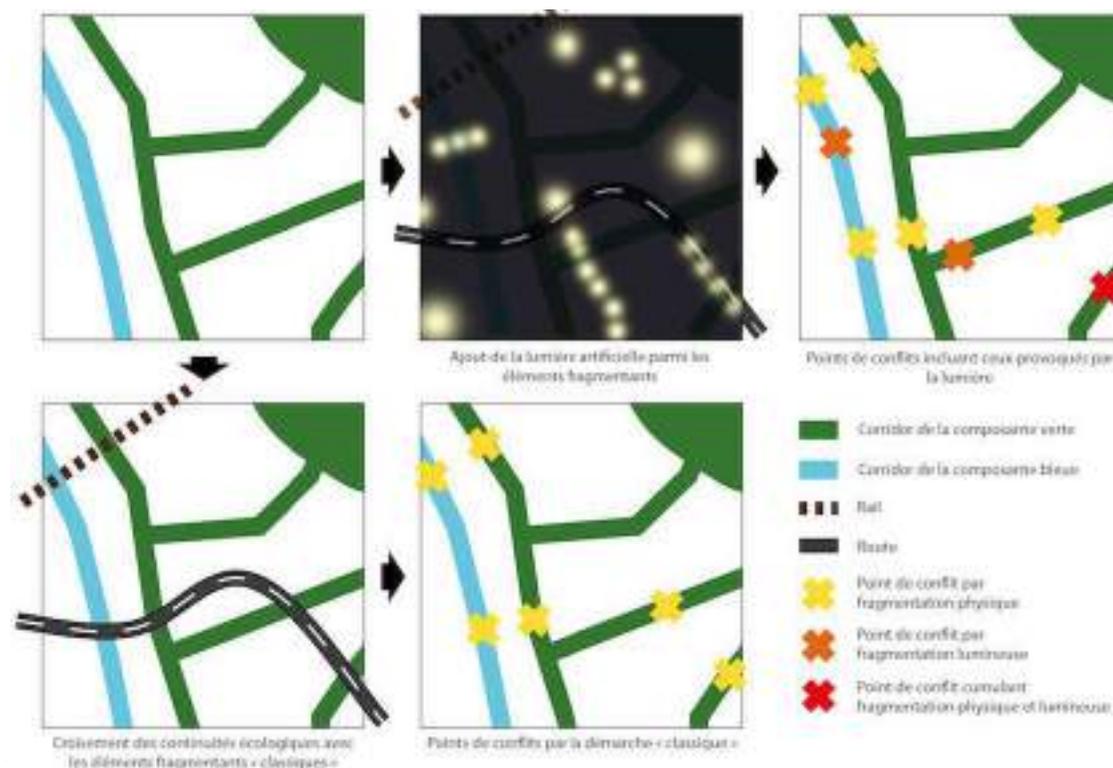
- **Les réseaux de transport** : Les infrastructures linéaires (voies ferrées, routes, autoroutes, ...) forment des barrières souvent infranchissables pour de nombreuses espèces animales à déplacement terrestre.
- **Les espaces artificialisés** : Si certaines entités peuvent être évitées et contournées, ce n'est pas le cas des surfaces trop importantes (zones industrielles et commerciales, résidentielles). L'impossibilité de franchissement de ces obstacles est augmentée avec une urbanisation qui se développe le long des infrastructures.
- **La gestion des espaces et l'activité humaine** : de nombreux espaces représentent une barrière pour la faune en raison de la gestion employée. Par exemple, l'agriculture intensive peut diminuer la fonctionnalité des continuités écologiques (absence de zones refuges, utilisation de produits phytosanitaires). D'autres activités peuvent perturber des milieux générant une perte d'habitats naturels pour de nombreuses espèces.
- **La pollution lumineuse** : résultat des activités humaines, la pollution lumineuse peut avoir des impacts forts sur les migrations nocturnes de certains oiseaux, insectes et chauves-souris. Ainsi des phénomènes d'attraction ou de répulsion peuvent être observés.
- **Les aménagements ponctuels tels que les aménagements hydrauliques sur les cours d'eau** : Ainsi les barrages, seuils ou encore les installations hydroélectriques compartimentent les cours d'eau et constituent souvent des barrières infranchissables pour les poissons migrateurs.
- **Les obstacles aériens** : Les lignes à haute tension mais aussi les éoliennes peuvent représenter des obstacles pour l'avifaune migratrice et les chauves-souris. Au-delà du risque de mortalité par collision, ces ouvrages peuvent modifier les trajectoires des flux migratoires et des espèces.

Toutes les espèces ne sont pas affectées de la même façon par la fragmentation des espaces naturels. Les espèces animales qui ont besoin de vastes espaces naturels pour survivre, celles qui ont de faibles densités de population ou encore de faibles capacités de dispersion sont les plus sensibles à la fragmentation de leurs habitats.

Toute occupation du sol peut concourir à fragmenter l'habitat d'une espèce dès lors qu'elle ne correspond pas à son milieu de vie. Ainsi, les corridors des uns peuvent constituer les barrières des autres. Par exemple, un cours d'eau correspond à un corridor écologique pour un poisson, mais peut représenter une barrière pour les espèces terrestres.

De façon générale, c'est donc la mosaïque des différents types d'espaces naturels du paysage qui doit être recherchée pour permettre de maintenir les continuités écologiques exploitables par les diverses communautés animales et végétales du territoire.

La réponse la mieux adaptée à ce phénomène est de favoriser les continuités écologiques et paysagères pour maintenir ou créer des liens entre les zones naturelles protégées et la nature « ordinaire ». Celle-ci contribue souvent à rendre plus fonctionnels les écosystèmes fragilisés en fournissant une « trame » écologique.



Fragmentations potentielles des habitats naturels de la TVB (R.Sordello, MNHN)

1.3.3.2. La TVB à l'échelle régionale

» Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est un document cadre de la planification d'aménagement territoire à l'échelle régionale, issu de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite NOTRe.

Le SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté, appelé «SRADDET ICI 2050» a été approuvé le 16 septembre 2020, et définit les axes d'aménagement et d'enjeux territoriaux régionaux. Le SRADDET ICI 2050 intègre la biodiversité et la Trame Verte et Bleue dans plusieurs objectifs régionaux :

- **Objectif 16** : Placer la biodiversité au cœur de l'aménagement
 - > Agir en faveur de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, via la TVB
 - > Introduire la biodiversité dans tous les projets d'aménagement
 - > Traiter conjointement la biodiversité dans tous les projets d'aménagement
- **Objectif n°17** : Préservation et la Restauration des Continuités écologiques :
 - > Améliorer la connaissance de la Trame Verte et Bleue Régionale
 - > Garantir l'appropriation des enjeux relatifs à la Trame Verte et Bleue, par tous les acteurs
 - > Encadrer les actions en faveur de la Trame Verte et Bleue

Le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté a publié une mise à jour sur les sous-trames à l'échelle de la région, identifiant seulement 5 sous-trames, contrairement au Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Franche-Comté, approuvé le 16 octobre 2015, qui en identifiait 7. Le SRADDET est en cours de modification sur le volet TVB pour avoir l'harmoniser entre la Bourgogne et la Franche-Comté. La fusion des deux SRCE a permis d'établir des objectifs en fonction des sous-trames :

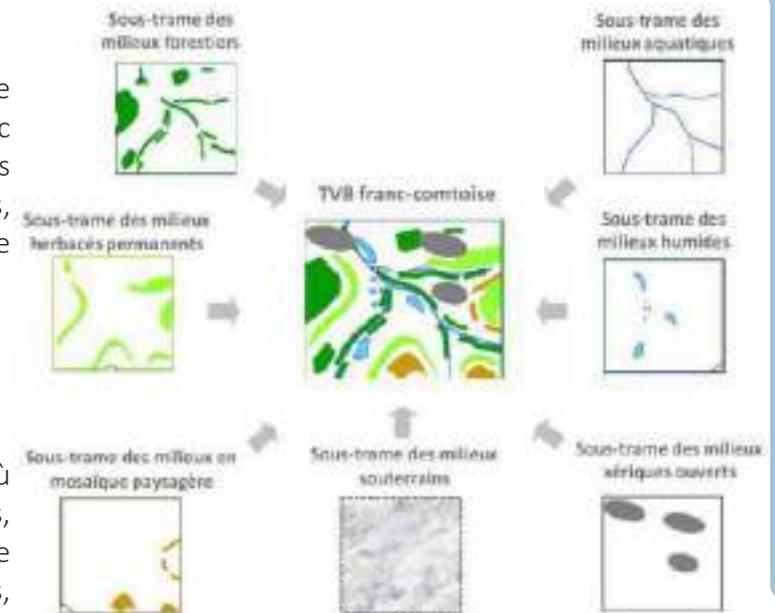
La sous-trame forêt - milieux forestiers :

La couverture forestière majeure du territoire en fait un enjeu fort, un support de biodiversité et de continuités écologiques fonctionnelles régionales et interrégionales et même transfrontalières, avec la Suisse. Le surpâturage et la propagation des hêtraies en altitudes sont des éléments perturbateurs de cette sous-trame. Afin de protéger certaines espèces nécessitant des forêts claires et diversifiées, telles que le Grand Tétras ou la Gêlinotte des bois, il est indispensable de réduire, voire arrêter le pâturage extensif des clairières et des prés-bois liés à la déprise agricole.

- Maintenir la diversité des essences, des structures et des types de forêts ;
- Maintenir et renforcer les connexions entre les grands ensembles forestiers ;
- Favoriser le développement d'une sylviculture à haute valeur environnementale.

La sous-trame prairies et bocage- milieux herbacés permanents- milieux en mosaïque paysagère :

- Ces milieux ont un potentiel de réservoirs de biodiversité ordinaires et remarquables, dans le cas où elles sont gérées de façon durable. Ce sont principalement les espaces linéaires, tels que les haies, les murgers ou les lisières observés dans le paysage qui jouent un rôle essentiel d'interface entre les milieux agricoles et forestiers. Ils nécessitent ainsi une gestion durable des milieux agricoles, qu'ils soient secs ou humides.
- Conserver la qualité du réseau bocager et la quantité de linéaire ;



Sous-trames identifiées dans le SRCE Franc-Comtois (Source : SRCE Franche-Comté 2015)

- Préserver les infrastructures agroécologiques (haies, murgers, bosquets, prés bois...) qui jouent un rôle d'interface clé entre milieux agricoles et forestiers ;
- Préserver les prairies alluviales.

La sous-trame pelouses sèches - milieux xériques ouverts :

Inféodées aux sols calcaires, les pelouses sèches soutiennent une biodiversité exceptionnellement riche. Elles se trouvent menacées par la déprise agricole et les embroussailllements liés.

- Améliorer la connaissance ;
- Rechercher le bon équilibre entre la fréquentation et la préservation des sites en zone de montagne en raison de leur richesse et de leur fragilité ;
- Limiter la fermeture et la fragmentation de ces milieux.

La sous-trame plans d'eau et zones humides - milieux humides :

- Maintenir l'intégrité et la connectivité des grands ensembles humides ;
- Conforter la continuité des milieux alluviaux de qualité dans les grandes vallées (Saône, Doubs, etc.) ;
- Pérenniser et restaurer le réseau de mares.

La sous-trame cours d'eau et milieux humides associés - milieux aquatiques :

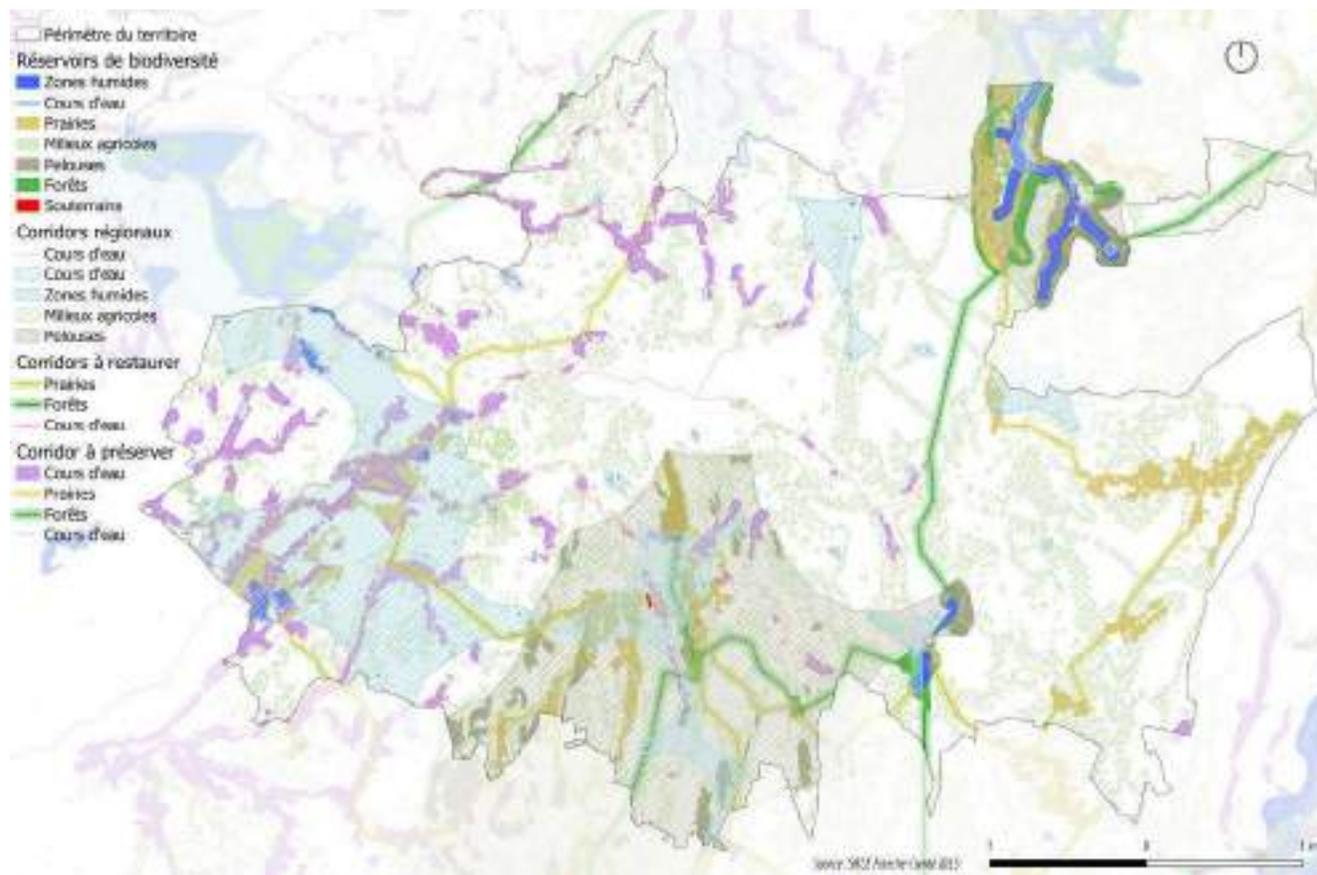
Ces milieux sont soumis à des perturbations dus aux ouvrages hydrauliques, Ces ouvrages perturbent non seulement le déplacement des espèces piscicoles mais aussi la transportation sédimentaire, en particulier dans les sous-bassins versants de la Saône amont et la vallée de l'Ain. La lutte contre cet enjeu se rattache à celui de la lutte contre les inondations. Il est ainsi important d'aménager ces milieux afin de réduire les risques et de favoriser les continuités.

- Maintenir et restaurer la fonctionnalité et la continuité du réseau hydrographique très dense ;
- Maintenir et restaurer la fonctionnalité des champs d'expansion de crues en vallées alluviales.

La sous-trame des milieux rocheux souterrains :

Bien que ces derniers n'aient pas de corridors définis, la fréquentation des milieux rocheux, tels que les grottes et cavités doit être contrôlée afin de limiter l'impact des activités humaines sur les espèces présentes.

Un appui a été mis sur les milieux souterrains, en raison du rôle majeur des chiroptères. Ces derniers sont reconnus par la présence de grottes et cavités, mais aucun corridor n'a pu encore être identifié. En raison de la présence de milieux rocheux et souterrains réglementés sur le territoire, cette sous-trame sera à bien prendre en compte dans la déclinaison locale de la TVB et les enjeux cités dans le SRCE seront conservés en parallèle des enjeux mis à jour du SRADDET.



Trame Verte et Bleue de la région Franche-Comté, en fonction des sous-trames (Source : SRCE Franche-Comté 2015)

» La TVB à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lédonien.

Le SCoT du Pays Lédonien a été approuvé en 2021 et est en cours de révision n°2. Ce dernier a soulevé quatre sous-trames principales à l'échelle du territoire du SCoT, dont :

La sous-trame forestière :

Pour l'élaboration du SCoT, trois espèces dites «parapluie» (espèces déterminantes des milieux) ont été identifiées afin d'identifier les continuités écologiques du territoire : le Lynx boréal, la Salamandre tachetée et le Pic mar. Grâce à leurs distances de dispersion, à l'échelle du Pays Lédonien, des connectivités entre les réservoirs ont pu être mis en avant, présentant une connectivité quasi-totale du territoire. 96% des milieux forestiers sont connectés par une distance de dispersion de 2km et 84% par une distance de 500m.

La sous-trame agriculture extensive :

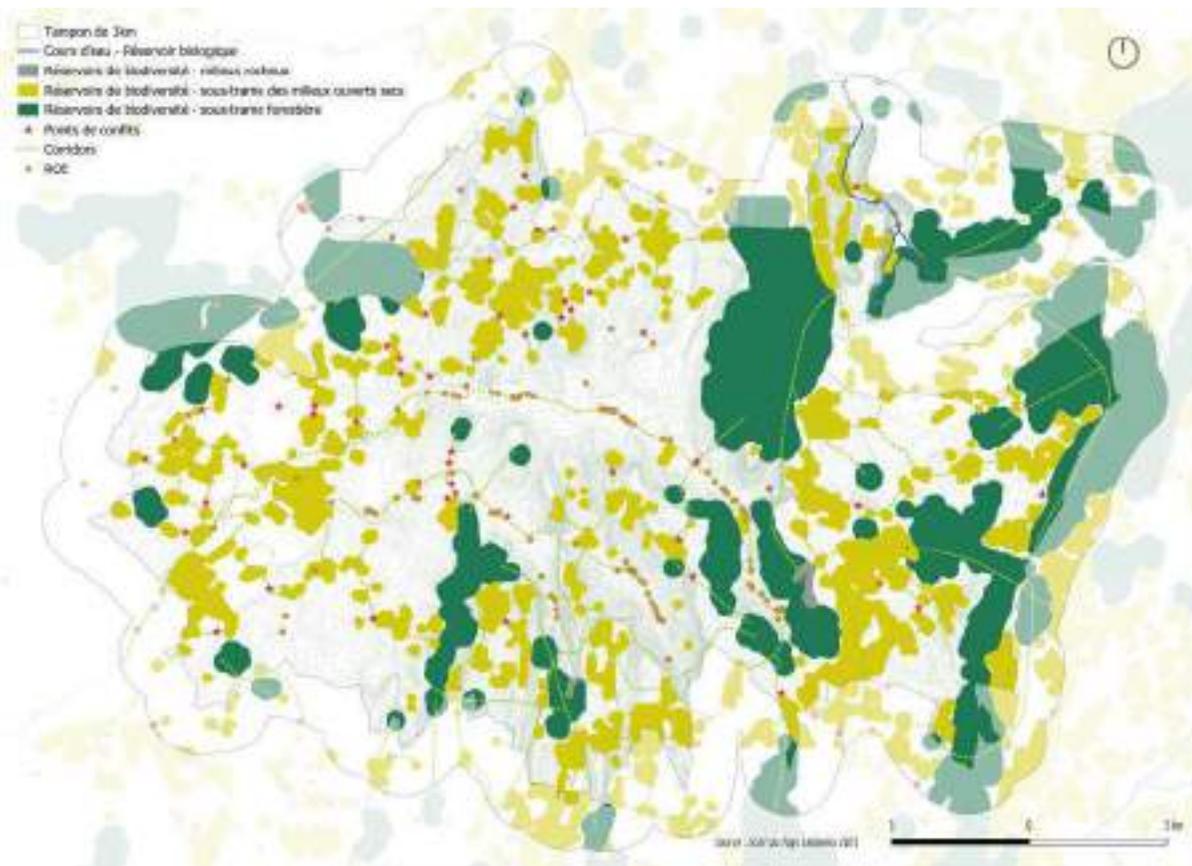
Cette sous-trame est composée de l'ensemble des cœurs de biodiversité situés dans des espaces agricoles extensifs, comme les prairies permanentes, les pelouses sèches, les prés, etc. Cette sous-trame intègre plusieurs sous-trames du SRCE, dont la sous-trame des milieux en mosaïque paysagère, les milieux herbacés permanents et les milieux xériques.

Pour cette sous-trame, les trois espèces choisies sont : le Céphale, le Lézard Vert, la Pie-grièche écorcheur.

Pour une dispersion de 500m, 96% des réservoirs des milieux ouverts se trouvent connectés, et 86% des réservoirs le sont pour une distance de dispersion de 250m. Le SCoT met en avant l'enjeu fort de cette sous-trame du fait que les espèces sont souvent inféodées à leurs milieux et ne se déplacent peu. Il est donc indispensable de les prendre en compte et de les préserver afin de ne pas perturber les populations.

La sous-trame milieux rocheux :

L'accent est mis au sein du SCoT tout comme le SRCE, sur les milieux rocheux, les grottes et les cavités. Ils sont considérés comme des réservoirs de biodiversité, et malgré une dispersion très large sur le territoire, ils accueillent plusieurs espèces communautaires à fort enjeu. Cette sous-trame est étroitement associée à la diversité d'espèces de chiroptères nichant au sein des cavités et des grottes souterraines. Ces milieux présentent un enjeu particulier lié aux activités humaines (spéléologie, escalade...), qui ont été restreintes sur certains sites.



Trame Verte du SCoT du Pays Lédonien (Source : SCoT du Pays Lédonien, 2021)

La sous-trame des milieux aquatiques et humides :

Pour l'élaboration de cette trame bleue, les espèces choisies par le SCoT sont :

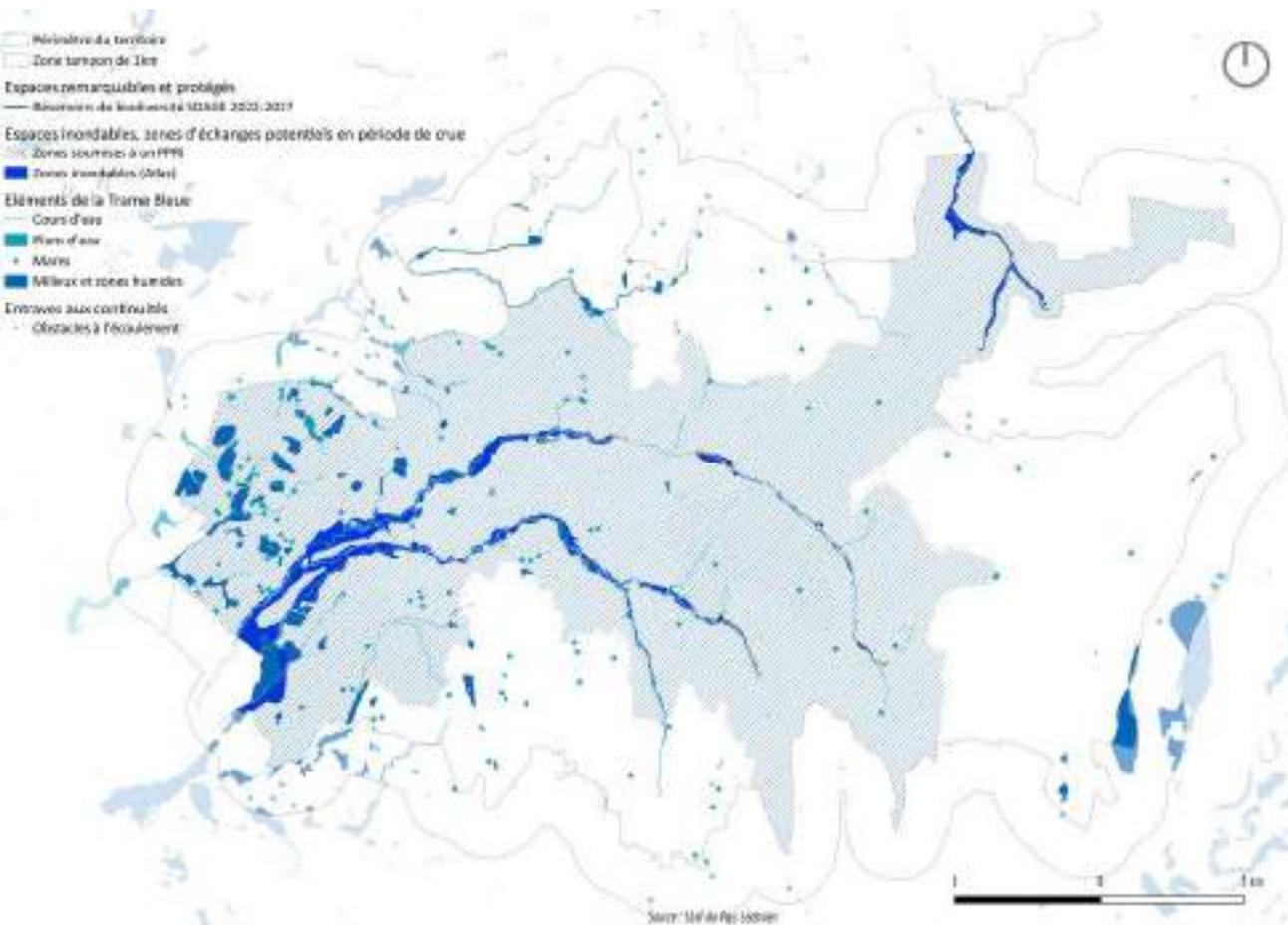
- la Couleuvre à collier, un reptile inféodé à son milieu avec une distance de dispersion élevée de 3km ;
- le Triton alpestre, un amphibien non inféodé avec une distance de dispersion de 500m ;
- le Damier de la Succise, un papillon inféodé aux milieux humides avec une distance de dispersion de 2km.

Les éléments fragmentant / points de conflits :

Le SCoT de 2021 a identifié plusieurs points de conflits au sein du territoire. Des conflits de types urbains, fragmentant les continuités, sont observables au nord de Lons-le-Saunier. De plus, des conflits routiers sont recensés au niveau de la RD 678 traversant Lons-le-Saunier ainsi qu'au niveau des voies ferrées.

Certains de ces points de conflits sont nommés et approfondis en raison de leur fort impact sur les continuités écologiques. A l'échelle d'ECLA, le SCoT du Pays Lédonien en identifie 7 :

- 1. Le site Les Plaines**, situé sur Courlaoux et Courlans, au niveau de l'étang Guyon, qui est un paysage typique de la Bresse. Son enjeu environnemental majeur est le maintien d'une trame verte et bleue fonctionnelle permettant de relier les milieux naturels du Nord-Ouest avec ceux du Sud-Ouest. Ce milieu se trouve perturbé par la D678 et l'urbanisation associée. Il est indispensable de protéger les corridors existant en empêchant l'urbanisation et de préserver les éléments fixes du paysage en contexte agricole et des milieux humides et aquatiques.
- 2. Le site de Villeneuve-sous-Pymont**, situé à proximité de la zone humide. Ce site porte des enjeux environnementaux au niveau du corridor écologique pour la moyenne et petite faune forestière, car il permet le passage au sein des milieux agricoles et forestiers entre Chille et Montmorot.
- 3. Le Grand Sugny à Montmorot**, site contenant une zone humide répertoriée ainsi qu'un ENS, se trouve perturbé principalement par les zones d'activités et l'urbanisation grandissante mais particulièrement par les routes et la D470.
- 4. La fontaine aux Daims**, Longe fin et les Nues est un site composé de multiples zones humides et se trouve adjacente à des milieux remarquables tels que la Réserve Naturelle Nationale de la Grotte de Gravelle et la Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Mancy. Ce site est impacté par l'urbanisation et le développement des habitations. Il s'agit d'une zone idéale pour une Trame noire et celle-ci doit être prise en compte et la pollution lumineuse contrôlée afin de ne pas perturber les chiroptères des réserves naturelles.

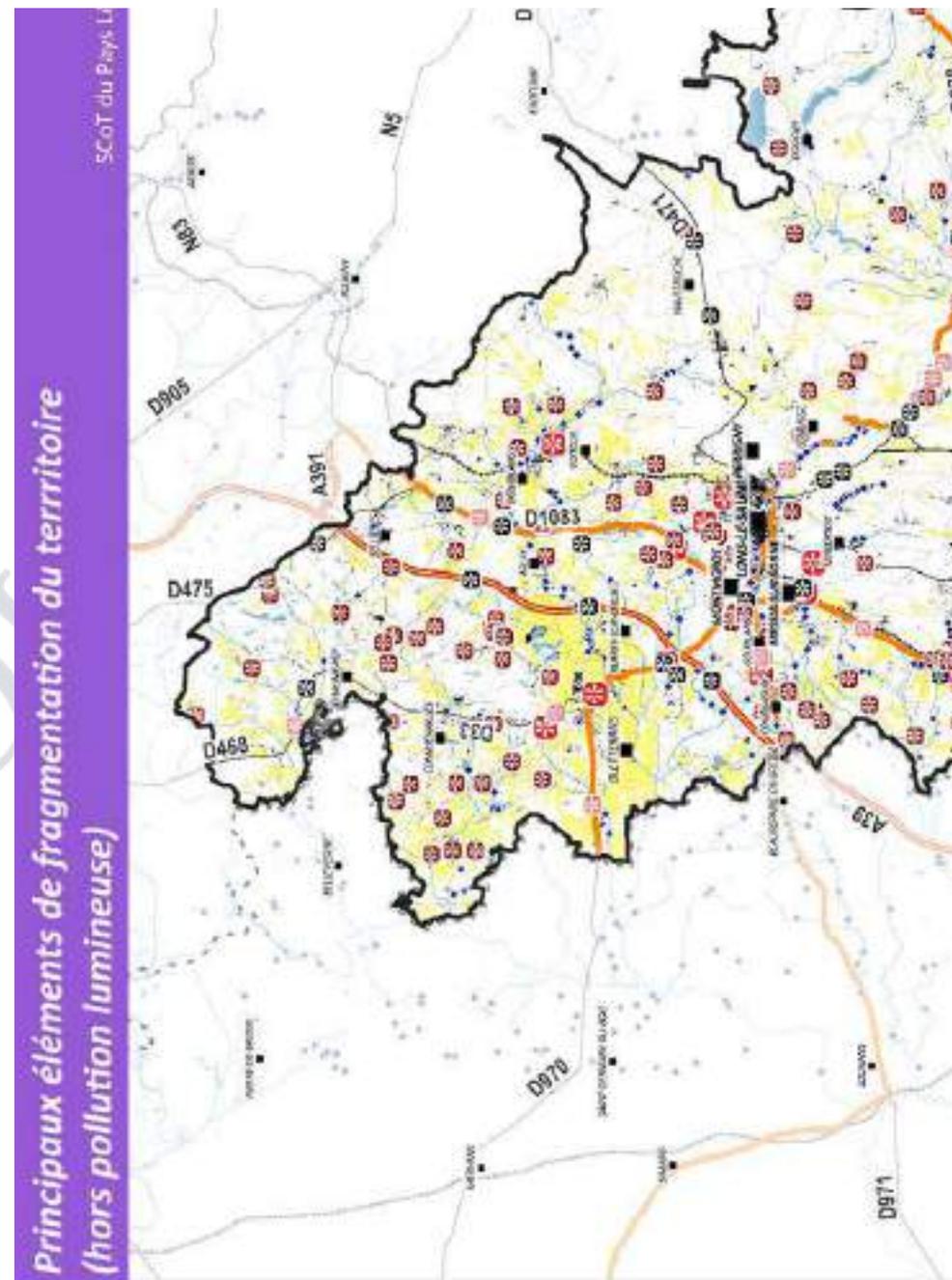


5. **Le site de Messia-sur-Sorne**, contenant un écoulement secondaire classé cours d'eau et des zones humides inventoriées, se trouve fortement impacté par l'urbanisation et l'extension urbaine du village ainsi que les zones d'activités construites aux alentours mais aussi par une déprise agricole. Elle est traversée par la D1083 et les milieux naturels situés de part et d'autre de cette route doivent être protégés et restaurés.

6. **Le site de Montadrot**, situé sur la commune de Chille, est composé de plusieurs cours d'eau et de zones humides inventoriés. L'urbanisation en cours doit être limitée afin de protéger l'équilibre paysager et écologique, particulièrement remarquable mais insuffisamment protégé (présence d'espèces et d'habitats remarquables ainsi qu'un réseau hydrographique riche)

7. **Le site de Robinet** se trouve au sein de la commune de L'Étoile et contient un ENS du Jura, des zones humides répertoriées ainsi que l'aire d'alimentation de captage de Villevieux. Ce site joue le rôle de «porte d'entrée» au Nord du territoire et permet une continuité écologique en particulier pour la faune de grande et moyenne taille. Il accueille également des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial.

- **La Trame Noire** est une démarche ayant pour objectif de lutter contre la fragmentation des habitats par la pollution lumineuse. Son objectif est de préserver ou de restaurer les réseaux écologiques propices à la vie nocturne. Dans le SCoT du Pays Lédonien, une pollution lumineuse importante a été identifiée à Lons-le-Saunier. Ils mettent en avant que bien que la majorité des réservoirs de biodiversité des espèces nocturnes se situent dans des milieux avec une pollution lumineuse passable ou bonne, certains se trouvent directement à proximité des espaces de forte pollution.



Principaux éléments fragmentant de la TVB (hors pollution lumineuse) du SCoT du Pays Lédonien
(Source : SCoT du Pays Lédonien, 2023)

1.3.3.3. La TVB à l'échelle d'ECLA

La démarche de cartographie du réseau écologique du territoire se décompose en 4 étapes principales :

- Une synthèse bibliographique des enjeux sur les espaces naturels, à l'aide du SRCE et du SCoT, qui débouche sur la définition des sous-trames à considérer
- L'identification et la hiérarchisation des réservoirs de biodiversité sur la base d'une analyse de leur importance
- L'identification des éléments de fragmentation du paysage
- La hiérarchisation des réservoirs de biodiversité

» La définition des sous-trames et les apports cartographiques

La première étape de construction de la trame verte et bleue est l'identification des sous-trames pertinentes à conserver à l'échelle d'ECLA. Il s'agit ainsi d'identifier les grands ensembles de milieux naturels pour lesquels seront identifiés les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques spécifiques. Ces grands ensembles de milieux doivent prendre en compte les enjeux écologiques du territoire et permettent ensuite de guider les orientations de restauration et de gestion durable de ces milieux au bénéfice des espèces et habitats typiques A l'échelle de la Communauté d'Agglomération d'Espace Communautaire Lons Agglomérations, 5 sous-trames ont été conservées. La sous-trame souterraine a été conservée à titre informatif, sans prise en compte dans l'élaboration des corridors.

Les cinq sous-trames conservées sont donc :

- **Sous-trame des milieux forestiers**
- **Sous-trame des milieux ouverts**
- **Sous-trame des milieux xériques ouverts**
- **Sous-trame des milieux souterrains**
- **Sous-trame des milieux humides**
- **Sous-trame des milieux aquatiques**

Un recueil des données disponibles a été effectué comprenant :

- Le rassemblement des fonds cartographiques ;
- Le rassemblement des données relatives à l'occupation du sol, aux habitats naturels, zones humides, prairies et cours d'eau ;
- L'exploitation de données complémentaires (description des sites appartenant à des zonages règlementaires ou inventaires, stations d'espèces, informations qualitatives sur les milieux, etc.)

Le tableau suivant recense les sources des données utilisées :

Détails des éléments constitutifs par sous-trame :

Trame	Sous-Trame	Types de milieux
Trame Verte	Sous-trame forestière	Forêts mixtes, forêts de feuillus caducifoliés, forêts de feuillus sempervirents, forêts de conifères
	Sous-trame milieux ouverts	Prairies permanentes, alpages, parcours, pelouses, pâturages naturels, lisières, bocages, pré-bois, vergers
	Sous-trame des milieux xériques	Eboulis, pelouses, prairies sèches
	Sous-trame des milieux souterrains	Grottes, cavités, falaises.
Trame Bleue	Sous-trame milieux humides	Mares, étangs, prairies humides, bois humides, tourbières, plaines et pelouses alluviales, plans d'eau intermittents
	Sous-trame aquatique	Réseau hydrographique linéaire (cours d'eau) et lacs permanents

Source des données

Type de données	Sources
Occupation du sol	OSO Théia- 2022
	BD Topo- 2023- IGN
	Orthophotographie 20m- 2023
Habitats	CarHAB Jura- 2023
	SINP- SIGOGNE / INPN
	SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027

Une synthèse cartographique des données permet d'établir la base de travail pour la suite de la démarche.

Les données d'espèces apportent principalement des informations sur l'état ou la fonctionnalité d'une espèce, mais peuvent également intervenir pour confirmer ou conforter l'identification des continuités écologiques locales. Ces données d'espèces peuvent être utilisées :

- Au moment de l'identification de milieux particuliers, constitutifs de la trame verte et bleue ;
- Lors du travail sur les continuités écologiques, pour l'identification de réservoirs de biodiversité ou pour la validation de corridors écologiques (prise en compte d'espaces tampons autour de certains réservoirs de biodiversité en fonction des capacités de dispersion et de déplacement des espèces, identification d'habitats relais exploités par une faune particulière, etc.)

Les données d'espèces peuvent donner des compléments sur les enjeux spécifiques du territoire, et peuvent ainsi orienter certains choix au fil de la démarche. Les besoins et capacités de déplacement des espèces ont la possibilité d'éclairer l'approche et d'influencer les modalités de mise en œuvre de l'approche géomatique, et les modalités de représentation des continuités écologiques.

» L'identification et hiérarchisation des continuités écologiques

Identifier les réseaux écologiques consiste à analyser l'information existante sur le territoire concernant le patrimoine naturel. Une présélection des milieux à fort enjeux écologique est faite, dans un premier temps avec les périmètres de zonages inventaires et réglementaires, et dans un second temps au regard des données du SRCE.

Les zonages de patrimoine naturel identifient et délimitent les espaces reconnus pour une biodiversité remarquable. Ils permettent ainsi de prendre en compte un grand nombre d'espèces et d'habitats rares et menacés au sein du territoire, en dehors des potentialités écologiques de l'espace naturel. Le tableau ci-contre liste les zonages institutionnels qui ont été intégrés dans les réservoirs de biodiversité, et leur importance.

De nombreuses espèces se trouvent sur le territoire, qui permettent ainsi d'évaluer et établir les continuités écologiques grâce à leurs habitats et distances de déplacement et de dispersions, la liste se trouve ci-dessous. D'autres espèces parapluies auraient pu être choisies, telles que le Lynx Boréal, mais les observations de celui-ci ne sont données qu'à l'échelle d'une commune, et non d'un lieu spécifique.

Zonages institutionnels pris en compte dans la trame verte et bleue d'ECLA :

Zonage	Prise en compte	Catégorie de réservoir
APB	Oui	Principal
RNN / RNR	Oui	Principal
Natura 2000	Oui	Secondaire
ZNIEFF de type 1	Oui	Secondaire
ZNIEFF de type 2	Oui	Secondaire
ENS	Oui	Secondaire
Sites du CEN	Oui	Secondaire

Espèces	Type	Sous-trame	Taille de réservoir	Distance de dispersion
Sonneur à ventre jaune	Amphibien	Milieux humides		<400 m
Chat forestier	Mammifère	Forêts	100 ha	10 000m
Blaireau	Mammifère	Milieux ouverts	100 ha	10 000m
Pie-grièche écorcheur	Avifaune	Milieux ouverts		10 000 m
Cuivré des marais	Lépidoptère	Milieux humides		> 10 000 m
Lézard vert	Reptile inféodé	Milieux ouverts	0.02-0.12 ha	500 m
Pic mar	Avifaune	Forêts		10 000 m
Salamandre tachetée	Amphibien	Forêts		500 m
Triton crêté	Amphibien	Milieux humides		1000m

Espèces choisies pour l'élaboration des continuités écologiques

» Les composantes de la Trame Verte et Bleue

Les composantes de la trame verte

La trame verte est constituée de tous les milieux et toutes les sous-trames terrestres identifiés au sein du SRCE et du SCoT, appliqués au territoire d'ECLA. Dans le cas de la déclinaison de la trame verte à l'échelle intercommunale, trois sous-trames sont prises en compte : la sous-trame forestière, la sous-trame prairiale (composée de la sous-trame des milieux herbacés permanents et de la sous-trame de mosaïque paysagère) ainsi que la sous-trame des milieux xériques. Les milieux contributifs et associés à la trame verte sont :

- Les forêts et bois
- Les prairies sèches et humides
- Les haies, et formations linéaires boisées
- Les pelouses, éboulis et falaises

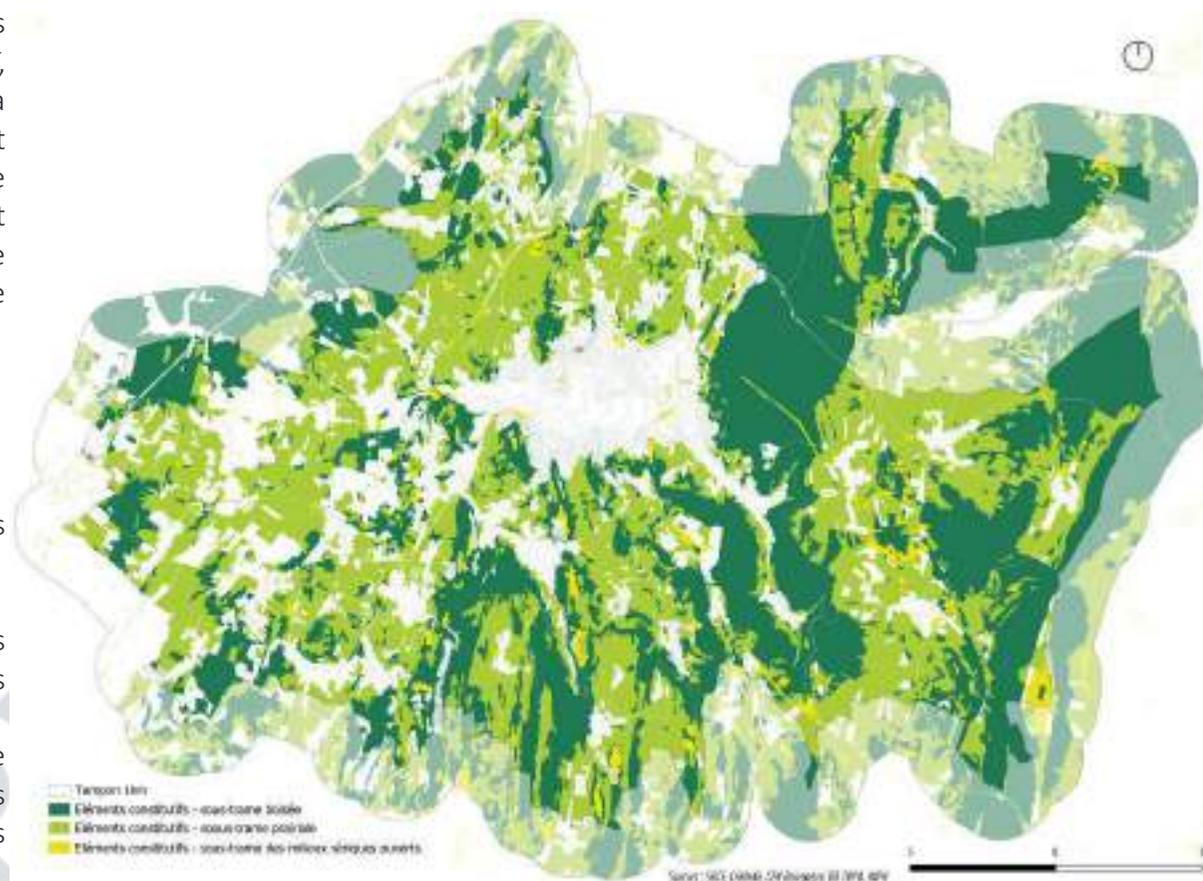
La hiérarchisation des milieux constitutifs, pour évaluer les capacités de déplacement des espèces est :

- Forte perméabilité : cœurs de forêts, forêts humides,
- Perméabilité intermédiaire : lisières et haies, pré-bois, prairies permanentes, vergers, plans d'eau, zones humides, passages à faune

Les réservoirs de biodiversité principaux identifiés à l'échelle du SCoT du Pays Lédonien ont été repris en tant que réservoirs principaux à l'échelle intercommunale, de nombreux zonages institutionnels se superposent à l'échelle d'ECLA :

- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : les forêts de ravin des Reculées de Baume-les-Messieurs, les forêts de la Côte de Mancy
- Réservoirs Naturels Régionaux et Nationaux, Natura 2000 : les forêts de la Grotte de Gravelle, de la Côte de Mancy et des Reculées de la Haute Seille
- Espaces Naturels Sensibles : la végétation de l'étang Colas et de l'étang en Bedey, les pelouses de Gevingey, les sites de L'Etoile, de Chilly-le-Vignoble et de Montmorot, les pelouses de Montaigu
- Les ZNIEFF de type 1 : La Reculée de Revigny, la Côte de Mancy, les Reculées de Baume-les-Messieurs et Saint-Aldegrin à Baume-les-Messieurs, les pelouses, falaises et éboulis de sous la Baume, Les falaises de Nevy sur Seille, bois de roche Cotard et de Chapelle Volant
- Les ZNIEFF de type 2 : les forêts de la Combe d'Ain, des Reculées de Baume-les-Messieurs et des étangs et forêts du sud de la Bresse
- En supplément, les parcelles forestières adjacentes d'une surface supérieure à 1000 ha ont également été comptabilisées en tant que réservoirs secondaires

Les corridors de la trame verte, établis à partir des distances de dispersion de la Salamandre tachetée, du chat forestier et du Pic mar, sont assez fonctionnels. Quelques points de conflits sont identifiés, mais ces derniers n'impacteront que très peu les déplacements des mammifères et de l'avifaune.



Les éléments constitutifs de la Trame Verte

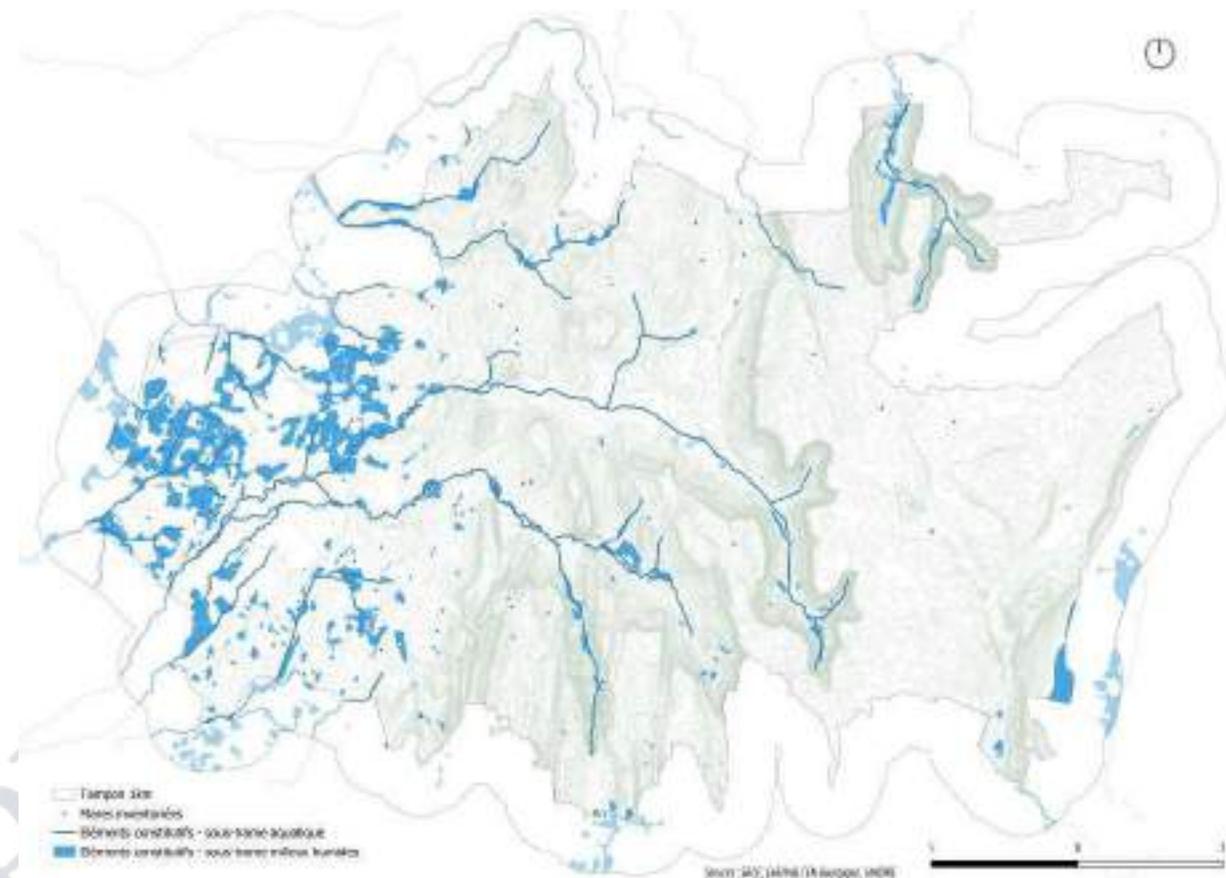
Les composantes de la trame bleue

Les milieux contributifs et associés à la trame bleue sont :

- Les plans d'eau et cours d'eau
- Les fourrés et bois humides
- Les landes humides
- Les prairies, pelouses humides et roselières
- Les zones humides inventoriées

Les réservoirs de biodiversité principaux et secondaires du SRCE ont été retenus comme réservoirs principaux à l'échelle intercommunale :

- Les Espaces Naturels Sensibles : l'étang Colas, l'étang en Bedey, les Mares de Montaigu, le marais du Vernois de Binans
- Les ZNIEFF de type 1 : les prairies humides des Reculées de Baume-les-Messieurs, les étangs de Villeron et de la Chaigne, l'étang Jean Guyon, l'étang Romette, l'étang du Château Rouillaud
- Les ZNIEFF de type 2 : La Combe d'Ain, les prairies humides des Reculées de Baume-les-Messieurs, les étangs du Sud de la Bresse, la Bresse sud-orientale, Vallière et Solvan.
- Le réservoir biologique identifié par le SDAGE sur le territoire (au sein de Baume-les-Messieurs)



Les éléments constitutifs de la Trame Bleue

Sont classés en tant que corridors écologiques principaux aquatiques :

- Les cours d'eau identifiés «réservoir régional de biodiversité», les cours d'eaux ou parties de cours d'eau classés en liste 1 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement, ces milieux correspondent à des cours en très bon état écologique ou nécessitant une protection compétente pour les espèces de poissons migrateurs
- Les tronçons avec des ouvrages classés prioritaires au titre de la loi Grenelle 2, qui sont des corridors à remettre en bon état.

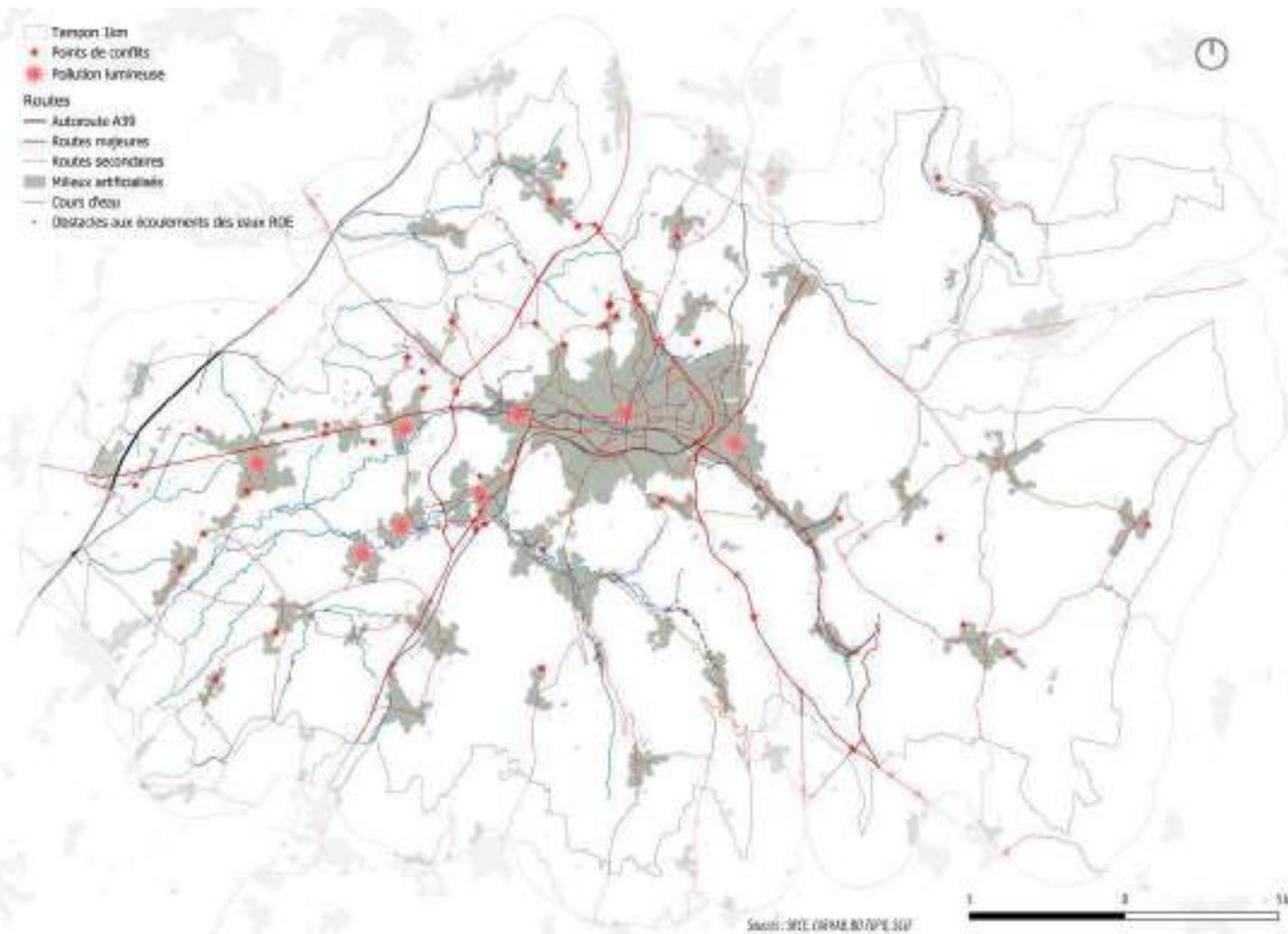
Les éléments fragmentant

Au sein d'un territoire, il y a des éléments paysagers et fonctionnels qui perturbent le bon fonctionnement des réservoirs de biodiversité et surtout les continuités écologiques. Il s'agit en particulier des milieux urbanisés et les routes de plus ou moins grande taille. Ces milieux empêchent le bon déplacement des espèces, mettant à risque d'accidents et de collisions pour les moyens et grands mammifères et peuvent même complètement bloquer leur déplacement.

Sur le territoire d'ECLA, les éléments fragmentant principaux sont :

- Tous les milieux urbanisés et cœurs de bourg ;
- L'autoroute A39 ;
- Les routes départementales et régionales ;
- La voie ferrée ;
- Les obstacles d'écoulement des eaux, Référentiels d'Obstacles à l'Écoulement (barrages, seuils...)
- Les centre-bourgs principaux et leur pollution lumineuse pour la Trame Noire.

Il existe également des éléments fragmentant complémentaires, tels que les grillages, les portails ou d'autres infrastructures bloquant de petite taille, mais ces derniers sont difficilement mobilisables à l'échelle intercommunale.



Éléments fragmentant des continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue d'Espace Communautaire Lons Agglomération (Sources : Carhab, INPN, BD TOPO, SCOT)

Ces milieux fragmentant sont à prendre en compte ainsi que leur rôle dans les continuités écologiques et toute urbanisation future, qui doit être pensée de manière à limiter tout impact négatif sur les continuités écologiques.

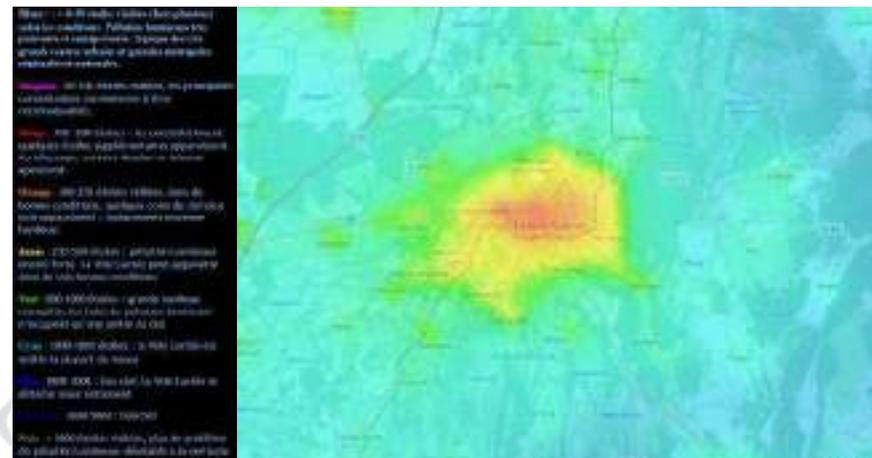
Des points de conflits sont identifiés par le SCOT : Les Plaines- 2 , Villeneuve-sous-Pymont / Feschaux 4, Le grand Sugny- Montmorot, La Fontaine aux Daims, Longe fin et les Nues, Messia-sur-Sorne, Montadrot, Robinet, Vincent-Lombard



ZOOM SUR LA TRAME NOIRE

La Trame Noire est une déclinaison de l'outil TVB au regard des espèces nocturnes. Cette trame est constituée de l'ensemble des espaces naturels et semi-naturels caractérisés par un certain niveau d'obscurité. Cette trame a pour objectif de protéger et préserver les espèces nocturnes des pollutions lumineuses et se trouve principalement utilisée à l'égard des chiroptères, une famille d'espèces très sensibles aux activités anthropiques et aux lumières. Il est estimé que l'éclairage public menace 60% des espèces nocturnes, pouvant même rendre des lieux infranchissables pour certaines espèces.

Les déplacements exacts de la Trame Noire sont plus coûteuses à recenser, mais la solution majeure est le contrôle des pollutions lumineuses, des sources de lumières anthropiques tels que les lampadaires publics, en diminuant leur utilisation, obligeant une extinction à un certain horaire, en particulier au niveau des corridors identifiés au sein de la Trame Verte et Bleue.



Carte de la pollution lumineuse du territoire (Source : avex asso)

La pollution lumineuse :

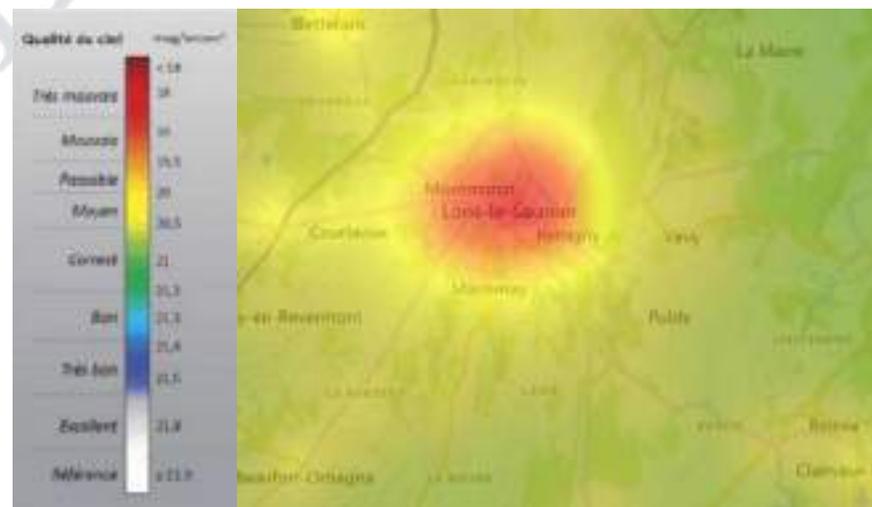
Il existe un atlas de la pollution lumineuse publié en 2016, qui modélise la qualité du ciel nocturne, en fonction de la visibilité des étoiles et des constellations. Cet atlas a été élaboré à partir des données issues des satellites de la NASA (VIIRS) et complétées de mesures de terrain (programme mondial de sciences participatives). Un autre atlas a été produit à l'échelle de la France, par l'association Avex, une association d'astronomie.

La carte ci-contre montre qu'il s'agit principalement de Lons-le-Saunier qui produit cette pollution, s'étendant aux communes voisines : Messia-sur-Sorne, Montmorot, Courlans, Frébuans, Chilly-le-Vignoble, Perrigny et à plus faible mesure, Courlaoux. Il est à noter que plusieurs communes et villages d'ECLA éteignent leurs points lumineux de 23h à 5h, ce qui est une des mesures principales pour limiter la fragmentation des continuités.

Sur le territoire, cette trame s'appuie sur les réservoirs de biodiversité, notamment les réservoirs souterrains et forestiers, et les corridors écologiques de la Trame Verte et Bleue dont la pollution lumineuse vient ajouter des éléments fragmentant.

Cette pollution impacte peu les réservoirs de biodiversité primaires identifiés au sein de la Trame Verte et Bleue. Néanmoins, la forte présence d'espèces nocturnes en fait un sujet important à prendre en compte dans le PLUi-HM et les choix de gestion de l'éclairage et d'aménagements.

Le SRADDET ICI 2050 demande une déclinaison d'un volet «noir» dans les documents de planification et encourage des actions visant à réduire ou adapter l'éclairage dans les zones sensibles pouvant être déployés ainsi qu'une acquisition de connaissances locales afin de sensibiliser et de former davantage d'acteurs au rôle que joue la trame noire. Le SCoT du Pays Lédonien a identifié des zones à enjeux (cf. page 140), mais ces derniers n'ont pas été traduits.



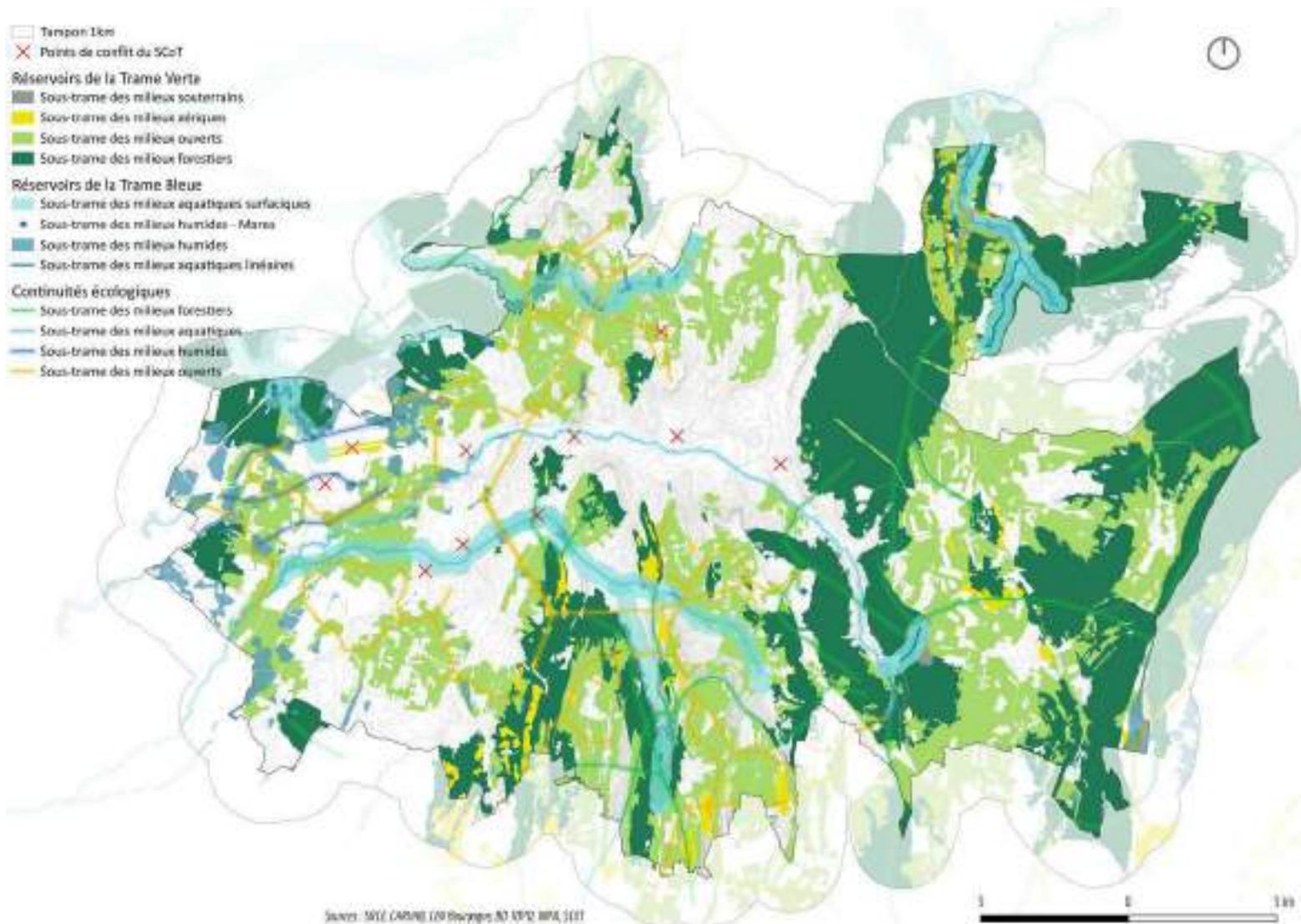
Atlas de la pollution lumineuse sur le territoire (Source : www.lightpollutionmap.info;
Légende : DarkSkyLab, EIE SCoT du Pays Lédonien)

Une Trame Verte et Bleue à réservoirs riches, soumise à des pressions anthropiques

ECLA est un territoire avec un patrimoine naturel riche, en particulier des milieux forestiers.

Une particularité du territoire est la présence de milieux souterrains, supports d'espèces de chiroptères patrimoniaux. De nombreuses espèces protégées, déterminantes ZNIEFF et d'espèces à enjeux et intérêt forts sont présents sur le territoire. L'avifaune est aussi très présente sur le territoire et les variations d'altitude et les milieux boisés et ouverts dominants permettent leur bon déplacement.

Une majorité des éléments fragmentant sont localisés autour de Lons-le-Saunier et de l'Ouest du territoire avec les lignes de voies ferrées et de routes majeures, notamment l'autoroute A39. Une fragmentation est aussi présente le long des cours d'eau, qui sont à fort enjeux puisqu'il s'agit des corridors et des continuités écologiques principaux des espèces aquatiques du territoire.



Pour finir, comme mis en avant dans le SCoT, la pollution lumineuse à proximité des Réserves Naturelles Régionales et Nationales (Grotte de Gravelle et Côte de Mancy) est problématique dû à leur forte population de chiroptères. La prise en compte des milieux naturels, de leurs rôles dans le fonctionnement biologique des espèces et des espaces ainsi que les continuités écologiques sont indispensables à prendre en compte. Ceci permet de limiter tout impact négatif majeur lors des choix d'aménagements et d'urbanisation. Il faut prendre en compte les zones à enjeux identifiés par le SCoT (cf. page 138) dans la traduction réglementaire de la TVB afin de limiter l'impact du développement territorial sur les milieux naturels et la biodiversité.

CONSTATS

- De nombreuses espèces patrimoniales et/ou déterminantes et/ou protégées
- Présence de nombreux habitats riches favorables à la faune
- Des milieux forestiers larges et riches en biodiversité
- Des milieux souterrains remarquables, accueillant des espèces de chiroptères protégées
- Des milieux fragilisés par les activités humaines, notamment les zones humides et milieux souterrains
- Des milieux sensibles aux changements climatiques
- Valorisation des milieux naturels identitaires en cohérence avec leurs enjeux et les enjeux économiques de l'attractivité touristique
- Risques de fragilisation voire de ruptures des continuités écologiques avec le développement urbain et l'imperméabilisation des sols.

ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- La préservation des espaces naturels remarquables (Natura 2000, APPB, RNR, RNN, sites gérés par le conservatoire d'espaces naturels....) dans les secteurs de la Petite Montagne, de la Plaine Bressane et des reculées
- Le maintien des zones humides (Vallées de la Seille et de la Vallière) pour leur rôle plurifonctionnel (diversité biologique, régulation du débit des cours d'eau, épuration des eaux...)
- Pour les espaces agricoles et forestiers, l'équilibre entre pérennité de l'activité économique, maintien d'une biodiversité diversifiée, développement de l'urbanisation et entretien du paysage
- Le maintien d'un équilibre entre le développement économique et urbanistique du territoire et la préservation des habitats naturels essentiels à la diversité faunistique et floristique qui jouent un rôle primordial dans l'identité paysagère lédonienne et de fait, son attractivité touristique

- La prise en compte de la biodiversité intra-urbaine et l'adoption de mesures en sa faveur dans le cadre des projets d'aménagement
- La préservation ou la restauration de la trame verte et bleue afin de ne pas créer de nouveaux conflits lors du développement de l'urbanisation et des infrastructures de transport

Enjeux du PLUi-HM :

- Préserver les prairies pour leur rôle environnemental majeur mais aussi pour éviter leur enrichissement
- Porter une attention particulière aux « points de conflits du SCoT » en les précisant pour conforter leur importance
- Identifier les pelouses sèches pour affirmer leur rôle environnemental important
- Maintenir et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques et leur prise en compte dans l'aménagement
- Protéger les réservoirs de biodiversité, mais aussi les éléments naturels ordinaires, qui permettent le bon déplacement des espèces
- Préserver les cours d'eau et les protéger des pressions externes qui peuvent entraver leur remise en bon état écologique
- Préserver et restaurer les continuités écologiques pour limiter les effets du changement climatique et de l'artificialisation sur les milieux naturels et les habitats
- Préserver les bois, haies et arbres isolés
- Préserver les zones humides et les mares, veiller au maintien des zones humides et leur remise en bon état des cours d'eau afin de sécuriser les continuités aquatiques
- Préserver les vergers, alignements d'arbres, parcs arborés, arbres isolés, jardins en milieu bâti
- Adapter et gérer les activités économiques et de loisirs en fonction de la sensibilité des milieux



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION - SCÉNARIO AU FIL DE L'EAU

Les sites et espaces naturels restent des sites très attractifs, soutenant le tourisme et l'activité économique du territoire. La fréquentation élevée de ces milieux engendre des dégradations de leurs écosystèmes, une érosion des sols et de la destruction de biodiversité. En l'absence de limites inconstructibles, le développement territorial et les projets d'aménagements empiètent sur les réservoirs de biodiversité et sites à forts enjeux, tout en limitant les déplacements de la faune du territoire.

Le changement climatique affecte le fonctionnement des écosystèmes (changements des températures, des nutriments, eutrophisation des zones humides, stress hydrique sur la flore...) perturbant les cycles de vie des espèces, ce qui réduit la qualité écologique de ces milieux. Certaines espèces spécifiques peuvent être fragilisées telles que le Lynx Boréal et la Minioptère de Schreibers.

Les travaux sur les points de conflits identifiés par le SCoT ne sont pas encadrés à l'échelle intercommunale, et ils restent perturbateurs dans les continuités écologiques.

1.4 Les défis climatiques

1.4.1 Les enjeux du changement climatique

14.1.1. La définition du changement climatique

Le changement climatique est défini par les Nations Unies de la manière suivante :
«*Les changements climatiques désignent les variations à long terme de la température et des modèles météorologiques. Il peut s'agir de variations naturelles, dues par exemple à celles du cycle solaire ou à des éruptions volcaniques massives. Cependant, depuis les années 1800, les activités humaines constituent la cause principale des changements climatiques, essentiellement en raison de la combustion de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz. La combustion de combustibles fossiles génère des émissions de gaz à effet de serre qui agissent comme une couverture autour de la Terre, emprisonnant la chaleur du soleil et entraînant une hausse des températures. Les émissions de dioxyde de carbone et de méthane, notamment, sont à l'origine des changements climatiques. Elles résultent par exemple de l'utilisation de carburants pour alimenter les véhicules ou du charbon pour chauffer un bâtiment. Le défrichement des terres et des forêts peut également entraîner la libération de dioxyde de carbone. L'agriculture et les moteurs à combustion constituent une source importante d'émissions de méthane. Les secteurs de l'énergie, de l'industrie, des transports et de la construction ainsi que de l'agriculture et d'autres utilisations des terres figurent parmi les principaux émetteurs.*»



ZOOM SUR LE GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC)

Le GIEC est un organisme intergouvernemental chargé d'évaluer la réalité, les causes et les conséquences du changement climatique en cours.

Créé en 1988 sous l'égide de l'Organisation météorologique mondiale et du Programme des Nations unies pour l'environnement à la suite d'une initiative politique internationale, le GIEC est ouvert à tous les pays membres de l'Organisation des Nations unies. En 2021, il regroupe 195 États. Les évaluations du GIEC sont principalement fondées sur les publications scientifiques et techniques. Elles sont publiées sous la forme de rapports synthétiques ou dédiés à un aspect particulier du changement climatique.

Le GIEC en est à leur sixième rapport, et leur travail révèle d'un consensus pour l'ensemble de la communauté scientifique, assurant la fiabilité de ces études.

1.4.1.2. La synthèse du 6ème rapport du GIEC

La synthèse du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), publiée le 20 mars 2023 rappelle que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent : la température de la surface du globe s'est élevée d'1,1°C par rapport à la période pré-industrielle.

Quelles que soient les scénarios d'émission, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5°C dès le début des années 2030.

Atteindre l'objectif de limitation de ce réchauffement de 1,5°C à 2°C ne sera possible qu'en accélérant et en approfondissant dès maintenant la baisse des émissions pour :

- Ramener les émissions mondiales nettes de CO₂ à zéro ;
- Réduire fortement les autres émissions de gaz à effet de serre.

Le 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC atteste d'une augmentation des risques (vagues de chaleur, précipitations, extrêmes sécheresses, fonte de la cryosphère, changement du comportement de nombreuses espèces...) pour un même niveau de réchauffement par rapport au 5^{ème} rapport d'évaluation de 2014. Les risques climatiques et non climatiques vont s'aggraver et se multiplier, ce qui rendra leur gestion plus complexe et difficile.

Développer un aménagement résilient est primordial afin d'assurer le bien-être et la sécurité des habitants en prenant compte de la vulnérabilité du territoire. Cette vulnérabilité se définit par la prise en compte de l'exposition et de la sensibilité d'un territoire à tous les risques liés aux changements.

L'analyse de l'exposition évalue comment le climat se manifeste «physiquement» sur un espace géographique. L'exposition, elle, correspond à la nature et au degré auxquels un système est exposé à des variations climatiques significatives (événements extrêmes, modification des moyennes climatiques, etc.)

L'analyse de la sensibilité du territoire au climat qualifie la proportion dans laquelle le territoire exposé est susceptible d'être affecté, favorables ou non, par la manifestation d'un aléa.

Les impacts, aussi appelés «effets» ou «conséquences», d'un aléa peuvent être directs (cas d'un aléa climatique, par exemple une modification des rendements agricoles liée à un changement de la valeur moyenne, de l'amplitude ou de la variabilité de la température) ou indirects.

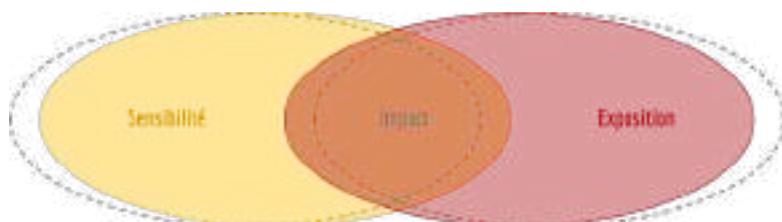
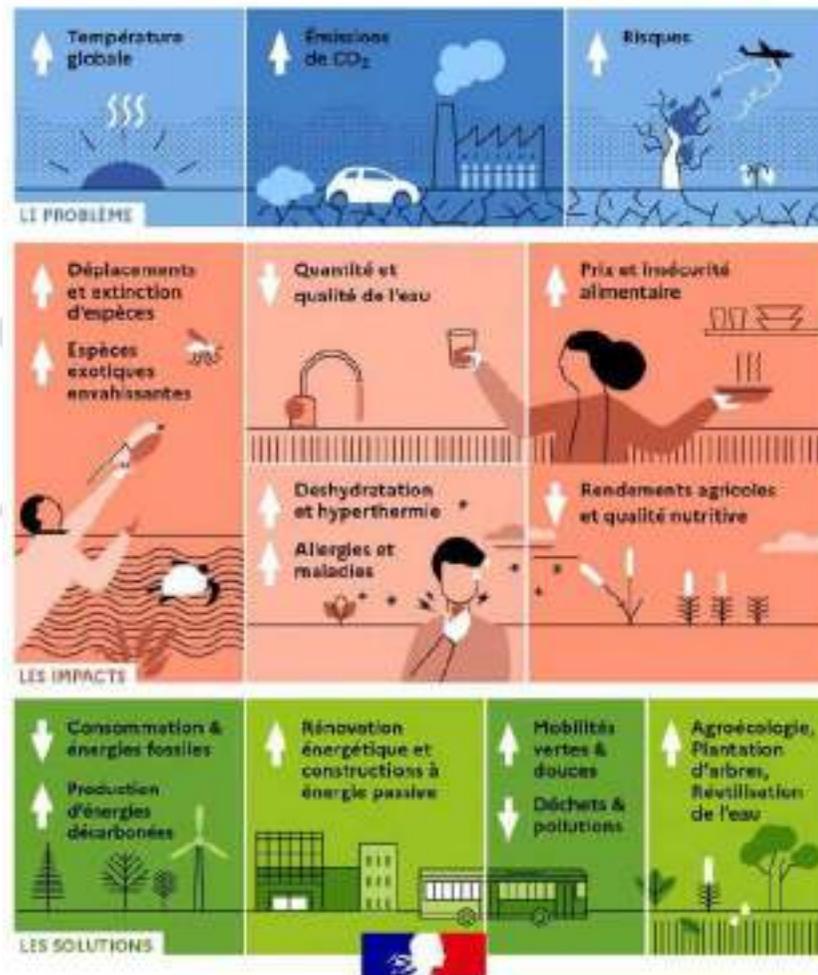


Diagramme de Venn de l'analyse des impacts du changement climatique
(Source : Cittanova)

Rapport de synthèse du GIEC Le changement climatique aujourd'hui



Synthèse du 6^{ème} rapport du GIEC en images (Source : Ministère de la transition écologique)

1.4.1.3. Les évolutions climatiques

» Une température moyenne en hausse depuis 1991

Le climat d'ECLA est d'une part continental et de l'autre, océanique, influencé par ses formations géomorphologiques : la Plaine de Bresse et les Plateaux et Montagnes.

- Les plateaux et massifs (Premier et Second Plateau et la Petite Montagne) sont entourés d'un climat typiquement montagnard, très pluvieux, dont les caractères s'accroissent avec l'altitude ;
- La plaine de Bresse bénéficie d'un climat semi-continental d'abri, caractérisé par un climat relativement clément, portant une amplitude thermique annuelle plus élevée.

Les données de Météo France se font à l'échelle régionale, avec quelques stations référencées. La station de la Bourgogne-Franche-Comté la plus proche du territoire est la station météorologique de Mâcon. Cette dernière montre une augmentation de la température mensuelle annuelle autour de 1,5°C entre 1959 et 2019.

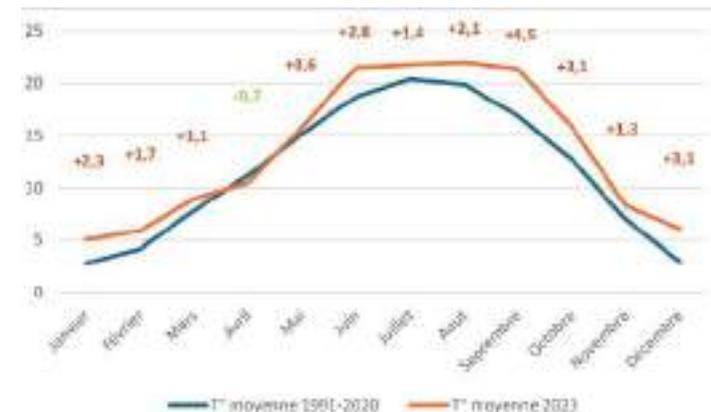
Lons-le-Saunier connaît une moyenne de 1900 heures d'ensoleillement.

Le cumul moyen de précipitations sur 1991-2020 relevé par la station météorologique de Lons-le-Saunier est de 601 mm (InfoClimat).

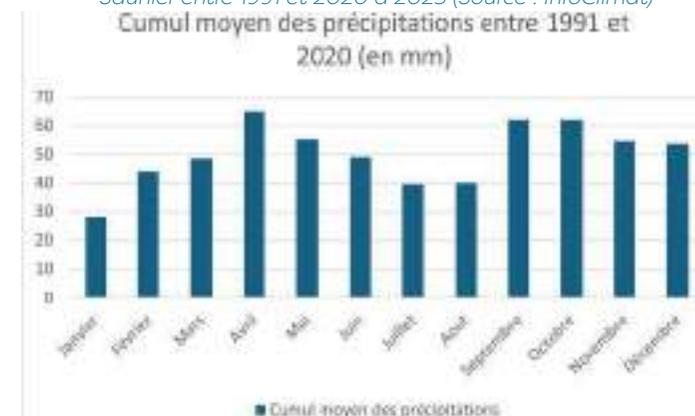
Les précipitations mensuelles sont similaires, avec les mois les plus pluvieux étant Avril, Septembre et Octobre (>60mm). Cette répartition de précipitations est confirmée par l'absence de saison sèche identifiée par le SCoT du Pays Lédonien, spécifique au climat semi-continental de la plaine.

Le graphique ci-contre représente le pourcentage de la surface régionale touchée par la sécheresse en Franche-Comté, ainsi qu'une moyenne glissante sur 11 ans. Cette moyenne glissante permet de visualiser l'évolution de ce phénomène à une plus grande échelle temporelle, ce qui facilite les estimations d'évolutions des années à venir.

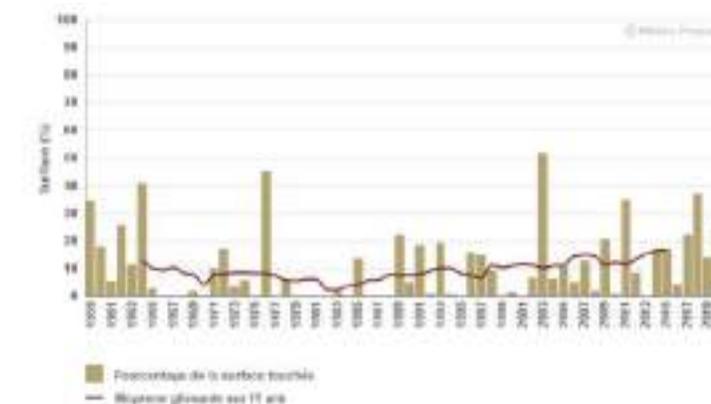
Cette moyenne glissante ne montre pas d'augmentation nette du phénomène. Néanmoins, le taux est croissant depuis une grande augmentation entre 2017 et 2018.



Comparaison des températures moyennes mensuelles à Lons-le-Saunier entre 1991 et 2020 à 2023 (Source : InfoClimat)



Cumul moyen des précipitations entre 1991 et 2020 (Source : InfoClimat)



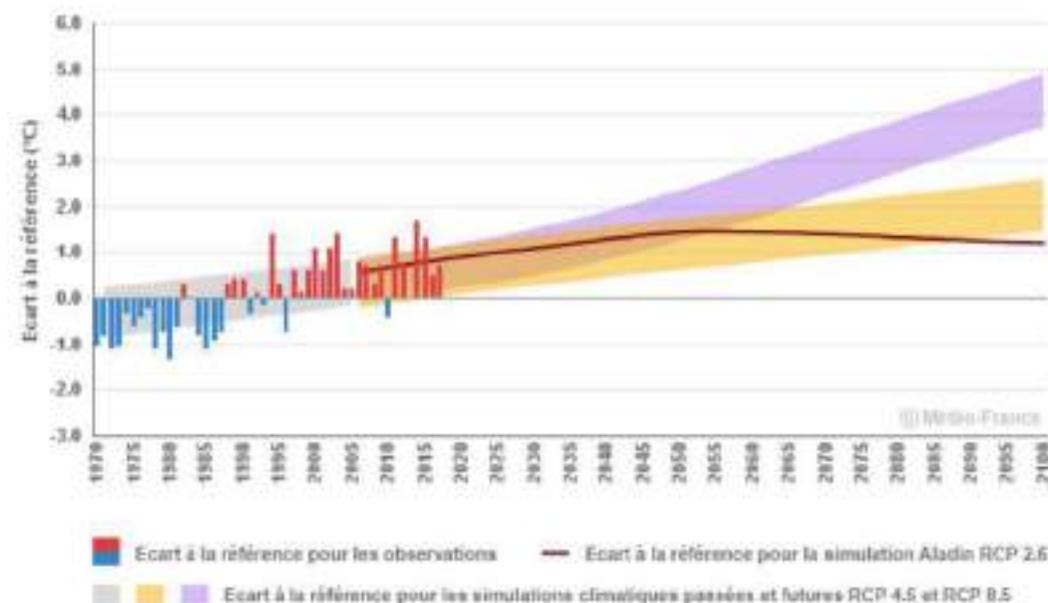
Pourcentage annuel de surface de Franche-Comté touchée par la sécheresse (Source : MétéoFrance)

» Une tendance de hausse qui continue

Les projections d'évolution du climat de Bourgogne montrent une augmentation à minima de 1,2°C pour le scénario le plus optimiste, avec établissement de politiques climatiques qui font baisser les concentrations en CO₂, et jusqu'à 4,7°C pour la projection la plus pessimiste, scénario sans politiques climatiques, d'ici 2100.

Le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial projette une augmentation de 3°C en 2100 par rapport à 2012. Cette augmentation n'est basée que sur l'évolution des températures et ne prend pas en compte les évolutions et variations potentielles liées aux émissions de gaz à effet de serre.

Ces projections suivent les prévisions du GIEC d'augmentation de températures. Il est à noter que le chef-lieu Lons-le-Saunier possède un micro-climat un peu particulier de par son emplacement dans les vallées, comme expliqué précédemment, ainsi ces prévisions ne sont pas certaines de s'appliquer à l'ensemble du territoire.



Évolution de la température annuelle en Franche-Comté selon trois scénarios d'évolutions (RCP2.6 étant le scénario le plus optimiste et RCP 8.5 le plus pessimiste) : écart à la référence 1976-2005

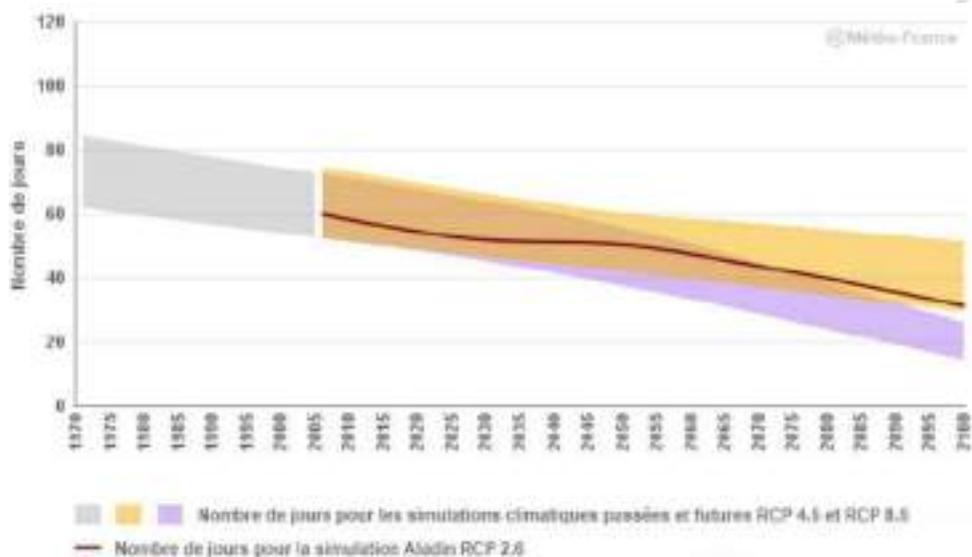


Évolution de la température moyenne annuelle et projection 2100 de Lons-le-Saunier (Source : Diagnostic PCAET ECLA 2019)

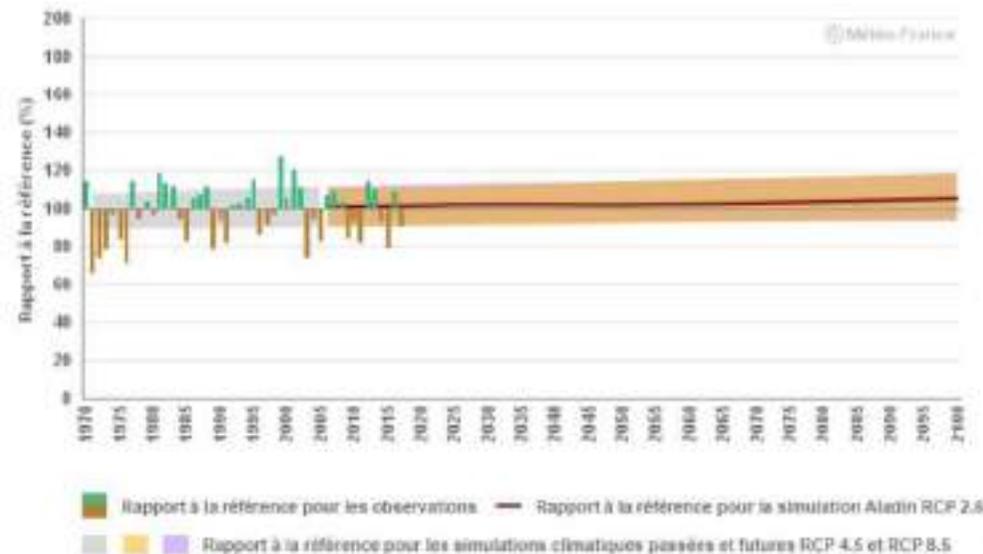
Les simulations climatiques du cumul annuel de précipitations en Franche-Comté ne montre pas de changement remarquable, peu importe le scénario retenu. Ces projections ne prennent pas en compte la répartition annuelle des évènements pluvieux, qui risquent d'être impactés, plus que la quantité, en particulier en période hivernale.

Le changement climatique a également un impact sur les phénomènes de températures extrêmes, à l'échelle de la Bourgogne, une diminution des jours froids et de gels est à prévoir. Au contraire, les évènements de chaleur seront plus fréquents et plus intenses, peu importe le scénario retenu.

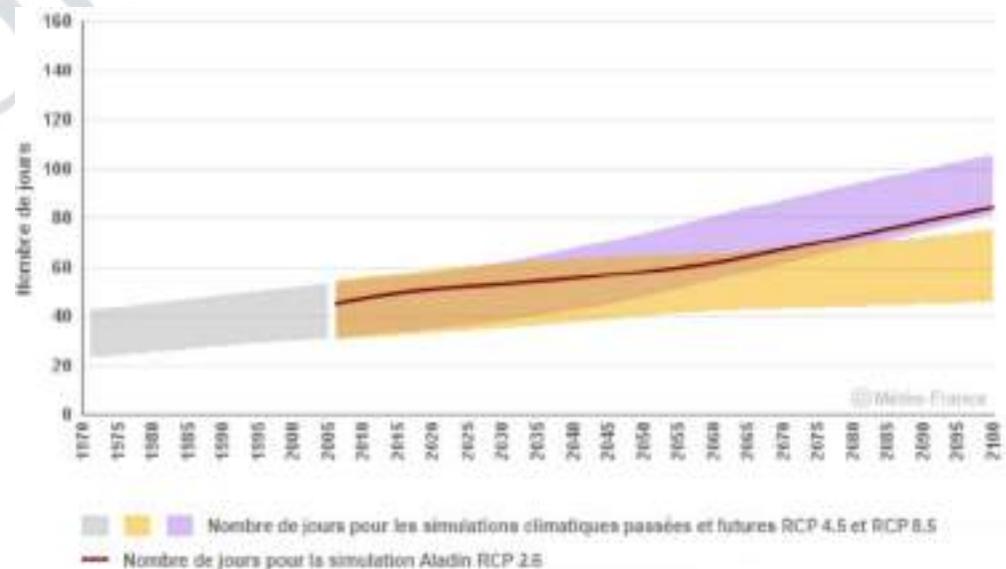
Cette variation de températures extrêmes, des sécheresses plus marquées, des jours de gels plus nombreux, demandent une adaptation non seulement dans les pratiques quotidiennes, mais aussi dans l'aménagement. Dans le cas de nouvelles constructions, des constructions de types maisons bioclimatiques (par exemple) seront à privilégier. Ce type de maison cherche à maximiser les apports en luminosité et en chaleur, orientant les pièces de vie au Sud, orientant les pièces moins utilisées direction Nord. Cette architecture permet de limiter les fuites d'énergies et d'optimiser les apports naturels (chaleur) de la météo



Évolution du nombre de jours de gels en Franche-Comté selon 3 scénarios climatiques (RCP 2.6 étant le plus optimiste et RCP 8.5 le plus pessimiste) (Source : MétéoFrance)



Cumul annuel de précipitations en Franche-Comté : rapport à la référence 1976-2005. Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5 (Source : MétéoFrance)



Évolution du nombre de jours chauds en Franche-Comté selon 3 scénarios climatiques (RCP 2.6 étant le plus optimiste et RCP 8.5 le plus pessimiste) (Source : MétéoFrance)

1.4.1.4. Impact de ce dérèglement climatique » Impact sur les milieux

L'augmentation des températures moyennes et de la fréquence et intensité des vagues de chaleur dues au changement climatique augmentera également le nombre de jours de sécheresse. Cette sécheresse a un impact direct sur les milieux naturels, empêchant leur accès à l'eau, leur causant du stress hydrique. Ceci pourrait aussi augmenter le besoin des cultures en eau, exacerbant la compétitivité pour l'eau à travers les secteurs : les besoins agricoles, les besoins en eau potable pour les populations, pour les activités industrielles, économiques, touristiques, etc.

Les prévisions de MétéoFrance simulent une prolongation de la période sèche des sols de 1 mois (scénario 2021-2050) jusqu'à 3 mois (scénario 2071-2100).

Cette augmentation des températures risque de diminuer les débits des cours d'eau et conduire à une baisse de la recharge en eau des nappes souterraines.

Les zones humides seront également impactées par le manque d'eau et l'augmentation des températures, dégradant, voir détruisant, certaines de leurs fonctions écologiques. Au vu de l'état écologique déjà moyen des cours d'eau superficiels du territoire, ECLA est particulièrement sensible à ce phénomène.

Les milieux naturels sont fragilisés par de nombreuses pressions anthropiques qu'ils subissent : urbanisation, pollutions diverses, prélèvements importants en eau, intensification agricole... Les dérèglements climatiques s'ajoutent à cette liste et renforceront les dégradations des écosystèmes remarquables :

- Fragilisation / Risques de disparition de certains milieux ;
- Adaptation ou disparition de certaines espèces animales et végétales ;
- Prolifération d'espèces envahissantes ;
- Migrations des espèces.

Les zones humides, en particulier les vallées alluviales et les milieux associés, sont plutôt sensibles à l'assèchement et la concentration des polluants liées à la baisse du volume d'eau disponible. Les services écosystémiques proposés par ces milieux se trouveront déséquilibrés : libération de gaz carbonique et de méthane, régulation des crues, assainissement naturel des eaux de surface.... Les stress hydrique et thermiques impactent particulièrement les écosystèmes forestiers par la prolifération des risques phytosanitaires et physiques. La sécheresse augmente également le risque de feu de forêts, qui est non négligeable à l'échelle du département du Jura et du territoire d'ECLA.



Cycle annuel d'humidité du sol, moyenne de 1961-1990, records secs et humides et simulations climatiques pour deux horizons temporels (Scénario d'évolution SRES A2, équivalent au scénario RCP 8.5) (Source : MétéoFrance)

En prenant en compte une augmentation de 2 à 3 °C :

une diminution de 20 à 30 % de la diversité spécifique est attendue

- la saturation de l'océan en CO2 provoque une augmentation de son acidité, ce qui menace des pans entiers de la faune aquatique ;
- une modification des aires de répartition des espèces conduisant à la disparition de certaines ;
- une augmentation du risque incendie aura d'importantes conséquences sur la biodiversité et les écosystèmes.

La préservation de la biodiversité est une solution majeure pour lutter contre le changement climatique. Cela favorise l'absorption des émissions de gaz à effet de serre, mais offre aussi de nombreux avantages comme la résilience face aux événements météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, inondations) ou bien la protection des côtes, l'amélioration de la qualité de l'eau, la réduction de l'érosion des sols...

» Impact sur l'agriculture

Le secteur agricole d'ECLA est un secteur structurant et une des sources économiques majeures du territoire. L'impact du changement climatique sur les pâturages fragilise la sécurité fourragère des éleveurs, en particulier les élevages laitiers. Cet enjeu est d'autant plus fort que le territoire compte deux aires d'AOP fromagères (le Comté et le Morbier), ainsi que 2 IGP fromagères (l'Emmental français et le Gruyère).

Les conséquences du changement climatique sur les activités agricoles sont diverses et peuvent affecter plusieurs secteurs :

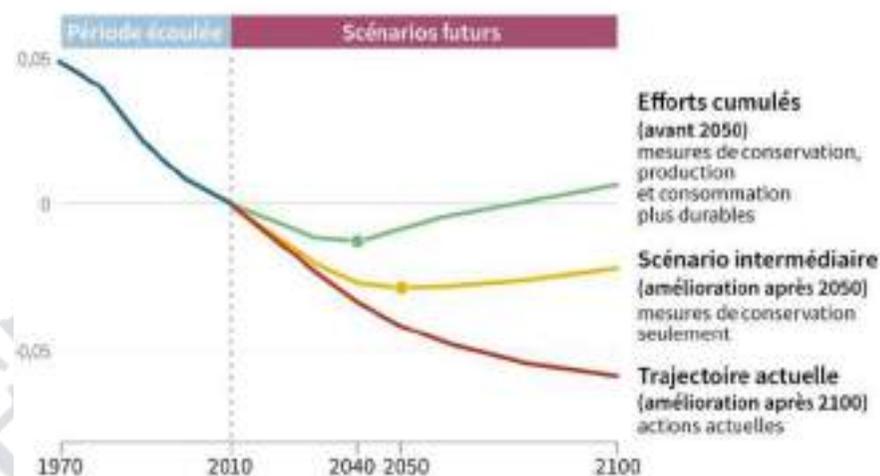
- Diminution de la production laitière ;
- Alimentation en fourrage plus difficile (sécheresse des prairies de fauches et pâturées) ;
- Modification des caractéristiques des vins (fragilisation potentielle de l'AOC L'Etoile) ;
- Impact sur la qualité et les rendements de certaines cultures (notamment celles les plus dépendantes en eau)

L'impact du changement climatique, en particulier les épisodes de sécheresses, sur l'agriculture est fort, et est un enjeu majeur pour l'activité économique locale liée à la production de vins, de produits laitiers et de fourrages pour les élevages.

Biodiversité : inverser la courbe

Des actions drastiques nécessaires pour stopper la perte de biodiversité

Indicateur de biodiversité*



*Calcul d'abondance moyenne des espèces

Évolution de l'indicateur de biodiversité en moyenne jusqu'en 2100 en fonction des scénarii d'évolution du climat (Source : AFP)



L'AOC L'Etoile (Photo : Dico du vin)

» Impact sur la santé humaine

Le changement climatique sera vecteur d'événements climatiques extrêmes plus fréquents et plus intenses avec notamment des périodes caniculaires plus récurrentes. La **population urbaine** est particulièrement exposée aux effets directs et indirects au sein des espaces urbains denses avec le renforcement du phénomène **d'îlots de chaleur** et la **dégradation de la qualité de l'air**. Ce phénomène sera particulièrement ressenti dans les grands espaces urbains d'ECLA, comme Lons-le-Saunier, mais tous les milieux bâtis ressentent les impacts de l'artificialisation des sols

Ce phénomène est également amplifié par les sources de chaleur anthropiques (industrie, circulation automobile, chauffage, climatisation, etc.) et la modification du régime des vents (la forme urbaine dense pouvant empêcher les vents de circuler).

Les conditions météorologiques en temps de canicule (vents faibles, températures nocturnes élevées et fort ensoleillement) sont favorables à la formation de polluants atmosphériques. Au sein des habitations, celles-ci peuvent favoriser la multiplication des acariens, des moisissures, des bactéries et de l'émanation de produits toxiques.

Les habitants peuvent ainsi souffrir d'irritations oculaires, d'insuffisances respiratoires, de pathologies asthmatiques et d'incidents cardio-vasculaires. La sensibilité des personnes aux canicules dépend essentiellement de leur fragilité sociodémographique (âge, conditions de santé, niveau de ressource, etc.) et des caractéristiques de leur lieu de vie (isolation et ventilation du logement, proximité d'un espace vert, accès aux soins et proximité à un hôpital, etc.).

Les populations les plus vulnérables aux fortes chaleurs sont notamment les jeunes enfants, les personnes âgées ou malades, ainsi que les personnes isolées et précaires. Ces canicules se traduisent par des situations d'inconfort, de malaises pouvant aller jusqu'au décès.

D'autres effets sanitaires indirects sont à noter comme l'accroissement de l'exposition aux allergènes et la propagation de maladies via l'élargissement de l'aire de répartition de certaines espèces.

L'intégration de ces risques pour la santé publique au sein des aménagements à venir est primordial que ce soit à travers : des bâtiments avec isolation thermique adaptée, la création et la préservation des espaces verts, le renforcement de la trame brune (dés-imperméabilisation, plantation en pleine terre, etc.).

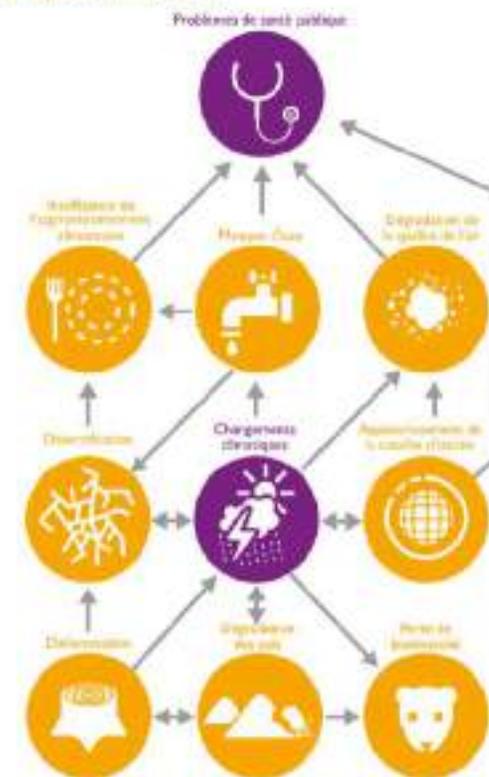


ZOOM SUR LE PHÉNOMÈNE D'ÎLOT DE CHALEUR

Le phénomène d'îlot de chaleur est l'augmentation des températures dans les milieux urbains, en particulier la nuit. En effet, certains matériaux davantage présents dans les villes (béton, bitume) stockent l'énergie solaire qu'ils reçoivent pendant la journée et la restituent la nuit. L'air se refroidit ainsi moins vite qu'en secteur moins densément peuplé, où la végétation, la diversité des zones humides et les sols naturels permettent une meilleure régulation thermique

Ce phénomène a des impacts variés : conséquences sur la santé, sur le bien-être des habitants, sur la « praticabilité » de l'espace public et donc sur l'attractivité des centres-villes, sur les consommations énergétiques (climatisation), sur la résilience des infrastructures et les réseaux urbains et sur le maintien de la biodiversité animale et végétale.

Des impacts indissociables



Effets du changement climatique (Source : ADEME)

» Impact sur les risques

Pour finir, le changement climatique accentuera la vulnérabilité des milieux, en particulier du territoire face aux risques naturels.

Les évènements de sécheresse et de vagues de chaleurs expliqués précédemment accentueront le risque d'incendies de forêt, auquel le territoire est sensible.

De plus, les variations et vacillations entre les évènements extrêmes (alternance de vagues de chaleur et d'événements pluvieux) accentuent le phénomène de retrait-gonflement des argiles, un risque déjà moyen sur l'entièreté du territoire.

Le territoire, en particulier les communes à l'Ouest, sont sensibles à des risques d'inondations, par remontées de nappes et débordement de cours d'eau, qui sont développés dans la prochaine partie.

Les impacts du changement climatique sont indispensables à prendre en compte pour ce PLUi-HM, tout aménagement du territoire doit être guidé par le changement climatique, avec les méthodes et localisation adaptées en fonction du degré de vulnérabilité d'un site.

PROJET

1.4.2 Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET est un outil stratégique et opérationnel qui permet une approche directe aux problématiques liées à l'air, l'énergie et le climat sur un territoire. Ce document permet la concrétisation de stratégies à échelles internationale, européenne, nationale et à l'échelle locale. A la fois stratégique et opérationnel, il vise à développer un projet d'aménagement et de développement durable communautaire ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire face à ses effets. ECLA a lancé l'élaboration de son PCAET en 2019, qui sera à intégrer dans le PLUi-HM.

» Le cadre réglementaire

Les PCAET sont inscrits dans le cadre réglementaire défini par la Loi Grenelle II de 2010, et renforcé par la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015. Ils sont mis en place pour une durée de 6 ans.

La loi LTECV rend obligatoire l'élaboration et l'adoption d'un PCAET pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- de plus de 50 000 habitants avant le 31/12/2016 ;
- de plus de 20 000 habitants avant le 31/12/2018.

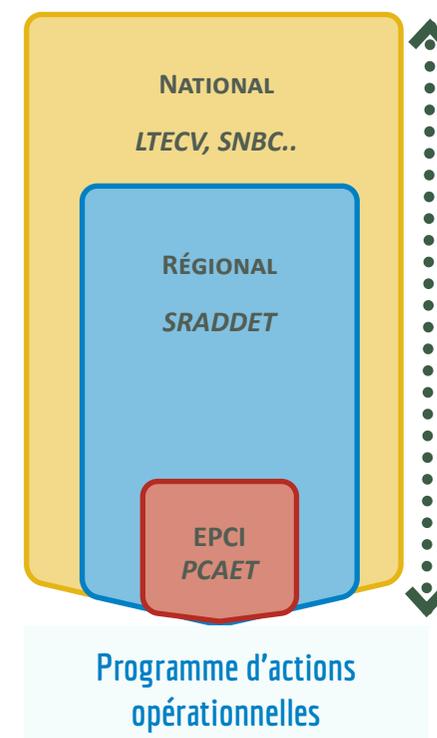
Ainsi, cette loi renforce la cohésion et la densité du maillage territorial en généralisant les plans de développement durable locaux, et en augmente leur portée avec l'ajout de la thématique «Air».

L'instauration des PCAET renforce le rôle des intercommunalités, qui deviennent coordinatrices de la transition écologique sur leur territoire et cadres de référence de l'action environnementale. La construction de leur stratégie s'inscrit tout de même dans une démarche multi-scalaire qui impose une cohérence avec les documents de planification nationaux et régionaux, ainsi qu'avec les politiques d'urbanisme déjà en place.

Le PCAET permet alors une traduction locale des orientations régionales, basés sur 5 axes forts :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.

ECLA est un territoire-pilote, désigné par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, pour l'élaboration d'un PCAET en co-construction avec les citoyens. Les concertations ont eu lieu de juin à décembre 2019, et ont permis d'aboutir à plus de 70 propositions d'actions stratégiques. C'est suite à cette année de concertations qu'ECLA a lancé son diagnostic.



Cadre multiscalaire du PCAET

» La stratégie territoriale

La stratégie territoriale du PCAET ECLA, actuellement en cours d'écriture, se décline en trois axes majeurs :

AXE 1 : Développer son indépendance énergétique :

1. Réduction des consommations par une utilisation rationnelle et sobre de l'énergie (éco-gestes, extinction des éclairages nocturnes, etc.)
2. Répondre aux besoins en consommant moins grâce à une meilleure efficacité énergétique (isoler les bâtiments, améliorer le rendement des appareils électriques, etc.)
3. Développer les énergies renouvelables locales dans une approche concertée et impliquant les acteurs et citoyens du territoire.

AXE 2 : Préserver les richesses du territoire et adapter nos pratiques autour des thèmes de l'eau, la biodiversité, la forêt, les haies, l'agriculture biologique, la production et distribution locales de produits manufacturés.

AXE 3 : Faire ensemble : développer les coopérations, impliquer chacun et ne laisser personne sur le bord du chemin, notamment face à la précarité énergétique.

Cette stratégie territoriale se traduit enfin à travers 3 objectifs majeurs, chacun composés de 2 scénarios : minimal et ambitieux.

- **Objectif 1 : Réduction des émissions de GES**
- **Objectif 2 : Réduction des consommations d'énergie**
- **Objectif 3 : Augmentation de la production d'énergies renouvelables**

Dans le cadre de ce PLUi-HM, ces objectifs sont les fils conducteurs des enjeux territoriaux qui seront mis en exergue.

Le plan d'actions proposé dans le futur PCAET 2020-2026 définit 64 actions qui sont catégorisées en diverses thématiques en fonction de l'axe stratégique ci-contre.

Le PLUi-HM pourra surtout intégrer les actions et objectifs liés aux Axes 1 et 2 dans ses enjeux, en particulier les délimitations de zones de protection de la biodiversité et la réduction du phénomène d'îlot de chaleur, de la lutte contre la précarité énergétique, la réduction des consommations énergétiques et la production d'énergies renouvelables.

AXE 1 : Développer son indépendance énergétique

- Mobilité
- Bâtiment et urbanisme
- Energie

AXE 2 : Préserver les richesses du territoire et adapter nos pratiques

- Eau
- Agriculture biologique et alimentation
- Biodiversité
- Forêt
- Développement économique
- Déchets

AXE 3 : Faire ensemble

- Vivre la transition au quotidien
- Concertation et mobilisation citoyenne
- Jeunes
- Communication

AXE TRANSVERSAL : Collectivité moteur et exemplaire

- Mobilisation interne
- Commission environnement
- Communication

*Axes stratégiques et thématiques des actions proposées dans le PCAET 2020-2026
(Source : PCAET 2020-2026)*

1.4.3 La qualité de l'air

1.4.3.1. Une qualité de l'air dégradée par les particules fines

Une station urbaine de mesure de qualité de l'air est installée à Lons-le-Saunier, qui mesure principalement les particules fines (PM2.5) et l'ozone. Celle-ci permet de faire des relevés journaliers de la qualité de l'air et des divers polluants atmosphériques pouvant impacter les citoyens.

La station de Lons-le-Saunier mesure les taux d'ozone et de particules fines PM2.5. Le graphe ci-contre montre l'évolution des pollutions atmosphériques d'ozone et de particules fines PM2.5 entre 2020 et 2022. La valeur moyenne de particules fines est de $7\mu\text{g}/\text{m}^3$, et bien que cette moyenne soit inférieure à la valeur moyenne européenne ($8\mu\text{g}/\text{m}^3$), elle reste supérieure à l'objectif de qualité de l'OMS ($5\mu\text{g}/\text{m}^3$).

La Communauté d'agglomération a connu le plus grand nombre de journées avec un indice de qualité de l'air médiocre ou mauvais du département Jura sur l'année 2020. Atteignant 7,7% de l'année, soit 28 jours de l'année en 2020.

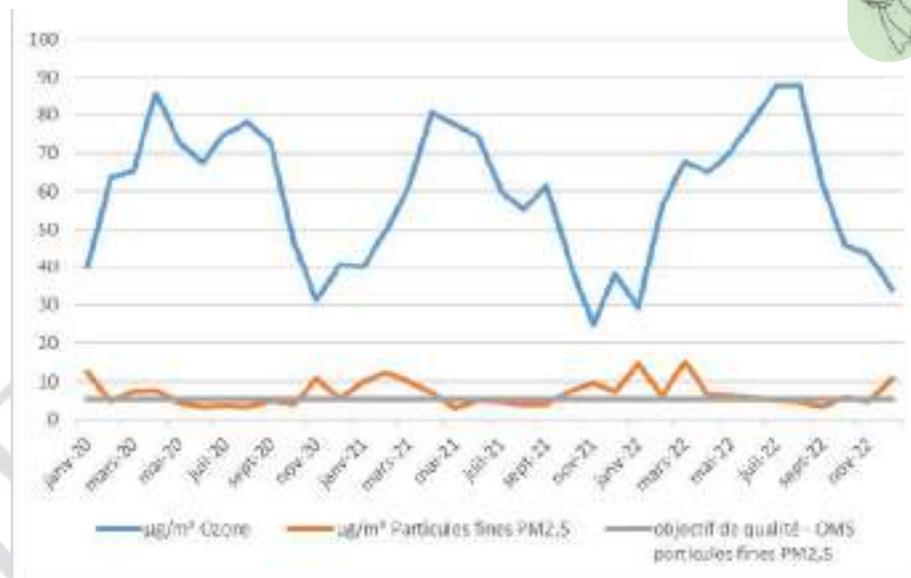
Une grande partie des polluants sont en baisse depuis 2008, avec une légère augmentation entre 2014 et 2016.

Le profil territorial de l'OPTTEER montre que les secteurs les plus émetteurs de particules fines PM10 (incluant les PM2.5) sont les secteurs de l'industrie manufacturière et les secteurs résidentiels. Il est à noter que l'émission de PM10 du secteur du transport routier (3^{ème} secteur le plus émetteur) diminue de plus en plus, comme le secteur résidentiel, bien que plus lentement.

Afin de conserver cette tendance de baisse d'émissions, le Plan Climat Air Energie Territorial distingue trois secteurs prioritaires :

- Réduire les émissions du chauffage en menant des opérations de rénovation thermique
- Diminuer le secteur du transport routier en favorisant les mobilités actives, les transports collectifs et des véhicules moins polluants
- Développer les filières bio dans le secteur agricole afin de limiter les émissions d'ammoniac

Les changements de comportement et de rénovations immobilières sont des leviers importants pour réduire les concentrations de polluants, en particulier dans l'air intérieur. L'ozone est un polluant secondaire, mais diminuer les activités polluantes primaires permettrait de limiter sa concentration.



Évolution des pollutions atmosphériques de Lons-le-Saunier (Source : ATMO BFC, PAC ECLA 2024)



Le Porter à Connaissance indique que 5 communes ont été identifiées comme sensibles à la pollution atmosphérique : Lons-le-Saunier, Chille, Montmorot, Perrigny et Villeneuve-sous-Pymont. La promotion des dispositifs de réduction des émissions passe notamment par la diminution de l'usage de l'automobile et le développement des transports en commun et des mobilités douces. Les dispositifs de réduction du secteur résidentiel et de l'industrie constituent également un fort enjeu.

1.4.3.2. Émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire

D'après les données de l'OPTTEER, les émissions des gaz à effet de serre (GES) de la Communauté d'Agglomération sont de 4.7tCO₂ équivalent par habitant en 2020. Conformément à l'objectif du PCAET sur la période 2020-2026, les émissions de GES du territoire ont déjà baissé de 15.6%, soit 75% du scénario minimal et 50% du scénario ambitieux pour 2026.

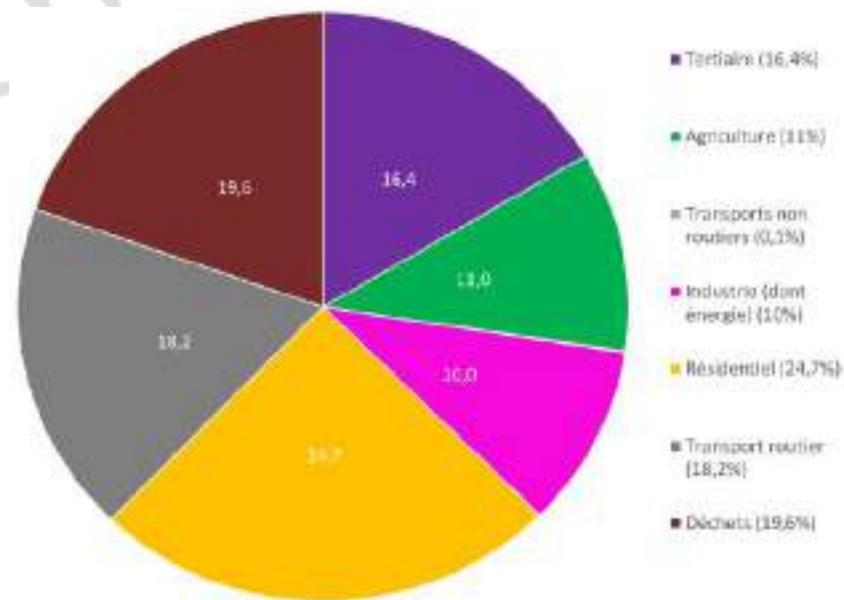
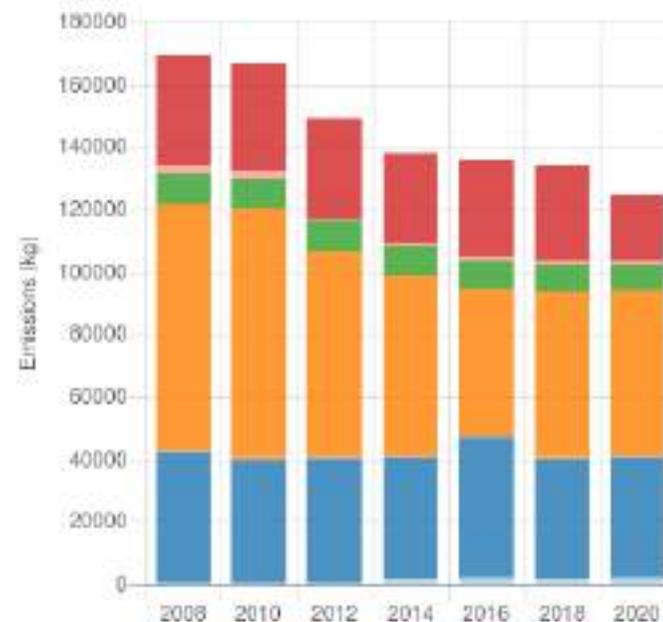
Le secteur résidentiel ainsi que le secteur des déchets sont les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire en 2021.

Une nette augmentation des émissions liées au traitement des déchets s'observe sur le territoire, en particulier dans deux communes : Courlaoux et Lons-le-Saunier. Au contraire, les émissions liées au transport routier ont baissé de 52% entre 2016 et 2021 (Diagnostic PCAET 2019).



Évolution des émissions de particules fines (PM10) par secteur au sein d'ECLA entre 2008 et 2020

(Source : Atmo BFC; Réalisation : OPTTEER)



Répartition des émissions de GES en fonction des secteurs d'ECLA en 2021 (Sources : OPTTEER, ATMO BFC)



ZOOM sur les Gaz à Effet de Serre (GES)

Un gaz à effet de serre est un gaz présent dans l'atmosphère qui absorbe une partie de l'énergie solaire. Il existe des GES d'origine naturelle (CO₂, vapeur d'eau, etc.), mais également d'origine anthropique.

L'augmentation des GES dans l'atmosphère entraîne une hausse des températures.

(Source : notre-environnement.gouv.fr)

Les secteurs émettant des GES sur ECLA varient énormément en fonction du territoire. Les émissions liées au secteur de l'agriculture sont fortement représentées dans les communes rurales au sein des communes plus rurales d'ECLA, avec plus de 50% des émissions provenant de l'agriculture sur 5 communes : Bornay, Geruge, Pannessières, Publy et Verges.

Les seuls autres secteurs fortement représentés sont les émissions liées au transport routier, majoritaire sur trois communes : L'Etoile, Cesancey et le Pin, traversées par la RN 83, ainsi que les émissions liées au secteur résidentiel et tertiaire.

La diminution des émissions de GES est indispensable pour la lutte contre le changement climatique et est un enjeu majeur dans le développement du territoire, en cohérence avec les attentes des documents cadres supérieurs.

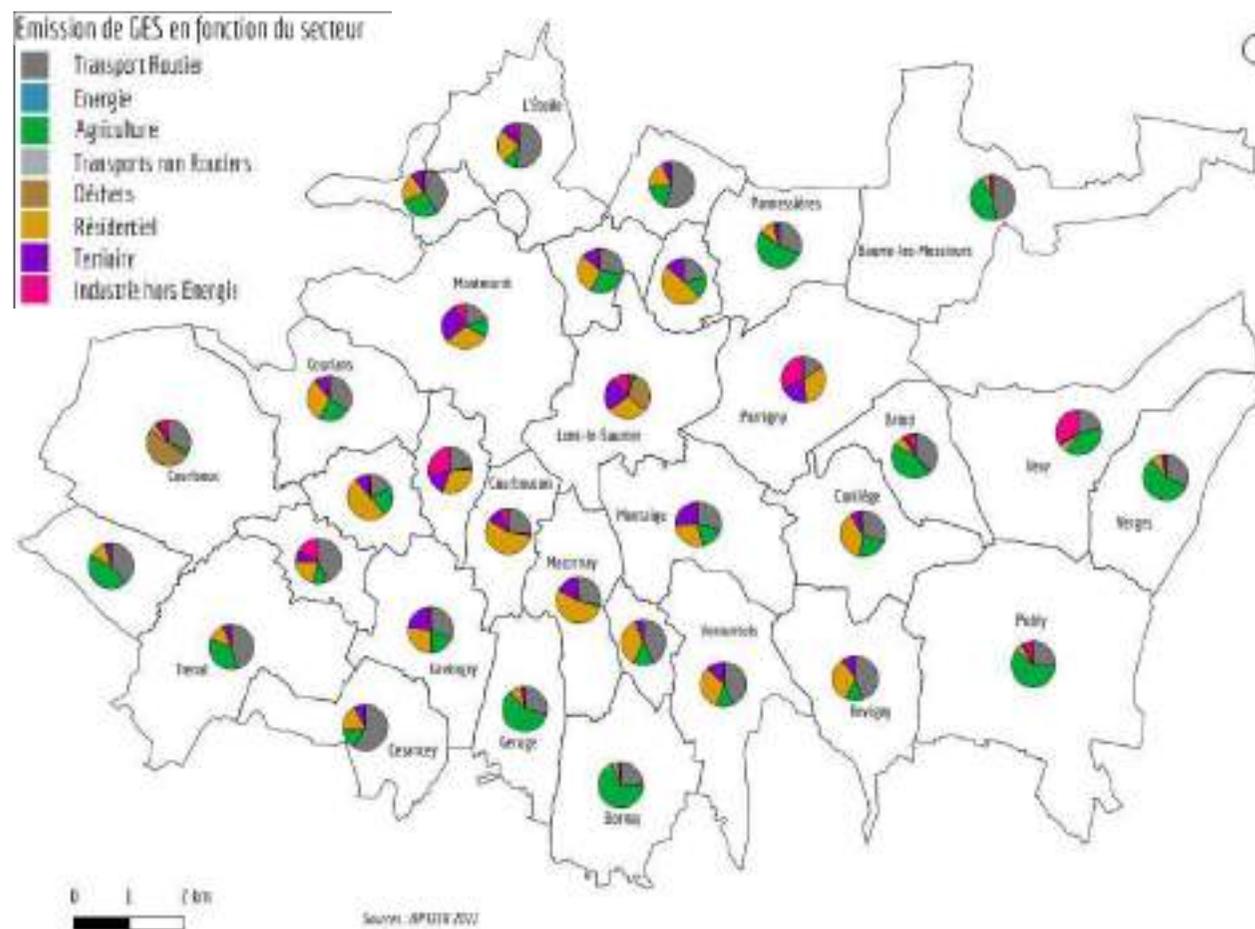
1.4.4 Défis énergétiques à relever

1.4.4.1. Consommation énergétique du territoire

Selon les données fournies par la plateforme OPTeER, la consommation énergétique totale d'ECLA de 2020 est de 876,6 GWh, soit 2.25tep /hab.

La consommation énergétique est relativement équilibrée entre les secteurs. Les seuls secteurs qui se démarquent sont l'agriculture et les transports non routiers par leur faible taux ainsi que le traitement des déchets, plus élevé que la moyenne, lié aux activités du SYDOM (cf. Emissions GES).

La consommation d'énergies renouvelables ne présente que 12,12% des consommations totales, et les ressources fossiles restent majoritaires, mais en baisse depuis 2016 (33% de produits pétroliers en 2020 contre 37% en 2016 et 21% de gaz naturel en 2020 contre 24% en 2016) (Sources : OPTeER et PCAET 2019).



Répartition des émissions de gaz à effet de serre par commune et par secteur (Source : OPTeER 2021)

Le secteur du tertiaire a une part de consommation relativement élevée sur la collectivité, qui, couplé avec le secteur résidentiel, représente autour de 50% des consommations totales. Ceci est lié à la grande présence de services et d'activités sur le territoire. Un facteur à prendre en compte dans ces données de consommation de 2020 est la crise sanitaire de la Covid-19, qui a fortement influencé l'impact des consommations dans les secteurs résidentiels-tertiaires en particuliers.

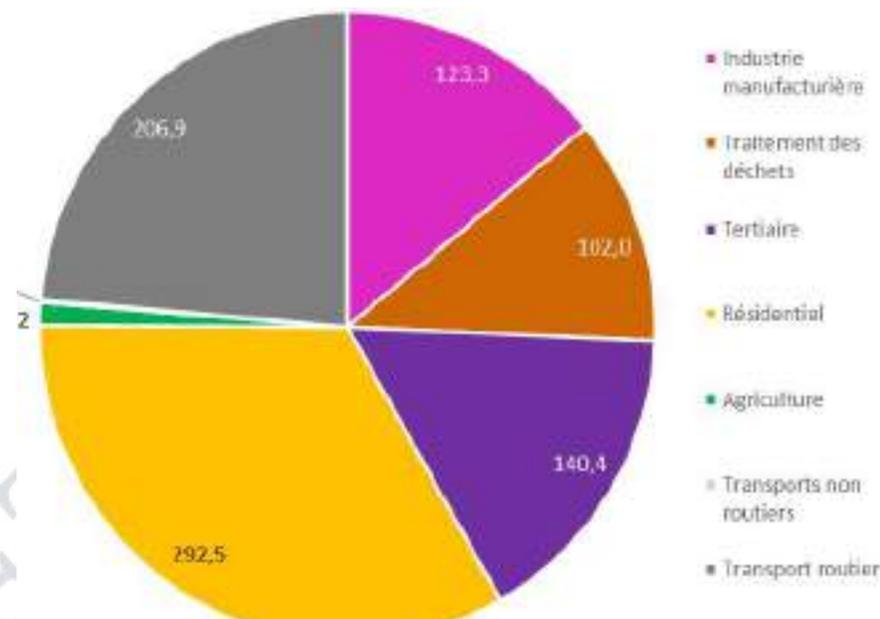
1.4.4.2. Une production d'énergies renouvelables variable

Les énergies renouvelables constituent 12% de la production énergétique de la collectivité. La majorité des énergies renouvelables consommées sur le territoire sont à destination de chauffage. La production totale d'énergies renouvelables (hors bois-énergies) de 2022 sur le territoire a été de 16,35 GWh. En 2020, la production totale d'énergies renouvelables était de 80 GWh, mais les données des productions totales de bois énergie et de chauffage de bois des ménages n'étaient pas disponibles sur l'année 2022.

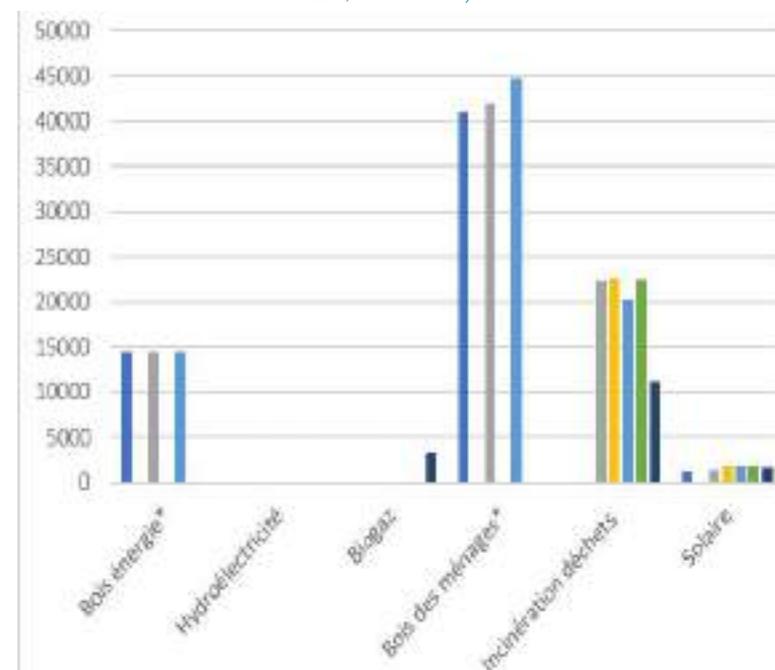
Seulement 50% de l'énergie produite par la valorisation des déchets et du biogaz sont considérées comme des énergies renouvelables, les 50% restants sont des énergies de récupération. En 2021, 80% des déchets étaient incinérés, dont 60% ont pu être mobilisés pour de l'énergie (électrique et thermique). La collectivité possède un fort potentiel de valorisation des déchets avec une production thermique importante et régulière, malgré une baisse en 2022.

L'hydroélectricité est l'énergie renouvelable la moins produite sur territoire, avec une seule installation située au sein de la commune de Montaigu produisant 0,2GWh (196,9MWh) en 2022. Il n'y a pas encore d'installations de méthanisation sur le territoire, mais un gisement organique mobilisable a été identifié dans un périmètre de 40km autour de Lons-le-Saunier. Ce gisement propose une production potentielle de 4062 MWh, mais est soumise à de nombreuses contraintes liées aux ICPE, aux périmètres de protection de captage, aux habitations ainsi qu'aux contraintes des zones AOP Comté, limitant la possibilité d'implantation de dispositifs de méthanisation agricole.

Le PCAET 2020-2026 a pour objectif de porter la part des énergies renouvelables consommées sur le territoire à 25% en augmentant le bois-énergie de 50% et multiplier l'énergie solaire photovoltaïque par 20 (scénario minimal). En cohérence avec la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, l'article 15 introduit l'obligation pour les communes de définir des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables, qui seront à intégrer dans le PLUi-HM.



Consommation d'énergie par secteur (en GWh) sur le territoire d'ECLA (2020) (Sources : OPTEER, ATMO BFC)



Évolution et répartition de la production d'énergies renouvelables sur ECLA (2016-2018) (Source : OPTEER)

Comme dit précédemment, le bois-énergie et le bois des ménages ainsi que la valorisation des déchets sont les principales productions d'énergies thermiques renouvelables sur le territoire. La part de revalorisation des déchets est en baisse depuis 2018, date à laquelle on observe un important taux de croissance de la part du solaire photovoltaïque.

Cette dernière a connu une baisse en 2022, sûrement dû aux actions menées par le SYDOM qui a pour objectif de diminuer la quantité de déchets produits par les ménages, encourageant le composte et diminuant le nombre de passages des collectes de déchets. Le SCoT du Pays Lédonien demande également un mix énergétique, en encourageant l'énergie solaire thermique. L'énergie solaire thermique est peu développée sur le territoire, mais la production sur toiture est un levier pour la production thermique. Ces installations peuvent être mises en place en parallèle à une rénovation thermique d'anciens bâtis.



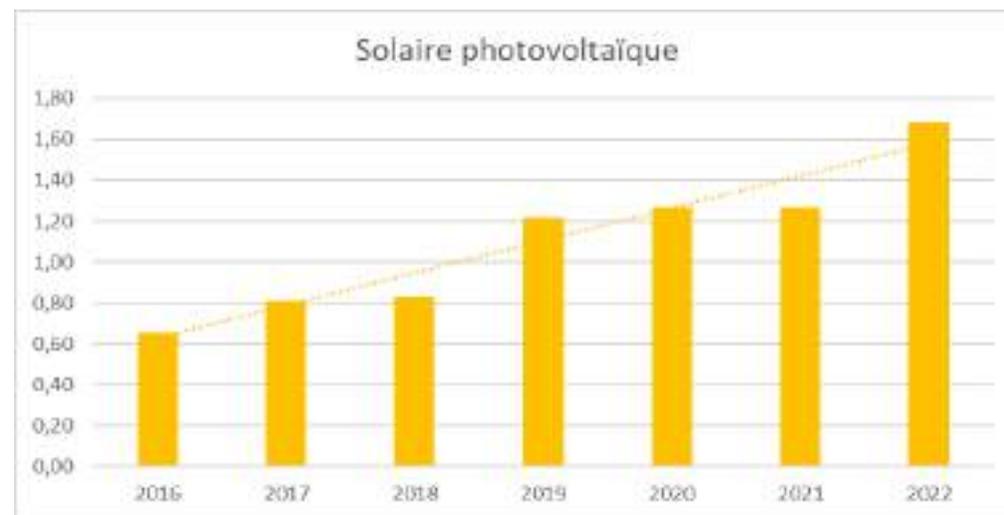
Production d'énergie électrique sur ECLA par secteur 2022-2027 (Source : OPTEEER 2023)



Production d'énergie thermique sur ECLA par secteur 2022-2027 (Source : OPTEEER 2023)

L'énergie solaire photovoltaïque est la source d'énergie visée dans le développement des énergies renouvelables dans le PCAET 2020-2026. Entre 2016 et 2022, sa production a augmenté de 255%, soit 1.02GWh, et malgré quelques années en baisse, la courbe de tendance montre une croissance stable et positive. Cette évolution est très prometteuse face aux scénarii présentés dans le PCAET ECLA 2020-2026 et le SCoT du Pays Lédonien. En 2022, un total de 1,68GWh a été produit sur le territoire, dont 0,77GWh provenant des installations des particuliers, soit 46% de la production totale, et 0,91GWh provenant des installations des professionnels de moins de 500kWc, soit 54% de la production totale. Il n'y a eu aucune production par des centrales au sol. L'évolution de la production a beaucoup grimpé entre 2021 et 2022, ce qui est encourageant face aux objectifs de développement de la filière mis en avant du PCAET et de la Loi TVEC.

Le développement de l'énergie solaire photovoltaïque doit être encouragée et facilitée dans le PLUi-HM afin d'atteindre les objectifs des documents cadres supérieurs. De plus, le développement de l'énergie solaire thermique sur toiture est un levier de production d'énergies renouvelables encore peu exploité.



Production d'énergie solaire photovoltaïque sur ECLA 2016-2027 (Source : OPTEEER 2023)



Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

L'OAP vise à orienter les projets d'aménagement et de construction au sein du territoire dans l'objectif de favoriser le développement d'un cadre de vie agréable pour les habitants.

Les OAP thématiques fixent les intentions en matière de développement touristique, de développement architectural et de maîtrise énergétique, de transport, ...

Une OAP thématique concernant la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables permet de traduire les enjeux identifiés sur le volet production et consommation énergétique. L'ensemble des objectifs et orientations constituent une déclinaison du PADD sur le volet environnemental et renvoient à quelques règles du PLUi-HM. La collectivité a la possibilité d'instaurer une OAP dans son PLUi-HM pour encourager le développement des dispositifs de production d'énergie renouvelables ou fixer des objectifs de performances énergétiques et environnementales renforcées.

1.4.5 La gestion des déchets

1.4.5.1. A l'échelle départementale

La gestion des déchets est déterminée à l'échelle nationale par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTCEV), publiée le 18 août 2015. Parmi les objectifs en matière de gestion des déchets qu'elle a fixé se trouvent :

- Une réduction de 10% des quantités de Déchets Ménagers Assimilés (DMA) ;
- L'augmentation de la valorisation énergétique des déchets non valorisables sous forme matière, résultant d'une opération de tri réalisée dans une installation prévue à cet effet ;
- Une réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50% en 2025.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020 fixe également des objectifs, dont notamment :

- Réduire les DMA de 15% en 2030 par rapport à 2010 ;
- Réduire le gaspillage alimentaire :
 - 50% en 2025 par rapport à 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective ;
 - 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale
- Assurer la valorisation énergétique d'au moins 7% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025.

Le 1^{er} janvier 2024 est entrée en vigueur le tri à la source des biodéchets, conformément à la loi AGEC. Ceci rend obligatoire la mise en place de dispositifs de collecte par les collectivités, pouvant être des collectes de porte à porte, des composteurs dans les quartiers, en bas d'immeubles, etc. Le Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères du Jura (SYDOM), dont le siège se situe à Lons-le-Saunier, est composé de 5 adhérents, dont le SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier qui prend en charge la collecte des déchets à l'échelle d'ECLA.

Le SYDOM a élaboré un Programme Local de Prévention des Déchets Assimilés (PLPDMA), dont le 3^{ème} volet a été proposé en 2022 pour la période 2022-2026.



ZOOM SUR LA LOI AGEC

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a apporté des modifications à l'article L.541-21-1 du code de l'environnement disposant qu'«Au plus tard le 31 décembre, cette obligation [de composter les biodéchets] s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets »

Positionnement du SYDOM Jura en rapport aux objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) (Source : PLPMDA 2022, SCOT 2023)

Objectifs	Etat du SYDOM	Conformité
Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés de 15% entre 2010 et 2030 (Loi AGEC) et de 20% entre 2010 et 2031 (PRPGD)	-3.2% entre 2010 et 2020	Non conforme
Valorisation matière des Déchets Ménagers et Assimilés de 55% en 2025, 60% en 2030, 65% en 2035	60% de déchets valorisés matière en 2020 dont 17% en valorisation organique	Conforme
Valorisation matière des Déchets non dangereux non inertes de 66% en 2025	59% de déchets valorisés matière en 2020 dont 19% en valorisation organique	Conforme
-50% de Déchets Non Dangereux Non Inertes enfouis entre 2010 et 2025, 10% des DMA en stockage en 2035	Réduction de l'enfouissement des DND NI 36% entre 2010 et 2020 11% des déchets enfouis en 2020	Moyennement conforme

1.4.5.2. A l'échelle du territoire

Au sein du territoire se trouvent deux infrastructures majeures du SYDOM du Jura, dont l'Unité de Valorisation Énergétique des ordures ménagères, exploitée par Juralia ainsi que le centre de stockage du Jura, basé à Courlaoux, qui stocke les déchets recyclables non dangereux classée ICPE. S'y trouvent également deux déchetteries à Messia-sur-Sorne et à Perrigny ainsi que la recyclerie OASIS à Lons-le-Saunier.

En 2022, 13 288 tonnes de déchets ménagers ont été incinérés par le Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (CDTOM) à Lons-le-Saunier (attention, les déchets ne proviennent pas tous d'ECLA, mais sont tous traités au sein du territoire). Le SICTOM de Lons-le-Saunier a 3 objectifs principaux :

- Diminuer l'empreinte carbone de la collecte des déchets en limitant les kilomètres parcourus
- Inciter les usagers à moins produire de déchets, à changer leurs habitudes : mieux trier, composter, limiter le gaspillage alimentaire
- Maîtriser les coûts liés à la consommation de carburant et au traitement des déchets

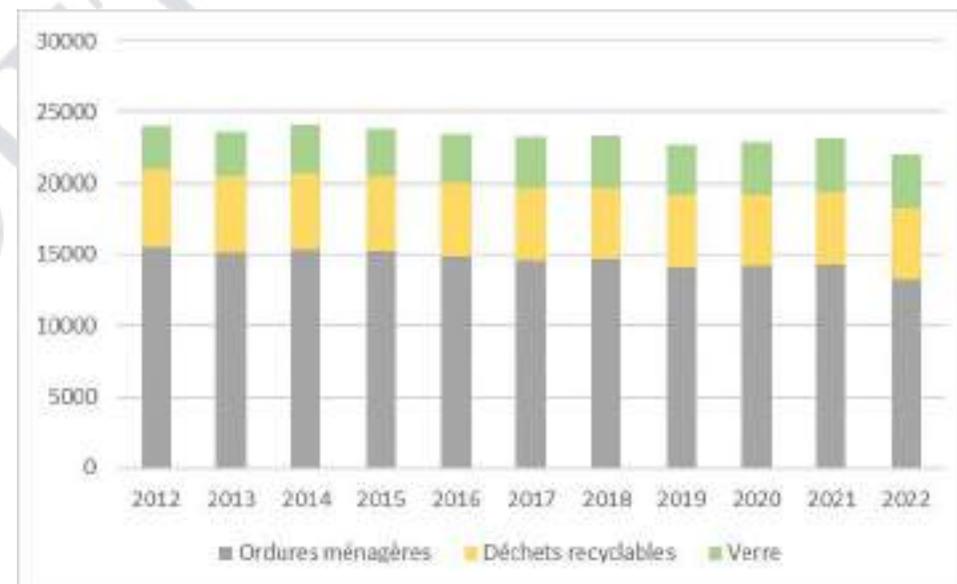
Ainsi, une démarche de collecte incitative a été lancée en 2022 sur tout le territoire, sauf Lons-le-Saunier. Cette démarche intègre ces objectifs en diminuant la fréquence de collecte des bacs d'ordures ménagères, de hebdomadaire à bimensuelle. Après leur première année, une baisse de 7% des tonnages d'ordures ménagères a été retenue, mais identifiée comme insuffisante de la part du SICTOM. Comme le montre le graphique ci-contre, cette diminution d'ordures ménagères collectés est relativement faible, l'année 2022 marque le moins de déchets produits sur le territoire depuis 10 ans. Elle correspond à une baisse de 176kg/hab d'ordures ménagères en 2021 à 164 kg/hab en 2022 (-0.07%).

En dehors des déchets, les nouvelles mesures ont permis de réduire la distance parcourue de 35 000 km comparé à 2021 et d'économiser 35 000

litres de gazole.

En 2021 sont mis en place des dispositifs de valorisation des déchets et de production d'énergie électrique et thermique sur le territoire, permettant d'incinérer 80% des déchets ménagers collectés à Lons-le-Saunier.

Ces actions sont en cohérence avec la volonté de réduire les quantités de déchets à traiter, mis en avant dans l'axe 2 « Préserver les richesses du territoire et adapter nos pratiques » du PCAET 2019 en cours d'approbation. Une des actions proposées serait la massification du compostage collectif. Ces actions du SICTOM doivent être valorisées et développées dans le PLUi-HM afin d'atteindre les objectifs du PRGPD et des lois nationales AGEC et TVEC.



Évolution des quantités de déchets collectés en fonction de leur type entre 2012 et 2022
(Source : Rapport SICTOM Lons-le-Saunier 2022)

CONSTATS

- L'énergie solaire photovoltaïque déjà lancée sur le territoire
- Des actions de valorisation des déchets mises en place depuis 2021
- Une grande quantité d'énergie thermique produite par les bois des ménages
- Augmentation des jours de sécheresse liées au changement climatique
- Une qualité de l'air moyenne par rapport au reste du département.
- De fortes émissions de GES et de consommation d'énergie des secteurs résidentiels et industriels

ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- La lutte contre le changement climatique : limitation de l'imperméabilisation des sols afin de réduire les îlots de chaleurs
- L'adaptation au changement climatique : impact sur la ressource en eau et sur le risque inondations, augmentation des effets de retrait-gonflement des sols argileux, construction des logements (isollements, fondations), réduction de l'enneigement pour les loisirs, impact sur la végétation et les cultures
- Aménager les zones d'activités en cohérence avec les besoins de mobilité des actifs et des marchandises pour accompagner la réduction des émissions de GES
- Renforcer la place dédiée aux mobilités actives dans les centres et affiner le maillage du territoire en alternatives à la voiture
- Préserver les ressources en énergies renouvelables : santé des forêts et ressource hydraulique.
- Structurer localement et à l'échelle régionale les filières de production d'énergie renouvelable et assurer la présence des équipements et entreprises nécessaire, sur l'ensemble de la filière.
- Augmenter la production d'énergie solaire, éolienne et méthanisation, en cohérence avec les enjeux environnementaux du territoire.

Enjeux du PLUi-HM :

- Diminuer la consommation d'énergies fossiles en faveur du développement d'énergies renouvelables (principalement l'énergie solaire photovoltaïque)
- Faciliter les mobilités plus douces (covoiturages, vélo , etc.) en augmentant également les transports en commun afin de baisser les émissions de gaz à effet de serre
- Développer les énergies renouvelables, en particulier les filières d'énergies solaire thermique et bois-énergies, en lien avec les objectifs du PCAET 2020-2026, tout en limitant les impacts sur le patrimoine paysager et naturel.
- Privilégier les constructions de bâtiments économes en énergie, et inciter la remise aux normes énergétiques les bâtis existants.
- Diminuer les émissions de GES, en particulier sur le secteur résidentiel, afin de répondre aux objectifs du PCAET 2020-2026
- Prise en compte du changement climatique dans l'aménagement du territoire, en particulier son lien et son impact sur les risques déjà présents sur le territoire
- Délimitation et prise en compte des îlots de chaleur dans les centres urbains



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION - SCÉNARIO AU FIL DE L'EAU

La production d'énergies renouvelables continue à augmenter avec le développement actuel du photovoltaïque, permettant de réduire le besoin d'énergies fossiles. Néanmoins, l'usage des produits pétroliers reste la norme pour les véhicules individuels, produisant des émissions de GES. Les déchets continuent à diminuer également.

Les températures ne cessent d'augmenter sans action climatique, augmentant les périodes de sécheresses, qui ne se trouvent pas compensées par des épisodes pluvieux. De ce fait, les risques de mouvements de terrain, de feux de forêts, et d'inondations augmentent sur le territoire. L'augmentation des températures est particulièrement marqué dans les milieux urbains, les villes et bourgs, ce qui impacte la santé des habitants, particulièrement les populations sensibles. Les effets du changement climatique et l'usage des véhicules individuels auront des effets néfastes sur la qualité de l'air du territoire.

Synthèse des enjeux environnementaux

THÉMATIQUE	ENJEUX	FORT	MOYEN	FAIBLE
Paysage	La conciliation entre le développement urbain et le paysage patrimonial et les activités économiques	x		
	La pérennisation des activités agricoles du territoire et leur impact paysager et environnemental		x	
	La préservation de la diversité paysagère constituant le caractère de ce territoire « pré-montagnard »			x
	La préservation du patrimoine géologique comme source de tourisme face aux impacts du changement climatique		x	
Risques	Prendre en compte les risques d'incendies de forêt en fonction du changement climatique et de l'augmentation des jours de sécheresse	x		
	Prendre en compte des risques technologiques et industriels liés au transport de matières dangereuses et des périmètres de protection dans les aménagements à proximité	x		
	Adapter la localisation et les méthodes d'urbanisations en fonction des risques sismiques et des aléas retrait-gonflement des argiles dans le contexte du changement climatique		x	
	Prendre en compte des délimitations de protection des risques technologiques	x		
	Prendre en compte les sites pollués et potentiellement pollués afin d'y adapter, voire empêcher toute construction susceptible de libérer les polluants et d'impacter les humains et les milieux naturels	x		
Risques liés à l'eau	Limiter l'imperméabilisation des sols et encourager la restauration des capacités d'infiltration afin de limiter la pollution et réduire les risques d'inondations par ruissellement	x		
	Favoriser le développement urbain en dehors des zones à risques d'inondation	x		
	Prendre en compte des documents cadres sur la gestion des inondations afin de les intégrer dans les prescriptions du règlement (en particulier les constructions en zones inondables)		x	

THÉMATIQUE	ENJEUX	FORT	MOYEN	FAIBLE
Risques liés à l'eau	Intégrer la problématique des eaux pluviales dans les communes où l'infiltration ne peut se faire à la parcelle (terrains marneux en pente notamment)	x		
Ressource en eau	La préservation des cours d'eau et leur protection face aux pressions externes susceptibles d'entraver leur remise en bon état écologique	x		
	Améliorer le réseau d'eau potable et la protection des captages d'eau potable par la création de nouvelles zones de protection		x	
	Développer l'urbanisation en fonction des possibilités de déconnexion des eaux de pluie du réseau d'eaux usées (mise en séparatif) ou a minima de l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle		x	
	Adapter les projets de développement urbain (habitat, activités économiques, agriculture) à la disponibilité quantitative et qualitative de la ressource en eau disponible	x		
	Appliquer et suivre les stratégies de gestion de l'eau à l'échelle globale et locale	x		
	Encourager la mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs et faciliter le rattachement aux systèmes collectifs dans les zones identifiées comme non adaptées aux ANC.			x
	Mise en conformité des stations de traitement des eaux usées, en grand nombre non conformes.	x		
	Réduire les taux de pollutions azotées, en particulier au niveau des aires d'alimentation de captages et des sources de prélèvement d'eau potable et de rejets en milieux aquatiques.	x		
	Pérenniser la ressource en eau potable en prenant en compte les zonages existants et en adaptant les activités à proximité pour limiter la pollution	x		
Adapter des méthodes de gestions sylvicoles et forestières en fonction de la ressource en eau et de l'augmentation des jours de sécheresses liées au changement climatique			x	

THÉMATIQUE	ENJEUX	FORT	MOYEN	FAIBLE
Ressource en eau	Avoir un développement contraint des hameaux et fermes isolées non raccordés et desservis par le réseau d'eau		x	
	Permettre la récupération des eaux de pluie dans les constructions dédiées aux logements pour un usage intérieur et extérieur			x
Milieux naturels	Préservation des milieux naturels et des espèces floristiques et faunistiques afin de conserver la richesse spécifique et patrimoniale du territoire	x		
	Adapter et gérer les activités économiques et de loisirs en fonction de la sensibilité des milieux	x		
	Préserver et restaurer les continuités écologiques pour limiter les effets du changement climatique et de l'artificialisation sur les milieux naturels et les habitats	x		
	Protéger les réservoirs de biodiversité, mais aussi les éléments naturels ordinaires, qui permettent le bon déplacement des espèces	x		
	Préserver les zones humides et les mares, veiller au maintien des zones humides et leur remise en bon état des cours d'eau afin de sécuriser les continuités aquatiques	x		
	Identifier et prendre en compte les services écosystémiques proposés par les milieux naturels et leur rôle dans l'atténuation du changement climatique	x		
	Porter une attention particulière aux « points de conflits du SCoT » en les précisant pour conforter leur importance	x		
	Préserver les prairies pour leur rôle environnemental majeur mais aussi pour éviter leur enfrichement	x		
	Préserver les bois, haies et arbres isolés ainsi que les vergers, alignements d'arbres, parcs arborés, arbres isolés, jardins en milieu bâti			x
	Maintenir et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques et leur prise en compte dans l'aménagement	x		
	Identifier les pelouses sèches pour affirmer leur rôle environnemental important	x		

THÉMATIQUE	ENJEUX	FORT	MOYEN	FAIBLE
Energie	Développer les énergies renouvelables, en particulier les filières d'énergies solaire thermique et bois-énergies, en lien avec les objectifs du PCAET 2020-2026, tout en limitant les impacts sur le patrimoine paysager et naturel.	x		
	Privilégier les constructions de bâtiments économes en énergie, et inciter la remise aux normes énergétiques des bâtis existants.		x	
	Diminuer la consommation d'énergies fossiles en faveur du développement d'énergies renouvelables (principalement l'énergie solaire photovoltaïque)	x		
	Développer un habitat économe en énergie : réhabilitation énergétique des bâtis, formes urbaines économes, orientation des constructions par rapport au soleil, etc.			x
	Diminuer les émissions de GES, en particulier sur le secteur résidentiel, afin de répondre aux objectifs du PCAET 2020-2026	x		
Changement climatique	Délimitation et prise en compte des îlots de chaleur dans les centres urbains		x	
	Prendre en compte le changement climatique dans l'aménagement du territoire, en particulier son lien et son impact sur les risques déjà présents sur le territoire	x		
Gestion des déchets	Inciter la massification du compostage collectif, en cohérence avec les actions proposées par le PCAET 2020-2026.	x		
	Encourager la réduction des déchets à la source, en appliquant la collection des déchets bimensuelle sur l'ensemble du territoire		x	
	Prise en compte des documents cadre de gestion des déchets sur le territoire et leurs objectifs à atteindre.	x		

PROJET

» Le socle physique et paysager

ATOUTS

- Socle géologique riche et varié, caractérisant l'organisation du territoire et de la répartition des activités
- Un fort patrimoine géologique, grâce aux reculées, en particulier la Reculée de Baume-les-Messieurs et son rôle dans le tourisme et l'activité économique du territoire.
- Des paysages diversifiés

FAIBLESSES

- Risque de manque de ressources minérales sur les projections du SCoT du Pays Lédonien, plus qu'une carrière ouverte et exploitée sur le territoire
- Concentration des milieux humides et des cours d'eau sur l'Ouest du territoire, augmentant les risques d'inondations
- Enfrichement des cultures agricoles sur certaines parties du territoire (notamment la Vallée Vallière)



OPPORTUNITÉS

- Un développement durable de l'urbanisation et des activités agricoles pour la préservation des paysages

MENACES

- Risque de dégradation de la qualité paysagère si le tourisme n'est pas correctement géré
- Développement urbain empiétant les surfaces agricoles et encourageant la déprise

ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- La satisfaction des besoins en matériaux sur le long terme privilégiant le principe de proximité, dans le respect de la qualité de vie des populations riveraines (paysage, poussières...)

Enjeux du PLUi-HM :

- La préservation du patrimoine géologique existant dans le contexte du changement climatique et de son impact sur les sous-sols argileux.
- Pérennisation des activités agricoles sur le territoire et leur impact paysager et environnemental
- Préserver la diversité paysagère constituant le caractère de ce territoire «pré montagnard»
- Conciliation du développement urbain avec le paysage patrimonial et les activités économiques (agriculture, tourisme, exploitations...)
- La pérennisation des ressources minérales, de l'extraction ou de l'importation sur la ZE Lons-le-Saunier.

» Les risques naturels et technologiques

ATOUTS

- Des Plan de Prévention des Risques Naturels déjà établis sur le territoire (PPR Inondations sur 50% des communes et PPR Mouvements de Terrain)
- Risque faible de radon sur la majorité du territoire
- Pas de PPRT (pas d'ICPE classée SEVESO AS/ Seuil haut)
- Travaux de dépollution depuis 1986
- Risques connus et étudiés sur le territoire
- Pas de Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI)
- GEMAPI (EPAGE)

FAIBLESSES

- Territoire sujet aux risques de retrait-gonflement des argiles et sismique modéré
- Risque de feux de forêts modéré ou élevé sur les parties Centre et Est du territoire
- Concentration de risques importante sur la commune de Lons-le-Saunier, Montmorot et Courlaoux
- Sites pollués à cause de l'activité industrielle dans le passé
 - Risques d'inondations relativement élevé sur une majorité du territoire (remontées de nappes, crues, ruissellement pluvial...)



OPPORTUNITÉS

- Développement des périmètres de protection autour des milieux à risque et d'établissement de plans de prévention supplémentaires
- Possibilité de développement d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations pour le territoire

MENACES

- Risque d'accélération et de développement des risques de retrait-gonflement des argiles et des incendies de forêt lié à une hausse de fréquence des périodes de sécheresses liées au changement climatique

ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- Prise en compte des risques technologiques (transport de matières dangereuses, ICPE, sites SEVESO, mines) lors des projets d'urbanisation
- La défense incendie à adapter en fonction des caractéristiques de la commune (réseau d'eau potable, ressources naturelles et artificielles) pour les petites communes et faciliter l'accès aux massifs forestiers afin de réduire le risque d'incendie
- La prise en compte du risque naturel (inondation, sismique, mouvements de terrain) dans le choix de développement de l'urbanisation (secteurs inadaptés, normes de construction, réduction de l'imperméabilisation des sols...), en sachant que les aléas inondation, retrait-gonflement des argiles risquent de s'aggraver à l'avenir avec le changement climatique (sécheresses, fortes pluies...)
- La prise en compte du risque naturel (inondation, sismique, mouvements de terrain) dans le choix de développement de l'urbanisation (secteurs inadaptés, normes de construction, réduction de l'imperméabilisation des sols...) en sachant que les aléas inondation, retrait-gonflement des argiles risquent de s'aggraver à l'avenir avec le changement climatique (sécheresses, fortes pluies).

Enjeux du PLUi-HM :

- Respecter les normes de défense incendie et l'identification des besoins de stockage d'eau pour la défense incendie
- Prendre en compte les délimitations de protection des risques technologiques
- Prendre en compte les sites pollués et potentiellement pollués afin d'y adapter, voire empêcher toute construction susceptible de libérer les polluants et d'impacter les humains et les milieux naturels
- Prise en compte des documents cadres sur la gestion des inondations afin de les intégrer dans les prescriptions du règlement (en particulier les constructions en zones inondables)
- Prendre en compte les risques technologiques lors des projets d'urbanisation
- Prendre en compte le risque naturel (inondation, sismique, mouvements de terrain) dans le choix de développement de l'urbanisation

» Le cadre réglementaire

ATOUTS

- Des masses d'eau souterraines en bon état écologique et quantitatifs
- Une très bonne qualité d'eau potable sur la majorité du territoire
- Protection de la ressource en eau (2 aires d'alimentation de captage sur le territoire)
- Elaboration d'un Schéma Directeur d'Eau Potable sur ECLA
- Patrimoine bâti, culturel, naturel sites en augmentation de fréquentation (Baume-les-messieurs, Lons-le-saunier, reculées, maison de la vache qui ri)

FAIBLESSES

- Captages prioritaires pour les pesticides et les nitrates dans le SDAGE 2022-2027
- Etat écologique médiocre des cours d'eau
- Absence de SAGE sur le territoire
- Structuration de l'offre offre touristique trop concentrée risques environnementaux liés à la potentielle surfréquentation des sites naturels

OPPORTUNITÉS

- Réserve naturelle de mancy, ballade montaigu montée de l'hermitage moncier pour des événements

MENACES

- Impact du changement climatique sur les états des masses d'eau
- Vieillessement de l'usine d'ultrafiltration de Lons-le-Saunier
- Risque de manque d'eau potable sur le territoire

ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- Répondre aux objectifs fixés par le Programme de Mesures du SDAGE 2022-2027 sur la protection des ressources en eau
- Préservation de la qualité de la ressource en eau, notamment par la lutte des pollutions diffuses, notamment les nappes alluviales et les nappes karstiques.

Enjeux du PLUi-HM :

- Développer l'urbanisation en fonction des possibilités de déconnexion des eaux de pluie du réseau d'eaux usées (mise en séparatif) ou a minima de l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle
- Avoir un développement contraint des hameaux et fermes isolées non raccordés et desservis par le réseau d'eau
- Adapter les projets de développement urbain (habitat, activités économiques, agriculture) à la disponibilité quantitative et qualitative de la ressource en eau disponible
- Permettre la récupération des eaux de pluie dans les constructions dédiées aux logements pour un usage intérieur et extérieur
- Intégrer la problématique des eaux pluviales dans les communes où l'infiltration ne peut se faire à la parcelle (terrains marneux en pente notamment)
- Limiter l'imperméabilisation des sols pour ne pas porter atteinte au cycle de l'eau, ainsi qu'en végétalisant et renaturant .



- Améliorer le réseau d'eau potable et la protection des captages d'eau potable par la création de nouvelles zones de protection
- Appliquer et suivre les stratégies de gestion de l'eau à l'échelle globale et locale
- Favoriser le développement urbain en dehors des zones à risques d'inondation
- Prendre en compte des documents cadres sur la gestion des inondations afin de les intégrer dans les prescriptions du règlement (en particulier les constructions en zones inondables)
- Adapter des méthodes de gestions sylvicoles et forestières en fonction de la ressource en eau et de l'augmentation des jours de sécheresses liées au changement climatique

PROJET

» Les milieux naturels

ATOUTS

- De nombreuses espèces patrimoniales et/ou déterminantes et/ou protégées
- Présence de nombreux habitats riches favorables à la faune
- Des milieux forestiers larges et riches en biodiversité
- Des milieux souterrains remarquables, accueillant des espèces de chiroptères protégées

FAIBLESSES

- Des sites fragiles aux activités humaines, notamment les zones humides et milieux souterrains
- Des milieux sensibles aux changements climatiques

OPPORTUNITÉS

- Valorisation des milieux naturels identitaires en cohérence avec leurs enjeux et les enjeux économiques de l'attractivité touristique

MENACES

- Risques aux continuités écologiques avec le développement urbain et l'imperméabilisation des sols.



ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- La préservation des espaces naturels remarquables (Natura 2000, APPB, RNR, RNN, sites gérés par le conservatoire d'espaces naturels...) dans les secteurs de la Petite Montagne, de la Plaine Bressane et des reculées
- Le maintien des zones humides (Vallées de la Seille et de la Vallière) pour leur rôle plurifonctionnel (diversité biologique, régulation du débit des cours d'eau, épuration des eaux...)
- Pour les espaces agricoles et forestiers, l'équilibre entre pérennité de l'activité économique, maintien d'une biodiversité diversifiée, développement de l'urbanisation et entretien du paysage
- Le maintien d'un équilibre entre le développement économique et urbanistique du territoire et la préservation des habitats naturels essentiels à la diversité faunistique et floristique qui jouent un rôle primordial dans l'identité paysagère lédonienne et de fait, son attractivité touristique
- La prise en compte de la biodiversité intra-urbaine et l'adoption de mesures en sa faveur dans le cadre des projets d'aménagement
- La préservation ou la restauration de la trame verte et bleue afin de ne pas créer de nouveaux conflits lors du développement de l'urbanisation et des infrastructures de transport

Enjeux du PLUi-HM :

- Préserver les prairies pour leur rôle environnemental majeur mais aussi pour éviter leur enrichissement
- Porter une attention particulière aux « points de conflits du SCoT » en les précisant pour conforter leur importance
- Identifier les pelouses sèches pour affirmer leur rôle environnemental important
- Maintenir et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques et leur prise en compte dans l'aménagement
- Protéger les réservoirs de biodiversité, mais aussi les éléments naturels ordinaires, qui permettent le bon déplacement des espèces
- Préserver les cours d'eau et les protéger des pressions externes qui peuvent entraver leur remise en bon état écologique
- Préserver et restaurer les continuités écologiques pour limiter les effets du changement climatique et de l'artificialisation sur les milieux naturels et les habitats
- Préserver les bois, haies et arbres isolés

- Préserver les zones humides et les mares, veiller au maintien des zones humides et leur remise en bon état des cours d'eau afin de sécuriser les continuités aquatiques
- Préserver les vergers, alignements d'arbres, parcs arborés, arbres isolés, jardins en milieu bâti
- Adapter et gérer les activités économiques et de loisirs en fonction de la sensibilité des milieux

PROJET

ATOUTS

- L'énergie solaire photovoltaïque déjà lancée sur le territoire
- Actions de valorisation des déchets
- Une grande quantité d'énergie thermique produite par les bois des ménages

FAIBLESSES

- Augmentation des jours de sécheresse liées au changement climatique
 - Une qualité de l'air moyenne en rapport avec le restant du territoire.
 - Fortes émissions de GES et de consommation d'énergie des secteurs résidentiels et industriels

OPPORTUNITÉS

- Développement de l'énergie solaire photovoltaïque et thermique

MENACES

- Risque de dégradation de la qualité de l'air avec le changement climatique



ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- La lutte contre le changement climatique : limitation de l'imperméabilisation des sols afin de réduire les îlots de chaleurs
- L'adaptation au changement climatique : impact sur la ressource en eau et sur le risque inondations, augmentation des effets de retrait-gonflement des sols argileux, construction des logements (isollements, fondations), réduction de l'enneigement pour les loisirs, impact sur la végétation et les cultures
- Aménager les zones d'activités en cohérence avec les besoins de mobilité des actifs et des marchandises pour accompagner la réduction des émissions de GES
- Renforcer la place dédiée aux mobilités actives dans les centres et affiner le maillage du territoire en alternatives à la voiture
- Préserver les ressources en énergies renouvelables : santé des forêts et ressource hydraulique.
- Structurer localement et à l'échelle régionale les filières de production d'énergie renouvelable et assurer la présence des équipements et entreprises nécessaire, sur l'ensemble de la filière.
- Augmenter la production d'énergie solaire, éolienne et méthanisation, en cohérence avec les enjeux environnementaux du territoire.

Enjeux du PLUi-HM :

- Diminuer la consommation d'énergies fossiles en faveur du développement d'énergies renouvelables (principalement l'énergie solaire photovoltaïque)
- Faciliter les mobilités plus douces (covoiturages, vélo , etc.) en augmentant également les transports en commun afin de baisser les émissions de gaz à effet de serre
- Développer les énergies renouvelables, en particulier les filières d'énergies solaire thermique et bois-énergies, en lien avec les objectifs du PCAET 2020-2026, tout en limitant les impacts sur le patrimoine paysager et naturel.
- Privilégier les constructions de bâtiments économes en énergie, et inciter la remise aux normes énergétiques les bâtis existants.
- Diminuer les émissions de GES, en particulier sur le secteur résidentiel, afin de répondre aux objectifs du PCAET 2020-2026
- Prise en compte du changement climatique dans l'aménagement du territoire, en particulier son lien et son impact sur les risques déjà présents sur le territoire
- Délimitation et prise en compte des îlots de chaleur dans les centres urbains

ATOUTS

- Des actions établies pour réduire les déchets
- Dispositifs de valorisation des déchets en place
- Des mesures réduisant les pollutions liées à la gestion des déchets (réduction de la fréquence de passage)

FAIBLESSES

- La réduction des déchets ménagers et assimilés n'est pas en adéquation avec les attentes de la loi AGEC et du PRGPD

OPPORTUNITÉS

- Réduire les déchets en appliquant les mesures établies sur l'ensemble du territoire.

MENACES

- Une hausse des déchets avec l'accueil de nouveaux habitants

ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- La poursuite des démarches engagées pour le recyclage et la valorisation des déchets recyclés, mais aussi pour la réduction des déchets à la source, notamment par le compostage en milieu rural et urbain afin de réduire les déchets à incinérer
- L'anticipation de l'évolution de la production des déchets du bâtiment et des travaux publics, selon les objectifs de création de nouveaux logement répartis entre construction / démolition-reconstruction / rénovation
- La conciliation des enjeux de densification urbaine et d'implantation de nouveaux sites et équipement pour la gestion des déchets (besoins de PAV, poubelles requises pour le tri, dispositifs pour le compostage...)
- La prise en compte de la pollution du sol lors du changement d'usage pour les sites pollués ou potentiellement pollués

Enjeux du PLUi-HM :

- Inciter la massification du compostage collectif, en cohérence avec les actions proposées par le PCAET 2020-2026.
- Encourager la réduction des déchets à la source, en appliquant la collection des déchets bimensuelle sur l'ensemble du territoire
- Prise en compte des documents cadre de gestion des déchets sur le territoire et leurs objectifs à atteindre.



PROJET

**PARTIE 2 : DES DEFIS
DEMOGRAPHIQUES ET RESIDENTIELS
A RELEVER**



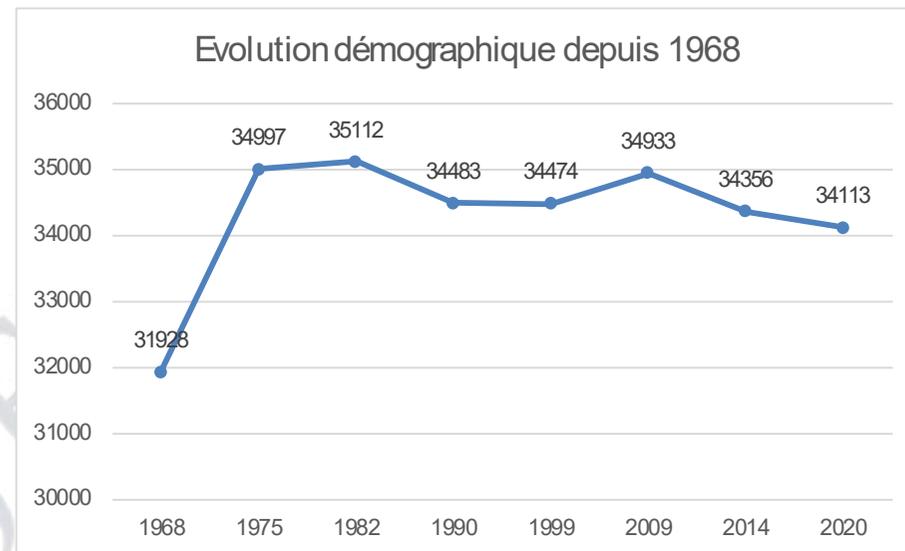
2.1. Une structure démographique qui évolue

2.1.1. Une dynamique démographique qui s'amointrit

2.1.1.1 Des défis démographique à relever

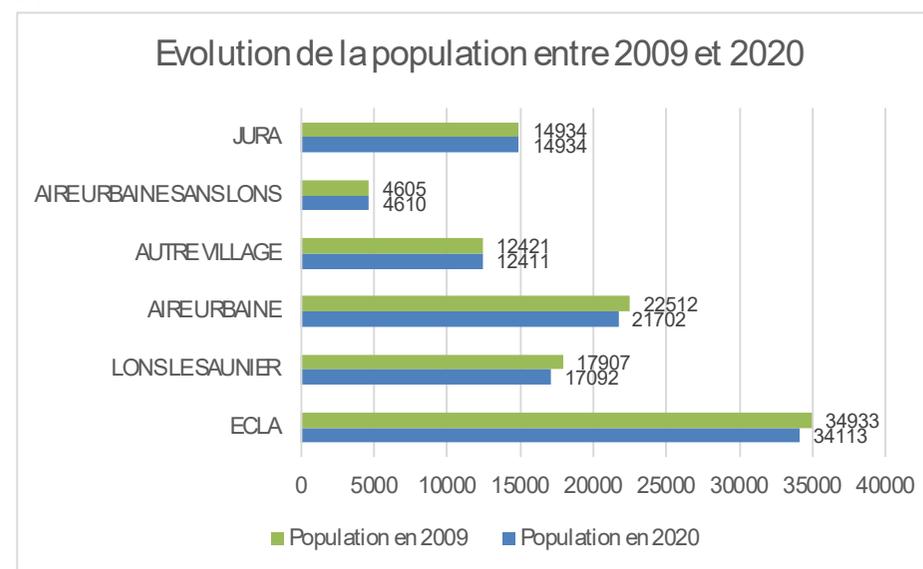
Le territoire d'ECLA comptait 34 113 habitants en 2020, dont la moitié réside dans la ville-centre, Lons-le-Saunier, avec 17 092 habitants. Le pôle urbain, composé de Montmorot, Lons-le-Saunier et Perrigny, représente 63,6% de la population totale de l'agglomération.

La population de l'agglomération a atteint son apogée en 1982 avec 35 112 habitants, avant de connaître une baisse démographique jusqu'en 2020, soit une perte d'environ un millier d'habitants, avec une légère reprise en 2009. Le territoire d'ECLA est donc en déclin démographique, avec une diminution moyenne de 0,22% par an. Cette baisse est de -0,42 % par an pour la ville de Lons-le-Saunier. Quant aux autres communes, bien qu'elles ne connaissent pas de croissance démographique positive, leurs pertes sont plus limitées, s'élevant à environ 0,01% par an, dans l'ensemble.



	Taux d'évolution annuel moyen 2009-2020
ECLA	-0,22
Lons le Saunier	-0,42
Pôle urbain : Lons le Saunier/ Montmorot/Perrigny	-0,33
Autres communes	-0,01
Pays Lédonien	-0,07
Jura	0,0

Taux d'évolution de la population 2009-2020 -
Source insee 2020

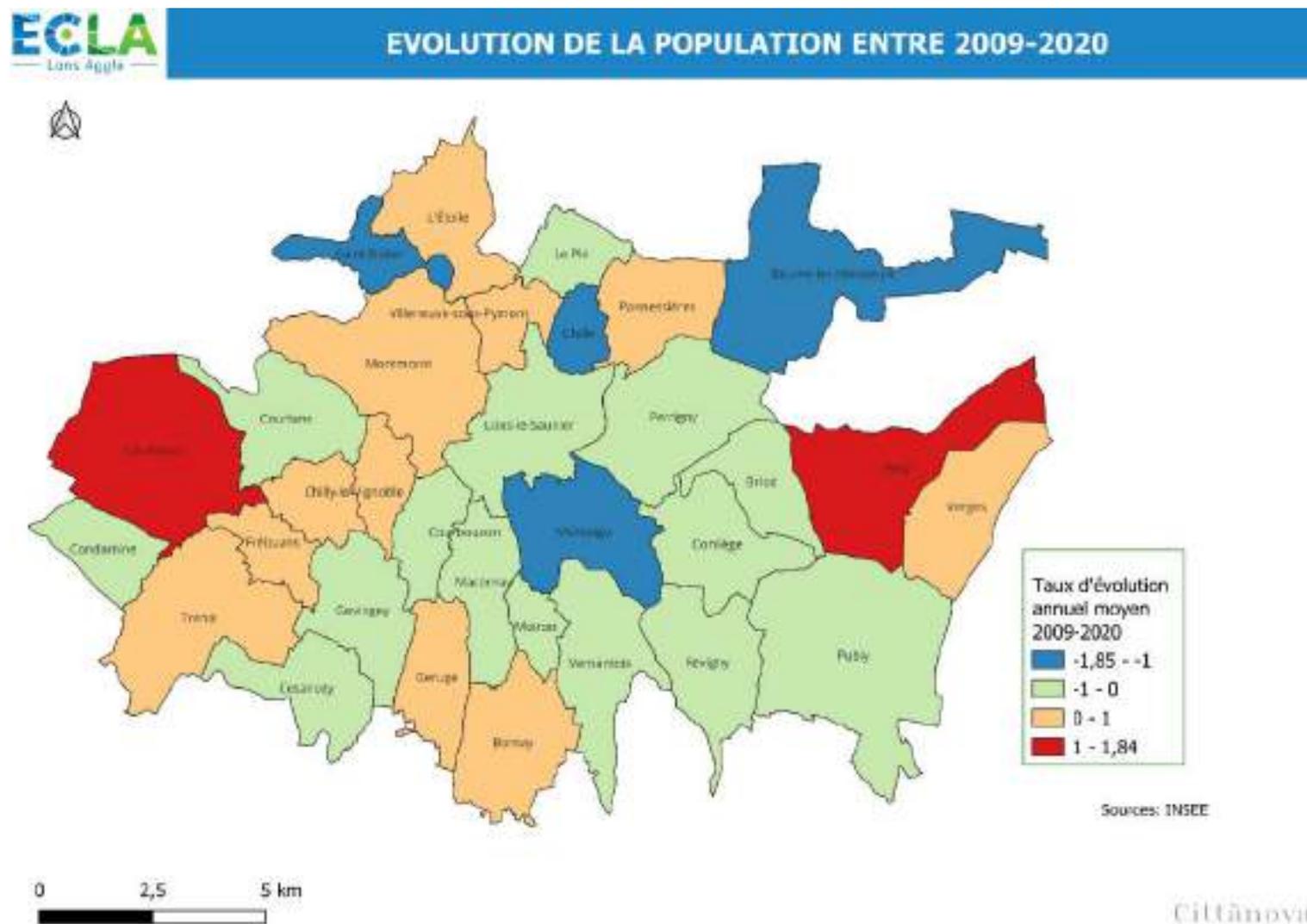


Évolution de la population - Source insee 2020

L'évolution démographique au sein d'ECLA est contrastée. Alors que de nombreuses communes enregistrent une baisse de leur population, d'autres connaissent une croissance. Ainsi, le territoire présente des tendances démographiques diversifiées.

Courlaoux et Vevy se démarquent avec les taux d'évolution annuels moyens les plus élevés, tandis que Montaigu, Baume-les-Messieurs, Chille et Saint-Didier affichent les taux d'évolution annuels moyens les plus en diminution.

Les communes de l'ouest d'ECLA connaissent une évolution démographique positive, à l'inverse des communes du pôle urbain. Ce constat s'explique par un phénomène de périurbanisation, où les habitants quittent les villes pour s'installer en périphérie.



Taux d'évolution annuel moyen - Source insee 2020

CHIFFRES DU SCoT

Pays Lédonien:

-88 487 hab en 2019

-Une légère diminution de la population depuis 2008

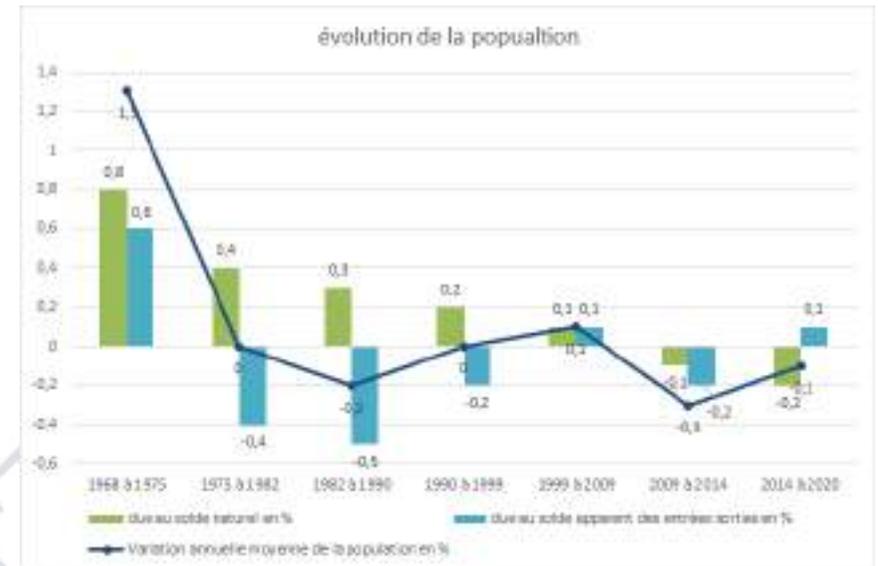
Les soldes migratoire et naturel fournissent des éclairages précieux sur les dynamiques démographiques du territoire. De 1968 à 2009, le solde naturel était positif, traduisant un excédent de naissances par rapport aux décès. Toutefois, cette tendance s'est inversée depuis 2009, avec un solde naturel devenu négatif. Cela signifie que le nombre de décès dépasse désormais celui des naissances, entraînant une perte démographique non compensée par le solde migratoire.

En analysant le taux de natalité depuis 1968, on constate une diminution continue qui a conduit ce taux à être inférieur à celui de la mortalité en 2009, expliquant ainsi la baisse démographique depuis cette date. Le taux de mortalité est quant à lui resté relativement stable, avec une légère augmentation entre 1968 et 2020.

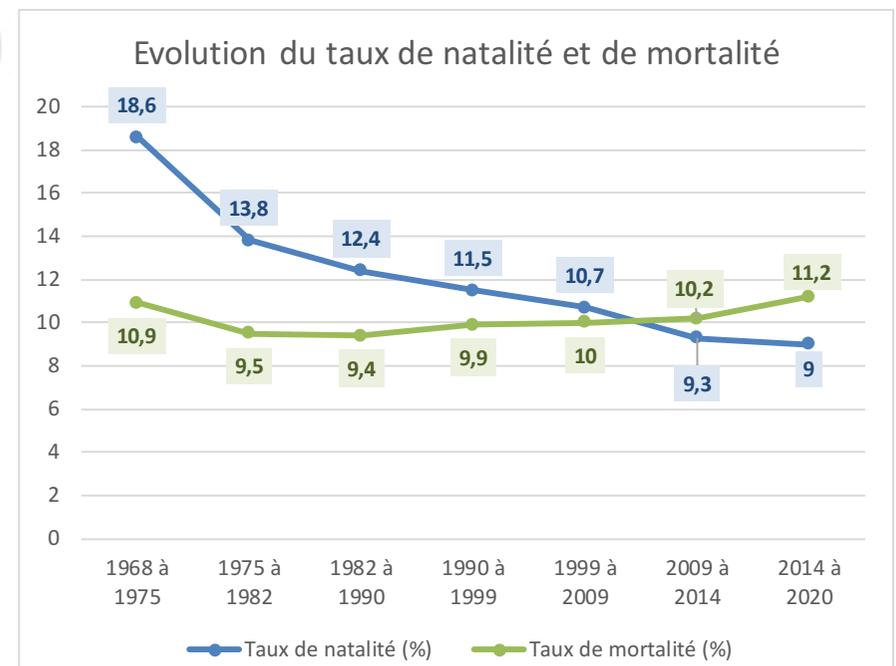
Malgré un solde naturel défavorable, certaines communes parviennent à compenser ces pertes grâce à un solde migratoire positif. Sur le territoire d'ECLA, ce solde migratoire présente des variations importantes d'une année à l'autre. Il a été positif lors des périodes 1968-1975, 1999-2009 et 2014-2020, traduisant une augmentation de la population due à des arrivées plus nombreuses que les départs.

Néanmoins, malgré un solde migratoire récent positif, celui-ci n'a pas été suffisant pour compenser la baisse du solde naturel, contribuant ainsi à la diminution démographique globale.

Le vieillissement de la population et le départ des jeunes actifs concourent à rendre le solde naturel négatif.



Solde migratoire et solde naturel
source insee 2020



Taux de natalité et de mortalité
source insee 2020

En 2020, le territoire d'ECLA compte 16 962 ménages. Entre 2009 et 2020, le territoire a enregistré une augmentation de 371 ménages. Cette croissance s'observe principalement dans les communes en dehors du pôle urbain. L'augmentation du nombre de ménages est due en grande partie à une hausse des séparations, conduisant à la formation de ménages avec une population similaire.

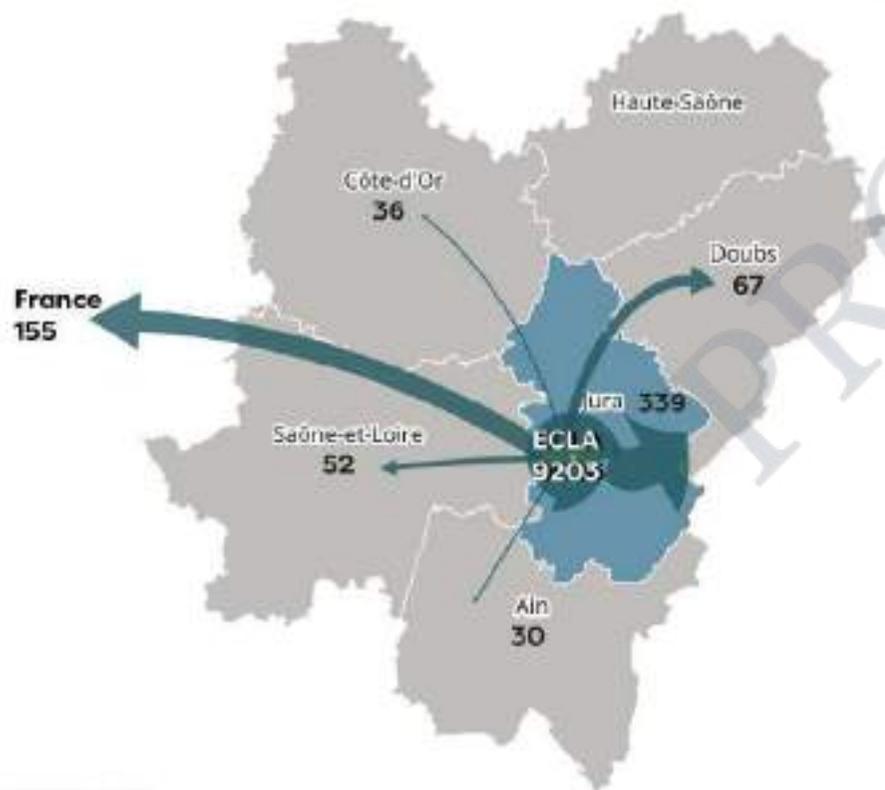
Nombre de personnes par ménage	Nombre de ménages en 2009	Nombre de ménages en 2014	Nombre de ménages en 2020	Différence entre 2009-2020
ECLA	16591	16785	16962	371
Lons le Saunier	9314	9218	9172	-143
Pôle Urbain : Lons le Saunier/ Montmorot/ Perrigny	11444	11431	11371	-72
Autres communes	5147	5353	5590	443
Jura	114552	117250	120500	5948

Évolution des ménages
Source INSEE 2020

La majorité des mobilités résidentielles se fait à l'intérieur d'ECLA, avec 9 203 ménages ayant déménagé d'une commune à une autre au sein de la communauté d'agglomération. Les plus importants flux se situent entre les communes de Montmorot et Perrigny, Macornay et Messia sur Somme en direction principale de Lons-le-Saunier.

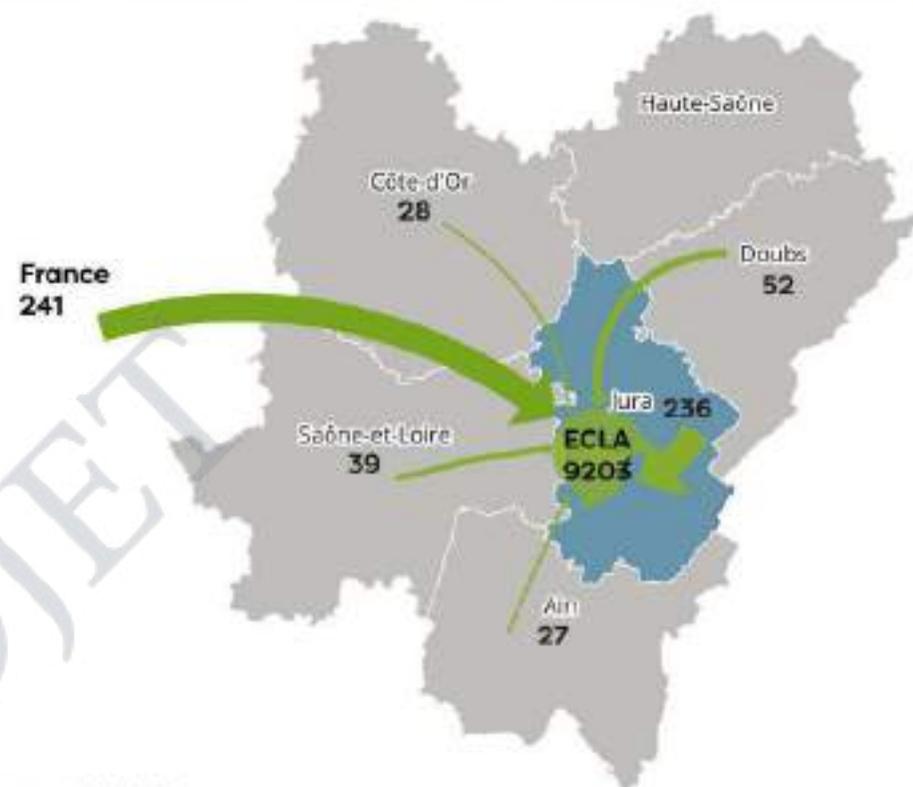
ECLA perd de la population au niveau départemental, avec davantage de ménages déménageant vers d'autres territoires jurassiens que de ménages venant du Jura pour s'installer sur le territoire d'ECLA. Les départs vers les départements limitrophes restent également supérieurs aux arrivées, bien que cela reste relativement limité.

Mobilités résidentielles sortantes : Nombre de ménages ayant déménagé



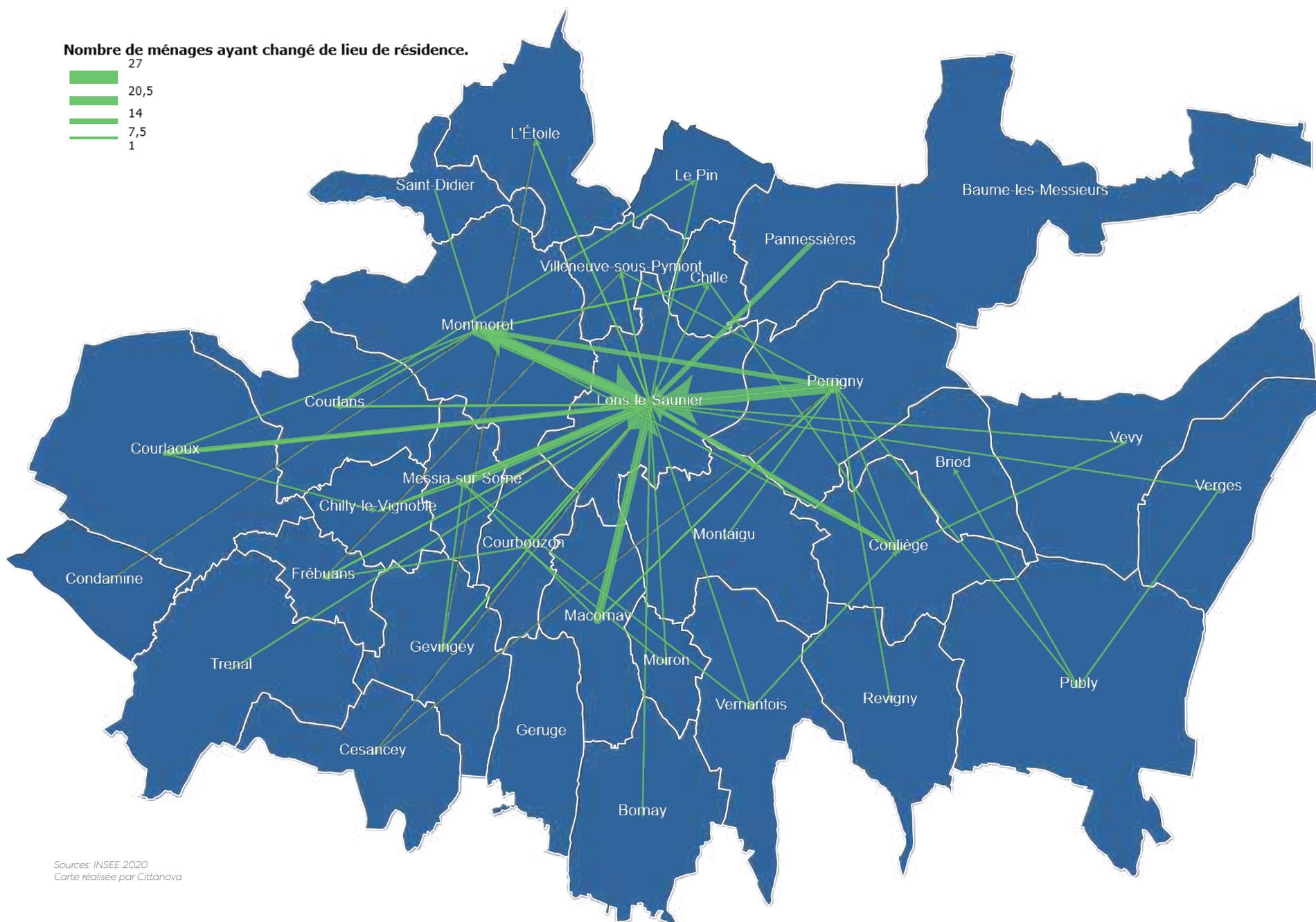
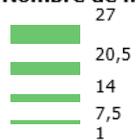
Source: INSEE 2020
Carte réalisée par CMA/Novat

Mobilités résidentielles entrantes : Nombre de ménages ayant emménagé



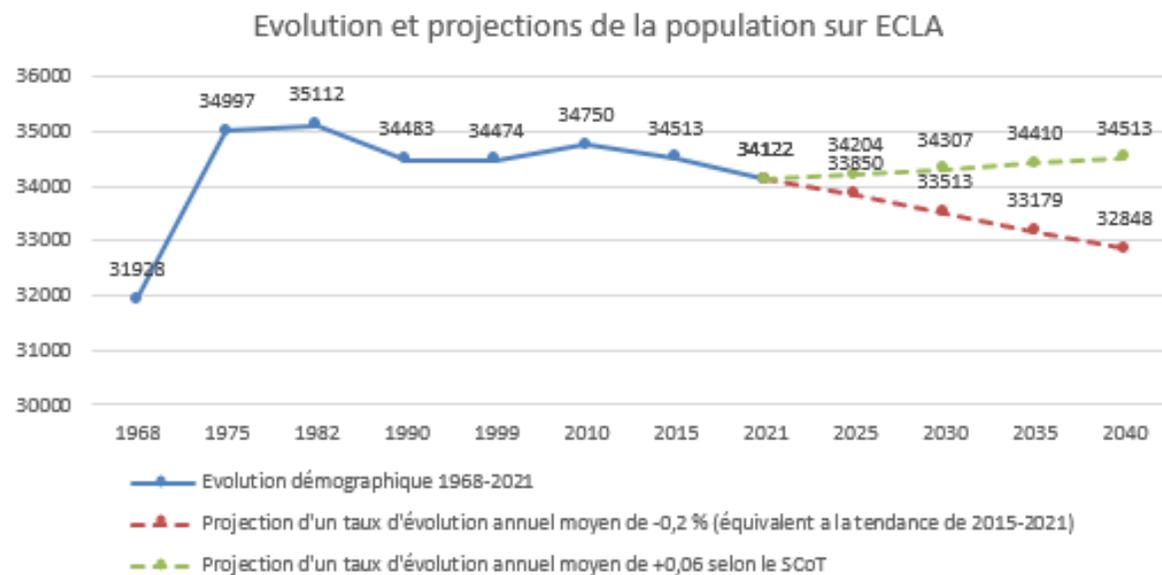
Source: INSEE 2020
Carte réalisée par CMA/Novat

Nombre de ménages ayant changé de lieu de résidence.



Sources: INSEE 2020
Carte réalisée par Cittanova

2.1.1.2 Les perspectives démographiques de demain ?



Le SCoT du Pays Lédonien prévoit un taux de croissance annuel moyen de +0,06%. Selon ce scénario le territoire d'ECLA atteindra 34 513 habitants.

2.1.2 Une évolution du profil des ménages qui traduit d'un vieillissement de la population et un desserrement des ménages

2.1.2.1. Un vieillissement de la population

Sur le territoire d'ECLA, les tranches d'âge des 60-74 ans et des plus de 75 ans ont enregistré la plus forte croissance entre 2009 et 2020, représentant désormais 32,6 % de la population totale, contre 26,8 % en 2009.

Le nombre de personnes âgées de 60 à 74 ans a augmenté de 1 381 habitants sur cette période. Cette évolution souligne le vieillissement de la population et met en lumière des besoins spécifiques en matière de santé, de logements et de loisirs. Il sera crucial de répondre à ces besoins à l'avenir, notamment pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

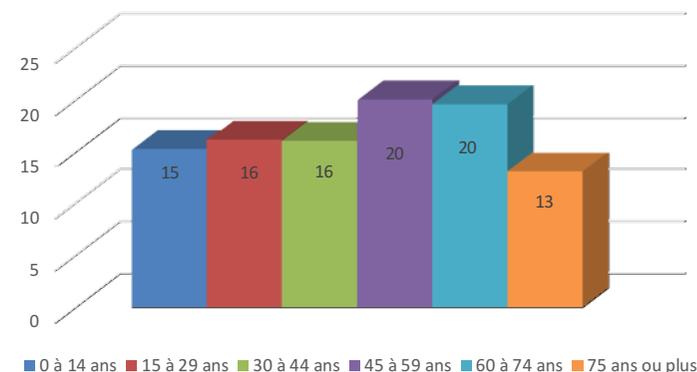
La tranche d'âge la plus représentée sur le territoire est celle des 45-59 ans, constituant 20 % de la population d'ECLA. Néanmoins, comme pour les tranches d'âge plus jeunes, leur nombre a diminué entre 2009 et 2020. Cette baisse s'explique par la diminution de la natalité, évoquée précédemment à travers le solde naturel, ainsi que par le départ des jeunes pour leurs études et qui ne reviennent pas toujours sur le territoire une fois en activité.

Le phénomène de vieillissement de la population est observable sur l'ensemble du territoire d'ECLA, mais avec des variations significatives entre les communes.

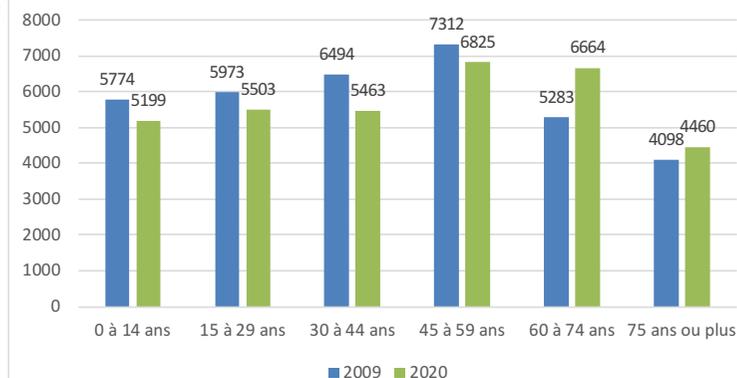
Les communes de Chilly-le-Vignoble, Gevingey, Géruge et Bornay affichent les indices de jeunesse les plus élevés, supérieurs à 1,5. Un indice proche de 1 indique une répartition équilibrée entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans. Dans ces communes citées, les moins de 20 ans sont légèrement plus nombreux que les plus de 60 ans.

À l'inverse, les communes de Le Pin, Villeneuve-sous-Pymont, Chille, Perrigny, Baume-les-Messieurs, Montaigu et Courbouzon présentent les indices de jeunesse les plus bas, entre 0,6 et 0,8. Cela signifie que les plus de 60 ans y sont plus nombreux que les moins de 20 ans.

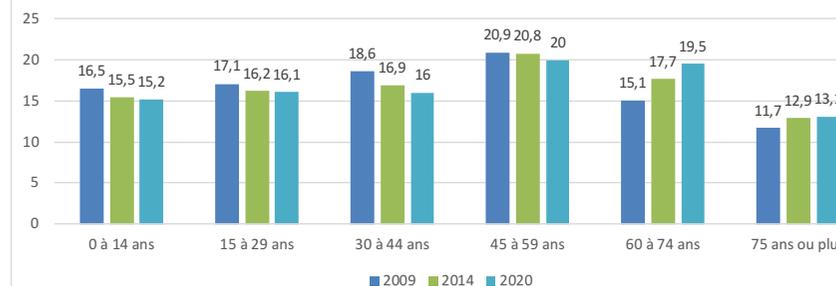
Répartition de la population en classe d'âge en 2020 en %



Evolution de la répartition de la population par classe d'âge



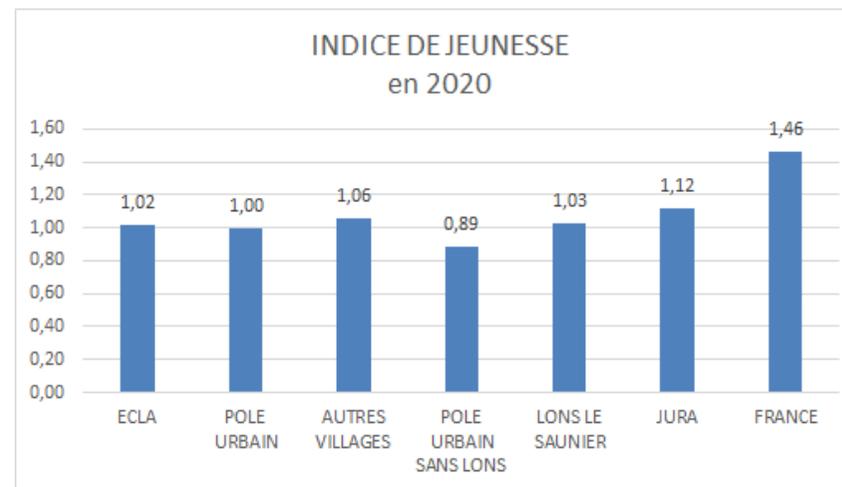
Population par grandes tranches d'âges en (%)



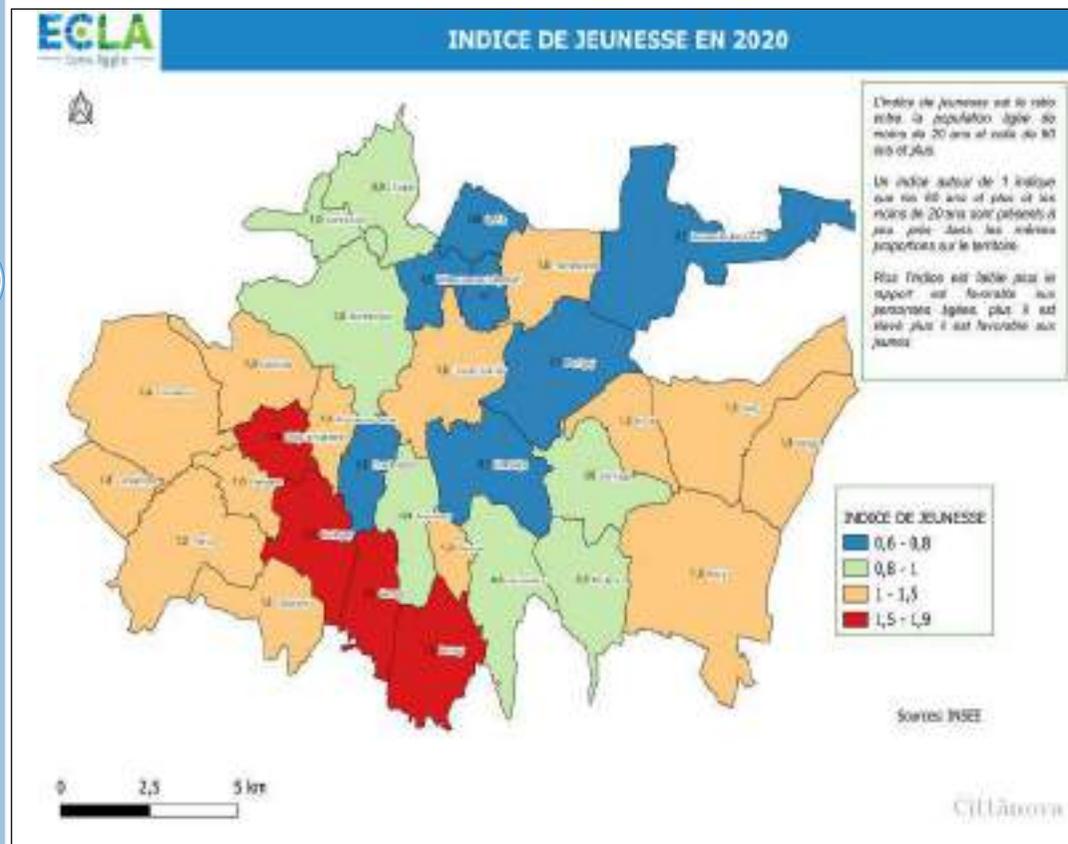
Répartition et évolution des classes d'âges
Source INSEE 2020

L'indice de jeunesse moyen pour le territoire d'ECLA est de 1,2, indiquant actuellement un équilibre entre les populations jeunes et âgées. Néanmoins, cet indice reste inférieur à ceux du Jura et de la France.

Pour maintenir un indice de jeunesse équilibré, il est crucial de préserver et de développer des services, équipements et formations scolaires afin d'éviter la fuite des jeunes.



*Indice de Jeunesse en 2020
source insee 2020*



Le vieillissement de la population est à mettre en perspective avec les taux de natalité et de mortalité mentionnés précédemment. En effet, une baisse de la natalité combinée à une augmentation des décès explique ce phénomène. La diminution des naissances est plus prononcée que l'augmentation des décès, ce qui contribue au vieillissement de la population. De plus, le nombre de jeunes personnes nées sur le territoire diminue, tandis que la longévité des personnes âgées augmente, accentuant ainsi les chiffres du vieillissement.

2.1.2.2. Typologie des ménages

L'évolution sociodémographique, influencée par le profil des habitants et les modes de vie, a des répercussions sur la structure des ménages du territoire.

Depuis 1968, on observe un « desserrement des ménages », avec une diminution de la taille moyenne des ménages, passant de 2,91 personnes par ménage en 1968 à 1,95 personnes en 2020. Plusieurs facteurs contribuent à ce phénomène : décohabitation générationnelle, taux de divorce élevé, baisse de la fécondité et vieillissement de la population....

Cette tendance est particulièrement accentuée à Lons-le-Saunier, où la taille moyenne des ménages est de 1,78 personne. Cette moyenne est due en grande partie à la prédominance des ménages composés d'une seule personne. Néanmoins, en ce qui concerne l'évolution sur la période 2009-2020, ce sont les communes en dehors du pôle urbain qui ont enregistré la plus forte diminution de la taille des ménages.

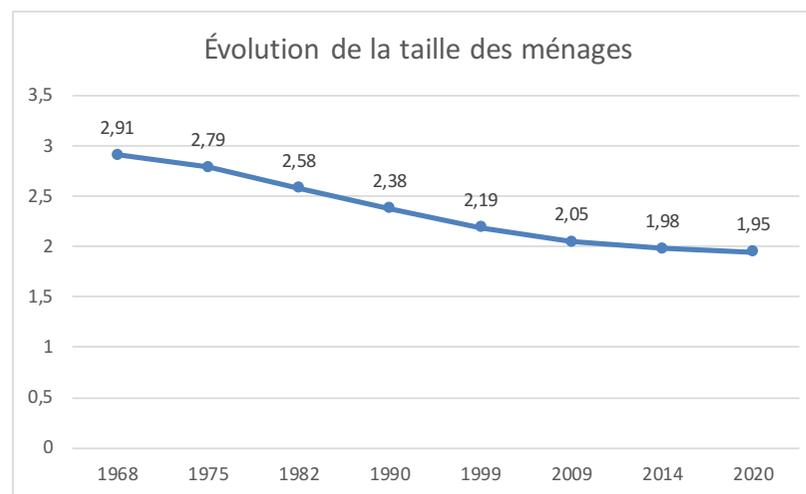


ZOOM PLH

Le PLH devra mettre en place des actions telles que : L'augmentation de l'offre de logement de petite taille pour s'adapter à la réduction de la taille des ménages.

Nombre de personnes par ménage	2009	2014	2020
ECLA	2,05	1,99	1,95
Lons le Saunier	1,85	1,80	1,78
Pôle Urbain : Lons le Saunier/ Montmorot/Perrigny	1,89	1,83	1,82
Autres communes	2,40	2,32	2,20
Pays Lédonien	2.30	2.20	2.10
Jura	2.23	2.17	2.10

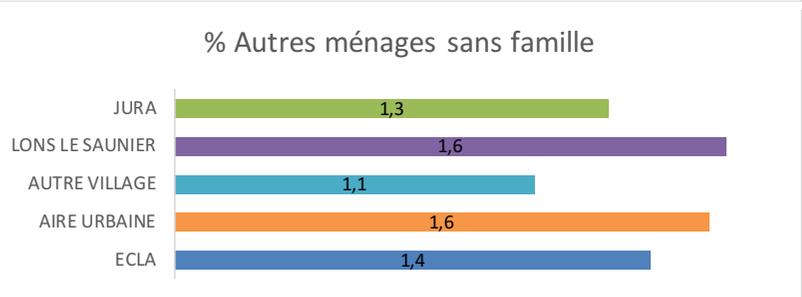
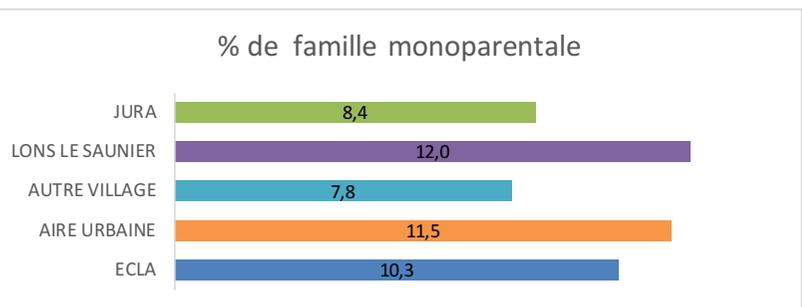
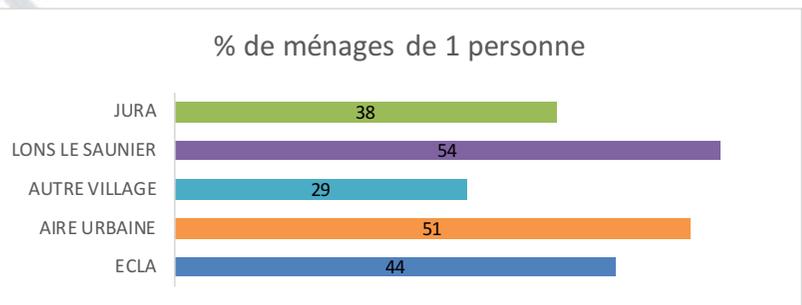
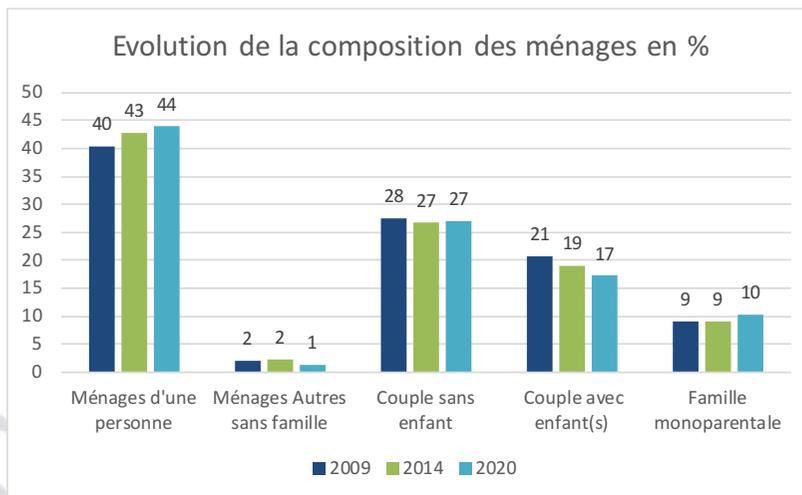
Évolution de la taille des ménages
Source INSEE 2020



Témoin de cette diminution de la taille moyenne des ménages, la part des ménages composés d'une seule personne augmente, en partie due au vieillissement de la population. Les familles monoparentales connaissent également une légère augmentation, étant majoritairement présentes à Lons-le-Saunier.

Les ménages composés d'une seule personne sont particulièrement représentés à Lons-le-Saunier, constituant 54 % de ces ménages, contre 29 % dans les autres villages. Cette prévalence à Lons-le-Saunier s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord, la ville offre davantage de petits logements adaptés à ces profils. Ensuite, les personnes seules, souvent ayant des revenus plus modestes, cherchent à se rapprocher des services et des opportunités d'emploi pour maîtriser leurs dépenses. Enfin, Lons-le-Saunier détient la majorité des logements sociaux, fréquemment sollicités par ces ménages.

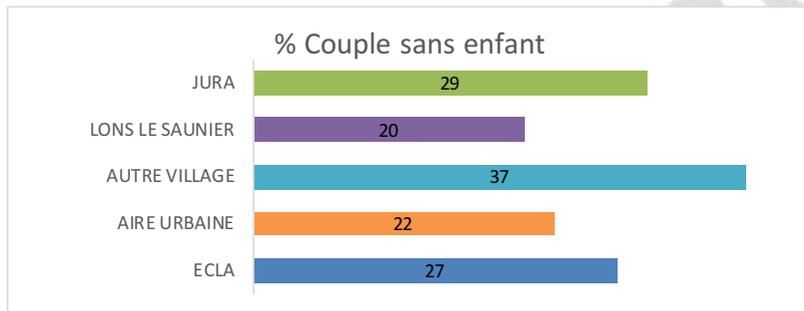
Depuis 2009, on observe une diminution du nombre de familles (couples avec enfants). Les couples avec enfants et les couples sans enfant sont davantage représentés dans les autres villages par rapport à Lons-le-Saunier.



REPRÉSENTATION DES MÉNAGES (%)
source insee 2020



COUPLE SANS ENFANTS



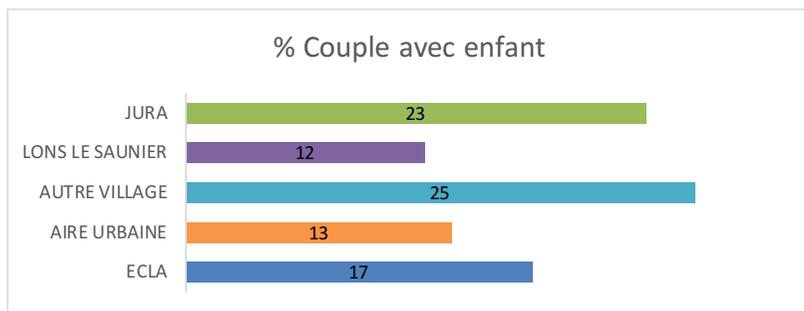
MÉNAGE D'UNE SEULE PERSONNE



FAMILLES MONOPARENTALES



COUPLE AVEC ENFANTS



AUTRES SANS FAMILLES

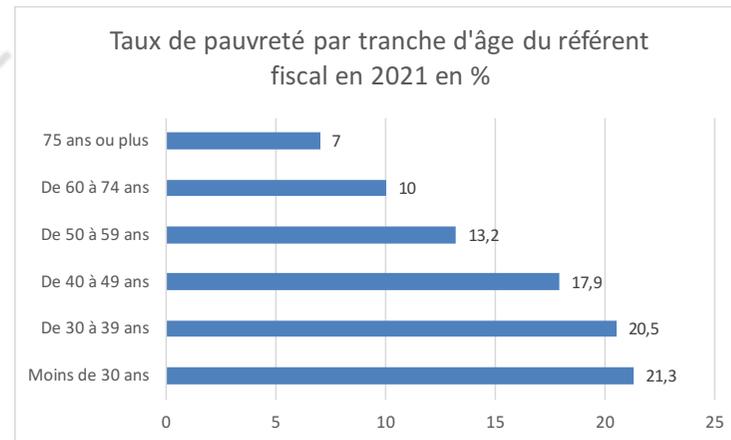
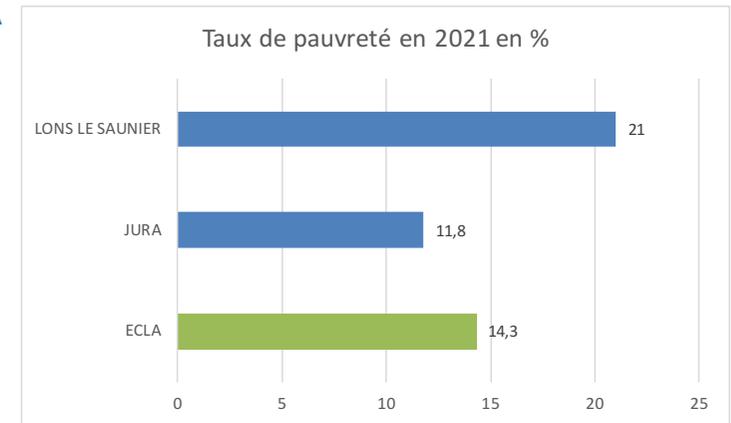
2.1.3 Des niveaux de revenus différenciés au sein d'ECLA

Le taux de pauvreté indique la proportion de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, équivalant à la moitié du revenu médian de la population totale. Pour ECLA, ce taux est de 14.3 %, dépassant ainsi celui du département. En 2021, la ville de Lons le Saunier affiche un taux de pauvreté élevé, atteignant 21 %.

La pauvreté touche principalement les jeunes, avec des taux d'environ 20 % pour les moins de 30 ans et les 30-39 ans.

Le revenu médian par unité de consommation divise la population en deux parties égales, soit 50 % avec un revenu supérieur et 50 % avec un revenu inférieur. Pour ECLA, ce revenu médian s'élève à 22 570 euros en 2021, inférieur à celui du Jura (23 140 euros) mais similaire à celui de la région Bourgogne Franche-Comté (22 750 euros). En revanche, la ville de Lons le Saunier affiche une médiane de revenu de 20 580 euros, indiquant des revenus relativement modestes pour les ménages.

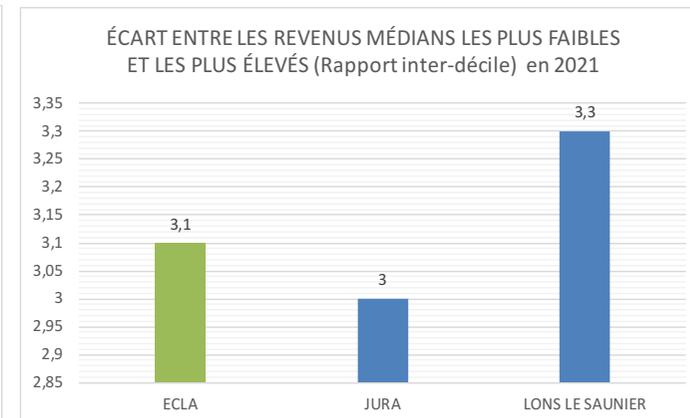
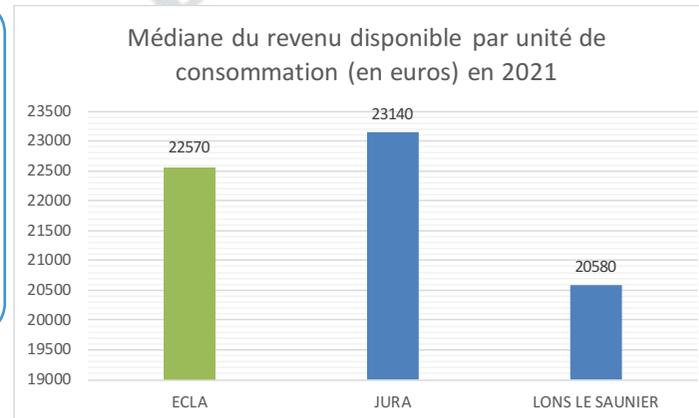
Les écarts de revenus sur le territoire sont significatifs, comme le montre le rapport interdécile. Ce dernier mesure l'écart entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres. Sur le territoire d'ECLA, ce rapport est de 3.1 pour les ménages, et de 3.3 pour la ville de Lons le Saunier. Comparativement, le Jura présente un rapport interdécile de 3, tandis que la communauté d'Agglomération du Grand Dole affiche un rapport de 2.9.



ZOOM PLH

Le PLH devra mettre en place des actions tel que :

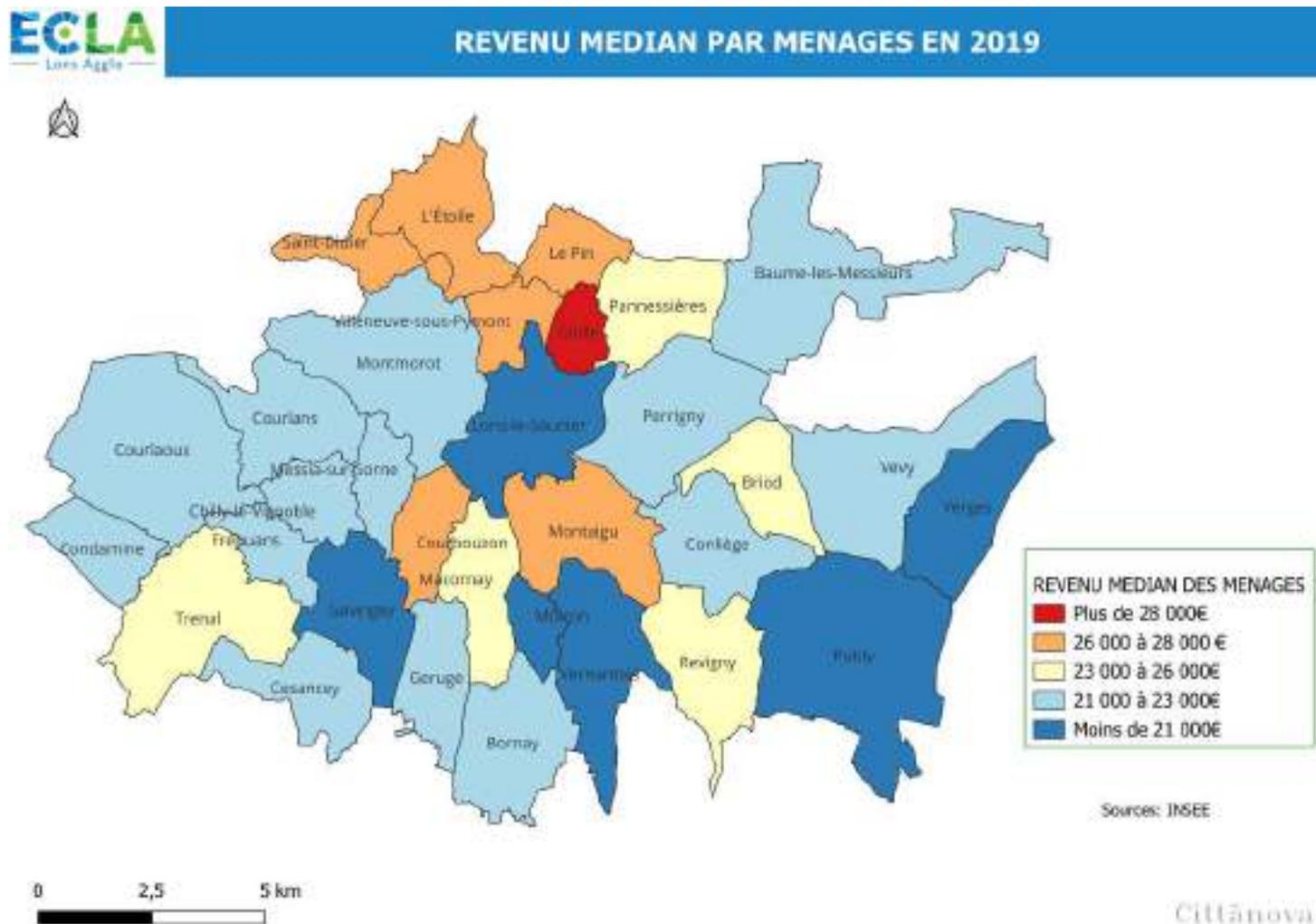
L'augmentation de l'offre locative pour personnes à ressource très faible (PLAI) pour répondre aux besoins des publics prioritaires.



Des disparités de revenus sont observables au sein d'ECLA en 2019. Les communes affichant les revenus médians les plus élevés sont en premier lieu Chille, avec un revenu médian dépassant les 28 000 euros par ménage.

Les communes du nord de Lons le Saunier, telles que Saint Didier, L'Etoile, le Pin et Villeneuve-Sous-Pymont, ainsi que Montaigu et Courbouzon, présentent des revenus médians compris entre 26 000 et 28 000 euros par ménage en 2019.

En revanche, des revenus médians plus bas sont observés dans des communes telles que Lons le Saunier, Gevingey, Moiron, Vernantois, Pully et Verges, avec moins de 21 000 euros.



Cittanova

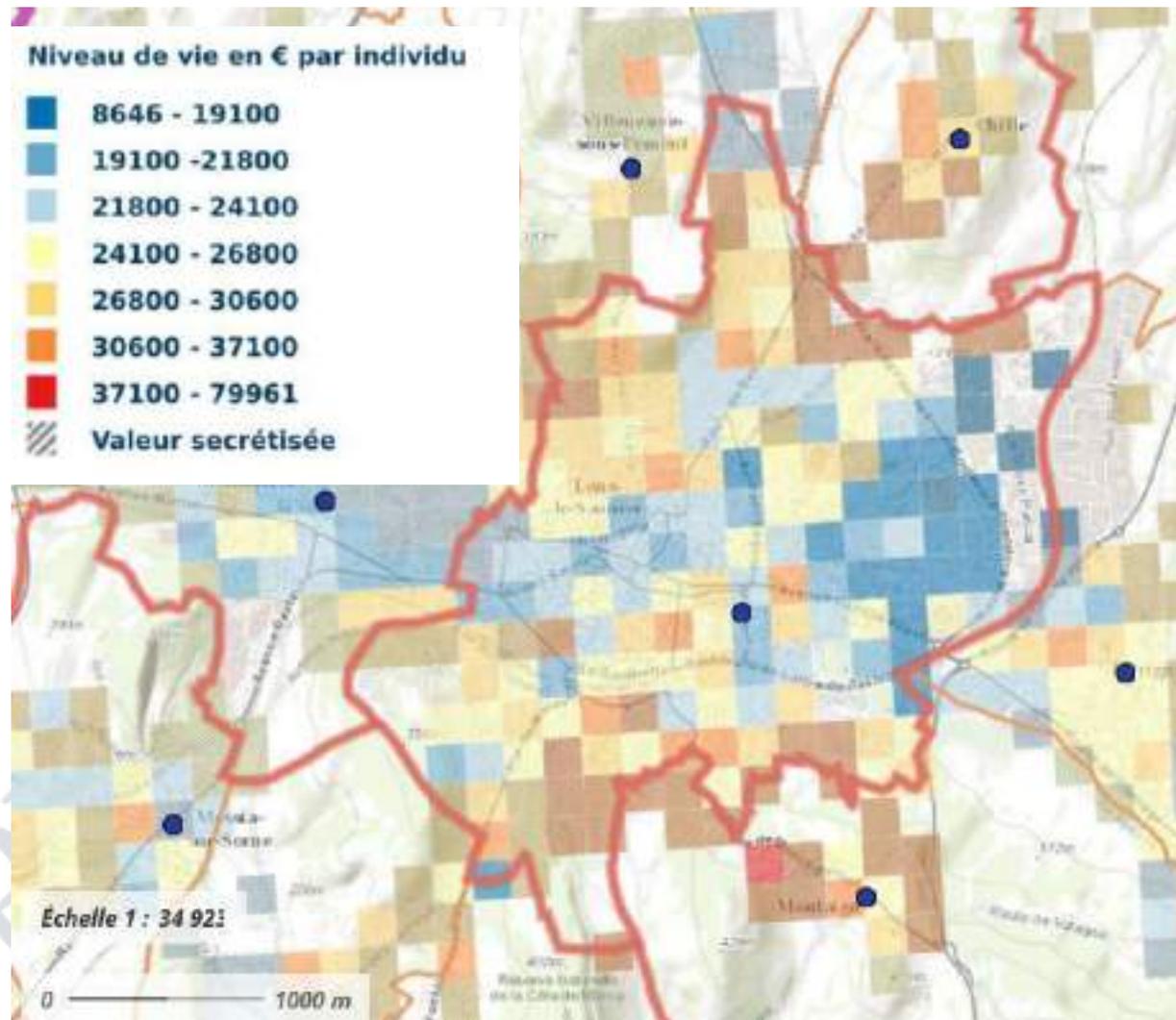
ZOOM PLH

Le PLH devra être attentif à la localisation des logements construits, conforme aux objectifs du SCoT, proche des transports collectifs, et dans les communes reconnues comme centralités.

Le niveau de vie est évalué en regroupant les ménages fiscaux, c'est-à-dire les foyers fiscaux vivant dans un même logement. Par exemple, un couple de concubins partageant un logement mais déclarant leurs revenus séparément est considéré comme un ménage fiscal. Les personnes sans domicile fixe et celles vivant en institutions collectives telles que les maisons de retraite, foyers ou centres de détention ne sont pas incluses dans cette catégorie.

L'indicateur utilisé est le niveau de vie, qui mesure les ressources disponibles pour chaque individu en fonction de la composition de son ménage. Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage (incluant les revenus déclarés, les prestations sociales, la prime d'activité, après déduction des impôts, etc.) au nombre de personnes dans le ménage, afin de prendre en compte les économies réalisées en vivant ensemble.

En 2019, à Lons-le-Saunier, le niveau de vie était plus faible dans le sud-est de la ville, où se trouve le parc social, ainsi qu'au centre-ville. En revanche, les quartiers situés au nord et au sud-ouest présentaient les niveaux de vie les plus élevés.



Niveau de vie en euros par individu et par an à Lons le Saunier

À savoir :

- pour des raisons de confidentialité, les données apparaissant sur un fond hachuré ont été modifiées par imputation.
- un traitement a été appliqué sur les valeurs extrêmes (winsorisation).

Les données sont dites « carroyées » : l'information est présentée, à l'échelle la plus élevée, dans un carreau de 200 m de côté. Il s'agit du maillage le plus fin qui existe pour la diffusion de l'information statistique en France.

Source : Insee FiLoSoFi 2019-géoportail

ATOUTS

- Un solde migratoire positif
- De nombreuses migrations résidentielles internes au territoire
- Un nombre de ménages qui continue d'augmenter
- Une répartition de la population équilibrée selon une densité concentrique : ville-centre, première couronne et deuxième couronne.
- ECLA affiche une densité de population supérieure à celle du reste du département, démontrant ainsi son attractivité à l'échelle départementale.

FAIBLESSES

- Un vieillissement de la population constatée dans toutes les communes du territoire.
- Un départ des jeunes vers d'autres régions pour leurs études, contribuant à un vieillissement démographique.
- Une diminution de la population, bien que moins prononcée dans les villages.
- Une augmentation des familles monoparentales, nécessitant des logements adaptés et soulevant des préoccupations quant à une éventuelle paupérisation de ces ménages.
- Des villages caractérisés par une forte proportion de propriétaires et de logements individuels de grande taille, ne répondant pas nécessairement à tous les besoins en logement.



OPPORTUNITÉS

- Maintenir la population vieillissante
- Des villages attrayants en raison de leur cadre de vie agréable.

MENACES

- Accentuer l'isolement des personnes âgées faute de services
- Déclin démographique entraînant une perte de population.
- Mobilité résidentielle déséquilibrée : davantage de départs que d'arrivées sur le territoire d'ECLA.
- Baisse de la taille des ménages.
- Pauvreté touchant les jeunes.
- Difficulté de renouvellement de la population avec un solde naturel négatif.
- Les communes enregistrant la plus forte croissance du nombre de logements sont les communes rurales, ce qui témoigne d'un phénomène de périurbanisation entraînant une consommation plus importante de foncier et un éloignement des commerces et services.

ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- Un territoire attractif pour de nouveaux ménages malgré une très légère baisse démographique
- Une diminution de la taille des ménages, en lien avec un phénomène de vieillissement de la population
- Ces récentes évolutions posent des questions sur l'avenir du territoire et son développement, notamment :
 - La question des équilibres entre pôle urbain, bourgs et villages
 - La question du maintien de la population fragile sur le territoire
 - La question du maintien des jeunes sur le territoire
- Un territoire attractif pour de nouveaux ménages malgré une très légère baisse démographique

Enjeux du PLUi-HM :

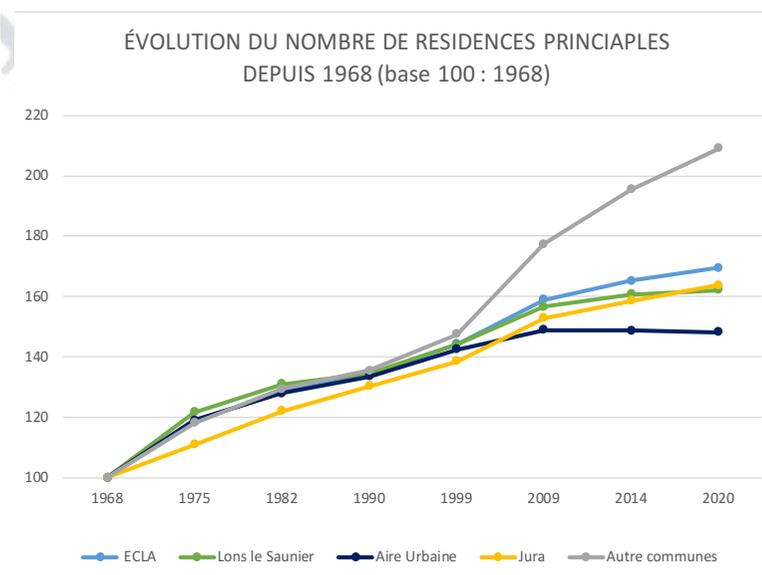
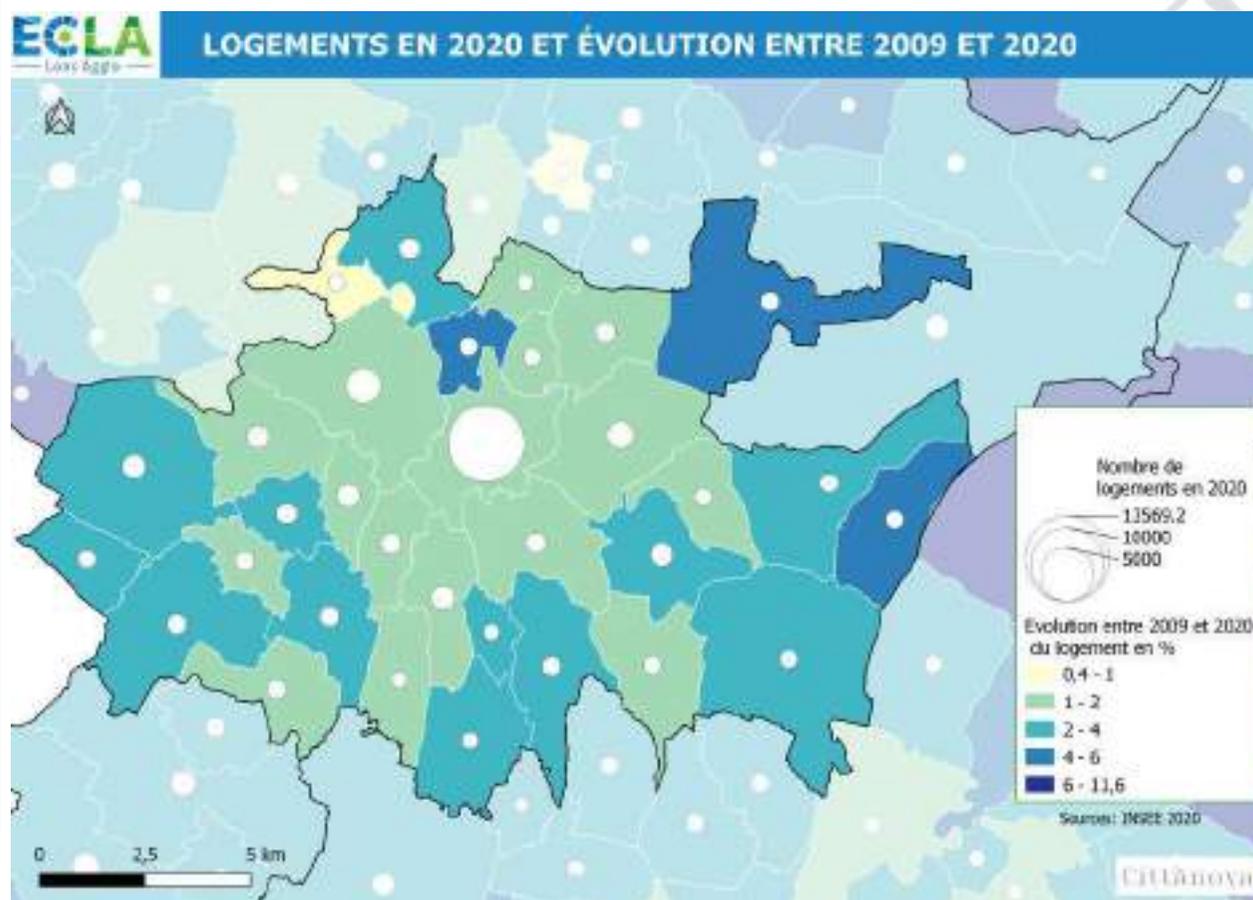
- Attirer des familles avec enfants afin de maintenir les écoles locales.
- Équilibrer au mieux la répartition de la population pour éviter l'exode de la ville centre, préservant ainsi sa vitalité et son attrait en termes de services.
- Poursuivre le développement d'un habitat adapté aux ménages aisés dans les villages tout en proposant une diversification de l'habitat dans les communes disposant de services et d'emplois, afin de limiter les disparités et les illégalités sociales et territoriales.
- Accompagner le vieillissement de la population en développant une offre de services et de logements adaptés aux besoins des seniors.
- Rechercher un rééquilibrage démographique en renforçant les centralités
- Encourager la rétention des jeunes sur le territoire en leur offrant des opportunités

2.2. Des dynamiques résidentielles à accompagner

2.2.1. Une offre à diversifier spatialement et par typologie

2.2.1.1 Un parc de logements en croissance

Le parc de logements sur ECLA est en croissance, passant de 18 804 logements au total en 2009 à 20 065 logements au total en 2020, avec respectivement 16 583 et 16 979 résidences principales. Cela représente une augmentation de +0,6 % par an. Cette croissance est plus rapide que la dynamique démographique d'ECLA. Cette tendance s'explique par le phénomène de desserrement des ménages, avec une augmentation des ménages de petite taille due au vieillissement de la population, aux changements dans les modes de cohabitation tels que les séparations et un retard dans la vie en couple pour les jeunes. Cependant, l'évolution annuelle moyenne des résidences principales sur la période 2009-2020 est inférieure à celle de la période 1968-2020, ce qui indique un ralentissement de la production de logements et une augmentation de la vacance.



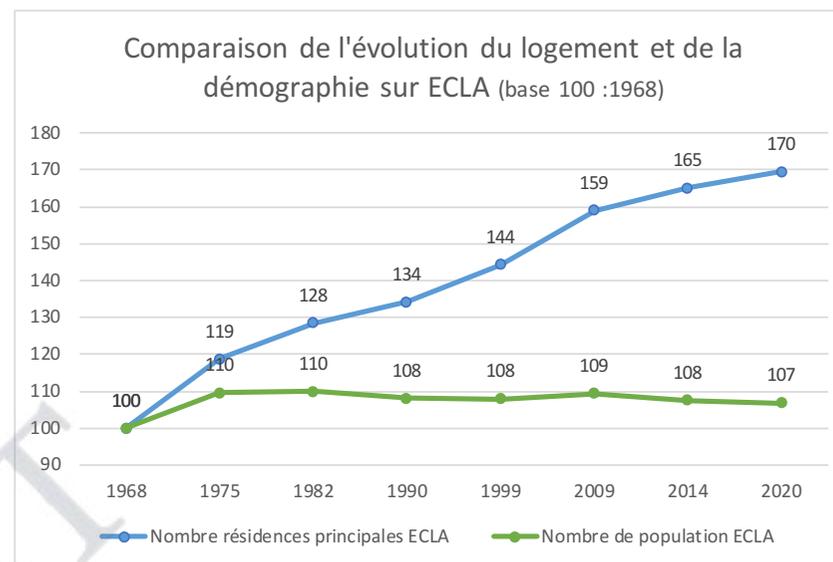
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RÉSIDENCES PRINCIPALES DEPUIS 1968 SUR ECLA (base 100 :1968) INSEE 2020

Une part importante de résidences principales

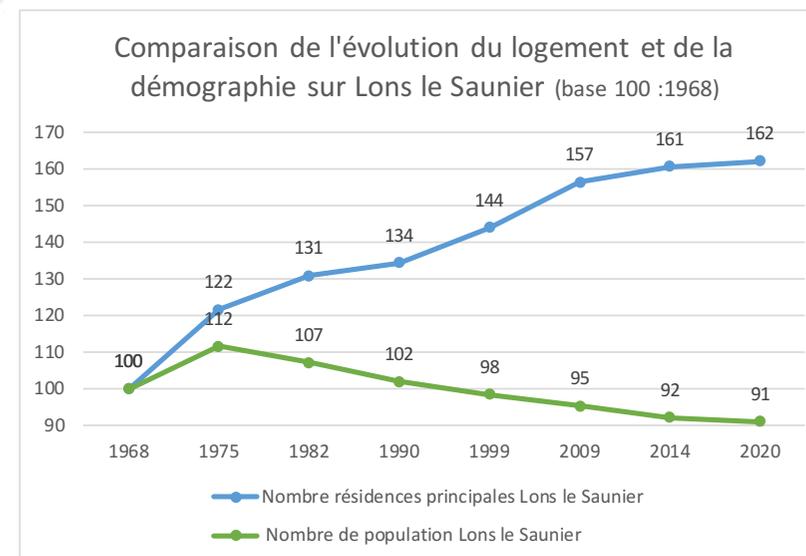
Lons-le-Saunier représente 55 % du parc de résidences principales de la communauté d'agglomération. Bien que le nombre de logements continue à augmenter, la démographie de Lons-le-Saunier diminue depuis 1975. De plus, Lons-le-Saunier connaît une évolution entre 2009 et 2020 de +0,3 % de résidences principales, ce qui est inférieur à celui des communes plus rurales, qui enregistrent ces dernières années un taux d'évolution de +0,8 % par an : tendance confirmant la périurbanisation.

Résidences principales	Taux d'évolution annuel moyen 1968-2020	Taux d'évolution annuel moyen 2009-2020
ECLA	1,0	0,6
Lons le Saunier	0,9	0,3
Pôle Urbain : Lons le Saunier/ Montmorot/ Perrigny	0,8	0,0
Autres communes	0,6	0,8
Jura	1,0	0,6

ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS DEPUIS 1968
Sources: INSEE 2020



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RÉSIDENCES PRINCIPALES ET DE LA POPULATION DEPUIS 1968 SUR ECLA (base 100 :1968) INSEE 2020



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RÉSIDENCES PRINCIPALES ET DE LA POPULATION DEPUIS 1968 SUR LONS LE SAUNIER (base 100 :1968) INSEE 2020

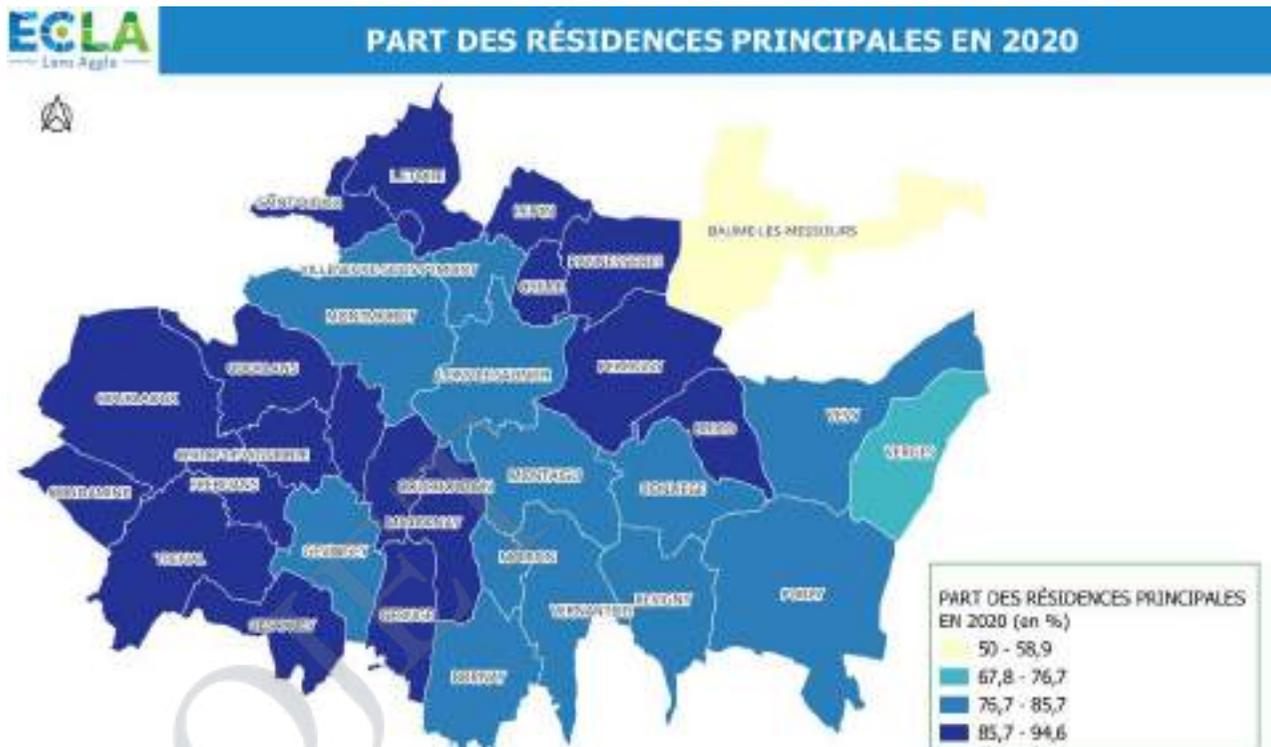
La part de résidences principales est plus importante pour les communes autour de Lons-le-Saunier, notamment celles situées à l'est et à l'ouest. C'est la commune de Baume-les-Messieurs qui possède la part de résidences principales la plus faible, en raison de son nombre important de résidences secondaires lié à son caractère touristique.

Le territoire connaît une part de résidences principales plus élevée que la moyenne départementale. Cependant, une augmentation de la vacance des logements est observée. Selon les chiffres de l'INSEE en 2020, la part de logements vacants sur le territoire d'ECLA était de 11,3 %, contre 9,8 % pour le Jura.

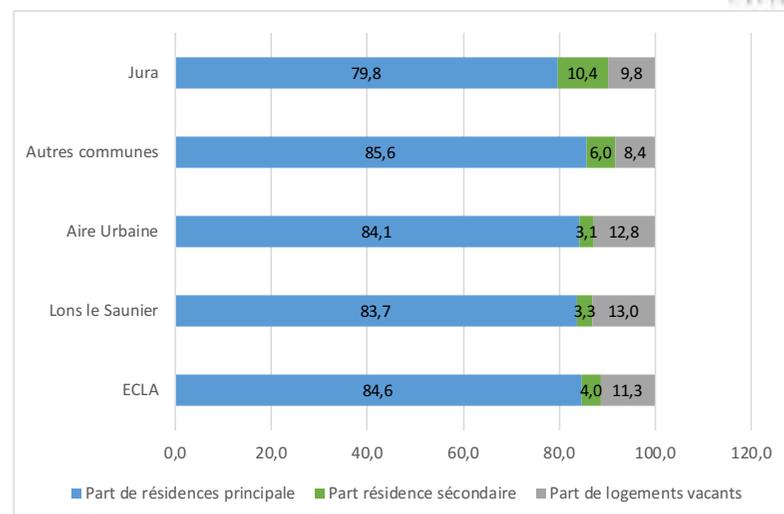
Lons-le-Saunier est encore plus touchée par cette vacance, avec un taux de 13 %, principalement concentré dans le centre-ville. Cela souligne un besoin de réhabilitation important pour ces bâtiments, ce qui entraîne un taux de vacance élevé.

Les résidences secondaires sont moins présentes sur le territoire d'ECLA que dans le reste du Jura. Cela renforce l'idée que la communauté d'agglomération est un territoire résidentiel.

Les villages présentent une prépondérance de résidences principales occupées par des propriétaires, ce qui s'explique par la forte proportion de maisons dans ces zones. En milieu rural, les propriétaires sont souvent associés à ce type de logement.



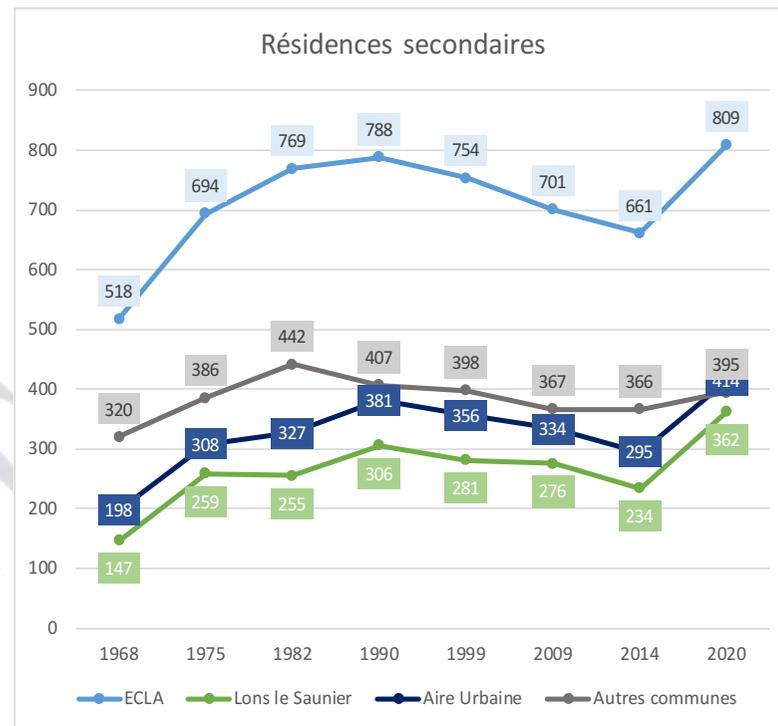
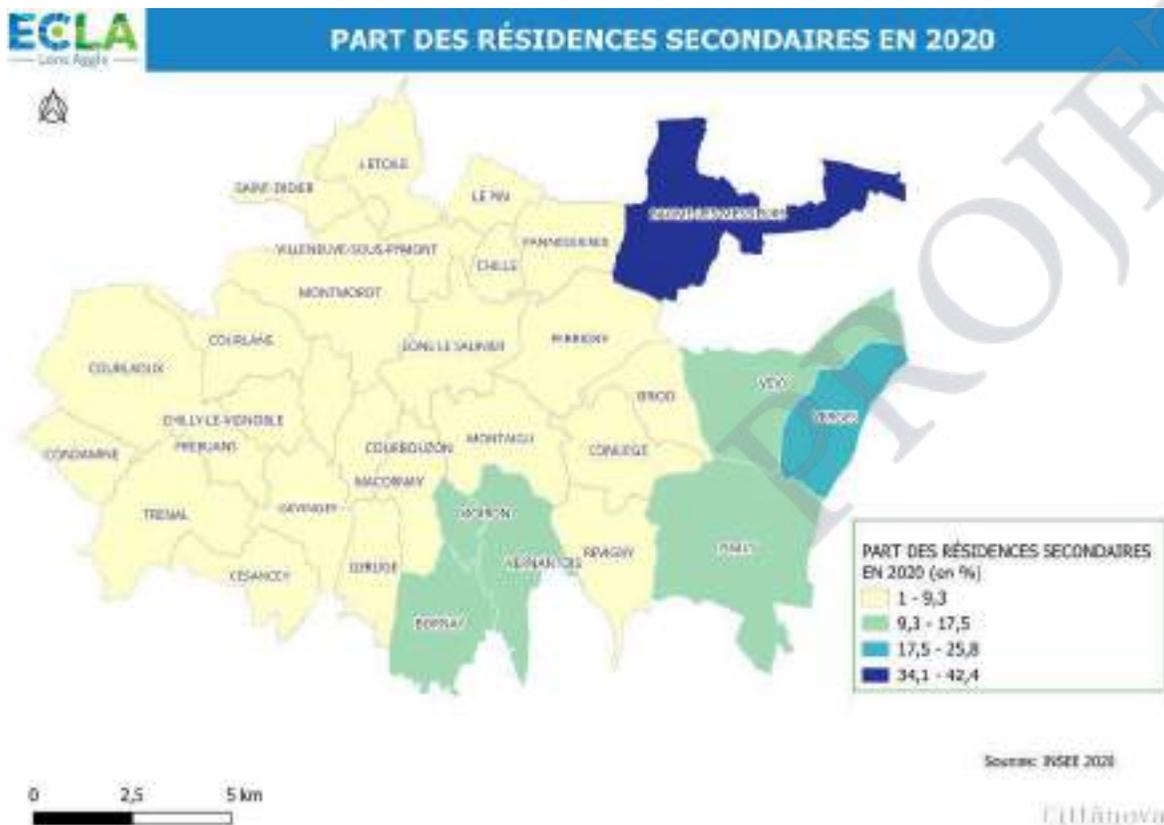
PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES
Sources: INSEE 2020



RÉPARTITION DES LOGEMENTS PAR
TYPE D'OCCUPATION
INSEE 2020

Des résidences secondaires en augmentation

Le nombre de résidences secondaires sur ECLA a augmenté, passant de 518 en 1968 à 809 en 2020, avec une augmentation notable entre 2019 et 2020, car le nombre de résidences secondaires était de 661 en 2019. Les communes situées à l'est et au sud du territoire comptent le plus grand nombre de résidences secondaires, en particulier la commune de Baume-les-Messieurs en raison de son caractère patrimonial et paysager. Pour d'autres communes, il s'agit principalement de celles situées à proximité de la Région des Lacs (Lac de Chalain, lac de Clairvaux, ...).



EVOLUTION DU NOMBRE DE RESIDENCES SECONDAIRES
Sources: INSEE 2020

Une répartition inégale des nouvelles constructions

Entre 2012 et 2023, 473 logements ont été commencés, soit une moyenne de 39 logements commencés par an. Les années 2017 et 2020 sont celles où il y a eu le plus de logements commencés, respectivement 95 et 87 logements, liés notamment à d'importants programmes de logements collectifs.

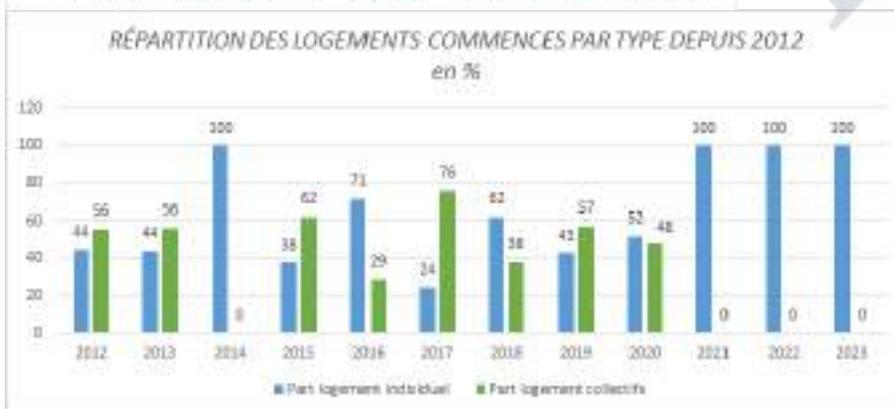
Sur la période 2012-2023, Lons-le-Saunier reste la commune ayant produit le plus de logements, avec 227 logements commencés en 12 ans. Courlaoux et Montmorot suivent avec 43 et 34 logements commencés entre 2012 et 2023.

Ces chiffres montrent que les villages et les bourgs, proportionnellement au nombre d'habitants, ont tendance à créer plus de logements que le pôle urbain du territoire. Ces dernières années, la totalité des logements commencés était de la maison individuelle.

	Nombre de logement commencé entre 2012-2023
Bornay	4
Briod	3
Cesancey	2
Chille	11
Chilly le Vignoble	6
Courbouzon	9
Courlans	11
Courlaoux	43
L'Etoile	10
Frébuans	4
Geruge	4
Gevingey	2
Lons le Saunier	227
Macornay	25
Messia sur Sorne	19
Montaigu	3
Montmorot	34
Pannesières	2
Perrigny	22
Le pin	2
Publy	3
Revigny	1
Saint Didier	1
Trenal	6
Vevey	9
Villeneuve sous Pymont	10
TOTAL	473



NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCÉS DEPUIS 2012 SUR ECLA
Sources: SITADEL 2023



NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCÉS PAR TYPOLOGIE DEPUIS 2012 SUR ECLA
Sources: SITADEL 2023

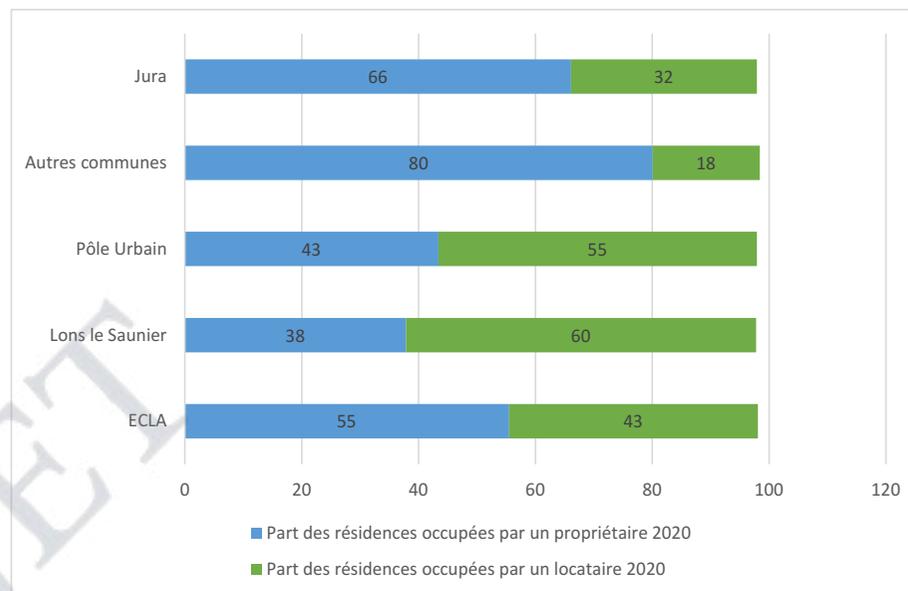
2.2.1.2 Un parc de logements diversifié

En 2020, ECLA comptait une part de 55,5 % de propriétaires occupants, contre 42,6 % de résidences occupées par des locataires. L'offre de location est principalement localisée dans le Pôle Urbain (Lons-Perrigny-Montmorot), représentant 54,5 %, tandis que Lons-le-Saunier affiche un taux de location de 59,9 %. En revanche, les autres communes présentent un pourcentage élevé de résidences occupées par des propriétaires, soit 80,1 %.

La part de propriétaires a augmenté sur ECLA, passant de 53 à 55 %. Ce constat est également visible dans le Pôle Urbain.

Cette forte proportion de locataires dans les communes du Pôle Urbain s'explique notamment par le nombre important de logements sociaux à Lons-le-Saunier, avec 2731 logements sociaux loués, 125 à Montmorot et 48 à Perrigny.

La diversité du parc de logements est un enjeu crucial à considérer pour préserver l'attractivité des villes et villages.



STATUT D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2020
Sources INSEE 2020

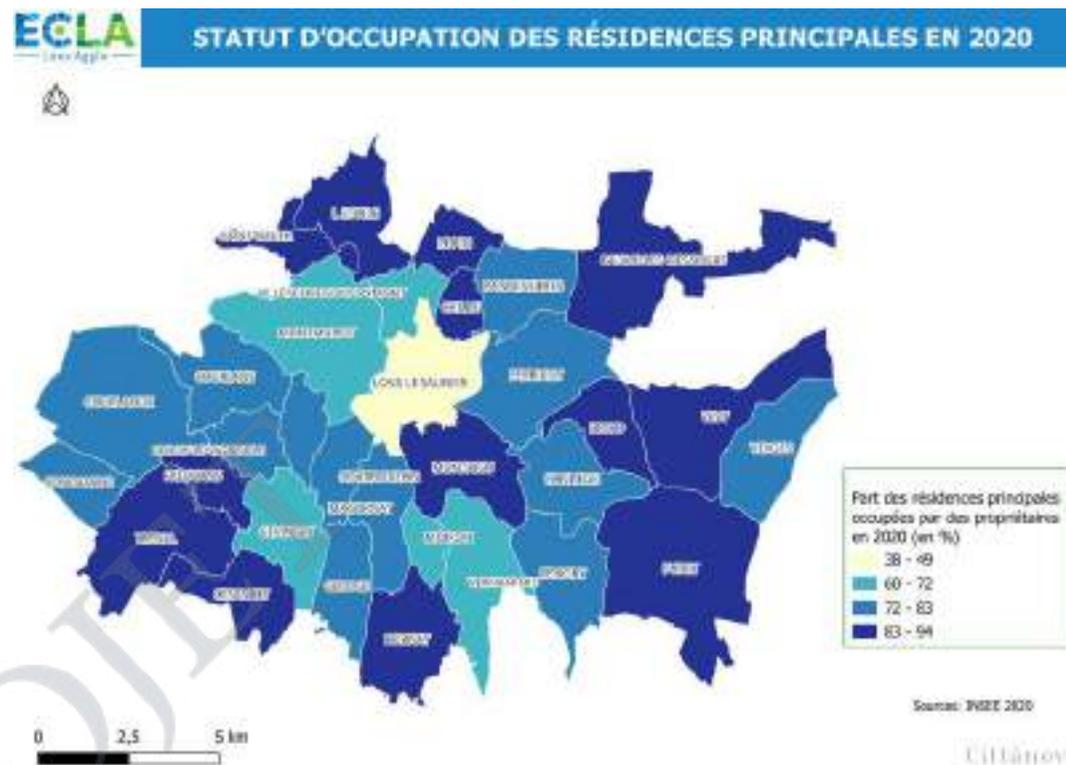
%	Part des résidences occupées par un propriétaire 2020	Part des résidences occupées par un propriétaire 2009	Part des résidences occupées par un locataire 2020	Part des résidences occupées par un locataire 2009
ECLA	55	53	43	40
Lons le Saunier	38	20	60	79
Pôle Urbain : Lons le Saunier/ Montmorot/Perrigny	43	40	55	51
Autres communes	80	80	18	15
Jura	66	64	32	33

ÉVOLUTION DU STATUT D'OCCUPATION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2020
Sources INSEE 2020

ECLA se distingue du Jura par un équilibre entre les appartements et les maisons individuelles. Cette présence du collectif est principalement portée par Lons-le-Saunier, où les appartements représentent largement la majorité du parc, soit 79 % en 2020. Entre 2009 et 2020, cette répartition est restée identique à l'échelle d'ECLA, de Lons-le-Saunier et du pôle urbain.

Les communes de Montmorot et Villeneuve-sous-Pymont sont celles qui ont la plus grande part en appartements après la ville centre.

Cependant, ces dernières années, lorsqu'on observe les logements créés selon leur type, ce sont principalement des logements individuels qui ont été construits.



%	Part de maison % en 2020	Part de maison % en 2009	Part d'appartement en % en 2020	Part d'appartement en % en 2009
ECLA	48	48	51	52
Lons le Saunier	20	20	79	79
Pôle Urbain : Lons le Saunier/ Montmorot/Perrigny	29	29	71	71
Autres communes	89	91	11	9
Jura	65	64	34	35

RÉPARTITION DU PARC DE LOGEMENTS
Sources: INSEE 2020

COMMUNE	PART DE MAISON %	PART D'APPARTEMENT %
Baume-les-Messieurs	95	4
Bornay	94	6
Briod	97	3
Cesancey	92	8
Chille	96	4
Chilly-le-Vignoble	85	15
Condamine	93	7
Conliège	74	26
Courbouzon	90	10
Courlans	88	12
Courlaoux	93	6
L'Étoile	92	8
Frébuans	92	8
Geruge	87	12
Gevingey	88	12
Lons-le-Saunier	20	79
Macornay	89	11
Messia-sur-Sorne	91	8
Moiron	95	4
Montaigu	95	5
Montmorot	62	38
Pannessières	84	15
Perrigny	73	27
Le Pin	92	7
Publy	96	4
Revigny	87	13
Saint-Didier	93	7
Trenal	92	7
Verges	93	7
Vernantois	90	10
Vevey	92	8
Villeneuve-sous-Pymont	60	39

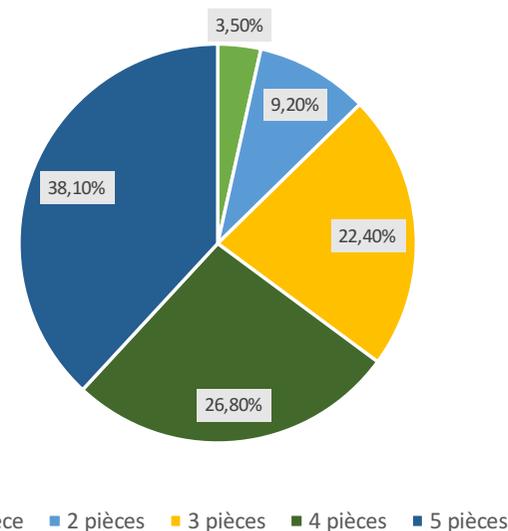
RÉPARTITION DU PARC DE LOGEMENTS
Sources: INSEE 2020

Le parc de logements d'ECLA propose des tailles diversifiées, avec en moyenne 3,9 pièces pour les résidences principales, contre 4,1 pour le Jura. Du fait de la forte proportion d'appartement, la ville de Lons a une moyenne inférieure, avec 3,5 pièces.

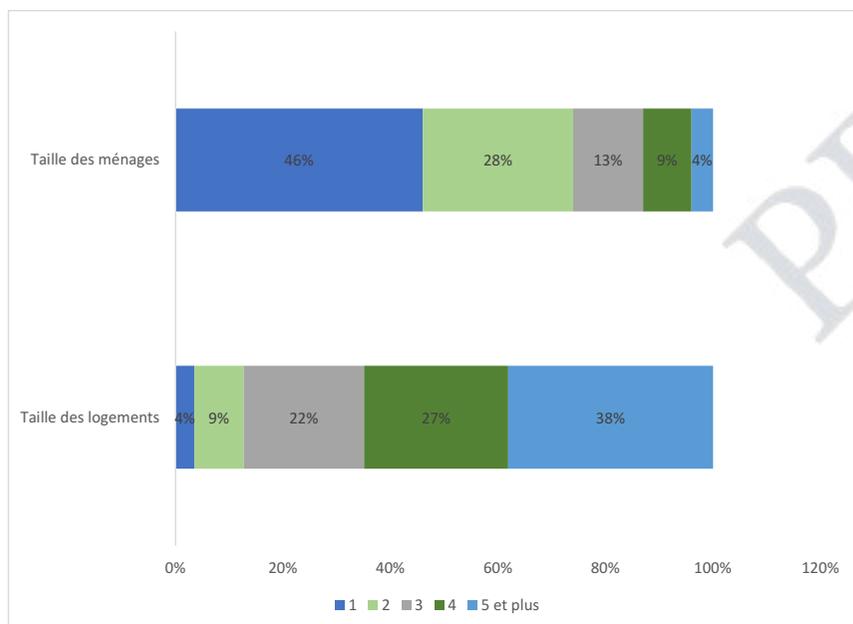
Néanmoins, les grands logements (4 et 5 pièces) restent majoritaires. Les studios sont en faible quantité, représentant seulement 3,5 % et localisés principalement dans le pôle urbain.

La taille des logements a connu une légère baisse depuis 2009, ce qui peut s'expliquer par les mouvements de densification demandés aux collectivités, ainsi que par les changements des profils démographiques qui privilégient des logements plus petits.

Pour que le logement soit en adéquation avec l'évolution de la population, notamment l'augmentation des petits ménages, il est nécessaire de continuer à développer des petits logements afin de répondre à tous les besoins du parcours résidentiel puisqu'il y a 46 % des personnes vivent seules alors que l'offre en petits logements T1 et T2 ne représente que 13 % du parc.



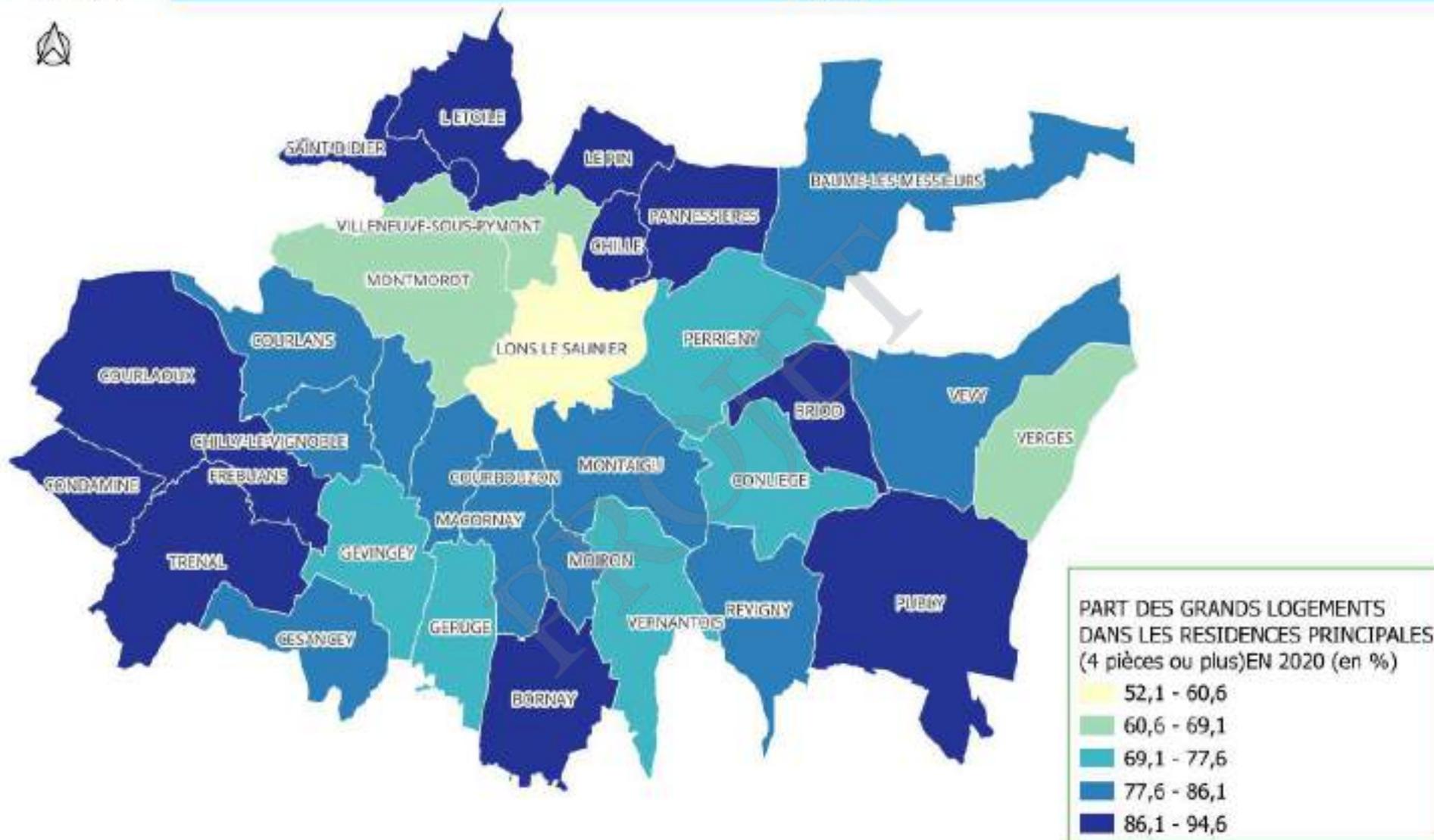
TAILLE DES LOGEMENTS SUR ECLA EN 2020
Sources: INSEE 2020



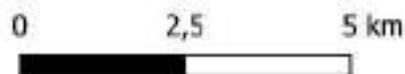
CORRÉLATION TAILLE DES MÉNAGES ET TAILLE DES LOGEMENTS
Sources: INSEE 2020

Part des log de moins de 3 pièces %	2020	2009
ECLA	35,1	36,1
Lons le Saunier	47,9	48,6
Pôle Urbain : Lons le Saunier/ Montmorot/ Perrigny	44,4	55,6
Autres communes	16,3	83,7
Jura	27,5	28,7

ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES LOGEMENTS
Sources: INSEE 2020



Sources: INSEE 2020



2.2.1.3 Un parc qui tend à vieillir et à se dégrader

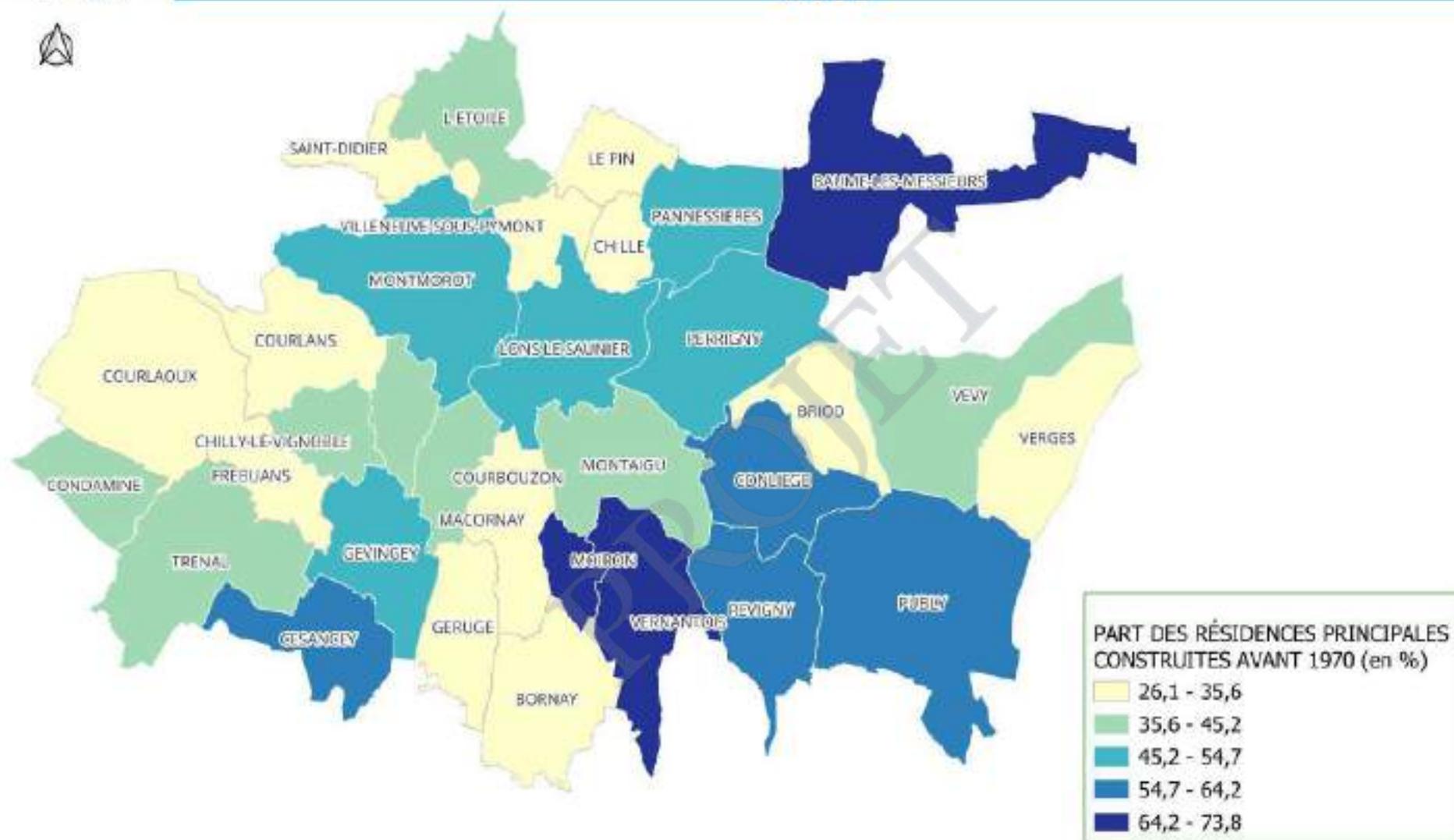
L'ancienneté du parc est à mettre en corrélation avec la vacance. À ECLA, la majorité des logements a été construite entre 1970 et 2005, représentant 28.7%, suivis de 28.7% construits entre 1945 et 1970, et 19.5% avant 1945. Cela signifie que le parc de logements d'ECLA vieillit, nécessitant des travaux de rénovation et de mise aux normes, en particulier sur le plan énergétique, comme l'isolation et les systèmes de chauffage.

Les communes de Vernantais, Moiron et Baume-les-Messieurs ont les parts de logements les plus anciens. En comparant cette donnée avec la vacance des logements, on observe que les communes avec les bâtiments les plus anciens, tels que Vernantais, Montmorot, Lons le Saunier, Conliège et Gevingey, ont des taux élevés de vacance. Cela suggère que la vacance peut être partiellement expliquée par le vieillissement du parc immobilier, car les bâtiments construits avant 1970 ne respectaient pas toujours les normes thermiques actuelles, ce qui les rend moins attractifs en termes de performance énergétique, d'insalubrité ou de typologie.

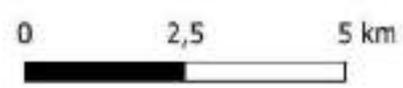
	Part avant 1945	Part 1945-1970	Part 1970-2005	Part Après 2005
ECLA	19,5	28,7	42,1	9,3
Lons le Saunier	14,4	38,5	39,7	7,3
Pôle Urbain : Lons le Saunier/ Montmorot/ Perrigny	15,0	37,0	40,7	7,1
Autres communes	28,8	11,9	44,8	13,6
Jura	27,3	20,2	40,8	10,5

AGE DU PARC DE LOGEMENT
Source : INSEE 2020

PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES CONSTRUITES AVANT 1970 EN 2020



Sources: INSEE 2020



Cittanova

ZOOM SUR LES COPROPRIÉTÉS

L'étude sur les copropriétés, menée par Urbanis, dans le cadre de l'ORT fait état de 530 copropriétés regroupant 4898 logements à Lons-le-Saunier et Montmorot.

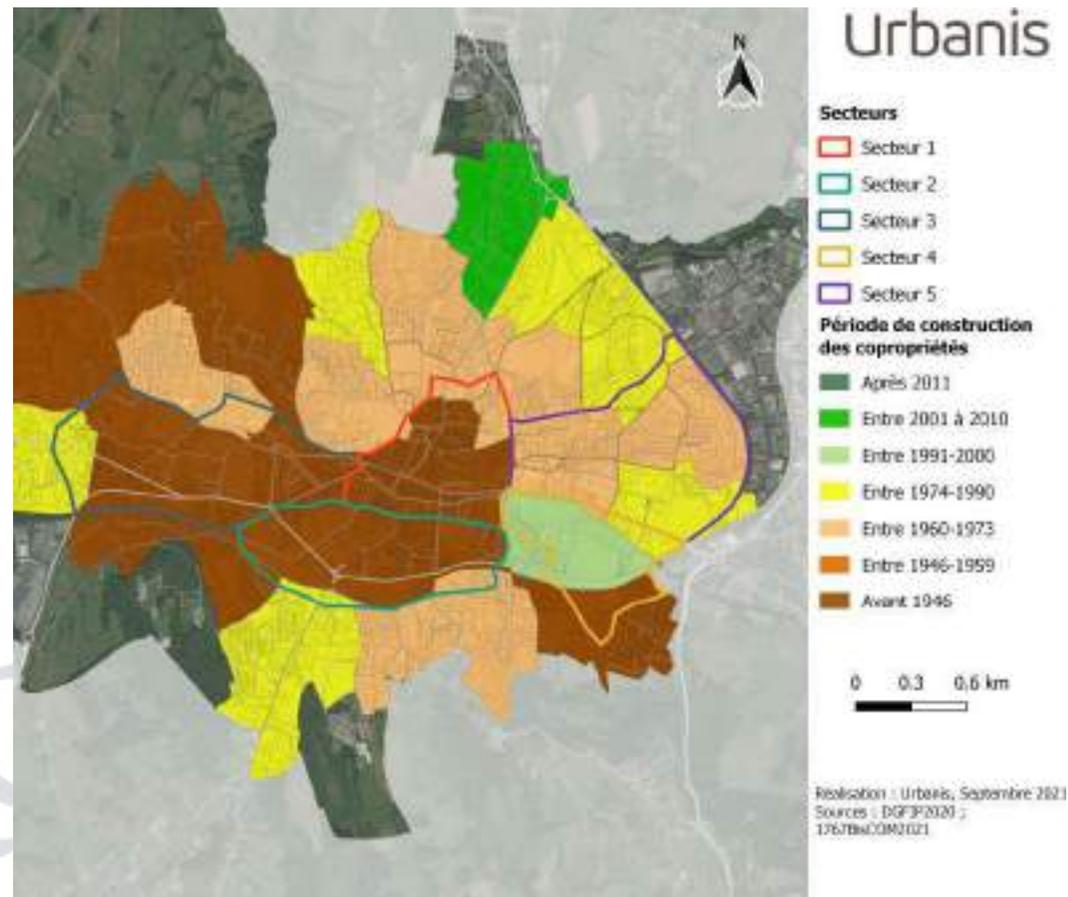
Ce sont principalement des copropriétés de petites tailles, puisque 77 % de copropriétés ont moins de 10 logements (49 % moins de 5 logements).

«Au sein du périmètre ORT, le parc de logements en copropriété est composé à 29% de petits logements (T1 et T2), contre 23% pour le total des deux communes de Lons-le-Saunier et Montmorot.

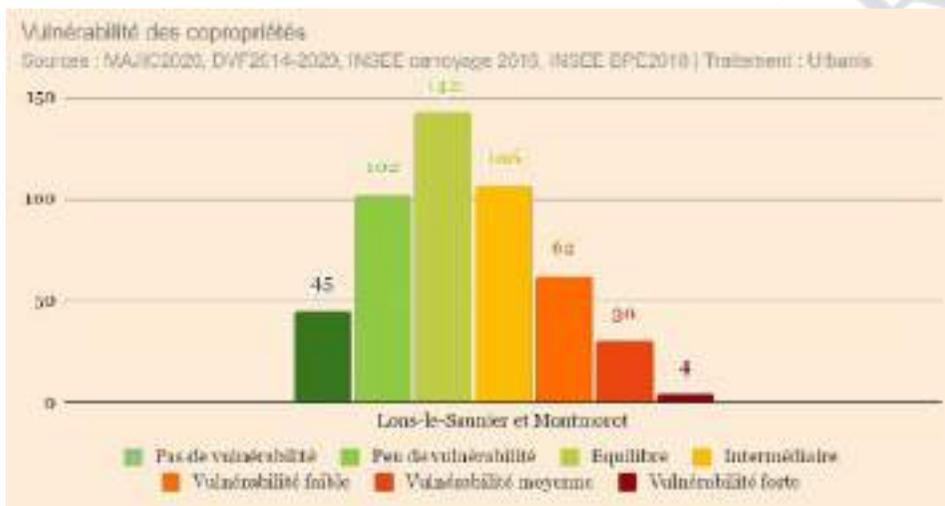
58 % des copropriétés ont été construites avant 1946.

La vacance des logements en copropriété se situe entre 13,7% et 16,6% selon les sources (Majic et 1767bisCOM).

20% des copropriétés d'au moins 2 logements sont statistiquement identifiées comme vulnérables. Cela représente 96 logements.»



ANCIENNETE DES COPROPRIETES
Source : Urbanis



VULNERABILITE DES COPROPRIETES
Source : Urbanis

Sur le territoire d'ECLA, 2277 logements sont vacants. Cela représente 11,3% du parc de logements. Ce chiffre est supérieur aux chiffres départementaux (9,8%) régionaux (9,9%) et nationaux (8,2%).

Toutes les communes ne présentent pas les mêmes caractéristiques en termes de vacance. En effet, la commune de Villeneuve-sous-Pymont présente le taux le plus élevé avec un total de plus 20% de logements vacants, suivi de Montmorot (13,7%) et Lons-le-Saunier (13%).

Les communes du Pin et de Chille affichent les taux de vacance les plus faibles avec respectivement 2,5% et 2,9%, suivent ensuite Frébuhan (3%), Géruge (3,1%) et Macornay (3,9%).

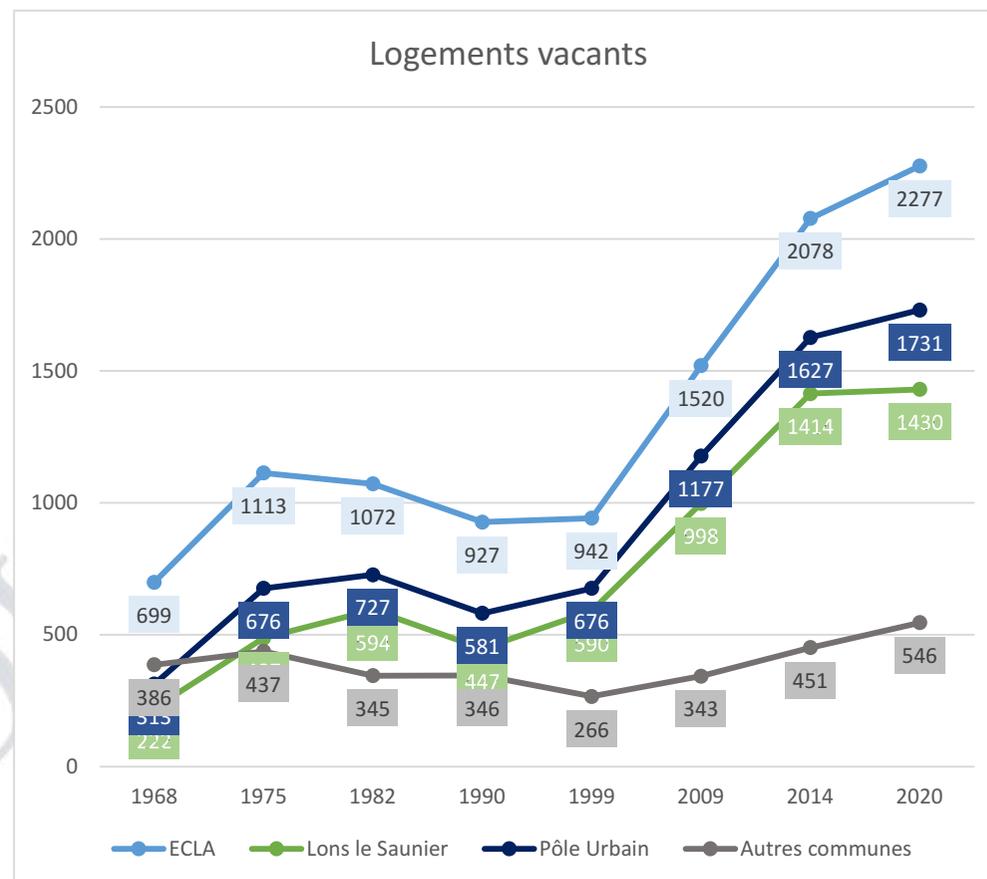
Au delà de la part communale de logements vacants comparée au nombre de logements total, il faut souligner que ce phénomène touche principalement la ville de Lons-le-Saunier et plus globalement le Pôle Urbain. Puisque la ville de Lons-le-Saunier concentre 63 % des logements vacants. Ce taux atteint 76% à l'échelle du Pôle Urbain.

La problématique de la vacance n'est pas récente sur le territoire, toutefois il s'est intensifiée depuis la fin des années 90 où le taux de vacance n'a cessé de progresser de 5,5 % en 1999 à 8,1 % en 2009, 10,6 % en 2014 pour atteindre 11,3 % en 2020.

L'étude d'ORT mentionnait que 34% de logements étaient vacants depuis plus de 3 ans. La vacance structurelle (de plus d'un an) touche davantage Lons-le-Saunier et les communes de le Pôle Urbain. La vacance conjoncturelle est à l'inverse plus répandue en dehors du périmètre d'ORT c'est-à-dire sur les autres communes d'ECLA.

Dans le cadre du PLUi-HM, des actions pourront être inscrites pour que ces logements puissent être à nouveau habités. Qu'ils agissent de réhabilitation, de rénovation ou de réadaptation, dans la perspective du ZAN, ces logements peuvent constituer un moyen de redensifier les centre-bourgs sans artificialiser des sols naturels.

Différents dispositifs sont en place sur le territoire pour traiter la vacance.



COMMUNE	NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS	PART DE LA VACANCE %
Baume-les-Messieurs	5	3,2
Bornay	4	4,2
Briod	-	-
Cesancey	4	1,9
Chille	2	1,4
Chilly-le-Vignoble	1	0,3
Condamine	-	-
Conliège	24	5,5
Courbouzon	6	1,9
Courlans	9	2,1
Courlaoux	1	0,2
L'Étoile	10	3,4
Frébuans	1	0,6
Geruge	3	3,4
Gevingey	2	0,8
Lons-le-Saunier	308	2,8
Macornay	5	1,
Messia-sur-Sorne	5	1,2
Moiron	-	-
Montaigu	29	11,9
Montmorot	41	2,4
Pannessières	10	4,1
Perrigny	12	1,5
Le Pin	1	0,8
Publy	4	2,7
Revigny	8	5,6
Saint-Didier	-	-
Trenal	5	2,1
Verges	1	0,8
Vernantois	5	2,5
Vevey	3	2
Villeneuve-sous-Pymont	4	2,1

Outre les données INSEE, il est possible d'analyser cette thématique à l'aide des fichiers LOVAC traités via la plateforme Zéro Logement Vacant.

Sur le territoire d'ECLA, ce sont 513 logements recensés, ce qui correspond à un taux de vacance de 2,6 %.

Sur cette base, il s'agit d'une vacance qui touche :

- le parc ancien : 66 % des logements construits avant 1945.
- les petites surfaces : 20 % de la vacance concerne des logements de moins de 35 m² et 44 % pour des logements dont la taille est comprise entre 35 et 74 m².
- principalement les appartements (70 %).

La vacance est ancienne, 23 % des logements sont vacants depuis plus de 15 ans.

ZOOM SUR DES INITIATIVES AMBITIEUSES

Le programme Action Coeur de Ville, piloté par le gouvernement, a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et de leur donner les moyens d'initier ou relancer une dynamique de développement du territoire.

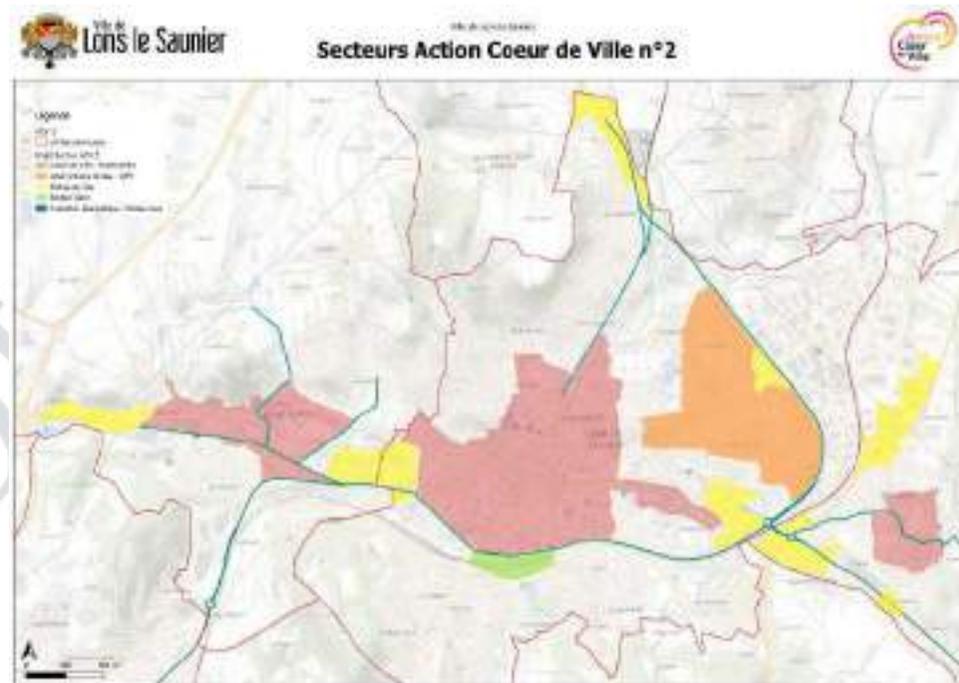
La ville de Lons-le-Saunier a bénéficié de ce programme, certaines actions, précisées ensuite ont déjà fait l'objet de financement et de travaux. En effet, le programme proposait la création d'un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique, la création de la Cité des Sports, ces projets sont en cours mais ne sont pas financés. D'autres ont déjà été livrés comme notamment le campus numérique, la sécurisation de l'avenue Jean Moulin, la reconversion d'un bâtiment clinique, la réhabilitation d'un immeuble Pont Neuf et d'une maison ancienne en micro-crèche.

Les actions financées ont notamment été :

- La création d'une OAP commerciale
- La démolition de la friche de Bel et la création de logements
- L'aménagement du pôle d'échange multimodal
- Une extension d'EHPAD
- La réhabilitation d'immeubles du parc privé

Ces actions présentent les enjeux du territoire en matière d'habitat, d'aménagement des zones commerciales, de conversion des friches en projet d'habitat par exemple, de mobilité et d'extension des services pour les structures qui accueillent des personnes âgées et les enfants. Ces informations alimentent le diagnostic du PLUi-HM et soulignent les besoins du territoire.

Par ailleurs, ce programme vise réellement à redynamiser les centre-villes des villes moyennes et à maintenir ou recréer de l'activité. Cela indique que la ville centre de l'intercommunalité perd en attractivité (le taux de variation de la population le prouve). Des facteurs peuvent aussi l'expliquer comme le phénomène de périurbanisation, la présence de zones d'activités et commerciales en périphérie de la ville, et peut-être, la difficulté d'accès au centre-ville (question du stationnement).



Perimètre secteurs actions coeur de Ville - Source Ville de Lons-le-Saunier

2.2.4. Une tension sur le parc social

2.2.4.1 Une offre en diminution

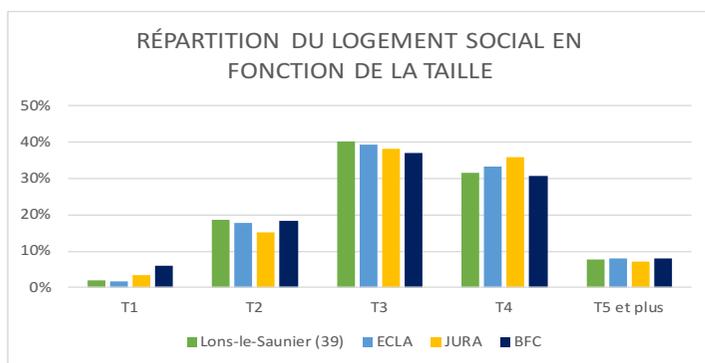
Les logements locatifs sociaux représentent environ 18 % des résidences principales sur ECLA, soit un taux plus élevé que la moyenne départementale qui est de 12 %. Ce sont 3212 logements sociaux recensés, dont 2916 sont situés à Lons-le-Saunier. Ainsi la part de logements sociaux atteint 32 % pour la ville centre.

Un nombre de logements qui ne cessent de diminuer depuis une dizaine d'années.

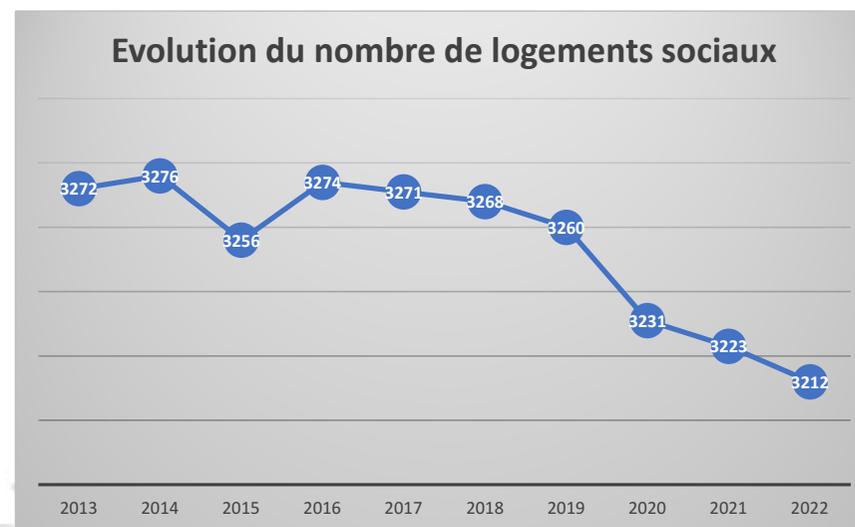
La majorité de l'offre concerne des biens financés par le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), soit 97,5 %. Les biens financés par le Prêt Locatif d'Aide à l'Insertion (PLAI), qui cible les ménages les plus fragiles, sont très peu présents sur le territoire, avec seulement 1,9 %. Les logements financés par le Prêt Locatif Intermédiaire (PLI), destinés aux personnes dont les revenus sont trop élevés pour les logements HLM mais trop faibles pour le parc privé, représentent 0,6 % du parc.

Le parc social est composé à 72 % de T3 et T4.

Le taux de vacance est faible, de l'ordre de 2,7 % et le taux de rotation de 11 %, indiquant une tension sur le parc.



RÉPARTITION DU LOGEMENT SOCIAL SELON LA TAILLE
Source : RPLS



ÉVOLUTION DU PARC SOCIAL
Source : RPLS

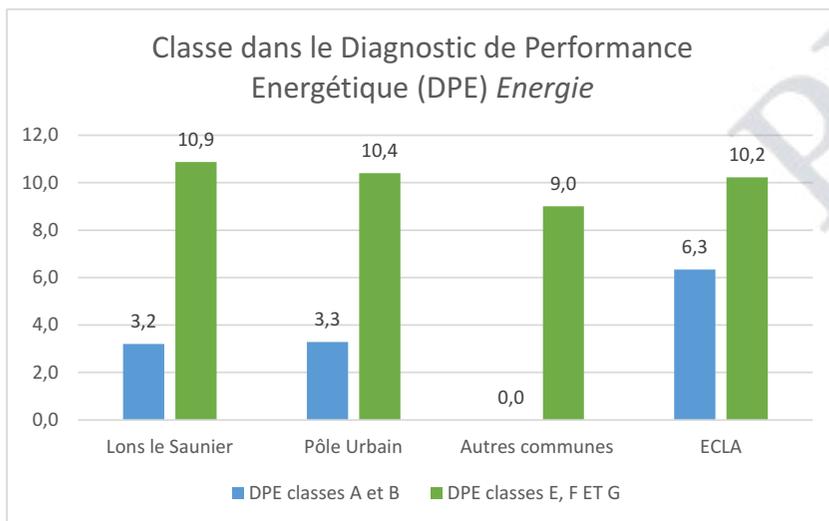
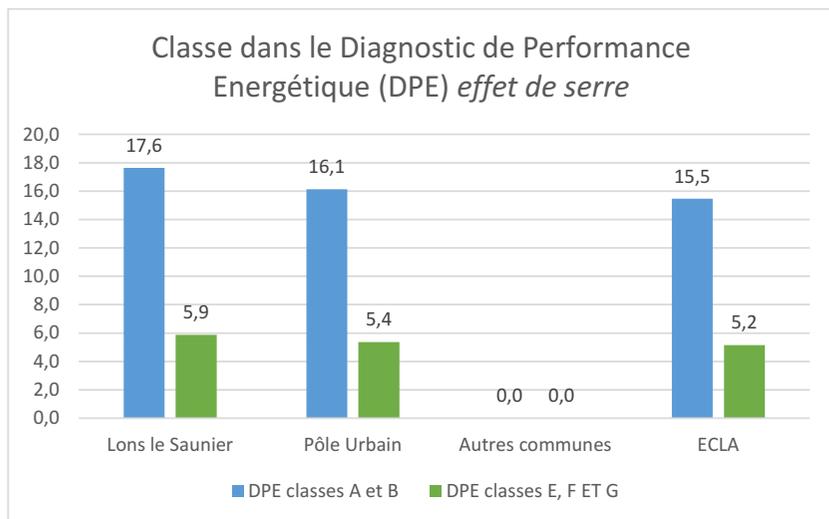
	TOTAL LOGEMENT SOCIAL	PART PLAI en %	PART PLUS en %	PART PLS en %	PART PLI en %
Lons le Saunier	2 916	1,6	97,8	0,0	0,6
Pôle Urbain	3 101	1,8	97,6	0,0	0,6
Autres communes	111	4,5	95,5	0,0	0,0
ECLA	3 212	1,9	97,5	0,0	0,6
JURA	14146	5,7	93,1	0,7	0,5
BFC	190 803	6,2	88,8	3,1	2,0

RÉPARTITION DU LOGEMENT SOCIAL PAR TYPE DE FINANCEMENT
Source : RPLS 2022

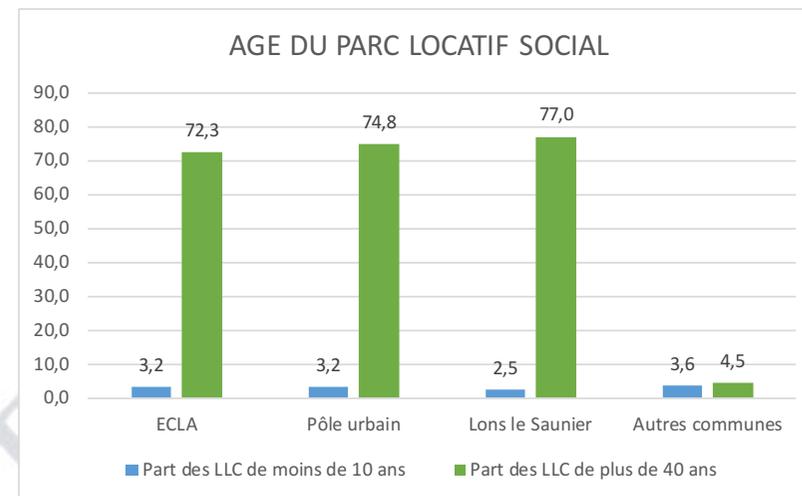
	Ensemble du parc social	Individuel	Collectif
Courlans	45	45	-
Courlaoux	16	16	-
L'Étoile	1	1	-
Lons-le-Saunier	2 916	101	2 815
Macornay	7	7	-
Messia-sur-Sorne	33	33	-
Montmorot	136	39	97
Pannessières	5	-	5
Perrigny	49	49	-
Vevy	4	-	4
ECLA	3 212	291	2 921

RÉPARTITION DU LOGEMENT SOCIAL PAR TYPE
Source : RPLS 2022

Le parc locatif social est vieillissant, avec environ 72 % des logements locatifs sociaux ayant plus de 40 ans. Malgré des programmes de travaux réalisés par les bailleurs publics, l'ancienneté du parc peut entraîner des problèmes de performance énergétique, près de 10 % du parc est en classes énergétiques E, F et G, contre 6,3 % se situent dans les classes A et B



PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE
Base de données RPLS 2022



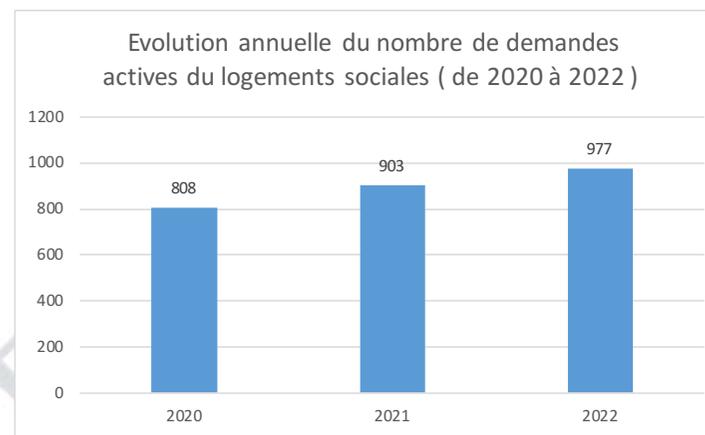
ÂGE DU PARC LOCATIF SOCIAL
Base de données RPLS 2022

2.2.4.2 Une demande croissante

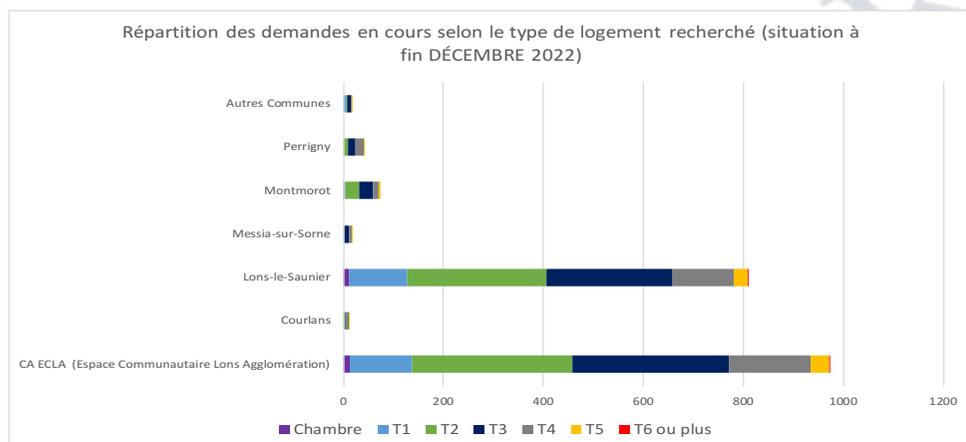
Le nombre de demandes de logements sociaux sur ECLA s'élève à 977 en 2022, ce chiffre est en augmentation depuis 2020. 83 % des demandes sont faites pour des logements situés à Lons-le-Saunier. Les autres communes plébiscitées sont Montmorot (7,5 % des demandes), Perrigny (4 %) et Messia-sur-Sorne (2%).

En 2022, sur ECLA, 243 demandes ont été satisfaites, soit en moyenne une demande sur quatre satisfaite. Ceci témoigne d'une tension importante sur le marché du logement social.

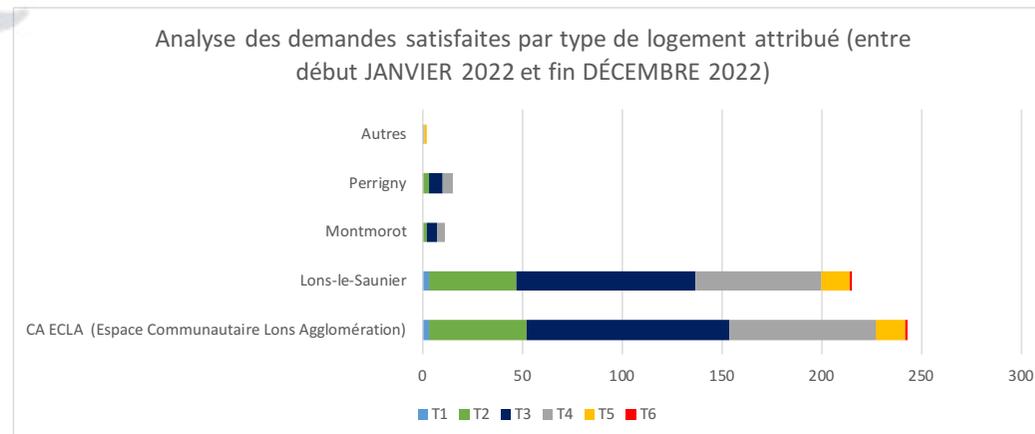
Les logements les plus demandés sont les T2 (321 demandes) et les T3 (313 demandes). Cependant, les demandes satisfaites en 2022 concernent principalement des logements de type T3 (102) et T4 (73). Ce déséquilibre entre l'offre et la demande soulève un problème significatif : les logements sociaux disponibles sur le territoire sont souvent trop grands, avec très peu de T1 attribués (seulement 3 demandes satisfaites) alors que la demande pour ce type de logement est de 125.



EVOLUTION DES DEMANDES EN LOGEMENT SOCIAL EN 2022
Source : SNE



REPARTITION DES DEMANDES EN LOGEMENT SOCIAL SELON LE TYPE DE LOGEMENT DEMANDE EN 2022
Source : SNE



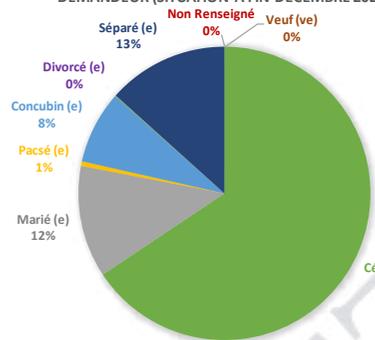
REPARTITION DES DEMANDES SATISFAITES EN LOGEMENT SOCIAL SELON LE TYPE DE LOGEMENT EN 2022
Source : SNE

Les demandes en logement social sont le plus souvent liées à des logements trop petits (111 demandes), des logements trop chers (108 demandes), des situations de handicap (105 demandes) et des divorces ou séparations (93 demandes).

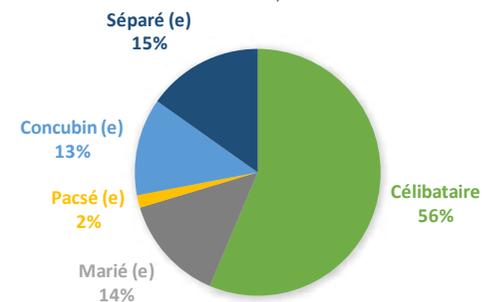
Les motifs d'attribution sont les logements trop petits (35 demandes satisfaites), ce qui s'explique par la disponibilité d'un parc de logements sociaux relativement grand pour répondre à cette demande. Ensuite, viennent les divorces ou séparations (25 demandes satisfaites) significatif d'une grande part de familles monoparentales au centre de Lons-le-Saunier.

Comparant ces résultats aux demandes par situation familiale, les célibataires sont les plus demandeurs de logements sociaux (66 %), suivis des personnes séparées. Cette constatation prouve bien qu'il y a un besoin de petits logements dans le parc social.

RÉPARTITION DES DEMANDES EN COURS PAR SITUATION FAMILIALE DU DEMANDEUR (SITUATION À FIN DÉCEMBRE 2022)

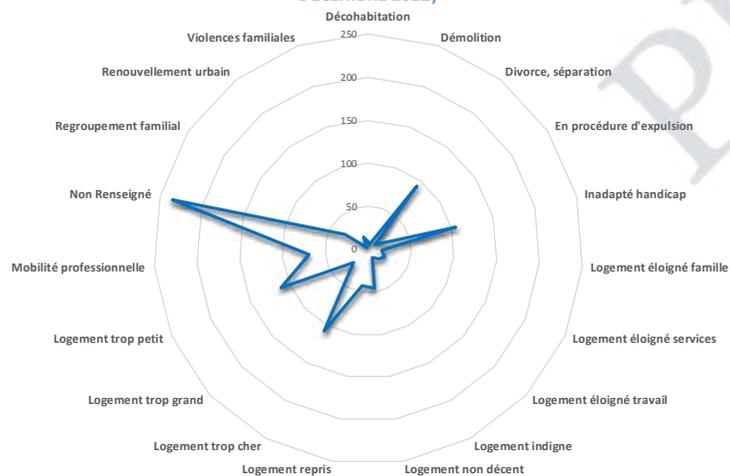


ANALYSE DES DEMANDES SATISFAITES PAR SITUATION FAMILIALE DU DEMANDEUR (ENTRE DÉBUT JANVIER 2022 ET FIN DÉCEMBRE 2022)



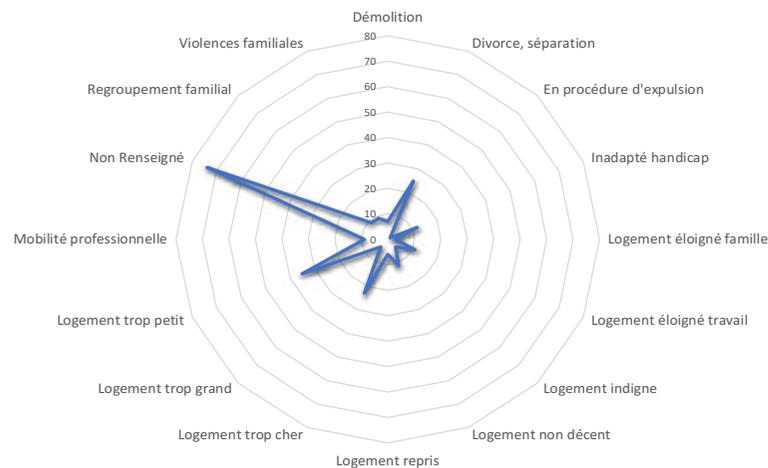
Source : SNE 2022

Répartition des demandes en cours selon le premier motif de demande (situation à fin DÉCEMBRE 2022)



Source : SNE 2022

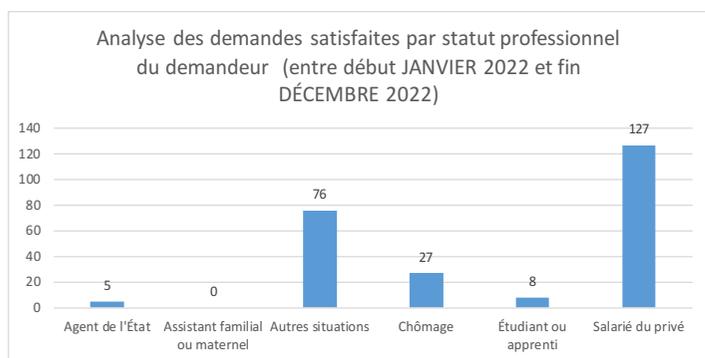
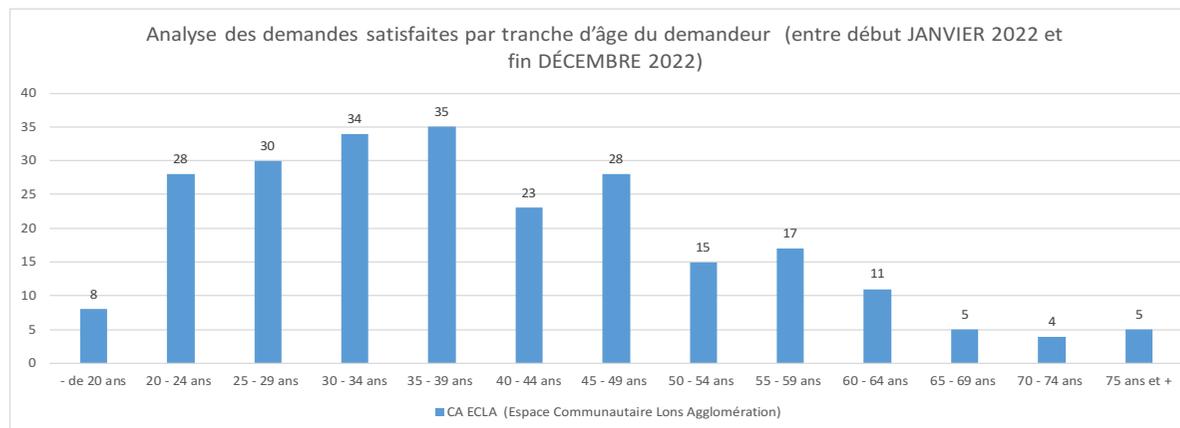
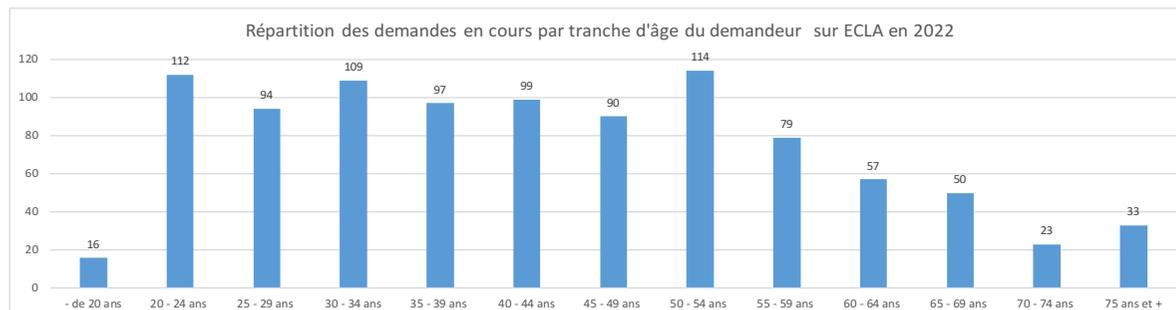
Analyse des demandes satisfaites par motif de demande (entre début JANVIER 2022 et fin DÉCEMBRE 2022)



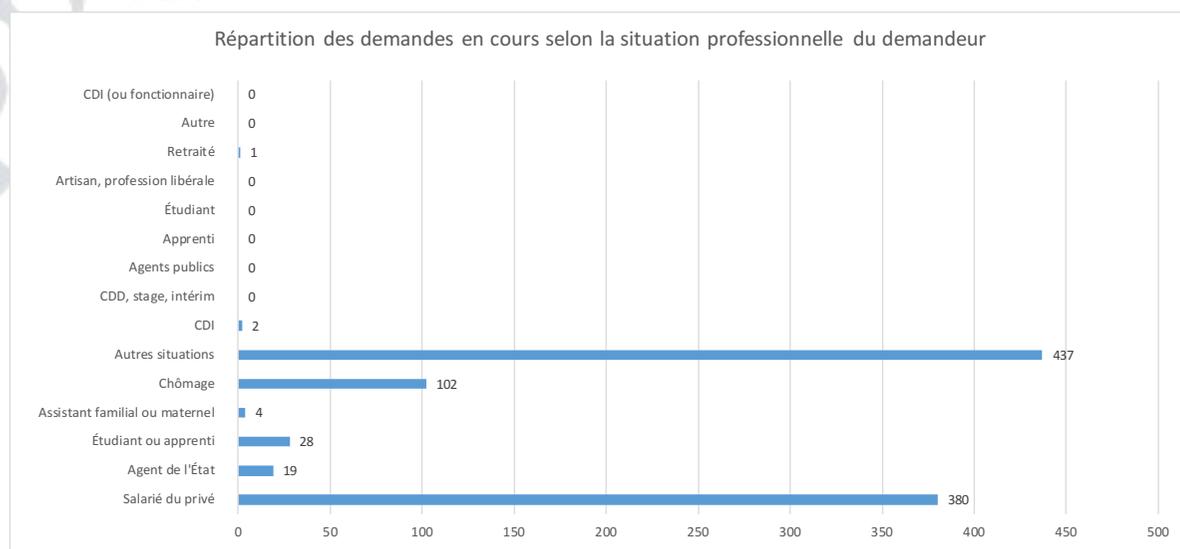
Source : SNE 2022

Les demandeurs sur le territoire proviennent de tous les âges, avec les groupes les plus importants étant les 50-54 ans, puis les 20-24 ans et les 30-34 ans.

En ce qui concerne la situation professionnelle des demandeurs, la majorité sont des personnes ayant déclaré d'autres situations (437), suivies par des salariés du privé (380 demandeurs), et ensuite par les chômeurs (102).



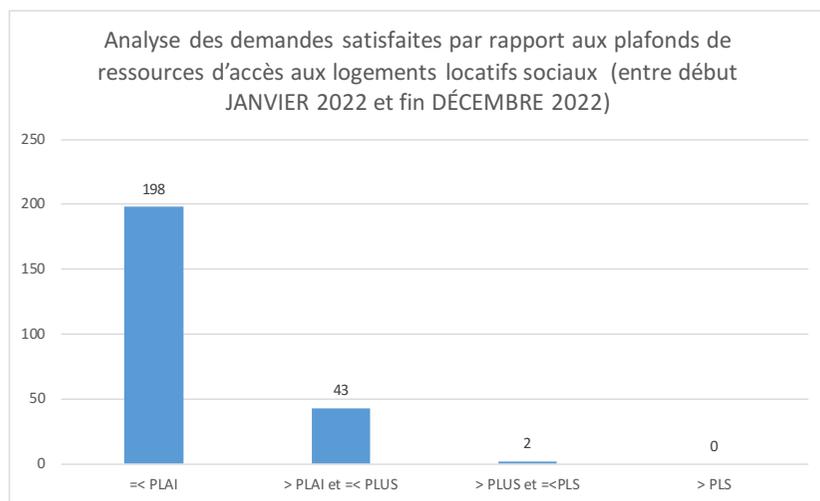
SNE 2022



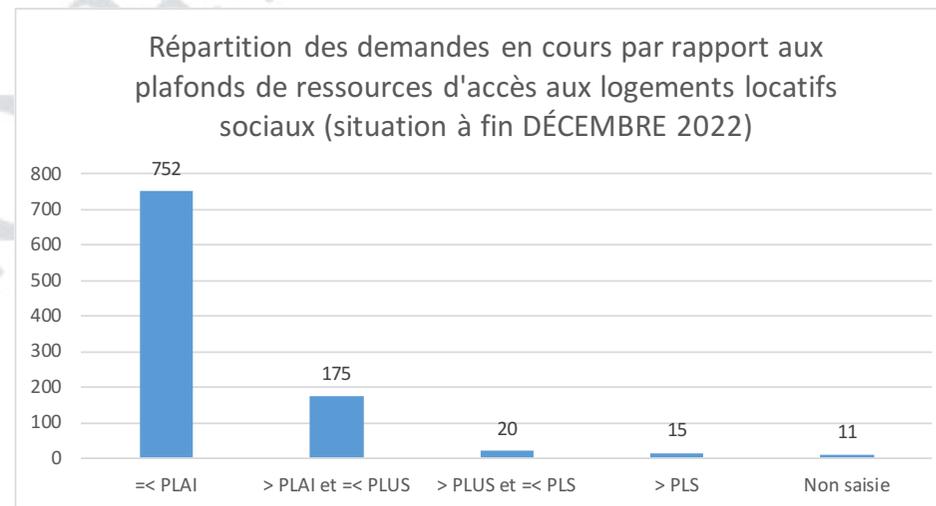
SNE 2022

Les demandeurs les plus nombreux en fonction de leurs niveaux de ressources sont ceux éligibles aux PLAI (Prêts Locatifs Aidés d'Intégration), destinés aux locataires en situation de grande précarité, avec 752 demandes. Ce sont également eux qui voient le plus de leurs demandes satisfaites. En deuxième position, mais dans une moindre mesure, se trouvent les demandeurs dont les revenus se situent entre les plafonds établis pour les PLAI et les PLUS (Prêts Locatifs à Usage Social, correspondant aux locations HLM).

Il est nécessaire de s'interroger sur l'adéquation entre la demande et l'offre puisque la majorité du parc est en PLUS. Pour ne pas créer de distorsion, une part de logements en PLAI plus importante serait à étudier. En outre, en rapprochant l'offre disponible des niveaux de revenus permettrait également de limiter le nombre de demandes de changements de logements au motif de loyer trop élevé.



Source : SNE 2022



Source : SNE 2022

2.2.6.2 L'hébergement des personnes handicapées

L'offre en structure d'hébergement compte plus de 300 places et se localise dans le pôle urbain (Lons-le-Saunier, Perrigny et Montmorot), en complément ces structures accueillent et proposent des services aux personnes en situation de handicap :

Hébergements des personnes en situation de handicap :

- Foyer de vie APEI VIVACITE PÔLE SERVICES ET HABITATS à Lons-le-Saunier:

- Un Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) de 56 places.
- Un Accueil de Jour (AJ) de 10 places
- Un Hébergement en Milieu Ordinaire (HMO) de 33 places
- Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de 52 places
- Un Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) de 41 places
- Un Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) de 12 places
- Une Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV) de 10 places

- APEI pôle ENFANTS ET ADOLESCENTS à Perrigny :

- Un Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) de 33 places
- Une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) de 7 places
- Une Section d'Accueil pour Personnes Polyhandicapés (SAPH) de 18 places
- Un Institut Médico-Éducatif (IME) de 72 places
- Une Équipe Mobile Autisme Jurassienne (EMAJ)
- Une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Dispositif de répit aux aidants de personne présentant un trouble du spectre autistique (DRA 39)

- Foyer Le Colibri à Lons-le-Saunier compte 30 couchages

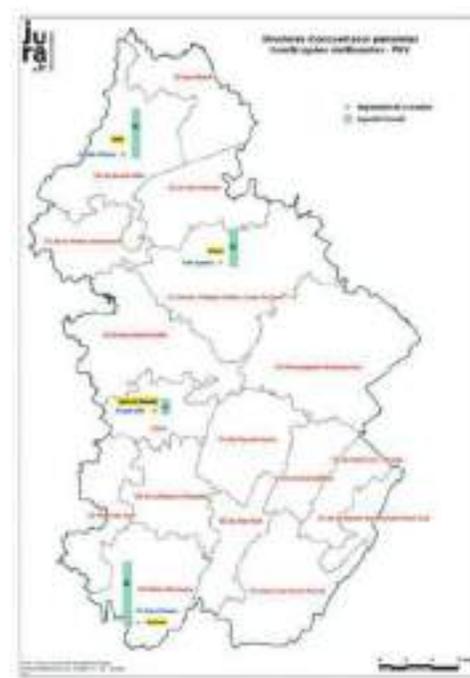
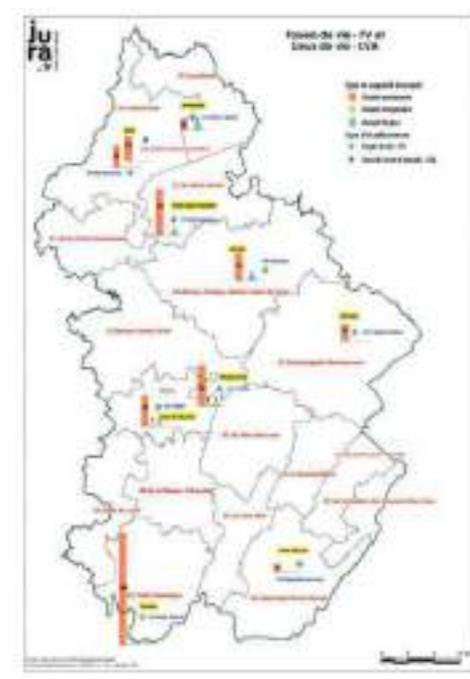
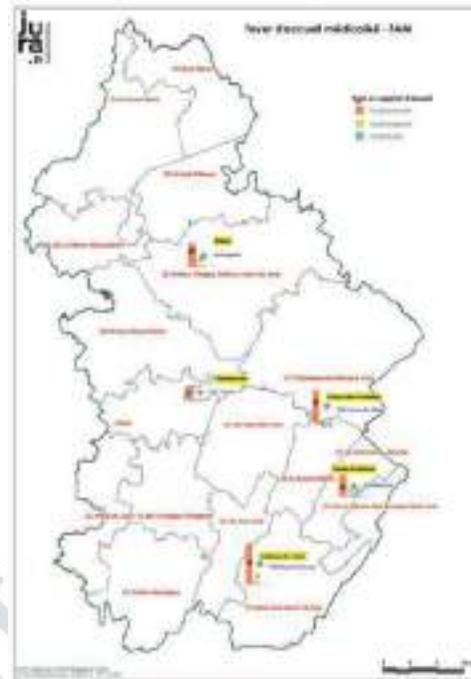
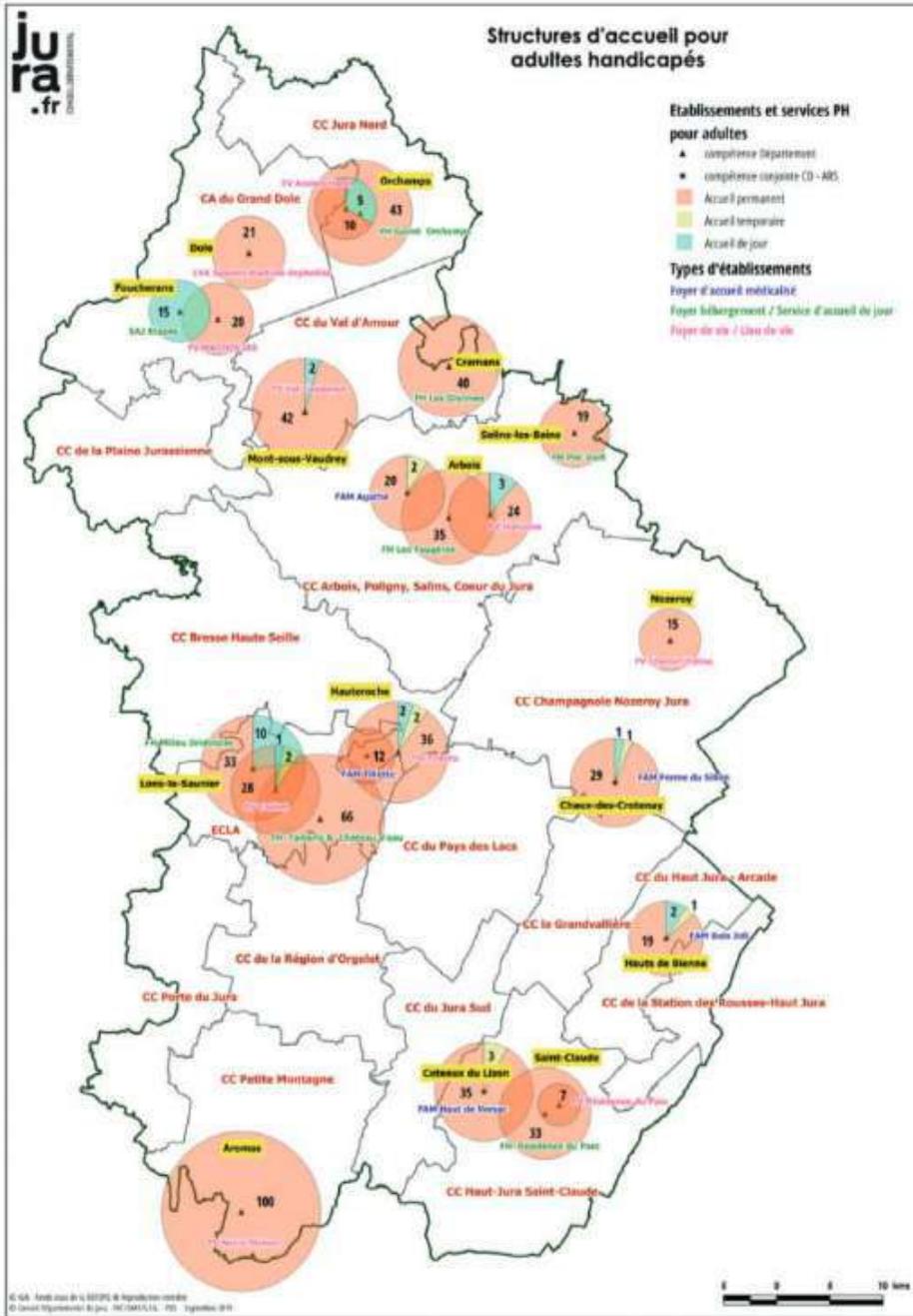
- APEI établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) à Perrigny : 178 places accueillant des adultes en situation de handicap orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

- L'institut-médico éducatif « Les Cent Tilleuls situé à Montaigu accueille les enfants et les jeunes adultes âgés de 6 à 20 ans présentant une déficience légère ou moyenne avec ou sans troubles associés. L'institut met à disposition des appartements inclusifs dans le centre-ville de Lons-le-Saunier.

Habitats inclusifs :

- Maison relais LES CHARMILLES à Lons-le-Saunier : 30 résidents au 31/12/2022- Taux d'occupation 2022 : 91.11 %

- Maison relais à Montmorot : 8 places, dont 6 chambres individuelles et 2 studios



2.2.6.3 L'hébergement des personnes défavorisées



ZOOM SUR LE PDALPD

-A ACTUALISER SUITE A LA REVISION DU PDALPD

Créé par la loi du 31 mai 1990, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALPL) « fixe les mesures complémentaires destinées à répondre aux besoins en hébergement des personnes et familles en difficultés ». Ce plan comporte différentes actions mises en oeuvre par les partenaires concernés (collectivités, Etat, associations, bailleurs, ...).

Le présent PDALHPD est défini pour la période 2019/2024. Il sera révisé courant 2024. Une nouvelle version sera disponible à laquelle le PLUi-HM HM devra répondre.

L'offre en structure d'hébergement est principalement localisée dans le pôle urbain (Lons-le-Saunier ou Montmorot) :

- Centre d'information droits des femmes et des familles destiné aux femmes victimes de violences, 41 places
- CCAS de Lons, CHRS pour l'hébergement et l'insertion d'adultes et de familles en difficulté, 26 places
- Hébergement d'urgence ouvert aux familles en difficulté ou sans logement, 38 places
- Oasis à Montmorot accueille les adultes en difficulté d'insertion sociale, 12 places
- Maison-relais les Charmilles, pour tous publics en difficulté, 20 places.

Pour les mineurs en difficultés,

- Maison d'accueil provisoire pour les mineurs non accompagnés sur le territoire français, 96 couchages
- Foyer CAP VIE pour des adolescents et jeunes majeurs présentant des troubles du comportement, du caractère, voire de la personnalité, en situation d'inadaptation sociale, d'exclusion ou d'alternative à l'incarcération, 11 couchages
- Foyer Saint Joseph pour les enfants en difficulté, 43 couchages
- Foyer départemental de l'enfance accueillant d'accueillir en urgence les enfants de 0 à 6 ans, 19 couchages

2.2.6.4 Répondre aux exigences du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage



ZOOM SUR LE SDAGV

La loi Besson du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, introduit pour les communes de plus de 5000 habitants, l'obligation de réaliser des aires d'accueil des gens du voyage. Le SDAGV est un document pivot de cette loi.

Ce schéma départemental prévoit en fonction des besoins constatés le nombre, la localisation et la capacité des aires et terrains à créer par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ainsi que les interventions sociales nécessaires.

Le SDAGV de 2014 identifiait un besoin de deux aires d'accueil (dont une est déjà en service à Montmorot avec 16 places) et d'une aire de grand passage.

La loi Egalité Citoyenneté a introduit plusieurs dispositions en faveur de la prise en compte des besoins d'habitat à destination des gens du voyage :

- Le PLH doit désormais préciser les actions et opérations d'accueil et d'habitat destinées aux personnes dites gens du voyage (L.302-1 du CCH)
- Les terrains locatifs familiaux sont intégrés au décompte SRU, et les dépenses des communes en faveur de leur construction sont éligibles aux dépenses déductibles de l'amende SRU.

Mais l'accueil des gens du voyage concerne aussi toutes les communes ou communautés de communes qui doivent satisfaire à l'obligation de permettre la halte de courte durée des gens du voyage sur des terrains qu'elles leur indiquent pendant une durée minimum (48 h).

Le SDAGV est en cours de révision et serait mis en œuvre fin 2024. Il mentionne le besoin de deux aires d'accueil et la création d'une aire de grand passage. Le PLH doit préciser les actions et opérations d'accueil et d'habitat destinées aux gens du voyage. Des objectifs de création de terrains locatifs familiaux seront à intégrer.

ATOUTS

- Une offre locative centrée autour du Pôle Urbain.
- Une proportion significative de résidences principales.
- Une faible densité de résidences secondaires.
- Un équilibre entre logements individuels et collectifs.
- Une offre en structures d'accueil présente sur le pôle urbain permettant l'accueil des personnes en difficulté et les personnes âgées.

FAIBLESSES

- Ralentissement dans la construction de nouveaux logements et centrée exclusivement vers le logement individuel depuis 2020.
- Prédominance de grands logements ne correspond pas toujours aux besoins de la population.
- Des capacités d'accueil des personnes âgées en saturation.

OPPORTUNITÉS



- Une faible densité de résidences secondaires.
- Un équilibre entre logements individuels et collectifs.

MENACES

- Diminution progressive de la diversité des types de logements dans le parc immobilier.
- Augmentation du taux de logements vacants.
- Pression croissante sur le logement social, en particulier pour les petites typologies.
- Hausse de la demande en logements sociaux.
- Un besoin d'accueil adapté pour les personnes âgées eu égard au vieillissement de la population.

ENJEUX SCoT du Pays Lédonien :

- Un ralentissement du rythme des constructions
- Un parc de logements très peu diversifié, qui ne répond pas à l'ensemble des besoins des ménages notamment en logement locatif.
- Un taux de vacance important et qui continue d'augmenter : une des conséquences de l'inadaptation du parc de logements aux besoins des ménages
- Une trop faible réhabilitation du bâti ancien au regard des potentiels
- Les résidences secondaires : un potentiel intéressant hors saison touristique
- Un besoin en logements à reconsidérer

CONSTATS

TRANSVERSALITE :

- L'offre de formation supérieure ne correspond pas entièrement aux besoins économiques du territoire d'ECLA, ce qui constitue un frein pour les entreprises dans le recrutement.
- La diminution des effectifs scolaires, liée à une baisse de la natalité, soulève des interrogations sur la pérennité des infrastructures éducatives.
- Les étudiants, les internes de l'hôpital et les apprentis du monde agricole se raréfient sur le territoire par manque de logements adaptés à leur situation ainsi que de services (mobilité, formations, etc.).
- L'accessibilité aux soins montre des signes de difficulté croissante, avec un vieillissement du personnel médical et un remplacement difficile des professionnels de santé. De plus, la population vieillissante du territoire soulève des questions sur l'accessibilité des pôles de santé, notamment en termes de mobilité.
- La ville centre regroupe l'ensemble des équipements nécessaires pour le territoire d'ECLA et à l'échelle du pays lédonien, notamment pour les équipements sportifs et culturels. La ville de Lons-le-Saunier est une véritable locomotive pour le territoire et il est crucial de maintenir cette dynamique pour garantir son attractivité.
- La répartition des équipements sportifs et de loisirs est équilibrée sur le territoire.
- La couverture internet et mobile est satisfaisante, favorisant les nouveaux modes de travail à distance, la formation à distance, l'attractivité des nouveaux ménages et ouvrant de nouvelles opportunités économiques sur le territoire.

ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- Un bon maillage territorial en équipements et services mais qui masque des disparités selon les secteurs du territoire et selon les types d'équipements
- Des problématiques spécifiques dans certains domaines:
- L'offre en équipements et services de santé reste fragile
 - L'offre en équipements scolaires est suffisante, mais il existe des difficultés de maintien dans certains secteurs en raison de la baisse des effectifs des enfants de moins de 15 ans.
 - L'offre de formation sur le territoire est relativement peu étoffée
 - L'offre en équipements et sites de plein-air est dense et bien répartie

Enjeux du PLUi-HM :

- Développer une offre de logements adaptés pour les étudiants et apprentis (mineurs) du territoire
- Veiller à la pérennité des écoles sur le territoire en lien avec la baisse de la natalité
- Tendre vers la création de pôles éducatifs scolaires en lien avec le dynamisme démographique sur les communes
- Répondre aux besoins en structure d'accueil de la petite enfance pour accompagner le développement résidentiel du territoire
- Développer les formations professionnelles post bac

- Renforcer l'accessibilité des pôles de santé par les mobilités autres que la voiture
- Créer des pôles de santé pour attirer les jeunes médecins
- Renforcer l'attractivité du territoire pour fixer le personnel médical sur le territoire notamment des spécialistes
- Anticiper le déménagement de l'hôpital de Lons-le-Saunier à Pannessières et la restructuration du site laissé vacant

- Engager / Poursuivre la rénovation énergétique des équipements publics existants et la transformation de certains équipements sportifs comme les terrains de tennis couverts sous utilisés
- Reconvertir les église n'ayant pas d'intérêt patrimonial pour d'autres vocations (logements, hébergements touristiques)
- Avoir une diversification des espaces publics entre communes pour avoir une offre complémentaire et non similaire entre communes

Enjeux du PLUi-HM :

- Attirer les actifs qualifiés en développant une offre de logement adaptée à leurs besoins et attentes.
- Préserver une diversité de logements pour répondre aux différents parcours résidentiels des habitants.
- Promouvoir un équilibre entre les offres de logements individuels, collectifs et intermédiaires dans les nouvelles constructions, afin de répondre aux besoins variés de la population.

PROJET

2.3. Des services et des équipements traduisant de l'armature urbaine

2.3.1. Une offre globalement complète et satisfaisante

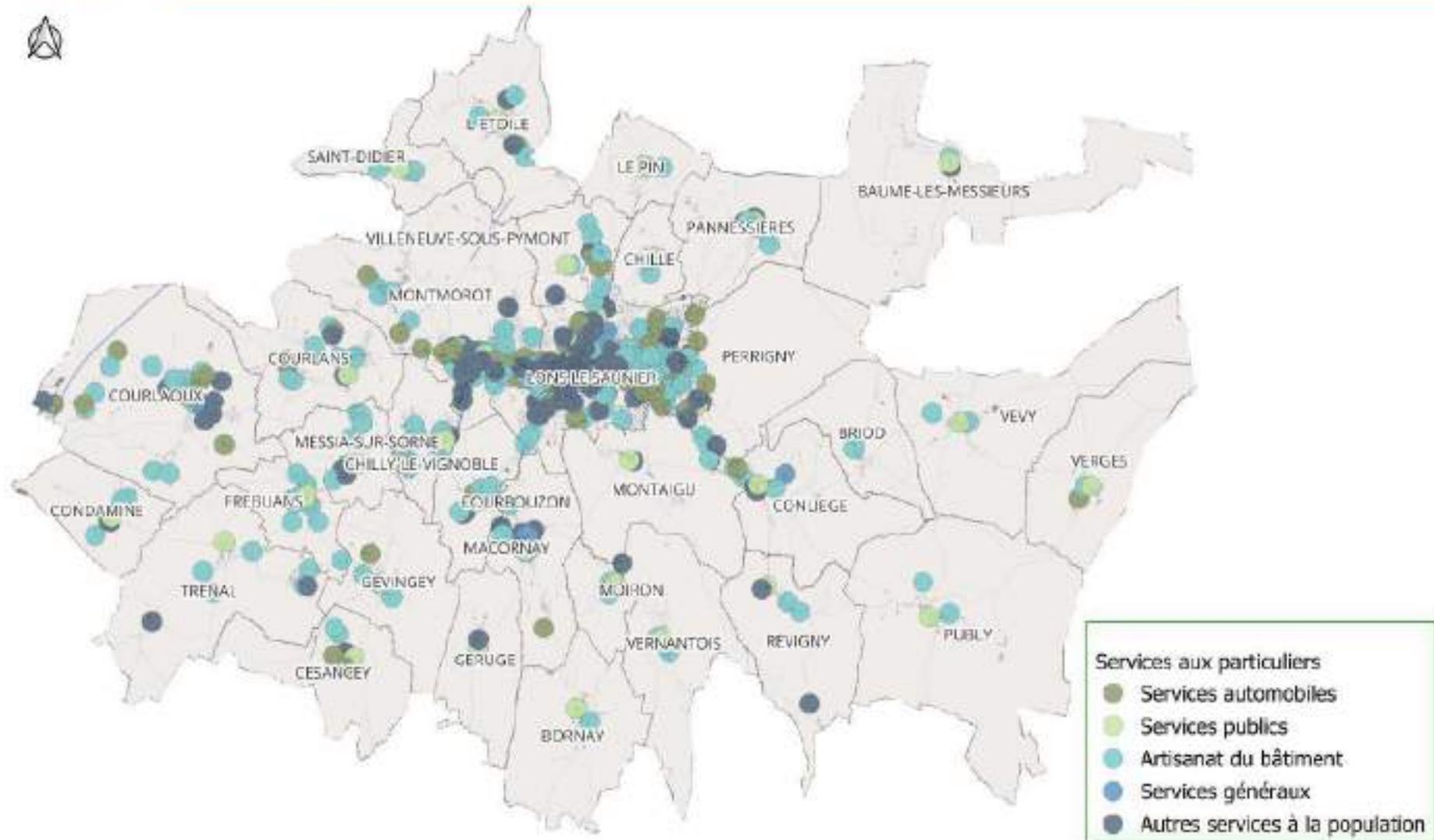
ECLA est un territoire plutôt bien pourvu en équipements, notamment la ville de Lons-le-Saunier, qui dispose d'infrastructures ayant parfois une influence même au-delà de la communauté d'agglomération. La ville propose des services et des équipements de qualité supérieure, tels que l'administration, les établissements scolaires, et l'hôpital. ECLA affiche un taux d'équipement de 42 pour 1000 habitants.

Le secteur le plus présent sur le territoire est celui des services aux particuliers, avec 652 établissements sur ECLA, dont plus de la moitié se trouvent à Lons-le-Saunier. Le deuxième secteur le plus représenté est celui de la santé, suivi de près par le commerce.

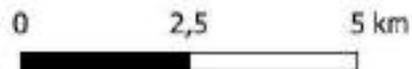
Les équipements et services les moins présents sont ceux liés au transport et au tourisme.

	Nombre d'équipements ECLA	Nombre d'équipements Lons le Saunier	Part d'équipements à Lons le Saunier (en %)	Taux d'équipements pour 1000 hab sur ECLA
Services aux particuliers	652	340	52	19,11
Commerces	267	184	69	7,83
Enseignement	54	32	59	1,58
Santé et action sociale	293	225	77	8,59
Transports et déplacements	11	4	36	0,32
Sports, loisirs et culture	135	47	35	3,96
Tourisme	25	16	64	0,73

TAUX D'ÉQUIPEMENT PAR CATÉGORIES
Sources : BPE INSEE 2020



Sources: INSEE 2020 BPE



2.3.2. Une offre scolaire hétérogène selon le niveau d'études

Le territoire compte 54 établissements scolaires, principalement des écoles élémentaires classiques ou des regroupements pédagogiques, parfois même extérieurs à ECLA (comme Hauteroche, qui regroupe les enfants de l'est du territoire). Ces établissements scolaires jouent un rôle crucial pour les communes, car le maintien des écoles favorise l'installation de jeunes ménages et le maintien des familles sur le territoire.

Les équipements scolaires sont très présents dans la ville centre ainsi que dans l'ouest du territoire d'ECLA, tandis que les communes de l'est et du sud de la communauté d'agglomération sont moins pourvues en écoles.

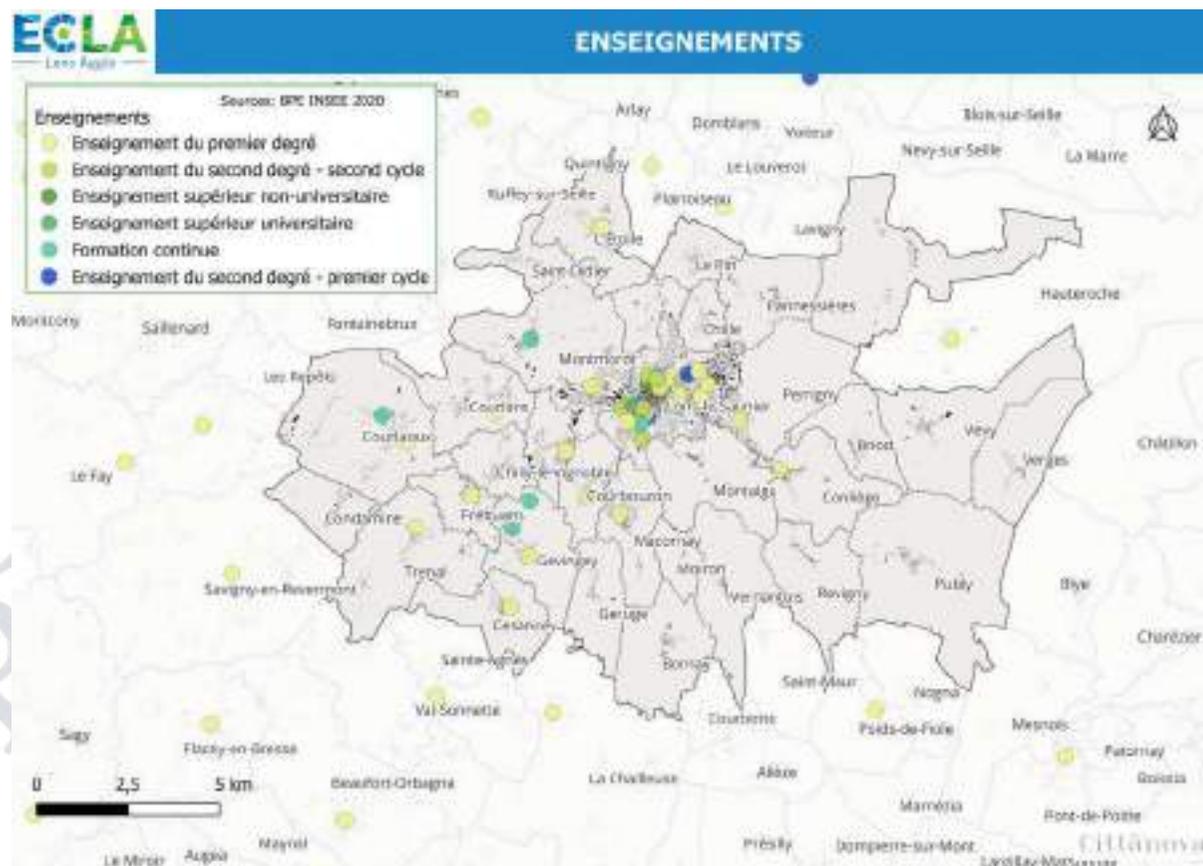
Le territoire rencontre des difficultés en termes de maillage scolaire, avec des fermetures de classe, par exemple, liées au vieillissement de la population du territoire. L'enjeu majeur du territoire est le risque de maintien de certaines écoles si les tendances démographiques continuent dans cette direction.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire (collège, lycée), Lons-le-Saunier compte 4 collèges :

- Collège Rouget de Lisle (public)
- Collège Aristide-Briand (public)
- Collège Saint-Exupéry (public)
- Collège et Lycée Sainte-Marie (privé)

Quant aux lycées, le territoire dispose de :

- Lycée professionnel/général privé Sainte-Marie
- Lycée professionnel du bâtiment Le Corbusier
- Lycée professionnel Montciel
- Lycée Jean Michel
- Lycée agricole de Lons-le-Saunier Mancy
- École Terrade Lons-le-Saunier



ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
Sources : BPE INSEE 2020

Certains de ces lycées ou CFA proposent des formations post-bac. Il est constaté que le département, et en particulier le territoire, offre peu de formations post-bac et ne dispose pas d'un pôle universitaire, ce qui entraîne le départ des jeunes du territoire pour poursuivre leurs études. Malheureusement, il est observé que ces jeunes ne reviennent pas toujours après avoir terminé leurs études.

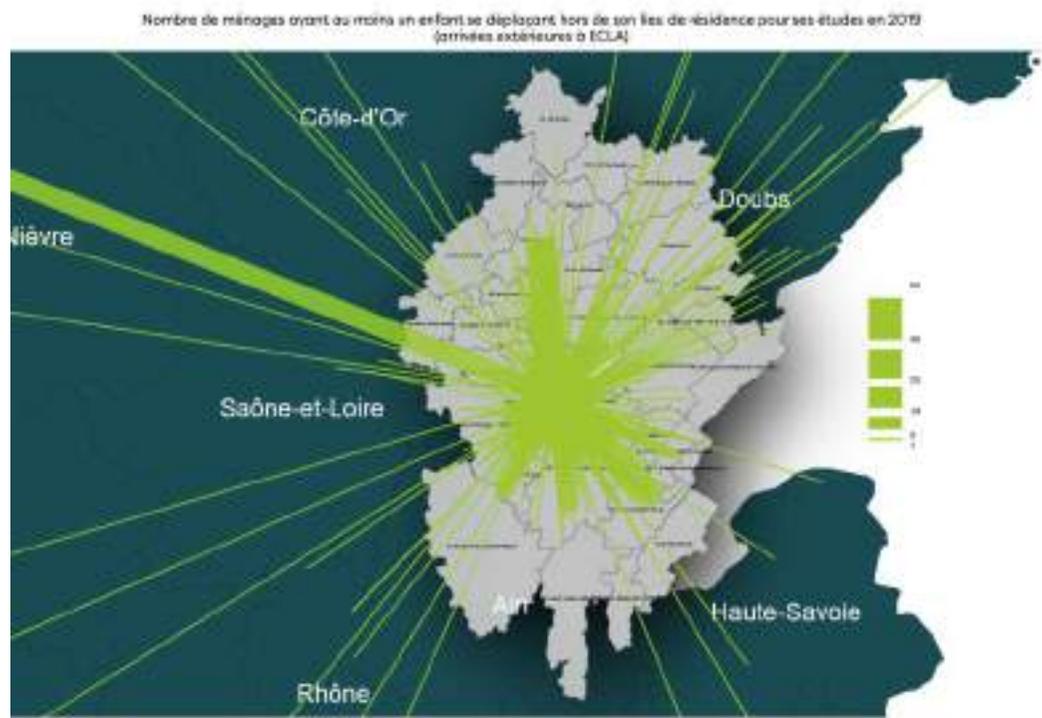
Ces filières d'enseignement supérieur ne sont pas toujours accompagnées d'équipements adaptés pour accueillir ces étudiants (résidences, restaurants, accessibilité de ces établissements par rapport à la gare). L'enseignement supérieur étant peu développé, cela pose un problème d'inadéquation entre l'offre de formations et l'offre d'emplois sur le marché économique du territoire. Les secteurs tertiaire et industriel ont des difficultés à recruter notamment des emplois qualifiés niveau bac +3 ou +5.

La mise en place de Campus Connecté peut être un moyen de pallier le manque de formations supérieures, notamment des formations professionnalisantes, afin de s'adapter à l'emploi présent sur le territoire. Le Campus Connecté permet de suivre à distance une formation de l'enseignement supérieur, tout en garantissant la même reconnaissance et qualité de diplôme. Tous les diplômes de l'enseignement supérieur sont accessibles : DAEU, BTS, licence (L1, L2, L3), master, formations en santé, diplômes universitaires, formations « à la carte », etc. Les principaux champs disciplinaires sont accessibles : droit, STAPS, sciences humaines et sociales, etc.

Les étudiants qui viennent étudier sur le territoire d'ECLA sont principalement des étudiants de Franche-Comté, notamment ceux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, de la Communauté de Communes Porte du Jura, de la Communauté de Communes Terre d'Émeraude, ainsi que d'autres communautés de communes voisines.

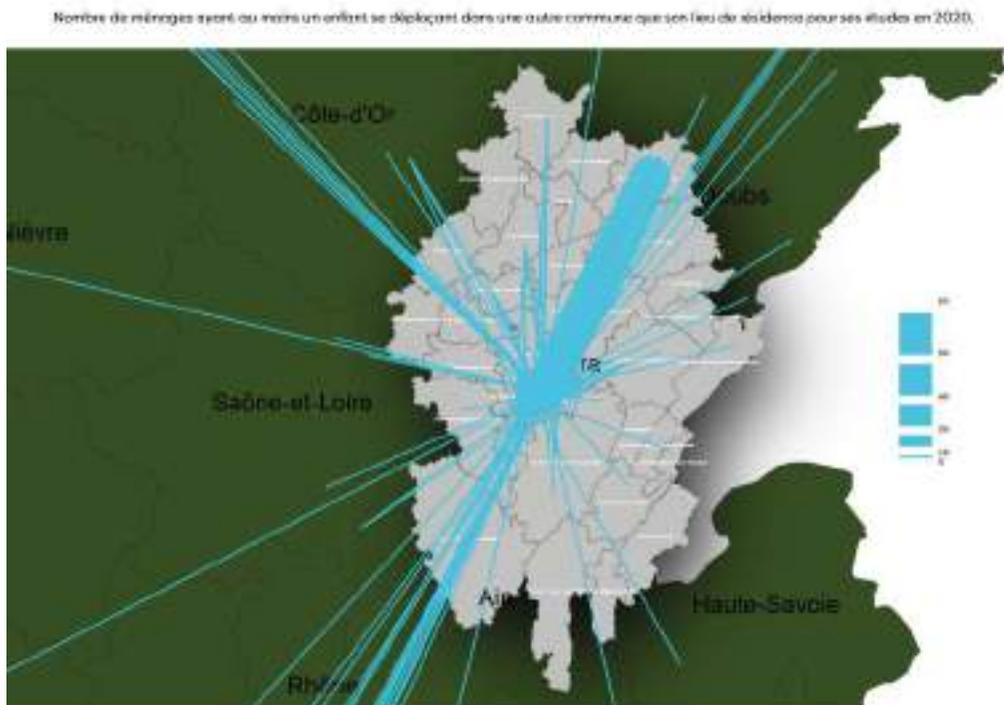
En ce qui concerne les déplacements à l'intérieur d'ECLA, de nombreux étudiants se rendent à Lons-le-Saunier. Il y a également beaucoup d'échanges entre Lons-le-Saunier et Montmorot. Un constat révèle qu'un nombre conséquent de ménages ayant au moins un enfant se déplacent hors de leur lieu de résidence pour se rendre à la commune de Gevingey.





MOBILITÉS SCOLAIRES : ENTREES SUR ECLA
Source : INSEE 2019

Concernant les étudiants qui quittent le territoire d'ECLA, la majorité se dirigent vers Besançon, tandis qu'un nombre moins important choisissent de partir vers Dijon, Lyon et Paris.



MOBILITÉS SCOLAIRES : SORTIES SUR ECLA
Source : INSEE 2019

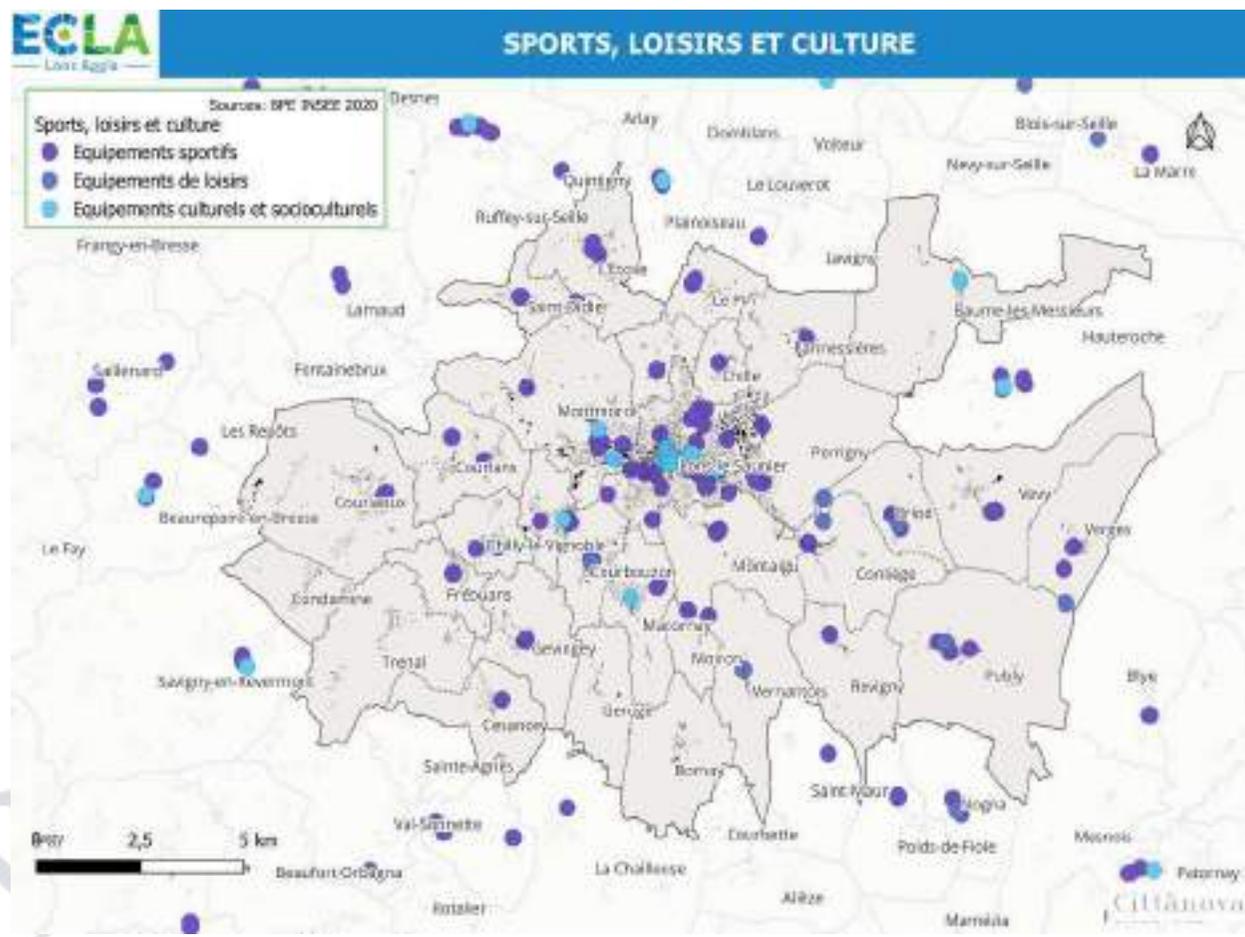
2.3.3. Une offre culturelle et sportive de qualité

L'offre sportive et de loisirs est bien répartie sur l'ensemble d'ECLA. De nombreuses communes possèdent une aire de jeu, un city stade ou un terrain de football, ce qui favorise la vie de village et rend le cadre de vie des habitants plus agréable. Lons-le-Saunier dispose également d'un centre nautique.

Pour ce qui est des équipements culturels, ils sont principalement situés à Lons-le-Saunier. La ville abrite notamment le centre culturel communautaire des Cordeliers, qui regroupe une médiathèque et un cinéma d'art et d'essai, ainsi que le musée de Lons-le-Saunier. On y trouve également Jura Parc avec son espace événementiel, et le Boeuf sur le Toit qui propose diverses activités, telles qu'une salle de concert, une école de musique et une ludothèque.

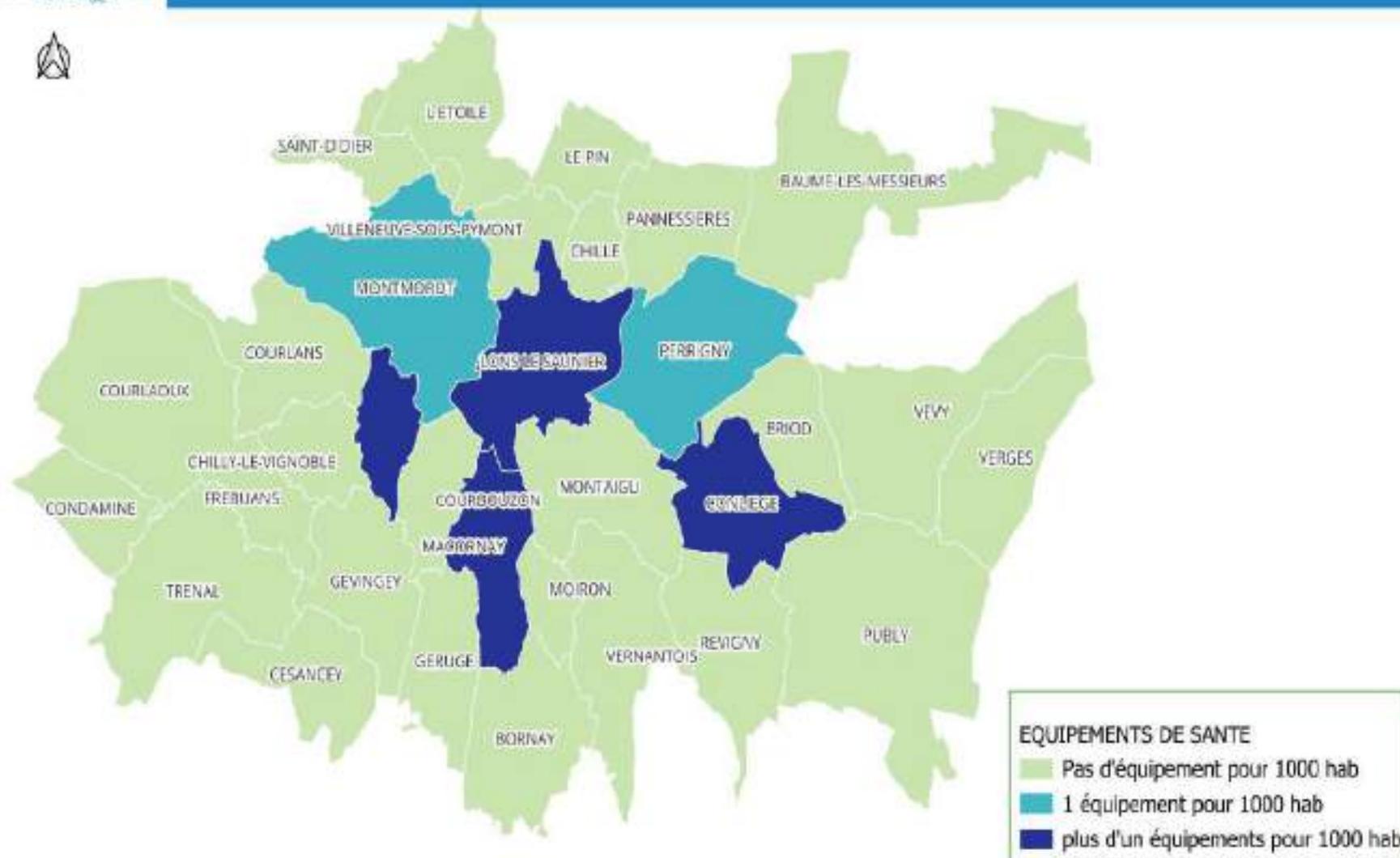
Inaugurée le 13 avril 2024, la Cité des Sports est un projet visant à pallier la vétusté des locaux sportifs situés dans les anciens ateliers municipaux. La première tranche des travaux a concerné l'espace de gymnastique, avec des espaces de rangement, un bureau, des vestiaires et des douches. La deuxième phase, optionnelle, prévoit une salle de tennis de table, un stand de tir, une salle de danse et d'évolution, une salle de musculation et de fitness, ainsi qu'une salle d'escrime.

En ce qui concerne les équipements sportifs, ce qui ressort des discussions avec les élus, c'est qu'il y a des difficultés liées aux créneaux disponibles en raison du tissu associatif dense. Bien que les équipements sportifs dans les villages soient suffisants, il serait peut-être nécessaire de diversifier leur typologie, car de nombreux city stades ont été récemment créés.



EQUIPEMENT DE LOISIRS SPORT ET CULTURE
Source : BPE 2020

2.3.4. Un accès aux soins difficiles

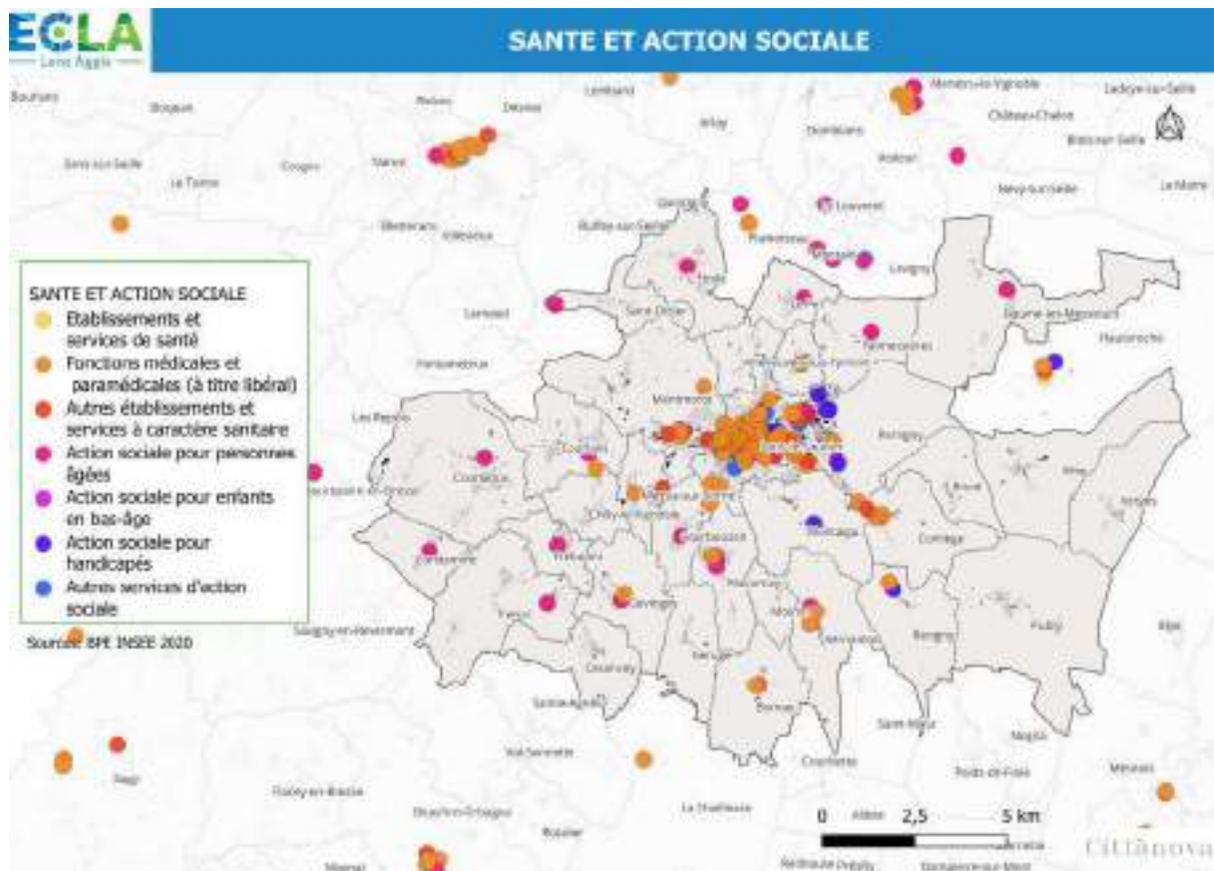


Sources: INSEE 2020

La profession médicale la plus représentée sur le territoire d'ECLA est celle des infirmiers, avec un total de 32 praticiens. En revanche, on dénombre 28 médecins généralistes sur ECLA, dont 20 sont localisés à Lons-le-Saunier. Les professions les moins présentes comprennent les orthoptistes, les audioprothésistes, les ergothérapeutes et les sages-femmes.

Le ratio de médecins généralistes pour 1 000 habitants est de 0,8, similaire à celui du Jura mais inférieur à la moyenne nationale de 1,52 médecins généralistes pour 1 000 habitants. Actuellement, l'accès aux soins devient plus difficile sur le territoire. L'enjeu pour ECLA est de retenir, d'attirer et de remplacer les professionnels de la santé, car eux aussi subissent le vieillissement de la population. L'hôpital de Lons-le-Saunier a du mal à attirer les jeunes internes, notamment en raison des conditions de logement inadéquates.

Il est crucial de permettre un accès aux soins de qualité afin de répondre aux besoins de la population et d'éviter une désertification médicale qui pourrait affecter l'attractivité du territoire. Par manque de médecins généralistes, beaucoup de personnes d'ECLA se dirigent vers des médecins hors du territoire communautaire, comme à Bletterans.



EQUIPEMENT DE SANTE ET ACTION SOCIALE
Source : BPE 2020

Face au constat du vieillissement de la population, la question de l'offre de santé devient un enjeu majeur pour le développement d'une réponse adaptée à cette population ainsi que pour le maintien d'une offre de santé adéquate et accessible sur le territoire.

Un projet de plateforme pharmacologique est actuellement en discussion. Cette plateforme servira de base commune de stockage et de préparation de commandes pour les activités de magasin général et de pharmacie, à l'échelle du Groupement Hospitalier Territorial du Jura.

	Nombre d'équipements de santé par commune	Nombre d'équipements de santé pour 1000 habitants
ECLA	38	1,1
Lons le Saunier	32	1,9
Pôle Urbain: Lons/Perrigny/Montmorot	35	1,7
Autres communes	3	0,2
Jura	221	0,9

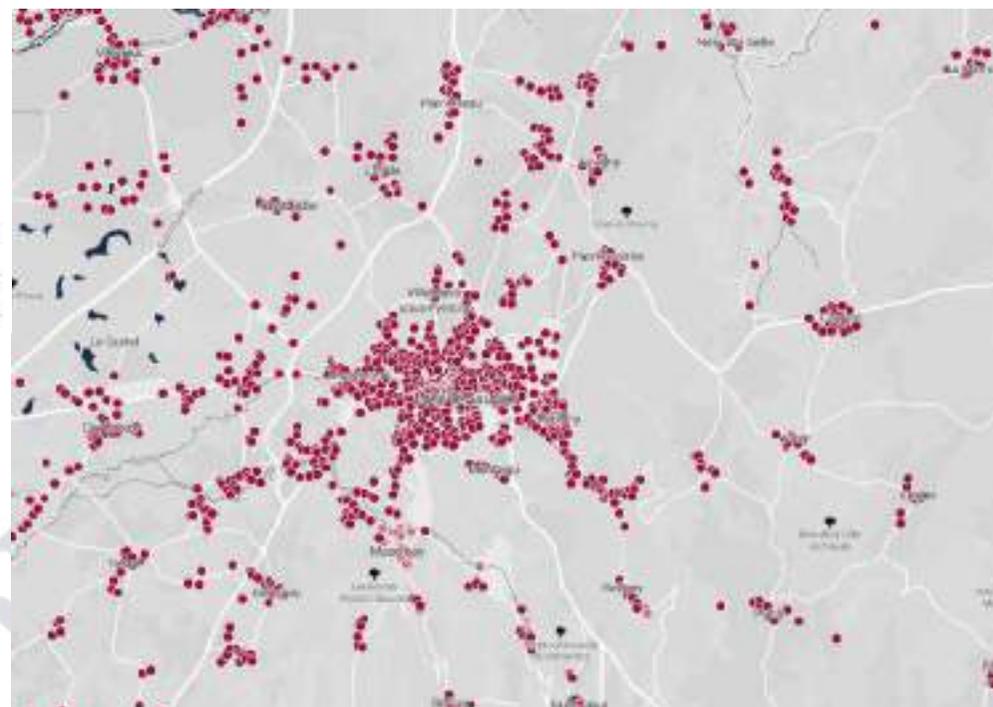
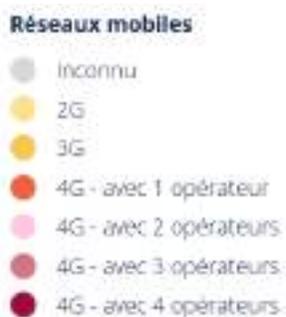
EQUIPEMENT DE SANTE ET ACTION SOCIAL
Source : BPE 2020

PROJET

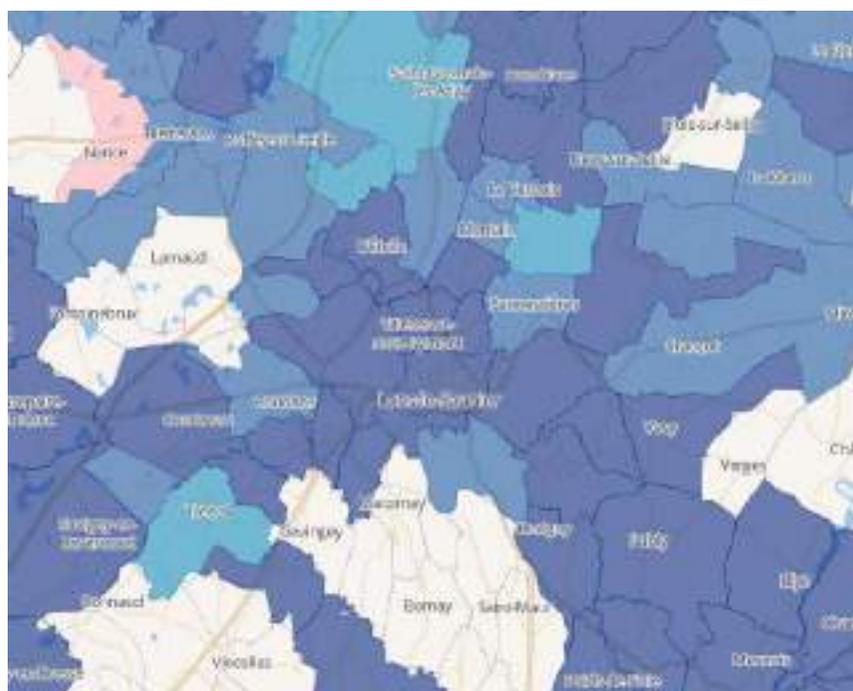
2.3.5. Un bon déploiement des technologies de l'information et de la communication

Les communes de la communauté d'agglomération bénéficient d'une bonne couverture internet, avec la généralisation de la 4G. De plus, la fibre optique est majoritairement déployée dans ces communes.

Cette bonne couverture numérique représente un véritable atout pour le territoire. Elle favorise l'accueil de nouveaux ménages et d'entreprises, ainsi que l'adaptation aux nouvelles formes de travail telles que le télétravail. Elle améliore également l'accessibilité aux services qui ont migré vers le numérique.



COUVERTURE RESEAUX MOBILES
Source : ARIASE 2023



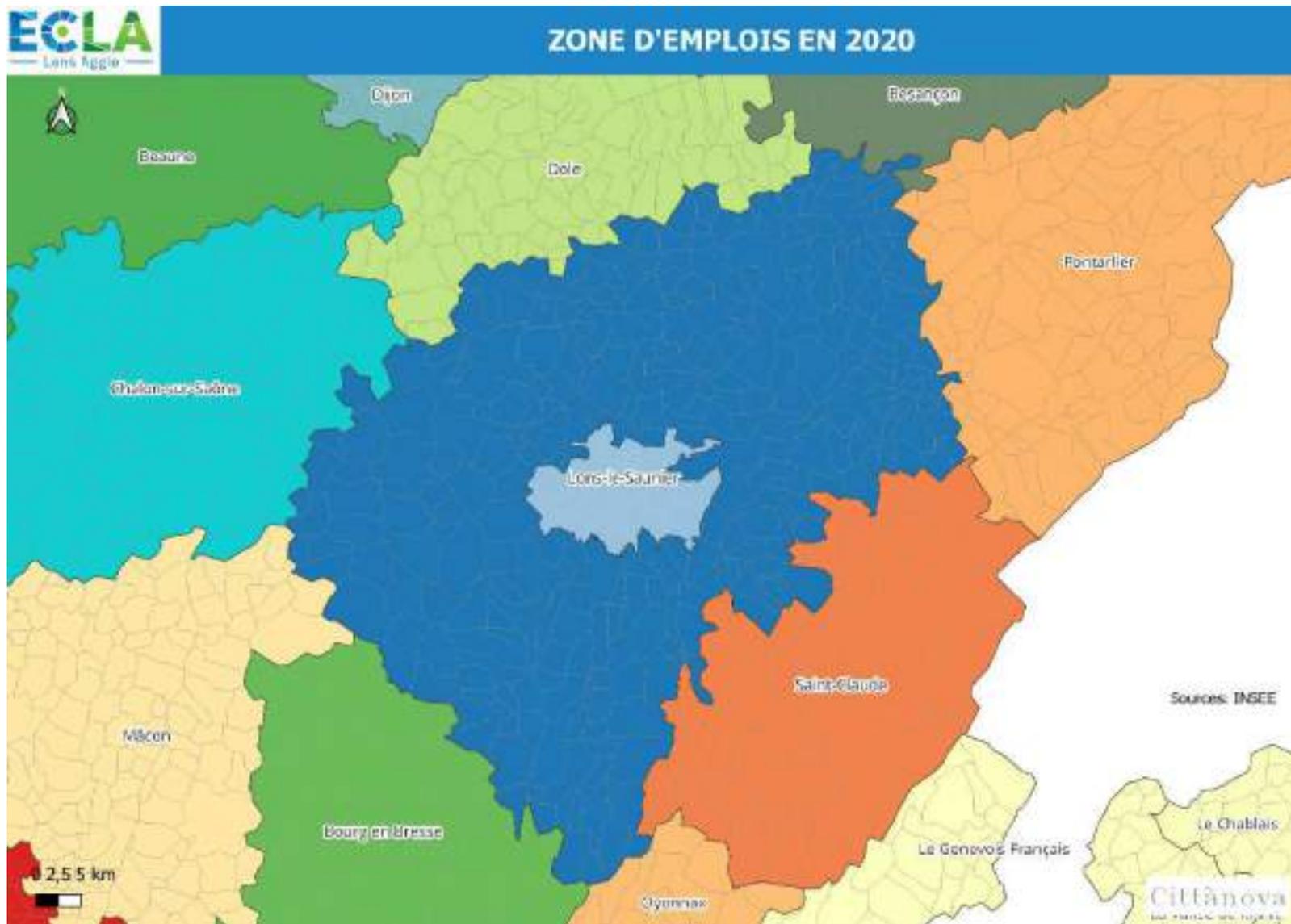
COUVERTURE FIBRE
Source :ARCEP 2023

**PARTIE 3 : UNE PLURALITE ET UNE
COMPLEMENTARITE AU SERVICE DU
TERRITOIRE**



3.1. Une stabilité de l'emploi avec une prédominance de l'Administration publique

ECLA, et plus spécifiquement Lons-le-Saunier, jouent un rôle moteur en termes d'emploi pour une grande partie du Jura. En effet, la zone d'emploi de Lons-le-Saunier dépasse largement les limites intercommunales, ce qui témoigne de l'importance de ce pôle d'emploi et des flux domicile-travail qu'il génère. De plus, Lons-le-Saunier étant la préfecture du Jura, abrite diverses entreprises et institutions, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'administration, qui contribuent à dynamiser l'économie locale.



ZONE D'EMPLOIS
Source : INSEE

3.1.1 Un emploi qui évolue avec une concentration sur le pôle urbain

Entre 2009 et 2020, le nombre d'emplois a connu une légère baisse, passant de 20 976 à 20 629, soit une diminution de 347 emplois, ce qui représente une évolution annuelle de -0.15 %. Cependant, une légère augmentation du nombre d'emplois a été observée sur la période 2014-2020. Bien que cette perte de dynamisme soit moins marquée que dans le reste du département du Jura (-0.34 %), la ville de Lons-le-Saunier a enregistré la plus grande diminution d'emplois entre 2009 et 2020 (-0.43 %).

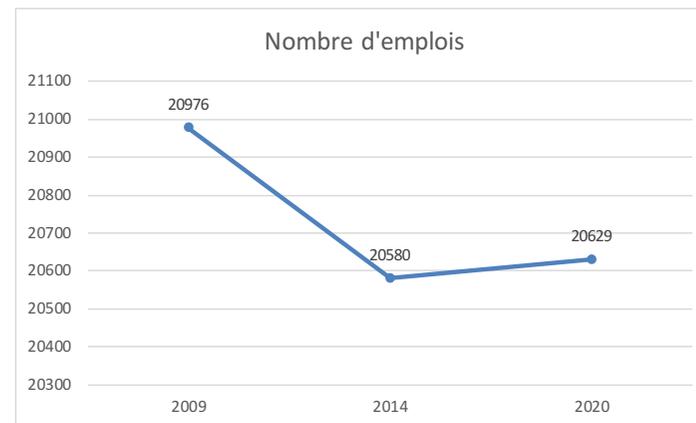
La diminution du nombre d'emplois dans la ville contribue à la dévitalisation de son centre, soulignant ainsi l'importance cruciale d'un aménagement économique et résidentiel cohérent dans le cadre du PLUi-HM. Ceci vise à prévenir la fragilisation de la centralité.

Parallèlement, le nombre d'actifs connaît également une tendance à la baisse, en corrélation avec la diminution de l'emploi jusqu'en 2014.

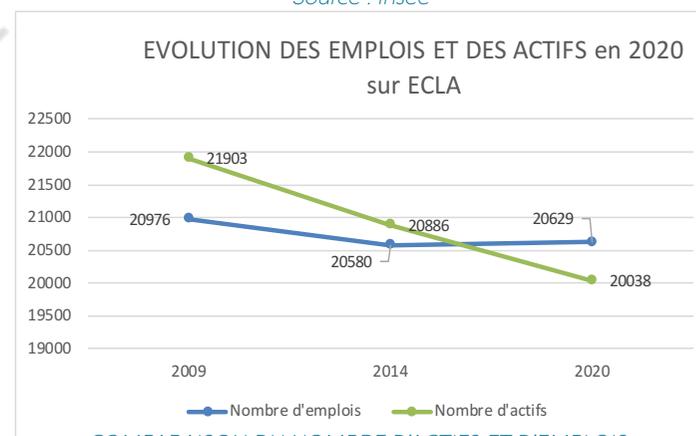
Malgré cette tendance, le territoire reste un important pôle d'emploi, bénéficiant d'une proportion notable d'actifs résidant sur place, ce qui constitue un avantage certain. Cependant, cette situation pourrait évoluer en fonction du maintien du dynamisme et de l'attractivité du territoire, notamment en ce qui concerne la disponibilité et le coût des logements, les équipements, ainsi que l'offre d'emplois. De plus, la diminution du nombre d'actifs peut également s'expliquer par le vieillissement de la population active, associé à une migration des jeunes actifs vers les grandes agglomérations voisines.

Ce constat révèle une certaine fragilité du territoire en termes d'attrait pour les jeunes actifs, ainsi que les défis rencontrés par les entreprises pour recruter.

Il est crucial, dans le cadre du PLUi-HM, de garantir la pérennité du dynamisme économique et résidentiel afin de freiner la perte d'emplois et d'actifs sur le territoire d'ECLA. Pour cela, il est essentiel de favoriser le développement et l'installation des entreprises en leur offrant les conditions propices à leur évolution.



ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS DEPUIS 2009
Source : Insee



COMPARAISON DU NOMBRE D'ACTIFS ET D'EMPLOIS
Source : Insee

	2009	2014	2020	Ev.annuelle 2009-2020
ACTIFSECLA	15898	15286	14760	-0,67
EMPLOIS ECLA	20976	20580	20629	-0,15
EMPLOIS LONS LE SAUNIER	15326	14803	14611	-0,43
EMPLOIS JURA	99411	96607	95732	-0,34

ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS DEPUIS 2009
Source : Insee

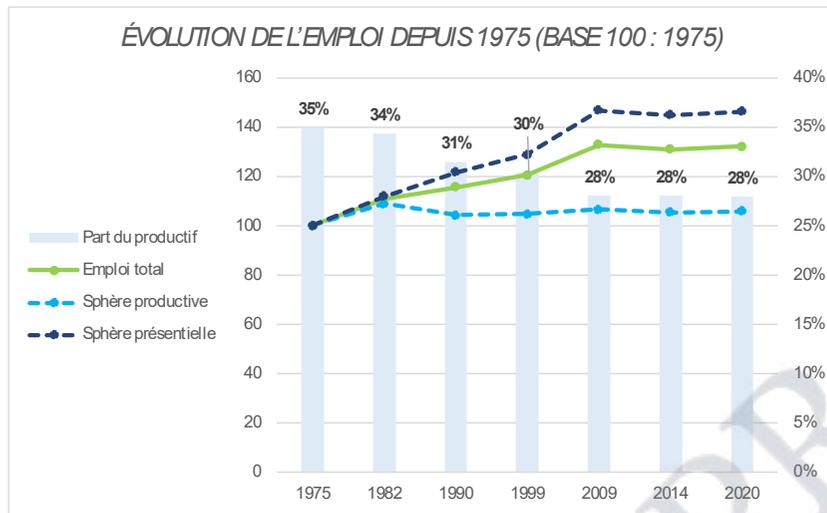
Entre 1975 et 2020, la part des emplois dans le secteur productif* a diminué, passant de 35 % à 28 %. Cette évolution s'est produite au profit du secteur présentiel, qui occupe désormais 72 % des emplois. Cette transition s'explique en partie par le rôle de préfecture de Lons-le-Saunier.

En effet, le secteur tertiaire représente 78.7 % des emplois, dont 36 % dans le domaine administratif. Le commerce, les transports et les services divers constituent le secteur le plus dominant sur le territoire, avec 42.7 % des emplois. L'industrie, quant à elle, représente 11.4 % des emplois sur le territoire.

* La partition de l'économie en deux sphères, présenteielle et productive permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'oeuvre dans les territoires.

Les activités présentesielles sont les activités mises en oeuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.



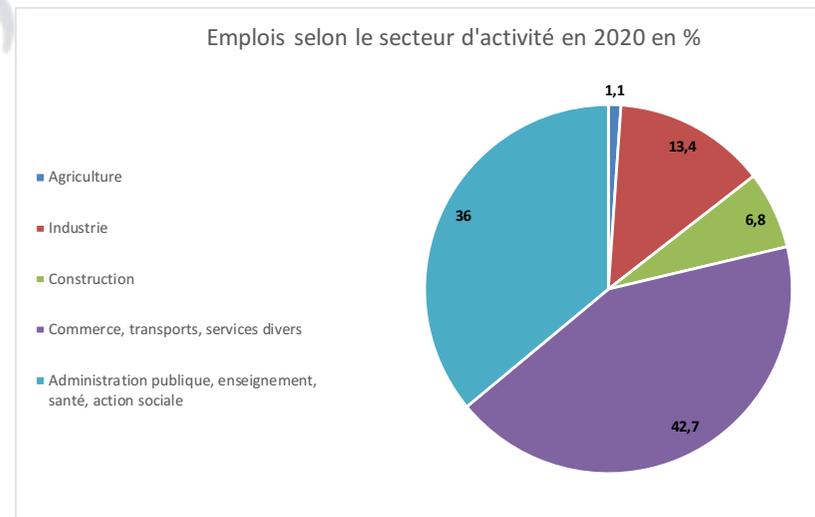
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DEPUIS 1975 (BASE 100 : 1975)

Source : Insee,

	Emploi 2020	Part du Productif en 2020	Part du productif en 1975
ECLA	20 723	28 %	35 %
LONSLE SAUNIER	14 598	24 %	29.3 %
JURA	95 445	38.3 %	54.8 %

ÉVOLUTION DE LA PART DU PRODUCTIF DANS L'EMPLOIS

Source : INSEE,



L'EMPLOIS PAR CATEGORIES Source : INSEE

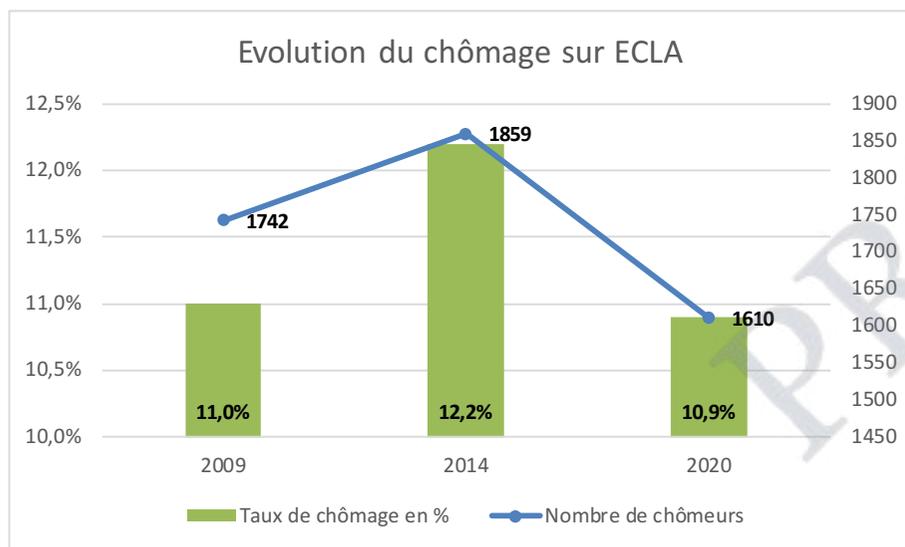
Le taux de chômage reste relativement maîtrisé sur le territoire d'ECLA. En 2020, le taux de chômage y était de 10,9 %, supérieur à la moyenne du Jura (9,6 %), mais inférieur à celle de la Bourgogne Franche-Comté (11,4 %) et de la France dans son ensemble (12,7 %). Cependant, ce taux atteint des niveaux préoccupants dans la ville de Lons-le-Saunier, où il s'établissait à 14,3 % en 2020. Le chômage affecte principalement les jeunes, avec un taux de 20 % pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans, qui sont également touchés par la pauvreté.

Malgré cela, depuis 2009, le taux de chômage a diminué tant pour ECLA que pour Lons-le-Saunier. En effet, une étude de France Travail indique qu'au quatrième trimestre de 2023, le taux de chômage pour la zone d'emploi de Lons-le-Saunier était de 5 %, inférieur à celui du Jura (5,4 %) et de la région Bourgogne Franche-Comté (6,6 %).

Graphique 12
TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ AU 4ÈME TRIMESTRE 2023



Source : Insee - Données CVS / * Découpage Insee, différent de celui des bassins France Travail.
STATISTIQUE ETUDES ET EVALUATION - BASSIN D'EMPLOI DE LONS LE SAUNIER AU 1ER TRIMESTRE 2024
Source : FRANCE TRAVAIL



Taux de chômage en %	2009	2014	2020
ECLA	11,0%	12,2%	10,9%
LONS LE SAUNIER	15,9%	16,3%	14,3%
JURA	9,5%	10,6%	9,6%

TAUX DE CHOMAGE
Source : INSEE 2020

Cette étude indique un recul du nombre de demandeurs d'emploi : fin mars 2024, le bassin compte 3 025 demandeurs inscrits en catégorie A (demandeurs d'emploi sans aucune activité), soit une baisse de 1 % sur un an, correspondant à 34 individus en moins. La situation s'améliore notamment pour les jeunes, avec une baisse de 7 % pour les moins de 25 ans.

Pour les catégories B et C (demandeurs d'emploi avec activité réduite), l'étude signale également une baisse, avec 3 457 demandeurs d'emploi enregistrés, soit une diminution de 4 % sur un an. On observe une baisse de 12 % chez les jeunes, mais une hausse de 4 % chez les seniors.

Le taux d'emploi est un indicateur mesurant la proportion de la population en âge de travailler ayant un emploi. Un taux d'emploi élevé se situe généralement entre 60 % et 70 % de la population en âge de travailler.

Sur le territoire d'ECLA, le taux d'emploi est de 65,34 %, ce qui indique une forte proportion de personnes ayant un emploi rémunéré. Ce taux est légèrement plus faible pour les communes du Pôle urbain et plus élevé pour les autres communes du territoire (72,6 %).

Il existe un besoin important en main-d'œuvre : 27 % des établissements du bassin d'emplois envisagent de recruter en 2024. La part des projets de recrutement jugés difficiles s'élève à 57,3 % pour Lons-le-Saunier. Parmi les métiers les plus recherchés par les employeurs, on trouve ceux de viticulteur, arboriculteur, aide-soignant, et serveur dans les cafés et restaurants.

Tableau 4

RÉPARTITION DU NOMBRE DE DEFM INSCRITS EN CATÉGORIE A EN MARS 2024 PAR SEXE ET ÂGE

	Lons Le Saunier			Jura			BFC		
	Volume	Part	Évolution sur 1 an	Volume	Part	Évolution sur 1 an	Volume	Part	Évolution sur 1 an
DEFM catégorie A	3 025		-1%	7 637		-1%	100 858		+2%
Hommes	1 577	52%	-1%	3 958	52%	-1%	53 489	53%	+4%
Femmes	1 448	48%	-1%	3 639	48%	0%	47 369	47%	+1%
< 25 ans	387	13%	-7%	1 032	13%	-4%	14 210	14%	+4%
25-49 ans	1 758	57%	0%	4 351	57%	+1%	57 662	57%	+3%
50 ans ou +	900	30%	-1%	1 274	30%	-2%	28 986	29%	0%

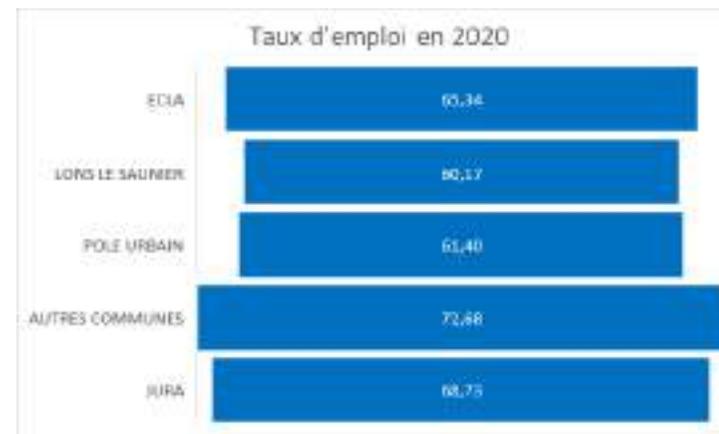
Guide de lecture : les données en vert correspondent à une valeur plus favorable que celle observée au niveau régional, en rouge celle moins favorable qu'au niveau régional.
Source : France Travail, STMT - Données brutes

RÉPARTITION DU NOMBRE DE DEFM INSCRITS EN CATÉGORIES BC EN MARS 2024 PAR SEXE ET ÂGE

	Lons Le Saunier			Jura			BFC		
	Volume	Part	Évolution sur 1 an	Volume	Part	Évolution sur 1 an	Volume	Part	Évolution sur 1 an
DEFM catégories BC	3 457		-4%	8 632		-1%	93 826		-2%
Hommes	1 558	45%	-3%	3 888	45%	0%	42 692	46%	-2%
Femmes	1 899	55%	-4%	4 744	55%	-2%	51 134	54%	-3%
< 25 ans	378	11%	-12%	995	12%	-3%	10 810	12%	-2%
25-49 ans	2 000	58%	-6%	5 118	59%	-3%	56 861	61%	-3%
50 ans ou +	1 079	31%	+1%	2 519	29%	+3%	26 155	28%	0%

Guide de lecture : les données en vert correspondent à une valeur plus favorable que celle observée au niveau régional, en rouge celle moins favorable qu'au niveau régional.
Source : France Travail, STMT - Données brutes

STATISTIQUE ÉTUDES ET ÉVALUATION - BASSIN D'EMPLOI DE LONS LE SAUNIER AU 1ER TRIMESTRE 2024
Source : FRANCE TRAVAIL



BESOINS EN MAIN D'ŒUVRE
STATISTIQUE ETUDES ET EVALUATION - BASSIN D'EMPLOI DE LONS LE SAUNIER AU 1ER TRIMESTRE 2024
Source : FRANCE TRAVAIL

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE BMO 2024

	Lons Le Saunier	Jura	BFC
Part des établissements recruteurs	27,0%	26,4%	26,6%
Projets de recrutement	4 402	9 236	99 404
dont projets jugés difficiles	57,3%	57,4%	56,0%
dont projets saisonniers	33,7%	28,5%	30,0%

Guide de lecture : les données en vert correspondent à une valeur plus favorable que celle observée au niveau régional, en rouge celle moins favorable qu'au niveau régional.
Source : France Travail, Enquête BMO

3.1.2. Les secteurs d'emplois

Le territoire d'ECLA affiche un taux de concentration de l'emploi élevé, atteignant 153,7 % en 2020, ce qui signifie qu'il y a plus d'emplois disponibles que d'actifs occupés. Cette tendance à la concentration de l'emploi s'est renforcée depuis 2009, en raison de la diminution de la population active.

D'après le diagnostic du SCoT du Pays Lédonnien, les autres communautés de communes en dehors d'ECLA présentent des taux de concentration de l'emploi inférieurs à 100, ce qui indique une résidentialisation des villages. Ainsi, ECLA agit comme un pôle d'emploi pour ces communautés de communes.

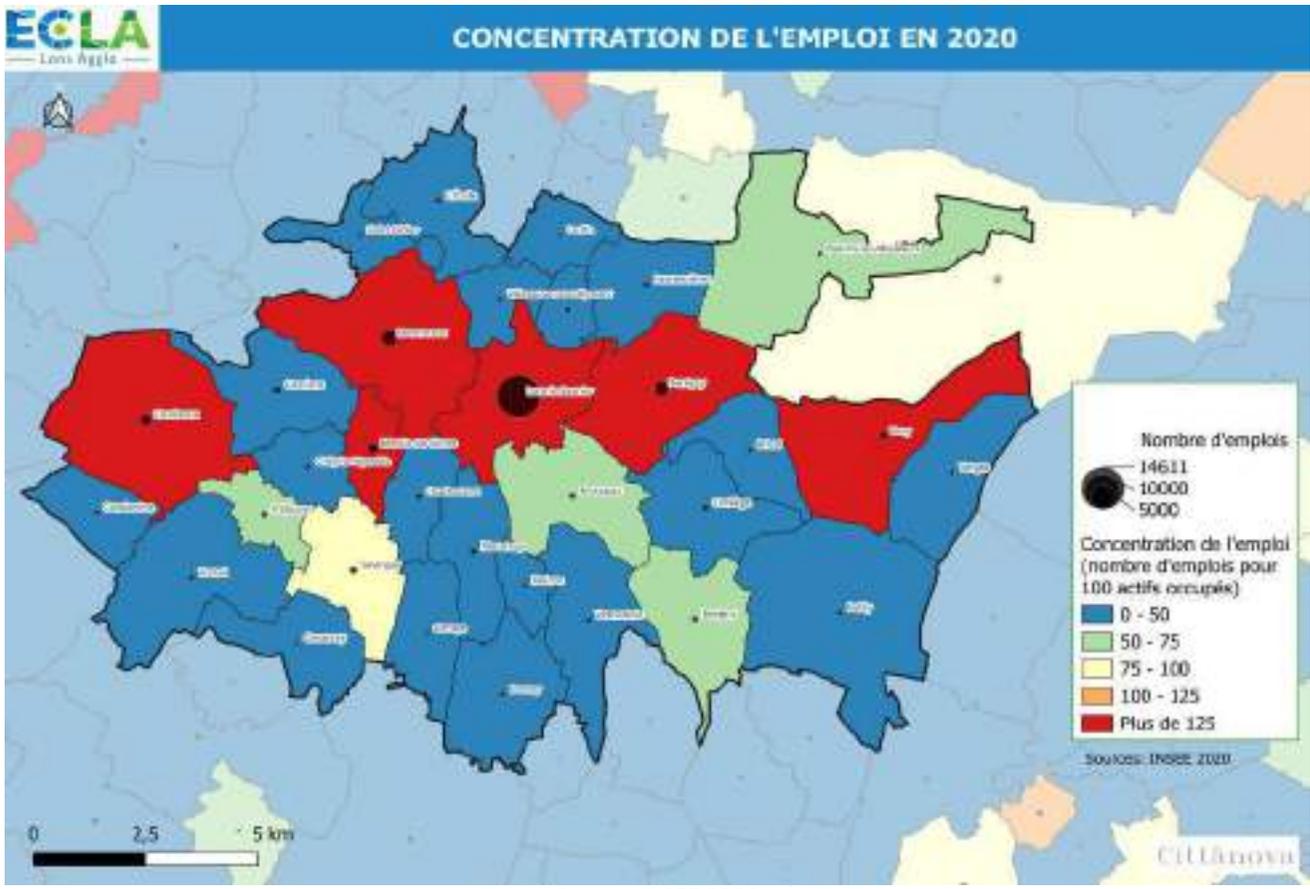
Il est indéniable que le pôle urbain constitue le moteur essentiel du territoire. Il concentre une gamme étendue de services, qu'il s'agisse de la santé, de l'action sociale, des transports ou des divers services destinés à la population. Cependant, il est intéressant de noter que chaque commune dispose au moins d'un artisan du bâtiment et de services publics de base.

Sur le plan géographique, le pôle urbain (composé de Lons-le-Saunier, Montmorot et Perrigny), ainsi que des communes telles que Courlaoux, Messia-sur-Sorne et Vevy, présentent une forte concentration d'emplois. Une grande partie de ces communes propose des zones d'activités, favorisant ainsi cette concentration d'emplois. De surcroît, le pôle urbain offre une variété de services et constitue l'un des principaux pôles touristiques du territoire, notamment avec Lons-le-Saunier, en plus de concentrer les activités commerciales.

	2009	2014	2020
Nombre d'emplois	20 976	20 580	20 629
Actifs ayant un emploi résidant sur ECLA	14 244	13 562	13 419
Indicateur de concentration d'emploi *	147,3	151,7	153,7
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	54,8	53,1	52,0

*Emploi et activité
SOURCE : INSEE*

* L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Dans un pôle attractif (taux supérieur à 100%), le nombre d'emplois est supérieur à celui de ses actifs occupés.



Source : INSEE 2020

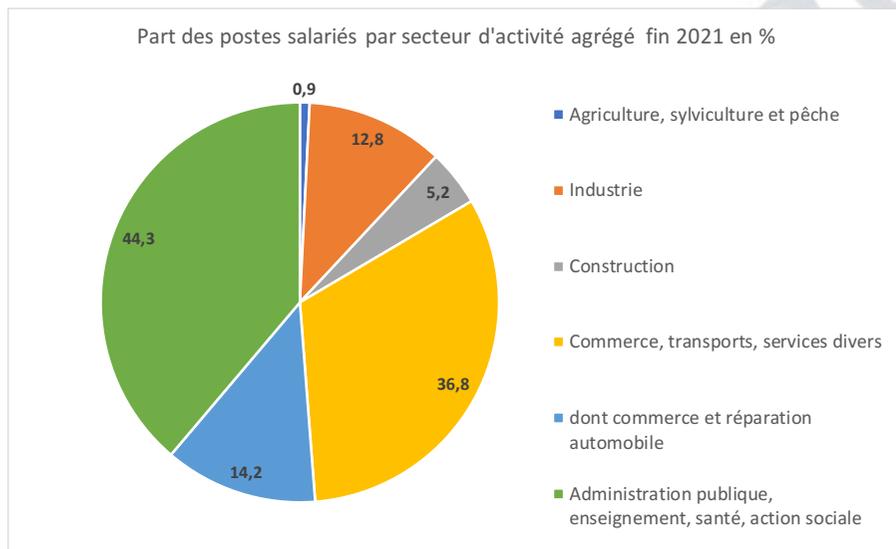
Il est donc évident que le pôle urbain représente une centralité affirmée du territoire. Toutefois, cette centralité est affaiblie par le développement périurbain des activités commerciales et économiques, qui semble encourager les habitants du territoire à délaisser cette centralité pour des zones périphériques plus facilement accessibles, notamment le long des axes routiers. Cette dynamique peut entraîner d'autres problématiques, telles que l'étalement urbain et la congestion.

Les fonctions administratives et commerciales du territoire génèrent principalement des emplois dans les catégories des employés, des professions intermédiaires et, parfois, des cadres. Depuis 2009, on observe une augmentation de la part des professions intermédiaires, des cadres, ainsi que celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprises. En revanche, la proportion d'employés et d'ouvriers a diminué.

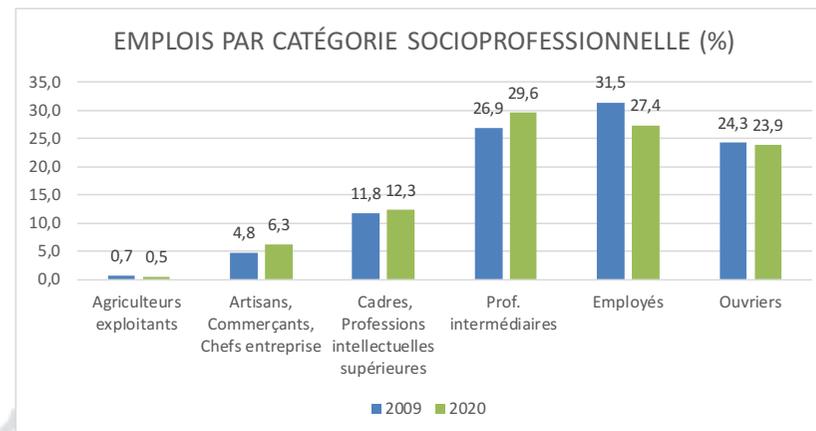
En 2009, la part des cadres dépassait la moyenne départementale, mais en 2020, elle est inférieure, avec 12,3 % pour ECLA contre 25,2 % pour le Jura. Lons-le-Saunier présente une proportion plus élevée de cadres, avec 14,5 %. Ces catégories professionnelles ont tendance à privilégier les zones urbaines où les équipements culturels sont plus abondants.

Près de la moitié des postes d'ECLA se trouvent dans le secteur public, représentant 44,3 % des postes occupés en 2021. Pour le département, le commerce est le secteur avec le plus grand nombre de postes, avec une proportion de 34,9 %, suivi de près par l'administration avec 34 %.

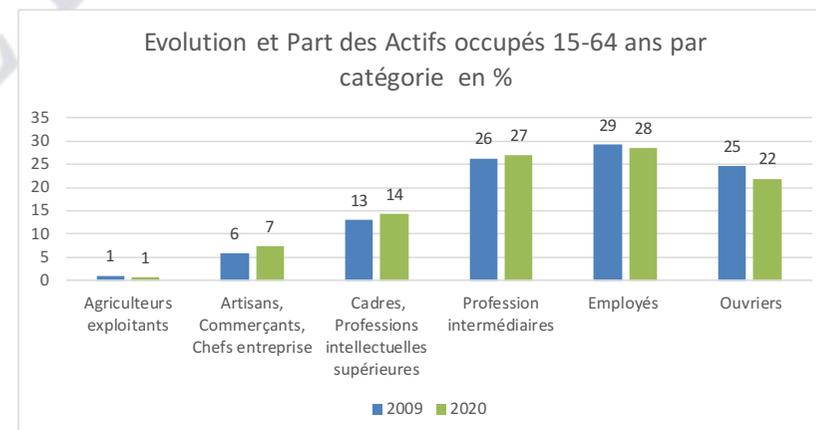
Ainsi, le territoire d'ECLA prédomine en termes de postes dans le domaine public, suivi par le secteur du commerce (36,8 %).



PART DES POSTES SALARIES PAR SECTEUR D'ACTIVITE AGREGEE FIN 2021 EN %
SOURCE : INSEE



EMPLOIS PAR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (%)
SOURCE : INSEE



ACTIFS PAR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
SOURCE : INSEE

Lons-le-Saunier concentre 70,6 % des postes salariés d'ECLA. Le secteur qui compte le plus grand nombre de postes dans cette ville est l'administration publique, avec 87,87 % des postes d'ECLA situés à Lons-le-Saunier.

Ainsi, les postes sont largement, voire «hyper», concentrés dans le pôle urbain de Lons-le-Saunier. Ce constat souligne le rôle prédominant de cet espace en tant que moteur économique du territoire. Le dynamisme de l'ensemble du territoire est étroitement lié à la capacité du pôle urbain à offrir des opportunités d'emploi.

Cette hyper-centralité pose des défis en termes de mobilité et de disponibilité de logements adaptés, comme cela a été souligné lors des entretiens communaux et des ateliers «Conversations des Territoires».

	Part des cadres		Part des professions intermédiaires		Part des employés	
	2009	2020	2009	2020	2009	2020
ECLA	11.8 %	12.3 %	26.9 %	29.6 %	31.5 %	27.4 %
LONS LE SAUNIER	13.8 %	14.5 %	29%	32.2 %	33.7 %	28.4 %
JURA	9.7 %	25.2 %	23 %	25.2 %	27.1 %	26.3 %

PART DES CADRES, PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ET EMPLOYÉS (%)
SOURCE : INSEE

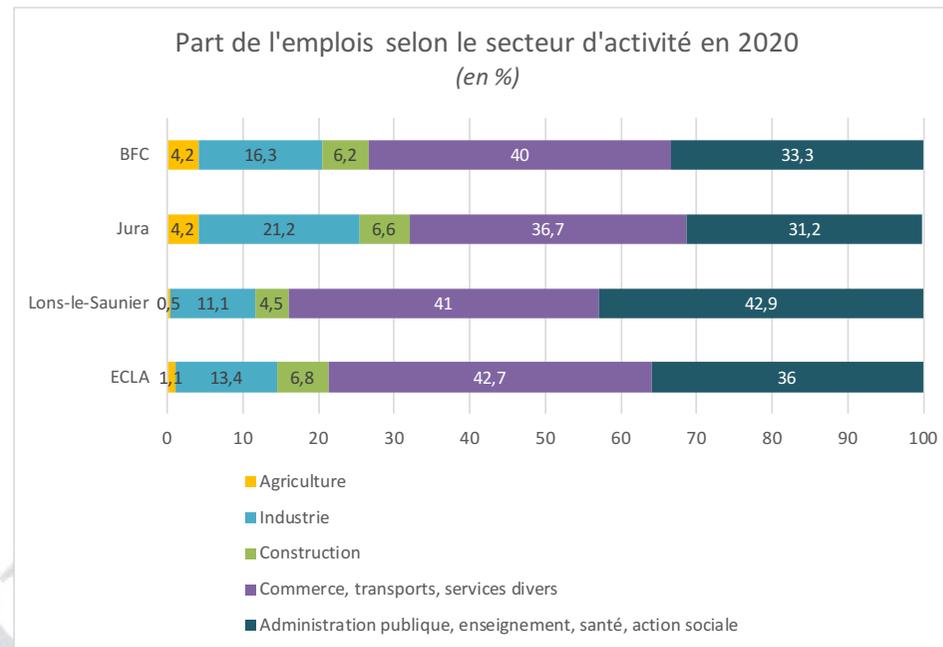
Nombre de postes salariés fin 2021	ECLA	LONS LE SAUNIER	Part de postes salariés situés à Lons le Saunier sur la totalité d'ECLA en %
Ensemble	20936	14792	70,65
Agriculture, sylviculture et pêche	189	127	67,20
Industrie	2675	1434	53,61
Construction	1089	437	40,13
Commerce, transports, services divers	7698	4635	60,21
dont commerce et réparation automobile	2974	1389	46,70
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	9285	8159	87,87

NOMBRE DE POSTES SALARIÉS FIN 2021
Source : INSEE

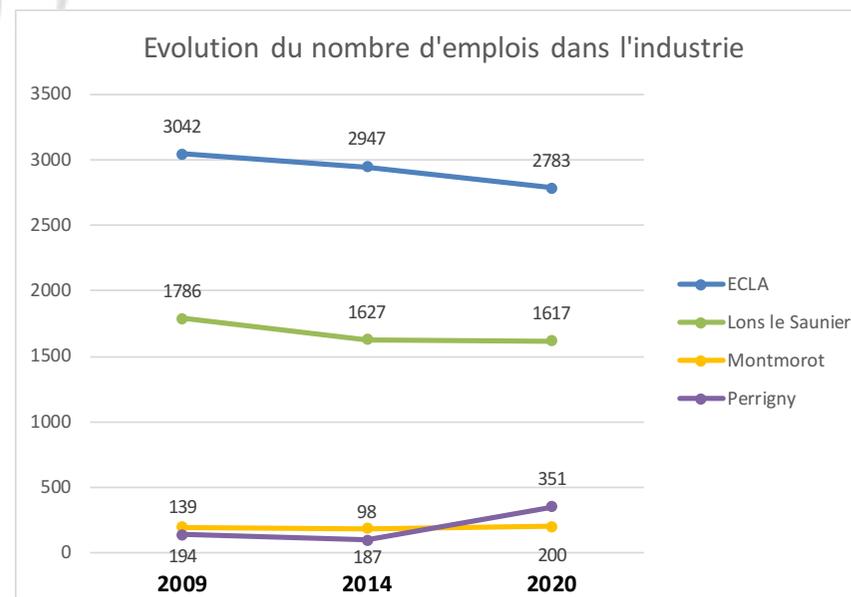
L'emploi dans le secteur industriel sur ECLA représente 13,4 % de l'emploi total en 2020, ce qui est légèrement inférieur aux chiffres du département du Jura et de la région Bourgogne Franche-Comté.

Entre 2009 et 2020, est observé une baisse de l'emploi industriel sur ECLA, bien que cette tendance ne soit pas constatée pour la commune de Perrigny.

D'autres emplois industriels sont présents dans les villages, notamment avec l'entreprise Monts et Terroirs à Vevy. En 2020, la commune compte 166 emplois dans le secteur industriel, ce qui représente 5,45 % des emplois industriels du territoire d'ECLA.



L'EMPLOI SELON LE SECTEUR EN 2020 source : INSEE



EVOLUTION DE L'EMPLOI source : INSEE

Une étude de 2020 du bureau d'étude KATALYSE et de l'association TERRE D'AVANCE développait une analyse sur le bassin d'emploi de Lons-le-Saunier en 2020. Cette étude soulignait les menaces suivantes :

- Un phénomène d'attractivité vers la Suisse, pour la partie est du territoire de la zone d'emploi
- Des tensions existantes sur le marché de l'emploi notamment sur les emplois qualifiés
- Un manque d'attractivité du territoire, notamment pour les emplois des conjoints qui ont des postes qualifiés

Les 10 métiers les plus recherchés en 2020 étaient à bas niveau de qualification (bac ou moins). Le territoire observe des difficultés à recruter des aides-soignants et des viticulteurs (emploi saisonnier).

L'étude précise aussi qu'il y a des difficultés à recruter de la main d'œuvre qualifiée dans le secteur de l'industrie, des cadres (postes à haut niveau de responsabilité), ainsi qu'attirer des stagiaires et des alternants. Ce dernier constat repose la question de l'attractivité du territoire de façon générale, ainsi que le logement disponible pour ce type de population.

L'étude préconise de lancer un travail sur l'employabilité des personnes et la rapide mise en place de formation, développer l'attractivité pour les cadres (si cette population constitue une cible pour ECLA), travailler sur la mobilité des personnes, leurs compétences numériques, le savoir-être et accompagner les entreprises sur l'accompagnement de l'attractivité des entreprises existantes sur les volets de l'intégration des salariés, leur accueil et l'intégration des nouveaux modes de travail.

3.2 Un secteur industriel doté d'entreprises emblématiques qui contribuent à forger l'identité du territoire

3.2.1 Un tissu économique diversifié et dynamique

Depuis les années 80-90, une tendance à la tertiarisation s'est manifestée, marquée par un déclin du secteur industriel au profit des emplois relevant de la sphère présentielle.

Sur l'ensemble du territoire, on recense un total de 1678 établissements, dont 461 appartiennent à la sphère productive tourner. Les 1217 établissements restants relèvent de la sphère présentielle,

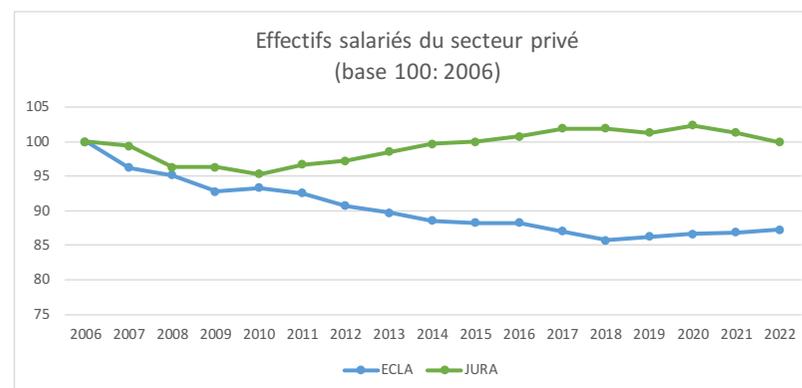
Lons-le-Saunier se démarque en tant que principal centre d'activité, abritant 1075 établissements à la fin de 2021 (soit 64 % des établissements de ECLA). La ville accueille les principaux employeurs de la région, notamment dans le domaine administratif en tant que Département, ainsi que dans le secteur de la santé avec son hôpital.

	Nombre d'établissements	%
Ensemble	1678	100
Sphère productive	461	27.5
dont domaine public	3	0.2
Sphère présentielle	1217	72.5
dont domaine public	139	8.3

Établissements actifs employeurs selon les sphères de l'économie fin 2021
Source : INSEE

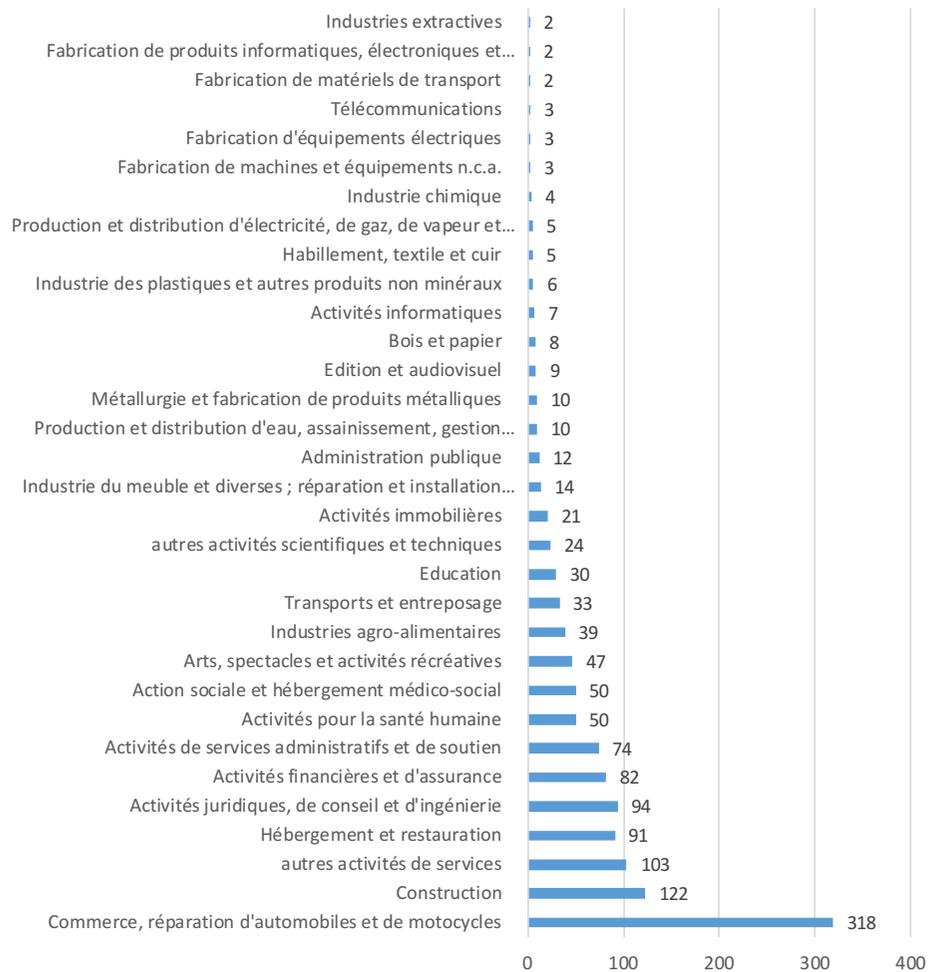
Les effectifs du secteur privé ont connu une baisse jusqu'en 2018, passant de 13 827 en 2006 à 11 854 en 2018. Cependant, ces dernières années, une tendance à la hausse est observée, avec un effectif de salariés privés atteignant 12 065 en 2022.

Ces effectifs sont principalement concentrés dans le secteur tertiaire, avec 27,8 % des salariés travaillant dans d'autres services marchands, 22,3 % dans les services non marchands et 16,4 % dans le commerce.

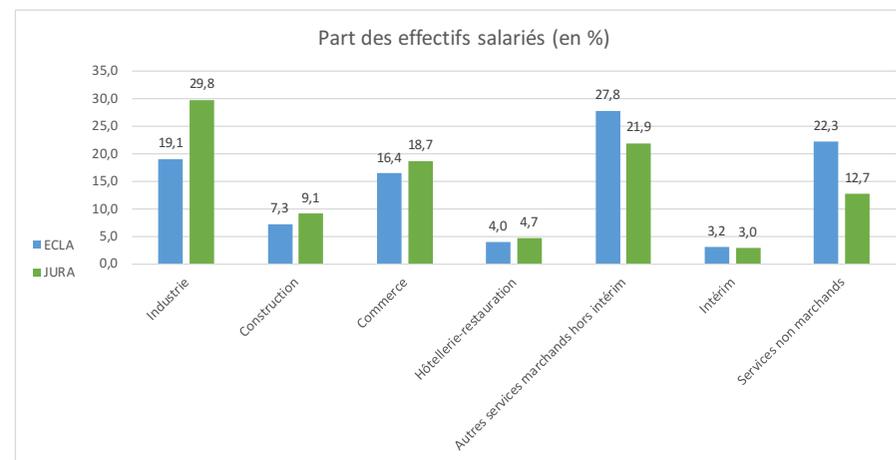


ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SALARIÉ PRIVE DEPUIS 2006 (BASE 100 : 2006) Source : URSSAF, Données ACOSS

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS PAR SECTEUR



NOMBRE D'ETABLISSEMENTS PRIVE PAR SECTEUR en 2022
Source : URSSAF



NOMBRE D'ETABLISSEMENTS PRIVES PAR SECTEUR en 2022
Source : URSSAF

Les principaux employeurs du territoire se concentrent principalement à Lons-le-Saunier, ainsi que dans les centres urbains et les zones d'activités telles que Lons-le-Saunier Perrigny, Montmorot et Messia-sur-Sorne. En raison de la nature de leurs activités, qu'elles soient industrielles ou logistiques, ces entreprises ont des besoins en foncier correspondant à leurs productions.

La communauté d'agglomération compte principalement des entreprises de petite taille, avec moins de 10 salariés représentant 72,1 % des entreprises du territoire. Elles sont réparties de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire, bien que pôle urbain reste la principale zone d'accueil des entreprises.

Selon les analyses de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Lédonnien, les PME (Petites et Moyennes Entreprises) connaissent une diminution sur le territoire depuis 2018.

Étant donné que 45 % de ces PME sont localisées dans le pôle urbain de ECLA, il convient de souligner qu'ECLA enregistre également une diminution du nombre de PME.

En ce qui concerne les ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire), qui emploient plus de 250 salariés, outre le Département, l'Hôpital et le service d'Aide à la Personne Abrapa Jura, trois entreprises industrielles majeures sont présentes sur le territoire. Il s'agit de la Fromagerie Bel Production France, de la société Fromagerie de Lons-le-Saunier et de SKF Aerospace France à Perrigny.

Pour les petits établissements (moins de 9 salariés) le nombre de postes salarié le plus important se trouve dans le domaine du commerces avec (2632 postes salariés), Pour ceux entre 50 a 99 salariés c'est le domaine de la construction qui a le plus de postes salariés, et pour les établissements de 100 salariés ou plus c'est l'administration qui a le plus de poste salariés (5244 postes) et en deuxième l'industrie avec 1308 postes.

	Établissements actifs employeurs en 2021
0 salarié	117
1 à 9 salarié(s)	1209
10 à 19 salariés	148
20 à 49 salariés	126
50 salariés ou plus	78
ECLA	1678

NOMBRE D'ENTREPRISES EN FONCTION DU NOMBRE DE SALARIÉS
Source : INSEE 2021

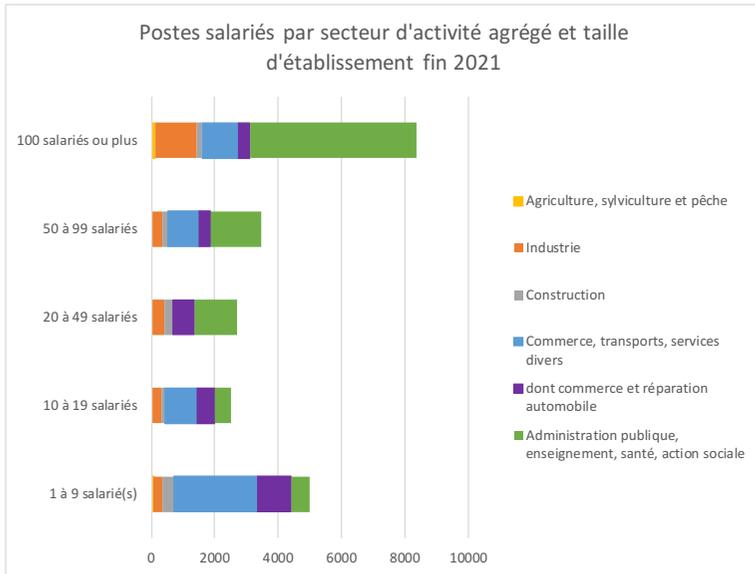
en %	Pas de salariés	Moins de 10 salariés	Entre 10 et 20 salariés	Entre 20 à 50 salariés	Plus de 50 salariés
ECLA	7	72,1	8,8	7,5	4,6
Lons-le-Saunier	6,6	71,6	9,1	7,7	4,9

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ACTIFS EMPLOYEURS PAR TAILLE FIN 2021
Source : INSEE 2021

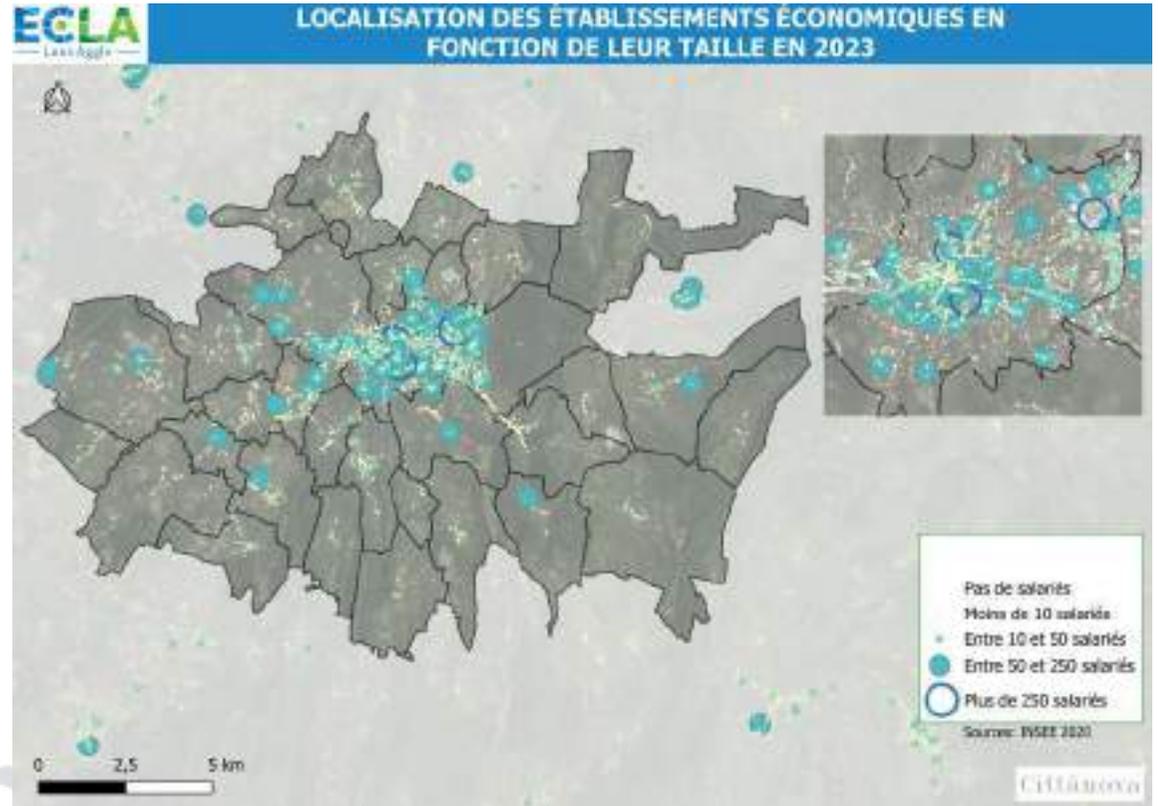


Source : CCI 2019

Source : Diagnostic socio-éco de la Révision du SCoT du Pays Lédonnien- Février 2023



NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AGRÉGÉ ET TAILLE D'ÉTABLISSEMENT FIN 2021
Source : INSEE 2021



LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES EN FONCTION DE LEUR TAILLE
Données URSSAF 2023

Tableau des principaux employeurs du territoire du SCOT

Localisation	Établissement	Domaine d'activité	Taille
Dornelles	V33 SA	Fabrication de verres peintures	570 salariés
Lons-le-Saulnier	Société Fromagerie de Lons-le-Saulnier	Fabrication de fromages fondus	367 salariés
Perrigny	SAF Aerospace France	Construction aéronautique et spatiale	348 salariés
Lons-le-Saulnier	Fromageries Bel Production France	Fabrication et conditionnement de fromages fondus	305 salariés
Montmorot	W33 Distribution	Hypermarché	290 salariés
Saint-Amour	Salaisons Bolard Freres	Salaisons	187 salariés
Courferron	Transport Bonier	Transports routiers de marchandises	184 salariés
Lons-le-Saulnier	Entreprise Biogrek	Pharmacie	162 salariés
Arnould	Smoby Toys SAS	Fabrication de jouets	162 salariés
Perrigny	La Poste	Activité de Poste	161 salariés
Morans-en-Montagne	Thomas France Rustic	Fabrication d'équipements automobiles	160 salariés
Lons-le-Saulnier	Distribution Casino France	Hypermarché	152 salariés
Viez	Morts et Terroirs	Fabrication de fromages	137 salariés
Saint-Amour	Rigeco SAS	Constructions métalliques	125 salariés
Mossia-sur-Sonne	Unit ed Caps Mossia	Fabrication d'emballages en matières plastiques	119 salariés
Cousance	Lacroix Emballages	Fabrication d'emballages en bois	118 salariés
Montmorot	Perrenot Jura	Transports routiers de marchandises	108 salariés

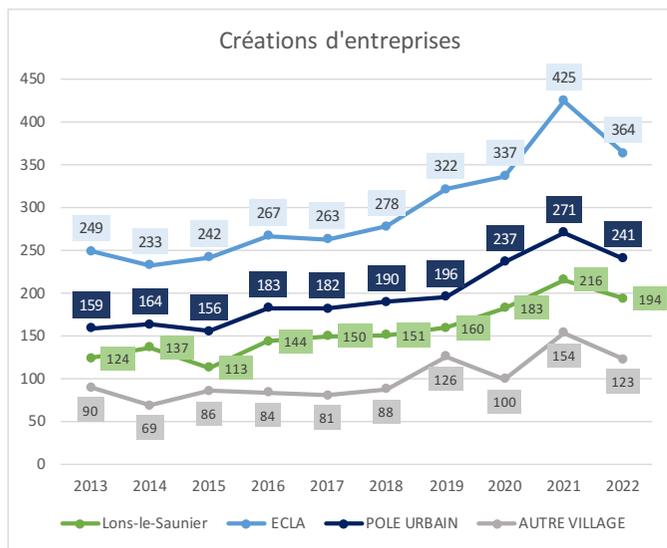
Source : Diagnostic socio-éco de la Révision du SCOT du Pays Lédonnien- Février 2023

Entre 2013 et 2022, ECLA a enregistré en moyenne environ 298 nouvelles créations d'établissements par an.

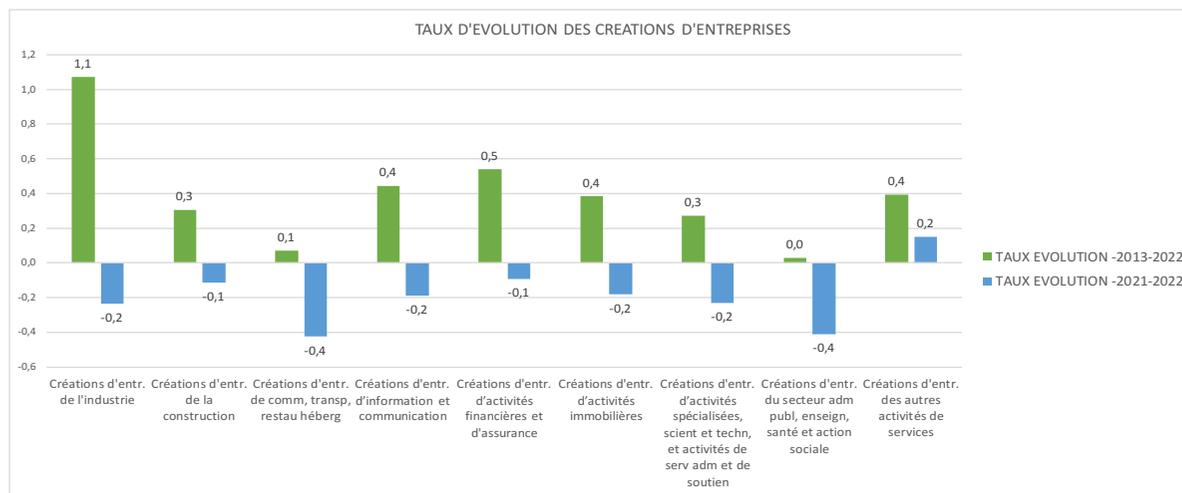
Entre 2014 et 2021, le nombre de créations d'entreprises a connu une augmentation constante, mais une baisse a été observée en 2022, probablement en raison de la conjoncture économique actuelle.

Les nouvelles entreprises se concentrent principalement dans les secteurs du commerce, des transports, de la restauration et de l'hébergement. Cependant, entre 2021 et 2022, une baisse du nombre de créations d'entreprises a été constatée dans presque tous les domaines, à l'exception des autres activités de services.

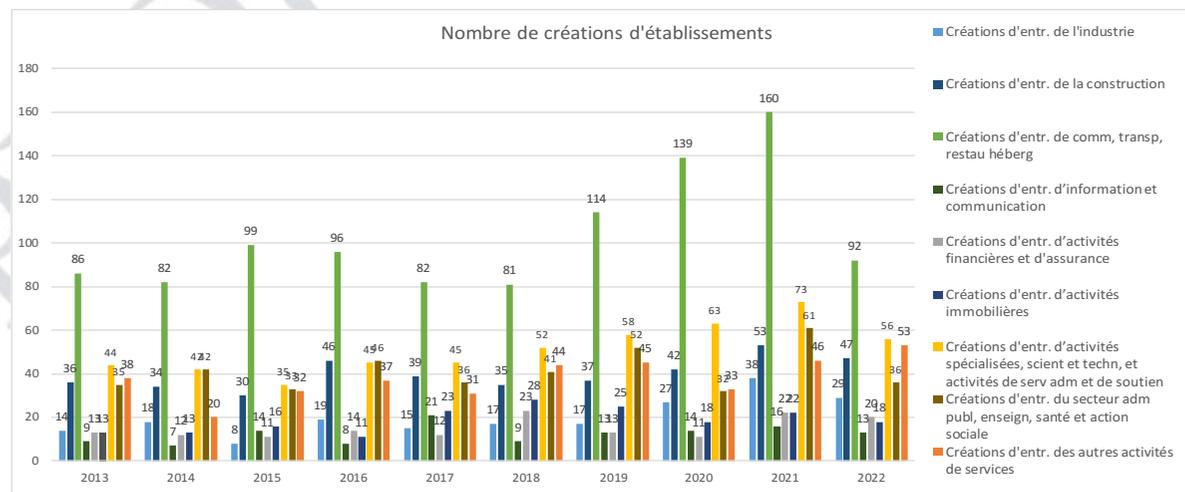
Bien que le nombre de créations d'entreprises industrielles soit moins élevé que celui du commerce, ce secteur a enregistré la plus forte évolution entre 2013 et 2022. Ces chiffres témoignent de l'importance historique du tissu industriel d'ECLA et de la volonté de le pérenniser.



ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ÉTABLISSEMENTS
Source : INSEE 2022



ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ÉTABLISSEMENTS
Source : INSEE 2022



ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ÉTABLISSEMENTS PAR CATÉGORIE
Source : INSEE 2022

3.2.2. Qualité et capacité des ZAE

Le territoire d'ECLA compte 32 sites dédiés à des activités économiques, totalisant une superficie de 357 hectares de zones aménagées.

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Lédonien, un atlas des zones d'activités économiques a été élaboré. Cette étude met en évidence un potentiel d'accueil d'environ 84 hectares sur les zones d'activités existantes, dont plus de 60 hectares sont réservés à l'extension (espaces non aménagés), offrant ainsi des capacités d'extension considérables. À titre illustratif, la commune de Courlaoux détient un potentiel d'extension non aménagé de 52,32 hectares à elle seule. (Identifié comme une zone structurante d'intérêt régionale par le PAS du SCoT du Pays Lédonien)

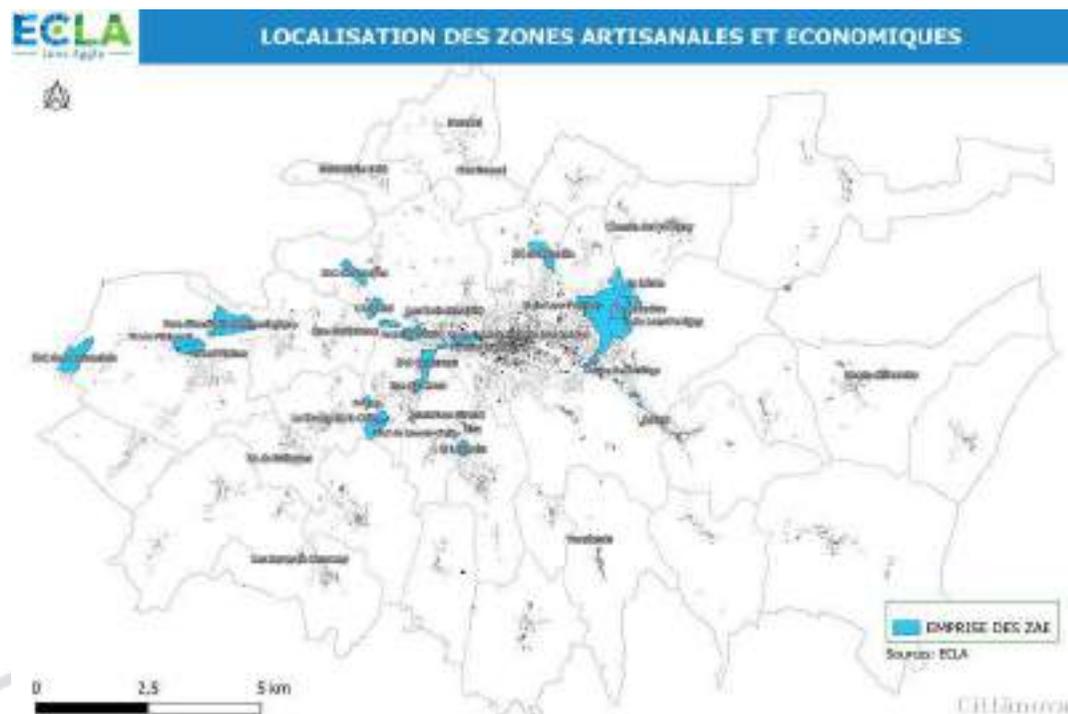
En ce qui concerne le potentiel de densification, la Communauté d'Agglomération dispose de 12,75 hectares d'espaces pouvant être densifiés au sein des zones déjà occupées.

Selon ces études (atlas de la consommation foncière et de l'artificialisation / Atlas des ZAE (approche quantitative et qualitative), sur la période 2010-2020, 49 hectares ont été affectés à des activités économiques sur l'ensemble du territoire d'ECLA, dont 35,5 hectares ont été utilisés pour les zones économiques.

En ce qui concerne le taux de vacance des zones économiques, il est estimé à environ 1 % selon l'atlas, ce qui représente un niveau relativement bas (sont considérées uniquement les unités foncières complètement vacantes).

D'autres défis ont été identifiés lors de l'analyse des Zones d'Activités Économiques (ZAE), comprenant notamment :

- L'amélioration de la végétalisation,
- Restaurer la Trame verte,
- La désimperméabilisation des sols,
- L'amélioration de la qualité paysagère et urbaine,
- Favoriser le développement de solutions de mobilité multimodales. (à mettre à jour avec la révision en cours

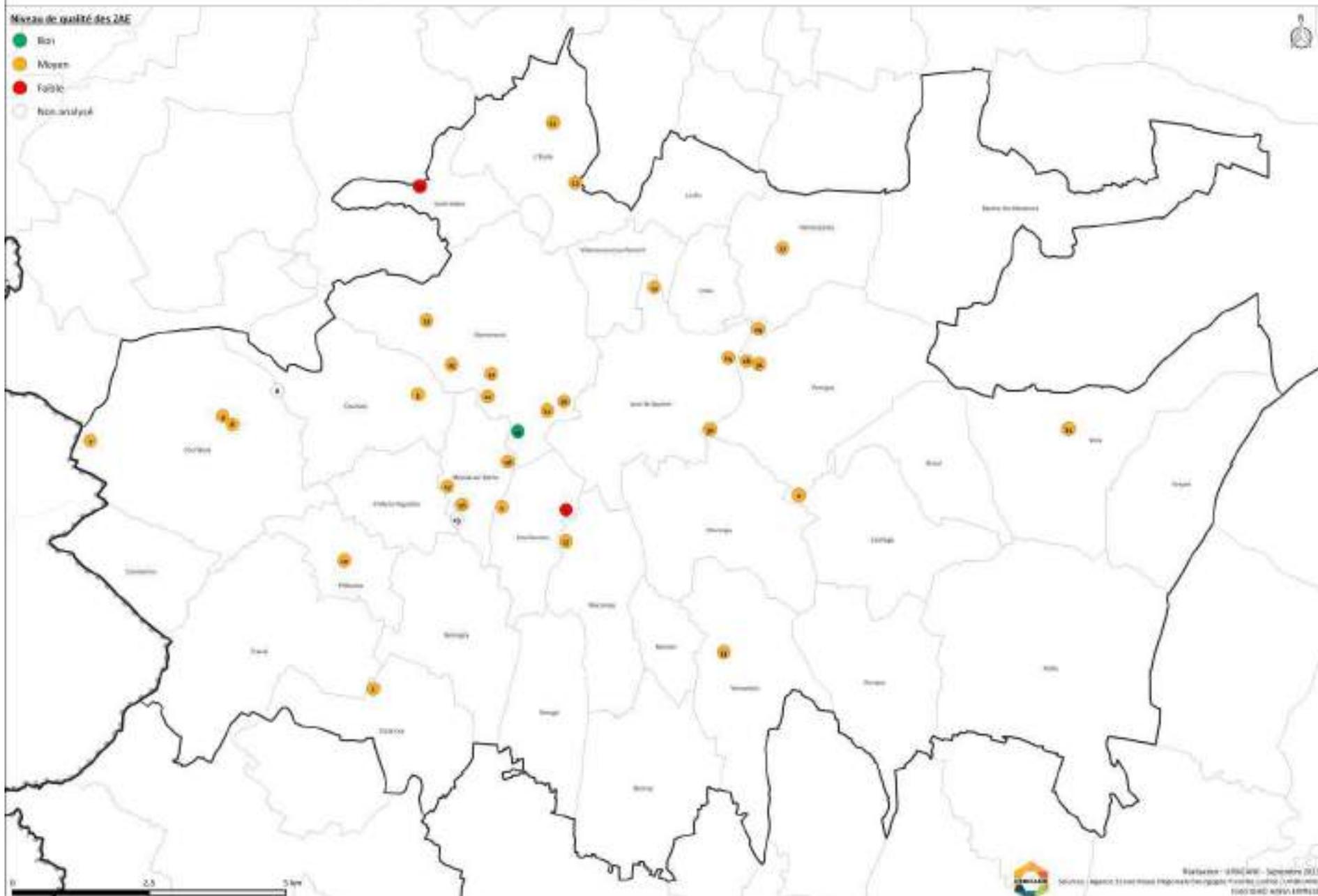


Analyse des capacités de chaque ZAE de l'Espace Communautaire Lons Agglomération

	Espaces d'extension non encore aménagés (ha)	Espaces aménagés non encore occupés (ha)	Espaces de densification potentiels ou sans d'impédiments déjà installés (ha)	Total (ha)
LA ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)	90,48	19,85	12,75	123,08
Chilly-le-Litigeois		0,41		0,41
Courlaoux	52,32	0,19	2,71	55,22
Frémencourt	0,7		0,7	1,4
L'Étoile			0,18	0,18
Saint-Étienne	8,56	1,17	1,76	11,49
Mussy-sur-Seine	4,32			4,32
Mussy-sur-Seine	1,36	5,18	0,6	7,14
Mussy-sur-Seine	4,32		5,48	9,8
Parcey-le-Grand	0,2			0,2
Portigny	8,77	1,77	4,96	15,5
Saint-Denis		0,12		0,12

Source : Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté, Urbanisud

Niveaux de qualité des ZAE - CA ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)

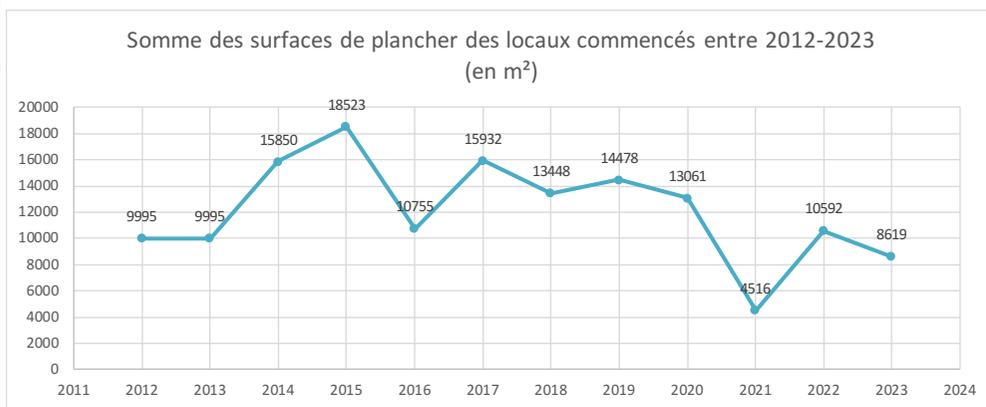


Source : Révision du SCoT du Pays Lédonien - Note de synthèse Atlas des Zones d'Activités Economiques - CA ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)

Entre 2012 et 2023, le territoire de la communauté d'agglomération a vu débuter la construction de 144 124 m² de surfaces de plancher de locaux non résidentiels (PC total). La surface totale des locaux à vocation économique a connu des fluctuations depuis 2012.

Les secteurs d'activité les plus représentés sur ECLA sont le commerce, les services publics ou d'intérêt collectif. Les entrepôts occupent une part importante de 15 %, suivis de près par l'agriculture à 14 %. L'industrie représente quant à elle 11 % des surfaces de locaux débutés.

Les communes du pôle urbain, telles que Lons-le-Saunier, Perrigny et Montmorot, sont celles où les surfaces des locaux en construction sont les plus importantes.



Source : Sitadel, 2022

	Somme de Surface de plancher de locaux non résidentiels nouvellement construit (PC) en m ²
Chilly le Vignoble	24
Briod	33
Cesancey	169
Trenal	238
Le Pin	436
Macornay	444
Courbouzon	514
Montaigu	572
Chille	674
Publy	731
Verges	748
Frébuans	752
Baume les Messieurs	798
Gevingey	1216
L'Etoile	1269
Vernantois	1335
Geruge	1582
Bornay	1598
Pannesières	2882
Courlans	3147
Villeneuve sous Pymont	3473
Messia sur Sorne	6719
Vevey	7705
Courlaoux	7967
Montmorot	21709
Perrigny	23759
Lons le Saunier	53630

3.3. L'offre commerciale avec un centre-ville qui perd en dynamisme au profit des zones commerciales

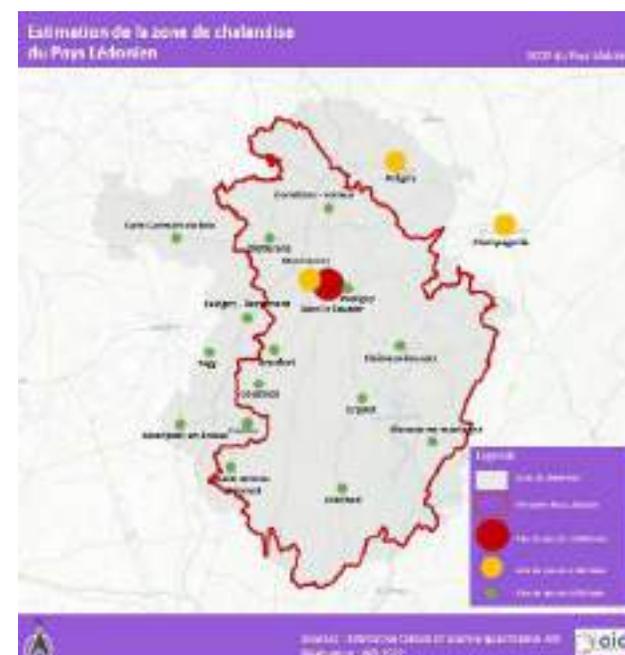
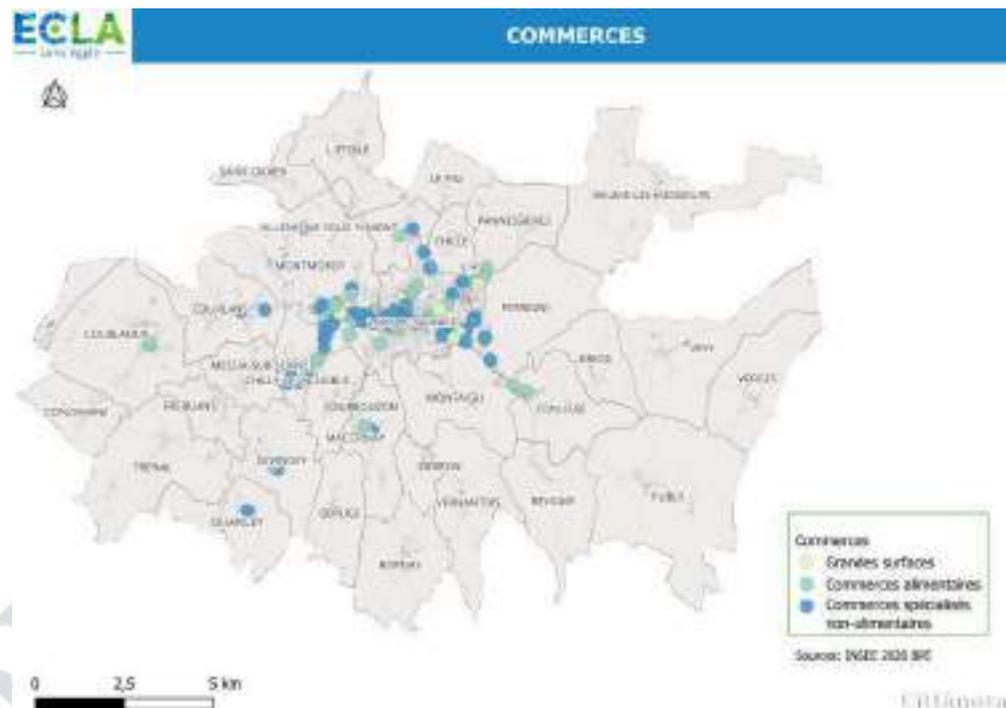
3.3.1. l'organisation commerciale sur le territoire d'ECLA

Le territoire d'ECLA constitue un centre commercial, bien que de taille réduite par rapport aux pôles commerciaux des métropoles situées à environ une heure de route, comme Dijon, Bourg-en-Bresse, Besançon et Mâcon. La concurrence commerciale est présente mais limitée, étant donné que la distance impose toujours des achats de biens de première nécessité au quotidien. Cependant, pour les besoins occasionnels, les métropoles demeurent des options compétitives.

Le pôle urbain de Lons-le-Saunier, Perrigny et Montmorot, en raison de sa situation centrale dans un territoire rural, attire les communes rurales du territoire et des environs d'ECLA. La communauté d'agglomération offre une gamme satisfaisante pour les achats quotidiens. Pendant les «conversations du territoire», les élus ont noté que les commerces sur ECLA sont principalement concentrés à l'ouest du territoire, ce qui oblige les communes de l'est à traverser le pôle urbain.

Selon la structure commerciale du SCoT, le territoire dispose d'un pôle majeur à Lons-Perrigny-Montmorot. Courlans et Macornay sont des pôles locaux, tandis que Conliège est un pôle de commerce de proximité.

L'estimation de la zone de chalandise du Pays Lédonien indique que l'activité commerciale repose sur les dépenses des résidents du territoire du Pays Lédonien. Comme ECLA est le plus grand pôle commercial du Pays Lédonien, il est raisonnable de supposer que la zone de chalandise est plus ou moins similaire.



ESTIMATION DE LA ZONE DE CHALANDISE DU SCoT DU PAYS LEDONNIEN
Sources: AID/ SCoT du Pays Lédonien

3.3.2. Les évolutions commerciales à accompagner

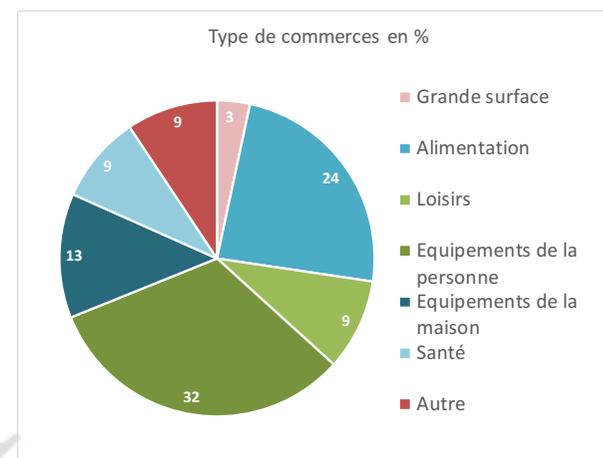
Le commerce le plus répandu sur le territoire de la communauté d'agglomération est le commerce d'équipement de la personne, représentant 32 % des commerces, suivi par le commerce alimentaire, avec 24 %.

La densité de l'offre commerciale pour 1000 habitants sur ECLA est satisfaisante, avec une densité totale de 1915 m² d'offre commerciale pour 1000 habitants en 2022 (soit 1315 m²/1000 habitants pour le commerce non-alimentaire et 600 m²/1000 habitants pour le commerce alimentaire), comparée à la moyenne nationale de 1839 m² / 1000 habitants. L'offre commerciale en termes de surface est donc adéquate.

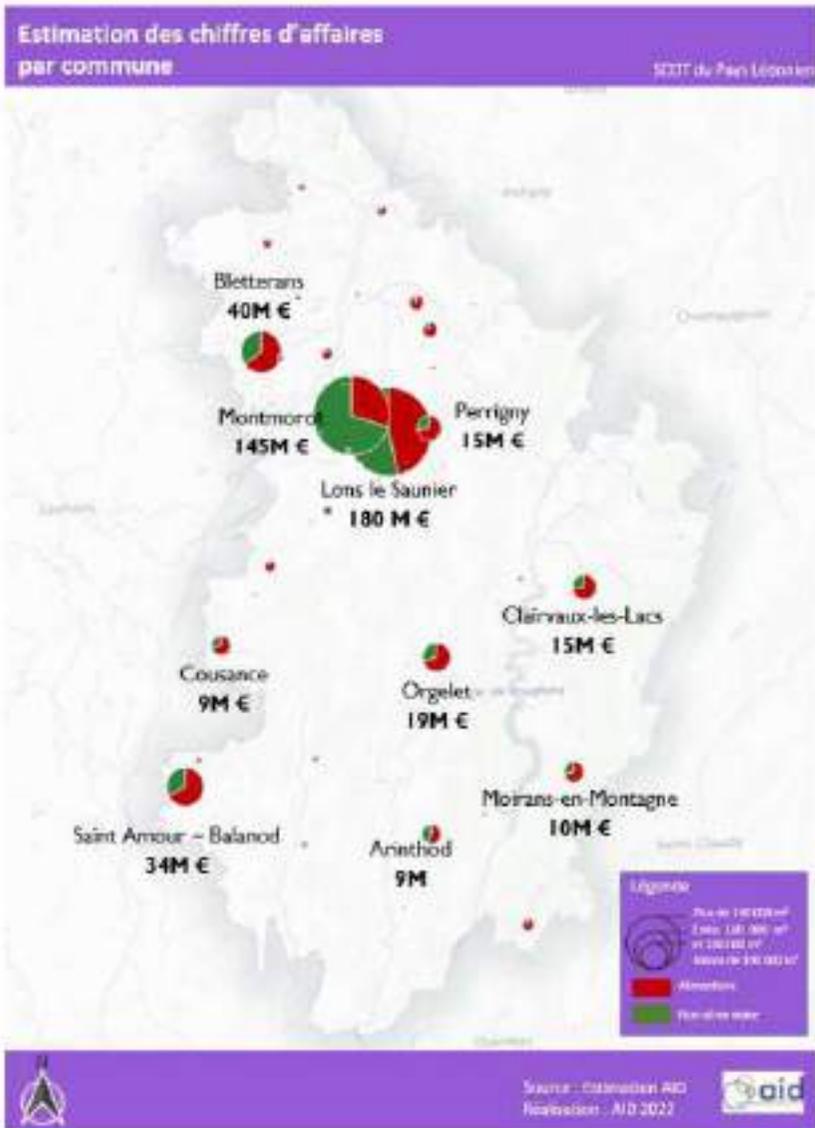
Certains secteurs commerciaux, comme l'équipement de la personne, rencontrent des difficultés en raison d'une baisse de la consommation des ménages, liée à l'inflation et à la crise sanitaire, entraînant une diminution du pouvoir d'achat.

En revanche, l'offre de commerce alimentaire sur le territoire semble bien se porter, comme en témoigne l'estimation du chiffre d'affaires par commune dans le périmètre du SCoT du Pays Lédonien. Ce constat révèle un changement dans les habitudes de consommation, avec une orientation vers une consommation alimentaire plus responsable, locale et respectueuse de l'environnement. D'autres évolutions de la consommation sont également observées, telles que la croissance du commerce en ligne, qui contribue à affaiblir le dynamisme du commerce physique. (source: diagnostic du SCoT du Pays Lédonien «Des secteurs d'activités en souffrance depuis quelques années...»)

Un défi majeur pour le territoire en matière commerciale réside dans les évolutions démographiques (ralentissement de la croissance démographique, vieillissement de la population), qui modifieront les profils des consommateurs. Il sera donc nécessaire d'adapter les pratiques commerciales à ces profils changeants.



Sources: BPE INSEE 2020



Source : Diagnostic socio-éco de la Révision du SCoT du Pays Lédonnien- Février 2023

Densité de l'offre (m ² /1000 hab.)	CA ECLA	EPCI comparables (25 000 à 50 000 habitants)	CC Bresse Haute Saône	CC Terre d'Émeraude Communauté	EPCI comparables (15 000 à 25 000 habitants)	CC Porte du Jura
Alimentaire	600	698	320	335	459	476
Non-alimentaire	131	1255	32	192	193	442
Totaux	1	1953	352	527	652	918

Source : Diagnostic socio-éco de la Révision du SCoT du Pays Lédonnien- Février 2023

Cependant, le territoire connaît une vacance commerciale, avec 9 % pour la centralité de Lons le Saunier et 14 % pour la centralité de Montmorot.

avec une tendance croissante des commerces à se délocaliser du centre-ville vers les périphéries ou les zones de flux. Le SCoT du Pays Lédonien encadre ce phénomène dans le DAAC en limitant l'extension des zones commerciales, en interdisant l'installation de commerces de moins de 300 m² dans les zones commerciales et les galeries marchandes, ainsi qu'en prohibant le commerce de flux.

Cette vacance des locaux commerciaux peut engendrer une dégradation de la qualité d'Espace public en centre-ville, avec un manque de réhabilitation des façades et des devantures, ce qui altère l'image qualitative des bourgs-centre et ne favorise pas l'installation de nouveaux habitants.,

Pour remédier à cette situation, Lons-le-Saunier a lancé le Programme Action Cœur de Ville, visant à redynamiser le centre-ville et son attractivité économique, à améliorer la qualité de vie des habitants par des opérations de rénovation et de réhabilitation de l'habitat (subventions et accompagnement) et à lutter contre la vacance des logements et des commerces.

Le centre ville de Lons le Saunier est un pôle commercial à mettre en valeur.

Pendant les réunions de secteurs, les élus ont été invités à signaler les locaux commerciaux vacants dans leurs communes.

	Total des cellules	Total des cellules de services	Total des commerces hors vacants	Taux de commercialité	Taux e locaux vacants	La ville est elle engagée dans le programme PVD ou dispositif régional ?
Centralité Lons le Saunier	338	47	30	43	9	Action Cœur de Ville
Centralité Monmonrot	14	5	12	3	14	Non
Centralité Macornay	11	3	10	30	9	Non
Centralité Coulans	10	3	10	20	0	Non
Centralité Conliège	10	1	6	50	40	Non
Centralité de Messia-sur-Sorne	8	1	8	38	0	Non
Centralité Perrigny	6	2	6	50	0	Non
Centralité Courlaoux	5	0	5	40	0	Non

Source : Révision du SCoT du Pays Lédonien - AID

Voici les retours :

- Montmorot : signalisation des anciens locaux de Conforama, du bâtiment Billon et de l'ancien Aldi.
- Messia-sur-Sorne : un local disponible à la location.
- Cesancey : les serres le long de la RD 1083 sont actuellement en vente.
- Montaigu : plusieurs locaux vacants ont été identifiés.
- Courbouzon : deux bistros sont inoccupés.
- Conliège : un local est également vacant.



Arcades- Lons le Saunier
Source :Cittanova

ECLA recense 4 secteurs d'implantations stratégiques (SIP) qui sont sur les communes de Montmorot, Lons le Saunier et Perrigny.

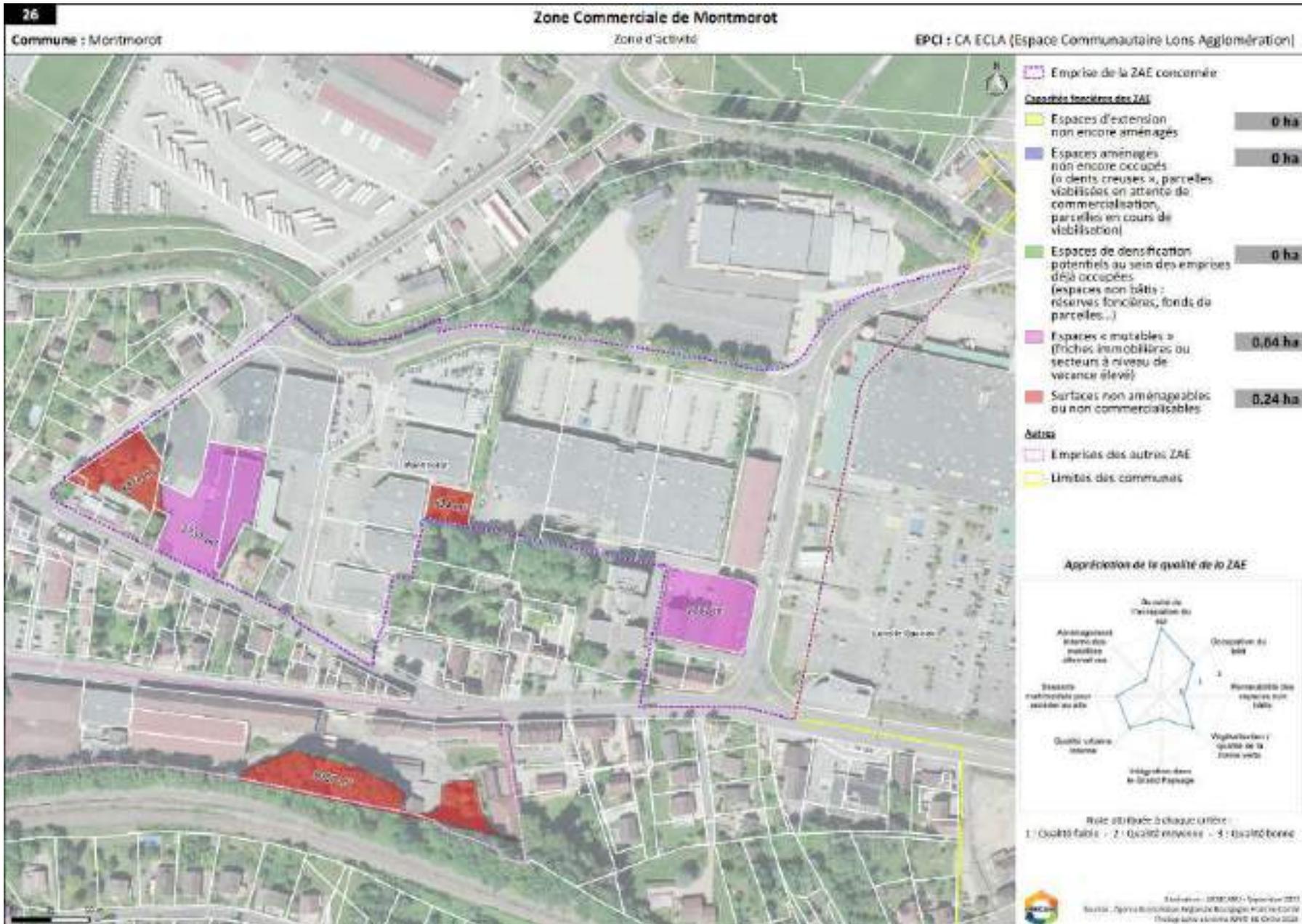
L'évaluation des inventaires des espaces économiques et commerciaux révèle une importante capacité de densification foncière dans les zones de Lons Perrigny et La Lieme à Perrigny.

Les zones commerciales, souvent localisées aux entrées des villes ou des villages, revêtent une importance cruciale. Il est donc essentiel d'analyser la qualité de ces espaces, car elle influe à la fois sur le paysage et l'attrait de ces zones.

L'appréciation des Zones d'Activités Économiques (ZAE) a pour bilan, un manque d'intégration paysagère des zones, un faible développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture, un manque de végétalisation, ainsi qu'une faible performance énergétique des bâtiments. Ce travail sera à mener dans le cadre du PLUi-HM.

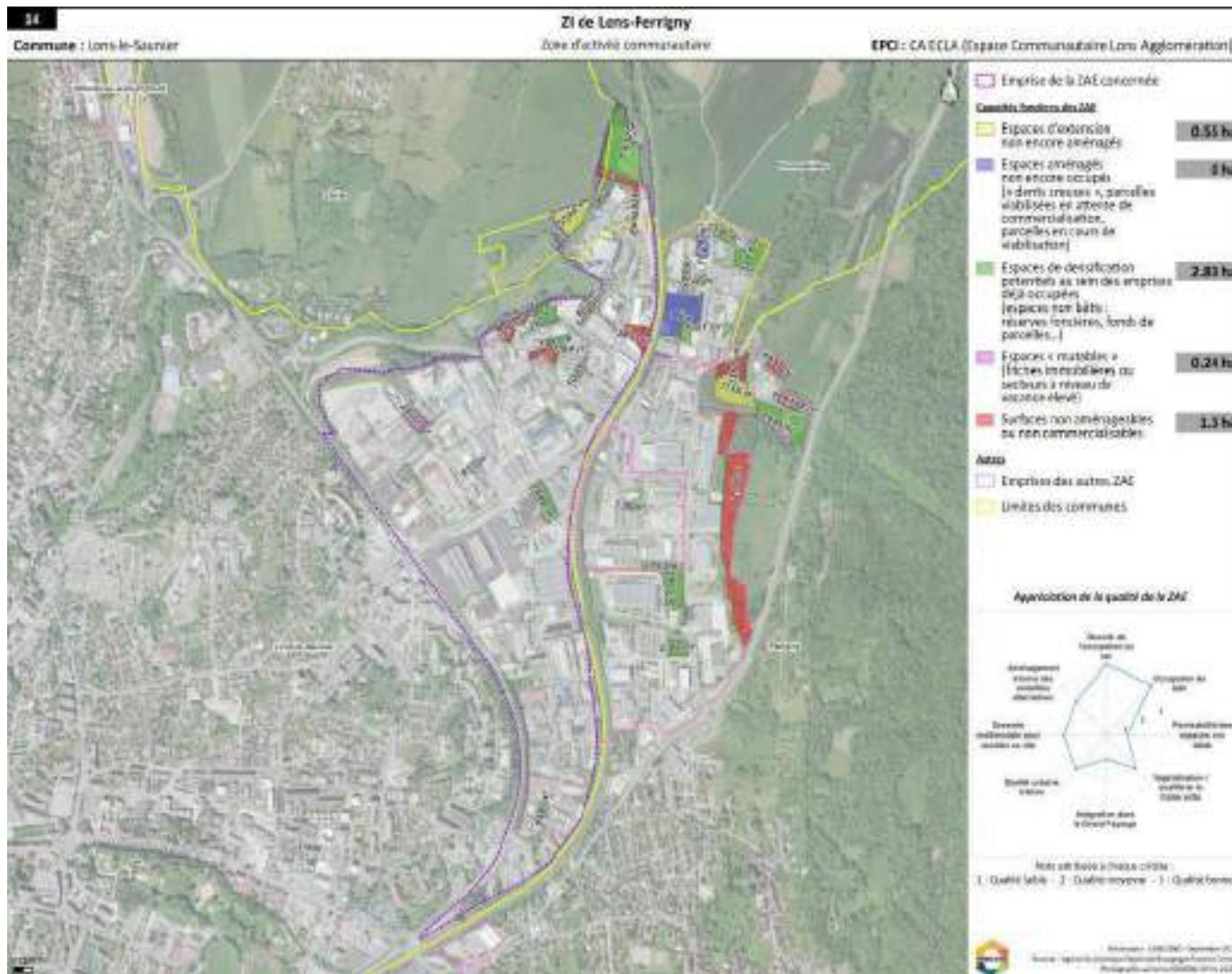
Valeur en m ²	Parcelles à usage commerce	Parcelle autre occupations	Parcelles libres	Parcelles en friche	Total parcelles autre, libre et en friche	Total parcelles	Taux de commerces	Bâti commerce	CES* sur parcelles commerciales
SIP EN CHANTRANS	83 765	1 967	0	0	1 967	85 732	98%	33 218	40%
SIP EN CHANTRANS (2) MONTMOROT	44 681	59 810	0	9 764	59 810	116 255	41%	6 148	26%
SIP LES SALINES LONS	78 400	72 761	7 691	4 080	84 532	162 932	48%	29 282	37%
SIP PERRIGNY LONS	26 753	35 124	0	0	35 214	61 967	43%	6 885	26%
TOTAL	271 641	254 287	164 126	5 761	424 174	695 815	39%	93 973	34%

Source : Révision du SCoT du Pays Lédonien - AID



Certaines zones d'activités abritent une diversité d'activités, comprenant à la fois du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, ce qui peut parfois entraîner des conflits d'usage et de fonctionnement. Pour les zones en périphérie, l'accent est mis sur les zones monospécifiques.

Cependant, la mixité n'est pas nécessairement préjudiciable ; elle peut également constituer un atout pour le territoire en favorisant une meilleure utilisation des sols, une mutualisation de l'accessibilité, une synergie économique et une rentabilité accrue des équipements et des services mis en place. Toutefois, cette mixité doit être structurée en fonction des différents lieux afin de développer des centralités et de structurer le territoire de manière cohérente.



Source : Révision du SCoT du Pays Lédonien - Note de synthèse Atlas des Zones d'Activités Economiques - CA ECLA (Espace Communautaire Lens Agglomération)

CONSTATS

- Un pôle urbain central qui concentre les activités économiques, les services et les commerces, offrant ainsi un accès facile à un large éventail de ressources.
- Un tissu économique dynamique et attractif, favorable au développement des entreprises et à la création d'emplois.
- Une stabilité de l'emploi, soutenue notamment par un pôle administratif qui représente une part significative des emplois sur le territoire.
- Une contribution importante du secteur administratif à l'emploi local, assurant une certaine stabilité économique.
- Un taux de chômage faible, témoignant d'une relative bonne santé économique.
- La présence de grands employeurs dans les secteurs administratif et industriel, offrant des opportunités professionnelles variées.
- Une faible vacance dans les zones d'activités économiques, reflétant une demande soutenue pour les espaces commerciaux et industriels.
- Un potentiel de densification des zones d'activité, offrant l'opportunité de développer davantage les infrastructures économiques
- Une diminution du nombre d'actifs, lié au vieillissement de la population susceptible d'entraîner des défis économiques et sociaux liés à la main-d'œuvre disponible.
- Les actifs résidant parfois en dehors du territoire génèrent d'importants flux domicile-travail, souvent en raison d'une offre de logement plus attrayante, tant en termes de quantité que de coût, dans des zones éloignées du principal pôle d'emplois de Lons-le-Saunier.
- Les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement en raison, de métier contraignant, d'une formation insuffisante sur le territoire, ainsi que d'une offre de logement parfois inadaptée aux profils des actifs, tels que les cadres avec famille. Ces derniers préfèrent souvent s'installer dans les métropoles voisines offrant des logements de gamme supérieure, ainsi qu'une plus grande variété de services et

d'équipements.

- Des difficultés à pourvoir les postes d'emplois saisonniers,
- Un territoire pas toujours attractif pour les jeunes, Un défi pour attirer les stagiaires et alternants, essentiels pour le renouvellement des compétences et le dynamisme de l'économie locale.
- Une diminution de l'emploi industriel et une baisse du nombre de PME, reflétant des changements structurels dans le tissu économique local et nécessitant des mesures d'adaptation et de diversification.
- **Un déséquilibre entre l'offre de main-d'œuvre locale et les emplois disponibles, ce qui peut conduire à des difficultés de recrutement et à une stagnation économique.**
- La pauvreté touchant les jeunes populations, illustrant un décalage entre les formations disponibles et les opportunités d'emploi, compromettant ainsi l'insertion professionnelle des jeunes.
- Une bonne accessibilité aux commerces de proximité, assurant un cadre de vie confortable pour les habitants.
- Un secteur tertiaire générateur d'emplois en expansion, offrant des perspectives de croissance économique et de création d'emplois dans divers domaines tels que les services, les commerces.
- La fermeture des commerces en centre-ville, au profit des zones périphériques ou des zones à fort flux, impactant négativement l'attractivité et la vitalité des centres-villes.
- Une diminution de la consommation des ménages, susceptible de freiner la croissance économique locale et d'affecter négativement le secteur commercial et les services.

ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- Un territoire polarisé par le pôle d'emplois de Lons-le-Saunier, principal pôle d'emplois du Jura, ainsi que plusieurs petits pôles d'emplois locaux (les bourgs-centres), rendant le territoire relativement autonome vis-à-vis des pôles externes
- Un équilibre à maintenir entre nombre d'emplois et actifs occupés, malgré une légère baisse du nombre d'emplois et de la population active occupée.
- Un territoire faiblement attractif pour les jeunes actifs
- Une bonne diversité du tissu économique local : un atout pour le bon fonctionnement du territoire du fait d'une multitude de sources d'emplois et de richesses
- L'aménagement économique : un enjeu important pour conserver le dynamisme des polarités urbaines et pour accueillir de nouvelles activités et permettre à celles présentes de se développer
- Un potentiel foncier (trop) important à requestionner dans le cadre de la révision du SCoT
- Un enjeu de qualité du développement économique notamment en matière d'aménagement pour maintenir une certaine attractivité territoriale

Enjeux du PLUi-HM :

- Permettre l'accessibilité à toutes les zones d'activités d'ECLA en proposant différents modes de déplacements
- Créer des espaces de coworking et télétravail pour répondre aux nouvelles formes de travail (attirer et fixer de nouveaux résidents sur le territoire qui travaillent en dehors du territoire et limiter leurs déplacements)
- Veiller à la requalification, au renouvellement ou à la reconversion des friches commerciales /industrielles
- Maintenir l'attractivité économique du territoire pour conserver le statut de Préfecture de département à Lons-le-Saunier
- Densifier les zones d'activités économiques par la mutualisation du stationnement
- Développer des commerces de proximité avec l'implantation de commerces relais dans les villages (dépôt de pharmacie, dépôt de pain) pour limiter les déplacements
- Diminuer la vacance commerciale en limitant la délocalisation des commerces des centres-villes vis à vis des périphéries commerciales
- Un rééquilibrage des commerces sur le territoire entre l'ouest bien pourvu et l'est beaucoup moins engendrant des flux et du trafic d'est en ouest
- Penser une politique de développement du tourisme en coordination avec les intercommunalités limitrophes
- Développer des locaux en réponse aux besoins des artisans
- Accompagner la délocalisation de l'hôpital de Lons-le-Saunier
- Envisager le pôle d'innovation technologie (PIT) comme un réel projet de territoire
- Développer les formations professionnelles post bac

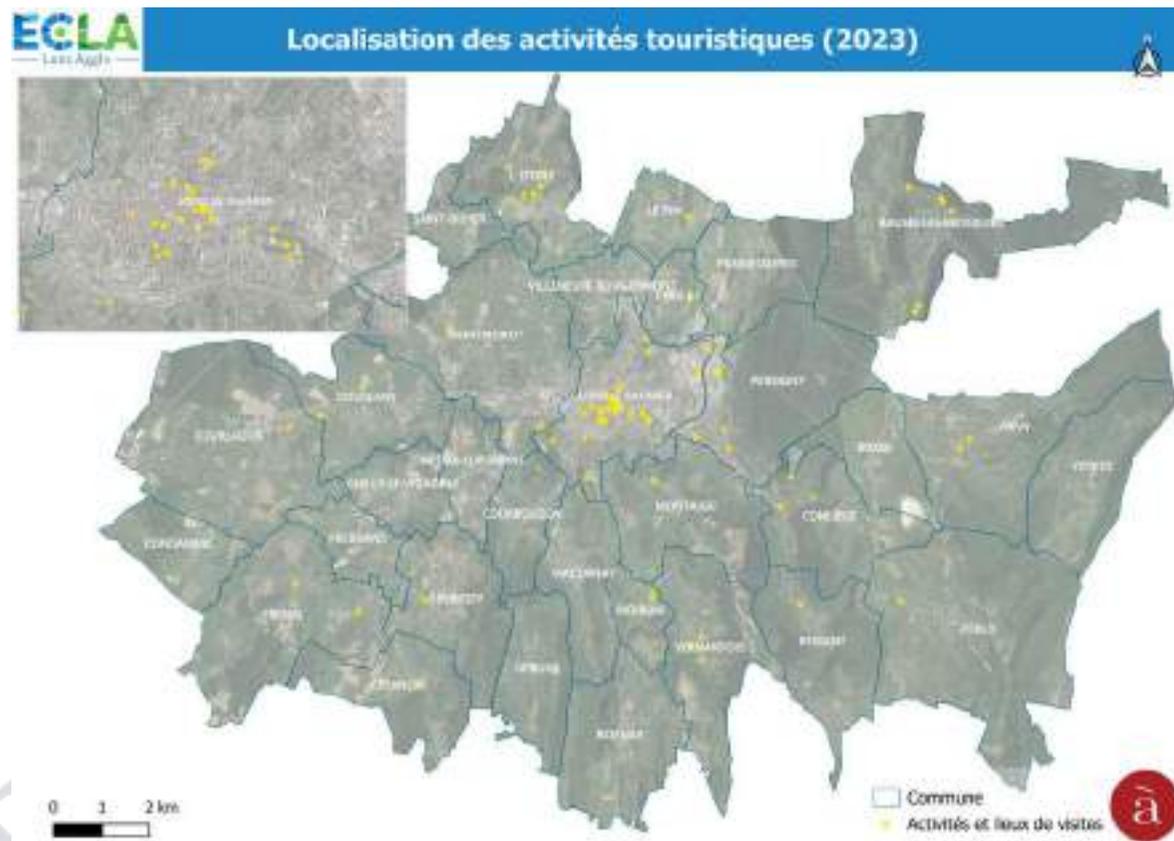
Les voyageurs français passent en moyenne 6 nuits dans le Jura. Ce chiffre est plutôt stable avec une tendance à la hausse de 2008-2012. Une estimation a été donnée que pour 1€ investit pour développer le tourisme, cela rapportait 78€ au territoire du Jura en 2022. Le pays est également riche en appellation : AOC L’Etoile et des Côtes du Jura pour le vin. Le Comté et le Morbier sont classés en AOP. En revanche, l’intercommunalité propose un fromage populaire : la Vache qui rit, générant de l’attrait touristique, dont un musée lui est dédié.

L’intérêt touristique du territoire se concentre sur la ville de Lons-le-Saunier (ville d’eau, d’accueil de la résidence de naissance de Rouget de l’Isle), un territoire possédant des produits de terroir tel que le fromage et le vin. Enfin, le villages de Baume-les-Messieurs est aussi mis en avant grâce à l’obtention du label « Plus Beaux Villages de France ».

La grotte de Baume-les-Messieurs est le troisième lieu le plus fréquenté du département en 2022 (58000 visiteurs), suivi en sixième par le Musée de la Vache qui rit à Lons-le-Saunier (43705 visiteurs) et l’Abbaye de Baume-les-Messieurs en 17ème position (13567 visiteurs). Tous ces sites sont en augmentation de fréquentation par rapport à 2021 sur le département (respectivement : 41977-36482-10295).

Le musée des beaux-arts de Lons-le-Saunier est aussi un site touristique fréquenté dans le département (8000 visiteurs en 2022, en augmentation (5929 en 2021)). Par ailleurs, l’activité de randonnée est aussi promue, plus largement sur tout le territoire que couvre l’agglomération.

Le tourisme est identifié comme un secteur à fort potentiel pour le territoire. Dans le cadre de la réalisation du PLUi-HM d’ECLA, il sera nécessaire d’anticiper les impacts que cette augmentation aura sur le cadre de vie des habitants et entamer une réflexion sur l’aménagement du territoire face à ce phénomène. Le relevé des



Site	Visiteurs 2023	Visiteurs 2022
Grotte - Baume les Messieurs	58 000	58 000
Maison de la Vache qui Rit - Lons le Saunier	43 705	43 705
Abbaye - Baume les Messieurs	13 567	13 567
Musée des Beaux-Arts - Lons le Saunier	8 000	5 929
Musée des Véhicules anciens - Ponnigny	3 900	3 011
Sydem - Lons le Saunier	3 050	1 781
Musée Rouget de Lisle - Lons le Saunier	1 282	1 000

FRÉQUENTATION DES SITES TOURISTIQUES
Source : Office du tourisme du Jura

projets de développement touristiques et la vérification de la destination de leur emplacement est un travail essentiel qui sera effectué plus en profondeur pendant la phase de zonage.

Le territoire investissait 5,2% dans le secteur du tourisme en 2022 dans le total des investissements touristiques du département du Jura. Les territoires alentours composant le SCoT investissent 21,8%, 2,8% pour le territoire de Bresse-Haute-Seille et celui de Porte du Jura fait partie des autres EPCI du Jura qui totalise un investissement de 2,9%. Le territoire de l'agglomération de Lons-le-Saunier possède des atouts certains en termes de richesse patrimoniale, naturelle et de terroir. En revanche, l'offre touristique est hyper-concentrée sur deux sites principaux : Baume-les-Messieurs et Lons-le-Saunier. Il existe des sentiers de randonnées et de VTT qui traversent le territoire, mais les informations sont regroupées uniquement sur le site du Tourisme du Jura.

Si l'attractivité du territoire est un enjeu majeur, une stratégie de valorisation du patrimoine, de la nature et des activités associées représenterait une opportunité pour le développement territorial.

Dans cette optique, comme évoqué lors des discussions des ateliers territoriaux, il est indispensable de structurer l'offre touristique en proposant une gamme complète d'hébergements et en mettant en place un réseau de sites permettant des séjours prolongés.

Cette démarche témoigne de l'engagement des acteurs locaux dans le renforcement de l'attractivité du territoire, où le tourisme est identifié comme un levier de développement économique. Par ailleurs, le PLUi-HM pourrait servir de levier pour renforcer l'attractivité touristique du territoire.

COMMUNE	POINT D'INTERET DE L'OFFICE DU TOURISME
BAUME-LES-MESSIEURS	cirque, abbaye, grottes.
BORNAY	belvédère aménagé.
BRIOD	aire de pique-nique aménagée, ermitage, chapelle Saint Étienne de Coldre, cimetière mérovingien, église Saint Jérôme, base VTT - FC.
CESANCEY	fontaine, lavoir.
CHILLE	fontaine, lavoir, chapelle Saint Michel
CHILLY-LE-VIGNOBLE	église Saint-Georges, maison Buffart, château d'Hannoville, maison Lebrun : rue de l'Hospital, maisons vigneronnes.
CONDAMINE	monument historique classé (ancienne borne frontière sur D30)
CONLIÈGE	deux croix (dont croix pattée), oratoire, ermitage et porche église, fontaine, lavoir, quatre belvédères aménagés, aire de pique-nique aménagée, aire de service camping-car, sentier de découverte et interprétation.
COURBOUZON	Montorient, château rue de la Cascade, fontaine, lavoir, belvédère aménagé et table de lecture.
COURLANS	Aire de pique-nique aménagée, événement annuel du centre équestre La Jument Verte : « Rock'N Horses ».
COURLAOUX	voie verte.
L'ÉTOILE	fontaine, lavoir, châteaux privés, village viticole, maisons vigneronnes.
LE PIN	château, donjon classé.
LONS-LE-SAUNIER	théâtre, statue de Rouget de Lisle, église Saint-Désiré et sa crypte romane, hôtel d'honneur, tour de l'horloge, Hôtel-Dieu et apothicaire de l'Hôtel-Dieu, église des Cordeliers, arcades, thermes.
GERUGE	chapelle et site de Montorient.
GEVINGEY	porche d'entrée au château classé privé, belvédère, site de Montorient.
MACORNAY	fontaine, lavoir, site d'escalade, réserve naturelle régionale (Plateau de Mancy).
MESSIA-SUR-SORNE	fontaine, lavoir.
MOIRON	fontaine, lavoir.
MONTAIGU	village de Rouget de Lisle : maison familiale privée, jardin d'interprétation, village viticole (cave Pignier, cellier Chartreux), église, belvédère.
MONTMOROT	Foire annuelle, caves affinage Rivoire et Jacquemin, ruines du château, lycée agricole de renommée nationale.

PANNESSIÈRES	belvédère avec vue du château du Pin
PERRIGNY	musée, église Saint Jean Baptiste, Espace de loisirs 1055, location vélos, voie verte PLM.
PUBLY	chapelle de Binans, côte de l'Heute, ruines des châteaux de Binans et Beauregard.
REVIGNY	monuments (oratoire Goyard, oratoire Convers-Deschamp, église de l'Assomption-de-Notre-Dame de Revigny), voie verte PLM. Les fresques de l'église : trésor du XVe siècle découvert en 2013 suite à des travaux, de magnifiques fresques représentant la passion du Christ sur trois murs du chœur en 17 scènes.
SAINT-DIDIER	château.
TRENAL	église
VERGES	château, fermes jumelles, voie verte, événements culturels au château tout au long l'année.
VERNANTOIS	golf, maisons vigneronnes.
VEVY	voie verte
VILLENEUVE-SOUS-PYMONT	site du château, chapelle

Le thermalisme

La ville de Lons le Saunier de son nom latin initial «Ledo Solinarius» traduit la présence de sel dans les sous-sols de la ville. Il s'agissait alors d'une source d'eau salée «Lédonia» qui a donné le nom à la ville.

Le puits-Salé, situé dans le petit parc au cœur du vieux Lons évoque le site primitif de la ville ou on évapora la Saumure qui jaillissait naturellement.

Si les Romains utilisaient cette source pour ses propriétés sanitaires, Au moyen âge l'exploitation du sel appelé encore «or blanc» a fait la fortune des familles et a contribué à l'essor de la ville. le seizième siècle lui a conféré un rôle marchand et productiviste. dont le portail des anciennes salines nationales à Montmorot en porte aujourd'hui seulement le souvenir de cette industrie.

Cette ressource a justifié l'implantation d'un établissement thermal en 1892 et a dirigé son usage orienté vers le thermalisme. Cette activité tire alors sa ressource d'un captage d'eau naturel qui sort à 17°C et dont les propriétés sont reconnues pour leurs bienfaits pour les problème de santé lié aux rhumatismes.

Lons-le-Saunier offre plusieurs établissements thermaux modernes où les visiteurs viennent pour bénéficier de traitements variés comme la balnéothérapie, les soins esthétiques, et la rhumatologie.



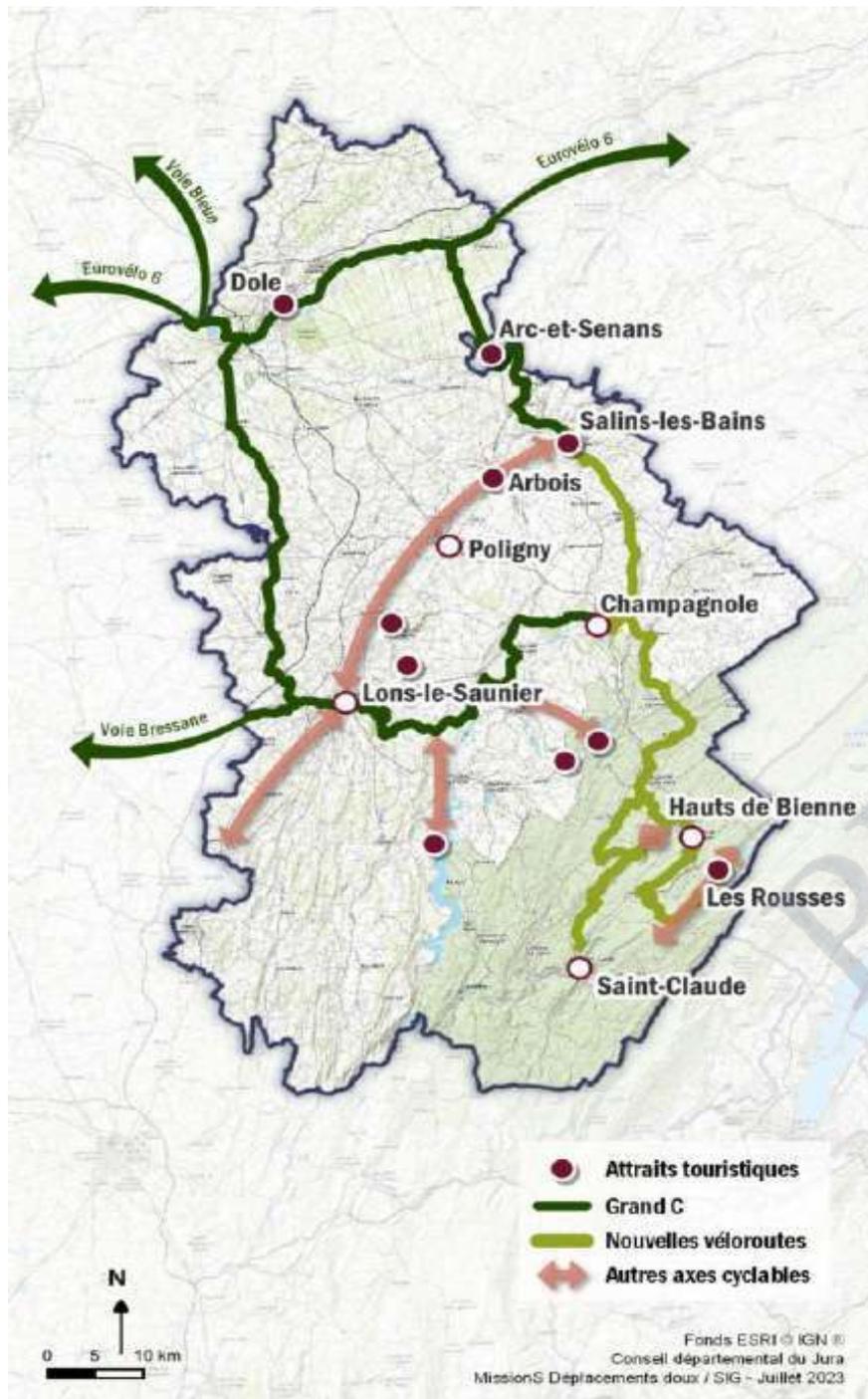
Fontaine aux Daims ?



Publy, hameau de Binans



Lons-le-Saunier, thermes, site officiel de la commune de Lons-le-Saunier.



Le territoire est aussi parcouru par 3 voies vertes :

- La voie Bressanne
- La Véloroute de la Vallière
- La voie PLM Perrigny-Chatillon

Les voies vertes présentes sur le territoire d'ECLA offrent un potentiel touristique significatif. Elles constituent un premier réseau structurant qui favorise une utilisation quotidienne du vélo.

De plus, ces voies vertes attirent une clientèle cyclo-touristique intéressante. Cependant, lors des conversations du territoire impliquant les élus locaux, il a été souligné un manque d'infrastructures touristiques telles que des hébergements, des restaurants, ainsi que des équipements dédiés à la pratique du vélo à proximité des voies. Cette clientèle représente pourtant une opportunité économique prometteuse pour le territoire.

Réseau de voies vertes
Source: Office du tourisme du Jura

3.4.2. L'offre et la fréquentation des hébergements

Les types d'hébergements touristiques les plus répandus sur le territoire d'ECLA sont les gîtes, suivis des chambres d'hôtes et des hôtels. Les campings offrent la plus grande capacité d'accueil, suivis des gîtes et des hôtels.

En ce qui concerne les hôtels, parmi les 11 répertoriés par l'INSEE, 6 sont classés 3 étoiles et 3 sont classés 2 étoiles. Aucun établissement hôtelier n'a obtenu la classification 1 étoile.

Pour ce qui est des campings, le camping de la Toupe à Baume-les-Messieurs et le camping Marjorie, ce dernier étant classé 4 étoiles, offrent des options d'hébergement. L'offre en camping sur le territoire est jugée adéquate et diversifiée.

Au cours des discussions dans le cadre des «conversations du territoire», il a été souligné l'importance de développer un tourisme haut de gamme axé sur le thermalisme.

Type d'hébergement	Nombre d'équipements	Nombre de lits
Aire pour camping-car	3	36
Camping	2	756
Chambre d'hôtes	15	113
Gîte de séjour	1	14
Gîte d'étape et Refuges	4	41
Hôtel	10	576
Hôtel-restaurant	1	80
Meublés et Gîtes	166	631
Résidence hôtelière	1	84
TOTAL	203	2331

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Source : Office du tourisme du Jura

Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2024 (INSEE)

Nombre d'étoiles	Hôtels	Chambres
Ensemble	11	326
1 étoile	0	0
2 étoiles	3	106
3 étoiles	6	191
4 étoiles	1	11
5 étoiles	0	0
Non classé	1	18

Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2024 (INSEE)

Nombre d'étoiles	Terrains	Emplacements
Ensemble	2	254
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	1	192
5 étoiles	0	0
Non classé	1	62

Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2024 (INSEE)

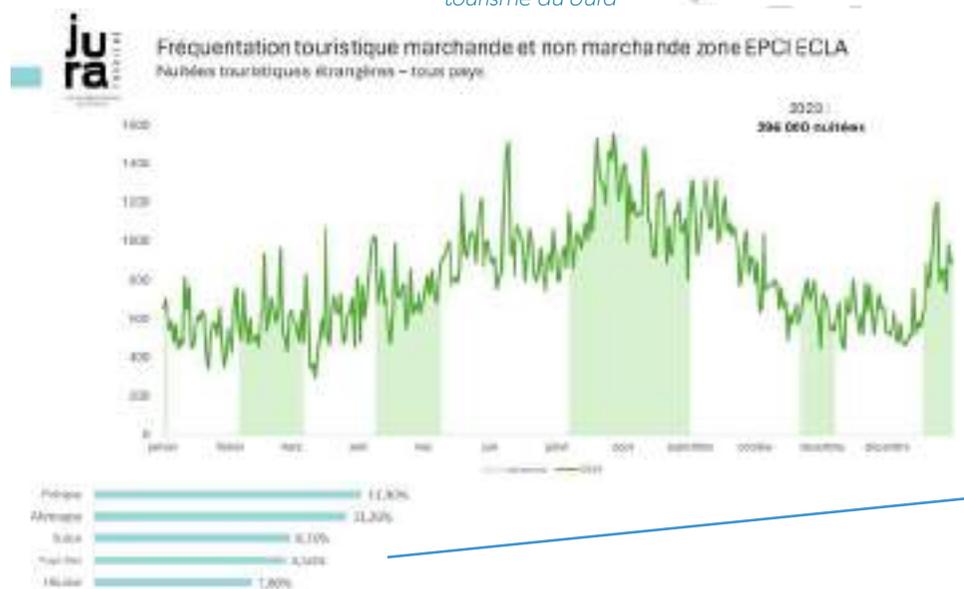
Type d'hébergement	Hébergement	Nombre de places lit (1)
Ensemble	2	260
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	1	114
Village vacances - Maison familiale	1	146
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

La fréquentation des nuitées touristiques sur le territoire d'ECLA est plus importante pendant les mois d'été. Le nombre total de nuitées touristiques extradépartementales est de 607 000 en 2023 sur ECLA. Les touristes proviennent principalement de Saône-et-Loire en première position, du Rhône en deuxième position, et du Doubs en troisième position. Ce sont donc principalement des touristes en provenance des départements limitrophes.

En ce qui concerne les nuitées touristiques étrangères, qui totalisent 296 000 nuitées en 2023, ECLA accueille principalement des touristes en provenance de Pologne en première position, d'Allemagne en deuxième position et de Suisse en troisième position.

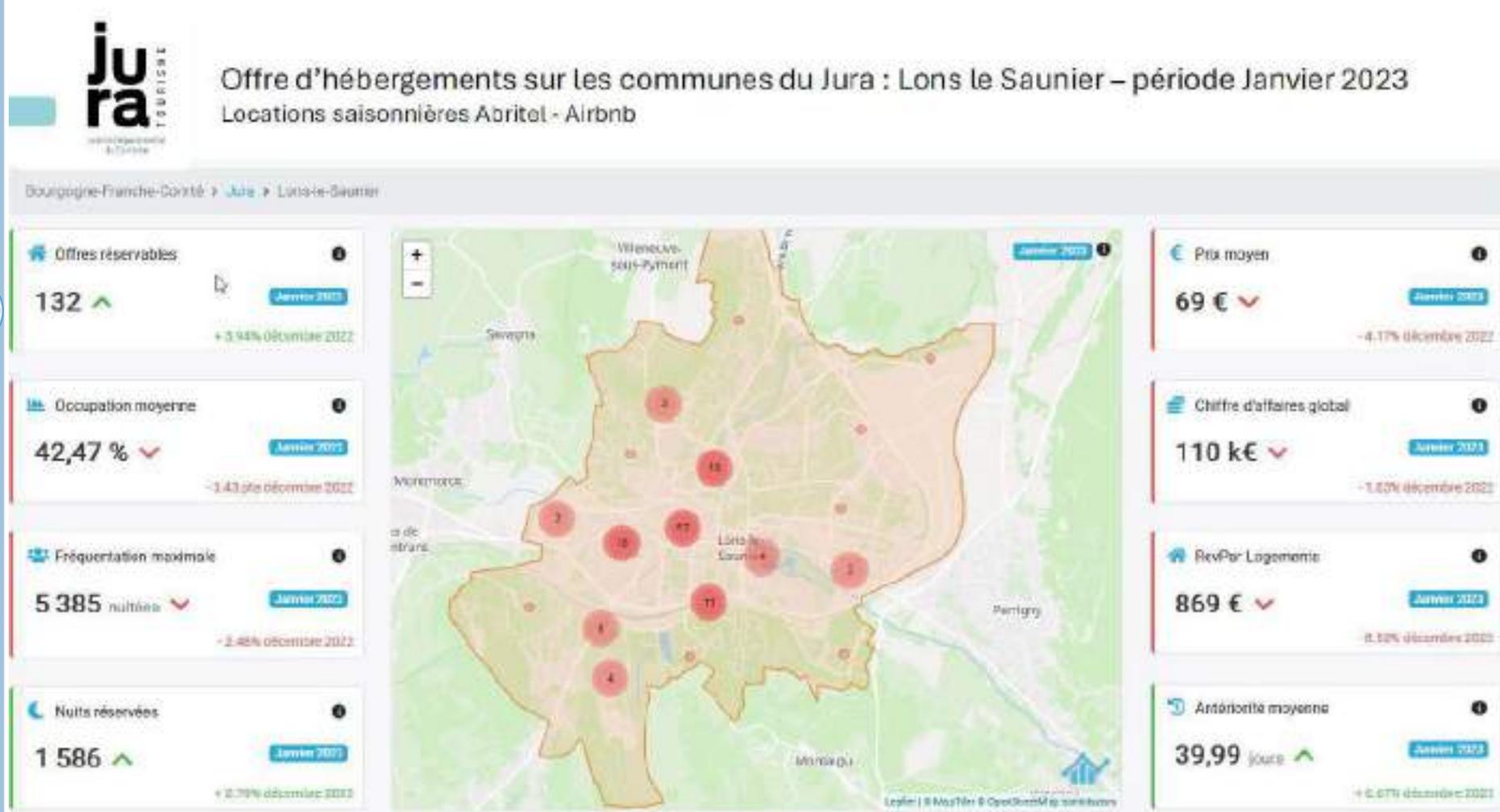


FREQUENTATION
TOURISTIQUES
Source : Office du
tourisme du Jura



Concernant l'offre d'hébergement sur les locations saisonnières, telles qu'Abritel et Airbnb, les données de l'Office du Tourisme du Jura indiquent qu'il y a 132 offres à Lons-le-Saunier. Lors des entretiens avec les communes, certaines ont déclaré qu'elles possédaient également des logements Airbnb sur leur territoire. Sur Airbnb des hébergements sont disponibles à Baume les Messieurs, Messia sur Sorne, Gevingey, Macornay, Moiron, Macornay, Cesancey, Conliège, Perrigny, Briod, Frébuans, Montmorot, Villeneuve sous Pymont, Chille, Pannessières, Chilly-le-Vignoble, Saint-Didier, L'Etoile. par exemple.

En 2023, le taux d'occupation moyen de ces biens est de 42,47 %, ce qui représente 5 385 nuitées. Le prix moyen d'une nuitée est de 69 euros.



HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES - TYPE AIRBNB ET ABRITEL

Source : Office du tourisme du Jura



Les meublés de tourisme
Source: Airbnb

L'étude de SOLIHA réalisée en 2020 dans le cadre de l'élaboration de l'ORT aborde le «phénomène Airbnb».

Le contenu analyse davantage son impact sur l'offre de logement, et donne également des éléments à propos de l'offre touristique.

En effet, les logements proposés, dont quelques-uns sont localisés dans les endroits les plus touristiques de l'intercommunalité, offrent généralement des studio ou des appartements composés de deux pièces. D'un côté, cette offre pourrait être une réponse aux besoins en petit logement du territoire. De l'autre, cette offre de meublé touristique permet de pallier le manque de lits touristiques souligné par les élus lors des conversations des territoires.

Les meublés de tourisme
Source: Chiffres clés du tourisme EDITION
2023 du JURA - JURA TOURISME

LA FRÉQUENTATION DES LOCATIONS

LES LOCATIONS PAR LES PLATEFORMES DE RÉSERVATION

Champ observé : données des logements offerts à la location sur les plateformes de réservation Airbnb et Abritel



Définitions :
 Nombre de locations : nombre total d'offres offertes au moins une journée à la location en 2021
 Nuits offertes : nombre total de nuits-logements mis(es) en location en 2021
 Nuits occupées : nombre total de nuits-logements traités en 2021
 Taux d'occupation : rapport entre les nuits offertes et les nuits occupées
 Estimation réalisée : nombre de nuits-logements occupés multiplié par 1,5

LES GITES RURAUX EN CENTRALE DE RÉSERVATION



CONSTATS

- L'offre touristique est principalement concentrée sur Lons-le-Saunier et Baume-les-Messieurs.
- Types de tourisme : Le territoire d'ECLA propose trois types de tourisme :
 - Tourisme thermal : Centré autour des thermes de Lons-le-Saunier et du patrimoine lié à l'histoire du sel.
 - Tourisme vert : Inclut divers chemins de randonnée, le site naturel remarquable de Baume-les-Messieurs (grottes, cascades), et les différentes voies vertes.
 - Tourisme vinicole et gastronomique : Utilise le vin et la gastronomie pour découvrir la culture et l'histoire locales, notamment avec le vin du Jura, le Comté et la Vache qui rit.
- Tourisme de court séjour, en raison d'un manque de mise en réseau des sites touristiques. Majoritairement composé de visiteurs des régions limitrophes,
- Il existe un déficit d'aires d'accueil pour les camping-cars.
- Initiative à Baume-les-Messieurs : Lancement de l'opération «Grand Site» visant à améliorer l'accueil du public.
- Actuellement, l'offre Airbnb est maîtrisée et n'a pas encore d'impact sur les résidences principales.
- Des risques de fermeture d'hôtels dans la décennie à venir pourraient entraîner une sous-capacité hôtelière sur le territoire.
- Deux campings sont disponibles sur le territoire d'ECLA.
- Bien que les voies vertes soient présentes, l'offre en équipements annexes pour le cyclotourisme (hébergement, restaurants, magasins de réparation, etc.) n'est pas suffisamment développée.

PROJET

ENJEUX

SCoT du Pays Lédonien :

- Des sites touristiques majeurs à l'échelle du Pays Lédonien
- La réponse aux besoins d'aménagement des différentes filières touristiques (tourisme vert, patrimonial, oenotouristique et gastronomique, thermal), pour accompagner les politiques de développement touristique.
- La prise en compte du caractère saisonnier des fréquentations (été et hiver pour le Haut Jura notamment), tout en renforçant la dimension de destination d'excursion plus régulière et continue tout au long de l'année.
- L'évolution de l'offre d'accueil et d'hébergement qui suppose des aménagements : développement de l'offre moyen-haut de gamme (hébergements, restauration, culture-loisirs), des hébergements de groupes, agro-tourisme, hébergements insolites, aires de camping-cars avec services à proximité des véloroutes...
- La préservation des sites naturels et paysagers sensibles, dans un contexte d'évolution des fréquentations et d'accueil de projets d'aménagement (par exemple, dans le développement de projet d'énergies renouvelables).
- Le maintien de la qualité des vallées, cours d'eau, lacs et étangs dans un contexte de dérèglement climatique afin de pérenniser à terme le tourisme lié à l'eau ainsi que les activités nautiques et aquatiques.
- L'offre en équipements et sites de plein-air est dense et bien répartie sur l'ensemble du territoire, ce qui participe à la qualité du cadre de vie du Pays Lédonien et de ce fait à son attractivité

Enjeux du PLUi-HM :

- Augmenter en nombre et en gamme les hôtels pour accueillir plus de touristes mais aussi les sportifs lors de compétition sportive
- Développer le thermalisme et la filière bien-être
- Développer une offre touristique pouvant accueillir des groupes en proposant notamment des aires pour les campings-cars
- Encourager / permettre la création de camping à la ferme, de ferme auberge sur le territoire d'ECLA
- Veiller à l'équilibre entre résidences principales et la location touristique
- Développer les mobilités touristiques pour attirer des visiteurs vers les principaux sites touristiques et de loisirs
- Développer les équipements liés à la pratique du cyclotourisme et du tourisme vert

3.5 . Une agriculture reconnue à soutenir

3.5.1.Préambule : méthodologie employée pour le diagnostic agricole

Le diagnostic agricole présenté ci-après s'appuie sur des données :

- **Quantitatives :**

- Données du recensement agricole (RA) 2020, ainsi que des éditions précédentes 2010 et 2000 : il s'agit de la seule source de données exhaustive concernant l'activité agricole sur un territoire. La mise à jour des chiffres tous les 10 ans permet d'évaluer la dynamique agricole ;
- Enquête réalisée auprès de l'ensemble des agriculteurs identifiés sur les 32 communes composant Espace Communautaire Lons Agglomération ;

- **Qualitatives :** à cet effet, un groupe d'agriculteurs référents a été constitué et réuni à deux reprises au cours du diagnostic :

- Au lancement du diagnostic, afin d'échanger sur les enjeux et perspectives de l'activité agricole locale, ainsi que sur la prise en compte de cette activité dans le projet de PLUi-HM,
- à l'issue du recueil de données, afin de valider les enjeux agricoles mis en évidence ainsi que l'étude de la valeur agronomique des sols, et de compléter le recensement des bâtiments agricoles.

Les agriculteurs référents ont été choisis du fait de leur représentativité géographique, leur connaissance de terrain, leur activité et les autres mandats qu'ils remplissent leur donnant la légitimité de représenter leur profession (responsables syndicaux, présidents de coopératives ou de groupes de développement agricole, maires/conseillers municipaux...). Une quinzaine d'agriculteurs a ainsi été invité aux deux réunions, voici ceux ayant participé :

Nom	Commune	Profil, mandats exercés
Emmanuel Rizzi	Domblans	Élu chambre d'agriculture 39, Président de la Coordination Rurale 39
Saive Nicolas (GAEC du vieux Chêne)	Vevy	Représentant local FNSEA
Faivre Emmanuel (GAEC des murailles)	Verges	Maire de Verges
Glarmet Arnaud	Villeneuve -Sous-Pymont	Ex. Coordination rurale
Jérémy Ponsot	Montaigu	Enjeux installation
Billard Quentin	Chilly-le-Vignoble	Enjeux du Périurbain
Marie Roy (GAEC du Sauget)	Vevy	Présidente coop. Lavigny
Valérie Closset	Gevingey	Président SVJ, AOC Côte du Jura
Fabrice Melet	Hauteroche	Vice Président SVJ

Agriculteurs référents ayant contribué au diagnostic

Plusieurs conseillers et chargés de mission de la Chambre d'Agriculture du Jura, disposant d'une bonne connaissance de ce secteur, ont également été interrogés.

Une enquête a été réalisée début 2024 auprès des agriculteurs du territoire de la Communauté de communes. Au total, 52 exploitations sur les 114 exploitations professionnelles identifiées (toutes activités confondues) sur le territoire ont répondu, soit un retour de 46 %. Le taux de retour est plus élevé pour les éleveurs de bovins et les viticulteurs.

- Pour les éleveurs de bovins, 43 agriculteurs (26 bovins lait > 5 têtes, 16 bovins viande > 5 têtes et 1 de génisses en pension > 30 têtes) ont été identifiés selon le fichier d'identification et de traçabilité des élevages, pour un retour de 25 courriers, soit un taux de réponse de 58%. Le taux de réponse est de 69% pour les éleveurs de vaches laitières.
- Pour les viticulteurs, 36 ont été identifiés pour un retour de 17 courriers, soit un taux de réponse de 47%.

Deux viticulteurs ayant répondu ont été identifiés comme non professionnels. 15 personnes ont apporté des précisions sur leur non-réponse, parmi lesquels **13 sont aujourd'hui retraités ou ont cessé leur activité**. 2 exploitants possèdent leur siège en dehors d'ECLA mais disposent de terrains et de bâtiments à Montaigu et Cesancey (Leurs bâtiments seront pris en compte pour calculer les périmètres de réciprocités).

Les données manquantes ont été complétées par des informations disponibles dans les bases de données de la Chambre d'Agriculture (sites d'exploitation, parcellaire via le Registre Parcellaire Graphique issu des déclarations PAC, données sur les producteurs...), ainsi que, à dire d'expert, par le groupe d'agriculteurs référents. Concernant la localisation des bâtiments et sites d'exploitation agricole, l'effort de recueil des données manquantes s'est concentré sur les secteurs à enjeu, à savoir dans et à proximité des bourgs et villages.

Les premiers paragraphes reposent sur les données chiffrées du Recensement Agricole. Ce dernier permet de collecter, sur un intervalle de 10 ans (2010-2020 dans notre cas), de multiples informations relatives aux exploitations françaises (Superficies, cheptels, main d'œuvre...). Lorsqu'il permet de décrire l'activité agricole d'un territoire précis (EPCI, département...), il se rapporte exclusivement aux agriculteurs dont le siège est présent sur ce même territoire.

3.5.2. Les exploitations agricoles

3.5.2.1. Nombre, taille et structuration des exploitations agricoles

Depuis le Recensement Agricole de 2020, la définition de la taille d'exploitation a été modifiée : elle n'est plus liée à la superficie de l'exploitation mais à la « Production Brute Standard », ce qui permet de corriger le biais d'exploitations à forte valeur ajoutée sur une petite surface, considérées auparavant comme petites voir « micro ».

En 2020, 52% des exploitations de l'Agglomération de Lons-le-Saunier étaient classées comme « micros » ou « petites » alors qu'elles ne couvraient que 18% de la SAU de la totalité des exploitations du territoire. 28% étaient de type « moyennes » et exploitent 41 % de la SAU pour un tiers des ETP. Enfin les « grandes » exploitations, plus rares (19%), couvraient une bonne part de SAU et représentaient 47% des ETP.

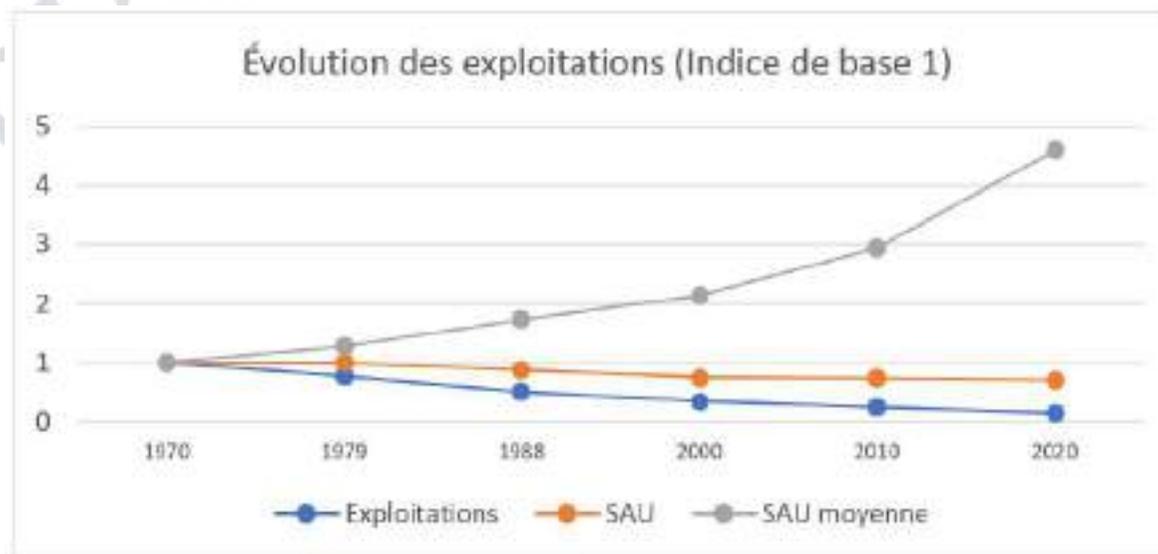
Entre 2010 et 2020, **le nombre d'exploitation a diminué de 40%**, passant ainsi de 187 à 113. Cette tendance a commencé à s'installer dans les années 1970. Dans la même **période, leur SAU totale a diminué de 404 ha* pour atteindre désormais 6 824 ha**, quand bien même la SAU moyenne par exploitation a presque doublé (de 38ha à 60 ha)



ZOOM SUR LA PRODUCTION BRUTE STABDARD LA LOI AGECE

La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations »

- « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros ;
- « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros ;
- « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros ;
- « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.



Evolution des exploitations (RA 2020)

La perte de 404 ha de SAU se rapporte aux exploitants dont le siège est dans le périmètre d'ECLA.

Elle s'explique par :

- Une perte légèrement supérieure à **100 ha** (Selon ancienne méthode SCoT du Pays lédonien) liée à l'**artificialisation des sols**,
- **296.4 ha** (retrouvés à partir de l'enquête auprès des agriculteurs) ont été perdus suite à la reprise par d'autres agriculteurs hors ECLA (perte de la richesse locale),
- Des **parcelles** ne sont **plus déclarées** sans que l'on puisse l'expliquer et vice-versa,
- Phénomène **d'enfrichement** difficilement quantifiable via le RPG.

Elle peut également être biaisée selon les surfaces à intégrer à la PAC, qui changent parfois selon les années.



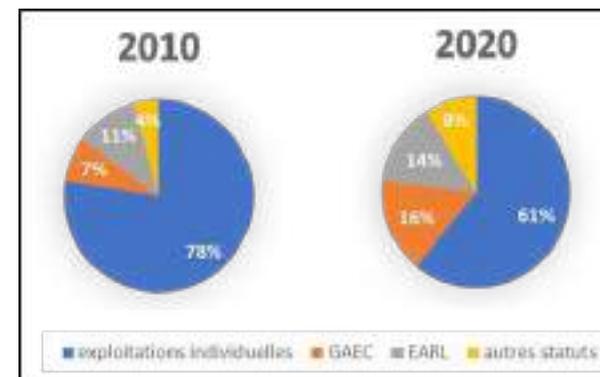
Artificialisation de terres déclarées à la PAC, de 2010 à 2023 - Montmorot



Artificialisation de terres déclarées à la PAC, de 2010 à 2023 - Courlaoux

En sus d'une nette diminution des exploitations et d'un déclin plus léger de la SAU, **le nombre d'ETP est passé de 242 à 204.**

Bien que la part d'exploitations individuelles ait diminué (-17 points), elle reste relativement élevée. Cette régression se fait au profit des GAEC qui comptent plusieurs associés : le nombre de chefs d'exploitations a diminué moins rapidement que le nombre d'exploitations. Par ailleurs, le recours à une main d'œuvre salariée permanente s'accroît



Types d'exploitations (RA 2020)

3.5.2.2. Population agricole active et emploi agricole

	Nombre d'actifs			Volume de travail (ETP)		
	2010	2020	Évolution	2010	2020	Évolution
main d'œuvre totale	1153	510	-56%	242	204	-16%
chefs d'exploitations, coexploitants	215	145	-33%	135	120	-11%
└ dont coexploitants familiaux	22	25	14%	21	23	7%
main d'œuvre familiale	95	26	-73%	30	13	-55%
salariés permanents	60	70	17%	50	52	3%
sous-total main d'œuvre permanente	370	241	-35%	215	185	-14%
saisonniers et salariés occasionnels	783	269	-66%	28	19	-32%

De plus, la composition de cette main d'œuvre a évolué, avec un léger déclin du nombre de chefs d'exploitation, **une chute de la main d'œuvre familiale**, et en parallèle **une légère augmentation du salariat agricole**.

Le nombre de **saisonniers** et **salariés occasionnels diminue** (-66%) bien qu'elle ne représente que-32% en ETP. Ce type de profil s'avère de plus en plus difficile à recruter.

Selon les agriculteurs présents lors du premier « groupe de travail », **l'agriculture subit une crise de la main d'œuvre**, qui pourrait mettre en péril l'avenir du modèle des exploitations. Cette crise est multifactorielle :

- Une **crise du logement**, aussi bien pour des locations occasionnels (type meublé pour un apprenti ou un saisonnier) que de longue durée, pour loger les salariés à proximité des exploitations. Il faudrait « presque envisager de proposer des logements sur place » pour rendre l'emploi plus attractif, ce qui ne semble pas compatible avec la réglementation. « Le modèle du jeune apprenti qui vivait avec la famille d'agriculteur » arrive au bout.

- Au sein de l'agglomération, une **concurrence avec l'emploi industriel** en ville, moins contraignant, plus simple pour se loger à proximité, moins de distance à parcourir entre le domicile et le lieu de travail...
- Une **crise des vocations** face à des emplois plus contraignants (amplitudes des horaires, temps de travail...), bien qu'aujourd'hui, les filières sont assez bien organisées et rémunératrices.

Ce manque de main d'œuvre, à long terme, pourrait affecter l'organisation des exploitations :

- En élevage, les structures s'organiseront de plus en plus en GAEC ou sociétés et s'agrandiront modérément. La filière est suffisamment organisée pour s'adapter.
- En viticulture, l'avenir est moins certain. Le modèle des petites exploitations familiales (qui fonctionnent aujourd'hui très bien) pourrait disparaître au profit de grandes sociétés.

Emploi partagé

Pour répondre aux exigences de main d'œuvre durant les pics de travail saisonniers, ou pour pouvoir être remplacés pour prendre des congés ou en cas d'accident/maladie, les agriculteurs se tournent de plus en plus vers l'emploi partagé.

En 2023, 19 agriculteurs ayant leur siège sur ECLA ont fait appel à ce type de main d'œuvre : 64 salariés ont été mobilisés sur l'année, pour générer 4 291 heures de travail.

118 salariés résidant sur ECLA ont travaillé pour le groupement d'employeurs de SOELIS. Ils ont travaillé sur la zone d'ECLA, mais aussi à l'extérieur du territoire concerné. Ils ont travaillé précisément pour 98 entreprises différentes et ont effectué 14 397 heures.

Emplois indirects

L'agriculture génère également des emplois indirects. De manière générale, selon le réseau des Chambres d'Agricultures, 1 emploi agricole sur un territoire génère 4 à 5 emplois indirects en amont et en aval de la production. D'autres études plus restrictives évaluent ce ratio entre 1 et 2,5, à l'instar de L'Institut de l'Élevage (l'IDELE) qui table sur des ratios : de 1.07 pour 1 pour les élevages de bovins lait ; de 0.76 pour 1 pour les élevages de bovins viande, de 1.91 pour 1 pour les volailles de chair et lapin, sachant que l'élevage bovin est majoritaire sur le territoire.

Pour ce qui concerne l'aval de la production agricole, Espace Communautaire Lons le Saunier est doté de plus petits ateliers de transformation, à taille humaine, et d'établissements agro-industriels ; il s'agit pour une partie d'entreprises de production ou de stockage de fromages, de forme artisanale ou industrielle (jusqu'à 200 emplois sur le site de Monts-et-Terroirs à Vevy, un peu moins d'une centaine pour le site de Bel à Lons-le-Saunier, environ 350 pour le site de Lactalis à Lons le Saunier) et du côté de Perrigny, des établissements de découpe et de préparation de viande (notamment lié à la présence de l'abattoir). Ces outils seront détaillés dans le paragraphe consacré aux filières ci-après.

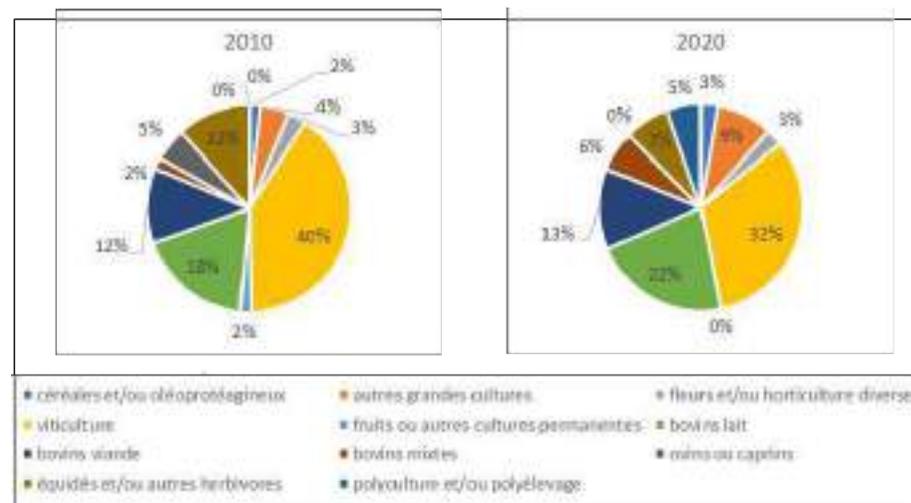
3.5.2.3. Orientation technico économique des exploitations

Les exploitations sont classées selon leur spécialisation : **l'orientation technico-économique** (OTEX). Une exploitation est **spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total**. Espace Communautaire Lons Agglomération est marqué par la diversité de ses exploitations :

- Le premier plateau (de Beaume-les-Messieurs à Publy) est plutôt tourné vers la production de « bovin lait » qui se structure autour de la production de lait à comté.
- Un deuxième espace correspond à l'aire d'AOP viticole, comprenant les deux AOC géographiques de l'Étoile et Côte du Jura.
- Sur le reste de l'agglomération, les types de productions sont plutôt disparates, notamment en zone périurbaine avec la présence d'exploitations tournées vers la production de « bovin viande ou mixte », de « grande culture », ou le « maraichage » ...

L'enquête réalisée auprès des exploitants agricoles n'a pas pu permettre d'identifier de manière exhaustive l'orientation technico-économique des exploitations. La répartition proposée provient de facto des données du recensement agricole 2020.

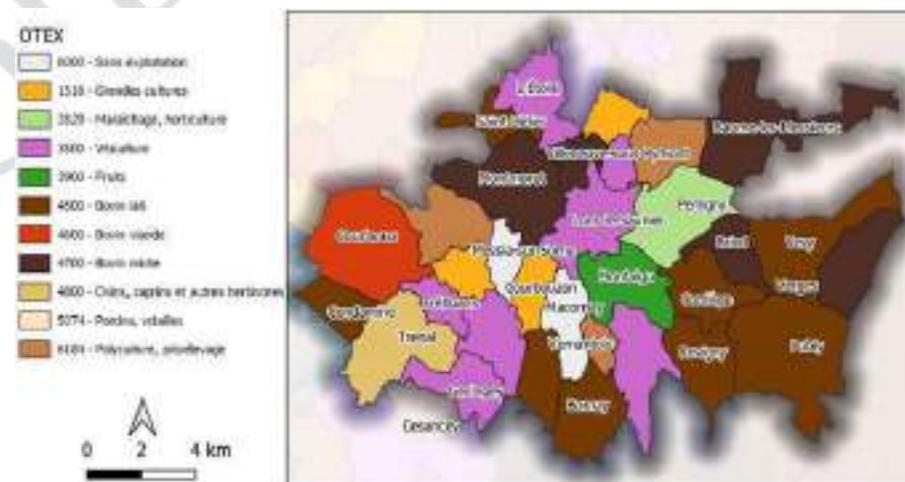
À noter qu'entre 2010 et 2020, la part d'exploitants orientés « viticulture » décline légèrement, quand celle des « autres grandes cultures » et du bovin (Lait, viande, polyculture élevage...) continue de croître.



Répartition des Orientations technico économique des exploitations (RA 2020)

Le nombre d'éleveurs bovins est estimé autour de 41, quand le Recensement agricole de 2020 en donnait 51.

Le constat est identique pour les viticulteurs, même s'il est compliqué de recenser les petites installations récentes. On estime qu'il y a environ 32 viticulteurs sur ECLA, parfois en double activité.



Orientations technico économique des exploitations (RA 2020)

	Exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations	187	113	7 228	6 824	6 410	5 743	242	204	14 542
<i>dont</i>									
céréales et/ou oléoprotéagineux	3	3	s	s	s	s	5	3	s
autres grandes cultures	8	10	35	73	0	0	2	4	3
fruits ou autres cultures permanentes	3	s	6	s	0	s	1	s	s
légumes ou champignons	-	-	-	-	-	-	-	-	-
fleurs et/ou horticulture diverse	5	3	12	s	0	0	22	14	390
viticulture	69	36	224	190	18	5	79	67	5 856
bovins lait	31	24	4 042	3 620	3 875	3 468	68	54	5 532
bovins viande	20	14	1 264	1 262	1 198	1 048	25	17	786
bovins mixtes	3	7	407	768	423	681	8	11	784
équidés et/ou autres herbivores	20	8	555	371	458	372	18	18	423
ovins ou caprins	9	s	47	s	31	s	3	s	s
porcins	-	-	-	-	-	-	-	-	-
combinaisons de granivores (porcins, volailles)	s	-	s	-	s	-	s	-	-
volailles	s	-	s	-	s	-	s	-	-
polyculture et/ou polyélevage	14	6	368	204	333	s	12	14	494
non classées	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Exploitations selon l'OTEX d'après le recensement agricole de 2020

3.5.2.4. Renouvellement des générations

Les chiffres du recensement agricole montrent d'une part une augmentation de l'âge moyen des chefs d'exploitation sur le territoire, avec une classe d'âge majoritaire en 2010 entre 50 et 55 ans, qui se décale logiquement en 2020 sur la tranche d'âge 55-60 ans.

D'autre part on constate un bon renouvellement des générations, avec des classes d'âge entre 25 et 35 ans qui restent à un niveau équivalent entre 2010 et 2020, confirmant l'attractivité du territoire.

Le recensement agricole de 2020 donne une indication sur le devenir de des exploitations dans le cas où le chef d'exploitation, ou le plus âgé des exploitants, a plus de 60 ans. Au sein de l'agglomération, elles étaient 39 à être concernées. Parmi elles, 14 exploitants ne souhaitent pas prendre leur retraite immédiatement, 8 prévoient une reprise par un coexploitant ou un membre de la famille et 16 ne savaient pas.



Le « groupe de travail » réunit le 26 février a apporté des précisions sur ce sujet :

- Une bonne dynamique de reprise dans l'élevage, notamment sur le secteur plateau avec la production de lait à comté.
- Une très bonne reprise des exploitations viticoles lors d'un départ à la retraite. Toutefois, au moment de la vente, la vigne est souvent dissociée du bâtiment d'exploitation. On constate également une forte concurrence avec les propriétaires bourguignons sur les terres en AOC, surtout sur les plus grandes surfaces rendues inaccessibles pour les plus petits porteurs de projet.
- Quelques communes où il faudra anticiper les transmissions et rendre possible la construction de bâtiments agricoles à l'extérieur du bourg pour s'adapter et conforter l'activité agricole : Pully, Revigny et Gevingey ont été citées.

3.5.2.5. Dynamique des exploitations

Parmi les 52 réponses aux enquêtes agriculteurs et viticulteurs :

- 17 sont en développement (majorité en bovin lait et viticulture),
- 24 sont en vitesse de croisière (7 en viticulture, 5 en polyculture-élevage, 4 en bovin laitier et 4 en bovin viande)
- 4 sont en phase de désinvestissement, dont un seul prévoit la reprise par un jeune agriculteur (exploitation laitière).

Ces résultats confortent l'idée d'une agriculture dynamique dans les filières bovines et la viticulture. Toutefois, le faible taux de réponses dans les autres filières, et les quelques résultats obtenus lors de l'enquête laisse paraître une difficulté à se diversifier.

Au total,

- 12 agriculteurs ont un projet d'agrandissement de l'exploitation, dont 3 qui souhaitent restructurer l'existant,
- 1 agriculteur souhaite restructurer son exploitation,
- 4 viticulteurs souhaitent aménager de nouveaux bâtiments.

La liste des projets figurera sur la carte des sites.

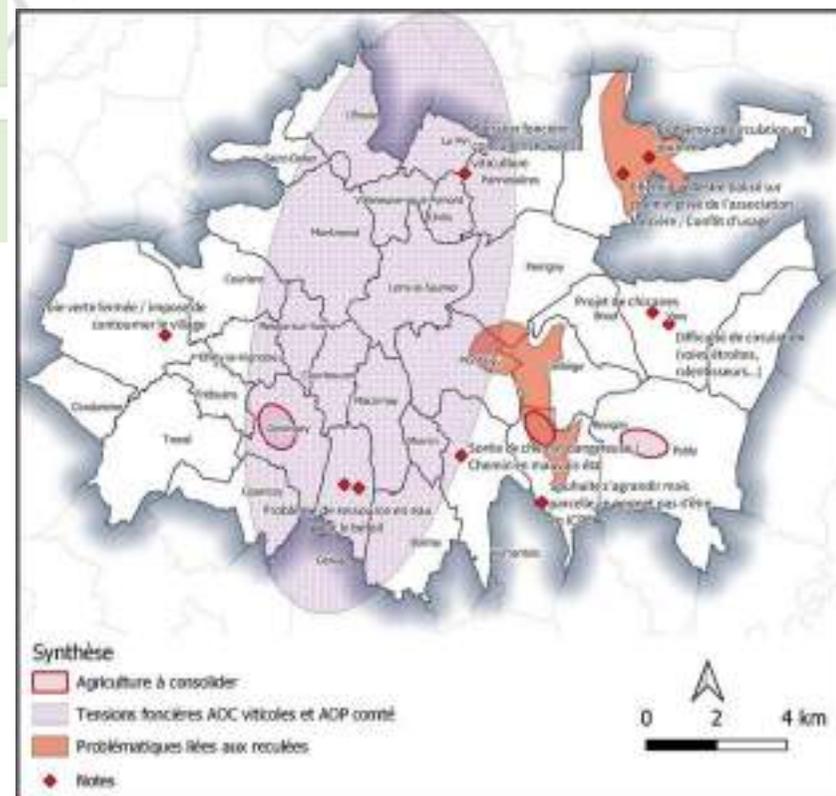


Dynamique des exploitations (Enquête PLUi 2024, CA39)

3.5.2.6. Difficultés rencontrées par les agriculteurs

Types de difficultés	% des répondants	Détails
Pression foncière	22 %	<u>Concurrence</u> entre les différentes appellations, difficile d'avoir accès à de nouvelles parcelles, <u>Urbanisation</u> qui consomme des espaces agricoles (exemple du projet pharmaco-logistique de l'hôpital).
Accessibilité	22 %	<u>Chemins difficiles d'accès</u> pour les exploitations et également aux parcelles (Parcelles de La Doye ont été pointés), <u>Traversées de villages inadaptés</u> pour les engins agricoles (Ralentisseurs, chicanes...), <u>Mauvais entretien des chemins communaux</u> , <u>Traversées de route avec le bétail</u> .
Circulation	12 %	<u>Circulation importante des routes</u> qui rend difficile les déplacements, des vitesses excessives... <u>Chemins d'exploitations fréquentés par des promeneurs pas toujours respectueux</u> . <u>Difficulté d'accès des poids lourds dans les bourgs avec interdiction (D1083)</u>
Voisinage	6 %	Nuisances liées aux bruits, zones de non-traitement...
Autres	8 %	<u>Morcellement</u> : des terrains morcelés, parfois éloignés du siège (Bomay), <u>Accès à l'eau</u> , <u>Acceptabilité sociale</u> ...

Problèmes rencontrés (Enquête PLUI 2024, CA39)



Enjeux agricoles, (G1, Enquête PLUI 2024, CA39)

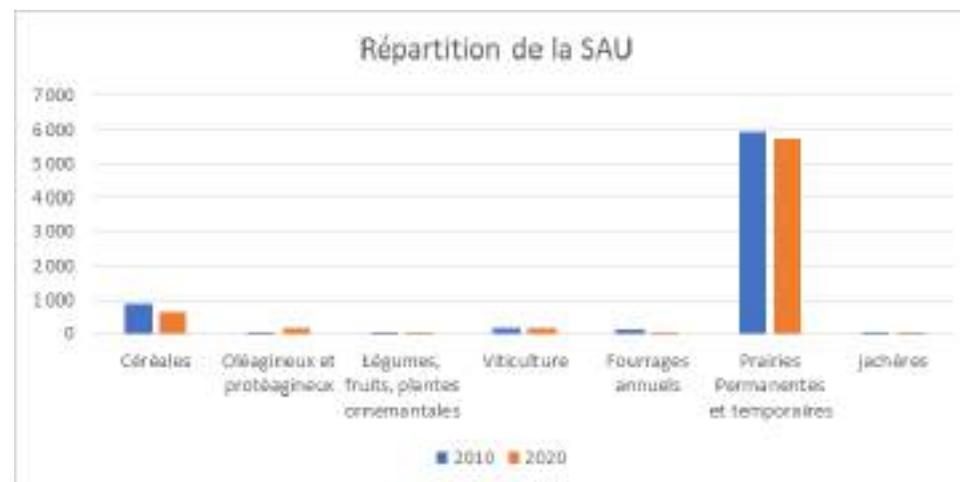
3.5.3. Les espaces agricoles

3.5.3.1. Surface Agricole Utile (SAU) et occupation du sol

Lorsque l'on regarde l'évolution de l'occupation des sols du territoire on constate que :

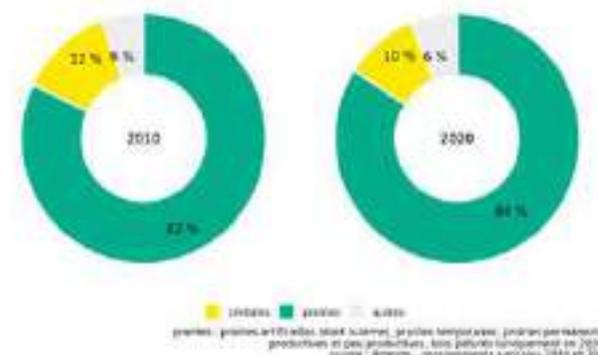
- La SAU en prairies a augmenté de 2% quand bien même sa surface a diminué de 191 ha entre 2010 et 2020. La prairie représente 5 731 ha, soit 84 % de la SAU totale du territoire. De manière générale, les prairies permanentes représentent environ 90% des prairies présentes sur ECLA.
- La SAU en céréales a diminué de 231 ha passant de 12% à 10% de la SAU totale. En observant l'assolement 2022 (Registre Parcellaire Graphique), on retrouve quelques cultures de printemps (orge, avoine) et d'hiver (triticale, blé tendre, orge). Les principales cultures sont le blé tendre, l'orge et le maïs.
- La production d'oléo-protéagineux a augmenté de 86 ha, soit une évolution de 132%. On retrouve essentiellement du soja, tournesol et colza.
- Le maraichage et la production de fruits ou fleurs progressent lentement.
- Concernant la SAU consacrée à la vigne, le RPG ne permet pas d'identifier ces dernières de manière exhaustive. Le recensement Agricole fait état d'une perte de 34 Ha pour les exploitants dont le siège est sur ECLA. A priori, la surface couverte par des vignes n'a pas tant diminué sur la période 2010-2020. Elle traduit plutôt le rachat du vignoble par des exploitants extérieurs au territoire, parfois situés sur d'autres départements

À ce propos, l'enquête n'a pas permis de recueillir des données exhaustives relatives aux viticulteurs sur le territoire d'ECLA. Le rapport « L'agriculture du Jura » paru en février 2021 permet d'en dire davantage sur cette filière dans le département. Le vignoble jurassien se maintient sur 80 km le long du Piémont. Il représente **2 149 ha** et a permis de produire **53 000 Hectolitres en 2019**. Cette activité représente **23% de valeur-ajouté dans l'agriculture du département**, pour 0.4% de la SAU. On comptait 671 exploitants viticoles en 2010, majoritairement de petite taille. Seulement 5 domaines comptaient plus de 10 salariés.



Répartition de la SAU (RA 2020)

Répartition des cultures principales
ECLA (Espace Communautaire Lom Agglomération)



3.5.3.2. L'organisation paysagère

L'occupation du sol a été déterminée à partir du RPG (Registre Parcellaire Graphique) de 2022, élaboré à partir des déclarations PAC des agriculteurs. Elle permet de spatialiser la diversité végétale cultivée.

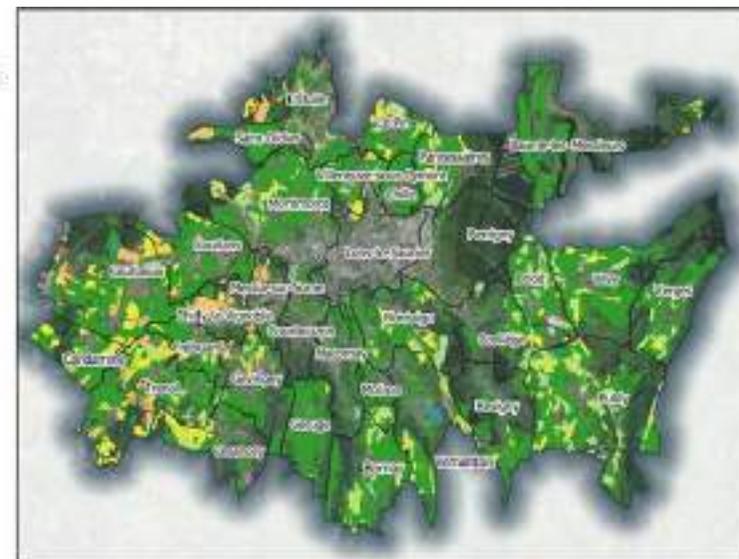
Les aides de la PAC sont plus rarement sollicitées en viticulture, les parcelles concernées sont donc peu représentées dans ce fichier. Elles se concentrent en majorité sur les communes de l'Étoile, Gevingey et Cesancey qui appartiennent au secteur d'AOP viticole.

Les prairies permanentes sont largement prédominantes sur l'ensemble du territoire, mais beaucoup plus présentes à l'est.

Du premier plateau jusqu'à Bornay en petite montagne, où les orientations sont plutôt tournées vers la production de lait à comté, on constate une mosaïque de « Prairies permanentes », d'autres « surfaces fourragères » et dans une moindre mesure « de grandes cultures ».

A l'ouest, la part de la SAU destinée à la production de « grandes cultures » est légèrement plus importante. Contrairement au reste du territoire, la production d'Oléo-protéagineux s'y développe.

Occupation du sol selon déclaration PAC 2022



Occupation du sol selon déclaration PAC (RPG 2022)

3.5.3.3. Typologie des parcelles

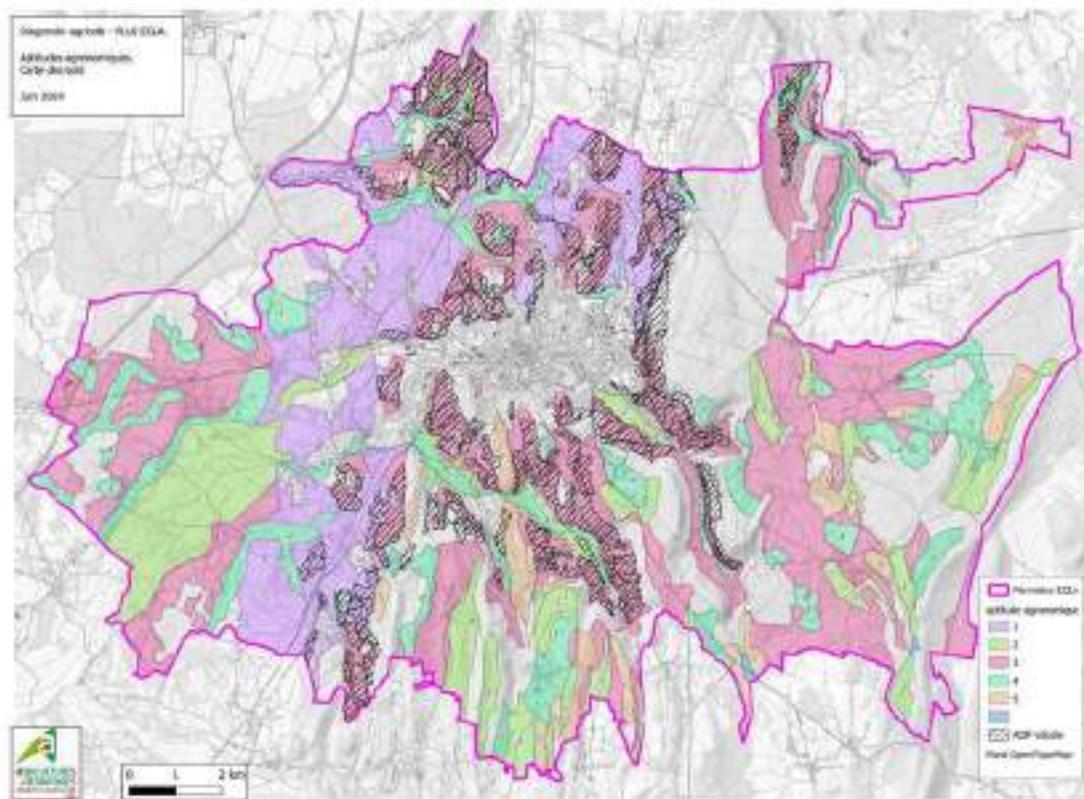
La taille des parcelles est un levier important dans la protection de la biodiversité. Des études récentes ont montré que réduire la taille des parcelles de 5 à 2.8 ha avait un impact comparable à la mise en place d'une proportion de structures semi-naturelles de 0.5 à 11% et ceci, même en l'absence de végétation semi-naturelle entre les parcelles.

Sur le territoire d'ECLA, on compte 2 804 parcelles (RPG 2022) ; les parcelles font en moyenne 3.04 ha avec un maximum à 60 ha. Si on classe les parcelles selon leur taille, les grandes parcelles de plus de 10 ha sont très peu représentées par rapport aux petites parcelles de 2.8 ha ou moins. On compte 153 parcelles de 10 ha ou plus, soit moins de 5.5 % des parcelles. 83% de la SAU est composée de petite parcelle de moins de 5 ha, ce qui est très favorable à la préservation de la biodiversité. Il conviendra de **trouver le bon équilibre de taille**, car des parcelles trop petites sont parfois difficilement mécanisables (Groupe de Travail 2, 2024).

Classes (ha)	Nombre de parcelles
< 2,80	1843
De 2,80 à 5	465
De 5 à 10	342
De 10 à 15	91
De 15 à 20	30
De 20 à 25	12
De 25 à 30	12
De 30 à 60	9

RPG 2022

3.5.3.4. Valeur agronomique des sols



Aptitude agronomique des sols. Sources : CA99, Typologie des sols 1993 GRAPE, RRP. UFC INRAE 2023

3.5.3.5. Les typologies d'espaces agricoles

Le territoire d'Espace Communautaire Lons Agglomération est découpé en 4 « Petites Régions Agricoles », qui correspondent quasiment exactement aux sous-unités paysagères (excepté Baume-les-Messieurs qui se trouve à la fois dans la région « Premier plateau » et l'unité paysagère « Vignoble et Revermont ») issues de l'atlas des paysages de Franche-Comté. Ce découpage est représentatif des activités que l'on retrouve sur le territoire :

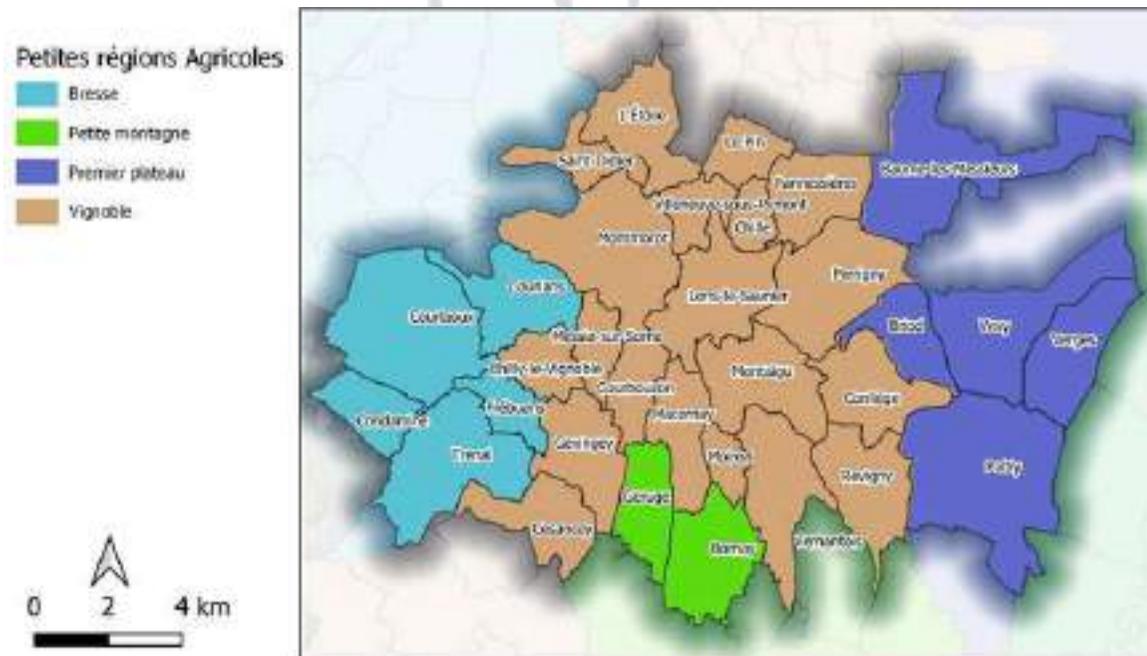
Le premier plateau : Cette unité, à l'extrême est du territoire, comprend les communes de Briod, Vevy, Verges et Publy, on parle alors du plateau lédonien. Elle est marquée par une couverture forestière de feuillus, du fait de son altitude, et par une mosaïque alternant petits bois et prairies. Le réseau de haies y est plutôt étoffé.

On y trouve des sols de capacité agronomique variée, et des exploitations agricoles d'assez grande taille, majoritairement en élevage, plutôt orienté vers la production de lait à comté.

Le Vignoble et Revermont : Cette unité traverse de part et d'autre l'Agglomération d'ECLA, du nord au sud. Elle est caractérisée la présence de barres rocheuses et de forêts le haut des versants. En contre-bas, le long des basses pentes, les sols sont composés de marnes et de cailloutis calcaires, propice à la culture de la vigne et qui caractérise ce secteur en AOC viticole.

En réalité, cette unité est occupée en majorité par des cultures et prairies, donnant lieu à un paysage plus diversifié, mêlant vignobles, cultures et composantes urbaines.

Elle est par ailleurs marquée par des paysages de reculées, composés de falaises, de pentes boisées et de fonds de vallées pâturés comme en témoigne la commune de Baume-les-messieurs.



Petites Régions Agricoles (FRAAF BFC)

3.5.3.6. Enjeux liés à l'environnement

De manière générale, les exploitations agricoles du territoire classés en « ICPE » ont l'obligation réglementaire de disposer d'un plan d'épandage pour la gestion et la valorisation de leurs effluents.

Les cheptels ont plutôt eu tendance à diminuer entre 2010 et 2020, quelques soient les espèces. Le nombre de bovins est passé de 6 475 têtes à 5 543 et concerne également les vaches laitières (passant de 1 743 têtes à 1 647). De plus, l'activité agricole principale du territoire, l'élevage qui plus est relativement extensif en lien avec l'AOP Comté, occasionne un impact modéré sur son environnement.

Malgré cette diminution, des problématiques ponctuelles d'épandages en mauvaises conditions peuvent toutefois occasionner des fuites vers les eaux souterraines et les cours d'eau.

La préservation de la biodiversité est un autre défi que l'agriculture doit relever. Les **principaux zonages** sur le territoire concernent des surfaces très particulières : Les reculées de Baume-les-Messieurs ou Revigny, la Réserve Naturelle Régionale de la côte de Nancy (entre Macornay et Lons-le-Saunier) ou d'autres espaces boisés. À la marge, ces zonages peuvent recouper des secteurs agricoles comme à Trenal ou Courlaoux. La préservation et la restauration de la biodiversité, en dehors de ces zonages tout aussi importante.

La **préservation des activités agricoles** dans les reculées est un véritable enjeu pour le territoire. Outre la possibilité de retrouver de la SAU et de valoriser de nouveaux espaces pour se diversifier, elle permettrait de **lutter contre l'enfrichement** des paysages et de favoriser la biodiversité. C'est d'ailleurs l'un des objectifs fixés par l'association de « Défense de la Vallée de la Vallière », active sur les communes de Revigny, Conliège, Montaigu et Perrigny, malgré certaines difficultés déjà bien ciblées : En vallée, une topographie des lieux qui rend certaines parcelles peu accessibles, un morcellement parcellaire important qui rend difficile l'installation de nouvelles activités, une difficulté à l'identification des propriétaires fonciers, un Plan de Prévention des Risques Naturels mouvement de terrain sur les hauteurs et des risques d'inondation



Vignobles à Cesancey, CA39



Photo aérienne, 2001-2023, enrichissement à Beaume-les-Messieurs village



Photo aérienne, 2001-2023, enrichissement à Beaume-les-Messieurs



Photo aérienne, 2001-2023, enrichissement à Revigny



Photo aérienne, 2001-2023, enrichissement à Montaigu

Si la problématique est bien identifiée dans les communes précédemment illustrées, les surfaces en cours de transformation sont **difficilement quantifiables**. Les données issues du RPG permettent d'identifier des surfaces uniquement déclarées à la PAC. Or, ces dernières ne l'étaient pas forcément. La photo aérienne permet toutefois de prendre conscience du phénomène. Ces espaces en déprise pourront potentiellement être **revaloriser à travers des projets de diversification** à l'heure où le foncier se fait de plus en plus rare.

Côté viticulture, les cahiers des charges en AOC tendent vers des **pratiques plus vertueuses** pour la biodiversité, mais également en limitant les risques d'érosion des sols : limitation de l'apport d'azote minéral de synthèse, maîtrise de la végétation par des moyens mécaniques pour les parcelles en pente, bandes et tournières enherbées, Limite de la longueur des rangs en fonction de l'inclinaison des vignes...

Biodiversité

-  Zones Nature 2000
-  Directive Habitat
-  ZNIEFF1
-  ZNIEFF2



Enjeux de biodiversité (Scan 25, INPN, Natura 2000)

3.5.3.7. Les signes de qualité

Le territoire du PLU intercommunal est concerné par :

- 2 AOP fromagères : Comté, Morbier (couvre tout le Jura),
- 4 AOP viticoles : Côte du Jura, Crémant et Macvin et l'Étoile (sur 2 communes)
- AOP crème et beurre de Bresse,
- AOC Volaille de Bresse ou poulet de Bresse
- IGP Volaille de Bourgogne,
- 2 IGP : fromagères (Emmental Français et Gruyère),
- 3 IGP : porcs de Franche Comté, saucisses de Morteau et de Montbéliard,
- 10 IGP : vins et crémants de Franche Comté.

Selon l'annuaire bio (source : annuaire bio de l'Agence Bio) en 2022, 34 exploitations du territoire d'Espace Communautaire Lons Agglomération sont engagées en Agriculture Biologique, dont 7 engagés depuis moins d'un an (19 comptabilisés au recensement Agricole de 2020).

Les surfaces cultivées en Agriculture Biologique et en conversion ont augmenté de **547 ha en 5 ans**. Au total, la part des surfaces concernées représentent 17.5%. Les cultures les plus représentées sont les prairies et surfaces fourragères et la vigne. 5 exploitations sont engagées dans la production de légumes en agriculture biologique.

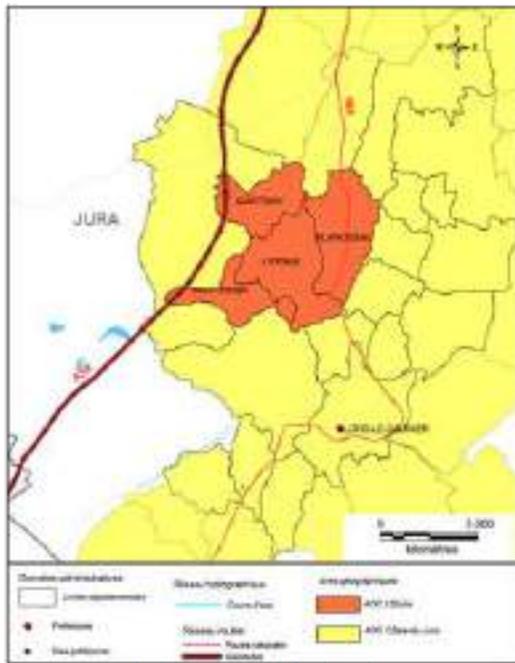
Cette évolution coïncide avec la volonté du Pays Lédonien de développer la filière AB sur son territoire, notamment à travers le portage du Projet Alimentaire Territorial bio et l'émergence de la SCIC Ensemble Bi'eau dont le but est de structurer la filière AB. Elle réunit aujourd'hui des producteurs bio, les Communautés de Communes et acteurs du territoire, elle alimente la cuisine centrale et commercialise ses produits sous la marque « Jura Sain ».

Au vu de la conjoncture actuelle et des éléments apportés par les professionnels invités au « Groupe de Travail », **la production en Agriculture biologique semble atteindre un plateau**. Ces éléments seront détaillés ultérieurement.

Si le nombre d'exploitations qui vend en circuit court a considérablement augmenté, passant de 28 à 47 (hors vin) entre 2010 et 2020, la vente en direct a quant à elle diminuée (20 à 18). Un apiculteur est labellisé « Bienvenue à la ferme ». Une exploitation à Bornay s'est tournée vers le tourisme à la ferme. Côté vin, une majorité des exploitants semblent **se tourner vers la vente directe** (8 sur 12 répondants à cette question lors de l'enquête).



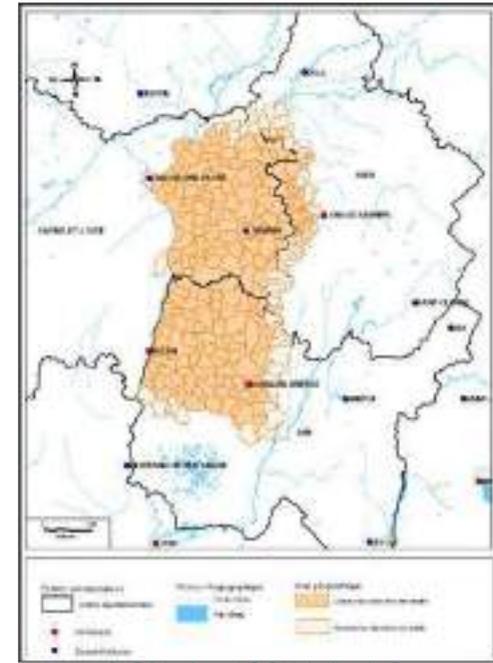
Signes de qualité (RA 2020)



INAO, Périmètre AOC côte du Jura



INAO, Périmètre AOC l'Etoile



INAO, Périmètre AOC Volaille de Bresse



INAO, Périmètre AOC comté

3.5.4. Les filières agricoles

Espace Communautaire Lons Agglomération a la particularité d'accueillir le lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) Edgar Faure sur la commune de Montmorot. Composé du lycée, du CFA, du CFPPA et d'une exploitation, elle compte environ 1000 élèves. L'exploitation est un support pédagogique pour les étudiants et permet d'étudier différents domaines : production de lait à comté, de viande bovine, de volaille, de vigne et de la transformation en vin...

La production de lait AOP, portée par la filière Comté, est largement majoritaire sur le territoire.

La viticulture est ensuite très présente et forme le deuxième pilier du territoire. D'autres activités d'élevage sont présentes tandis que les productions végétales sont très minoritaires, en lien avec le potentiel pédo-climatique du territoire.

Les activités de type équestre sont bien représentées, avec quelques élevages de chevaux pour le sport/loisir et surtout plusieurs centres équestres.

La production de lait AOP Comté est soumise à un cahier des charges très strict garantissant la qualité du produit et des conditions de son élaboration. Ce cahier des charges est en cours de révision, une nouvelle version sera prochainement applicable. Parmi les dispositions de ce cahier des charges, celles qui pourraient avoir un lien direct ou indirect avec le PLUi en cours d'élaboration sont notamment :

- la limitation de production de lait à 4 600 l / ha de surface fourragère / an,
- au moins 1,3 ha de surface fourragère par vache laitière,
- au moins 50 ares de pâturages par vache laitière disponibles dans un rayon de 1,5km autour du point de traite.

Ces mesures visent à limiter une trop forte augmentation de la taille des fermes et une intensification de la production ; on constate que l'accès au foncier et surtout le maintien de la superficie exploitée sont des enjeux forts pour les producteurs, afin de respecter ce cahier des charges. Ainsi, toute perte de foncier peut fragiliser une exploitation, notamment lorsqu'elle est déjà très proche des seuils fixés par l'AOP.



A l'échelle de l'aire d'appellation, la production de Comté est en constante augmentation, passant de 53 800 t en 2009 à 67 900 t en 2019 (source CIGC). S'il était prévu sur la période 2021-2024 une ouverture de 2% (soit 1 500 t supplémentaires / an), la réalité est tout autre : Le comité interprofessionnel de gestion du comté (CIGC) a fait le choix d'abaisser les droits à produire alloués aux fruitières pour la campagne 2023-2024 de 4 %, dans le cadre des règles de régulation de l'offre (ROR) de l'AOP (appellation d'origine protégée). D'ailleurs, le devenir du modèle de croissance de l'AOP Comté est un sujet depuis longtemps. En 2017, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté avait lancé, en partenariat avec le CIGC, une réflexion sur les futurs possibles de la production laitière en zone AOP du massif jurassien d'ici à 2030, décliné sous 5 scénarios potentiels.

La transformation :

On trouve sur le territoire 2 ateliers de fabrication appartenant à la coopérative Sodiaal :

- Société fromagère de Courlaoux – Monts-et-Terroirs – (fruitière à comté),
- Monts-et-Terroirs à Vevy (AOP Morbier, fromages transformés).

Sinon, une partie des agriculteurs travaillent avec la fruitière de Lavigny, situé aux portes d'ECLA, et celle de « la Vallée du Hérisson » à Doucier.

Un établissement spécialisé dans l'affinage :

- Cave d'affinage à comté Rivoire-Jacquemin à Montmorot

Et deux sites industriels laitiers :

- Société Fromagère de Lons-le-Saunier (Groupe Lactalis),
- Groupe BEL à Lons-le-Saunier (production de la Vache Qui Rit).

Un agriculteur à Revigny déclare transformer son lait et faire de la vente directe de fromages (en agriculture biologique).

La viticulture, portée par l'AOC l'Étoile et les autres appellations, fonctionne très bien aujourd'hui. Si le modèle repose beaucoup sur de petites unités de productions, sous forme d'exploitation familiale, on constate l'apparition de plus gros exploitants venant d'ailleurs.

Une fruitière vinicole, appelée aussi coopérative vinicole, est un groupement de viticulteurs coopérateurs et adhérents : Celle de Voiteur en compte environ 55 et le Caveau des Byards au Vernois en compte 17. L'engagement est mutuel dans la mesure où le viticulteur s'engage à livrer sa vendange, tandis que la coopérative s'engage à vinifier et commercialiser la production.

Deux répondants (sur 14 réponses) à l'enquête indiquent être adhérent à la coopérative de Voiteur. Les professionnels réunis lors du premier « Groupe de Travail » indiquaient déjà une certaine difficulté à renouveler les générations au sein du système de coopérative.

3 autres répondants indiquent avoir travaillé avec la maison du Vigneron situé à Crançot. Ce dernier travail avec des vigneron apporteurs de raisins et

assurent l'aval de la production. Le système de négoce viticole semble bien se porter à l'image de la maison du vigneron à Hauteroche.

8 viticulteurs annoncent vendre en direct leur production.

Parmi les autres répondants, 2 sont à la retraite et cultivent encore de faibles superficies pour leur consommation personnelle. Une autre réponse concerne l'entreprise Jacquier qui est un transformateur.

L'enquête n'a pas permis de définir plus précisément le profil des viticulteurs. La SAU moyenne des viticulteurs ayant répondu est de 8.46 ha, la quasi-totalité ayant plus d'un hectare. Seulement deux ont une SAU inférieure à 1ha, l'un est retraité, l'autre développe son activité. Il semblerait que les plus petits exploitants, a priori majoritaires, n'aient pas souhaité répondre au questionnaire.

La production de viande bovine, bien qu'elle ne soit pas l'activité principale, elle repose sur la présence de l'abattoir localisé à Perrigny. Cet abattoir est un outil de proximité, spécialisé dans l'abattage des animaux de boucherie. Il est exploité dans le cadre d'une délégation de service public par la société Gexal. Une nouvelle DSP permettra la transition entre la fin de vie de cet équipement, et la construction d'un nouveau bâtiment : ce premier ne répondant plus aux normes liées aux conditions de travail et au bien-être animale. Les coûts de rénovation estimés pour remettre aux normes le bâtiment actuel seraient trop élevés en comparaison d'un projet neuf.

Il y a également un intérêt à conforter cet équipement, indispensable au Projet Alimentaire Territorial porté par le Pays Lédonien et la SCIC Ensemble Bi'éau, mais également au niveau départemental. 1 éleveur de bovin ayant répondu à l'enquête passe par cette filière pour la vente de viande.

Aussi, un autre agriculteur propose des caissettes de viandes en direct.

D'autres débouchés ont été cités pour la filière de production de viande bovine : « Franche-Comté élevage » à Saint-Germain-les-Arlay, « Parma Charolais Bigard » à Curbigny, « Devron Frères Tropol » à Saint-Lupice-des-Rivoires et d'autres négociants en bestiaux.

Sur le territoire, on compte deux origines pour la production de viande bovine : les élevages de race à viande et les vaches à lait de réforme. Cette concurrence avec la vache de réforme peut entraîner une certaine difficulté vis-à-vis des éleveurs pour développer et pérenniser la filière allaitante.

Diversification : Si la pression foncière entre les 2 AOC viticoles et AOP Comté rend la diversification plus compliquée, on dénombre néanmoins la présence de :

- Quelques apiculteurs professionnels (qui peuvent rencontrer de plus en plus de difficultés à vendre leur stock, en partie liée à la concurrence avec les miels étrangers...),
- Une **activité maraichère** et horticole qui progresse, mais lentement. On compte par exemple 5 maraichers professionnels (3 en AB) sur les communes de Montmorot (2), Montaigu (2), Publy. L'une des exploitations de Montaigu est avant tout une pépinière et propose des productions horticoles. On retrouve également les Serres de Courlans et les Pépinières de Gevingey pour la production horticole et 2 autres producteurs de plantes aromatiques et/ou cosmétique sur Publy et Lons-le-Saunier. Les deux horticulteurs ayant répondu à l'enquête font de la vente directe, un se tourne par ailleurs auprès de Biocoop. S'il semble y avoir un marché pour la production maraichère, trouver du foncier disponible pour y développer cette activité est un frein. À ce titre, un appel à candidature pour l'installation d'un maraicher bio en « Espace Test Agricole » a été lancé dès 2022 à côté de l'aérodrome de Courlaoux. À ce stade, aucun candidat ne s'est fait connaître. La localisation du site pourrait également être un frein à ce type d'installation.
- On dénombre un seul producteur de volaille de Bresse en AOC (le périmètre d'AOC volaille de Bresse se superpose à l'AOC Côte du Jura, l'AOC Morbier et l'AOP comté, sur la partie Bresse Jurassienne) mais qui semble très bien fonctionner.

On trouve également plusieurs centres équestres :

Les Ecuries en Verbonne	COURLANS
Les Ecuries des vignes	FREBUANS
Ferme équestre de Mancy	LONS LE SAUNIER
Haras de Sorne	MOIRON
Centre équestre de la Jument Verte	COURLANS
Ecurie Fontanelle	MONTMOROT
Ecuries Jonell	TRENAL

Liste des activités équestres répertoriées (CA39 et IFCE)

Un seul exploitant a déclaré être spécialisé en culture, il travaille avec la coopérative « Bourgogne du Sud ». Un deuxième déclare faire de la vente directe de foin. Quelques autres répondant en polyculture – élevage ont également indiqué s'être tournés auprès de « Terre Comtoise » et « Interval ».

3.5.5. Prise en compte de l'agriculture dans le PLUi

3.5.5.1. Atouts, contraintes, perspectives de l'agriculture du territoire

Un état des lieux qualitatif de l'agriculture du territoire a été posé avec le groupe d'agriculteurs référents sous forme d'une matrice AFOM (Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces) dont la synthèse figure ci-dessous :

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • AOP comté et AOC viticoles : 2 filières porteuses pour le territoire, • Des activités bien structurées au profit des territoires (fruitières, commerces, industries agro-alimentaire...) • Une agriculture pourvoyeuse d'emplois, • Bonne dynamique de reprise des exploitations, • Un foncier encore abordable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence entre les 2 filières AOC et AOP sur le Revermont qui entraîne une spéculation foncière // peu de place pour la diversification, • Exploitations dans le périurbain affectées par la consommation foncière, • Accessibilité des villages / Interdiction de circulation des Poids-Lourds (notamment D1083) • Crise de la main d'œuvre (liée au logement et concurrence avec emplois en ville), • Déprise agricole des reculées, • Contraintes réglementaires pour les nouvelles installations, • Pression des propriétaires bourguignons sur le vignoble, • Séparation du bâti et de la vigne au moment d'une vente.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Planification de l'urbanisation, préservation du parcellaire agricole et de la forme des îlots avec le PLUi, • Utilisation des eaux de pluie pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique (plus compliqué en élevage pour des contraintes sanitaires), • Des filières organisées et vertueuses, avec des cahiers des charges strictes, mais rémunératrices, • Une activité agricole de qualité et rémunératrice, • Étant en zone péri-urbaine, il y a un marché important pour les producteurs, 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques communes où l'activité agricole est en recul (Publy, Revigny et Gevingey). Attention au renouvellement des exploitations et rendre possible le déplacement des bâtiments agricoles à l'extérieur des bourgs, • La sécurisation de l'accès à l'eau pour l'élevage, • Une difficulté à recruter de la main d'œuvre et qui pourrait modifier l'organisation des exploitations, • Conflit d'usage des chemins entre agriculteurs, riverain et promeneurs et interface habitations/surfaces agricoles, • Pression sociétale (nuisances sonores, traitements phytos, pollution...) // Une stigmatisation des pratiques liée à une mauvaise connaissance des traitements, • Une difficulté à renouveler les adhérents des systèmes en « coopérative » pour la viticulture.

Les perspectives de cette agriculture à 10-15 ans ont également été travaillées avec le groupe. Si la filière « lait à comté » semble pouvoir s'adapter, il en ressort des incertitudes pour la filière viticole et les productions en Agriculture Biologique :

Idée 1 : L'évolution de l'agriculture biologique :

- La production en Agriculture Biologique a atteint son pic et devrait tendre vers une baisse. En AOP comté, dans les 5 prochaines années, il ne devrait y avoir aucune conversion en bio, car pas de débouché. L'objectif est plutôt de conforter les activités déjà converties. On estime aujourd'hui à 20% la quantité de lait (AB) déclassée en conventionnel. Le système des fruitières permet de rémunérer les producteurs en AB à leur juste valeur, mais pendant combien de temps ?
- En viticulture, l'installation en AB ne rencontre pas les mêmes difficultés. Cependant, quelques problèmes de rentabilité, même si le produit est bien valorisé.
- En céréales, la tendance est plutôt à la déconversion.

Idée 2 : L'AOP comté devrait se consolider avec le temps. Les volumes de production seront cadrés (nouvelle baisse de la production prévue pour 2024). Il y aura un besoin de mise aux normes et de nouveaux aménagements de stockage pour favoriser l'autonomie alimentaire, et les projections liées au changement climatique envisagent une baisse des effectifs de bovins.

Idée 3 : En viticulture, les exploitations sont de petite taille, avec une majorité de vins en appellation et un cahier des charges stricte. On voit néanmoins arriver de nouveaux propriétaires venant de l'extérieur ou de petits exploitants qui s'éloignent des systèmes coopératifs : crainte d'une sortie lente et progressive des productions en AOC. Pour l'instant, ce phénomène n'est pas si alarmant, mais reste à voir comment cela pourra évoluer à l'avenir.

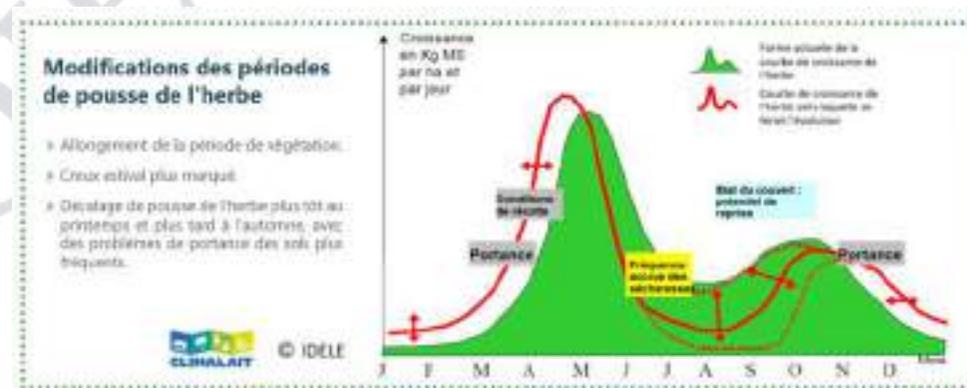
Idée 4 : Une dominance des AOC viticoles et de l'AOP comté qui limite la diversification. Si l'on voit émerger quelques projets de maraichage, on sent bien la difficulté à trouver des terres abordables et de qualité pour ce type d'activité et trouver des porteurs de projets (La difficulté à faire sortir un projet de la « parcelle test » à Courlaoux corrobore cette idée).

Idée 5 : Des viticulteurs envisagent de proposer une prestation d'hébergement à la ferme, là où la vente directe est déjà pratiquée.

Le changement climatique représente également un défi majeur pour l'agriculture aujourd'hui, avec la nécessité de s'y adapter mais aussi de contribuer à son atténuation.

La tendance est à l'augmentation globale des températures, avec des vagues de chaleur qui seront de plus en plus fréquentes l'été, et des précipitations dont le volume global pourrait être en légère diminution, mais surtout réparties de manière différente avec généralisation des sécheresses estivales.

L'impact sera visible sur la pousse de l'herbe, qui représente la principale ressource en production de lait AOP :



Les sols superficiels et séchants seront fortement impactés, tandis que les sols hydromorphes présenteront probablement davantage d'intérêt dans ce contexte.

Les animaux sont également directement concernés puisque des signes de stress thermique apparaissent dès 22,5 °C à 50% d'humidité chez les bovins : baisse de l'immunité et augmentation de la pression pathogène, augmentation de la mortalité, besoins d'abreuvement en hausse. La production laitière est directement affectée avec des baisses significatives lors de fortes chaleurs.

Différentes pistes d'adaptation à ces changements sont étudiées et d'ores et déjà mises en œuvre, mais la diminution attendue de la ressource fourragère conduira probablement certaines exploitations à diminuer légèrement le cheptel, et/ou à accepter une production laitière moins importante par vache.

Quant à l'atténuation du changement climatique, elle passera essentiellement par le maintien des prairies (qui sont un très bon outil de captage du CO₂), et par des adaptations possibles de pratiques. A ce titre, l'élevage et plus particulièrement la production de lait AOP basée essentiellement sur la ressource fourragère, sont des activités plutôt vertueuses.

Par ailleurs, l'impact auprès des viticulteurs se traduit par :

- Avec les hivers de plus en plus doux, le cycle de la vigne commence précocement, les plantes débourrent de plus en plus tôt et sont sujettes aux gelées printanières, causant de nombreuses pertes. La récurrence des événements est d'autant plus inquiétante pour la profession après les épisodes de 2017, 2019, 2021 et 2024.
- Avec une augmentation des températures et de l'évapotranspiration, les plantes connaissent des épisodes de stress hydrique prolongés.
- Si la hausse des températures a pu être bénéfique sur la qualité du raisin pendant des années, il semble que ce ne soit plus tout à fait le cas aujourd'hui.

Autour d'ECLA, un travail important a été fait sur la préservation de la ressource en eau (qualitativement et quantitativement), notamment autour du captage de Villevieux. Les années 2000 ont marqué un tournant dans le Jura, avec un travail important de diagnostic à la parcelle et la mise en place d'un plan d'actions dans le but de limiter les pollutions liées aux produits phytosanitaires. Pour limiter l'usage du réseau potable, les viticulteurs se tournent également vers la récupération des eaux pluviales pour les traitements et le nettoyage des pulvérisateurs.

3.5.5.2. Les espaces agricoles stratégiques

Le groupe d'agriculteurs référents ainsi que les agriculteurs ayant répondu à l'enquête ont émis un certain nombre de points de vigilance, croisés avec les recommandations de la Chambre d'Agriculture pour assurer une bonne prise en compte de l'activité agricole dans le PLUi. Ceux relatifs aux bâtiments seront repris dans le paragraphe suivant. Pour ce qui concerne les espaces agricoles :

- Les surfaces pâturables situées à proximité des bâtiments d'élevage doivent au maximum être préservées afin de garantir le respect des nouvelles clauses de l'AOP Comté,
- Les parcelles viticoles sous appellation doivent être préservées de toute urbanisation : l'activité étant déjà en concurrence avec l'AOP comté et la présence de nouveaux porteurs de projets viticoles extérieurs à la zone géographique.
- De manière générale, la consommation de foncier doit être optimisée en travaillant sur les formes (limiter les zones de non-traitement) et limitée autant que possible afin de préserver les surfaces notamment fourragères et donc l'autonomie des exploitations, dans un contexte climatique évolutif. En zone périurbaine, il faudra s'assurer de la possibilité d'assurer le maintien des exploitations en place, notamment lors de projets d'ampleur.
- Les sols de bonne qualité agronomique doivent autant que possible être préservés de l'urbanisation et réservés à l'activité agricole,
- L'étalement urbain doit être évité et les zones d'interface entre espaces urbains et agricoles limités au maximum : l'activité agricole peut occasionner des nuisances pouvant conduire à des conflits de voisinage, et est soumise à des distances de recul par rapport aux tiers pour certaines activités (épandage...),
-

- Rendre possible le déplacement des bâtiments agricoles et viticoles à l'extérieur des villages pour faciliter la reprise des exploitations et limiter les nuisances.
- Concernant la circulation : l'accès aux parcelles doit être préservé lorsqu'il y a extension d'urbanisation ; des chemins de contournement des villages et en parallèle des routes peuvent être instaurés pour le déplacement des troupeaux. Certaines traversées de route gagneraient à être davantage sécurisées. Une bonne signalétique, permettrait également de rappeler aux promeneurs les règles de bonne conduites et la présence d'engins agricoles durant certaines plages horaires.

La tendance actuelle au développement d'activités agricoles diversifiées, souvent confrontées à une difficulté d'accès au foncier, peut aussi être anticipée. Le règlement associé au zonage du PLUi s'attachera à rendre ces projets d'installation possibles : implantation des bâtiments / infrastructures nécessaires, utilisation des sols...

De manière générale, la cohabitation entre les différentes activités sur le territoire (agriculture / habitat / économie / tourisme et loisirs...) devra être organisée de manière concertée pour préserver les enjeux et intérêts de chacun.

3.5.5.3. Prise en compte du bâti agricole

Les bâtiments agricoles, leurs périmètres de protection et les zones de projets ont été recensés et cartographiés sur le territoire.

Pour cette étude, un questionnaire a été envoyé aux agriculteurs du territoire afin :

- de localiser les bâtiments agricoles, leurs annexes et les projets de bâtiments;
- de connaître l'utilisation de chaque bâtiment ;
- d'identifier les régimes réglementaires associés.

Des périmètres de protection strictement réglementaires (et hors dérogations possibles) ont été définis lorsque les informations collectées étaient suffisantes.

Pour les exploitations n'ayant pas retourné leur questionnaire, les périmètres de protection ont été définis à dire d'experts (tournées de terrains, connaissance du territoire par les conseillers de la Chambre d'agriculture et par le groupe d'agriculteurs référents). Dans ce cas, les périmètres définis peuvent s'avérer moins précis : il est parfois difficile de définir avec précision si certains des bâtiments sont susceptibles d'accueillir des animaux.

Lors du zonage du PLUi, les situations pourront être étudiées au cas par cas, en fonction de la situation et des enjeux propres à chaque exploitation, pour appliquer des périmètres strictement réglementaires, des périmètres étendus ou déroger aux règles des distance.

Pour assurer la pérennité de l'activité agricole du secteur, une attention particulière doit être portée à la protection des bâtiments agricoles et à l'application du principe de réciprocité des distances. Des facilités d'extension, de modernisation ou même de délocalisation doivent être prévues notamment au regard des projets de développement des exploitations.

Hors enveloppe déjà urbanisée, les bâtiments agricoles et le parcellaire attenant devront être classés en zone A afin d'autoriser les extensions ou la construction de nouveaux bâtiments agricoles (cf. projets recensés lors des enquêtes). En zone urbaine, le périmètre de protection, défini autour de l'exploitation agricole, n'est pas nécessairement une zone inconstructible. Il constitue une servitude temporaire d'inconstructibilité liée à la présence d'une activité générant le principe de réciprocité. Cette servitude peut devenir caduque suite à la disparition de l'activité agricole. Remarque : de même que les projets des agriculteurs, les projets de développement des coopératives fromagères seront à prendre en compte via un zonage / règlement adapté permettant leur réalisation.

Une attention particulière devra être portée aux **sites agricoles ayant déjà été délocalisés en dehors des villages**, mais qui, au gré de l'urbanisation, se retrouvent aujourd'hui « rattrapés » par le développement de ces villages. Dans certains cas, il sera pertinent de se poser la question de l'extension d'un bourg au-delà de certaines limites, surtout lorsque cette extension risque de pénaliser des projets de développement d'une exploitation agricole. Au-delà des périmètres réglementaires de 50 ou 100m autour des bâtiments agricoles, des périmètres de principe, plus étendus (jusqu'à 150m), pourront être définis au cas par cas.

Hors activité d'élevage, et hors ICPE, les bâtiments agricoles ne font l'objet d'aucun périmètre réglementaire. Toutefois, il peut s'avérer pertinent de préserver des espaces autour de ces bâtiments, lorsqu'ils sont situés dans les villages, car les nuisances sonores vis-à-vis du voisinage sont bel et bien présentes (circulation d'engins, ventilateurs de séchage...).

Lors des enquêtes, quelques bâtiments agricoles désaffectés ou n'ayant quasiment plus d'usage agricole ont pu être identifiés au cœur des villages

ou à l'extérieur. Ce repérage n'est pas exhaustif, mais il est pertinent de se poser la question du devenir à moyen terme de ces bâtiments, et de leur revalorisation éventuelle pour de l'habitat ou de l'activité économique, qui pourrait éviter une consommation de foncier liée à de nouvelles constructions. En zone urbanisée, la résidence de l'exploitant et les anciens corps de ferme ne constituant parfois que l'origine de l'exploitation après délocalisation en zone agricole pourront être classés de préférence en zone U plutôt qu'en zone A. Ce classement aura vocation à limiter l'apparition de friches agricoles en centre-bourg et de développer l'habitat. Aussi, la zone Urbanisée doit pouvoir accueillir des activités agricoles non règlementées et compatibles avec les zones habitées. Elle permettra de valoriser des projets de diversification et de favoriser le développement d'activités existantes (notamment dans le domaine de la viticulture ou le maraichage). **Enfin, les zones d'AOC viticoles non plantées, notamment le long des franges urbaines, ne doivent pas systématiquement être mises sous cloche. Dans certains cas, il ne faudrait pas s'interdire la possibilité d'une Zone Agricole Constructible afin de faciliter l'installation d'un chai de vinification par exemple.**

À l'extérieur des bourgs, en zone agricole ou naturelle, il est possible de désigner les anciens bâtiments agricoles qui peuvent faire l'objet d'une transformation d'usage (Article L151-11), dès lors que l'activité agricole n'est pas compromise et qu'il y a un intérêt patrimonial.

CONSTATS

Exploitations

- Une diminution de la SAU (siège sur ECLA) principalement liée au rachat par des **exploitants en dehors du territoire**, dans une moindre mesure par l'urbanisation et de manière plus anecdotique et localisée par l'enfrichement.
- Des **structures qui s'agrandissent et une mutation de l'emploi agricole** : une plus grande difficulté à recruter. Une **dynamique de reprise satisfaisante** mais un point de vigilance pour quelques communes.
- Une **pression foncière** renforcée par l'importance des AOC viticoles et l'AOP comté qui peuvent faire de l'ombre aux projets de diversification.

Environnement et biodiversité

- Un enjeu fort autour de la **sécurisation de l'approvisionnement en eau**, aussi bien sur la quantité que la qualité (enjeu autour des captages).
- L'élevage comme activité dominante : une tendance à la **diminution des cheptels**, une majorité de la SAU couverte par des **prairies**...
- Phénomène d'enfrichement lié à la déprise agricole, en particulier dans les reculées, mais qui constitue un vivier pour des projets de diversification.

Signes de qualité et filières

- Une **diversité des filières** et des appellations qui font la force du territoire.
- Une **marge de progression** pour la diversification qui repose sur l'accès au foncier.
- Une forte progression de **l'Agriculture Biologique** jusque-là, mais qui atteint un **plafond**.

Agriculture et urbanisme

- Un besoin de conforter **l'accès** aux exploitations et faciliter la circulation dans les villages (adapter les équipements...).
- **Préserver** les **surfaces agricoles** de bonne qualité agronomique, à proximité des sites agricoles, sous appellation...
- Limiter **l'étalement urbain et le mitage**, préserver les formes compactes des terrains agricoles.
- Conserver des espaces agricoles **constructibles** (faciliter les extensions ou déplacement d'exploitations, conforter les activités existantes, rendre possible l'installation de serres pour le maraichage...).

ENJEUX

Enjeux du PLUi-HM :

- Protéger le foncier agricole et limiter la pression foncière sur les petites exploitations
- Encourager la diversification des cultures tout en préservant les spécificités des AOC et AOP, atouts du territoires
- Maintenir une dynamique de reprise des exploitations et soutenir l'emploi agricole local
- Valoriser la présence de l'eau et limiter les risques associés
- Sécuriser l'approvisionnement en eau et en assurer la qualité
- Adapter les équipements publics pour faciliter le quotidien des exploitants agricoles

ANNEXES 1 Réglementation concernant les périmètres de protection des bâtiments agricoles

D'une manière générale, les exploitations agricoles doivent être protégées pour assurer leur pérennité dans les communes et leur permettre de remplir leurs fonctions économiques, sociales et environnementales. Des facilités d'extension, de modernisation ou même de délocalisation doivent être prévues.

L'article L111-3 du Code rural instaure le principe de réciprocité des distances. Ainsi, lorsque que la réglementation sanitaire, dont relève l'exploitation agricole (RSD ou ICPE), impose une distance d'éloignement vis à vis des constructions habituellement occupées par des tiers, la même distance d'éloignement s'applique aux nouvelles constructions vis à vis des bâtiments agricoles.

Tous les bâtiments renfermant des animaux, à défaut d'être déclarés comme des installations classées, sont soumis à la réglementation sanitaire départementale.

Cas des exploitations soumises au règlement sanitaire départemental ou RSD (élevages non soumis à la réglementation ICPE) :

Le principe de réciprocité repose sur les distances d'éloignement imposées par l'article 153-4 du RSD.

« Sans préjudice de l'application des documents d'urbanisme existant dans la commune ou de cahiers des charges de lotissement, l'implantation des bâtiments renfermant des animaux doit respecter les règles suivantes :

- les élevages porcins à lisier ne peuvent être implantés à moins de 100 mètres des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs et de tout établissement recevant du public ;
- les autres élevages, à l'exception des élevages de type familial et de moins de cinq porcs et de ceux de volailles et de lapins, ne peuvent être implantés à moins de 50 mètres des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs et de tout établissement recevant du public à l'exception des installations de camping à la ferme ;

- les élevages de porcs comprenant moins de dix animaux, y compris les élevages de type familial de plus de cinq porcs, ne peuvent être implantés à moins de 25 mètres des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public à l'exception des installations de camping à la ferme ;
- les élevages de volailles et de lapins ne peuvent être implantés à une distance inférieure à 25 mètres pour les élevages renfermant plus de 50 animaux de plus de 30 jours et, à 50 mètres, pour les élevages renfermant plus de 500 animaux de plus de 30 jours, des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public, à l'exception des installations de camping à la ferme ;
- stabulation libres : les aires de couchage des stabulations libres ne peuvent être implantées à moins de 50 mètres d'une part, les aires d'exercice et le bâtiment de stockage de fourrage ne peuvent être implantés à moins de 35 mètres d'autre part, des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public, à l'exception des installations de camping à la ferme. Un stockage indépendant d'une stabulation libre n'est pas réglementé.

A l'exception des établissements d'élevage de volailles ou de lapins (de type familial), l'implantation des bâtiments d'élevage ou d'engraissement, dans la partie agglomérée des communes urbaines, est interdite ».

Les ouvrages de stockage d'effluents (fumières et fosses) doivent être établis à une distance d'au moins 50 mètres des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public.

Les silos (ensilage) ne peuvent être implantés à moins :

- de 25 mètres des immeubles habités ou occupés habituellement par des tiers, des zones de loisirs ou de tout établissement recevant du public.
- 5 mètres de l'emprise des voies de communication.

Cas des exploitations soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

Il existe 4 niveaux de réglementation selon les arrêtés du 27/12/2013. Les élevages ICPE peuvent être soumis :

- à déclaration,
- à déclaration avec contrôle périodique,
- à enregistrement,
- à autorisation.

Pour les ICPE soumises à déclaration et à contrôle périodique, la distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et de leurs annexes est de :

- 100 mètres des habitations ou locaux habituellement occupés par des tiers (à l'exception des logements occupés par des personnels de l'installation, des hébergements et locations dont l'exploitant a la jouissance et des logements occupés par les anciens exploitants), des stades ou des terrains de camping agréés (à l'exception des terrains de camping à la ferme) ainsi que des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers ; cette distance est réduite à :
- 50 mètres lorsqu'il s'agit de bâtiments mobiles d'élevage de volailles faisant l'objet d'un déplacement d'au moins 100 mètres à chaque bande ;
- 50 mètres lorsqu'il s'agit de bâtiments d'élevage de bovins intégralement sur litière accumulée ;
- 25 mètres lorsqu'il s'agit d'une installation située en zone de montagne, définie en application de l'article R. 113-14 du code rural et de la pêche maritime ;
- 15 mètres lorsqu'il s'agit d'équipements de stockage de paille et de fourrage ;
- 50 mètres pour les élevages de porcs en plein air.

Des dispositions particulières s'appliquent pour les élevages de volaille en plein air, les volières, enclos et parcours.

Pour les ICPE soumises à enregistrement ou à autorisation, les distances ne sont pas réduites pour les bâtiments d'élevage de bovins sur litière accumulée ou situées en zone de montagne.

Cas des activités d'élevage de loisirs ou non professionnelles :

Ces élevages relèvent en principe du RSD dès lors que des animaux restent dans un bâtiment clos. Le périmètre de protection est alors de 50 mètres. Les abris de pâture sous lesquels les animaux peuvent aller et venir librement ne sont pas réglementés et ne peuvent faire l'objet d'une protection.

Cas des exploitations agricoles non soumises à une réglementation sanitaire (absence d'activité d'élevage) :

Les exploitations spécialisées en grandes cultures, viticulture, maraîchage, horticulture, etc. ne sont pas soumises à une réglementation sanitaire spécifique imposant des distances d'éloignement pour leurs bâtiments. En conséquence, le principe de réciprocité des distances prévues par l'article L111-3 du code rural ne peut être appliqué. Ces activités ne peuvent être réglementairement protégées mais, compte tenu des nuisances possibles à certaines périodes, il est nécessaire d'éviter une urbanisation trop rapprochée de ces exploitations.

ANNEXES 1

La valeur agronomique des sols dans une région donnée, dépend de la nature et de la qualité des sols présents, mais également des conditions climatiques locales, et des productions agricoles du secteur étudié (en général adaptées au contexte agro-climatique).

La valeur agronomique est donc considérée par rapport à sa réponse aux besoins de l'agriculture locale.

On présente donc successivement :

- Les critères généraux liés au milieu physique et au sol, qui déterminent le potentiel agronomique,
- La présentation du cadre physique et climatique du territoire concerné, pour application des critères de potentiel agronomique
- Les productions agricoles du territoire de la CC et leurs besoins,
- Les différents types de sols présents sur le territoire, et le croisement de leurs caractéristiques, pour aboutir à la valeur agronomique des sols de la CC.

1. Critères de détermination du potentiel agronomique d'un sol

L'évaluation de la qualité d'un sol est basée sur différentes composantes : physique, chimique et biologique.

Pour une mise en valeur agricole, les contraintes d'importance majeure sont essentiellement physiques et sont notamment liées à :

- **La pente**

Les travaux agricoles sont fortement contraints par le relief, qui peut générer également de l'érosion.

- **La profondeur de sol utile**

La profondeur du sol, exploitable par les racines, peut être limitée par un certain nombre de caractéristiques : nappe perchée (horizon imperméable à l'eau et aux racines), roche mère à faible profondeur...

Un sol peu profond limite son utilisation.

On considère un sol profond, d'un point de vue agronomique, quand il présente

une profondeur utile supérieure à 60 cm (tout type de filière de production est alors réalisable : pâturage, maraichage et cultures).

La réserve hydrique du sol dépend principalement de sa profondeur et de sa texture.

- **L'engorgement du sol**

L'excès d'eau ou engorgement prolongé provoque une asphyxie des racines et réduit la période d'utilisation possible des sols et les types de cultures possibles.

- **La texture du sol**

La texture d'un sol conditionne sa stabilité structurale et sa capacité à retenir l'eau, la matière organique (et les engrais apportés). On étudie la texture par analyse granulométrique : qui consiste à classer les éléments du sol d'après leur grosseur et à déterminer le pourcentage de chaque fraction (argile, sable ou limons, ...).

Il existe des contraintes culturales fortes pour les sols ayant moins de 10% d'argile (sols sableux, non-rétention de l'eau et de la MO) ou plus de 40% d'argile (sol argileux, saturation en eau).

Les paramètres chimiques et biologiques ci-dessous sont importants mais peuvent être modifiés et améliorés :

- **La teneur en matière organique**

Élément essentiel de la fertilité, elle fournit l'azote pour les plantes et contient une bonne part des cations échangeables et du phosphore. Elle améliore la structure et permet l'aération des sols. Elle joue également un rôle fondamental pour le maintien de sols vivants à long terme. Un taux de matière organique élevé favorise le développement des micro-organismes et de la faune des sols.

On considère une teneur satisfaisante en matière organique quand celle-ci est supérieure à 2.4 % (à ajuster suivant la texture).

- **Le pH**

Le pH du sol permet de mesurer en particulier l'acidité qui peut être un signe de dégradation du sol.

Il est possible de rectifier en partie un pH acide par du chaulage. Le fonctionnement du sol est meilleur à un Ph proche de la neutralité (7).

Par ailleurs, certaines plantes présentent des tolérances au pH, qui est une

caractéristique propre à ces espèces (plantes acidophiles ou basophiles).

- **Le fonctionnement biologique du sol**

L'activité biologique permet la nutrition des plantes et la conservation du sol. Les observations peuvent être directes ou basées sur l'analyse de bioindicateurs (mesure des principales fonctions microbiennes).

2. Etude du milieu physique

Géographie et relief

Le territoire se rattache aux petites régions agricoles du premier plateau, de la Petite Montagne, du Vignoble, et de la Bresse Jurassienne.

Le territoire est donc diversifié sur le plan paysager et agricole dans un périmètre cependant assez restreint puisque la surface globale est d'environ 20000 ha.

Le relief est principalement marqué par les bordures du Premier Plateau.

Le territoire présente les marques caractéristiques de l'érosion des roches calcaires par l'eau avec ses reculées, buttes témoins, vallons marneux érodés et vallées.

Les massifs forestiers ne sont pas majoritaires et occupent les zones de pentes fortes ou quelques ensembles sur le premier plateau (Perrigny, Baume les Messieurs, Vevy, Publy).

Le point culminant du territoire est situé à Publy au niveau de la Côte de l'Heute à 669 m et le point bas dans la vallée de la Vallière à 200 m. (Condamine).

L'espace urbain de Lons le Saunier occupe le centre du territoire.

Climat

- **Les unités climatiques**

Le climat est contrasté entre le plateau et la plaine avec une différence d'altitude voisine de 250 m sur une courte distance.

Les 2 stations climatiques de référence sont :

- Montmorot pour la partie plaine et revermont,
- Besain-Supt ou Clairvaux pour le Premier Plateau,

Dans les 2 stations Le climat est marqué par une pluviométrie assez abondante à abondante (1100 à 1400 mm en moyenne), assez répartie sur toute l'année.

Les températures sont relativement froides à froides sur le premier plateau qui offre un net contraste avec la plaine.

L'exposition des versants (adret ou ubac) avec une durée plus ou moins longue d'ensoleillement, joue également un rôle dans les températures ressenties au sol. Ces aspects est très important pour la zone du Vignoble.

Ce climat a une incidence sur les systèmes agricoles qui se sont adaptés et sont majoritairement basés sur l'élevage et les prairies, sur le plateau, le vignoble et les cultures dans la plaine (échanges traditionnels).

L'élevage est également présent en plaine avec la zone comté qui s'étend sur tout le territoire.

Evolution, dérèglement climatique

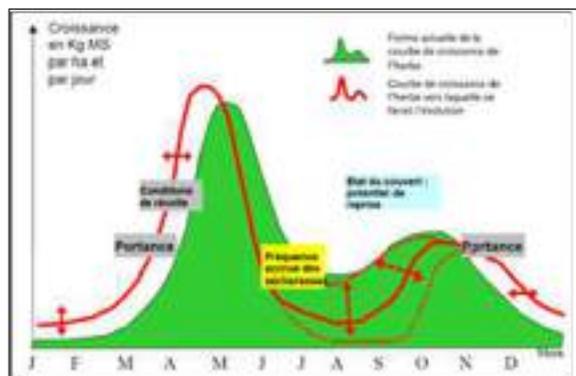
Le secteur est affecté par le changement climatique, avec un impact sur la production herbagère, sur la sylviculture et sur la viticulture. Les sols superficiels nombreux sur le premier plateau, ne permettent plus une alimentation hydrique suffisante des plantes en période estivale. (Baisse de leur valeur agronomique)

Le programme « Resysth » (PRDA 2019-2021), conduit par les chambres d'agriculture concernées par le massif du Jura, étudie les évolutions de la production d'herbe sur le massif, dans le contexte du changement climatique.



Photo CA39. Pâturage en période de sécheresse. Été 2020

La zone viticole est également impactée par les épisodes de sécheresse, et par les gels tardifs sur une végétation qui a tendance à démarrer plus précocement. En zone forestière, le dépérissement de certaines essences est accentué par les périodes de sécheresse et les fortes températures.



Courbe d'évolution des périodes de croissance de l'herbe. Prospection vers 2050 CLIMAT 21 D'après le programme Resysth sur le massif du Jura (2019-2021)

Géologie

Les sols sont formés par l'altération des formations géologiques sous l'effet du climat et de l'activité biologique.

La nature et les constituants des roches ont une influence sur la nature et la profondeur des sols.

La carte géologique simplifiée du Jura permet de distinguer les principales formations présentes (carte 1 ci-dessous).

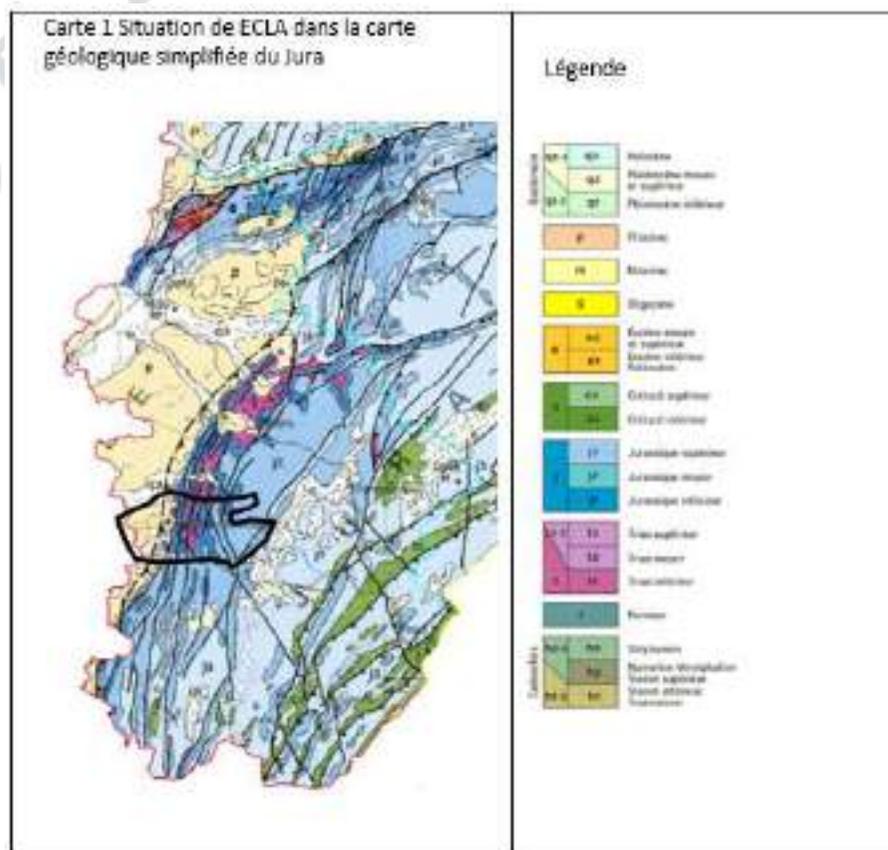
Le territoire se compose de plusieurs compartiments avec d'Est en Ouest :

- Le premier plateau sur les calcaires durs du Jurassique moyen, limité par la zone plissée de la côte de l'Heute sur la bordure Est et une zone également plissée dans la partie sud (Petite Montagne), avec l'affleurement de quelques zones marneuses du Jurassique Supérieur dans les 2 cas.
- La zone plissée et faillée du vignoble au centre, avec une succession de calcaires marneux du Trias au Jurassique Inférieur, et plusieurs buttes témoins du Jurassique Moyen. Cette zone apparaît fortement érodée, par

sa situation en bordure du plateau et par les nombreux cours d'eau qui la traversent.

- La zone ouest se rattache à la Bresse. On y rencontre des sédiments anciens dont l'origine vient de l'érosion du plateau et des sédiments (argiles et sables) qui correspondent aux alluvions anciennes de la Bresse. Les sous-sols imperméables sont à l'origine de la présence de plusieurs étangs.

Les cours d'eau qui prennent leur origine dans les résurgences du premier plateau traversent les différents espaces et déposent des alluvions récentes. Des éboulis sont également présents au pied de certaines falaises



La nature des formations géologiques va conditionner les sols qui vont se développer par altération des roches.

Les calcaires durs ont un faible résidu insoluble. Les sols vont demeurer superficiels

Les calcaires marneux donnent naissance à des sols profonds par altération.

Le schéma de carte géologique simplifiée et cours d'eau (carte2), montre les effets de l'érosion par les cours d'eau sur la bordure du premier plateau et les buttes témoins résiduelles de son extension dans le passé géologique.

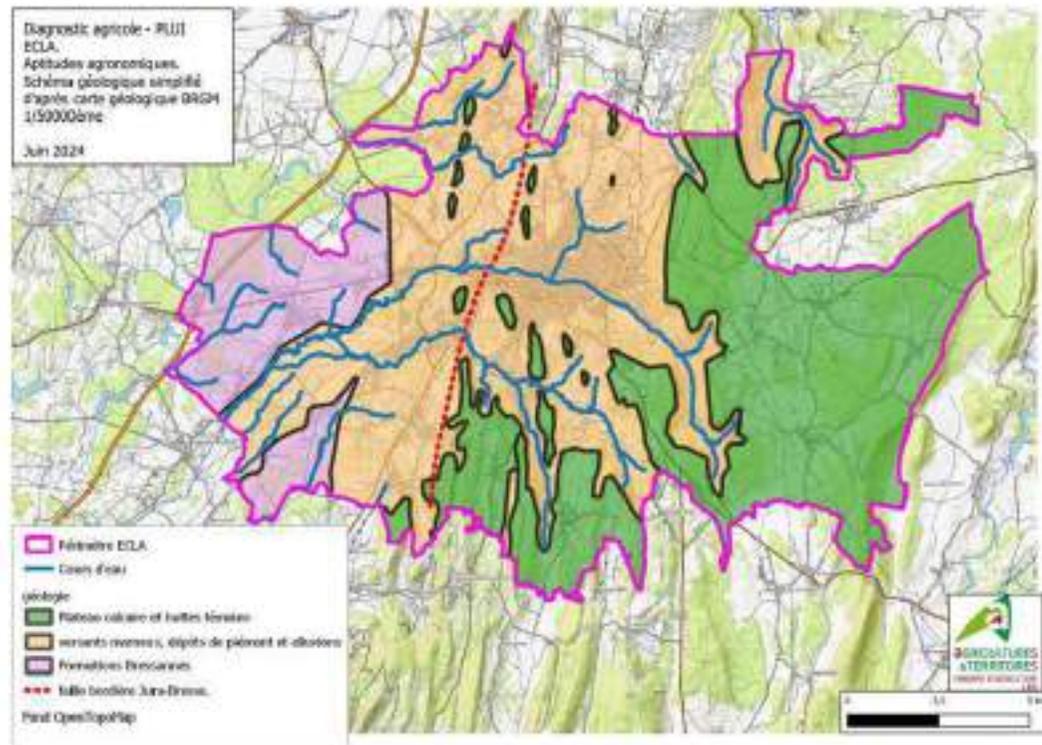


Schéma géologique simplifié et cours d'eau

3. Données agricoles et aptitudes agronomiques

Les systèmes agricoles

Le territoire comprend des communes appartenant à plusieurs petites régions agricoles : Bresse, Vignoble, Petite Montagne, Premier Plateau.

Les systèmes agricoles sont diversifiés : bovin-lait, bovin-viande, viticulture, maraîchage, petits élevages. Plusieurs AOP sont présentes (AOP Comté-Morbier, AOP des vins côtes du Jura et l'Etoile, volaille de Bresse).

Ces systèmes sont basés sur une certaine tradition et se sont développés en suivant les aptitudes agronomiques des sols.

Systèmes agricoles présents	Pratiques agricoles	
Système laitier : bovin, caprin	Prairies fauche, pâtures, cultures d'autoconsommation et de vente Part de cultures plus importantes dans la plaine	Sols assez profonds, Peu pentus(fauche) Contrainte si sols hydromorphes ou très superficiels
Système viande: bovin, ovin, autres...	Prairies fauche, pâtures, cultures rares	Idem ci-dessus
Centre équestres		Valorisation possible de sols superficiels
Systèmes végétal : maraîchage, céréales	Culture, travail du sol, plusieurs cycles par an	Sols profonds non hydromorphes+ bonne exposition+ eau disponible
Viticulture	Culture de la vigne	Périmètre de l'AOP, versants marneux bien exposés

Pour répondre aux besoins de l'agriculture locale, la valeur agronomique des sols dépendra des 4 critères suivants :

- profondeur des sols : (mécanisation, productivité et réserve en eau),
- qualité des sols : (texture, acidité, battance, matière organique)
- hydromorphie des sols (portance, praticabilité, baisses de rendements).
- pente : Le pourcentage de pente influe sur certaines pratiques agricoles. Sur ce territoire, la pente ne sera pas globalement un critère défavorable en raison de la valorisation des versants par le vignoble.

Les critères de proximité au siège d'exploitation ne sont pas pris en compte dans cette cartographie, de même que les critères de forme des parcelles. Ils sont cependant très importants pour les exploitations agricoles.

Types de sols et classes d'aptitudes agronomiques

Cette phase d'étude s'est appuyée au préalable sur la collecte et l'analyse des données pédologiques déjà existantes sur la zone :

- Plans d'épandage individuels des exploitations agricoles (Chambre d'Agriculture du Jura),
- Typologie des sols et des climats du JURA- GRAPE/Chambres d'agriculture de Franche Comté- 1993.
- Référentiel Régional Pédologique (RRP). Université de franche-Comté-INRAE.2023.

La synthèse de ces documents nous permet de réaliser une carte des grands types de sols présents sur le territoire.

Les sols rencontrés sur le territoire appartiennent à 3 domaines :

	Caractères généraux	
Sols de plateaux	Sols rencontrés sur les calcaires durs du plateau et des buttes témoins, en général peu profonds sauf dans quelques combes. Le sol 5 est situé dans la Combe d'Ain (Publy).	1 à 5
Sols de versants	Sols souvent profonds, très diversifiés sur versants de calcaires marneux, et profonds parfois hydromorphes par la présence de sources, ou en bas de pente	6 à 9
Sols de vallées	Sols alluviaux des petites vallées du Revermont ou de la plaine alluviale de la Vallière et sols hydromorphes sur alluvions anciennes de la Bresse	10 à 13

Le tableau ci-après présente la synthèse des 13 types de sols présents sur le territoire. Leurs descriptions et leurs facteurs limitants sont indiqués dans les tableaux.

Il leur a été attribué une aptitude agronomique d'après les critères retenus (lien avec les systèmes agricoles locaux).

Cinq classes d'aptitude agronomique ont été constituées :

- 1- Très bonne
- 2- Bonne
- 3- Moyenne
- 4- Faible
- 5- Très faible.

Dans chaque catégorie il subsiste une certaine hétérogénéité et variabilité qu'il n'a pas été possible de représenter à cette échelle (édition au 1/60 000ème).

Numéro sur carte	Code typologie régionale	Description du sol	Nom du sol	Nature du sous-sol	Facteur limitant	Aptitude agronomique	Classe d'aptitude	%
1	K	Sol aéré très superficiel de plateau sur calcaire dur à moins de 10-15 cm. Présence d'affleurement rocheux localement	Lithosol	Calcaire dur.	Très faible épaisseur sensible à la sécheresse affleurements rocheux	Très faible	5	
2	ATSP	Sol aéré, superficiel de plateau, limono-argileux, sur calcaire dur entre 20 et 30 cm	rendosol	Calcaire dur	Epaisseur modérée	faible	4	
3	ASP	Sol aéré, superficiel à moyennement profond de plateau, limono-argileux, sur calcaire altéré entre 30 et 50 cm	Rendisol à brunisol	Calcaire dur	Epaisseur faible	moyenne	3	
4	APP	Sol aéré profond de plateau limoneux à limono-argileux (profondeur supérieure à 60 cm),	Brunisol à colluviosol	Placage, argile d'altération		bonne	2	
5	MHCG	Sol modérément hydromorphe de colline glaciaire, argilo-limoneux sur argile varvée vers 40 cm	Calcosol redoxique	Cailloutis et varve	Hydromorphie modérée	bonne	3	
6	V	Sol aéré à faiblement hydromorphe, argileux, sur marne ou argile vers 30 cm, plus ou moins caillouteux	Calcosol à pelosol	Calcaire marneux,	Pente forte sol instable	Moyenne Bonne à Très bonne pour vignoble	3	
7	APP- MHP	Sol limoneux profond à sol modérément hydromorphe argilo-limoneux, sur calcaire marneux ou argile vers 50 cm	Brunisol à néoluvisol	Argiles ou limons d'altération Calcaire marneux	Localement hydromorphie	Bonne à très bonne	1	
8	MHP	Sol limoneux profond à sol modérément hydromorphe argilo-limoneux, des bas de pente des coteaux marneux	colluviosol	Argiles ou limons d'altération colluvions	Localement hydromorphie	bonne	2	
9	V	Sol argilo-limoneux, plus ou moins caillouteux, des rebords abrupts des vallées	brunisol	Cailloutis, argiles d'altération, calcaire marneux	Pente forte	faible	4	
10	ASV	Sol alluvial limono-argileux, calcaire, plus ou moins caillouteux, des petites vallées	Fluvisol calcaire	Alluvions récentes, galets	Faible largeur, inondabilité, risque d'érosion	Moyenne à faible	4	
11	APV	Sol alluvial, -limono argileux, profond, plus ou moins hydromorphe sur argile ou cailloutis vers 60 cm	Fluvisol Fluvisol rédoxique	Alluvions de la Vallière	localement hydromorphie localement inondable,	bonne	2	
12	FHV -	Sol limoneux, fortement hydromorphe des vallons et anciens étangs de la Bresse	Redoxisol-colluviosol	Colluvions, alluvions, Formations Bressannes	Très hydromorphe,	Faible	4	
13	FHP	Sol limoneux hydromorphe sur argile vers 40 à 60 cm (alluvions anciennes de la Bresse)	Luvisol redoxisol	Formations Bressannes	Hydromorphie, battance	Moyenne. Améliorée par drainage	3	

4. Conclusions

L'étude met en évidence la diversité et le potentiel agricole du territoire. L'écart climatique entre le plateau et la plaine se traduit dans les dates de semis et récoltes. Le changement climatique permet à présent de réaliser la plupart des cultures sur le plateau si les sols sont assez profonds.

Les sols les plus superficiels des reliefs calcaires ont déjà été en partie délaissés par l'agriculture. Leur potentiel devient très faible dans le cadre du changement climatique. Leur potentiel forestier est également faible, ils présentent un intérêt environnemental (environ 10% de la surface).

Les sols à fortes contraintes (valeur agronomique faible à très faible) : pentes fortes, sols hydromorphes, et sols très superficiels, représentent des zones à enjeux paysagers et de biodiversité importants. Leur maintien en zone agricole présente un intérêt pour le territoire.

PROJET

PARTIE 4 : Mobilité, accessibilité et cadre de vie : le nécessaire maintien de dynamisme du territoire pour assurer sa durabilité, ses fonctions et préparer son avenir

PROJET

4.1. Introduction

4.1.1. Contexte

Le lancement de l'étude du PLUI-HM dans Espace Communautaire de Lons Agglomération (ECLA) intervient dans un contexte où les zones peu denses révèlent des enjeux significatifs en matière de mobilité et d'environnement. Des chiffres récents issus d'études menées par l'ATEC et le Sénat mettent en lumière la réalité de ces défis : une grande partie de la population française réside dans des zones peu urbanisées, où la voiture reste le principal moyen de déplacement, engendrant ainsi des impacts sur l'environnement et la qualité de vie. Dans les constats du territoire du SCoT du Pays Lédonien, cette prépondérance de la voiture dans les déplacements domicile-travail souligne la nécessité d'adopter des solutions de mobilité alternatives et durables, ce qui peut représenter un réel défi en milieu peu dense.

Les enjeux techniques et politiques de l'étude incluent la prise en compte des spécificités locales et des besoins de déplacement, avec une approche solidaire favorisant le covoiturage, les modes actifs et l'intermodalité. Cette démarche vise également à lutter contre l'isolement social et à préserver l'environnement, en favorisant des solutions de mobilité durables et inclusives, afin de renforcer la cohésion sociale et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En somme, le lancement de cette étude du PLUI-HM à ECLA s'inscrit dans une démarche proactive visant à repenser les modes de déplacement et l'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable et de qualité de vie pour tous les habitants.

4.1.2. La mobilité durable

La mobilité est un droit premier qui se définit par le degré de satisfaction d'un besoin d'accès physique aux services et activités de base. C'est donc la conséquence du développement territorial et des activités socio-économiques. Elle se complète par la notion d'accessibilité, qui est la capacité ou la facilité avec laquelle un lieu ou un service peut être atteint, ou à partir duquel d'autres lieux ou services peuvent être atteints. Ainsi, les enjeux relatifs à la mobilité durable sont divers :

- Des enjeux sociaux : problématiques d'accessibilité, d'égalité entre les territoires ou entre les individus, d'accès à l'emploi, aux soins et aux services du quotidien ;
- Des enjeux économiques : la dépendance à la voiture individuelle motorisée, l'augmentation des coûts du carburant, la précarité énergétique liée aux transports ;
- Des enjeux environnementaux : émissions de CO₂ (le secteur des transports est le 1er émetteur de CO₂), la qualité de l'air et la santé.

4.1.3. Cadre général

Le PLUI-HM est un document unique de planification stratégique. Il régleme l'occupation des sols du territoire à travers des règles de constructions applicables à chaque parcelle, pour toutes les communes du territoire. Son objectif est de répondre aux besoins des communes et de leurs habitants, tout en garantissant un développement du territoire cohérent, maîtrisé et harmonieux. Il se base sur les 5 orientations stratégiques suivantes : conforter l'attractivité du territoire, notamment sur le plan économique, prendre soin de l'Homme, prendre soin de la nature et du vivant, prendre soin de la ville, des communes et de la ruralité et conforter la gouvernance en réseau du territoire.

Le volet mobilité du PLUi-HM équivaut à un Plan de mobilité qui :

- Détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises sur le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité, ici la Communauté d'agglomération de Lons-le-Saunier (ECLA) ;
- Définit la stratégie en termes de mobilité visant à équilibrer le développement d'une offre et services accessibles à tous en accord avec les principes urbains de limitation de l'étalement urbain et de protection de l'environnement ;
- Intervient sur l'ensemble des modes de déplacements (marche, vélo, transports en commun, voiture...) tant sur une organisation de l'offre, de sa qualité (sécurité routière, performance), que sur l'influence et sa pertinence vis-à-vis des besoins de mobilités des habitants et des usagers du territoire (management de la mobilité).

4.1.4. La démarche PLUi-HM - mettre en place le comité des partenaires

Le diagnostic territorial constitue la première étape de ce document. Son objectif est de comprendre le fonctionnement du territoire, identifier ses atouts et définir les besoins pour l'avenir. Pour cela, une démarche partenariale est nécessaire, afin de croiser les visions, les ressentis et les attendus de l'ensemble des acteurs qui vivent et travaillent sur le territoire. Ainsi, tout au long du projet, des rencontres ont été organisées avec l'ensemble des acteurs du territoire sous forme de :

- Questionnaires – Adressés à l'ensemble des maires des communes ;
- Ateliers – Multithématique « conversations du territoire », en présence des élus et des acteurs du territoire ;
- Entretiens – Avec les acteurs du territoire.

Au terme du diagnostic, des échanges ont été réalisés avec :

- Les élus d'Espace Communautaire de Lons Agglomération (ECLA) ;
- Les élus des communes ;
- Les services de la Communauté d'agglomération de Lons le Saunier : service espaces publics et mobilité ;
- Le Conseil Départemental du Jura : agence routière et politiques routières ;
- Les services de l'Etat : Direction Départementale des Territoires (DDT39) ;
- Le délégataire du réseau de transports en commun (Keolis) ;
- La Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) de Bourgogne-Franche-Comté ;
- L'association Vélo Qui Rit.

L'élaboration du diagnostic du PLUi-HM repose également sur une phase importante de recueil de données. Ces données ont été récupérées auprès des acteurs du territoire, des collectivités, des élus et également grâce à des visites de terrain.

Le diagnostic pourra être complété à la réception des données concernant les thématiques covoiturage, transports interurbains et transport ferroviaire.

4.2. Un territoire dominé par les déplacements motorisés

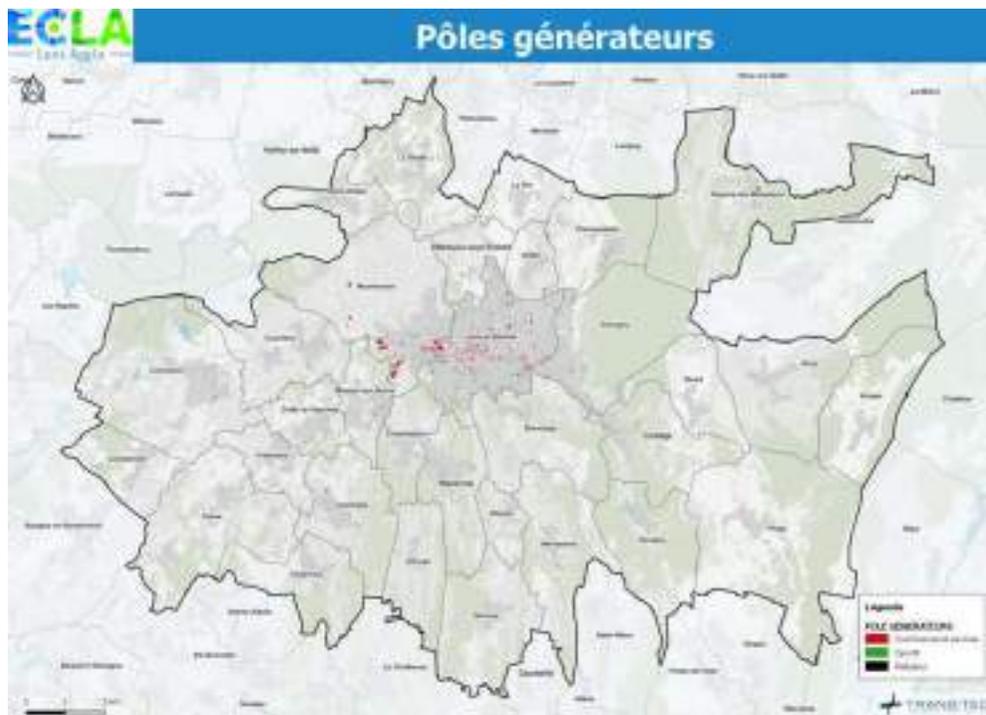
4.2.1. Un territoire polarisé

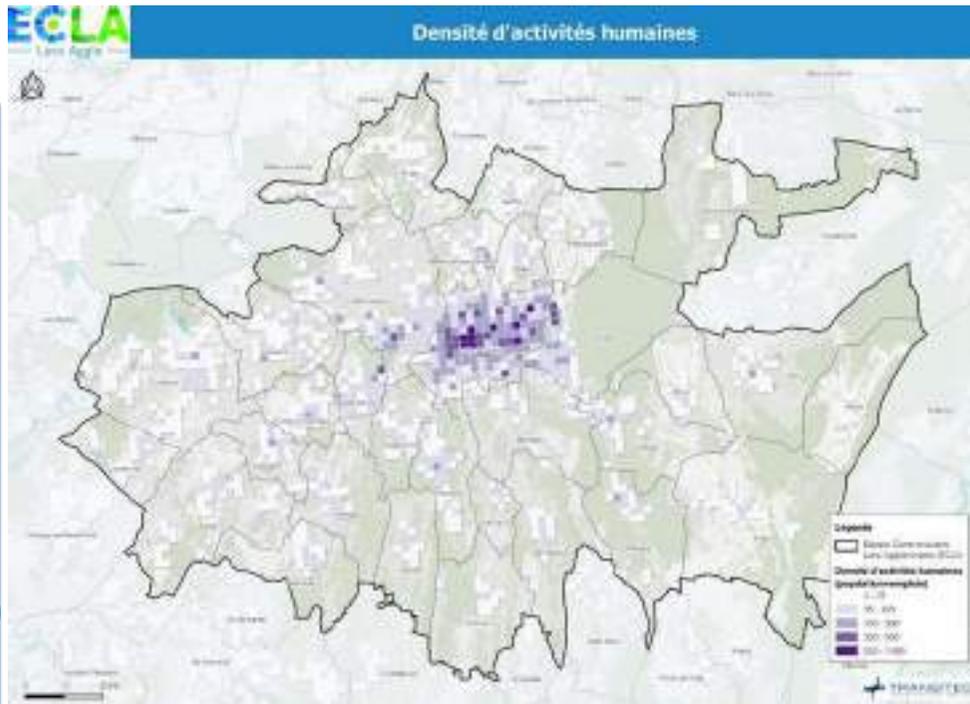
La Communauté d'Agglomération de Lons-le-Saunier est caractérisée par une forte polarisation, principalement centrée autour de sa ville principale. Environ 50% de la population de l'ECLA réside à Lons-le-Saunier, tandis que 70% des emplois y sont localisés.

De plus, la ville centre concentre une grande majorité des équipements et services, qui s'étendent également sur les communes voisines de Montmorot et Perrigny.

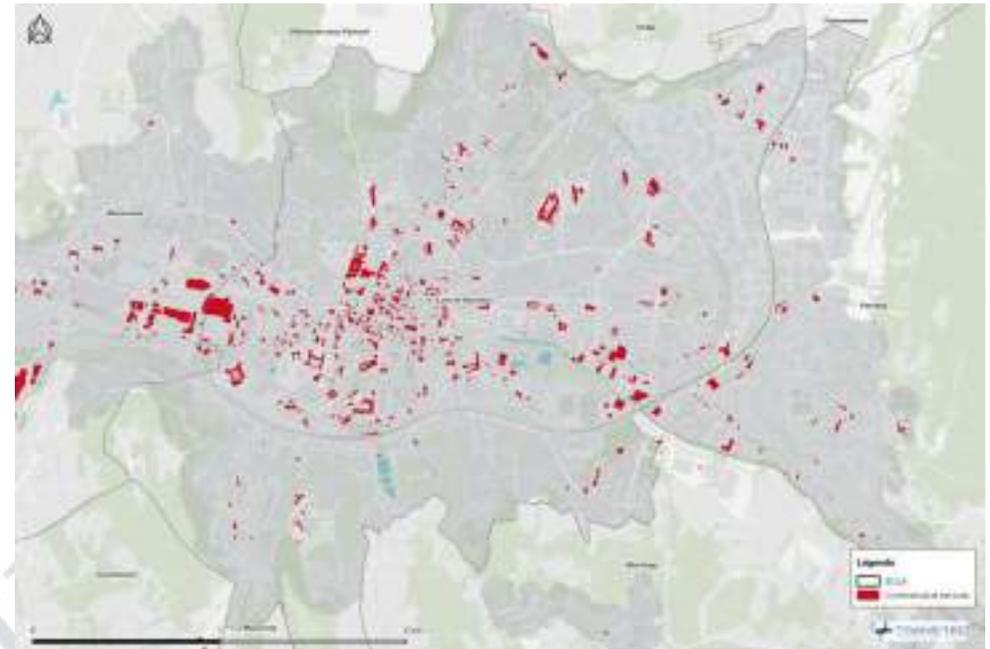
Commune	Population (en 2020)	Emplois
Lons-le-Saunier	17 100	14 600
Montmorot	3 100	1 800
Perrigny	1 500	1 350
Total ECLA	34 100	20 650

Population et emplois du pôle urbain d'ECLA (INSEE 2020)





Densité d'activités humaines (Population + emplois, INSEE 2023)



Equipements et services - Zoom sur le pôle urbain (OpenStreetMap 2023)

Cette configuration morphologique favorise une concentration significative des besoins de mobilité en lien avec Lons-le-Saunier, comme confirmé dans la suite des analyses. La carte ci-dessous montre la concentration à la fois des habitations et des emplois au niveau du pôle urbain d'ECLA.

4.2.2. Un territoire générateur de nombreux flux internes

4.2.2.1. Mobilités professionnelles

Le territoire de l'ECLA présente une attractivité marquée :

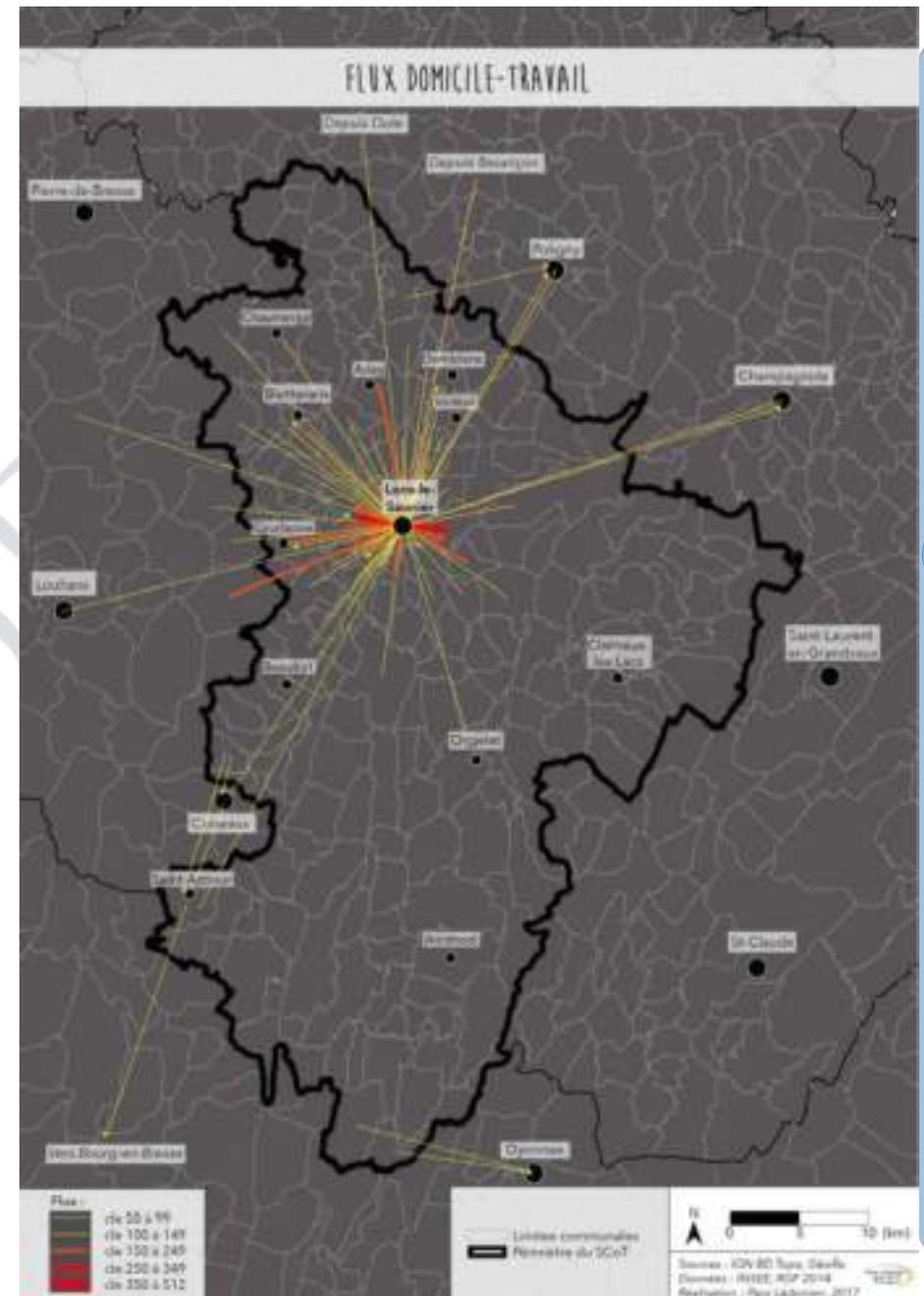
- 80% des résidents (10 500) travaillent également au sein du territoire, ce qui témoigne d'un fort ancrage local.
- Un volume équivalent de navetteurs (10 200) provient de l'extérieur de la communauté d'agglomération.
- Lons-le-Saunier concentre 70% des emplois du territoire.

Ces données révèlent une proportion notable de flux provenant de zones peu denses à l'extérieur de la communauté, ce qui nécessite des solutions de mobilité multi partenariales prenant en compte la faible densité habitat/emploi observée.

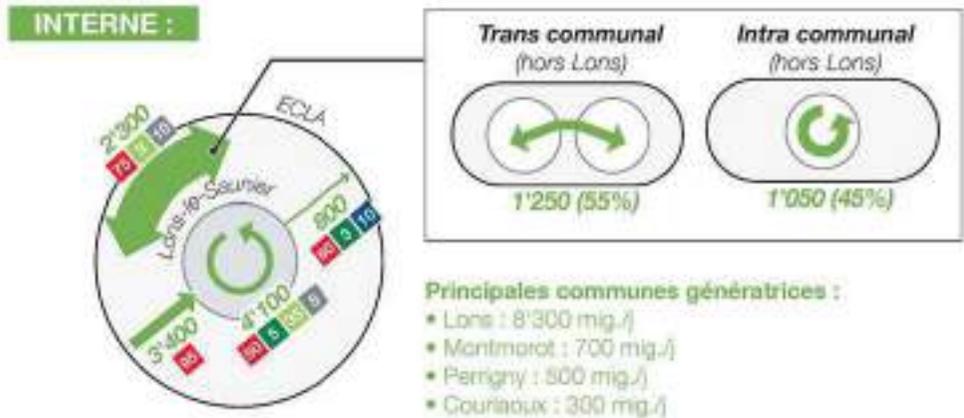


Mobilités professionnelles en lien avec l'ECLA (INSEE 2020)

Les déplacements intra-communautaires représentent 20% du total des déplacements professionnels. À l'intérieur de Lons-le-Saunier, la marche est utilisée dans 35% des cas. En revanche, l'utilisation des transports en commun reste faible sauf pour les personnes qui résident à Lons-le-Saunier et travaillent dans une autre commune d'ECLA (10% de part modale en transport en commun).

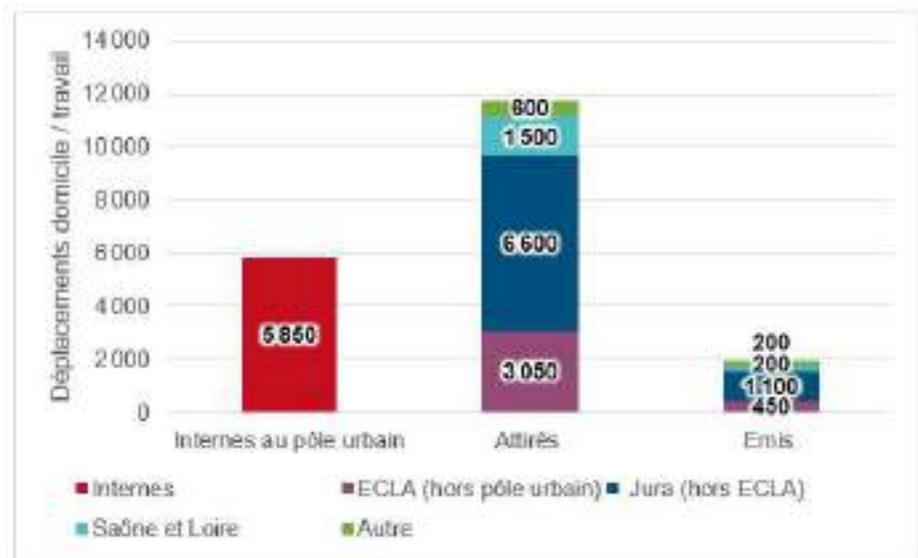


Flux domicile-travail (SCoT Pays Lédonien)



Zoom sur les mobilités professionnelles internes à l'ECLA (INSEE 2020)

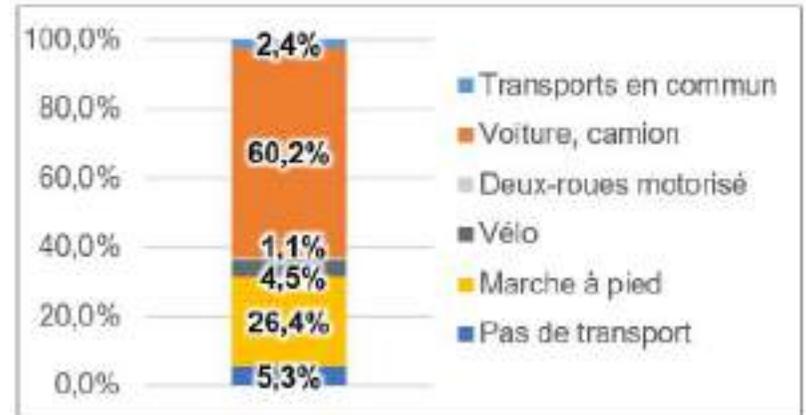
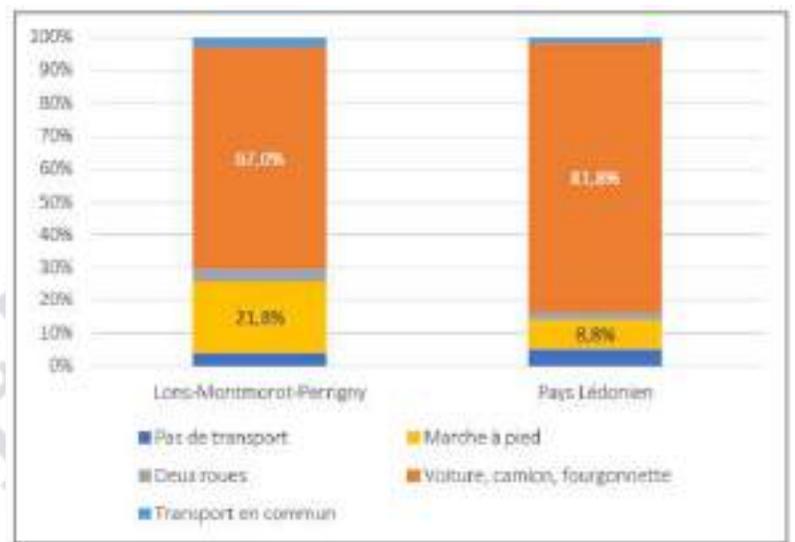
La majorité des emplois (85%) étant regroupée dans le pôle urbain, le graphique suivant détaille la structure des déplacements professionnels en lien avec les communes de Lons-le-Saunier, Montmorot et Perrigny :



Déplacements professionnels en lien avec le pôle urbain (INSEE 2020)

- Il ressort de cette analyse :
- la forte proportion de navetteurs résidant dans le Jura (hors ECLA) ;
 - la part importante de déplacements internes au pôle urbain, pour lesquels le développement et l'incitation à l'usage des alternatives à la voiture individuelle sont les plus pertinents.

Par ailleurs, les parts modales des déplacements domicile-travail internes au pôle urbain ont connu une diminution de 7 points de la place de la voiture au profit des modes doux (marche notamment) depuis 2014 (analyses effectuées dans le SCOT du Pays Lédonien).



Comparaison des parts modales des déplacements domicile-travail internes au pôle urbain entre 2014 et 2020 (SCoT Pays Lédonien, INSEE)

De plus, les lieux de résidence des individus travaillant dans le pôle urbain ont été étudiés, les analyses confirment le rôle prépondérant du pôle urbain (environ 6 000 navetteurs travaillent et résident dans ces trois communes) et donc le besoin de développement d'alternatives modales en priorité sur ces trois communes.

Enfin, le pôle urbain attire des navetteurs résidants à l'extérieur d'ECLA, les communes de résidence de ces individus sont variées. Au total, 14 communes sont concernées par un nombre de navetteurs quotidiens supérieur à 100

Commune	Nombre de navetteur
Lons-le-Saunier	4554
Montmorot	836
Perrigny	457
Courlaoux	301
Macornay	234
Courlans	209
Messia-sur-Sorne	208
Courbouzon	156
Conliège	155
Pannessières	151
Chilly-le-Vignoble	145
L'Étoile	134
Trenal	113
Montaigu	113
Cesancey	105
Gevingey	104
Chille	100

*Principales communes de résidence dans ECLA
(≥100 navetteurs quotidiens)*

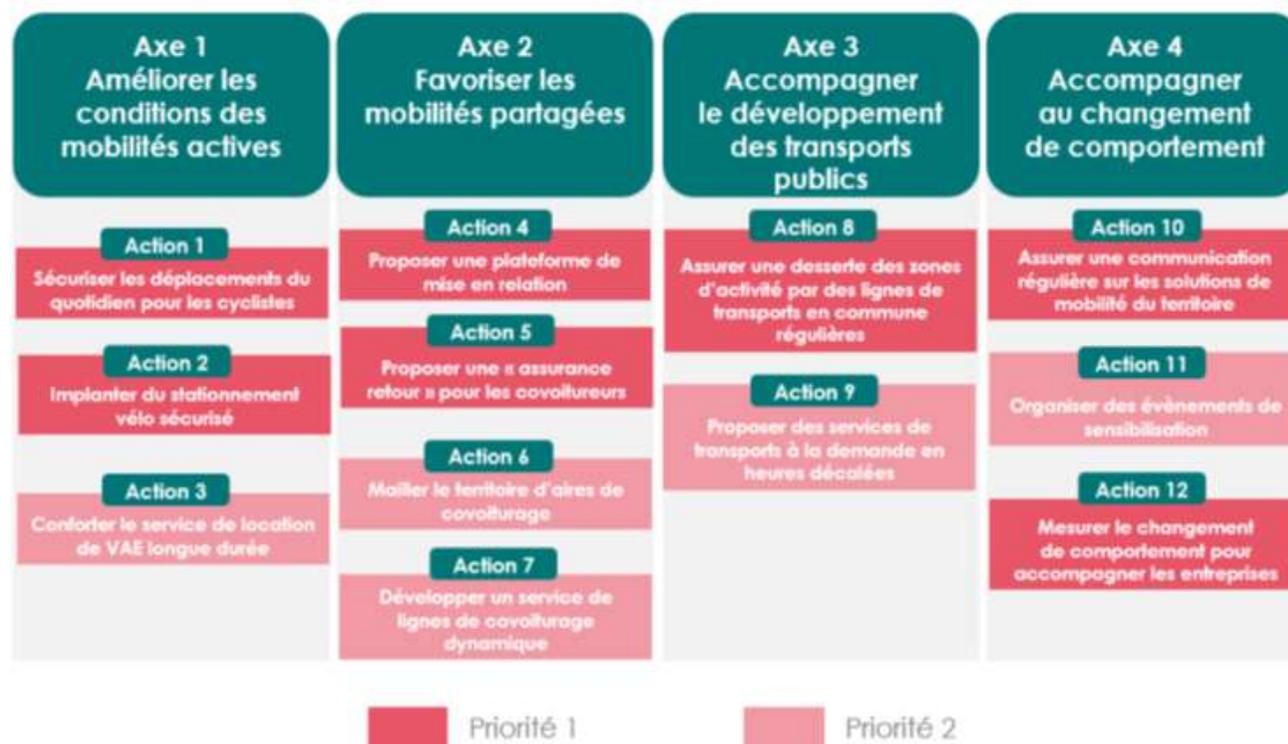
Commune	Nombre de navetteur
Beaufort-Orbagna	225
Domblans	204
Bletterans	185
Val-Sonnette	165
Larnaud	161
Hauteroche	160
Champagnole	150
Arlay	145
Poligny	140
Ruffey-sur-Seille	137
Voiteur	110
Villevieux	109
Lavigny	107
Montain	105

*Principales communes de résidence dans le Jura
hors ECLA (≥100 navetteurs quotidiens)*

Projets / initiatives locales : Un Plan de Déplacement Inter-Entreprises est en cours de réalisation à l'échelle d'ECLA.

Un plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) est un outil visant à favoriser une mobilité durable, il est élaboré en collaboration entre plusieurs entreprises ou établissements situés dans une même zone géographique. L'objectif principal d'un PDIE est de réduire les impacts environnementaux, tels que les émissions de gaz à effet de serre et la congestion routière, tout en améliorant la qualité de vie des employés et en optimisant les déplacements professionnels. Pour ce faire, le plan peut inclure diverses mesures telles que l'encouragement du covoiturage, le développement des transports en commun, la promotion du vélo ou de la marche, la mise en place du télétravail, ou encore la gestion des horaires de travail pour réduire les pics de circulation.

A ce stade, les analyses et concertations menées dans le cadre de cette étude ont permis l'élaboration du plan d'actions suivant :



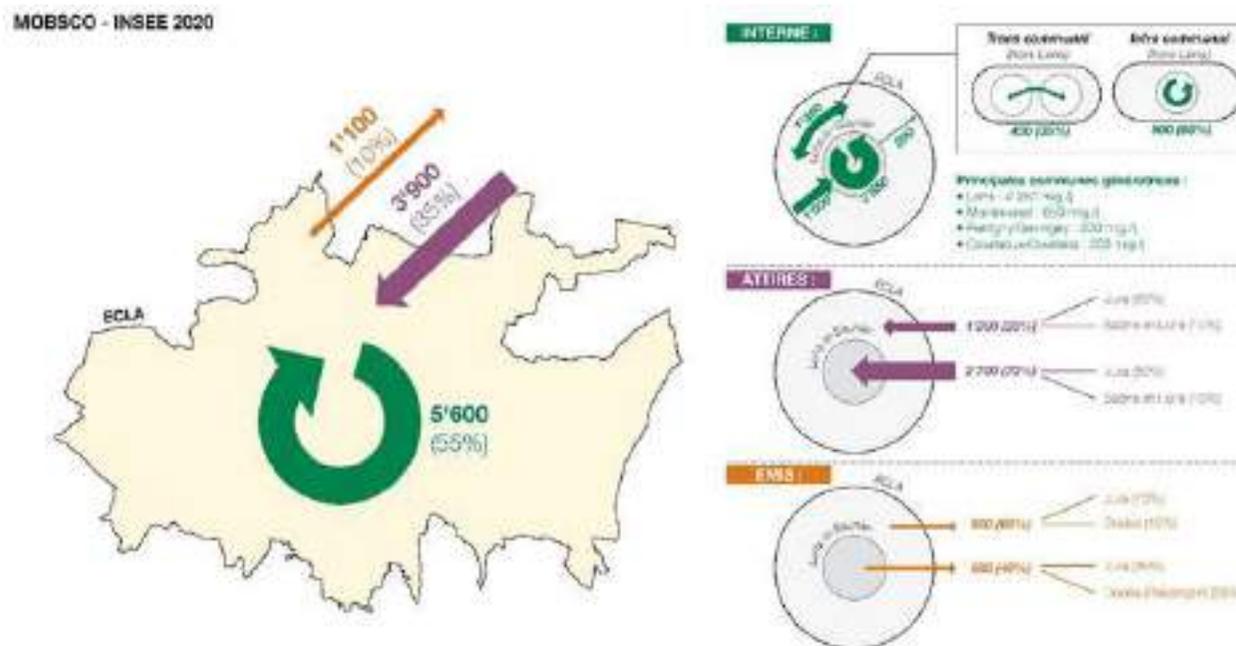
Plan d'actions issu du Plan de Déplacement Inter Entreprises (PDIE ECLA Octobre 2023)

Enjeux résultant de cette analyse :

- Enjeu lié à la réduction des nuisances causées par les déplacements pendulaires aux heures de pointe découlant de la forte polarisation du territoire.
- Enjeu de développement des mobilités douces, particulièrement adaptées aux déplacements intra-communaux

4.2.2.1. Mobilités scolaires

Les déplacements scolaires représentent 30% du total des déplacements pendulaires quotidiens (professionnels et scolaires car absence de données pour les déplacements loisirs/achats). De manière similaire aux déplacements professionnels, ECLA attire les scolaires, avec seulement 10% des déplacements se dirigeant vers l'extérieur du territoire. Parmi ces déplacements scolaires, 32% sont intra-communaux. Les répartitions modales concernant les mobilités scolaires ne sont pas connues. (Ces analyses concernent uniquement les migrations scolaire quotidiennes. Elles ne reflètent donc pas les départs vers les agglomérations voisines (Besançon, Dijon, Lyon...), dans le cadre notamment des études supérieures, comme évoqué dans le diagnostic socio-économique.)



Mobilités scolaires en lien avec ECLA (INSEE 2020)

Projets / initiatives locales : Un Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires est en cours de réalisation à l'échelle d'ECLA.

Les acteurs locaux souhaitent étudier l'opportunité de mise en place de « rues apaisées » devant les écoles (fermées au moment des heures d'entrée et de sortie des écoles).

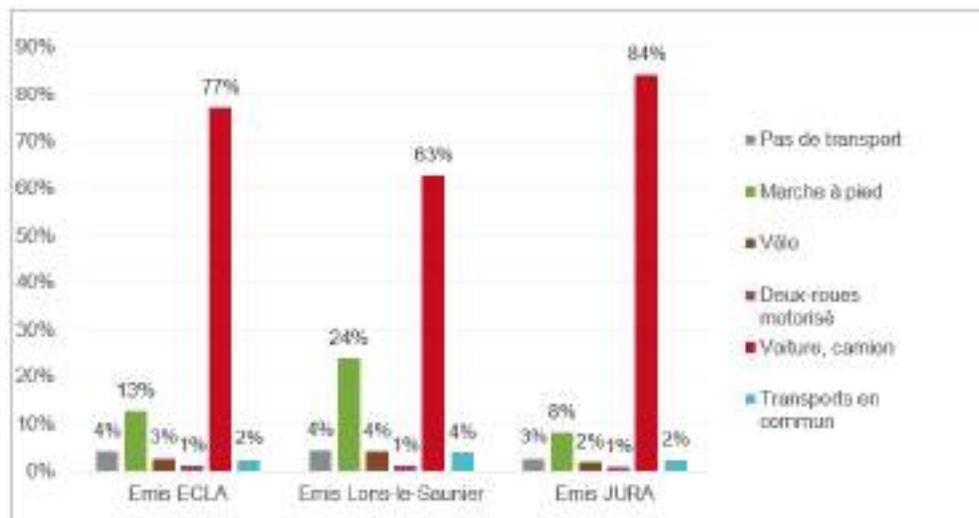
Un Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires (PDES) vise à améliorer la sécurité des déplacements autour des établissements scolaires, à réduire les embouteillages aux abords des écoles, à promouvoir l'activité physique chez les élèves, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation de l'environnement

Enjeux résultant de cette analyse :

- Enjeu en lien avec les déplacements internes au territoire (16 100 déplacements quotidiens) représentant 50% des déplacements professionnels et scolaires (34 200 déplacements quotidiens).

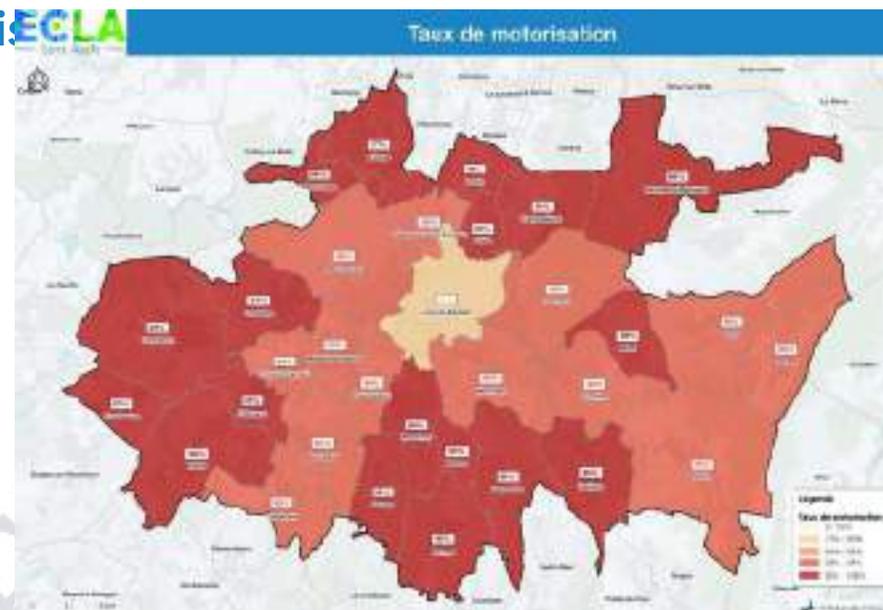
4.2.3. Des déplacements majoritairement motorisés

L'usage prédominant de la voiture est largement attribuable au caractère rural qui caractérise la majeure partie du territoire. À Lons-le-Saunier, une part significative des déplacements s'effectue à pied, en raison du volume important de déplacements internes et de la proximité des services. En revanche, l'utilisation du vélo reste faible, ce qui peut être attribué à la présence de reliefs autour du centre-ville. Par ailleurs, l'utilisation des transports en commun demeure très faible en raison de la faible attractivité du réseau. (Pour ces analyses, le mode de transport majoritaire au cours d'un déplacement est pris en compte.)

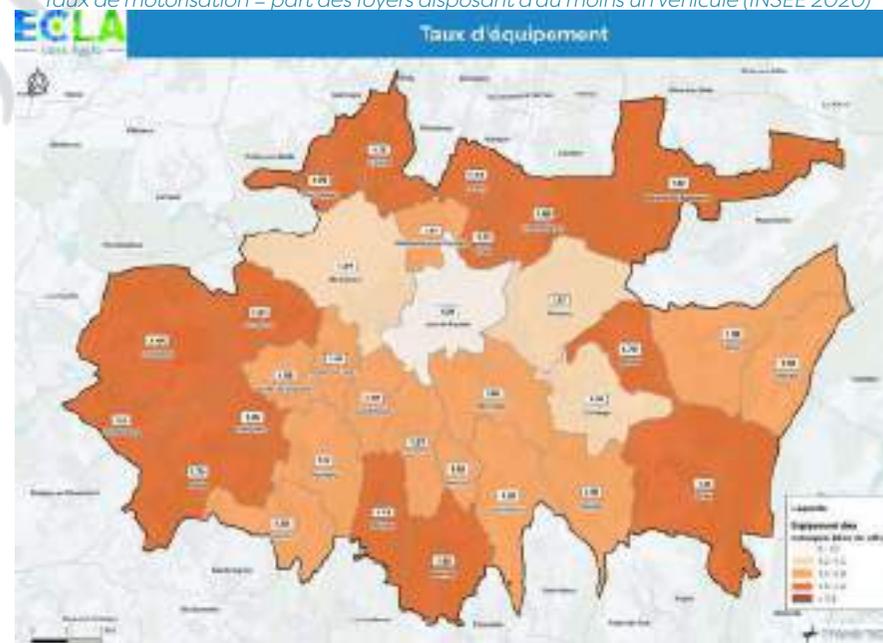


Mobilités scolaires en lien a Parts modales des migrations domicile-travail émises en direction d'ECLA (INSEE, 2020) et ECLA (INSEE 2020)

Enfin, la place importante de la voiture se traduit également par la motorisation des ménages. A l'échelle du territoire, plus de 80 % des ménages possèdent au moins 1 véhicule. Des disparités locales existent évidemment, compte tenu de la densité de services et équipements à proximité. Ainsi, Lons-le-Saunier est la commune où le taux de motorisation est le plus faible, avec seulement 3 ménages sur 4 qui possèdent au moins un véhicule. Les autres communes présentent quant à elle un taux d'équipement en véhicule supérieur à 90%.



Taux de motorisation = part des foyers disposant d'au moins un véhicule (INSEE 2020)



Taux d'équipement = nombre de véhicule possédé par foyer (INSEE 2020)

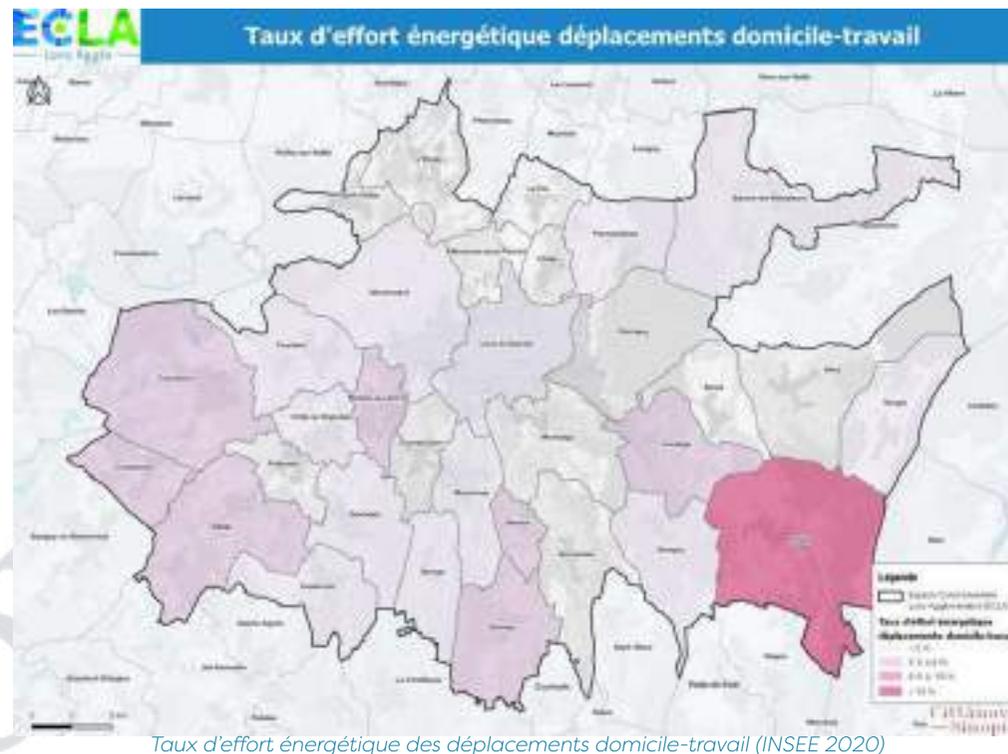
Enjeux résultant de cette analyse :

- Enjeu de développement des modes actifs (marche et vélo) du fait de la proportion importante de déplacements internes au territoire.
- Enjeu de développement du covoiturage et de l'autopartage pour les communes rurales afin de réduire la présence automobile (notamment la possession d'un second véhicule par foyer).

4.2.4. Conséquences sur les ménages de la dépendance à la voiture

La forte dépendance du territoire à l'automobile le rend particulièrement vulnérable aux hausses tarifaires du carburant. Cette dépendance est particulièrement préoccupante dans les communes les plus excentrées de l'espace communautaire, telles que Pably, Bornay, Condamine, etc., où la part des déplacements domicile-travail sur le budget des foyers atteint 10%.

Les récentes hausses des prix des carburants ont suscité une demande croissante de facilitation du covoiturage.



Enjeux résultant de cette analyse :

- Enjeu de développement du covoiturage, à planifier avec les territoires voisins qui sont soumis aux mêmes contraintes et problématiques (en cohérence avec le SCOT du Pays Lédonien)

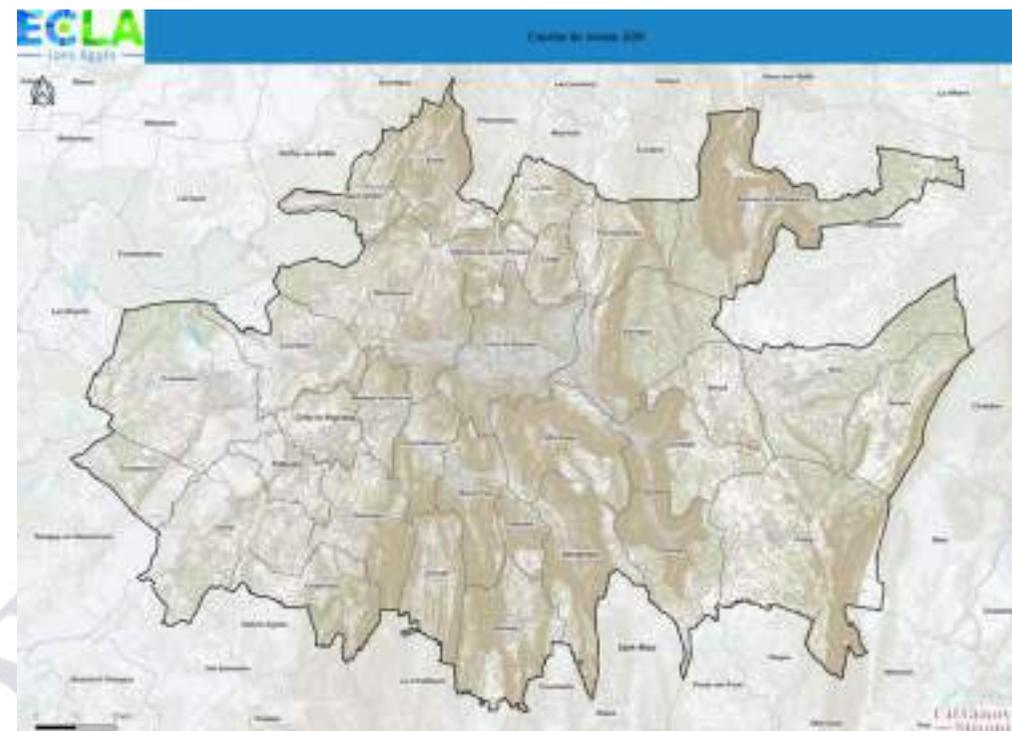
4.2.5. Un territoire valonné

Le territoire d'ECLA est soumis à d'importantes contraintes topographiques. Cependant, le centre-ville de Lons-le-Saunier se distingue par sa relative platitude et sa concentration spatiale, facilitant ainsi la pratique des modes actifs tels que la marche et le vélo pour les déplacements quotidiens. Néanmoins, les fortes pentes environnantes représentent une contrainte majeure pour le développement des itinéraires cyclables et la desserte des poids lourds.

Ces contraintes topographiques limitent le potentiel d'utilisation des modes de transport doux traditionnels à plus large échelle. Dans ce contexte, l'adoption de vélos électriques se révèle pertinente, offrant une solution adaptée aux défis posés par le relief et favorisant une mobilité plus durable.

Outre le fait qu'elles entravent le développement des modes de transport actifs, les pentes prononcées présentent également des risques en termes de sécurité routière, notamment pour les poids lourds qui sont particulièrement exposés aux risques de freinage, de surchauffe des freins et aux conditions météorologiques rendant la chaussée glissante.

Projets / initiatives locales : Réaménagement de la descente de Montaigu afin de l'adapter à la circulation des poids lourds et de diminuer le trafic dans la vallée de la Vallière (Revigny, Conliège, Perrigny).



Courbes de niveau (IGN)

Enjeux résultant de cette analyse :

- *Enjeu de développement des modes doux adapté aux contraintes du territoire (vélo à assistance électrique, alternatives à l'autosolisme).*

4.2.6. Mobilités touristiques

La mobilité touristique représente un enjeu majeur sur le territoire, en particulier en relation avec les sentiers de randonnée et le cyclotourisme. En 2021, le territoire d'ECLA comptait près de 22 km de voies vertes, comprenant la Voie PLM de Perrigny à Revigny, la vélo route de la Vallière, la Voie bressane de Lons-le-Saunier à Courlaoux en direction de la Saône-et-Loire, et la Voie de la Bresse Jurassienne entre Dole et Lons-le-Saunier. De plus, il dispose de 277 km de chemins de randonnée inscrits au PDIPR, dont 53 km sont des chemins de grande randonnée (GR).

Cependant, certains pôles touristiques, comme le village de Baume-les-Messieurs, sont éloignés de la ville-centre et bénéficient donc d'une accessibilité multimodale très limitée, excluant l'usage d'autres moyens de transport que la voiture (travail mené dans le cadre de l'Opération Grand Site de France par la Communauté de Communes Bresse Haute-Seille).

Dans ce contexte, la gare de Lons-le-Saunier représente un atout à valoriser pour améliorer l'accessibilité depuis les grandes agglomérations voisines telles que Lyon et Besançon.

Projets / initiatives locales : Des travaux de renforcement du réseau de voie verte sont prévus sur le territoire :

- D'après le SCoT du Pays Lédonien, «l'agglomération de Lons-le-Saunier est le seul secteur du territoire à porter (bien qu'encore incomplet) un réseau d'aménagements cyclables. Au total, il s'agit de 39 km de pistes ou bandes cyclable aménagées sur 340 km de voirie que compte les 11 communes de l'unité urbaine de Lons-le-Saunier».
- Voie douce reliant Messia-sur-Sorne à Gevingey ;
- Voie verte de la Vallière permettant de relier Revigny à Lons-le-Saunier ;
- Aménagement au nord de Lons-le-Saunier.
- Développement d'abris vélos sécurisés (Aqua'ReL, rue Pasteur et maison commune de Lons-le-Saunier)



Aménagements et pôles touristiques (OpenStreetMap)

Enjeux résultant de cette analyse :

- Enjeu de desserte des itinéraires de randonnée (pédestre et à vélo) et des pôles touristiques (Baume-les-Messieurs, Région des Lacs...) depuis la gare de Lons-le-Saunier.
- Enjeu de développement des aménagements cyclables entre les cœurs de village et le pôle urbain (mutualisation des actions pour les déplacements touristiques/quotidiens en veillant à ne pas déconnecter les itinéraires des voies principales).

4.2.7. Synthèse - Un territoire dominé par les déplacements motorisés

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Plusieurs projets et initiatives d'aménagement (voies vertes, plans de déplacement inter-entreprises et des établissements scolaires, etc.) pour répondre aux enjeux de mobilité et offrir des solutions alternatives à l'usage de la voiture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prédominance des déplacements motorisés, principalement due au caractère rural du territoire. - Forte dépendance à la voiture, avec plus de 80% des ménages possédant au moins un véhicule. - Faible utilisation des lignes régulières de transports en commun, en partie à cause du manque d'attractivité des réseaux / aménagements (le transport à la demande est quant à lui fortement sollicité). - Topographie vallonnée limitant le développement du vélo, mais à relativiser vu l'essor du vélo à assistance électrique
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Forte polarisation autour du pôle urbain (cf. armature du SCoT : Lons-le-Saunier, Perrigny, Montmorot) avec une concentration significative de la population, des emplois, des équipements et des services. - Importance des mobilités touristiques, notamment liées aux mobilités douces (sentiers de randonnée et cyclotourisme), et synergies à développer avec les territoires voisins (Région des Lacs, Bresse Haute Seille avec Château Chalon...) - Demande croissante de facilitation du covoiturage et des modes alternatifs à l'autosolisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité aux hausses des prix des carburants, particulièrement dans les zones rurales - Des flux importants de navetteurs, à la fois locaux et venant de l'extérieur de la communauté d'agglomération, nécessitant des solutions de mobilité adaptées.
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des alternatives à l'automobile pour la desserte des sites touristiques, en développant une signalétique adaptée permettant de se rendre aisément dans les lieux touristiques (notamment l'Opération Grand Site à Baume les Messieurs et la Région des Lacs depuis Lons-le-Saunier) - Favoriser la proximité entre habitat et emplois pour notamment faciliter la mutualisation des services de mobilité (stationnement, offre de transport public) - Manager les pratiques des usagers (par le biais d'outils comme les PDIE/PDES) afin d'adapter l'offre proposée - Coordonner les politiques de mobilité à l'échelle du bassin de vie - Garantir une offre de mobilité diversifiée pour tout type d'usagers (vulnérables ou non, captifs ou non) pour la desserte des équipements 	

4.3. Un réseau routier de grande capacité et peu lisible

4.3.1. Hiérarchie du réseau routier et accidentologie

Le réseau routier est construit majoritairement en étoile autour de Lons-le-Saunier. Deux routes départementales, la D678 et la D1083E1, traversent la ville de Lons-le-Saunier à proximité immédiate des commerces et des services. La traversée du centre-ville, notamment les avenues Thurel et Camille Prost, est le lieu de nombreux accidents. En effet, cet itinéraire d'hypercentre est fortement emprunté et traverse de nombreux carrefours manquant de lisibilité, ce qui contribue à accroître les risques d'accidents.

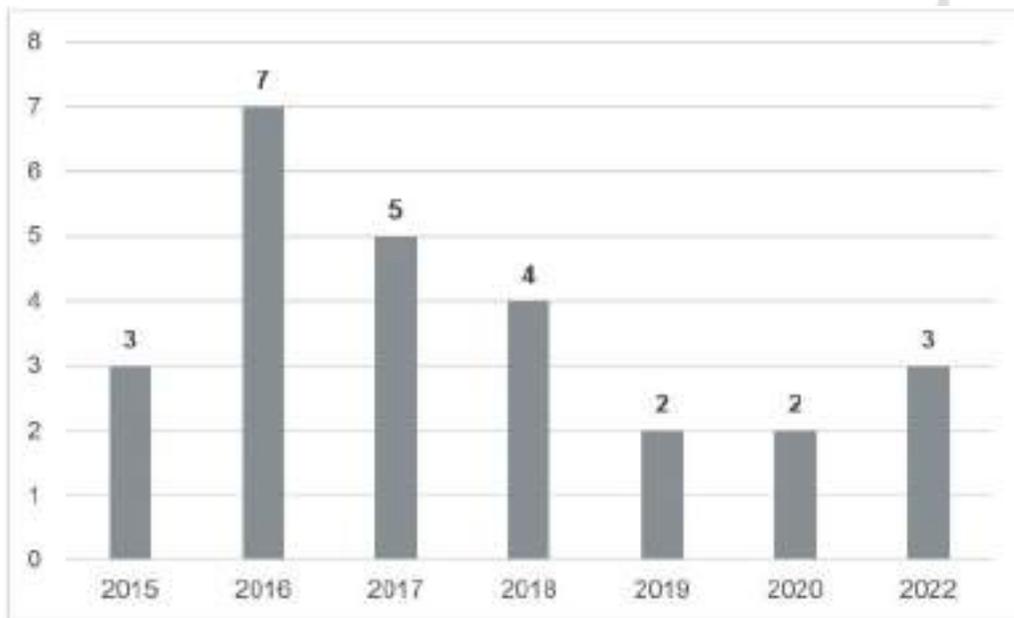
Sur le reste du territoire, la D1083 contourne le pôle urbain de Lons-le-Saunier et l'A39 traverse l'extrémité ouest du territoire.



Suivi des accidents corporels impliquant au moins un piéton, un cycliste ou un utilisateur d'engin de déplacement personnel et hiérarchisation du réseau viaire (ONISR Open Data)



Suivi du nombre d'accident corporels par type de véhicule impliqué (ONISR Open Data)



Suivi du nombre d'accidents corporels impliquant au moins un cycliste ou un piéton (ONISR Open Data)

ECLA (et en particulier la ville de Lons-le-Saunier) possède un important linéaire de voirie soumis à des contraintes météorologiques significatives (viabilité hivernale) résultant d'un poids important dans les dépenses d'exploitation et d'entretien de la commune.

Projets / initiatives locales : Projet de requalification de la rocade (D678) en cours de réflexion afin d'améliorer son intégration au milieu urbain et questionnement sur le changement de domanialité de la D678 et D1083E1. Aménagement de la côte de Montaigu (D52) pour permettre aux poids lourds de descendre et d'éviter le passage par la vallée de la Vallière (D678).

Enjeux résultant de cette analyse :

- Enjeu d'apaisement du trafic en centre-ville.

4.3.2. Lisibilité du réseau viaire

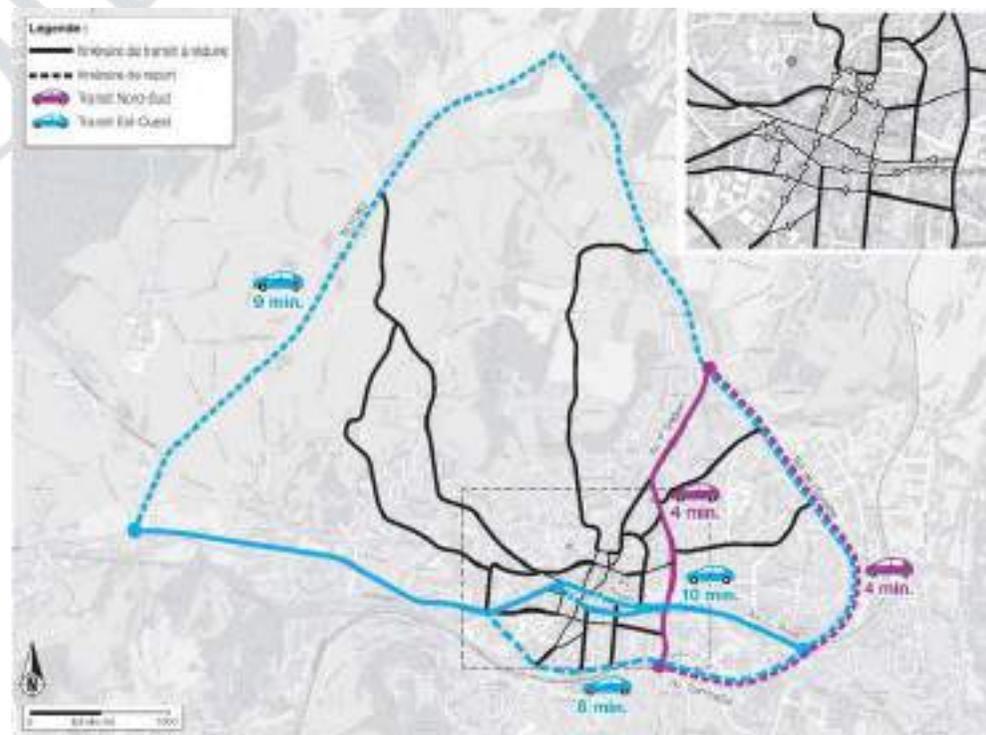
Le réseau viaire est très perméable dans le centre-ville, en particulier pour la traversée est <-> ouest, ce qui maintient une circulation significative à travers la ville. En 2015, la mise en place du contournement ouest (D1083) a apporté un soulagement significatif à l'agglomération lédonienne en réduisant une partie du trafic de transit sur la D678 et la D1083E1. Cette mesure a eu pour effet bénéfique de diminuer la nuisance sonore, d'augmenter les espaces dédiés aux modes de circulation doux en ville et de réduire la pollution.

Cependant, malgré la création du contournement ouest, le transit par l'Avenue Camille Prost demeure attractif en raison de la directivité de cet itinéraire, ce qui limite son effet dissuasif. Cet itinéraire est cependant le plus long en heure de pointe avec un temps de parcours de 10 minutes.

Dans une moindre mesure, la traversée nord <-> sud de la ville peut également être reportée sur le boulevard de l'Europe (même temps de parcours que par l'Avenue Seguin et la Route de Besançon).

Enjeux résultant de cette analyse :

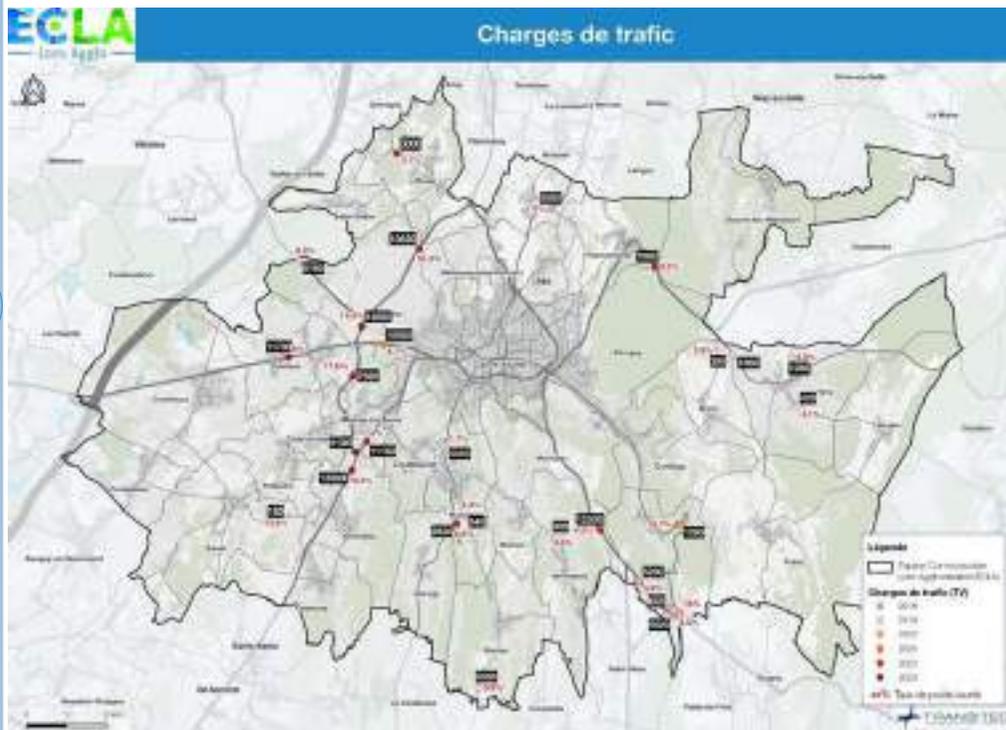
- Enjeu de diminution du transit par le centre-ville de Lons-le-Saunier en incitant au report d'itinéraire sur les contournements.



Temps de parcours des itinéraires de transit (GoogleMaps)

4.3.3. Volumes de trafic

Malgré la diminution du trafic en centre-ville, notamment sur les avenues Thurel et Jean-Moulin, consécutive à l'ouverture du contournement ouest, les charges de trafic demeurent inadaptées aux typologies de voiries et à la densité urbaine. Les volumes de trafic observés laissent présager d'une utilisation encore importante de cet itinéraire pour le transit. En particulier, la RD678, située très près de la centralité de Lons-le-Saunier avec la gare et les commerces à proximité, enregistre un trafic dépassant 13 000 véhicules par jour, dépassant ainsi celui du contournement ouest. Par ailleurs, certains cœurs de villages sont traversés par des routes départementales à fort trafic (Courlaoux et Courlans notamment sont exposés à un trafic important sur la RD678, ayant augmenté depuis la création du contournement en 2015) ce qui peut poser des problèmes de sécurité et de qualité de vie pour les habitants.



Certains axes sont fréquentés par un grand nombre de poids-lourds :

- RD 1083 (15 à 25 % de poids-lourds) : axe de transit Nord-Sud, parallèle à l'A39
- RD 678 (jusqu'à 30% pour la traversée de Revigny et Conliège) : le fort trafic poids-lourds dans la vallée de la Vallière s'explique par une réglementation de circulation dans la descente de Montaigu (interdite si > 19 tonnes). Un projet d'aménagement de cette portion est à l'étude par le Département du Jura afin de l'ouvrir au transport de marchandises. (association Défi Vallée de la Vallière constituée en réponse aux enjeux de la RD678).

Ce trafic conséquent, y-compris sur des routes secondaires pose des questions de sécurité et de nuisances (sonore et qualité de l'air).

Enjeux résultant de cette analyse :

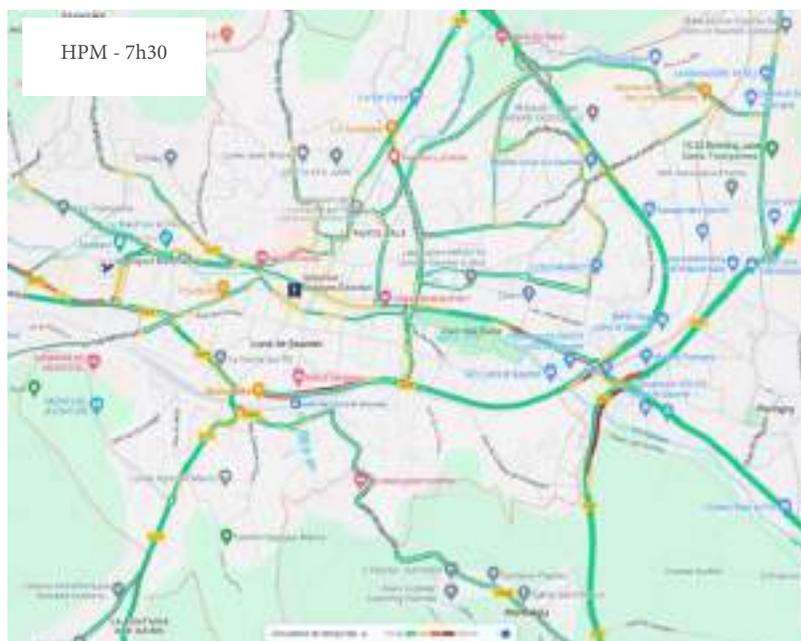
- Enjeu d'apaisement des circulations dans le centre-ville.
- Enjeu d'apaisement des traversées de village.
- Enjeu d'intégration de la RD678 au tissu urbain en lien avec la proximité de la gare et du centre-ville de Lons-le-Saunier.
- Enjeu d'apaisement du trafic poids-lourds dans le pôle urbain et les bourgs.

4.3.4. Un territoire peu congestionné

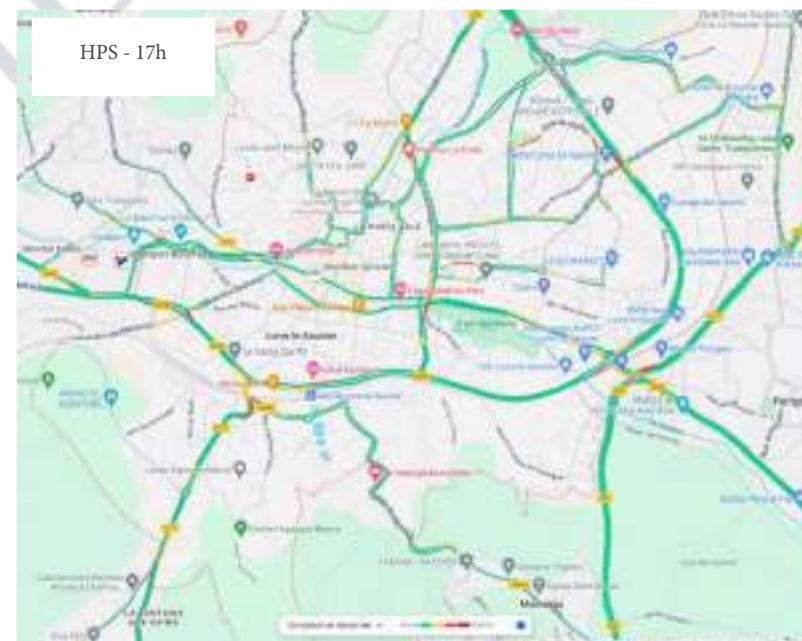
Le très faible niveau de congestion observé sur le territoire indique que le réseau routier est généralement surdimensionné par rapport à la demande actuelle. Ce constat rend difficile la réduction de la place de la voiture, car peu de contraintes s'appliquent. De plus, il y a peu de contraintes au transit en cœur de ville, ce qui rend les itinéraires traversant le centre attractifs pour le trafic. Cependant, les autres modes de déplacement rencontrent des difficultés à être valorisés, car ils ne sont pas compétitifs en termes de temps de trajet par rapport à la voiture. Enfin, il existe des possibilités de récupération de capacité de voirie qui pourraient être réaffectées en faveur des modes de déplacement doux (RD 678 en priorité et voiries locales trop capacitaires, mais l'identification de ces marges de manœuvre doit tenir compte en premier lieu des besoins recensés).

Pendant les heures de pointe du matin, le trafic est souvent ralenti aux quelques carrefours d'entrée de ville et assez dense en hyper centre :

Le soir, peu de difficultés de circulation sont relevées :



Congestion du trafic à l'heure de pointe du matin (Google Maps)



Congestion du trafic à l'heure de pointe du soir (Google Maps)

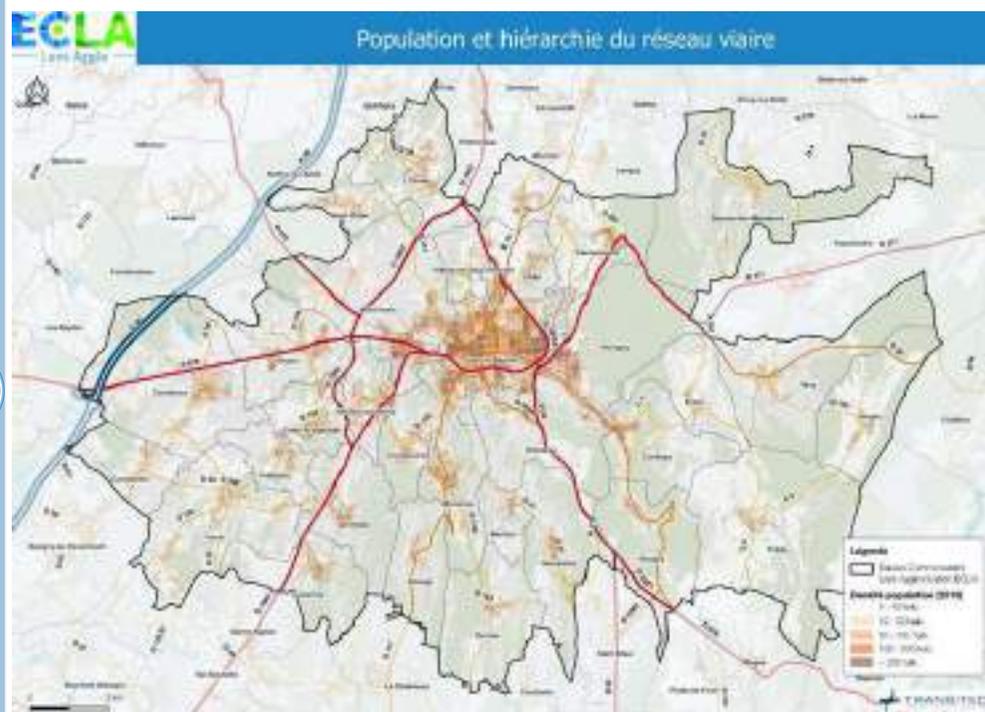
Enjeux résultant de cette analyse :

- Enjeu de diminution de la place accordée à la voiture au profit des modes doux et des transports en commun ou partagés.

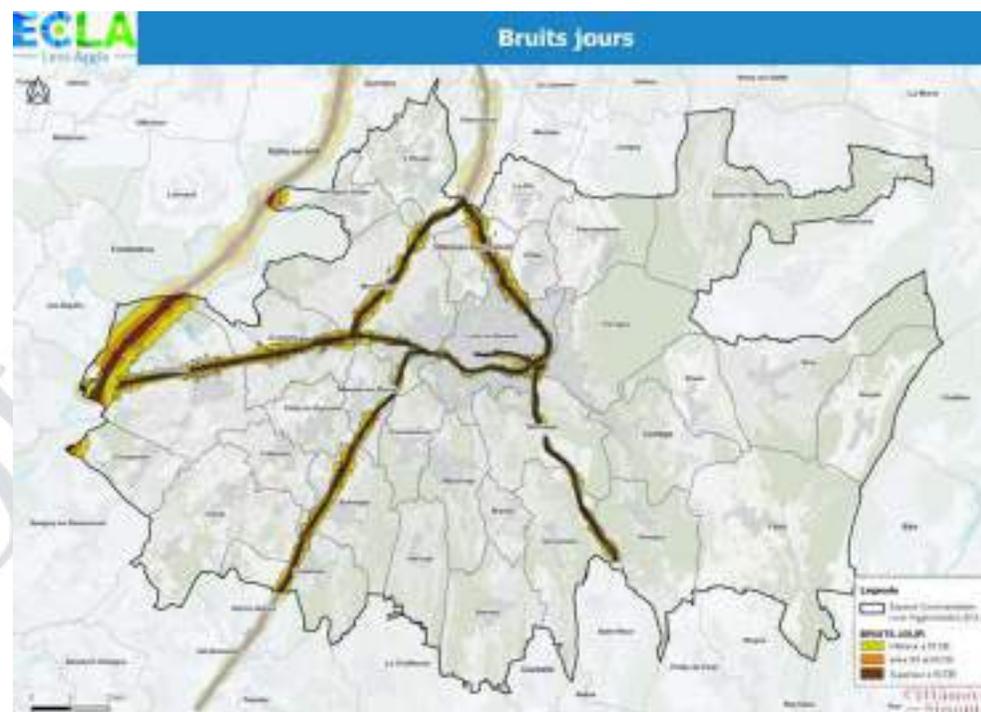
4.3.5. Une circulation routière source de nuisances

A l'échelle d'ECLA, des nuisances sont observées en raison des traversées de cœur de village par des routes départementales à fort trafic (Pannessières, Courlaoux, Courlans...). Du point de vue urbain, ces traversées peuvent représenter une réelle coupure urbaine en cas de difficulté de franchissement (cas de Courlans et Courlaoux notamment).

Quant à l'échelle de Lons-le-Saunier, les avenues Camille Prost, Thurel et de la Marseillaise sont particulièrement touchées par des niveaux de bruit conséquents.



Densité de population traversée par le réseau routier (INSEE 2020)



Nuisances sonores liées aux axes routiers départementaux (Département du Jura)

Projets / initiatives locales : Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été actualisé en 2019 par ECLA. Les centres-villes de Lons-le-Saunier et Montmorot sont passés en zone 30 ou zone de rencontre localement (limitation à 20 km/h) afin de limiter les nuisances liées aux circulations motorisées. Enfin, des aménagements de maîtrise du trafic (ralentisseurs) à la traversée de Courlans peuvent servir d'exemple pour l'apaisement des autres traversées de villages

Enjeux résultant de cette analyse :

- Enjeu d'apaisement des nuisances (sonores, pollution, sécurité) liées à la traversée du pôle urbain et de certains cœurs de villages (Courlans, Courlaoux...) par des pénétrantes à fort

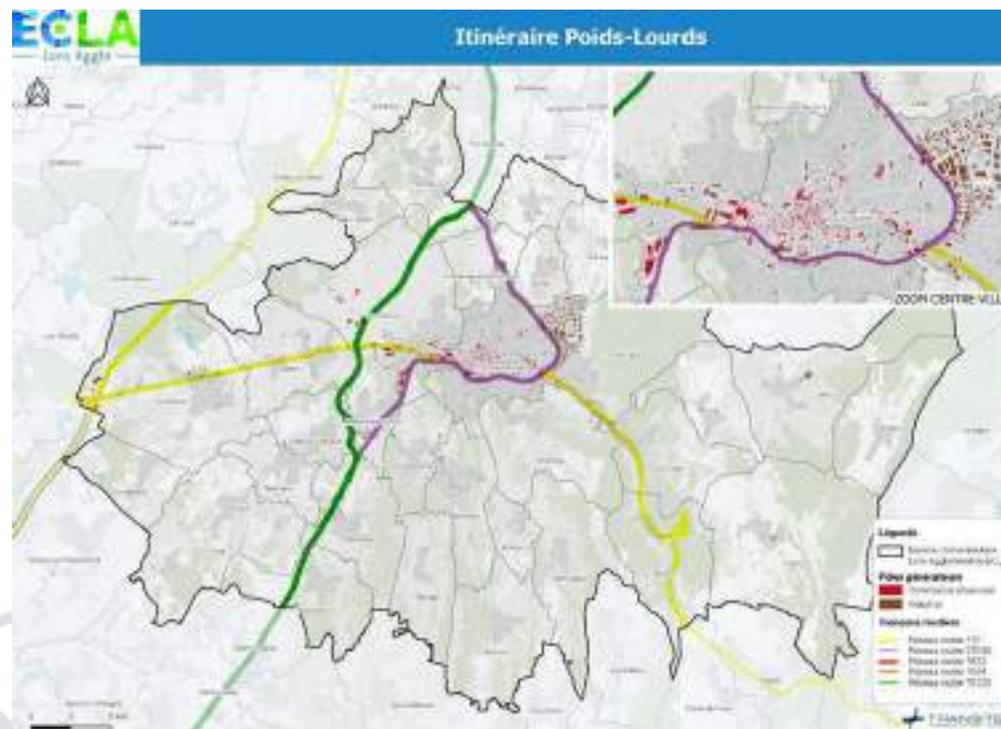
4.3.6. Transports de marchandises et logistique urbaine

Absence de données concernant la logistique urbaine à l'échelle d'ECLA.

Le périmètre d'étude est particulièrement affecté par les nuisances générées par la circulation des véhicules de livraison, en raison de la concentration importante de zones industrielles et commerciales dans le pôle urbain, avec peu de zones similaires autour. De plus, en centre-ville de Lons-le-Saunier, la présence de nombreux commerces et services, du centre hospitalier et des entreprises Jura Transports et fromageries Bel entraîne également un trafic de poids-lourds notable. La concentration d'activités, générant des besoins réguliers en approvisionnement, offre un potentiel pour développer une logistique urbaine durable fondée sur la mutualisation et la décarbonation des transports. Cependant, les données actuellement disponibles restent insuffisantes pour évaluer précisément ce potentiel : en plus de la localisation et des types de marchandises, il est crucial de disposer d'informations sur les capacités, itinéraires et horaires de livraison. Cette démarche implique également une collaboration étroite avec les acteurs locaux. Le plan d'actions pourra intégrer des mesures telles que la concertation, l'analyse des flux logistiques et le lancement de projets pilotes pour répondre à cet enjeu.

Par ailleurs, la circulation des poids-lourds est également confrontée aux contraintes topographiques du territoire, telles que les pentes (Montée de Montaigu), ainsi qu'aux contraintes physiques, comme la double coupure formée par la rocade et les voies ferrées.

Enfin, l'accessibilité des véhicules agricoles est un enjeu supplémentaire de logistique à l'échelle d'ECLA (par exemple, prise en compte de l'accès au parcellaire agricole lors de la création de nouveaux itinéraires cyclables) . A titre d'illustration, la viticulture est concernée par des livraisons de fournitures avec des camions de 19 tonnes et de l'export avec des cuves pouvant être difficiles car des arrêtés de restriction ou d'interdiction existent à l'échelle locale (notamment sur la D1083).



Itinéraires poids-lourds et zones commerciales / industrielles (OpenStreetMap)

- Réseaux routiers 1TE et 2TE48 : Réseaux nationaux historiques ouverts aux convois dits de catégorie 1 et 2 et de moins de 48 tonnes ;
- Réseaux routiers TE72, TE 94 et TE120 : Réseaux ouverts aux convois respectivement, de moins de 72, 94 et 120 tonnes, et respectant des critères de charge à l'essieu et de distance inter-essieux.

Un DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique) est en cours d'élaboration à l'échelle du SCoT du Pays Lédonien. Ce document vise à planifier et encadrer le développement des activités commerciales, artisanales et logistiques au sein d'une collectivité territoriale. Il a plusieurs objectifs :

- Organiser l'urbanisme commercial : Équilibrer le développement commercial sur le territoire pour éviter la désertification des centres-villes et prévenir l'étalement urbain désordonné.
- Favoriser la mixité des usages : Intégrer les activités artisanales, commerciales et logistiques dans les plans d'urbanisme pour assurer une cohabitation harmonieuse avec les autres types d'usages (résidentiels, industriels, etc.).
- Soutenir le commerce de proximité : Encourager et protéger les commerces locaux, souvent essentiels à la vie des quartiers et des zones rurales.
- Réguler les implantations commerciales : Prévoir les zones où les grandes surfaces et autres établissements commerciaux peuvent s'implanter, en tenant compte de l'impact sur l'environnement et le tissu économique local.
- Promouvoir une logistique urbaine durable : Optimiser la logistique des livraisons en ville pour réduire les nuisances et les émissions de gaz à effet de serre.

Les principaux constats et enjeux du SCoT du Pays Lédonien en matière de logistique commerciale sont les suivants :

- Le territoire du SCoT Pays Lédonien est un territoire à faible enjeux en matière de développement logistique : les activités logistiques sont liées à l'activité industrielle et aux besoins de la population locale (logistique endogène).
- Il ne s'agit pas d'un territoire stratégique en matière d'implantation de grandes plates-formes logistique servant à la logistique dite « exogène » au service de réseaux d'approvisionnement ou de distribution sur une vaste aire géographique.
- Les territoires voisins en particulier l'axe Saône/A6, autour des agglomérations de Dijon, de Macon, ou de Chalon-sur-Saône, disposent de bases logistiques qui desservent les territoires du Jura.

Enjeux résultant de cette analyse :

- *Enjeu de mutualisation et de logistique du dernier kilomètre afin de réduire le trafic gênant.*
- *Enjeu d'apaisement du centre du pôle urbain et des traversées de village.*
- *Enjeu d'accessibilité des engins agricoles.*

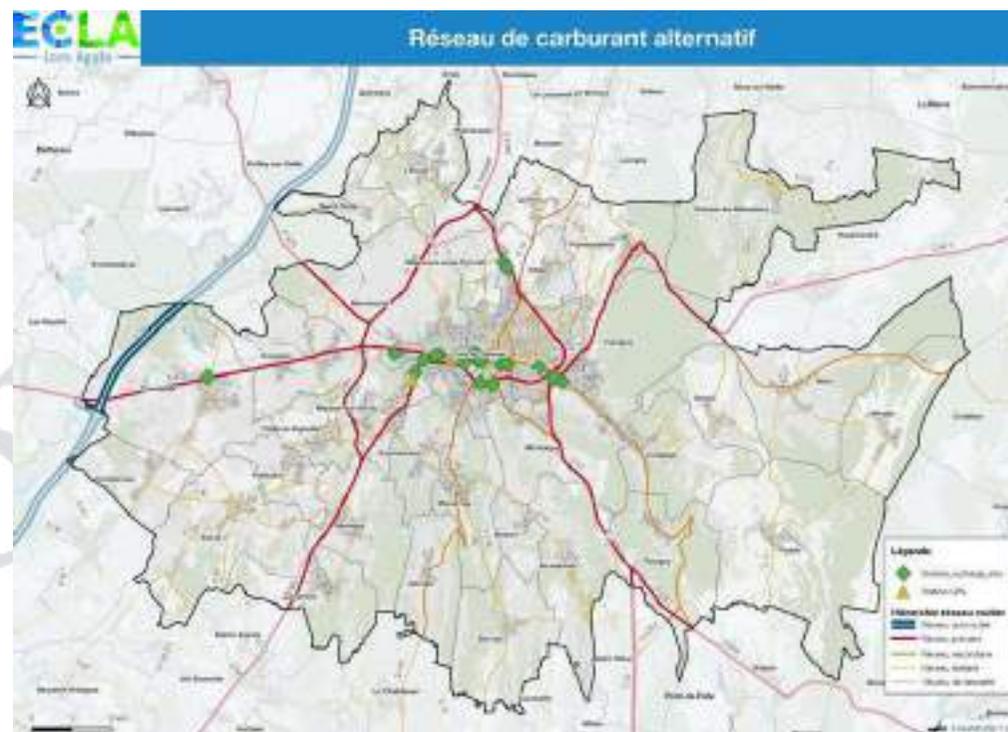
4.3.7. Développement des alternatives permettant la réduction des nuisances liées à la voiture individuelle

4.3.7.1. Electromobilité

Le réseau de borne de recharges électriques est peu développé dans la communauté d'agglomération et concentré sur Lons-le-Saunier. Deux stations GPL sont disponibles dans le pôle urbain.

4.3.7.2. Mobilité partagée

Le covoiturage est également peu développé à l'échelle des déplacements internes à ECLA (pas d'initiatives connues). Des initiatives ont en revanche été développées à l'échelle du département : réalisation du schéma départemental de covoiturage qui avait pour objectif la réalisation d'une centaine d'aires aménagées en partenariat avec les intercommunalités et mise en place d'une plateforme internet « JuraCovoit » (abandonnée depuis faute de résultats). En plus du covoiturage, l'autopartage et les parkings de délestage sont également des solutions adaptées au territoire d'ECLA (dominante rurale et forte attractivité du pôle urbain). Le développement de tels services permet d'apporter une réponse à l'enjeu de diminution du second véhicule du foyer.



Bornes de recharge électrique (ECLA)

Projets / initiatives locales : La démarche de PDIE évoquée précédemment s'inscrit dans la lignée du développement des alternatives à la voiture individuelle en favorisant la communication et l'accompagnement dans le cadre des structures d'emplois. Une réflexion est également en cours concernant des lignes de covoiturage à établir avec la Région (en lien avec Champagnole, St Claude, Besançon, Louhans et Bourg en Bresse).

Enjeux résultant de cette analyse :

- Enjeu de sensibilisation / communication au sein des entreprises, des nouveaux arrivants et des publics scolaires.
- Enjeu de coordination (région, département, communes et plateformes nationales type blablacar) pour maximiser les potentiels de covoiturage.
- Enjeu d'adaptation du réseau électrique et des nouvelles constructions (normes PLUi).

4.3.8. Stationnement à Lons-le-Saunier

L'enjeu de la réglementation et de la planification du stationnement est primordial pour agir en faveur des mobilités durables. En effet, le stationnement occupe une place importante de la voirie publique à défaut de la place accordée aux modes actifs. De plus, l'absence de difficultés à stationner sa voiture ne pousse pas à l'utilisation des modes alternatifs à l'automobile.

La commune compte près de 4 000 places de stationnement, hors celles réservées aux clients, dont 75% ne sont pas réglementées. Le stationnement est payant de 9h à 12h et de 14h à 19h, sans possibilité d'abonnement pour les résidents ou les commerçants sur la voirie. Ces stationnements sont principalement situés en surface, ce qui entraîne une forte occupation de l'espace public.

Le ratio de places de stationnement par habitant est relativement élevé par rapport à des zones similaires, ce qui souligne une opportunité de réaffecter de l'espace public en faveur d'autres modes de transport plus vertueux.

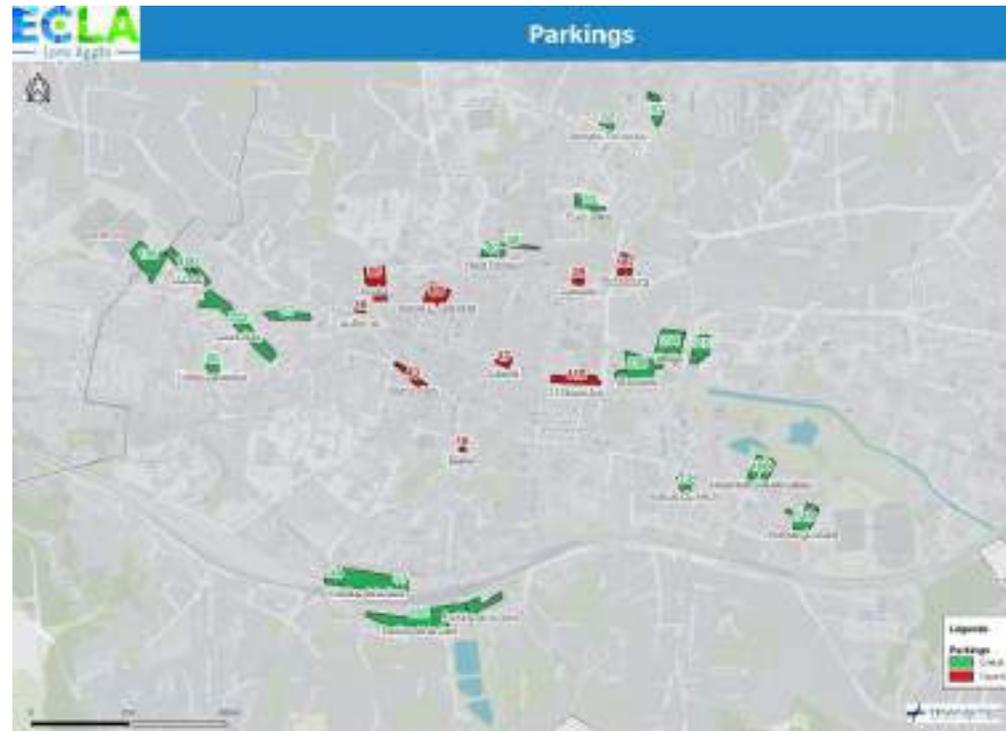


Offre en stationnement à Lons-le-Saunier (ECLA)

Le parking Richebourg, payant et équipé de barrières, est faiblement fréquenté malgré sa proximité du centre-ville (moins de 10 minutes à pied). Cela témoigne d'un manque de lisibilité et de jalonnement de l'offre en lien avec le centre-ville et vient conforter l'hypothèse d'une offre en stationnement excédentaire (notamment sur voirie).

	Habitants	Stationnements	Ratio
Pontarlier	17 140	3 230	0,19
Beaune	20 500	3 500	0,17
Lons-le-Saunier	17 100	4 000	0,23

Comparaison des ratios de places de stationnement par habitant (sites internet des communes)



Parkings à Lons-le-Saunier (ECLA)

Enjeux résultant de cette analyse :

- Enjeu de jalonnement du stationnement aux entrées de ville pour éviter les nuisances liées à la recherche de places et permettre la suppression de stationnement sur voirie au profit d'espace pour les modes actifs et la végétalisation.

4.3.9. Synthèse - Un réseau routier capacitaire et peu lisible

<p style="text-align: center;">ATOUS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs projets et initiatives d'aménagement (voies vertes, plans de déplacement inter-entreprises et des établissements scolaires, etc.) pour répondre aux enjeux de mobilité 	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le réseau routier est majoritairement construit en étoile autour de Lons-le-Saunier, avec des routes départementales traversant les centres-bourgs et la centralité du pôle urbain, ce qui est source de nuisances. Des projets de requalification de certaines routes sont en cours pour améliorer la sécurité. - Les zones industrielles et commerciales génèrent un trafic important de véhicules de livraison, ce qui pose des problèmes de circulation et de nuisances sonores. Il y a un besoin de mutualiser la logistique du dernier kilomètre.
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des initiatives pour développer les solutions de mobilités alternatives à l'usage de la voiture thermique, commencent à se développer (réseau de bornes de recharges, plans de déplacements, schéma départemental de covoiturage, etc.). - Des marges de manoeuvre existent en termes de réglementation et de planification du stationnement, élément essentiel pour encourager l'utilisation des modes de déplacements alternatifs. 	<p style="text-align: center;">MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'absence de contraintes à l'utilisation de la voiture individuelle, telles que les faibles congestions et les facilités de stationnement, couplée aux contraintes géographiques du territoire constitue un obstacle au développement des modes de transport alternatifs (modes doux, transport collectif, covoiturage...). - L'exemple de l'Avenue Camille Prost, où le trafic reste important malgré la création d'un contournement ouest en 2015, illustre le fait que des contraintes sont nécessaires pour réduire le trafic motorisé et changer les comportements.
<p style="text-align: center;">ENJEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter, si possible et en s'appuyant sur le réseau viaire existant, les trafics (donc les nuisances) en traversée de bourgs et du coeur urbain. A défaut, traiter au minimum les vitesses excessives par des aménagements idoines - Privilégier des implantations d'activités générateurs de poids lourds dans des secteurs à faible densité d'habitat. - Apaiser (vitesse, volume) les circulations dans les centralités, notamment le coeur de Lons-le-Saunier. En particulier requalifier la RD678 en y réservant plus de places pour les transports en commun et les modes doux - Mettre en oeuvre des solutions de logistique urbaine afin de limiter les flux de poids-lourds (plateforme logistique, vélo-cargos...) - Créer des pôles intermodaux en zones peu denses cumulant si possible les fonctions de parking relais ou de délestage+vélo et de transport en commun - Identifier et mettre en place des solutions de stationnement adaptées aux logements anciens réhabilités (ex : stationnement résident sur voirie, droit d'usage dans des parkings, ...) - Revoir les plans de stationnement : dimensionnement et modes de gestion adaptés aux usages recherchés, localisation privilégiant les zones à moindre enjeux d'espace public - Encourager le développement de l'électromobilité tant sur l'espace public que privé (Bornes de recharge pour les véhicules) - Poursuivre l'amélioration des conditions d'intermodalité après mise en oeuvre du nouveau pôle d'échange et de la maison des mobilités (ex : traitement du parvis sud, traitement de la RD678). 	

4.4. Qualité de la desserte en transports collectifs

4.4.1. Organisation du réseau de transport collectif routier

ECLA propose le réseau Tallis, comprenant 3 lignes régulières desservant les communes du pôle urbain selon l'armature du SCoT du Pays Lédonien (Lons-le-Saunier, Montmorot et Perrigny) du lundi au samedi de 6h30 à 19h30, avec une fréquence d'1 heure, sauf pour la ligne 1 en heure de pointe qui a une fréquence de 30 minutes. En complément, 3 navettes sont mises en place pour relier les Toupes, les Pendants et Mancy avec le centre-ville ou différents établissements scolaires aux moments les plus denses de la journée en semaine. De plus, le réseau comprend 11 lignes Tallis'Ecole réservées aux scolaires (du premier et du second degrés, de leur commune à leur établissement scolaire sur tout le territoire d'ECLA).

Par ailleurs, un service de transport à la demande (TAD) appelé Tallis'Malis est disponible sur réservation du lundi au samedi, toute l'année, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Il dessert l'ensemble des 32 communes (à l'adresse souhaitée hors Lons-le-Saunier) et dispose de 36 arrêts à Lons-le-Saunier. La réservation doit s'effectuer au plus tard avant 11h pour l'après-midi et avant 17h30 pour le lendemain. D'après les retours de l'exploitant, ce service est très demandé (aussi par le public scolaire car les horaires sont plus souples) et se doit parfois de refuser certains trajets.

En ce qui concerne le réseau régional, Mobigo propose une offre adaptée principalement au public scolaire (faible fréquence adaptées aux horaires des établissements scolaires), mais ouverte à tous. Il comprend 8 lignes interurbaines desservant Lons-le-Saunier.



Plan du réseau urbain de Lons-le-Saunier (site internet Tallis)

Projets / initiatives locales : Le renouvellement de la délégation de service public du réseau Tallis'Mallis est prévu en 2024 afin d'adapter le réseau aux besoins / moyens du territoire.

La création de la maison de la mobilité et du pôle d'échange multimodal sur la commune de Lons-le-Saunier permet une meilleure visibilité et favorise l'intermodalité. De plus, les connexions intermodales sont en cours de renforcement avec la mise en place de navettes entre la gare et la ZI de Perrigny le matin.

L'uniformité des portails d'accès et de la billetterie entre le réseau urbain et MOBIGO joue également en faveur de l'intermodalité.

4.4.1.1. Réseau urbain - Tallis

Le réseau de transports en commun est globalement peu attractif et donc peu fréquenté en raison de plusieurs facteurs. Tout d'abord, aucun service n'est proposé en soirée, ce qui limite son accessibilité pour les usagers. De plus, les fréquences de passage des véhicules sont trop faibles, ce qui peut décourager les utilisateurs potentiels.

Le réseau souffre également d'un manque de lisibilité du fait d'itinéraires tortueux, de dissociation d'itinéraire selon le sens de la ligne et de la diversité des appellations utilisées (navettes, lignes a et b, desserte à certains moments de la journée, etc.).

Les analyses de la billettique révèlent une utilisation des transports en commun concernant principalement des usagers captifs. En effet, 80% des voyages réalisés avec un abonnement dont 97% sont des pass tarif réduit, solidarité ou jeune, ce qui suggère que ces abonnements sont largement utilisés par des personnes dépendantes des transports en commun pour leurs déplacements quotidiens.

Par ailleurs, le réseau s'appuie fortement sur le transport à la demande pour compléter son offre. En effet, la totalité des communes est desservie par le service de transport à la demande (TAD), ce qui permet de pallier en partie les lacunes de l'offre de transport régulier.

	Ligne 1 St-Exupéry <-> Gare SNCF	Ligne 2 Hôpital <-> Montmorot	Ligne 3 Perrigny ou Perosey <- > Chantrans
Temps de parcours	23 min	25 min	25 min
Amplitude horaire	6h30 à 19h30	7h30 à 19h	7h15 à 19h30
Fréquence	30min en heure de pointe (période scolaire) / 1h en heures creuses (et en période vacances)	1 heure	1 heure

Lignes régulières du réseau urbain de Lons-le-Saunier (site internet Tallis)

Enjeux résultant de cette analyse :

- Enjeu de lisibilité du réseau (itinéraires dédoublés, faible fréquence) et d'amélioration de l'attractivité (réseau non concurrentiel à la voiture).
- Enjeu de développement rationnel du réseau TC.

4.4.1.2. Réseau urbain - Tallis

ligne ECLA est desservi par 8 lignes régulières du réseau MOBIGO :

- LR 300 : Lons-le-Saunier <> Dijon
- LR 301 : Lons-le-Saunier <> Dole Express
- LR 302 : Lons-le-Saunier <> Dole
- LR 303 : Bourg-en-Bresse <> Lons-le-Saunier
- LR 307 : St-Claude <> Lons-le-Saunier
- LR 308 : Saint-Julien <> Lons-le-Saunier
- LR 309 : Lons-le-Saunier <> Morez
- LR 315 : Champagnole <> Lons-le-Saunier
- LR 317 : Chaussin <> Lons-le-Saunier
- LR 319 : Voiteur <> Lons-le-Saunier
- LR 717 : Lons-le-Saunier <> Louhans
-

Ces lignes manquent cependant d'attractivité du point de vue des horaires et des fréquences de passage ce qui rend leur usage inadapté à la majorité du public malgré un tarif avantageux à 1,50€.

4.4.2. Desserte ferroviaire

4.4.2.1. Un niveau de service en diminution

ECLA est traversé par la ligne du Revermont (liaison Nord-Sud de Bourg-en-Bresse à Besançon). Cette ligne à vocation voyageurs n'est pas adaptée au fret en raison de pentes trop importantes et d'un tracé sinueux.

Des lignes régulières vers plusieurs destinations sont proposées :

- Belfort-ville : avec 5 allers-retours de 5h45 à 18h30 (20h00 le week-end et lundi vers Belfort), le trajet dure environ 2h30.
- Besançon-Viotte (Ligne du Revermont) : avec 13 allers-retours de 5h45 à 19h50, le trajet dure environ 1h (ce qui est très compétitif par rapport à la voiture).
- Bourg-en-Bresse : avec 9 allers-retours de 6h à 20h40 (et jusqu'à 22h30 le vendredi vers Lons-le-Saunier), le trajet dure environ 40 minutes.
- Lyon Part Dieu : avec 5 allers-retours de 6h à 18h30 (et jusqu'à 21h30 le vendredi vers Lons-le-Saunier), le trajet dure environ 1h30.
-

De plus, des TGV pour Paris sont disponibles au départ de Dole ou de Bourg-en-Bresse et la liaison Lons-le-Saunier <> Dole est assurée par des autocars Mobigo. Cet itinéraire fait cependant l'objet de nombreuses remontées négatives (conversations du territoire) car la fréquence des TGV depuis Dole diminue et la liaison vers Dole ne peut pas être réservée en même temps que le billet de train. A titre d'exemple, la fréquentation de la gare (un lundi) en automne 2022 était de 607 montées et 474 descentes, ce qui représente une faible part des navetteurs quotidiens (34 000 pour les mobilités scolaires et professionnelles).

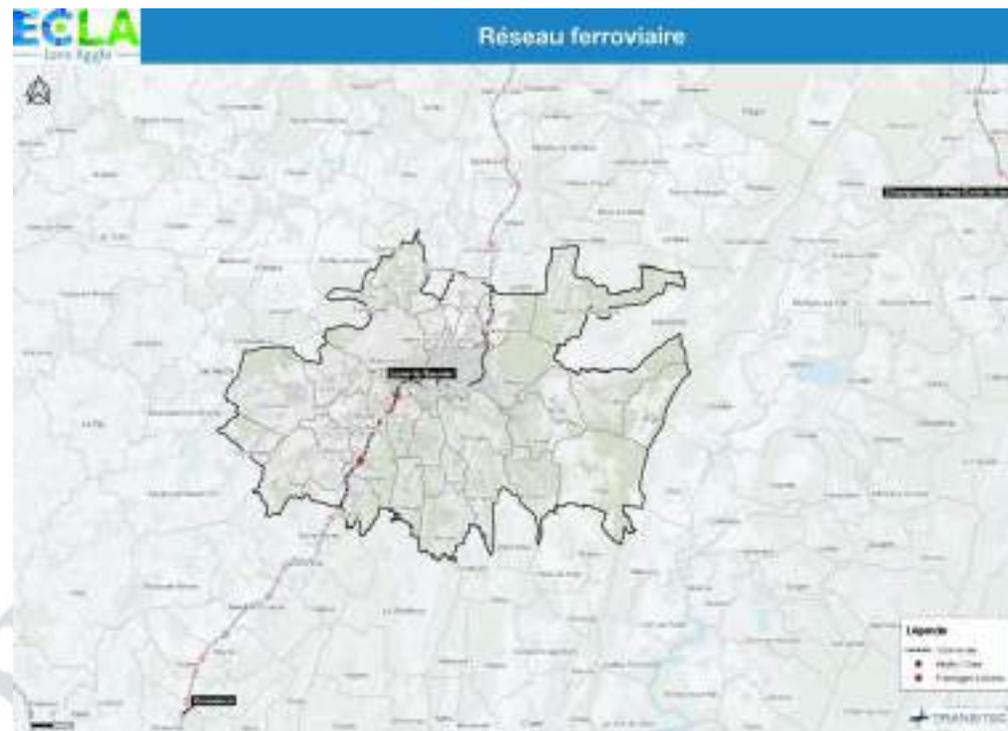
Le relatif éloignement de Lons-le-Saunier aux autres communes urbaines (Dole, Chalon-sur-Saône, Bourg-en-Bresse...) fait du train un moyen de transport adapté aux déplacements d'une telle distance. Le rôle de la gare est actuellement limité à cause du nombre de cadencements en baisse et du manque de cohérence des liaisons train-train et bus-train (par exemple rupture de 30 minutes à Bourg-en-Bresse pour la liaison Lons-le-Saunier <> Lyon). La gare représente cependant un atout majeur et un enjeu à développer (attractivité et valorisation) pour les déplacements du quotidien permettant de limiter le recours à la voiture individuelle.

4.4.2.2. Franchissement des passages à niveau

ECLA compte 4 passages à niveau sur son territoire :

- Gevingey – Rue le Carrouge ;
- Courbouzon – Route de Courbouzon ;
- Montmorot – Avenue de Montciel ;
- Pannessières – Prés Thomas.

Il s'agit de passages à niveau de classe 17 (passage à niveau public pour voitures avec barrières ou 1/2 barrières non gardé à SAL 2). Ce type de passages à niveau à signalisation automatique lumineuse est le plus répandu. Il est employé sur tous les types de routes. Sa signalisation de position se compose de feux routiers rouges clignotants (deux par sens de circulation routière) appelés R24, d'un signal sonore et de deux demi-barrières barrant chacune la moitié droite de la chaussée. Ces 4 passages à niveau sont situés sur des axes à faible trafic motorisé, et n'intègrent pas d'aménagements de franchissement pour les cyclistes, les piétons et les véhicules de transport scolaires (non concernés). Actuellement, ces traversées sont peu empruntées par les modes actifs en raison de l'absence d'aménagements spécifiques. Cependant, leur réaménagement devra faire l'objet d'une attention particulière si ces axes sont intégrés aux propositions d'aménagement prévues dans le cadre du schéma directeur cyclable. A ce stade, ils ne sont a priori pas concernés.



Itinéraires ferrés (OpenStreetMap)



Passages à niveau sur le territoire d'ECLA (de gauche à droite et de haut en bas : Gevingey - Rue le Carrouge, Courbouzon - Route de Courbouzon, Montmorot - Avenue de Montciel, Pannessières - Prés Thomas)

Projets / initiatives locales : Mise en place d'un pôle d'échange multimodal et de la maison de la mobilité (à accompagner par des services favorisant l'intermodalité : aménagements cyclables, cohérence des horaires, aire de covoiturage...).

Enjeux résultant de cette analyse :

- Enjeu de valorisation de l'offre ferroviaire, y-compris pour les mobilités touristiques.

4.4.3. Synthèse - Qualité de la desserte en transports collectifs

Note : Les analyses concernant le réseau interurbain et ferroviaire ne sont pas réalisées par manque de données.

<p style="text-align: center;">ATOUS</p> <p>- Lons Agglomération propose le réseau Tallis pour les transports en commun, avec des lignes régulières, des navettes et un service de transport à la demande.</p>	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES</p> <p>- Les transports en commun sont peu attractifs (en comparaison des réseaux similaires en Bourgogne-Franche-Comté, FNAUT) en raison de l'absence de service en soirée et de fréquences trop faibles.</p> <p>- La gestion intermodale entre les différents réseaux (ECLA, MOBIGO, réseau ferré) est insuffisante, ce qui rend les trajets complexes et peu attrayants pour les usagers. De même, il n'y a pas de coordination du réseau avec les horaires des établissements scolaires et des entreprises, ce qui limite son utilisation par ces populations.</p> <p>- La communication et la lisibilité autour du réseau sont insuffisantes, ce qui rend son utilisation peu intuitive pour les usagers potentiels.</p>
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <p>- Une amélioration de la desserte modes actifs de la gare permettrait d'élargir l'aire d'attraction des transports en commun et en favoriser l'usage.</p> <p>- La mise en réseau des lieux touristiques de la communauté d'agglomération et des collectivités voisines constitue une opportunité intéressante pour développer le tourisme régional tout en réduisant le trafic motorisé.</p>	<p style="text-align: center;">MENACES</p> <p>- La faible fréquentation des transports en commun est également due à la prédominance de l'usage de la voiture individuelle, facilitée par l'absence de contraintes.</p>
<p>ENJEUX</p> <p>- Améliorer les performances des lignes de bus régulières dans les communes du pôle urbain (temps de parcours, régularité) et s'appuyer en priorité sur le transport à la demande ailleurs</p> <p>- Faire du train une vraie alternative sur la ligne du Revermont (fréquence à accroître)</p> <p>- Développer les connexions entre la gare de Lons-le-Saunier et les lieux touristiques du territoire</p>	

4.5. Place allouée aux vélos

4.5.1. Maillage du réseau cyclable

Les aménagements cyclables sont principalement concentrés dans le pôle urbain, couvrant des zones telles que Lons-le-Saunier, Montmorot, Messia-sur-Sorne et Perrigny. En dehors de ces zones, le reste du territoire compte uniquement sur les voies vertes pour les déplacements du quotidien à vélo.

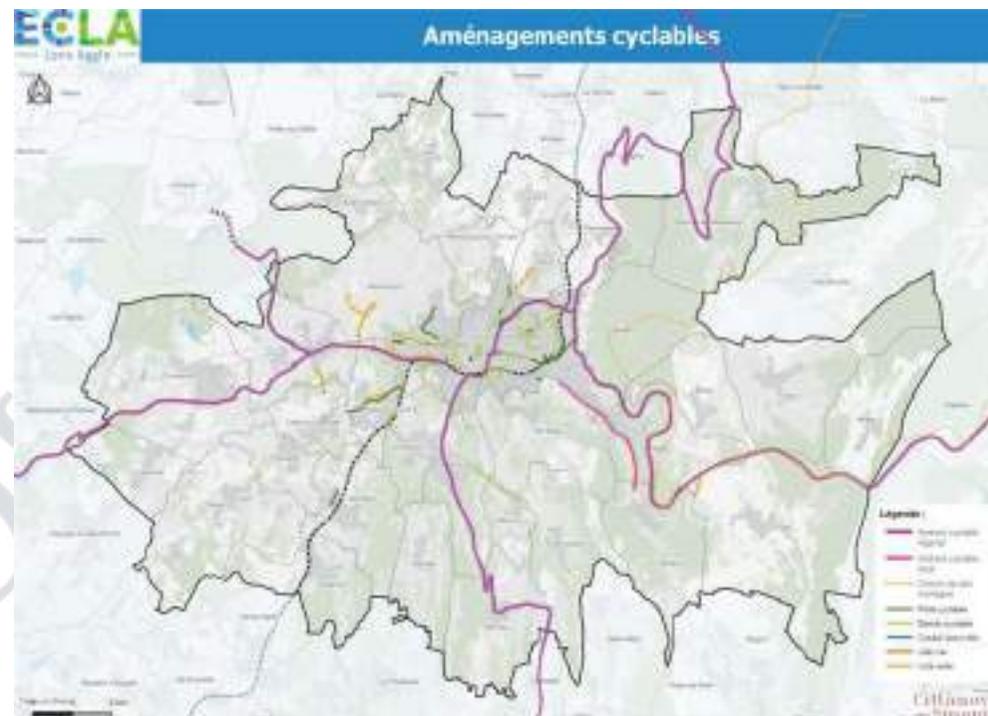
Les pôles générateurs tels que les gares, les établissements scolaires, les zones industrielles et commerciales ne bénéficient pas d'une desserte adaptée en termes d'aménagements cyclables.

Il existe de nombreuses discontinuités dans le maillage des aménagements cyclables, avec peu d'aménagements séparés de la circulation routière (problématiques traitées par le Schéma Directeur). De plus, les carrefours de grand gabarit ne sont pas adaptés aux modes doux, ce qui crée des obstacles pour les cyclistes (le plus complexe étant le carrefour de la Libération).

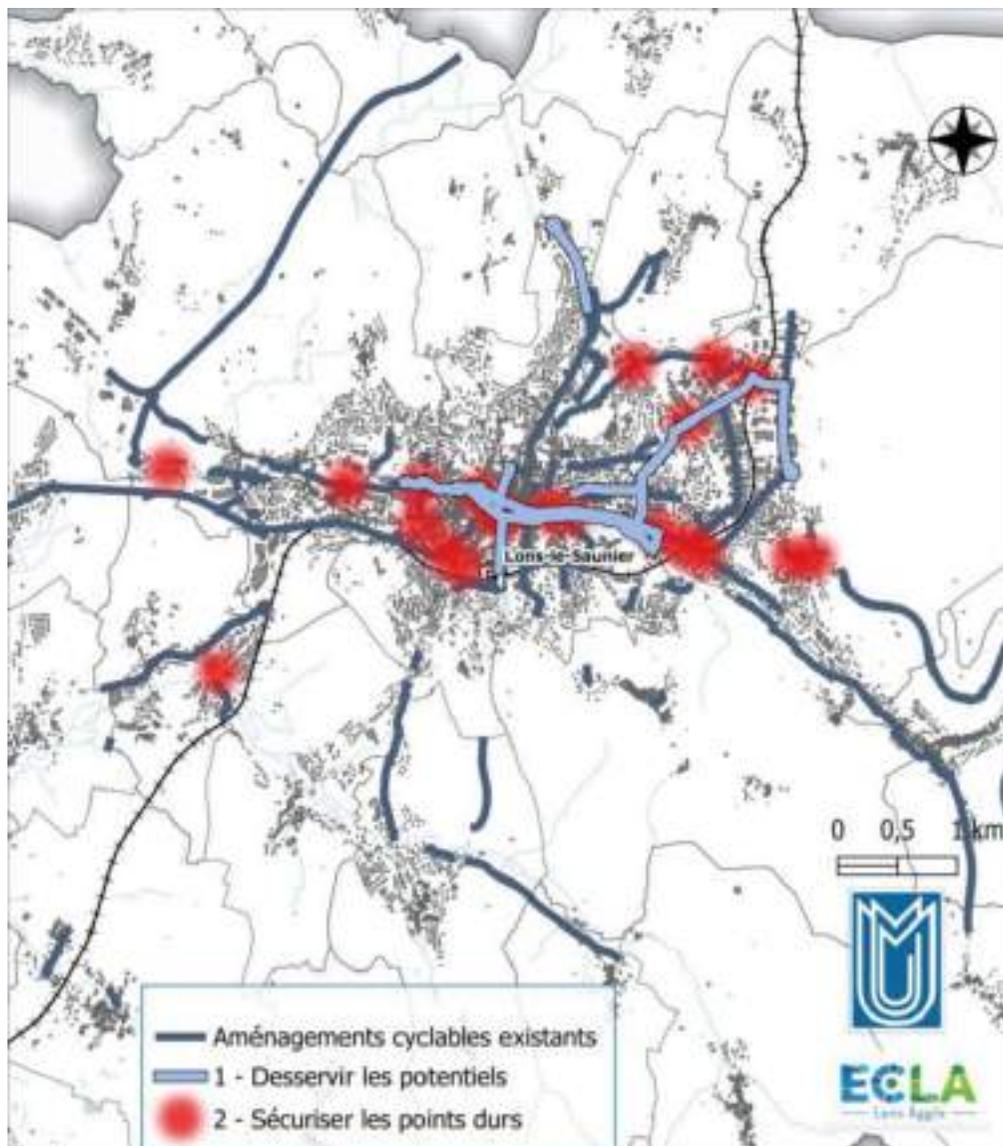
Ces différents points durs pour la circulation des cyclistes ont notamment été identifiés dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable.

A l'échelle des grands aménagements touristiques, des discontinuités existent également et le manque de liaison entre les voies vertes est une problématique décrite à plusieurs reprises lors des entretiens.

Enfin, les itinéraires cyclables actuels sont peu lisibles, ce qui rend la pratique du vélo hostile aux nouveaux usagers et limite le développement de l'usage du vélo comme mode de déplacement alternatif.



Réseau d'aménagements cyclables (ECLA, Géoportail)

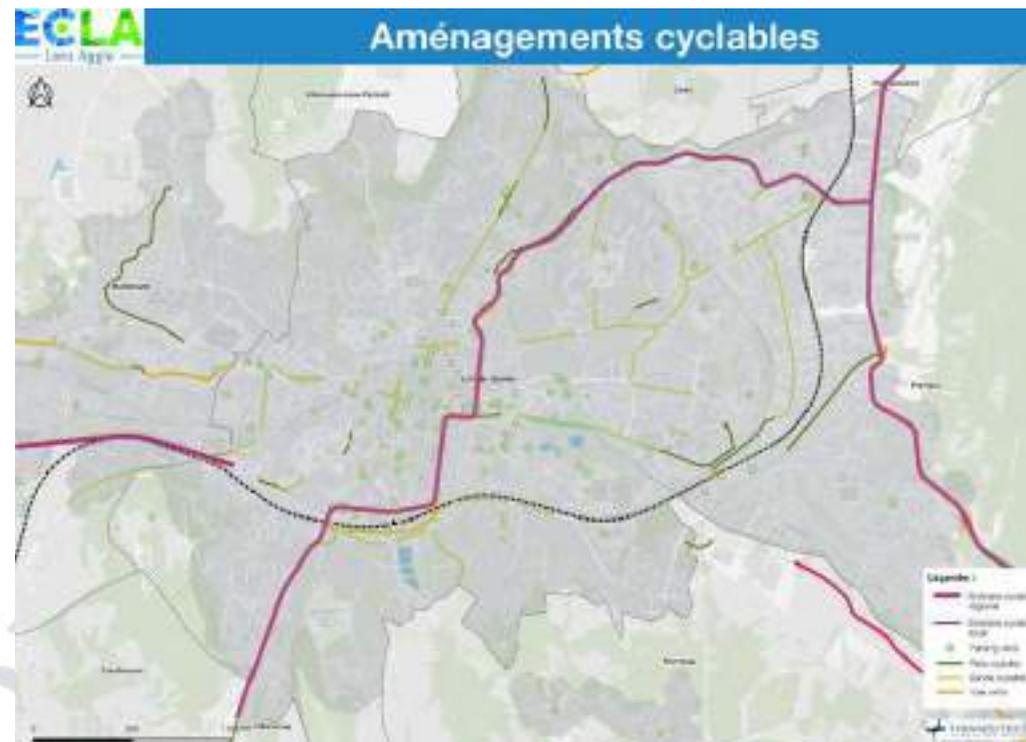


Cartographie des points durs du réseau cyclable – Révision du Schéma Directeur Cyclable (document provisoire – commission de mobilité Novembre 2024)

- L'entrée Est de la ville par l'Avenue Camille Prost (double giratoire)
- L'entrée Ouest de la ville par la RD678 et la Rue de la Vallière
- Le débouché de la Voie Verte PLM à Perrigny
- Au Nord Est de la ville, les carrefours de la Rue du Levant, Rue Victor Puiseux et Rue du Dr Georges Camuset
- Dans le centre, le Boulevard Jules Ferry (et le carrefour Bd. Des Salines / Bd Jules Ferry), l'Avenue Thurel et la Rue Jean Jaurès

A l'échelle départementale, des initiatives de départements voisins semblent pertinentes pour le territoire d'ECLA mais ne sont actuellement pas portées par le département du Jura :

- Le département du Doubs a mis en place un dispositif de point-nœuds qui permet de construire son circuit ;
- Le département de Haute-Saône a créé des circuits vélo sur des routes départementales peu fréquentées.



Zoom sur les aménagements cyclables à Lons-le-Saunier (ECLA, Géoportail)

Projets / initiatives locales : Le Schéma Directeur des Déplacements Cyclables est en cours d'actualisation pour répondre aux besoins actuels des usagers et aux évolutions du territoire. Cette démarche vise à améliorer et à étendre les infrastructures cyclables afin de favoriser l'usage du vélo comme mode de déplacement. Le public scolaire devrait également être sensibilisé dans le cadre du plan de déplacements.

Parallèlement, un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (20 vélos sur 3 ou 6 mois) est proposé par ECLA pour encourager l'adoption de ce mode de transport écologique et adapté aux contraintes topographiques du territoire.

En outre, des abris vélo sécurisés sont installés à la gare, à Aqua'ReL et à proximité de la maison commune pour offrir aux usagers un lieu de stationnement sûr et protégé. Des arceaux sont également répartis dans le centre-ville pour encourager les déplacements à vélo. Ces initiatives visent à promouvoir l'utilisation du vélo comme moyen de transport quotidien et à améliorer les conditions de stationnement pour les cyclistes.

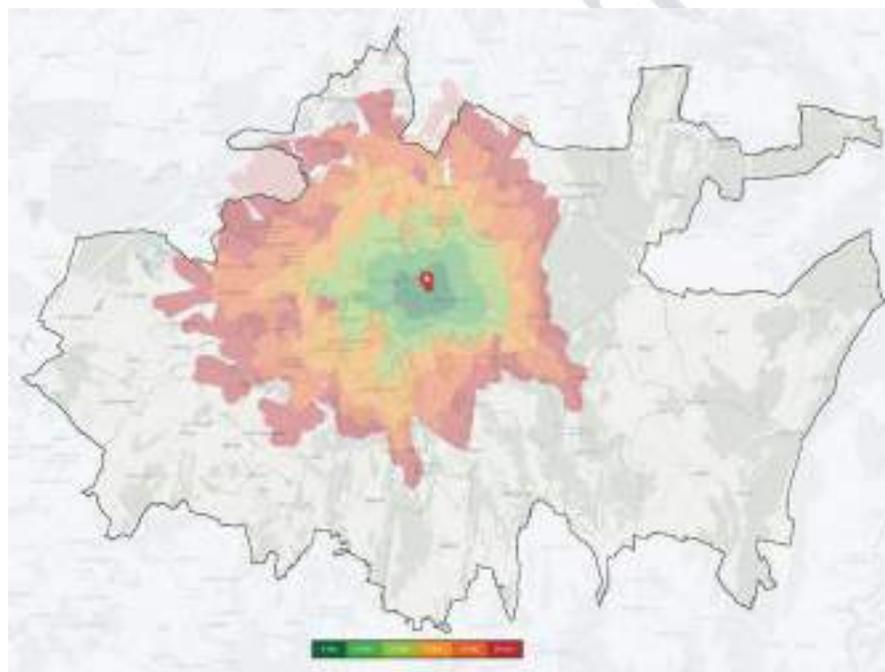
Enjeux résultant de cette analyse :

- *Enjeu d'adaptation des aménagements cyclables pour les déplacements du quotidien comme pour les loisirs (valorisation et interconnexions des voies vertes, continuité des aménagements, jalonnement des itinéraires...).*
- *Enjeu d'adaptation des itinéraires cyclables aux contraintes du territoire (topographie, franchissement des voies ferrées...).*

4.5.2. Potentiel de desserte cyclable

Malgré les défis liés à la topographie, Lons-le-Saunier présente un potentiel significatif pour promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de déplacement. En effet, la commune dans son ensemble est accessible en moins de 15 minutes de vélo depuis la gare, offrant ainsi une accessibilité intéressante pour les cyclistes. Bien que la partie est du territoire soit plus difficile d'accès en raison des contraintes topographiques, cela n'entrave pas le potentiel global pour le développement du vélo. En particulier, il existe un fort potentiel pour les déplacements du quotidien, car une part importante des déplacements sont intra-communaux, notamment pour les trajets professionnels et scolaires.

De plus, des exemples d'aménagements de la voirie réussis, tels que ceux observés dans l'avenue Paul Seguin et la rue Georges Trouillot, démontrent la faisabilité de développer plus largement ces initiatives à travers toute la ville afin de favoriser la pratique du vélo et d'améliorer les conditions de circulation pour les cyclistes.



Isochrones temps de trajet à vélo depuis la place de la Liberté (Targomo)



Aménagements cyclables qualitatifs Route de Besançon (Google Maps)



Aménagements cyclables qualitatifs Avenue Paul Seguin (Google Maps)

Enjeux résultant de cette analyse :

- *Enjeu de sensibilisation à la pratique du vélo auprès des plus jeunes, des entreprises et des nouveaux résidents.*
- *Enjeu d'amélioration de la lisibilité et de la communication autour des aménagements cyclables existants.*
- *Enjeu d'identification des aménagements à poursuivre / réaliser en priorité.*

4.5.3. Synthèse - Place allouée aux vélos

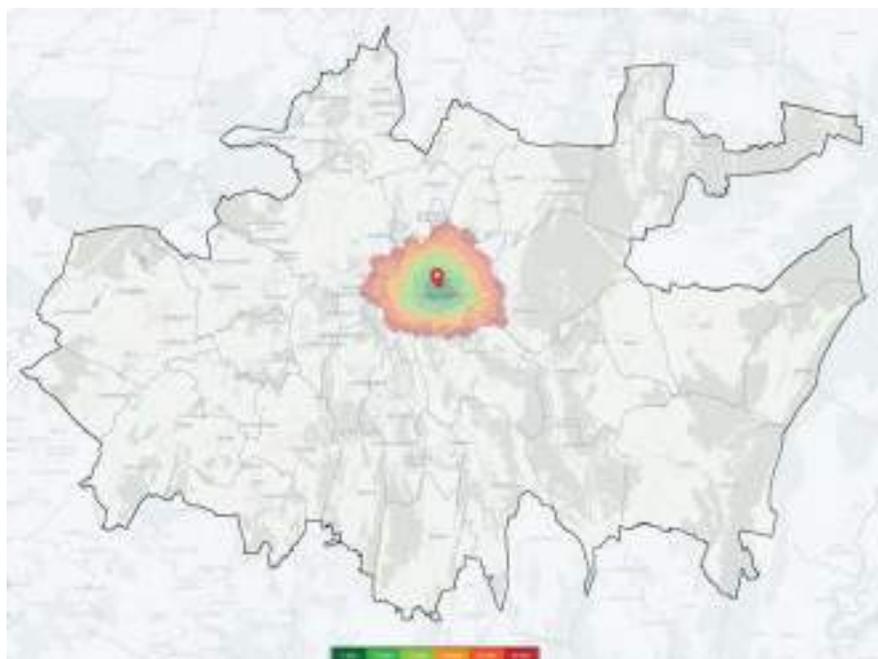
ATOUTS - Malgré les défis de la topographie, Lons-le-Saunier présente un potentiel pour promouvoir l'usage du vélo, notamment pour les déplacements du quotidien, en raison d'une forte concentration d'emplois et de populations.	FAIBLESSES - Le réseau cyclable est concentré dans le pôle urbain, avec des discontinuités, des carrefours peu adaptés aux cyclistes et un manque de lisibilité pour les itinéraires. - Des routes à fort trafic (notamment PL) nécessitent des efforts / travaux importants pour la sécurisation des cyclistes.
OPPORTUNITES - La forte attractivité du cyclotourisme sur le territoire est une opportunité de mutualisation des aménagements loisir, tourisme et déplacements du quotidien. - Le développement de l'usage du vélo de loisirs, permet également de favoriser les changements de comportement pour les déplacements du quotidien. - Certaines voiries, surdimensionnées par rapport au trafic (notamment à Lons) permettent l'insertion d'aménagements cyclables qualitatifs.	MENACES - La faible fréquentation des transports en commun est également due à la prédominance de l'usage de la voiture individuelle, facilitée par l'absence de contraintes.
ENJEUX - Disposer de services exhaustifs et attractifs autour de la pratique du vélo loisirs (logement, réparation/entretien, restauration, stationnement ...) - Traiter (confort, sécurité, lisibilité) les coupures actuelles dans le réseau vélo par des aménagements dédiés ou de la mixité d'usage à vitesse réduite - Développer des cheminements piétons/vélos entre les bourgs et les quartiers environnants - Développer une offre de stationnement vélo sécurisée/adaptée aux conditions hivernales sur tout équipement générant des flux	

4.6. Place allouée aux piétons et personnes à mobilité réduite

4.6.1. Cheminements piétons

Dans le contexte urbain de Lons-le-Saunier, la marche émerge comme un mode de déplacement vertueux, soutenu par plusieurs caractéristiques qui rendent la ville propice à cette pratique. Le cœur de ville de Lons-le-Saunier se distingue par son calme relatif et sa compacité, offrant ainsi un environnement favorable à la marche, comme en témoignent les parts modales de déplacement observées (35% des déplacements domicile-travail internes à Lons-le-Saunier).

En outre, la majorité des parkings en périphérie du centre-ville sont accessibles en moins de 10 minutes de marche, offrant ainsi la possibilité de promouvoir le stationnement en périphérie et les déplacements à pied dans la zone centrale de la ville.



Isochrones temps de trajet à pied depuis la place de la Liberté (Targomo)

Bien que certains aménagements de qualité en faveur des piétons aient été réalisés sur certaines rues hyper-centrales de Lons-le-Saunier (telle que la rue Jean Jaurès), les conditions de déplacement des piétons et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite demeurent encore médiocres et peu sécurisées dans d'autres rues et dans les autres communes de l'intercommunalité. En effet, certaines artères à fort trafic, notamment celles desservant des pôles générateurs comme la zone commerciale de Montmorot, ne sont pas dotées de trottoirs, ce qui peut compromettre la sécurité des piétons.



Photographie des aménagements piétons rue Jean-Jaurès (GoogleMaps)

De plus, les cheminements latéraux sont souvent mal revêtus et insuffisamment larges (devant respecter un minimum de 1,40 m). De plus, le stationnement sur les trottoirs dans certaines rues ainsi que le trafic important aux heures de pointe sur les axes principaux rendent les traversées piétonnes difficiles. Les véhicules, notamment ceux en transit, circulent à des vitesses élevées, ce qui accentue les risques pour les piétons.

Enfin, les carrefours en entrée de ville à Lons-le-Saunier (carrefour Bd. Des Salines / Bd Jules Ferry et carrefour de la Libération) occupent une emprise importante et ne sont pas confortables pour les piétons, ce qui peut constituer un obstacle à la marche.



Photo de l'emprise du carrefour Bd. Des Salines / Bd Jules Ferry (Géoportail)



Photo de l'emprise du carrefour de la Libération (Géoportail)

En dehors du pôle urbain, le manque d'aménagements dédiés aux piétons a également été relevé principalement au niveau des centralités des bourgs (absence de trottoirs ou stationnement illicite). Cependant, le volume de piétons conséquent dans le pôle urbain rend prioritaire l'amélioration de la continuité, la sécurité et la lisibilité des cheminements piétons.

Projets / initiatives locales : Par ailleurs, des mesures d'apaisement du trafic ont été mises en place dans le pôle urbain et les centres des bourgs (Lons-le-Saunier, Montmorot, Courlans...), telles que les zones 30, les zones de rencontres et les ralentisseurs, favorisant ainsi la coexistence avec les modes de déplacement doux.

Enjeux résultant de cette analyse :

- *Enjeu d'amélioration, des cheminements piétons (végétalisation, perméabilité, accessibilité...) et d'augmentation de leur place dans l'espace public en lien avec une part modale de la marche élevée dans le pôle urbain et de nombreux déplacements intra-communaux.*
- *Enjeu d'amélioration de l'accessibilité PMR (bordures de trottoirs, traversée de carrefours, transports en commun...).*

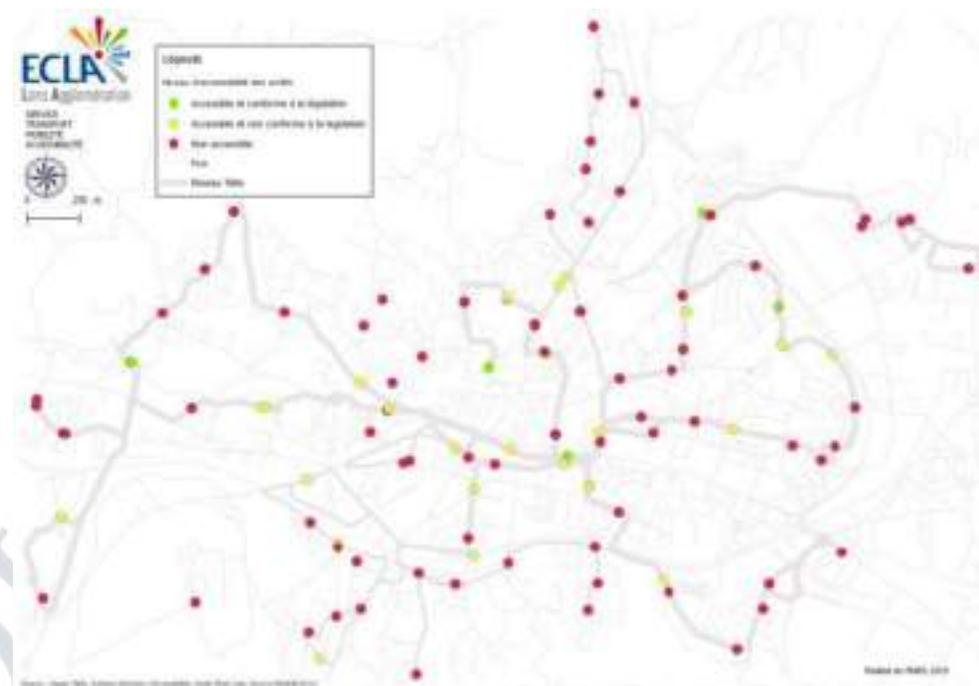
4.6.2. Accessibilité

ECLA a réalisé un Schéma Directeur d'Accessibilité des transports en commun (SDAP) en 2019. Les objectifs du Schéma Directeur d'Accessibilité sont d'améliorer l'accessibilité des transports en commun dans une chaîne de déplacement en capacité de satisfaire aux attentes des usagers autour d'une offre de services cohérente, d'aires d'attente aménagées, de véhicules adaptés, d'un accès satisfaisant à l'information. Dans le cadre de cette étude, la liste des arrêts non accessibles et leur état de priorité avait été établie. Sur les 162 arrêts du réseau, 47 ont été identifiés comme prioritaires pour la mise en accessibilité.

De plus, l'exploitant du réseau est engagé dans une politique d'accessibilité du service de telle sorte que :

- La boutique Mobilité est accessible de plain-pied, elle est également munie d'un guichet abaissé et d'une boucle magnétique pour les malentendants.
- Les arrêts du réseau tendent à être aménagés pour faciliter la montée dans les bus et la descente. Chaque arrêt est identifié par un nom et par les numéros de lignes qui y transitent afin de faciliter l'orientation. De plus, les horaires sont indiqués et des informations sont mentionnées, telles que les contacts. Enfin, 32 arrêts sont surélevés pour un meilleur accès et des bornes podotactiles sont présentes.
- Les véhicules sont à plancher bas afin de faciliter la montée et la descente : ainsi bus et trottoirs sont au même niveau. Des rampes d'accès, disponibles dans chaque véhicule, permettent de favoriser la montée et la descente pour les personnes à mobilité réduite. Des annonces vocales et visuelles sont diffusées à l'intérieur comme à l'extérieur des bus.

Projets / initiatives locales : Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité des transports en commun, des efforts sont déployés pour rendre les arrêts de transports collectifs et le matériel roulant accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Cette démarche vise à garantir l'inclusion de tous les usagers, notamment les personnes en situation de handicap, dans le système de transport public. Dans cette optique, les réflexions du schéma directeur cyclable intègrent également les besoins spécifiques des PMR, en envisageant



Cartographie du niveau d'accessibilité des arrêts du réseau Tallis (SDAP ECLA Mars 2019)

par exemple la création de pistes bidirectionnelles permettant le passage des fauteuils roulants. Ce souci d'intégration favorise une approche globale de la mobilité, qui prend en compte les différents modes de déplacement et les spécificités de chaque utilisateur, dans le but de construire un réseau de transport inclusif et accessible à tous.

Enjeux résultant de cette analyse :

- *Enjeu d'amélioration de l'accessibilité PMR (bordures de trottoirs, traversées de carrefours, réseau de transports en commun...).*

4.6.3. Synthèse - Place allouée aux piétons et personnes à mobilité réduite

ATOUTS - La ville de Lons-le-Saunier offre un environnement favorable à la marche, ce qui se traduit par une pratique importante (35% de part modale).	FAIBLESSES - Les cheminements piétons sont peu développés en dehors des centres du pôle urbain, avec des trottoirs non conformes et peu qualitatifs car encore très minéralisés et des traversées de carrefours difficiles, mais la ville de Lons-le-Saunier offre un environnement favorable à la marche.
OPPORTUNITES - Des initiatives sont en cours pour rendre les transports collectifs accessibles aux personnes à mobilité réduite, des améliorations sont nécessaires concernant la prise en compte de l'accessibilité PMR dans l'espace public.	MENACES
ENJEUX - Disposer de cheminements piétons/PMR confortables et sécurisés en particulier dans le centre de Lons-le-Saunier (triangle d'Or), dans les bourgs, sur et en direction des pôles générateurs situés à distance admissible pour la marche à pied - Apporter un soin particulier au traitement de nombreuses intersections à gabarit existant très routier	

4.7. Conclusion

4.7.1. Constats à retenir pour la suite de la démarche

- Le territoire autour de la ville centre est caractérisé par une faible densité et une forte polarisation vers le pôle urbain, entraînant de nombreux déplacements principalement effectués en voiture. Bien que ce mode de transport soit adapté aux besoins et contraintes du territoire, son utilisation soulève des interrogations dans le contexte actuel marqué par l'inflation et la crise énergétique.
- Il existe une volonté partagée par l'ensemble des acteurs de réduire la place des véhicules motorisés dans le pôle urbain, mais les mesures dissuasives sont rares en raison de la faible congestion, de l'offre importante de stationnement et du plan de circulation direct.
- Le manque de lisibilité, de communication et de cohérence dans l'offre de mobilité, notamment en ce qui concerne l'intermodalité, est un défi majeur à relever pour favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.
- Bien que la desserte en transports collectifs couvre l'ensemble des 32 communes grâce au transport à la demande et au réseau régional, elle manque d'attractivité (fréquence, amplitude...) pour les déplacements du quotidien, en dehors des trajets scolaires.
- Il est nécessaire de mutualiser et de promouvoir l'utilisation des modes doux, tant pour les déplacements quotidiens que pour les loisirs et le tourisme, en impliquant les grandes structures locales et les territoires voisins.
- Le manque d'interconnexions entre les principaux pôles générateurs d'emplois, d'équipements publics et d'habitations constitue également un défi à relever pour améliorer la fluidité des déplacements, notamment pour les piétons, les cyclistes et les usagers des transports en commun.
- Enfin, il est impératif de mettre en place une planification efficace concernant la logistique urbaine et les alternatives à la voiture individuelle, telles que l'autopartage, les parkings de délestage et le covoiturage, afin de répondre aux enjeux de mobilité durable et de gestion efficace des déplacements sur le territoire.

4.7.2. Lien avec les politiques d'Urbanisme

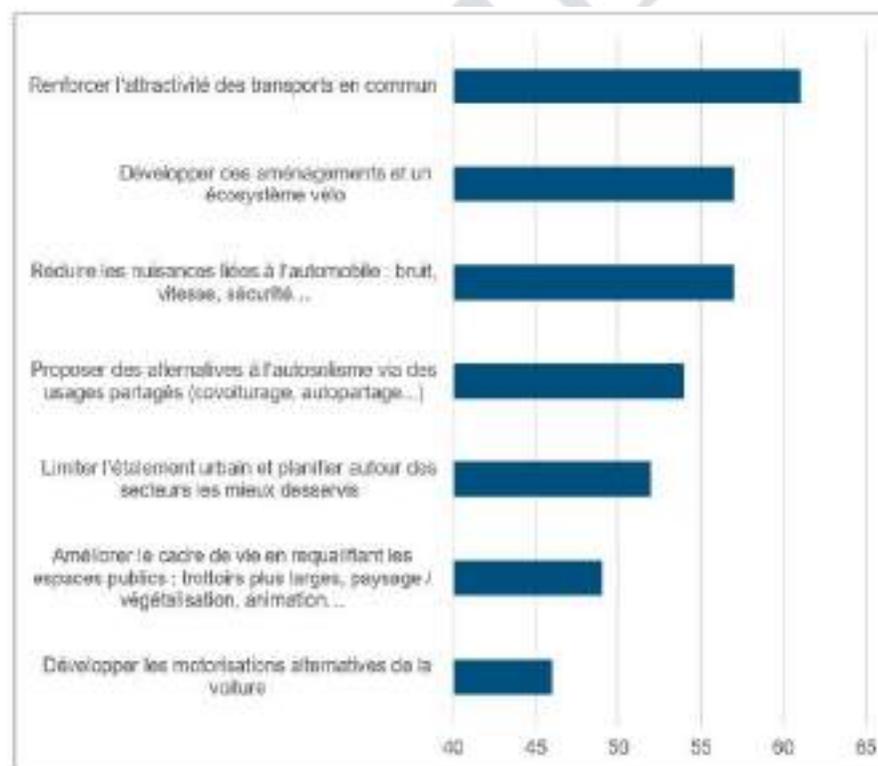
Pour favoriser les alternatives à la voiture individuelle thermique de manière pertinente et efficace, il est essentiel de mettre en place des orientations urbaines de qualité visant à créer une ville plus durable et conviviale :

- La recherche de continuité urbaine (en harmonie avec les enjeux de trame verte / bleue) constitue un élément essentiel pour favoriser l'utilisation des modes de déplacement alternatifs. Cela implique la création d'aménagements urbains favorables à la marche, au vélo et aux transports en commun, en veillant à ce que les trajets soient fluides et continus. La recherche de continuités urbaines peut nécessiter la réservation d'espaces spécifiques, notamment pour créer des voies réservées aux piétons et aux cyclistes. Cependant, cette approche doit être ciblée et intégrée dans une stratégie plus large visant à redistribuer efficacement les espaces publics existants.
- La densification urbaine est également un moyen efficace de favoriser les modes de déplacement alternatifs. En concentrant les habitations, les commerces et les services, les distances à parcourir sont réduites et les déplacements à pied, à vélo ou en transports en commun rendus plus attractifs.
- La promotion de la mixité urbaine est essentielle pour favoriser les déplacements de proximité. En regroupant différents types d'activités (résidentielles, commerciales, professionnelles) dans un même quartier, les habitants sont encouragés à effectuer leurs déplacements à pied ou à vélo, contribuant ainsi à réduire la dépendance à la voiture.
- La réservation d'espaces de stationnement en périphérie du cœur de ville, tout en réduisant partiellement les espaces actuellement dédiés à cela en centre-ville (diminuer l'emprise sur l'espace public en faveur du stationnement privé lorsque cela est possible), favorise une redistribution des espaces publics en faveur des modes de déplacement alternatifs. Cette démarche vise à rendre les déplacements à pied et à vélo plus sécurisés et agréables en centre-ville.

4.7.3. Ambitions des acteurs locaux

Il existe une volonté commune de réduire la prépondérance de la voiture individuelle et les nuisances qui en découlent en favorisant le développement des modes de déplacement alternatifs. Cette démarche comprend plusieurs axes d'action :

- Améliorer l'attractivité et la lisibilité du réseau de transports en commun existant, afin d'encourager davantage de personnes à opter pour ce mode de déplacement.
- Renforcer la lisibilité, la continuité et la communication autour des itinéraires cyclables, en particulier en sensibilisant les grandes structures telles que les entreprises et les établissements scolaires à l'utilisation du vélo comme moyen de transport.
- Promouvoir les usages partagés de la voiture dans les communes rurales, dans le but de réduire la dépendance à la voiture individuelle au sein des foyers et ainsi diminuer le nombre de véhicules en circulation.
- Adapter le développement urbain, notamment en ce qui concerne les habitations, les emplois, les commerces et les services, à la desserte en transport en commun, favorisant ainsi une meilleure accessibilité sans recourir systématiquement à la voiture.
- Réduire l'emprise de la voiture sur la voirie en allouant davantage d'espace aux aménagements pour les modes de déplacement doux, tels que les pistes cyclables et les trottoirs élargis.
- Cette dynamique est soutenue par de nombreuses initiatives et projets sur le territoire, témoignant d'une volonté partagée par l'ensemble des acteurs locaux de promouvoir des modes de déplacement plus durables et respectueux de l'environnement.



Retours questionnaires élus

LONS, VILLE NATURE

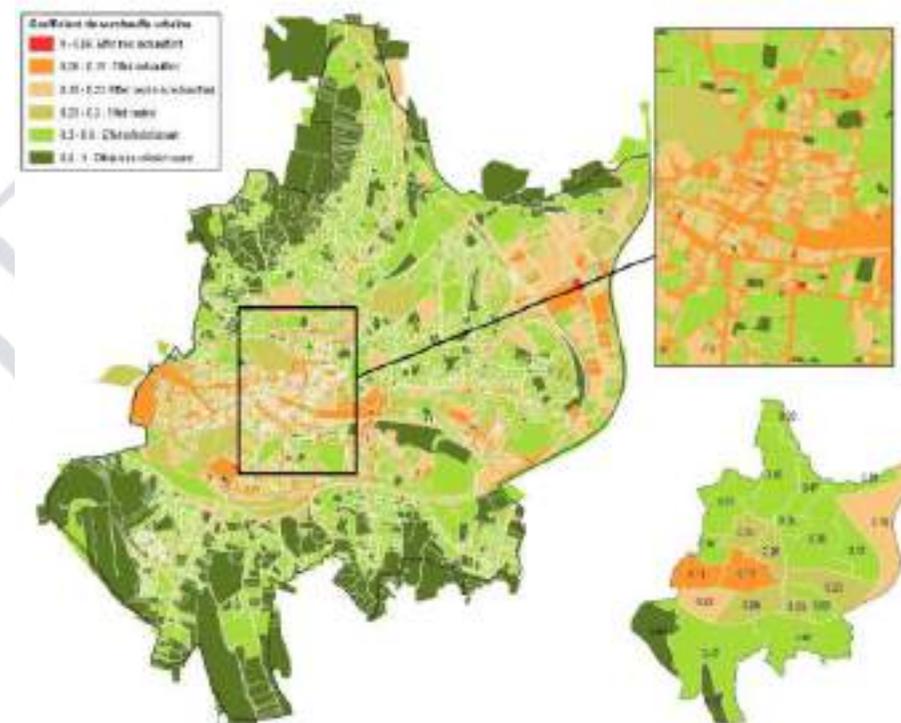
La ville de Lons-le-Saunier a entrepris une étude pour identifier le potentiel de végétalisation de la ville.

Cette étude met en évidence plusieurs opportunités, notamment le développement de parcs publics, l'aménagement de nouveaux espaces «mobilisables» et la renaturation des cours d'école, autant d'initiatives que le PLUi-HM pourra intégrer dans la phase de règlement graphique.

L'étude révèle que 57% de la surface de la commune est végétalisée ou non imperméabilisée. Les secteurs les plus artificialisés sont la ZA de Lons-Perrigny et le centre-ville historique (les Salines, le centre-ville), avec des taux d'artificialisation de 60% et 73% respectivement.

L'étude définit également des enjeux et des objectifs, tels que la création de nouveaux lieux conviviaux et de proximité, la mise en valeur des éléments végétaux existants, le maintien et le renforcement des continuités écologiques, la réintégration visuelle de l'eau en ville, la connexion des trames vertes, bleues et de mobilité, ainsi que le développement de la nature en ville et la réalisation de projets d'équipements publics exemplaires.

Les recommandations de cette étude soulignent déjà certaines problématiques et actions à entreprendre pour assurer la végétalisation de la ville. Dans le cadre du PLUi-HM, il serait pertinent d'élargir ces objectifs à l'ensemble d'Espace communautaire afin de répondre à l'objectif de développement durable du territoire. Cela contribuerait également à rendre le territoire plus résilient face aux impacts du dérèglement climatique, notamment en réduisant les îlots de chaleur urbains. Ces objectifs s'inscrivent dans une perspective à long terme, jusqu'en 2050.



Coefficient de surchauffe urbaine de la ville de Lons le Saunier: Source diagnostic Lons ville Nature